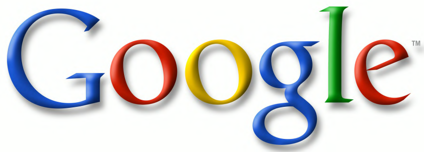




ЄX·LIBRIS·JVSTE·DESCHAMPS·DE·PAS·DE·St·OMER



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



ANNUAIRE

STATISTIQUE ET ADMINISTRATIF

DU

PAS-DE-CALAIS,

1847.

CET ANNUAIRE SE VEND :

A Arras, chez MM. Brissy, Galand et Topino, libraires.
A Bapaume, chez M. Debeugny, libraire.
A Béthune, chez M. Rey-Bourbon, imprimeur-libraire.
A Boulogne, chez M. Watel, libraire, rue de l'Écu.
A Calais, chez M. Demotier, libraire.
A Hesdin, chez M. Deneuville-Leleux, libraire.
A Montreuil, chez M. Duval, libraire.
A St-Omer, chez M. Lemaire, imprimeur-libraire.
A St-Pol, chez M. Lemoine, libraire.

N. B. — Les changements survenus pendant l'impression se trouvent à la fin de l'Annuaire.

SIGNES POUR LES DÉCORATIONS.

Ordre royal de la Légion-d'Honneur.
G. ✲, grand'croix.
G. O. ✲, grand officier.
C. ✲, commandeur.
✲ chevalier.
Chevalier de St-Louis. ✠

ANNUAIRE

Statistique et Administratif

DU

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS, France (Dept.)

POUR 1847,

PUBLIÉ,

SOUS LES AUSPICES DU CONSEIL GÉNÉRAL

DE CE DÉPARTEMENT,

PAR M. BENOIT CAFFIN.

3me ANNÉE.

Moneat placeat que momendo.

A ARRAS,

BRISSY, Imprimeur-Libraire, Petite-Place, 595.

—

1847.

AVANT-PROPOS.

Plusieurs personnes ont bien voulu nous adresser leurs félicitations sur les précis statistiques que nous avons joints à l'Annuaire de 1846 et nous ont engagé à continuer ce genre de publication. Nous prisons trop ces témoignages et nous les trouvons trop flatteurs, pour ne pas redoubler d'efforts, afin de les mériter, de plus en plus. En conséquence, nous publions, cette année, les précis sur les cantons d'Aubigny, de Croisilles et de Marquise. Les données historiques qu'ils renferment sont de notre part l'objet de beaucoup d'études et de recherches.

Voici les auteurs que pour les communes, ayant fait partie de l'ancien diocèse d'Arras, nous avons particulièrement étudié cette année : Locrius, l'avocat Maillard et le Père Ignace. Ce dernier, compilateur infatigable, enregistre assez confusément tout ce qui lui tombe sous la main. Il contredit, sciemment toutefois, à la fin d'une page le renseignement qu'il a donné au commencement. Mais dans une introduction où le bon sens abonde, il prévient son lecteur et l'engage ainsi implicitement à ne pas admettre tout ce qu'il dit sans vérification ultérieure. C'est ce que nous faisons.

Pour l'arrondissement de Boulogne, nous avons consulté l'histoire de Boulogne par le docteur Bertrand et surtout l'ouvrage d'un habile et savant statisticien, M. Henri, qui par sa lumineuse dissertation a démontré d'une manière irréfragable que le *portus Ictius* d'où César s'est embarqué pour l'Angleterre, est Wissant.

Il est à remarquer qu'avant M. Henri, des dissertateurs s'étaient plu à placer le port Ictius à l'Ecluse (Belgique, à Gand, Bruges, Nieuport, Mardick, Gravelines, Cassel, St-Omer, Watten, Calais, Sangatte, Escalles, Ambleteuse, Boulogne, au Portel, à Etaples et même à Dieppe.

Nous avons en outre consulté un bien précieux manuscrit, qui a pour auteur dom Legrix, religieux bénédictin de la savante et illustre congrégation de St-Maur. Dom Legrix a parcouru toutes les paroisses de l'ancien diocèse de Boulogne ; il y a recueilli toutes les saines traditions et tous les documents historiques et les a déposés dans un Pouillé qui devait servir d'appendice à l'ouvrage si connu : *De l'art de vérifier les dates.*

Cet intéressant manuscrit nous a été communiqué avec une exquise urbanité par M. le baron de Hauteclocque, ancien maire d'Arras, qui possède une foule de curieux documents sur notre pays.

Nous nous sommes aussi permis de faire quelques emprunts à nos savants compatriotes MM. Harbaville, Parenty et Terninck. Mais nous avons soin de citer leurs noms, lorsque nous en usons ainsi.

JANVIER.

Les jours augmentent de 22 m. le m. et de 32 m. le s., ou de h. m.

			LUNE Lev. h.	m.	Couch. h.	m.
1	Ven	Circoncision.	4	41	7	14
2	Sam	S. Bazile.	5	38	7	55
3	Dim	Ste Geneviève.	6 soir	39	8 matin	32
4	Lun	S. Rigobert.	7	41	9	4
5	Mar	S. Siméon styl.	8	42	9	32
9	Mer	Epiphanie.	9	42	9	57
7	Jeu	Noces.	10	43	10	21
8	Ven	S. Lucien.	11	45	10	45
9	Sam	S. Pierre évêque.	—	—	11 soir	9
10	Dim	S. Paul Ermite.	0 matin	47	11	35
11	Lun	S. Théodore.	1	51	0	5
12	Mar	S. Arcade Martyr.	2	56	0	40
13	Mer	Baptême de J.-C.	4	0	1	22
14	Jeu	S. Hilaire.	5	3	2	12
15	Ven	S. Maur.	6	2	3	12
16	Sam	S. Guillaume.	6	54	4	21
17	Dim	S. Antoine.	7	39	5	36
18	Lun	Ch. S. Pierre à R.	8	18	6	54
19	Mar	S. Sulpice.	8	53	8	13
20	Mer	S. Sébastien.	9	25	9	30
21	Jeu	Ste Agnès.	9	55	10	46
22	Ven	S. Vincent.	10	25	—	—
23	Sam	S. Ildephonse.	10	56	0 matin	0
24	Dim	S. Babylas.	11	31	1	11
25	Lun	Conv. de S. Paul.	0	10	2	19
26	Mar	Ste Paule.	0 soir	54	3	22
27	Mer	S. Julien.	1	42	4	20
28	Jeu	S. Charlemagne.	2	35	5	11
29	Ven	S. François de S.	3	32	5	55
30	Sam	Ste Bathilde.	4	30	6	33
31	Dim	Ste Marcelle. *Sept.*	5	30	7	6

Le 1 lev. du sol. à 7 h. 56 m. couc. 4 h. 11 m.
— 10 — 7 — 54 — 4 — 22 —
— 20 — 7 — 47 — 4 — 36 —
— 31 — 7 — 35 — 4 — 53 —

P. Q. le 1, à 2 h. 52 m. du s.
D. Q. le 9, à 6 h. 50 m. du s.
N. L. le 17, à 0 h. 54 m. du m.
P. Q. le 23, à 4 h. 27 m. du s.
P. L. le 12, à 2 h. 11 m. du m.

FÉVRIER.

Les jours augmentent de 46 m. le m. et de 44 m. le s. ou de 1 h. 30 m.

			LUNE Lev. h.	m.	Couch. h.	m.
1	Lun	S. Ignace.	6 soir	31	7 matin	35
2	Mar	Purification.	7	32	8	1
3	Mer	S. Blaise.	8	33	8	26
4	Jeu	Ste Philéas.	9	33	8	50
5	Ven	Ste Agathe.	10	35	9	14
6	Sam	S. Vaast.	11	38	9	39
7	Dim	S. Romuald *Sexag.*	—	—	10	7
8	Lun	S. Jean de M.	0 matin	40	10	39
9	Mar	Ste Appoline.	1	42	11	16
10	Mer	Ste Scholastique.	2	44	11	59
11	Jeu	S. Séverin.	3	43	0	52
12	Ven	Ste Eulalie.	4	37	1 soir	55
13	Sam	S. Lezin.	5	25	3	6
14	Dim	S. Valentin. *Quinq.*	6	8	4	23
15	Lun	S. Faustin.	6	47	5	43
16	Mar	Ste Julien. *M.-G.*	7	22	7	3
17	Mer	Ste Théod. Cendres	7	54	8	23
18	Jeu	S. Simoen.	8	26	9	41
19	Ven	S. Gabin.	8	58	10	56
20	Sam	S. Eucher.	9	33	—	—
21	Dim	S. Pépin. *Quad.*	10	11	0 matin	7
22	Lun	Ste Isabelle.	10	53	1	13
23	Mar	S. Merault.	11	40	2	5
24	Mer	S. Mathias. *Q. T.*	0 soir	32	3	13
25	Jeu	S. Césaire.	1	27	3	54
26	Ven	S. Nestor.	2	25	4	34
27	Sam	Ste Honorine.	3	23	5	8
28	Dim	S. Romain. *Rem.*	4	23	5	38

Le 1 lev. du sol. à 7 h. 34 m., couc. 4 h. 55 m.
— 10 — 7 — 20 — 5 — 10 —
— 20 — 7 — 3 — 5 — 26 —
— 28 — 6 — 48 — 5 — 39 —

D. Q. le 8, à 1 h. 48 m. du s.
N. L. le 15, à 11 h. 35 m. du m.
P. Q. le 22, à 4 h. 8 m. du m.

MARS.

Les jours augmentent de 63 m. le m. et de 46 m. le s., ou de 1 h. 17 m.

			LUNE. Lev. h.	m.	Coucher h.	m.
1	Lun	S. Aubin.	5	23	6	6
2	Mar	S. Simplice.	6	soir 24	6	matin 31
3	Mer	Ste Cunégonde.	7	25	6	55
4	Jeu	S. Casimir.	8	26	7	19
5	Ven	S. Adrien.	9	28	7	44
6	Sam	Ste Colette.	10	30	8	11
7	Dim	Ste Perpétue. *Oculi*	11	31	8	41
8	Lun	S. J. de Dieu.	—	—	9	15
9	Mar	Ste Françoise.	0	matin 32	9	56
10	Mer	S. Blanchard.	1	31	10	soir 44
11	Jeu	S. Euloge.	2	25	11	40
12	Ven	S. Paul, évêque.	3	14	0	45
13	Sam	Ste Euphrasie.	3	59	1	56
14	Dim	S. Lubin. *Lætare.*	4	39	3	12
15	Lun	S. Zacharie.	5	15	4	31
16	Mar	S. Abraham.	5	48	5	51
17	Mer	Ste Gertrude.	6	21	7	11
18	Jeu	S. Alexandre.	6	54	8	30
19	Ven	S. Joseph.	7	29	9	46
20	Sam	S. Joachim.	8	7	10	56
21	Dim	S. Benoit. Passion.	8	49	—	—
22	Lun	S. Emile.	9	36	0	matin 1
23	Mar	S. Victor.	10	27	1	0
24	Mer	S. Simon.	11	soir 21	1	50
25	Jeu	Ste Irénée. Annon.	0	18	2	32
26	Ven	S. Ludger.	1	17	3	9
27	Sam	S. Rupert Evêque.	2	17	3	41
28	Dim	S. Gontrand. Ram.	3	17	4	9
29	Lun	S. Eustase.	4	16	4	34
30	Mar	S. Rieul.	5	17	5	0
31	Mer	S. Gui	6	19	5	24

Le 1 lev. du sol. à 6 h. 46 m., couc. 5 h. 41 m.
— 10 — 6—27 — 5—55 —
—20 — 6— 6 — 6—10 —
— 31 — 5—43 — 6—27 —

P. L. le 2, à 3 h. 18 m. du m
D. Q. le 10, à 4 h. 48 m. du m.
N. L. le 16, à 9 h. 20 m. du s.
P. Q. le 23, à 5 h. 50 m. du s.
P. L. le 31, à 9 h. 26 m. du s.

AVRIL.

Les jours augmentent de 56 m. le m. et de 43 m. le s., ou de 1 h. 39 m.

			LUNE. Lev. h.	m.	Coucher h.	m.
1	Jeu	S. Hugues.	7	21	5	48
2	Ven	*Vendredi-Saint.*	8	soir 23	6	matin 15
3	Sam	S. Richard.	9	25	6	43
4	Dim	S. Isidore. PAQUES	10	26	7	16
5	Lun	S. Ambroise.	11	24	7	56
6	Mar	S. Prudent.	—	—	8	41
7	Mer	S. Clotaire.	0	matin 19	9	33
8	Jeu	S. Gaultier.	1	9	10	32
9	Ven	Ste Marie Egypt.	1	54	11	39
10	Sam	S. Fulbert.	2	34	0	soir 51
11	Dim	Ste Godeberte. *Qua*	3	10	2	6
12	Lun	S. Jules.	3	43	3	23
13	Mar	S. Marcelin.	4	15	4	42
14	Mer	S. Tiburce.	4	18	6	0
15	Jeu	S. Paterne,	5	22	7	18
16	Ven	S. Fructueux.	6	0	8	33
17	Sam	S. Anicet.	6	41	9	43
18	Dim	S. Parfait.	7	26	10	46
19	Lun	S. Léon.	8	16	11	41
20	Mar	S. Théotime.	9	11	—	matin —
21	Mer	S. Anselme.	10	8	0	28
22	Jeu	Ste Opportune.	11	8	1	8
23	Ven	S. Georges.	0	soir 8	1	42
24	Sam	S. Léger.	1	8	2	11
25	Dim	S. Marc, *Abst.*	2	8	2	38
26	Lun	S. Clet.	3	8	3	3
27	Mar	S. Polycarpe.	4	9	3	28
28	Mer	S. Vital.	5	11	3	52
29	Jeu	S. Robert.	6	13	4	17
30	Ven	Ste Eutrope.	7	16	4	46

Le 1 lev. du sol. à 5 h. 41 m., couc. 6 h. 28 m.
— 10 — 5 — 22 — 6 — 41 —
— 20 — 5 — 3 — 6 — 56 —
— 30 — 4 — 45 — 7 — 11 —

D. Q. le 8, à 3 h. 35 m. du s.
N. L. le 15, à 6 h. 31 m. du m.
P. Q. le 22, à 9 h. 18 m. du m.
P. L. le 30, à 1 h. 35 m. du s.

MAI.

Les jours augmentent de 39 m. le m. et de 39 m. le s., ou de 1 h. 8 m.

			LUNE. Lev. h.	m.	Coucher h.	m.
1	Sam	S. Philippe.	8 soir	19	5 matin	18
2	Dim	S. Athanase.	9	19	5	55
3	Lun	Invention Ste-Croix	10	16	6	38
4	Mar	Ste Monique.	11	8	7	28
5	Mer	Convers. S. Aug.	11	4	8	26
6	Jeu	S. Jean-P.-Lat.	—	—	9	30
7	Ven	S. Stanislas.	0 matin	34	10	38
8	Sam	S. Désiré.	1	10	11	50
9	Dim	Tr. S. Nicaise.	1	43	1 soir	5
10	Lun	S. Gordien. *Rogat.*	2	15	2	20
11	Mar	S. Mamers.	2	46	3	36
12	Mer	S. Pancrace.	3	18	4	52
13	Jeu	S. Servais. ASC.	3	53	6	7
14	Ven	S. Boniface.	4	31	7	20
15	Sam	S. Isidore Martyr.	5	14	8	28
16	Dim	S. Honoré.	6	2	9	27
17	Lun	S. Pascal.	6	56	10	18
18	Mar	S. Célestin.	7	54	11	3
19	Mer	S. Yves.	8	54	11	41
20	Jeu	S. Bernardin.	9	55	—	—
21	Ven	S. Hospice.	10	56	0	13
22	Sam	S. Didier.	11 soir	56	0 matin	41
23	Dim	S. Donatien. PENT	0	57	1	6
24	Lun	S. Urbain. Oct.	1	57	1	31
25	Mar	Ste Jeanne.	2	58	1	56
26	Mer	S. Quadrat.	4	1	2	20
27	Jeu	S. Hildevert.	5	5	2	46
28	Ven	S. Germain.	6	8	3	17
29	Sam	S. Maximin.	7	10	3	53
30	Dim	Ste Emilie. *Trinité.*	8	10	5	34
31	Lun	Ste Pétronille.	9	5	4	22

Le 1 lev. du sol. à 4 h. 43 m., couc. 7 h. 12 m.
— 10 — 4 — 28 — 7 — 25 —
— 20 — 4 — 15 — 7 — 38 —
— 31 — 4 — 4 — 7 — 51 —

D. Q. le 7, à 10 h. 59 m. du s.
N. L. le 14, à 3 h. 33 m. du s.
P. Q. le 22, à 2 h. 8 m. du m.
P. L. le 30, à 2 h. 55 m. du m.

JUIN.

Les jours augmentent de 1 h. 6 m. le m. et de 1 h. 13 m. le s., ou de 29 m.

			LUNE. Lev. h.	m.	Coucher h.	m.
1	Mar	S. Pamphile.	9 soir	53	6 matin	18
2	Mer	S. Pothin.	10	35	7	21
3	Jeu	Ste Clotilde. F.-D.	11	13	8	28
4	Ven	S. Obtat.	11	47	9	40
5	Sam	S. Boniface.	—	—	10	54
6	Dim	S. Claude.	0 matin	18	0 soir	7
7	Lun	S. Lié. TRINITÉ.	0	47	1	22
8	Mar	S. Médard.	1	17	2	36
9	Mer	Ste Pélagie.	1	50	3	49
10	Jeu	S. Landry.	2	27	5	2
11	Ven	S. Barnabé.	3	8	6	11
12	Sam	Ste Olympe.	3	53	7	14
13	Dim	S. Antoine de P.	4	43	8	9
14	Lun	S. Ruffin.	5	39	8	57
15	Mar	S. Modeste.	6	38	9	37
16	Mer	S. Fargeau.	7	39	10	12
17	Jeu	S. Avit.	8	41	10	43
18	Ven	Ste Marine.	9	43	11	10
19	Sam	S. Gerv. S. Prot.	10	44	11	35
20	Dim	S. Silvère.	11	46	11	59
21	Lun	S. Leufroi.	0 soir	46	—	—
22	Mar	S. Paulin.	1	47	0	28
23	Mer	S. Félix. *V. et J.*	2	50	0 matin	49
24	Jeu	NATIV. S. JEAN-B.	3	54	1	17
25	Ven	S. Prosper.	4	57	1	50
26	Sam	S. Babolein.	5	58	2	28
27	Dim	S. Crescent.	6	55	3	13
28	Lun	S. Irénée.	7	47	4	6
29	Mar	S. PIERRE S. PAUL.	8	33	5	8
30	Mer	Comm. S. Paul.	9	15	6	17

Le 1 lev. du sol. à 4 h. 4 m., couc. 7 h. 52 m.
— 10 — 3 — 59 — 7 — 59 —
— 20 — 3 — 58 — 8 — 4 —
— 30 — 4 — 1 — 8 — 5 —

D. Q. le 6, à 4 h. 16 m. du m.
N. L. le 13, à 1 h. 2 m. du m.
P. Q. le 20 à 7 h. 41 m. du s.
P. L. le 28, à 1 h. 32 m. du s.

JUILLET.

Les jours diminuent de 30 m. le m. et de 26 m. le s., ou de 56 m.

			LUNE. Lev. h.	m.	Coucher h.	m.
1	Jeu	Ste Eléonore.	9 soir	49	7 matin	29
2	Ven	VISITATION N.-D.	10	22	8	43
3	Sam	S. Thierry.	10	53	9	58
4	Dim	Trans. S. Martin.	11	23	11	13
5	Lun	Ste Zoé.	11	53	0 soir	28
6	Mar	S. Tranquillin.	—	—	1	41
7	Mer	Ste Aubierge.	0 matin	26	2	53
8	Jeu	Ste Elisabeth.	1	3	4	1
9	Ven	S. Cyrille évêque.	1	45	5	4
10	Sam	Ste Félicité.	2	33	6	1
11	Dim	Trans. S. Benoit.	3	27	6	51
12	Lun	S. Gualbert.	4	25	7	34
13	Mar	S. Eugène.	5	26	8	11
14	Mer	S. Bonaventure.	6	28	8	43
15	Jeu	S. Henri.	7	31	9	11
16	Ven	S. Eustate. N.-D.	8	33	9	37
17	Sam	S. Alexis.	9	35	10	2
18	Dim	S. Thomas-d'Aquin	10	37	10	27
19	Lun	S. Vincent de Paul.	11 soir	38	10	53
20	Mar	Ste Marguerite.	0	39	11	21
21	Mer	S. Victor martyr.	1	41	11	51
22	Jeu	Ste Madeleine.	2	42	—	—
23	Ven	S. Apollinaire.	3	42	0	25
24	Sam	Ste Christine. *J. c.*	4	40	1 matin	6
25	Dim	S. Jacques le Maj.	5	35	1	55
26	Lun	Trans. S. Marcel.	6	25	2	52
27	Mar	S. Pantaléon.	7	9	3	56
28	Mer	Ste Anne.	7	48	5	8
29	Jeu	Ste Marthe.	8	23	6	24
30	Ven	S. Abdon.	8	55	7	41
31	Sam	S. Germ. l'Aux.	9	26	8	58

Le 1 lev. du sol. à 4 h. 2 m., couc. 8 h. 5 m.
— 10 — 4 — 9 — 8 — 0 —
— 20 — 4 — 19 — 7 — 53 —
— 31 — 4 — 32 — 7 — 39 —

D. Q. le 5 à 8 h. 52 m. du m.
N. L. le 12, à 11 h. 47 m. du m.
P. Q. le 20, à 1 h. 2 m. du s.
P. L. le 27 à 10 h. 18 m. du s.

AOUT.

Les jours diminuent de 42 m. le m. et de 54 m. le s., ou de 1 h. 36 m.

			LUNE. Lev. h.	m.	Coucher h.	m.
1	Dim	S. Pierre-ès-liens.	9 soir	58	10 matin	14
2	Lun	S. Etienne P.	10	30	11	29
3	Mar	Inv. S. Etienne.	11	5	0 soir	42
4	Mer	S. Dominique.	11	45	1	54
5	Jeu	S. Yon.	—	—	2	55
6	Ven	Transfig. J.-C.	0 matin	20	3	53
7	Sam	S. Gaétan.	1	16	4	46
8	Dim	S. Justin.	2	16	5	32
9	Lun	S. Amour, *V.*	3	18	6	11
10	Mar	S. Laurent.	4	21	6	45
11	Mer	Ste Suzanne.	5	21	7	14
12	Jeu	Ste Claire.	6	23	7	40
13	Ven	S. Hippolyte.	7	24	8	5
14	Sam	S. Eusèbe. *V. et J.*	8	24	8	29
15	Dim	S. Napoléon. ASS.	9	24	8	54
16	Lun	S. Roch Confesseur	10	24	9	20
17	Mar	S. Mamès.	13	04	9	49
18	Mer	Ste Hélène.	0 soir	24	10	21
19	Jeu	S. Louis Evêque.	1	24	10	59
20	Ven	S. Bernard.	2	23	11	44
21	Sam	S. Privat.	3	19	—	—
22	Dim	S. Symphorien.	4	12	0 matin	37
23	Lun	Ste Sidoine.	4	59	1	37
24	Mar	S. Barthélémy.	5	41	2	45
25	Mer	S. Louis Roi.	6	19	3	58
26	Jeu	S. Zéphir. *Fin j. c.*	6	53	5	16
27	Ven	S. Césaire.	7	26	6	35
28	Sam	S. Augustin.	7	58	7	54
29	Dim	S. Médéric.	8	31	9	12
30	Lun	S. Fiacre.	9	7	10	28
31	Mar	S. Ovide.	9	47	11	40

Le 1 lev. du sol. à 4 h. 34 m., couc. 7 h. 38 m.
— 10 — 4 — 46 — 7 — 24 —
— 20 — 5 — 0 — 7 — 6 —
— 31 — 5 — 16 — 6 — 44 —

D. Q. le 3, à 2 h. 9 m. du s.
N. L. le 11 à 0 h. 38 m. du m.
P. Q. le 19 à 5 h. 11 m. du m.
P. L. le 26, à 6 h. 19 m. du m.

SEPTEMBRE.

Les jours diminuent de 42 m. le m. et de 61 m. le s., ou de 1 h. 43 m.

			LUNE. Lev. h.	m.	Coucher h.	m.
1	Mer	S. Leu S. Gilles.	10 soir	31	0 soir	48
2	Jeu	S. Lazare.	11	20	1	49
3	Ven	S. Grégoire.	—	—	2	43
4	Sam	Ste Rosalie.	0 matin	4	3	30
5	Dim	S. Bertin Abbé.	1	11	4	10
6	Lun	S. Onésiphore.	2	9	4	46
7	Mar	S. Cloud.	3	7	5	18
8	Mer	Nativité N.-D.	4	7	5	47
9	Jeu	S. Omer.	5	10	6	12
10	Ven	Ste Pulchérie.	6	15	6	35
11	Sam	S. Hyacinthe.	7	17	6	59
12	Dim	S. Raphaël.	8	17	7	25
13	Lun	S. Maurille.	9	1	7	52
14	Mar	Ex. Ste Croix, *V.*	10	17	8	22
15	Mer	S. Nicomède.	11	16	8	58
16	Jeu	S. Corneille.	0 soir	14	9	39
17	Ven	S. Lambert. *Q-T.*	1	10	10	27
18	Sam	S. Jean Chrysostom	2	1	11	22
19	Dim	S. Janvier.	2	48	—	—
20	Lun	S. Eustache,	3	31	0 matin	24
21	Mar	S. Mathieu.	4	9	1	32
22	Mer	S. Maurice.	4	44	2	46
23	Jeu	Ste Thècle. V.	5	18	4	4
24	Ven	S. Andoche.	5	52	5	25
25	Sam	S. Firmin Evêque.	6	27	6	45
26	Dim	Ste Justine.	7	3	8	5
27	Lun	S. Côme S. Dam.	7	42	9	22
28	Mar	S. Céran Evêque.	8	26	10	34
29	Mer	S. Michel.	9	15	11	40
30	Jeu	S. Jérôme.	10	8	0	38

Le 1 lev. du sol. à 5 h. 17 m., couc. 6 h. 42 m.
— 10 — 5 — 30 — 6 — 24 —
— 20 — 5 — 44 — 6 — 2 —
— 30 — 5 — 59 — 5 — 41 —

D. Q. le 1, à 9 h. 24 m. du s.
N. L. le 9, à 3 h. 57 m. du s.
P. Q. le 17, à 7 h. 30 m. du s.
P. L. le 24 à 2 h. 35 m. du s.

OCTOBRE.

Les jours diminuent de 46 m. le m. et de 58 m. le s., ou de 1 h. 44 m.

			LUNE. Lev. h.	m.	Couche h.	m.
1	Ven	S. Remi.	11 soir	5	1 soir	39
2	Sam	SS. Anges Gard.	—	—	2	11
3	Dim	S. Cyprien.	0 matin	5	2	47
4	Lun	S. François d'Ass.	1	6	3	19
5	Mar	Ste Aure Vierge.	2	8	3	48
6	Mer	S. Bruno.	3	9	4	14
7	Jeu	S. Serge.	4	8	4	38
8	Ven	Ste Brigitte.	5	8	5	3
9	Sam	S. Denis.	6	8	5	29
10	Dim	S. Paulin.	7	9	5	56
11	Lun	S. Gomer.	8	10	6	25
12	Mar	S. Vilfrid.	9	10	6	58
13	Mer	S. Gérand.	10	8	7	37
14	Jeu	S. Calixte.	11	14	8	22
15	Ven	Ste Thérèse.	11	56	9	13
16	Sam	S. Gal.	0 soir	44	10	11
17	Dim	S. Cerbonnet.	1	28	11	15
18	Lun	S. Luc évangéliste.	2	7	—	—
19	Mar	S. Savinien.	2	42	0 matin	25
20	Mer	S. Caprais.	3	15	1	38
21	Jeu	Ste Ursule.	3	47	2	54
22	Ven	S. Mellon.	4	20	4	13
23	Sam	S. Hilarion.	4	54	5	33
24	Dim	S. Magloire.	5	32	6	52
25	Lun	S. Crépin S. Crép.	6	13	8	8
26	Mar	S. Rustique.	7	0	9	20
27	Mer	S. Frumen, *V.*	7	54	10	25
28	Jeu	S. Simon S. Jude.	8	53	11	21
29	Ven	S. Faron.	9	54	0	8
30	Sam	S. Lucain. *V. et J.*	10	55	0	48
31	Dim	S. Quentin.	11	57	1	21

Le 1 lev. du sol. à 6 h. 0 m., couc. 5 h. 39 m.
— 10 — 6 — 13 — 5 — 20 —
— 20 — 6 — 29 — 5 — 1 —
— 31 — 6 — 4 6 — 4 — 41 —

D. Q. le 1 à 7 h. 45 m. du m.
N. L. le 9 à 9 h. 16 m. du m.
P. Q. le 17 à 7 h. 50 m. du m.
P. L. le 23 à 11 h. 45 m. du s.
D. Q. le 30, à 10 h. 5 m. du s.

NOVEMBRE.

Les jours diminuent de 44 m. le m. et de 39 m. le s., ou de 1 h. 43 m.

			LUNE. Lev. h.	m.	Couche h.	m.
1	Lun	TOUSSAINT.	—	—	1 soir	51
2	Mar	*Trépassés.*	0 matin	59	2	18
3	Mer	S. Marcel.	2	1	2	44
4	Jeu	S. Charles.	3	2	3	8
5	Ven	S. Zacharie.	4	3	3	32
6	Sam	S. Léonard.	5	3	3	59
7	Dim	S. Florent.	6	3	4	28
8	Lun	Saintes Reliques.	7	3	5	0
9	Mar	S. Mathurin.	8	3	5	37
10	Mer	S. Juste.	9	1	6	20
11	Jeu	S. Martin.	9	54	7	9
12	Ven	S. Réné,	10	43	8	4
13	Sam	S. Brice.	11	27	9	5
14	Dim	S. Bertrand.	0 soir	6	10	12
15	Lun	S. Eugène.	0	42	11	22
16	Mar	S. Edme.	1	15	— matin	—
17	Mer	S. Agnan.	1	46	0	35
18	Jeu	Ste Aude.	2	17	1	50
19	Ven	Ste Elisabeth.	2	49	3	6
20	Sam	S. Edmond.	3	24	4	23
21	Dim	Présent. N.-D.	4	2	5	40
22	Lun	Ste Cécile.	4	47	6	55
23	Mar	S. Clément.	5	38	8	4
24	Mer	Ste Flore.	6	35	9	6
25	Jeu	Ste Catherine.	7	37	9	59
26	Ven	Ste Geneviève Ard.	8	40	10	44
27	Sam	S. Maxime.	9	44	11	21
28	Dim	S. Sosthène. AVENT.	10	47	11	53
29	Lun	S. Saturnin.	11	49	0 soir	21
30	Mar	S. André.	—	—	0	47

Le 1 lev. du sol. à 6 h. 48 m., couc. 4 h. 39 m.
— 10 — 7 — 2 — 4 — 25 —
— 20 — 7 — 18 — 4 — 13 —
— 30 — 7 — 32 — 4 — 5 —

N. L. le 8 à 3 h. 20 m. du m.
N. Q. le 15, à 6 h. 24 m. du s.
P. L. le 22, à 10 h. 14 m. du m.
D. Q. le 29 à 4 h. 31 m. du s.

DÉCEMBRE.

Les jours diminuent de 12 m. le m. et de 4 m. le s., ou 16 m.

			LUNE. Lev. h.	m.	Coucher h.	m.
1	Mer	S. Eloi.	0 matin	50	1 soir	12
2	Jeu	S. François-Xavier	1	51	1	37
3	Ven	S. Eloque.	2	52	2	2
4	Sam	Ste Barbe.	3	53	2	29
5	Dim	S. Sabas.	4	54	3	0
6	Lun	S. Nicolas.	5	54	3	36
7	Mar	Ste Fare.	6	53	4	17
8	Mer	CONCEPT. N.-D.	7	49	5	3
9	Jeu	Ste Gorgonie.	8	40	5	57
10	Ven	Ste Valère.	9	27	6	58
11	Sam	S. Daniel.	10	9	8	3
12	Dim	S. Valeri.	10	46	9	12
13	Lun	Ste Luce.	11	19	10	24
14	Mar	S. Nicaise.	11	50	11	36
15	Mer	S. Memin. *Q-T*	0 soir	20	—	—
16	Jeu	Ste Adelaïde.	0	50	0 matin	49
17	Ven	Ste Olympiade	1	22	2	4
18	Sam	S. Gatien.	1	58	3	19
19	Dim	S. Thimothée.	2	38	4	32
20	Lun	S. Philigone, V.	3	25	5	42
21	Mar	S. Thomas.	4	17	6	48
22	Mer	S. Honorat.	5	16	7	46
23	Jeu	Ste Victoire.	6	49	8	36
24	Ven	Ste Delphine. *V. J.*	7	24	9	17
25	Sam	NOEL.	8	29	9	52
26	Dim	S. Etienne.	9	33	10	23
27	Lun	S. Jean Evangél.	10	36	10	51
28	Mar	SS. Innocents.	11	37	11	16
29	Mer	S. Trophime.	—	—	11	40
30	Jeu	S. Sabin.	0 matin	38	0 soir	6
31	Ven	S. Sylvestre Pape.	1 matin	38	0 soir	32

Le 1 lev. du sol. à 7 h. 34 m., couc. 4 h. 4 m.
— 10 — 7 — 44 — 4 — 1 —
— 20 — 7 — 53 — 4 — 3 —
— 31 — 7 — 56 — 4 — 10 —

N. L. le 7 à 8 h. 40 m. du s.
P. Q. le 15, à 3 h. 35 m. du m.
P. L. le 21, à 10 h. 18 m. du s.
D. Q. le 29 à 1 h. 57 m. du s.

PREMIÈRE PARTIE.

Naissances et Alliances des Princes et Princesses de la Famille Royale.

LOUIS-PHILIPPE Ier, né à Paris le 6 octobre 1773, Roi des Français, le 9 août 1830, marié le 25 novembre 1809 à Palerme, à MARIE-AMÉLIE, princesse des Deux-Siciles, née le 26 avril 1782, fille de FERDINAND Ier.

Enfants de leurs Majestés.

HÉLÈNE-LOUISE-ÉLISABETH, princesse de Mecklenbourg-Schwerin, née à Ludwigslust, le 24 janvier 1814, mariée le 30 mai 1837; veuve le 13 juillet 1842, de FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-CHARLES-HENRI D'ORLÉANS, prince royal;

LOUIS-CHARLES-PHILIPPE-RAPHAEL D'ORLÉANS, duc de Nemours, né à Paris le 25 octobre 1814; marié le 27 avril 1840, à VICTOIRE-ANTOINETTE-AUGUSTE, princesse de Saxe-Cobourg-Gotha, née à Vienne, le 16 février 1822;

FRANÇOIS-FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-MARIE D'ORLÉANS, prince de Joinville, né à Neuilly le 14 août 1818, marié le 1er mai 1843, à FRANÇOISE-CAROLINE-JEANNE-CHARLOTTE-LÉOPOLDINE-ROMAINE-XAVIÈRE-DE-PAULE-MICHELLE-GABRIELE-GONZAGUE, princesse du Brésil, née à Rio-Janeiro, le 2 août 1824;

HENRI-EUGÈNE-PHILIPPE-LOUS D'ORLÉANS, duc d'Aumale, né à Paris le 16 janvier 1822; marié à Naples le 25 octobre 1844, à MARIE-CAROLINE-AUGUSTE, des Deux-Siciles, née le 26 avril 1822.

ANTOINE-MARIE-PHILIPPE-LOUIS D'ORLÉANS, duc de Montpensier, né à Neuilly, le 31 juillet 1824; marié le 10 décembre 1846, à MARIE-LOUISE-FERDINANDE, infante d'Espagne, née le 30 janvier 1832.

LOUISE-MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE-ISABELLE, princesse d'ORLÉANS, née à Palerme le 3 avril 1812, reine des Belges;

FRÉDÉRIC-GUILLAUME-ALEXANDRE, duc de Wurtemberg, né le 20 décembre 1804; veuf le 2 janvier 1839, de MARIE-CHRISTINE-CAROLINE-ADÉLAÏDE-FRANÇOISE-LÉOPOLDINE D'ORLÉANS;

MARIE-CLÉMENTINE-CAROLINE-LÉOPOLDINE-CLOTILDE, princesse d'ORLÉANS, née à Neuilly le 3 juin 1817, duchesse de Saxe-Cobourg-Gotha, par son mariage à St-Cloud, le 4 avril 1843, avec LOUIS-VICTOR, né le 13 juin 1818 et frère de la duchesse de Nemours.

PETITS-FILS DU ROI,

Enfants de feu Mgr le duc d'Orléans.

LOUIS-PHILIPPE-ALBERT D'ORLÉANS, comte de Paris, prince royal, né à Paris le 24 août 1838;

ROBERT-PHILIPPE-LOUIS-EUGÈNE-FERDINAND D'ORLÉANS, duc de Chartres, né à Paris le 6 novembre 1840.

Enfants de Mgr le duc de Némours.

LOUIS-PHILIPPE-MARIE-FERDINAND-GASTON D'ORLÉANS, comte d'Eu, né à Neuilly, le 29 avril 1842;

FERDINAND-PHILIPPE-MARIE D'ORLÉANS, comte d'Alençon, né à Neuilly, le 12 juillet 1844;

MARGUERITE-ADÉLAÏDE-MARIE D'ORLÉANS, née à Paris le 16 février 1846.

Enfants de Mgr le prince de Joinville.

FRANÇOISE-MARIE-AMÉLIE D'ORLÉANS, née à Neuilly, le 14 août 1844;

PIERRE-PHILIPPE-MARIE D'ORLÉANS, duc de Penthièvre, né le 4 novembre 1845.

Enfant de Mgr le duc d'Aumale.

prince de Condé, né le 15 novembre 1845.

Enfants du roi et de la reine des Belges.

LÉOPOLD-LOUIS-PHILIPPE-MARIE-VICTOR, prince royal, né le 9 avril 1835;

PHILIPPE-EUGÈNE-FERDINAND-LÉOPOLD, né le 25 mars 1837;

MARIE-CHARLOTTE-AMÉLIE-AUGUSTE-VICTOIRE-CLÉMENTINE-LÉOPOLDINE, née le 7 juin 1840.

Enfant du duc de Wurtemberg et de feu la princesse Marie.

PHILIPPE-ALEXANDRE-MARIE-ERNEST, duc de Wurtemberg, né le 30 juillet 1838.

Enfant du duc de Saxe-Gotha et de la princesse Clémentine.

PHILIPPE-FERDINAND-MARIE-AUGUSTE-RAPHAEL, né le 28 mars 1844.
Une princesse, née le 10 juillet 1846.

Sœur du Roi.

EUGÉNIE-ADÉLAÏDE-LOUISE, sœur du Roi, née le 23 août 1777.

Conseil des Ministres. — Ministères. — Directions générales.

CONSEIL DES MINISTRES.

M. le maréchal, DUC DE DALMATIE, (G. ✠), Pair, Président du Conseil des Ministres, sans département.

M. HÉBERT, (C. ✠), Député, Garde-des-Sceaux, *la Justice et les Cultes.*

M. GUIZOT, (G. ✠), Député, *les Affaires Étrangères.*

M. MOLINE DE ST-YON, (C. ✠), Pair, Lieutenant-Général, *la Guerre.*

M. le baron de MACKAU, (G. O. ✠), Vice-Amiral, Pair, *la Marine.*

M. le comte DUCHATEL, (G. ✠), Député, *l'Intérieur.*

M. DUMONT, (du Lot), (C. ✠), Député, *les Travaux Publics.*

M. le comte de SALVANDY, (G. ✠), Duputé, *l'Instruction Publique.*

M. CUNIN-GRIDAINE, (G. O. ✠), Député, *l'Agriculture et le Commerce.*

M. LACAVE-LAPLAGNE, (G. O. ✠), Député, *les Finances.*

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE ET DES CULTES, PLACE VENDÔME.

M. HÉBERT, (C. ✠), Ministre et Secrétaire d'État.

M. DUCLOSEAUX, (O. ✠). Conseiller d'État, Secrétaire Général, Député.

M. DESSAURET, (O. ✠), Conseiller d'État, Directeur des Cultes.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, BOULEVARD DES CAPUCINES.

M. GUIZOT, (G. ✠), Ministre et Secrétaire d'État.

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE, RUE ST-DOMINIQUE, Nos 82 ET 84.

M. MOLINE DE ST-YON, (C. ✠), Ministre et Secrétaire d'État.

M. le baron MARTINEAU-DESCHENEZ, (O. ✠), Sous-Secrétaire d'État.

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES COLONIES, RUE ROYALE-ST-HONORÉ.

M. le vice-amiral, baron de MACKAU, (G. O. ✠), Ministre et Secrétaire d'État.

M. JUBELIN, (C. ✠), Conseiller d'État, Secrétaire Général.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, RUE DE GRENELLE, Nos 101, 103 ET 130.

M. le comte DUCHATEL, (G. ✠), Ministre et Secrétaire d'État.

M. Ant. PASSY, (C. ✠), Député, Sous-Secrétaire d'État.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, RUE ST-DOMINIQUE, N°s 58 ET 60.

M. S. DUMONT (du Lot), (C. ✠), Ministre et Secrétaire d'État.

M. LEGRAND, (G. O. ✠), Sous-Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, RUE DE GRENELLE, N° 116.

M. le comte de SALVANDY, (G. ✠), Ministre et Secrétaire d'État.

M. RAVAISSON, (C. ✠), faisant fonctions de Secrétaire Général.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE, RUE DE VARENNES, 26.

M. CUNIN-GRIDAINE, (G. O. ✠), Ministre et Secrétaire d'État.

DÉPARTEMENT DES FINANCES, RUE DE RIVOLI, N° 48.

M. LACAVE-LAPLAGNE. (G. O. ✠), Ministre et Secrétaire d'État.

M. DE COLMONT, Secrétaire-Général.

DIRECTIONS GÉNÉRALES.

Enregistrement et Domaines, Rue Castiglione, N° 1.

M. CALMON. (G. O. ✠), Conseiller d'État, Député, Direct^r Général.

Contributions Directes, Rue Rivoli, N° 48.

M. LAURENCE, (O. ✠), Député, Directeur Général.

Forêts, Rue Neuve du Luxembourg, N° 2, (ter).

M. LEGRAND, (de l'Oise), (C. ✠), Député, Directeur Général.

Douanes et Sels, Rue Mont-Thabor, N° 29.

M. GRÉTERIN, (C. ✠), Conseiller d'État, Directeur Général.

Postes, Rue J.-J. Rousseau.

M. CONTE, (C. ✠), Conseiller d'État, Directeur Général.

Contributions Indirectes, Rue de Rivoli.

M. BOURSY, (C. ✠), Conseiller d'État, Directeur Général.

Tabacs, Rue Neuve du Luxembourg, N° 2.

M. le vicomte SIMÉON, (C. ✠), Conseiller d'État, Directeur Général.

ORGANISATION RELIGIEUSE DU ROYAUME.

Avant 1789, il y avait en France, y compris la Corse et le comtat venaisin, 135 diocèses dont les circonscriptions étaient très-disproportionnées entr'elles. Certains ne renfermaient que 80, 50, 22 et même 19 paroisses, d'autres, au contraire, en comptaient 500, 600, 800 et plus. Il y en avait 1388 dans l'archevêché de Rouen et 1700 dans l'évêché de Toul. Une disproportion relative existait à l'égard de celles-ci. Il s'en trouvait qui ne contenaient que 20 habitants : Mauville (Pas-de-Calais), réuni depuis 40 ans à Frênes-lez-Montauban, n'en comptait que 17. En outre, la juridiction de la plupart des diocèses était loin de s'étendre avec quelque régularité sur les lieux-mèmes que régissait l'administration civile des villes sous le nom desquelles ils étaient connus. Hesdin, ville de l'Artois, loin d'appartenir au diocèse d'Arras était enclavé dans celui de Boulogne et dépendait de St.-Omer dont le diocèse formé de 104 paroisses et de 14 annexes s'étendait au-delà des limites de l'Artois dont cette ville faisait elle-même partie. D'après cela, il est aisé de se représenter qu'Arras, capitale de la province et siège d'un diocèse composé de 402 paroisses (1), devait sous le rapport religieux, embrasser, dans son ressort, des lieux qui ne reconnaissaient pas l'autorité des états

Au chapitre : Organisation religieuse du département, nous donnons la nomenclature des paroisses composant les anciens diocèses d'Arras, Boulogne et St.-Omer..

d'Artois. Aussi Douai, la moitié de Valenciennes, Armentières et Labassée étaient du diocèse d'Arras. Et, ce qui de nos jours doit paraître étrange, c'est que Dunkerque et Lille n'avaient point pour évêque un sujet du roi de France. Les siéges des évêchés auxquels ces cités ressortissaient, étaient Tournai et Ypres, villes de Belgique. Mais lorsque l'Autriche était en guerre avec la France et que nos armées remportaient la victoire, ce n'était pas probablement ces évêques étrangers qui ordonnaient aux curés de Dunkerque et de Lille de chanter le *Te Deum.*

L'Assemblée Constituante, en voulant opérer un changement qui était très-certainement désirable, avait décrété qu'il y aurait un évêché par département. En prononçant, sans le concours du chef visible de l'Eglise, ce changement et des modifications bien autrement importantes, elle provoqua de la part du clergé une opposition dont s'armèrent dans la suite le philosophisme et le fanatisme irréligieux, pour faire une guerre d'extermination à touts les ecclésiastiques qui n'adhérèrent pas à ces changements. Il en est même qui périrent sur l'échafaud, quoiqu'ils les aient reconnus..

La Convention, par la loi du 18 floréal an II (7 mai 1794), abolit l'exercice public du culte catholique et le remplaça par celui de l'*Etre-Suprême.* Robespierre prononça son plus remarquable discours à l'occasion de cette innovation qui ne devait être et ne fut, en effet, qu'éphémère. L'année suivante, des lois protectrices du culte catholique que rendit la Convention, déterminèrent l'ouverture d'un certain nombre d'églises. Celles qui se r'ouvrirent en ce pays

étaient très-peu fréquentées, parce que la position des ecclésiastiques qui les desservaient, blessait les consciences de la presque généralité de ses habitants. Cependant comme le siège de l'évêché du département du Pas-de-Calais avait été fixé par l'Assemblée Constituante à St.-Omer, un évêque (1) pour ce département résidait encore dans cette ville, lorsque parut le concordat de 1801. Depuis deux ans, le puissant génie qui s'était fait remarquer en Italie et en Egypte par des hauts-faits si nombreux et si merveilleux à la fois, qu'ils étonneront la postérité, Napoléon avait pris les rênes de l'Etat et prouvait qu'il était aussi éminent organisateur, que grand législateur et grand guerrier. Cet homme vraîment extraordinaire et providentiel, en chassant l'anarchie, voulut reconstituer la société sur des bases qui ne pussent blesser les croyances anciennes et vénérées du pays. Pour atteindre ce but si digne de sa haute sagesse, il avait négocié avec le Saint-Siège l'acte dont nous venons de parler et qui permit aux nombreux ecclésiastiques que la tourmente révolutionnaire avait

---

C'était M. Asselin, décédé le 8 janvier 1825, à Bonnières, près de Frévent, où il était né le 26 octobre 1736, d'après les papiers qu'il a laissés, car les registres qui pourraient donner de l'authenticité à cette date, ont été adirés pendant la révolution. Ainsi au moment de son décès, il était agé de 89 ans moins 2 mois et 13 jours. Quelques excentricités faisaient ressortir sa douceur et sa bienveillance. « Il se servait toujours » d'un âne pour parcourir son diocèse, afin de se distinguer, disait-il, des » évêques de l'ancien régime qui allaient en voiture. Cette manière patri» arcale de voyager lui valut le surnom d'*Evêque à Baudet*. (M. Leglay, » glossaire des principaux sobriquets du nord de la France.)

Il est à remarquer que son prédécesseur *Porion*, parvint aussi à un âge très-avancé, étant né en 1743, et mort à Paris le 20 mars 1830.

chassés du sol français d'y venir reprendre leur saint ministère. Cependant jusqu'à la promotion de Napoléon Bonaparte au Consulat, des prêtres non assermentés célébraient la messe en cachette; mais ceux qu'on arrêtait, étaient conduits à Arras où on les renfermait dans l'ancienne abbaye du Vivier, aujourd'hui maison de refuge des vieillards.

La loi du 8 avril 1802, organique du concordat, fixa le nombre des Archevêques à 10 et celui des Evêques à 50. Mais aujourd'hui il y a en France, 15 Archevêchés et 66 Evêchés (1) compris celui d'Alger.

Les Archevêques et Evêques sont nommés par le Roi; ils reçoivent du Pape l'institution canonique, prêtent serment entre les mains du Roi, lorsque leurs bulles ont été vérifiées et enregistrées au conseil d'État et avant de prendre possession de leurs sièges.

Les Evêques nomment leurs Vicaires-généraux, ainsi que les Curés; ces nominations sont soumises

---

Voici, par ordre alphabétique, le nom des évêchés qui n'ont pas été rétablis : Adge, Alais, Aleth, Apt, Arles, Auxerre, Avranches, Bazas, Béziers, Boulogne-sur-Mer, Carpentras, Castres, Cavaillon, Châlons-sur-Saône, Condom, Couserans, Dax, Dié, Dol, Embrun, Glandève, Grasse, Laon, Lavaur, Lectoure, Lescar, Lizieux, Lodève, Lombez, Macon, Mirepoix, Narbonne, Noyon, Oléron, Orange, Rieux, Riez, St.-Bertrand-de-Comminges, St.-Mâlo, St.-Omer, St.-Papoul, St.-Paul-trois-Châteaux, St.-Pol-de-Léon, St.-Pons, Saintes, Sarlat, Senez, Senlis, Sisteron, Toul, Toulon, Tréguier, Uzès, Vabres, Vaison, Vence, Vienne. Alaria et Sagone dans l'île de Corse, en tout 59. Nous ne comptons pas Bethléem ou Parténon, faubourg de Clamcy, érigé en évêché *in partibus*. Mais il est à noter qu'avant 1789, Moulins, Nancy, St.-Dié, département des Vosges, et Versailles n'étaient pas des villes épiscopales et que depuis elles le sont devenues.

à l'agrément du Roi. Cet agrément n'est pas exigé pour les Desservants des succursales, les Vicaires et autres titres ecclésiastiques.

Les 15 Archevêchés prennent les dénominations suivantes : *Paris; Cambrai; Lyon et Vienne; Rouen; Sens et Auxerre; Reims; Tours; Bourges; Alby; Bordeaux; Auch; Toulouse et Narbonne; Aix, Arles et Embrun; Besançon; Avignon.* Leurs circonscriptions se composent comme il suit : *Paris*, du département de la Seine; *Cambrai*, du département du Nord; *Lyon et Vienne*, des départements du Rhône et de la Loire; *Rouen*, du département de la Seine-Inférieure; *Sens et Auxonne*, du département de l'Yonne; *Reims*, de l'arrondissement de Reims (Marne) et du département des Ardennes; *Tours*, du département d'Indre-et-Loire; *Bourges*, des départements du Cher et de l'Indre; *Alby*, du département du Tarn; *Bordeaux*, du département de la Gironde; *Auch*, du département du Gers; *Toulouse et Narbonne*, du département de la Haute-Garonne; *Aix, Arles et Embrun*, du département des Bouches-du-Rhône, moins l'arrondissement de Marseille; *Besançon*, des départements du Doubs et de la Haute-Saône; *Avignon*, du département de Vaucluse.

Ils ont pour suffragants les Evêchés suivants qui comprennent les circonscriptions ci-après :

PARIS,	*Chartres*, le département d'Eure-et-Loir; *Meaux*, le département de Seine-et-Marne; *Orléans*, le département du Loiret; *Blois*, le département de Loir-et-Cher, *Versailles*, le département de Seine-et-Oise;
CAMBRAI,	*Arras*, le département du Pas-de-Calais;
LYON ET VIENNE,	*Autun*, le département de Saône-et-Loire; *Langres*, le département de la Haute-Marne; *Dijon*, le départe-

ment de la Côte-d'Or; *St.-Claude*, le département du Jura; *Grenoble*, le département de l'Isère;

ROUEN, *Bayeux*, le département du Calvados; *Evreux*, le département de l'Eure; *Séez*, le département de l'Orne; *Coutances*, le département de la Manche;

SENS ET AUXERRE; *Troyes*, le département de l'Aube; *Nevers*, le département de la Nièvre; *Moulins*, le département de l'Allier;

REIMS, *Soissons*, le département de l'Aisne; *Châlons*, le département de la Marne, moins l'arrondissement de Reims; *Beauvais*, le département de l'Oise; *Amiens*, le département de la Somme;

TOURS, *Le Mans*, les départements de la Sarthe et de la Mayenne; *Angers*, le département de Maine-et-Loire; *Rennes*, le département d'Ile-et-Vilaine; *Nantes*, le département de la Loire-Inférieure; *Quimper*, le département du Finistère; *Vannes*, le département du Morbihan; *St-Brieuc*, le département des Côtes-du-Nord;

BOURGES, *Clermont*, le département du Puy-de-Dôme; *Limoges*, le département de la Haute-Vienne; *Le Puy*, le département de la Haute-Loire; *Tulle*, le département de la Corrèze; *Saint-Flour*, le département du Cantal;

ALBY, *Rodez*, le département de l'Aveyron; *Cahors*, le département du Lot; *Mende*, le département de la Lozère; *Perpignan*, le département des Pyrénées Orientales;

BORDEAUX, *Agen*, le département de Lot-et-Garonne; *Angoulême*, le département de la Charente; *Poitiers*, les départements des Deux-Sèvres et de la Vienne; *Périgueux*, le département de la Dordogne; *La Rochelle* le département de la Charente-Inférieure; *Luçon*, le département de la Vendée;

AUCH, *Aire*, le département des Landes; *Tarbes*, le département des Hautes-Pyrénées; *Bayonne*, le département des Basses-Pyrénées;

TOULOUSE ET NARBONNE, *Montauban*, le département de Tarn-et-Garonne; *Pamiers*, le département de l'Ariège; *Carcassonne*, le département de l'Aude;

AIX, ARLES ET EMBRUN, *Marseille*, l'arrondissement de ce nom; *Fréjus*, le département du Var; *Digne*, le département des Basses-Alpes; *Gap*, le département des Hautes-Alpes; *Ajaccio*, le département de la Corse; *Alger*, l'Algérie;

BESANÇON, *Strasbourg*, les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin; *Metz*, le département de la Moselle; *Verdun*, le département de la Meuse; *Belley*, le département de l'Ain; *Saint-Dié*, le département des Vosges; et *Nancy*, le département de la Meurthe;

AVIGNON, *Nîmes*, le département du Gard, *Valence*, le département de la Drôme; *Viviers*, le département de l'Ardèche, et *Montpellier*, le département de l'Hérault.

PROTESTANTS DE LA CONFESSION D'AUGSBOURG OU LUTHÉRIENS.

Les églises de la confession d'Augsbourg ont des pasteurs, des consistoires, des inspections et un consistoire général.

Les consistoires sont chargés de veiller à la discipline, à l'administration des biens de l'église et à celle des deniers provenant des aumônes.

Tous les deux ans, les anciens sont renouvelés par moitié. Les élections des pasteurs sont faites par les consistoires et confirmées par le Roi.

Les inspections se composent du pasteur et d'un ancien de chacune des églises de leur circonscription. Chaque inspection choisit, dans son sein, deux laïques et un ecclésiastique qui prend le titre d'inspecteur. Cet inspecteur est chargé de veiller sur les ministres ou pasteurs et sur le maintien du bon ordre dans les églises consistoriales. L'inspection ne peut s'assembler sans l'autorisation du Gouvernement.

Un consistoire général établi à Strasbourg compose l'administration supérieure de toutes les églises consistoriales et des inspections.

Président : M. de Turckheim, ✱.

Les luthériens ne paraissent pas avoir de coréligionnaires dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Ils ont une académie ou séminaire à Strasbourg pour l'instruction des ministres. Ils y ont aussi une faculté de théologie. Outre cette science, on y professe la philosophie, les belles-lettres, les langues anciennes, modernes et orientales. Une chaire de dogme pour les églises réformées a été créée près de cette faculté.

PROTESTANTS RÉFORMÉS OU CALVINISTES.

Les protestants réformés ont des pasteurs, des consistoires et des synodes.

Les consistoires de chaque église réformée se composent des pasteurs attachés à cette église et d'anciens et notables laïques.

Ils veillent au maintien de la discipline, à l'administration des biens de l'église et à celle des deniers provenant des aumônes.

Tous les deux ans, les anciens sont renouvelés par moitié. Les élections des pasteurs sont faites par les consistoires et confirmées par le Roi.

Les synodes sont chargés de surveiller sur tout ce qui concerne la célébration du culte, l'enseignement de la doctrine et la conduite des affaires ecclésiastiques.

Leurs décisions sont soumises à l'approbation du Roi.

Cinq églises consistoriales forment l'arrondissement d'un synode.

Chaque synode est composé du pasteur ou de l'un des pasteurs et d'un ancien ou notable de chaque église : il ne peut s'assembler sans la permission du Gouvernement, ni durer plus de six jours.

Les protestants de cette confession ont une faculté de théologie à Montauban.

Une église consistoriale est établie à Lille. L'église oratoriale d'Arras en dépend.

Pasteur, à Arras, M. CAILLIATTE.

CULTE ISRAÉLITE.

Quoique la religion de Moïse soit très-ancienne, il n'y a pas bien long-temps que le culte israélite dont les ministres sont salariés par l'Etat en vertu de la loi du 10 février 1831, est organisé en France. A l'époque de 1806, par suite des plaintes nombreuses qui parvinrent au Gouvernement sur les prêts usuraires des Juifs d'Alsace, Napoléon fit convoquer à Paris une assemblée composée de Juifs français et italiens, la plupart négociants. En répondant aux diverses questions qui lui furent adressées, elle assura par ses protestations que le *Talmud* ne contenait pas de doctrines qui autorisassent la perpétration des griefs dont on se plaignait. Le Gouvernement fit ensuite décréter la réunion d'un grand *sanhédrin*. On y appela des rabbins de France et d'Italie, et l'on donna avis de sa convocation à toutes les synagogues de l'Europe.

Le 9 mars 1807, le grand *sanhédrin*, réuni à l'Hôtel-de-Ville de Paris, convertit en décisions

doctrinales les réponses données par la première assemblée et qui étaient relatives au mariage, à la répudiation, aux rapports moraux, civils et politiques des Juifs avec les chrétiens, enfin au prêt à intérêt.

Quelque temps après, sur le rapport de la commission chargée de préparer ses travaux, il adopta un réglement sur le culte Israélite dont un décret du 17 mars 1808 prescrivit l'exécution. C'est ce décret qui règle encore cette partie de la législation. Voici quelques-unes de ses dispositions :

Une *synagogue* (église ou temple), et un *consistoire* israélite sont établis dans chaque département renfermant 2000 habitants, sectateurs de la loi de Moïse. Plusieurs départements peuvent être réunis, pour atteindre ce nombre. Il ne peut y en avoir jamais plus d'une dans un département.

Aucune synagogue particulière n'est établie, si la proposition n'en est faite à l'autorité compétente par la synagogue consistoriale. Chacune est administrée par deux notables et un rabbin, désignés par l'autorité.

Les consistoires sont composés d'un grand rabbin (il y en a un par synagogue consistoriale), d'un autre rabbin et de trois notables.

Les grands rabbins sont élus par une assemblée de vingt-cinq notables, nommés par le ministre des cultes.

Aucun *rabbin* ne peut être élu, 1° s'il n'est né ou naturalisé Français; s'il ne produit une attestation de capacité signée par trois grands rabbins français. Celui qui joint à la connaissance de la langue hébraïque quelque connaissance des langues

grecque et latine, est préféré, toutes choses égales d'ailleurs.

Les fonctions de rabbins sont :

1° d'enseigner la religion ;

2° la doctrine renfermée dans les décisions du grand sanhédrin ;

3° de rappeler en toute circonstance l'obéissance aux lois, notamment aux lois relatives à la défense du pays, mais d'y exhorter plus spécialement encore tous les ans à l'époque du recrutement, depuis le premier appel de l'autorité jusqu'à la complète exécution de la loi ;

4° de déclarer aux Israélites que pendant le temps où ils se consacrent au service militaire, la loi les dispense des observances qui ne pourraient pas se concilier avec lui ;

5° de prêcher dans les synagogues et de réciter les prières qui se font en commun pour le Roi et la famille royale, de célébrer les mariages, sans qu'ils puissent, dans aucun cas, y procéder que les parties requérantes ne leur aient bien et duement justifié de l'acte civil.

Le consistoire central établi à Paris correspond avec les consistoires, veille, dans toutes ses parties, à l'exécution du réglement du 10 décembre 1806, défère à l'autorité compétente toutes les atteintes portées à l'exécution dudit réglement, soit par infraction ou par inobservation. Il propose, quand il y a lieu, à cette autorité, la destitution des rabbins et des *membres* du consistoire.

Outre la synagogue consistoriale de Paris, il y en a encore six autres en France. Elles sont établies à Strasbourg, à Colmar, à Metz, à Nancy, à Bordeaux et à Marseille.

DEUXIÈME PARTIE.

ORGANISATION TERRITORIALE ET POLITIQUE.

Le département du Pas-de-Calais se compose de 903 communes dont les Maires de 19 d'entr'elles ayant 3000 habitants, sont nommés par le Roi.

Ces 903 communes forment 43 cantons, lesquels, à leur tour, se répartissent en six arrondissements, désignés sous les dénominations suivantes : *Arras*, *Béthune*, *Boulogne*, *Montreuil*, *St.-Omer* et *St.-Pol.*

Les cantons que renferme l'arrondissement d'Arras sont au nombre de dix et ont pour chefs-lieux les localités suivantes : *Arras* (nord), *Arras* (sud), *Bapaume*, *Beaumetz-les-Loges*, *Bertincourt*, *Croisilles*, *Marquion*, *Pas*, *Vimy* et *Vitry*.

Huit cantons sont compris dans l'arrondissement de Béthune, ce sont ceux de *Béthune*, *Cambrin*, *Carvin*, *Houdain*, *Lens*, *Lillers* et *Norrent-Fontes*.

L'arrondissement de Boulogne embrasse dans sa circonscription six cantons, ils ont pour chefs-lieux : *Boulogne*, *Calais*, *Desvres*, *Guînes*, *Marquise* et *Samer*.

L'arrondissement de Montreuil compte aussi six cantons qui sont ceux de *Campagne-les-Hesdin*, d'*Etaples*, de *Fruges*, d'*Hesdin*, d'*Hucqueliers*, et de *Montreuil*.

L'arrondissement de St.-Omer en a sept, qui sont : *Aire*, *Ardres*, *Audruick*, *Fauquembergues*, *Lumbres*, *St.-Omer* (nord), *St.-Omer* (sud).

Enfin l'arrondissement de St.-Pol contient dans son ressort six cantons qui sont ceux d'*Aubigny*, d'*Avesnes-le-Comte*, d'*Auxi-le-Château*, de *Frévent*, d'*Heuchin* et de *St.-Pol*.

Le même département se divise en huit arrondissements électoraux qui envoient chacun un député à la Chambre et sont connus sous les dénomi-

nations suivantes . 1° Arras (ville) et les communes rurales dépendantes de ses deux cantons. 2° Arras (campagne), y compris la ville de Bapaume. 3° Béthune et toutes les communes de son arrondissement. 4° Boulogne et toutes les communes de son arrondissement. 5° Montreuil et son arrondissement. 6° St.-Omer (ville) et les communes rurales faisant partie de ses deux cantons. 7° St.-Omer (campagne) y compris les villes d'Aire et d'Ardres. 8° St.-Pol et toutes les communes rurales qui composent son arrondissement communal.

La loi du 19 avril 1831 a porté à 200 fr. le cens exigé pour l'électorat et à 500 fr. le cens exigé pour l'éligibilité.

Liste, par ordre de nomination, des Pairs de France appartenant au département du Pas-de-Calais.

NOMINATION DU 7 MARS 1839.

M. l'Amiral Comte De Rosamel, G. ✱

NOMINATION DU 19 MAI 1845.

M. le Baron De Monnecove ✱, ancien député à St.-Omer.

NOMINATION DU 4 JUILLET 1846.

M. Ch. Harlé, ancien député à Arras.

ÉLECTIONS GÉNÉRALES DU 1er AOUT 1846.

DÉPUTÉS ACTUELS.

Arras, ville,	M. Esnault ✱, ancien capitaine du génie.
Arras, campagne,	M. Léon d'Herlincourt, membre du Conseil général, Maire d'Eterpigny.
Béthune,	M. Delebecque, C. ✱, Conseiller d'Etat, Directeur du personnel au ministère de l'Instruction publique.
Boulogne,	M. François Delessert, O. ✱, Banquier à Paris.
Montreuil,	M. le duc d'Elchingen, O. ✱, aide-de-camp du prince royal.
St-Omer, ville,	M. Quenson ✱, Président du tribunal civil de St.-Omer, Membre du Conseil général.

St-Omer, campagne, M. Lefebvre-Hermant ✻, Membre du Conseil général.

St-Pol, M. Piéron, Conseiller à la Cour royale de Douai.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

PRÉFECTURE.

Le Préfet est le représentant et le délégué du Gouvernement. Il fait exécuter, en cette qualité, dans le département, les lois de l'état et les ordonnances du Roi, et participe ainsi à l'administration générale du royaume. Il est seul chargé de l'administration proprement dite et a la haute main sur les autres branches du service administratif. Il nomme et peut suspendre de leurs fonctions les maires et adjoints des communes au-dessous de 3000 âmes. Il veille à la bonne gestion des deniers et du patrimoine des communes et des établissements publics. Il prend des mesures contre les abus qui naîtraient de l'oubli d'une sage économie. Il encourage les institutions utiles et remplit, quant à la police administrative et judiciaire, les fonctions attribuées au Préfet de police, à Paris.

M. Mercier, O. ✻, Maître des Requêtes, Préfet, à Arras.

M. B. Dauchez, Conseiller de Préfecture, Secrétaire-Général.

JOURS D'AUDIENCES.

M. le Préfet donne ses audiences, les lundis, mercredis, vendredis et samedis, de onze heures et demie à deux heures de relevée.

Les personnes venant de divers points du département et obligées de repartir de suite, sont reçues tous les jours et à toute heure en en faisant la demande à l'avance.

Les chefs de division et, en leur absence, les chefs de bureau, ainsi que l'Agent-Voyer en chef, reçoivent le public tous les jours, excepté le dimanche et le mardi, de onze heures et demie à deux heures.

L'entrée des bureaux, autres que celui des passeports et du recrutement (ouvert tous les jours de onze heures du matin à quatre heures du soir), est absolument interdite aux autres heures que celles ci-dessus indiquées.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM. Harbaville, ✱, Homme de Lettres, rue de l'Arsenal.
Liger, Avocat, place de la Basse-Ville.
Perrot, Avocat, rue St.-Jean-en-Ronville.
Monel, Père, Avocat, rue des Capucins.
B. Dauchez, Secrétaire-Général.

Le conseil tient ses séances, à l'hôtel de la préfecture, les vendredis et samedis à deux heures.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

1re Division. — Administration générale. — M. Beaugrand, chef de la division.

1er Bureau (Militaire et Police.) — M. Bellon, chef.

ATTRIBUTIONS.

Recrutement des armées de terre et de mer. — Garde nationale. — Prisonniers de guerre. — Etat-civil des militaires — Logement des gens de guerre.

Poudres et Salpêtres. — Armes de guerre. — Invalides — Ecoles militaires.

Gardes-Champêtres. — Passeports. — Ports d'armes — Chasse. — mouvement des ports. — Louveterie.

Police générale, municipale et rurale. — Personnel, police et régime intérieur des prisons. — Voyageurs indigents. — Voitures publiques. — Librairie et imprimerie = Journaux et feuilles publiques. = Théâtres. — Spectacles forains. — Epizooties. — Mendicité. — Belles actions. — Légalisations.

2e Bureau — M. Parenty, chef. — M. Houriez, sous-chef.

Réception du Bulletin des lois. — Transcription des ordonnances royales. — Tenue des registres des arrêtés du Préfet et du Conseil de préfecture. — Légion-d'Honneur.

Fêtes et cérémonies publiques. — Honneurs et préséances.

Personnel de l'administration. — Elections. — Convocation du Conseil général et des Conseils d'arrondissement. — Etat-civil. — Population. — Naturalisations.

Agriculture. — Pépinières. — Droits d'usage et de vaine pâture. — Haras. — Ecoles vétérinaires.

Ecole de médecine. — Police médicale. — Vaccine. — Epidémies — Jury médical.

Instruction publique. — Salles d'asile. — Ecole de la Maternité. — Sociétés savantes. — Antiquités. — Bibliothèques publiques. — Budgets et administration des communes. — Tourbage. — Octrois. — Distribution des amendes de police.

Travaux communaux dont les projets sont soumis à l'approbation ministérielle. — Etablissement de foires et de marchés.

Cultes. — Circonscription des paroisses et des succursales. — Erections d'annexes et de chapelles. — Fabriques des églises. — Eglises consistoriales. — Statistique.

2e Division. — Finances. — M. Delair, avocat, chef de la division.

1er Bureau. — Le bureau est sous la surveillance immédiate de M. le chef de division.

M. Didier, chef de comptabilité. — M. Bertoux, sous-chef.

Contributions directes et cadastres. — Redevances sur les mines. — Contributions indirectes et Tabacs. — Droits de garantie des matières d'or et d'argent. — Postes. — Bois des communes et des établissements publics.

Contentieux des domaines et des forêts, aliénations, décomptes, lais et relais de la mer, rentes, mobilier de l'Etat, épaves, deshérences. — Contentieux du domaine militaire. — Timbre et enregistrement.

Comptabilité publique. — Personnel et service. — Dette inscrite. — Rentes. — Pensions. — Cautionnements. — Agence judiciaire du trésor. — Personnel et pensions des employés de la Préfecture et des Sous-Préfectures. — Invalides de la marine. — Caisse des gens de mer. — Secours ou pensions sur la liste civile. — Colons réfugiés. — Secours pour pertes et évènements imprévus. — Secours généraux. — Primes pour couvertures en tuiles ou pannes. — Poids et mesures.

Traitement des officiers de justice. — Menues dépenses des tribunaux et frais de parquets. — Frais de justice. — Fonds de cotisations municipales et particulières.

Budgets et comptes des dépenses départementales. — Liquidation et ordonnancement de toutes les dépenses. — Liquidation et paiement des

dépenses de l'abonnement — Comptes de la partie de l'abonnement de la Préfecture et des Sous-Préfectures, affectée au payement des employés.— Comptes des communes, des hospices et des autres établissements de bienfaisance.

Formation et révision des listes électorales et du jury. — Formation et impression du Recueil des actes de la Préfecture.

2e Bureau. — M. Thomas RAINS, chef. — M. BRAQUEHAY, sous-chef.

Commerce et industrie. — Tribunaux et Chambres de commerce. — Conseils de prud'hommes — Fabriques et manufactures. — Douanes. — Pêche maritime. — Sociétés d'assurances. — Sociétés anonymes. — Caisses d'épargnes. — Monts-de-Piété. — Aliénés — Enfants trouvés. — Sourds-Muets. — Jeunes aveugles. — Hospices et autres établissements de bienfaisance. — Ecoles des arts et métiers. — Brevets d'invention. — Ecole centrale des arts et manufactures. — Archives. — Dépenses des prisons.

3e Division — Travaux publics. — M. SENS, chef de la division.

M. Ch. DUPREZ, chef de bureau. { MM. CHAPRONT, sous-chef.
TRIPET, id.

Ponts-et-Chaussées. — Chemins de fer. — Routes royales et départementales. — Grande voirie. — Plans d'alignement des chemins de petite voirie — Voirie urbaine. — Police du roulage. — Ponts à bascule. — Barrières de dégel. — Plantations des routes. — Chemins de grande et petite communication.

Canaux et rivières navigables ou flottables. — Rivières non navigables et cours d'eau. — Bacs et bateaux. — Moulins et usines à eau. — Ports maritimes. — Bateaux à vapeur. — Télégraphes. — Phares et fanaux. — Desséchements. — Wattringues. — Digues et dunes. — Servitudes imposées pour la défense du royaume. — Travaux militaires et travaux mixtes — Travaux de la carte de France. — Mines, carrières et usines.

Bâtiments civils. — Acquisitions, constructions et réparations des édifices publics à la charge de l'Etat ou du département, tels que monuments publics, édifices diocésains, préfecture, sous-préfectures, tribunaux, prisons, casernes de gendarmerie. — Tenue du répertoire des actes sujets à l'enregistrement sur la minute. — Mobilier départemental.

MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL.

MM. DUDOUIT ✻, propriétaire à Arras, pour le canton d'Arras (nord.)

CORNILLE, Président du tribunal civil, pour le canton d'Arras (sud.).

PROYART, Maire de Morchies, pour les cantons de Bapaume et Croisilles.

LANTOINE-HARDUIN, propriétaire à Arras, pour les cantons de Beaumets-les-Loges et de Pas.

DUBUISSON ✻, Maire d'Inchy, pour les cantons de Bertincourt et Marquion.

GOUDEMEZ ✻, Maire de Fresnoy, Président de la Société centrale d'Agriculture, pour Vimy.

Léon D'HERLINCOURT, Député, Secrétaire de ladite Société, Maire d'Eterpigny, pour Vitry.

LEFEBVRE-DUPRÉ ✻, Président du tribunal civil à Béthune, pour Béthune.

DELEBECQUE C. ✻, Conseiller d'État, Député, Agrégé, Directeur du personnel au ministère de l'Instruction publique, pour Cambrin et Laventie.

BAGGIO ✻, Maire de Carvin, pour le canton de Carvin.

GUILLE, propriétaire à Douai, pour les cantons d'Houdain et de Norrent-Fontes.

BLONDEL-D'AUBERS ✻, Maire de Vendin-le-Vieil, pour le canton de Lens.

Le Comte DE FOULERS, propriétaire à Lillers, pour le canton de Lillers.

Alex. ADAM O. ✻, Banquier, Maire de Boulogne-sur-Mer, pour le canton de Boulogne.

LEGROS-DEVOT ✻, Maire de Calais, pour le canton de Calais.

CHAUVEAU-SIRE, Banquier à Boulogne, pour les cantons de Desvres et de Samer.

DE GUIZELIN, propriétaire à Guînes, pour les cantons de Guînes et Marquise.

ENLART ✻, Président du tribunal civil de Montreuil, pour les cantons de Campagne et Fruges.

Le Comte DE ROSAMEL G. ✻, Amiral, Pair de France, à Paris, pour les cantons d'Étaples et d'Hucqueliers.

PREVOST ✻, Maire d'Hesdin, pour le canton d'Hesdin.

MM. Lefebvre de la Houplière, Maire de Lépine, pour le canton de Montreuil.

Mahieu-Milon, propriétaire à Aire, pour le canton d'Aire.

De Keisère, Juge au tribunal civil, à St.-Omer, pour les cantons d'Ardres et d'Audruick.

Quenson ❋, Président du tribunal civil, à St.-Omer, Député, pour les cantons de Fauquembergues et Lumbres.

De Monnecove ❋, Maire de St.-Omer, pour St.-Omer (nord).

Lefebvre-Hermant ❋, Député, propriétaire à St.-Omer, pour St.-Omer (sud).

Mathieu, Maire de Camblain-Labbé, pour les cantons d'Aubigny et d'Heuchin.

Piéron, Député, Conseiller à la Cour Royale de Douai, pour les cantons d'Auxi-le-Château et du Parcq.

Billet, Avocat à Arras, pour le canton d'Avesnes-le-Comte.

De Ramecourt, propriétaire à Ramecourt, pour le canton de St.-Pol.

RÉCAPITULATION PAR ARRONDISSEMENT.

Arras. — MM. Cornille, Dubuisson, Dudouit, Goudemez, Léon d'Herlincourt, Lantoine-Harduin, Proyart.

Béthune. — MM. Baggio, Blondel-d'Aubers, Delebecque, Le Comte De Foulers, Guille, Lefebvre-Dupré.

Boulogne. — MM. Adam, De Guizelin, Legros-Devot, Chauveau-Sire.

Montreuil. — MM. l'Amiral De Rosamel, Enlart, De la Houplière, Prévost.

St.-Omer. — MM. De Monnecove, De Keisère, Lefebvre-Hermant, Mahieu-Milon, Quenson.

St.-Pol. — MM. Billet, Mathieu, Piéron et De Ramecourt.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

Première Série, 1854. — MM. Blondel d'Aubers, De Foulers, De Guizelin, Lefebvre-Hermant, Dubuisson, Proyart, le Baron De Monnecove, De Ramecourt et De la Houplière.

Seconde Série, 1848. — MM. Baggio, De Keisère, Léon d'Herlincourt, Chauveau-Sire, Goudemez, Lantoine-Harduin, Piéron, Prevost, Quenson, Guille.

Troisième Série, 1851. — MM. Al. ADAM, CORNILLE, DE ROSAMEL, DELEBECQUE, DUDOUIT, ENLART, LEFEBVRE-DUPRÉ, LEGROS-DEVOT, MAHIEU-MILON, MATHIEU.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Comprenant 10 cantons, 211 communes, 504 électeurs et 20 jurés non électeurs (Arras, ville); 707 électeurs et 14 jurés non électeurs (Arras, campagne.

M. le Préfet est chargé de la Sous-Préfecture.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. PREVOST, notaire à Bapaume (pour Bapaume.)
DELADERIÈRE-HURET, ancien notaire (pour Arras, nord.)
HAUTECŒUR, propriétaire et maire d'Agnez, (pour Beaum.)
HARY, juge-de-paix au Verger, commune d'Oisy, (pour Marquion.)
BAUDET, notaire à Bertincourt, (pour Bertincourt.)
MAZY, propriétaire-cultivateur à Cagnicourt, (pour Vitry).
SAUDEMONT, id. à Arleux, (pour Vimy.)
HERDEBAUT, juge-de-paix à Écoust-St.-Mein, (pour Croisilles.)
WARTELLE, Constant, propriétaire à Arras, (pour Arras, sud.)
WATTEBLED, ancien notaire à Arras (pour Pas.)

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

Première Série, 1848. — MM. DELADERIÈRE, HAUTECŒUR, MAZY, SAUDEMONT, Constant WARTELLE.

Deuxième Série, 1851. — MM. BAUDET, HARY, HERDEBAUT, PREVOST, WATTEBLED.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Comprenant 8 cantons — 142 communes — 863 électeurs et 9 jurés non électeurs.

Sous-Préfet, M. Félix LEQUIEN ✻.
Secrétaire, M. JACQUIN.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. BAVIÈRE, notaire à Haisnes (pour Cambrin.)

BÉHARELLE, ancien notaire à Hénin-Liétard (pour Carvin.)
DAMOUR, notaire à St.-Hilaire-Cottes (pour Norrent-Fontes.)
DECROMBECQUE, maître de poste à Lens (pour Lens.)
DELELIS, propriétaire à Fouquières-lez-Béthune (pour Béthune.)
François DESVACHAUX, maire de Labuissière (pour Houdain.)
HULLEU, maire de Lillers (pour Lillers.)
LEBLEU, brasseur à Sailly-sur-la-Lys (pour Laventie.)
RAPARLIER, propriétaire à Béthune (pour Béthune.)

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

Première Série, 1848. — MM. BAVIÈRE, BÉHARELLE, DELELIS-GOUDEMEZ, RAPARLIER, HULLEU.

Deuxième Série, 1851. — MM. DAMOUR, DECROMBECQUE, DESVACHAUX, LEBLEU.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER.

Comprenant 6 cantons — 100 communes — 965 électeurs et 31 jurés non électeurs.

Sous-Préfet, M. BOURDON ✱.
Secrétaire, M. BOUVET.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. ADAM, banquier à Boulogne (pour Boulogne.)
BAUDIER, notaire à Samer (pour Samer.)
GUILLEBERT, négociant à Calais (pour Calais.)
ISAAC-SAGOT, juge-de-paix, id. id.
PODEVIN, propriétaire à Pihen (pour Guînes.)
POULAIN-STA, juge-de-paix à Desvres (pour Desvres.)
BOULLANGER Fils, maire d'Andres (pour Guînes.)
LEDRU-DOMPS, négociant (pour Marquise.)

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

Première Série, 1848. — MM. Achille ADAM, GUILLEBERT, ISAAC, POULAIN-STA.

Deuxième Série, 1851. — MM. BOULLANGER Fils, BAUDIER, LEDRU-DOMPS, PODEVIN.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL-SUR-MER.

Comprenant 6 cantons — 139 communes — 503 électeurs et 20 jurés non électeurs.

Sous-Préfet, M. Dupont-Delporte.
Secrétaire, M. Dupuis.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. Panet, maire de Boisjean (pour Montreuil.)
Petit, juge-de-paix à Aix (pour Campagne.)
Jh. Ducroquet, propriétaire à Mourier (pour Hesdin.)
Louvet, propriétaire à Fressin (pour Fruges.)
Fleury, id, à Fruges id.
Dovergne, propriétaire à Hesdin (pour Hesdin.)
Le Marquis de Coupigny, maire de Verchocq (pour Hucqueliers.)
Lécrit, propriétaire à Montreuil (pour Etaples.)
Tellier, juge id. (pour Montreuil.)

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

Première Série, 1848. — MM. Panet, Lécrit, Petit, Tellier.
Deuxième Série, 1851. — MM. Le Marquis de Coupigny, Dovergne, Ducroquet, Fleury, Louvet.

ARRONDISSEMENT DE ST.-OMER.

Comprenant 7 cantons, 118 communes, 402 électeurs, 30 jurés non électeurs (St.-Omer ville.) 610 électeurs et 10 jurés non électeurs (St.-Omer cantons ruraux.)

Sous-Préfet, M.
Secrétaire, M. Poulain.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. Darque, propriétaire à Quiestède (pour Aire)
Tharel, notaire à Aire, id.
Francoville, juge-de-paix à Rodelinghem (pour Ardres.)

DELPLACE, maire à Vieille-Eglise (pour Audruick.)
MAHIEU, maire à Enquin (pour Fauquembergues.)
BELLART, maire à Wisernes (pour St.-Omer sud.)
A. TOURNIER, notaire à St.-Omer. id.
DE GRAVE, maire, propriétaire à Moulle (pour St.-Omer nord.)
Le Comte DE HOSTON, ✻, maire d'Hallines (pour Lumbres.)

RUCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

Première série, 1848. — MM. DARQUE, DELPLACE, FRANCOVILLE, MAHIEU, THAREL

Deuxième série, 1851. — MM. BELLART, DE GRAVES, le Comte DE HOSTON, TOURNIER.

ARRONDISSEMENT DE ST.-POL.

Comprenant 6 cantons, 193 communes, 534 électeurs et 12 jurés non électeurs.

Sous-Préfet, M. GOURDIN, ✻.
Secrétaire, M. LEMOINE.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. LEFEBVRE, cultivateur à Tincques (pour Aubigny.)
DESLAVIER, notaire à Auxi-le-Château (pour Auxi-le-Château.)
THÉROUANNE, cultivateur à Quœux, id.
PETIT, maire de Magnicourt (pour Avesnes-le-Comte.)
DENOYELLE, ancien notaire à Avesnes-le-Comte, id.
IVAIN, notaire à Heuchin (pour Heuchin.)
CAPPE, maire à Maisoncelle (pour Le Parcq.)
DANVIN, médecin à St.-Pol (pour St.-Pol.)
DANVIN, notaire, id. id.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

Première série, 1848. — MM. DESLAVIER, LEFEBVRE, THÉROUANNE, IVAIN.

Deuxième série, 1851. — MM. CAPPE, DENOYELLE, PETIT, DANVIN, médecin, DANVIN, notaire.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SALUBRITÉ.

Ce conseil a été institué par arrêté de M. le Préfet, en date du 17 novembre 1835.

COMPOSITION :

MM. LEVIEZ, docteur en médecine, directeur de l'école préparatoire de médecine d'Arras, médecin des épidémies de l'arrondissement.

MERCIER, ✻, docteur en médecine, professeur de la même école, médecin en chef des hospices d'Arras.

PLICHON, docteur en médecine, professeur de la même école.

DUPUICH, docteur en médecine, professeur de la même école.

BREGEAUT, pharmacien, professeur de la même école.

DASSONNEVILLE, docteur en médecine, professeur de la même école, médecin des prisons d'Arras.

DUSOUICH, ingénieur des mines du département.

LÉON D'HERLINCOURT, député, membre du conseil général, maire d'Eterpigny.

EVERTS, ✻, médecin vétérinaire du département, membre de la société d'agriculture d'Arras et de plusieurs sociétés savantes.

LEDIEU, docteur en médecine, professeur à l'école d'Arras.

LESTOCQUOY-DUCHATEAU, docteur en médecine, professeur à la même école, chirurgien en chef de l'hôpital civil.

MIENNÉE, ✻, docteur en médecine, chirurgien en chef de l'hopital militaire.

L'Architecte du département.

MÉDECINS DES ÉPIDÉMIES.

Arrondissement	d'Arras,	MM. LEVIEZ.
——	de Béthune,	CAPELLE.
——	de Boulogne,	ROUXEL.
——	de Montreuil,	FUZELLIER.
——	de St.-Omer,	COZE
——	de St.-Pol,	DANVIN.

JURY MÉDICAL.

MM. les docteurs MERCIER, ✻, et LEVIEZ; MM. BREGEAUT, PELANNE, d'Arras; DEMARLE, ✻, de Boulogne et DAMART, de St.-Omer, adjoints.

COMMISSAIRES DE POLICE.

Aire, M. Pillet.
Arras, MM. Fauconnier et Aug. Obin.
Auxi-le-Château, M. Foubert.
Béthune, M. Pas de Loup.
Boulogne, M. Bergeret, commissaire central.
MM. Ch. Bailly et Loisel, commissaires de police.
Calais, MM. Derbigny et Leblond.
Carvin, M. Cliquennois, ✱.
Fruges, M. Menessier, ✱.
Guînes, M. Jobey.
Hesdin, M. Petiteau.
Montreuil, M. Dumoulin
St.-Omer, M. Prévost.
St.-Pierre-lez-Calais, M. Naudin.

ARCHITECTES.

Du département, M. Epellet, à Arras.
De la ville d'Arras, M. Traxler.
Adjoint, M. Bourgois.

ARCHITECTES-ADJOINTS DU DÉPARTEMENT ET DES VILLES DU PAS-DE-CALAIS

De la ville et de l'arrondissement de Béthune, M. de Baillencourt.
De la ville et de l'arrondissement de Boulogne, M. de Bayser.
De la ville et de l'arrondissement de Montreuil, M. Sire.
De la ville et de l'arrondissement de St.-Omer, M. Lemetz.
De l'arrondissement de St.-Pol, M. Covilliez.
De la ville d'Aire, M. Roussel.
— de Boulogne, adjoint, M. Triquet.
— de Calais, M. Vilain.
— de St.-Pol, M. Capy.

ORGANISATION RELIGIEUSE DU DÉPARTEMENT.

TABLEAU DES PAROISSES COMPOSANT LES ANCIENS DIOCÈSES D'ARRAS, DE BOULOGNE ET DE ST.-OMER, PAR DOYENNÉ.

DIOCÈSE D'ARRAS (1).

Doyenné d'Arras, 18 Paroisses, 1 Succursale.

St.-Aubert.
Ste.-Croix.
St.-Etienne.
St.-Géry.
St.-Jean-en-Ronville.
La Chapelette.
La Magdeleine.
St.-Maurice.
St.-Nicaise.
St.-Nicolas-en-Lattre.
St.-Nicolas-sur-les-Fos.
St.-Nicolas-en-Méaul.
Achicourt.
St.-Aubin et Anzin.
Ste.-Catherine.
St.-Sauveur.
L'Hôpital-St.-Jean.
La Citadelle d'Arras.

Doyenné d'Ablain-St.-Nazaire, 12 Paroisses.

Ablain-St.-Nazaire.
Aix-en-Gohelle.
Angres-Liévin.
Bouvigny-Boyeffle.
Bully.
Carency.
Gouy-Servins.
Grenay.
Hersin-Coupigny.
Mazingarbe.
Sains-en-Gohelle.
Souchez.

Doyenné d'Arleux-en-Gohelle, 12 Paroisses, 1 Succursale.

Arleux-en-Gohelle.
Athies.
Bailleul-sir-Berthoult.
Ecurie et Roclincourt.
Farbus.
Gavrelle.
Givenchy-en-Gohelle.
Neuville-St.-Vaast.
Oppy.
Thélus.
Vimy.
Willerval.

---

(1) Les localités dont les noms sont précédés de l'astérique, ne faisaient pas partie de l'Artois.

Doyenné d'Arleux-en-Palluel, 13 Paroisses.

* Arleux-en-Palluel.
* Aubigny-au-Bac.
Bellonne.
* Brunellemont.
* Bugnicourt.
* Cantin.
* Erchain.
* Estrée-sous-Bellonne.
* Ferin.
* Flequières.
Guœlzin.
Gouy-sous-Bellonne.
* Hamel

Doyenné d'Armentières (ville), *1 Paroisse, 1 Succursale.*

* Armentières et la Chapelle.

Doyenné rural d'Armentières, 9 Paroisses.

* Aubers.
* Erquinghem.
Fleurbaix.
* Fournes.
* Fromelles.
* Herlies.
Laventie.
Neuve-Chapelle.
Sailly-sur-la-Lys.

Doyenné d'Arrouaise, 14 Paroisses, 2 Succursales.

Beaulencourt.
* Courcelette.
Eaucourt, abbaye.
* Flers.
* Geudecourt et Lebœuf.
* Irles.
Liegescourt.
Ligny.
* Martinpuich.
* Pys.
Rocquigny.
Transloy.
Villers et Riencourt.
Warlencourt.

Doyenné d'Aubigny, 14 Paroisses.

Ambrines.
Aubigny.
Averdoingt.
Bailleul-aux-Cornailles.
Berles.
Béthonsart.
Chélers.
Izel-lez-Hameaux.
Mingoval.
Penin.
Savy.
Tincques.
Villers-Brulin.
Villers-sir-Simon.

Doyenné d'Avesnes-le-Comte, 14 Paroisses, 2 Succursales.

Avesnes-le-Comte.
Bavincourt.
Beauffort et Manin.
Blavincourt.
Fosseux et Barly.
Givenchy-le-Noble.
Grand-Rullecourt.
Hauteville.
Ivergny.
Lattre-St.-Quentin.
Noyelle-Vion.
Sombrin.
Sus-St.-Leger.
Warluzel.

Doyenné de Bapaume, 2 Paroisses.

Bapaume.
Avesnes-lez-Nonains.

Doyenné de Beaumetz-lez-Loges, 13 Paroisses, 3 Succursales.

Bailleulmont et La Cauchie.
Basseux.
Beaumetz.
Berneville et Warlus.
Blairville.
Dainville.
Gouy-en-Artois.
Groville-et-Rivière.
Montenescourt et Gouves.
Ransart.
Simencourt.
Wailly.
Wanquetin.

Doyenné de Béthune, 2 Paroisses, 1 Succursale.

Ste.-Croix.
St.-Vaast et Essart.

Doyenné de Beuvry, 13 Paroisses, 2 Succursales.

Annezin.
Beuvry.
Drouvin.
Fouquereuil.
Fouquières.
Hesdigneul et Gosnay.
Houchain.
La Bourse.
Nœux,
Noyelle-sous-Vermelles.
Sailly-la-Bourse.
Vaudricourt.
Verquin et Verquigneul.

Doyenné de Bouchain, 13 Paroisses.

* Abscon.
* Bouchain.
* Denain.
* Erre.
* Escaudin.
* Fenain.
* Hamage, abbaye.
* Hellesme.
* Hornain-St-Calixte.
* Hornain-St-Jean.
* Prouvy.
Rault-de-Lourches.
* Somain.

Doyenné de Bucquoy, 14 Paroisses, 2 Succursales.

Ablainzevelle.
Achiet-le-Grand.
Achiet-le-Petit.
Beugnâtre.
Bihucourt.
Bucquoy.
Courcelles-le-Comte.
Gomiécourt.
Grévillers et Biefvillers.
Ervillers et Béhagnies.
* Miraumont.
Morny.
Puisieux-au-Mont.
Sapignies.

Doyenné de Croisilles, 14 Paroisses.

Boiry-Becquerelle.
Bullecourt.
Chérisy.
Croisilles.
Ecoust-St-Mein.
Fontaine.
Guémappes.
Hendecourt-en-Artois.
Hénin-sur-Cojeul.
Héninel.
Riencourt-en-Artois.
St.-Leger.
St.-Martin-sur-Cojeul.
Wancourt.

*Doyenné de * Douai, 6 Paroisses.*

St.-Amé.
St.-Pierre.
St.-Albin.
Notre-Dame.
St.-Nicolas.
St.-Jacques.

Doyenné de Fampoux, 14 Paroisses.

Biache-St.-Vaast.
* Boiry-Notre-Dame.
Dury.
Eterpigny.
Fampoux.
Feuchy.
Hamblain-lez-Prés.
Monchy-le-Preux.
Remy.
Rœux.
Pelves.
Plouvain.
St.-Laurent.
Vis-en-Artois.

Doyenné d'Hasnon, 14 Paroisses, 1 Succursale.

* Anzin et Arnoville.
* Aubry.
* Bruay-sur-l'Escaut.
* Bruille.
* Chateau-l'Abbaye.
* Erin-Bellaing..
* Fresnes-sur-l'Escaut.
* Hasnon.
* Haveluy.
* Oisy-Wavrechin.
* Raismes.
* Trilh.
* Vicogne, abbaye.
* Wallers

Doyenné d'Hénin-Liétard, 12 Paroisses, 2 Succursales.

Beaumont.
Bourcheuil.
Courcelles-sous-Lens.
Courrières.
Dourges.
Drocourt.
Equerchin.
Flers et Auby.
Hénin-Liétard.
Lanwin et Planques.
Noyelle-Godault.
Quinchy-Prévost.

Doyenné d'Houdain, 12 Paroisses, 2 Succursales.

Barlin.
Bruay.
Estrée-Cauchy.
Fresnicourt.
Gauchin et Caucourt.
Haillicourt.

Hermin.
Houdain.
La Buissière.
Ranchicourt.
Rebreuve et Maisnil.
Ruitz.

Doyenné de La Bassée, 14 Paroisses.

* Anthay.
Auchy-lez-La-Bassée.
Billy-Berclau.
Givenchy-lez-La-Bassée.
Haisnes.
* Illies.
* La-Bassée.
Lorgies.
* Marquillies.
Quincy-lez-La-Bassée.
* Sanghem-en-Weppes.
* Salomé.
Violaisnes.
* Wicres.

Doyenné de La Comté, 11 Paroisses, 2 Succursales.

Beugin.
Bours.
Camblain-Chatelain.
Diéval.
Divion.
Frevillers.
La Comté et Bajus.
Magnicourt et La Thieul.
Monchy-Breton.
Ourton.
Tangry.

Doyenné de Lens, 13 Paroisses, 1 Succursale.

Annay.
Annequin.
Cambrin.
Douvrin.
Harnes.
Hullucq.
Lens.
Loos.
Loison.
Vendin-le-Viel.
Vermelles.
St.-Laurent-lez-Lens.
Wingles et Bénifontaine.

Doyenné de Lestrem, 9 Paroisses, 1 Succursale.

Calonnne-sur-la-Lys.
Festubert.
Lacouture.
Locon.
Lestrem.
Oblinghem.
Richebourg.
Vendin et Hinges.
Vieille-Chapelle.

Doyenné de Marchiennes, 14 Paroisses.

* Bouvignies-en-Pelves.
* Bruille-sous-Escaillon.
* Dechy.
* Escaillon.
* Guesnain.
* Lalaing.
* Le Warde.
* Marchiennes.
* Masny.
* Montigny.
* Pocquincourt.
* Rocourt.
* Villers-Campeaux.
* Vred.

Doyenné de Marœuil, 43 Paroisses, 3 Succursales.

Acq.
Agnières.
Camblain-Labbé.
Duisans et Agnez.
Ecoivres.
Etrun.
Frevin-Capelle et Capelle.
Habarcq.
Haute-Avesnes.
Hermaville et Thilloy.
Marœuil.
St.-Eloy.
Villers-au-Bois.

Doyenné de Méricourt, 12 Paroisses, 1 Succursale.

Avion.
Bois-Bernard.
Billy-en-Gohelle.
Fresnoy et Acheville.
Fouquières-lez-Lens.
Eleu dit Leauwette.
Liévin.
Méricourt.
Montigny-en-Gohelle.
Noyelles-sous-Lens.
Rouvroy.
Sallau.

Doyenné de Monchecourt, 13 Paroisses.

* Aniches.
* Auberchicourt.
* Azincourt.
* Fechain.
* Fressin.
* Emerchicourt.
* Marcq.
* Marquette.
* Mastaing.
* Monchecourt.
* Villers-au-Tertre.
* Wasnes-au-Bacq.
* Wavrechin-sur-Faux.

Doyenné de Monchy-au-Bois, 13 Paroisses, 2 Succursales.

Adinfer
* Bayencourt.
Bienvillers.
Foncquevillers et Gomecourt.
Hannescamps.
Hébuterne.
Humbercamps.
La Herbière.
Monchy-au-B. et Berles.
Pommier.
Sailly-au-Bois.
St.-Amand.
Souastre.

Doyenné de Neuville-Vitasse, 14 Paroisses, 2 Succursales.

Agny.
Ayette et Douchy.
Boisleux-St.-Marc.
Boisleux-au-Mont.
Boiry-St.-Martin.
Boiry-Ste.-Rictrude
Boyelles.
Ficheux.
Hamelincourt.
Handecourt-l.-Ransart.
Mercatel.
Moyenneville.
Neuville-Vitasse.
Tilloy et Beaurains.

Doyenné de Pas, 12 Paroisses.

* Brévillers.
Coullemont.
Couturelle.
Famechon.
Gaudiempré.
Hénu.
Humbercourt.
* Lucheux.
Mondicourt.
Pas.
Saulty.
Warlincourt-lez-Pas

Doyenné de Raches, 12 Paroisses.

* Coutiches.
Evin.
* Flines.
Forest.
* Moncheaux.
Oignies.
* Ostricourt.
* Raches.
* Raimbaucourt.
* Rost
* Sin-le-Noble.
* Wasier.

Doyenné de Valenciennes, 3 Paroisses.

St.-Jacques.
St.-Vaast, en ville.
St.-Vaast, au faubourg.

Doyenné de Vitry, 13 Paroisses.

Brebières.
Corbehem.
Courcelette.
Fresnes-lez-Montauban.
Izel-lez-Equerchin.
Lambres.
Mauville.
Neuvireuil.
Noyelles-sous-Bellonne.
Quiéry-la-Motte.
Sailly-en-Ostrevent.
Trehoult (1).
Vitry.

---

(1) C'était un village détruit dans les guerres anciennes, et situé non loin de Vitry et de Brebières. En 1730, on voyait encore un pan d'une muraille de son église, détruite dans la guerre du milieu du XVIIe siècle. Le village avait été rasé avant ce temps.

DIOCÈSE DE BOULOGNE.

Doyenné de Boulogne, 18 Paroisses, 6 Succursales ou Annexes.

St.-Joseph.
St.-Nicaise.
Alincthun et Bellebrune.
Baincthun et Quiesting.
Belle-et-Houllefort.
Bouvrequen et Wacquerie.
Echinghen.
Maninghen et Pittefaux.
Offrethun.
Outreau.
Pernes et Conteville.
Rety.
Rinquesent et Hesdres.
St.-Etienne.
St.-Léonard.
St -Martin-Boulogne.
Wierre-Effroy.
Wimille.

Doyenné d'Alette, 17 Paroisses, 7 Annexes.

Alette.
Bécourt.
Beznighen et Enquin.
Bourthes.
Clenleu et Bimont.
Courset.
Desvres.
Doudeauville.
Ergny et Aix.
Herly et Quilen.
Humbert et St.-Michel.
Maninghem-au-Mont.
Mont-Cavrel et Recques.
Parenty.
Preures et Hucqueliers.
Wicquinghem.
Zoteux.

Doyenné d'Alquines, 17 Paroisses, 13 Annexes.

Acquin.
Alquines et Loquin.
Bainghen-le-Comte.
Bayenghen et Affringues.
Bournonville et Henneveux.
Bouvelinghen et Westbécourt.
Colembert et Nabringhen.
Coulomby.
Hocquinghen et Herbelles.
Journi et Rebergues.
Licques et Ecotte.
Longueville.
Menneville, St.-Martin et Vieil-Moutier.
Quesques et Lottinghen.
Selles et Brunembert.
Seninghen.
Surques et Escœuilles.

Doyenné d'Auchy-au-Bois, 22 Paroisses, 10 Annexes.

Allouagne.
Ames et Ferfay.
Amettes.
Auchel et Cauchy-à-la-Tour.
Auchy-au-Bois.
Bailleul-lez-Pernes et Aumerval.
Bourrecq et Ecquedecques.
Burbure.
Calonne-Ricouart et Marles.
Ecque-en-Pugnoy et la Beuvrière.
Lespesses,
Lieres.
Liettres.
Linghem et Rombly.
Lozinghem.
Mametz.
Nédon et Fontaine.
Nédonchel.
Pernes et Floringhem.
Quernes.
Rely.
Sachin et Pressy.

Doyenné de Bléquin, 18 Paroisses, 10 Annexes.

Bléquin et Ledinghen.
Coyecques.
Delette et Nielles-lez-Térouanne.
Dohem et Cléty.
Esquerdes et Leulinghem.
Herbelle, Upen-d'Aval et Upen-d'Am.
Lumbres et Setques.
Nielles-lez-Bléquin et Vaudringhen.
Pihem.
Quelmes.
Quiestède.
Radinghem.
Rebecques.
Remilly-Wirquin et Ouve-Wirquin.
Roquetoire.
Wavrans et Elnes.
Westeque.
Wismes et St.-Pierre.

Doyenné de Bomy, 20 Paroisses et 9 Annexes.

Bomy.
Capelle-sur-la-Lys.
Coupelle-Vieille.
Crecques.
Enguinegatte.
Enquin et Serny.
Ergny-St.-Julien.
Estrée-Blanche et Fléchinel.
Febvin, Pipemont et Livossart.
Fléchin et Cuhem.
Fruges et Coupelle-Neuve.
Hézecque et Senlis.
Laires, Beaumetz et Boncourt.
Ligny-lez-Aire.
Lisbourg.
Lugy.
Matringhem et Mencas.
Reclinghem et Dennebrœucq.
Verchin.
Vincly.

Doyenné de Fauquembergues, 15 Paroisses et 11 Annexes.

Beaurainville et Beaurain-Château.
Campagne-lez-Boulonnais.
Crequy et Torcy.
Embry et Rimboval.
Fauquembergues et St.-Martin-d'Hardinghen.
Hesmond et Boubers.
Lebiez et Royon.
Loison et Offin.
Merck-St.-Liévin et Avroult.
Renty.
Rumilly et Avesnes.
Senlecques.
Thiembronne.
Verchocq et Assonval.
Wandonne et Audincthun,

Doyenné de Fillièvres, 12 Paroisses et 11 Annexes.

Aubrometz et Hautmaisnil.
Eclimeux et Neulette.
Erin.
Fillièvres.
Humerœuil et Bermicourt.
Humières et Noyelles.
Incourt et Blingel.
Linzeux et Blangermont.
Œuf et Beauvois.
Tilly, Teneur et Crépy.
Willeman et Fresnoy.
Wail et Galametz.

Doyenné de Frencq, 17 Paroisses et 9 Succursales.

Aix-en-Issart et Marans.
Attin et Beutin.
Bernieulles.
Beussent.
Brexent et Enocq.
Brimeux et Lepinoy.
Cormont et Hubersent.
Etaples.
Estréelles.
Frencq et Halinghen.
Inxent.
Longvilliers et Maresville.
Marenla et Sain-de-Nœux.
Marles.
Neuville et Estrée.
Sempy.
Tubersent.

Doyenné de Frévent, 15 Paroisses et 11 Annexes.

Anvin et Mazinghen.
Berlencourt et Sars-le-Cauroy.
Etrée et Wamin.
Fleury.
Frévent-St.-Hilaire et Bourret.
Grouches.
Hauteclocque et Buneville.
Herlin et Herlincourt.

Houvin et Houvigneul.
Mons et Montcheaux.
Nuncq et Séricourt.
Pierremont.
Rebreuve.
Rebreuviette et Brouilly.
Sibiville et Canettemont.

Doyenné de Guines, 17 Paroisses et 5 Annexes.

Alembon et Sanghen.
Andres.
Ardres et Bois-en-Ardres.
Balinghen.
Boucres.
Bouquehault.
Brêmes et Ferlinghem.
Campagne-lez-Ardres.
Fiennes.
Guines.
Hames.
Hardinghen et Hermel.
Louches.
Nielles-lez-Ardres et Autingues.
Pihen.
Rodelinghem et Landrethun-le-Sud.
St.-Tricat.

Doyenné de Marck, 17 Paroisses, 1 Annexe.

Calais.
Bonningues-lez-Calais.
Coquelle.
Coulogne.
Escalles.
Frethun.
Guemps.
Hervelinghen.
Marck-lez-Attaques.
Nielles-lez-Calais.
Nouvelle-Eglise.
Offekerque.
Oye.
Peuplingues.
Sangatte.
St.-Pierre-lez-Calais.
Vieille-Eglise.

Doyenné de St.-Pol, 23 Paroisses et 16 Annexes.

Bergueneuse et Equirres.
Boyaval.
Brias et Huclier.
Croisette et Héricourt.
Croix et Siracourt.
Eps et Hestrus.
Fiefs.
Gouy-en-Ternois.
Hernicourt et St.-Martenglise.
Heuchin, Fontaine et Prédefin.
Ligny-St.-Flochel et Marquay.
Maisnil-lez-St.-Pol.
Maizières et Magnicourt.
Monchy-Cayeux.
Ostreville et St.-Michel.
Ramecourt et Verloing.

Ricametz, Ternas et Neuville-au-Cornet.
Rœllecourt.
Sains-les-Pernes.
St.-Pol.
Troisvaux et Belval.
Valhuon.
Wavrans et Conteville.

Doyenné de Samer, 13 Paroisses et 7 Annexes.

Camiers et Lefaux.
Carly et Verlincthun.
Condette et Hesdigneul.
Crémarest.
Dannes et Widehem.
Hesdin-Labbé.
Isques.
Long-Fossé.
Neufchatel et Nesles.
Samer.
Tingry et Lacres.
Wierre-au-bois.
Wirvignes et Questrèques.

Doyenné de Tournehem, 12 Paroisses, 8 Annexes.

Audrehem et Clarques.
Bayenghem et Nortleulinghem.
Boisdinghem.
Bonningues-lez-Ardres.
Eperlecques.
Guesmy et Zouafques.
Mentque et Northécourt.
Moringhem et Difques.
Nordausque et Nielles.
Pollincove et Recques.
Ruminghem.
Zudausques et Cormette.

Doyenné de Vieil-Hesdin, 12 Paroisses et 10 Annexes.

Auchy-lez-Moines et Wamin.
Azincourt, Ambricourt et Maisoncelle-Bucamp.
Blangy.
Canlers et Trameconrt.
Conte et St.-Vaast.
Fressin et Planques.
Guisy et Huby-St.-Leu.
Rollencourt et Bellecourt.
Ruisseauville.
Sains-lez-Fressin et Avondance.
St.-Martin-Cavron et Wambercourt.
Vieil-Hesdin.

Doyenné de Wissant, 14 Paroisses, 4 Annexes.

Ambleteuse.
Audembert.
Audinghen.
Audresselles.
Bazinghen.
Boursin et Lewast.

Ferques et Elinghen.
Landrethun et Caffiers.
Lebringhen.
Leulinghen.
Marquise.
St.-Inglevert.
Tardinghen et Inghen.
Wissant.

DIOCÈSE DE St.-OMER.

Il comprenait 7 paroisses formant l'archiprêtré de St.-Omer et 97 autres ressortissant à 12 doyennés, en tout 104 Paroisses; plus 14 secours ou succursales. Les 104 Paroisses étaient divisées en deux archidiaconés; le premier était celui d'Artois, le second celui de Flandre.

Archiprêtré de St.-Omer, 7 Paroisses.

Ste.-Aldegonde
St.-Denis.
St.-Jean.
Ste.-Marguerite.
St.-Martin.
St.-Sépulcre.
St.-Momelin *(extra mœnia.)*

ARCHIDIACONÉ D'ARTOIS.

Doyenné d'Aire, 11 Paroisses, 3 Succursales.

Notre-Dame d'Aire.
St.-Pierre d'Aire.
Blessy.
Isbergues.
Lambres.
Molinghem.
Norrent-Fontes.
Rincq.
St.-Martin.
St.-Quentin.
Witernesse.
Glominghem, suc[le].
Marthes, succursale.
Mazinghem, succursale.

Doyenné d'Arques, 7 Paroisses, 1 Succursale.

Arques.
Blarenghem.
Cohem.
Racquinghem.
Renescure.
Wardrecques.
Wittes.
Campagne, succursale.

Doyenné (1) d'Audruick, 7 Paroisses.

Audruick.
Nortkerque.
St.-Folquin.

---

(1) Ce doyenné faisait primitivement partie de l'archidiaconé de Flandre : il ne fut ncorporé dans celui d'Artois qu'en 1600.

Ste.-Mariekerque.	St.-Omer-Capelle.	St.-Nicolas.
Zutkerque.		

Doyenné d'Helfaut, 10 Paroisses.

Blandecques.	Hallines.	Inghem.
Bilques.	Helfaut.	Térouanne.
Clarcques.	Heuringhem.	Wizernes.
Ecques.		

Doyenné d'Hesdin, 4 Paroisses, 1 Succursale.

Hesdin.	Le Parcq.	Grigny, succursale.
La Loge.	Marcomme.	

Doyenné de Lillers, 9 Paroisses, 3 Succursales.

Busnes.	Ham.	St.-Hilaire.
Choques.	Lillers.	Berguette, succursale.
Garbecques.	Montbernenchon.	Busnette, id.
Gonehem.	Robecq.	Cottes, id.

Doyenné de Longuenesse, 8 Paroisses.

Houlle.	St.-Martin-au-Laërt.	Tatinghem.
Longuenesse.	Salperwick.	Tilques.
Moulle.	Serques.	

ARCHIDIACONÉ DE FLANDRE.

Doyenné de Bolezèele, 8 Paroisses, 1 Succursale.

Arnick.	Buyscheuve.	Volkerinchove.
Bolezèele.	Ledergeele	Wulverdinghe.
Broxèele.	Merkeghem.	Newerlet, succursale.

Doyenné de Bourbourg, 8 Paroisses.

Bourbourg.	Gravelines.	Petite-Synthe.
Craywick.	Loon.	St.-Georges.
Grande-Synthe.	Mardick.	

Doyenné de Merville, 8 Paroisses, 1 Succursale.

Estaires.	Merville.	St.-Venant.
Haveskerque.	Neuf-Berquin.	Vieux-Berquin.
La Gorgue.	St.-Floris.	Doulieu, succursale.

Doyenné de Morlecq, 7 Paroisses, 2 Succursales.

Abblinghem.	Lend.	Thiennes.
Bœzinghem.	Morbecq.	Le Pasq, succursale.
Carend.	Stenbecq.	La Motte-au-Bois, Id.

Doyenné de Watten, 10 Paroisses, 2 Succursales.

Broutkerque.	Looberghe.	Spikes.
Cappel-Brouck.	Melam.	Watten.
Dreneham.	Pilgam.	Linck, succursale.
Eringham.	St.-Pierre-Brouck.	Holques, id.



RÉCAPITULATION PAR DIOCÈSE.

Diocèse d'Arras, 35 Doyennés.

DOYENNÉS.	PAROISSES.	SUCCURles.	DOYENNÉS.	PAROISSES.	SUCCURles.
ARRAS.	18	1	Hasnon.	14	1
Ablain-St.-Nazaire.	12	»	Hénin-Liétard.	12	2
Arleux-en-Gohelle.	12	1	Houdain.	12	2
Arleux-en-Palluel.	13	«	La Bassée.	14	«
Armentières.	1	1	La Comté.	11	2
Armentières (rural).	9	«	Lens.	13	1
Arrouaise.	14	2	Lestrem.	9	1
Aubigny.	14	«	Marchiennes.	14	«
Avesnes-le-Comte.	14	2	Marœuil.	13	3
Bapaume.	2	»	Méricourt.	12	1
Beaumetz-les-Loges.	13	3	Monchecourt.	13	»
Béthune.	2	1	Monchy-au-Bois.	13	2
Beuvry.	13	2	Neuville-Vitasse.	14	2
Bouchain.	13	»	Pas.	12	»
Bucquoy.	14	2	Raches.	12	»
Croisilles.	14	»	Valenciennes.	3	»
Douai.	6	»	Vitry.	13	»
Fampoux.	14	»			
				204	17
	198	15	ci.	198	15
			Totaux. . . .	402	32

Diocèse de Boulogne, 17 Doyennés.

DOYENNÉS.	PAROISSES.	SUCCURles.	DOYENNÉS.	PAROISSES.	SUCCURles.
BOULOGNE.	18	6	Frévent.	15	11
Alette.	17	7	Guines.	16	5
Alquines.	19	13	Marck.	17	1
Auchy-au-Bois.	22	10	St.-Pol.	23	14
Bléquin.	18	10	Samer.	13	7
Bomy.	20	9	Tournehem.	12	8
Fauquembergues.	15	11	Vieil-Hesdin.	12	10
Fillièvres.	12	11	Wissant.	14	4
Frencq.	17	9			
				122	60
	158	86	ci.	158	86
			Totaux. . . .	280	146

Diocèse de St.-Omer. — St.-Omer, Archiprêtré et 12 Doyennés.

DOYENNÉS.	PAROISSES.	SUCCURSles.	DOYENNÉS.	PAROISSES.	SUCCURSles.
St.-Omer, Archip.	7	»	Hesdin.	4	1
Aire.	11	3	Lillers.	9	3
Arques.	7	1	Longuenesse.	8	«
Audruick.	7	«	Merville.	8	1
Bollezèele.	8	1	Morbecq.	7	2
Bourbourg.	8	«	Watten.	10	2
Helfaut	10	»			
				46	9
	58	5	ci. . . .	58	5
			Totaux.	104	14

Avant 1789, les revenus de l'évêque d'Arras étaient de 40,000 livres, ceux de Monseigneur de Boulogne de 20,000, et ceux de Monseigneur de St.-Omer de 40,000.

Le premier de ces prélats payait à Rome pour ses bulles 4000 florins, soit 20,100 livres, en attribuant au florin la valeur de 5 livres 5 sous, ce qui avait lieu.

Le second payait 1500 florins et le troisième 3300.

Outre le chapitre de Notre-Dame, le diocèse d'Arras comptait 4 collégiales : Béthune, Lens et deux à Douai ; il renfermait en outre 12 abbayes d'hommes, savoir : Anchin, Arrouaise, Château-l'Abbaye, Eaucourt, Hasnon, Hénin-Liétard, Laucours, Marchiennes, Marœuil, Mont-St.-Eloy, St.-Vaast, Vicogne ; 9 abbayes de filles, savoir : Avesnes, Beaulieu, Braille, Denain, Etrun, Flines, la Brayelle, les Prés, le Vivier ; 7 prevôtés ou prieurés réguliers : Aubigny, Beaurepaire, Berclau, Gorre, Houdain, Rebreuve, St.-Prix et plus de 80 couvents.

Le diocèse de Boulogne comptait 10 abbayes d'hommes, savoir : Andres, Auchy-lez-Hesdin, Beaulieu, Blangy, Doudeauville, Licques, Longvilliers, Ruisseauville, St.-Jean-au-Mont, St.-Wulmer, à Samer et une collégiale.

Le Diocèse de St.-Omer comptait l'église cathédrale, 3 collégiales : St.-Pierre d'Aire, St.-Martin d'Hesdin, St.-Omer de Lillers. Cinq Abbayes

d'hommes : St.-Bertin, St.-Sauveur d'Ham, tous deux de l'ordre de St.-Benoit, Clairmarais, ordre de Citeaux, St.-Augustin de Térouanne, ordre de Prémontré, Chocques, ordre de St.-Augustin, congrégation d'Arrouaise. Un prieuré de l'ordre de St.-Augustin, à St.-André-lez-Aire. Cinq abbayes de filles : Bourbourg, chapitre noble, de l'ordre de St.-Benoit, Beaupré, doyenné de Merville, Blandecques (Ste.-Colombe), Rœwusbergues, doyenné de Watten, Wotostine, doyenné d'Arques. Ces quatre dernières étaient de l'ordre de Citeaux.

En 1760, le diocèse comptait aussi en maisons de la société de Jésus, le collége français, à St.-Omer, le collége anglais dans la même ville, le collége d'Aire, le collége d'Hesdin et celui de Watten. Ce dernier ne donnait qu'un enseignement élémentaire aux jeunes Anglais. C'était une ancienne prévôté de chanoines réguliers de St.-Augustin réunie à la manse épiscopale de St.-Omer et donnée ensuite aux Jésuites anglais au commencement du XVII[e] siècle. Il y avait encore à St.-Omer un séminaire épiscopal qui a eu environ deux siècles et demi d'existence.

Enfin, cette ville comptait un grand nombre de couvents des deux sexes. M. J. Derheims donne dans son histoire de St.-Omer, une notice très-complète sur chacune de ces maisons ainsi que sur leurs refuges.

La reconnaissance nous impose l'obligation de mentionner ici que c'est à ce laborieux et savant écrivain que nous devons le tableau qu'on vient de voir des paroisses composant l'ancien diocèse de St.-Omer, tableau qu'il a extrait de l'histoire d'Artois qu'il se propose de publier bientôt.

Nous devons ajouter que c'est dans un répertoire dressé en 1784, par les ordres de M. de Conzié, évêque d'Arras, et parfaitement conservé, répertoire que M. le chanoine Parenty a eu l'obligeance de nous communiquer, que nous avons puisé les éléments propres à former le tableau des paroisses de l'ancien diocèse d'Arras. Ce tableau est sans nul doute très-exact, quant aux paroisses. Il n'en est pas de même pour les annexes, car le livre précité ne les indiquait pas et nous n'avons pu y suppléer qu'imparfaitement.

L'obligeance de M. l'abbé Parenty a été plus loin encore ; il a bien voulu nous communiquer en outre un manuscrit qui nous a fourni le moyen de former le tableau des paroisses de l'ancien diocèse de Boulogne.

Nous lui exprimons ici l'hommage de notre gratitude.

DIOCÈSE D'ARRAS.

Ce Diocèse est actuellement composé de 10 cures de première classe, de 40 de seconde, de 624 succursales, de 55 vicariats payés par le Gouvernement et de 52 au compte des fabriques.

Les cures de première classe sont : Arras (Cathédrale), Arras (St.-Nicolas-en-Cité), Béthune, Carvin, Boulogne (St.-Nicolas), Calais, St.-Pierre-lez-Calais, Aire, St.-Omer (Notre-Dame), St.-Omer (St.-Sépulcre.)

Les cures de seconde classe sont : St.-Géry et St.-Jean-Baptiste à Arras, Bapaume, Rivière, Havrincourt, Croisilles, Oisy, Pas, Vimy, Vitry, Beuvry, Houdain, Laventie, Lens, Lillers, Norrent-Fontes, St.-Joseph à Boulogne, Desvres, Guines, Marquise, Samer, Campagne-lez-Hesdin, Etaples, Fruges, Hesdin, Hucqueliers, Montreuil, Ardres, Audruick, Fauquembergue, Dohem, Maisnil, St.-Denis à St.-Omer, Aubigny, Auxi-le-Château, Frévent, Avesnes-le-Comte, Pernes, Fillièvres et St.-Pol.

Monseigneur Hugues-Robert-Jean-Charles du titre de Ste.-Agnès hors des murs, Prêtre de la Sainte Eglise Romaine, Cardinal DE LA TOUR-D'AUVERGNE-LAURAGUAIS, décoré du Pallium et Grand'Croix de l'Ordre Royal de la Légion-d'Honneur, né au château d'Auzeville, diocèse de Toulouse, le 14 août 1768, nommé à l'évêché d'Arras, le 26 mai suivant, installé le 5 juin, même année, promu au cardinalat, le 29 décembre 1839.

Vicaires-généraux, agréés par le Roi.

MM. Bailly et Wallon-Capelle.

Secrétariat de l'Evêché.

MM. Terninck, secrétaire-général, et Ringot, secrétaire particulier.

Officialité.

MM. Liévin, official.
Dubois, vice-gérant.
Parenty, théologal.

MM. Lequette, promoteur.
Terninck, secrétaire.

Vicaires-généraux honoraires.

MM. Scott, curé-doyen d'Aire.
Maës, curé-doyen de Béthune.

MM. Dumetz, curé-doyen de St.-Sépulcre, à St.-Omer.
Lecomte, grand-doyen, curé de St.-Nicolas, à Boulogne.
De Garsignies, vicaire-général d'Amiens et de Soissons.
Robitaille, curé-doyen de St.-Pol.
De Guerry, chanoine, curé de St.-Eustache, à Paris.
Dissaux, chanoine, et ancien curé de St.-Nicolas, à Boulogne.
Cœur, chanoine de Paris.
Comballot, chanoine de Rouen.
Occis, grand-doyen de Montreuil.

Chapitre de la Cathédrale, Notre-Dame et St.-Vaast.

MM. Bailly, prévôt du chapitre, vicaire-général.
Legentil, doyen du chapitre, chanoine titulaire.
Dubois, grand pénitentier, grand-chantre, chanoine titulaire.
St.-Jean, chanoine honoraire.
Dissaux, archidiacre, chanoine titulaire.
Herbet, ancien principal du collége, chanoine honoraire.
Parenty, théologal, chanoine titulaire.
Proyart, sous-chantre, grand maître des cérémonies.
Wallon-Capelle, vicaire-général.
Fréchon, chanoine titulaire.
Planque, chanoine titulaire.
Moffait, archiprêtre, curé de la Cathédrale.
Derguesse, chanoine titulaire.
Liévin, chanoine honoraire.
Terninck, id.
Braquehay, id.
Lequette, id.

Ceux de MM. les vicaires de la Cathédrale qui sont chanoines honoraires sont désignés ci-dessous.

Chanoines honoraires non-résidants.

MM. De Valicourt, prêtre habitué de Blairville.
Deligny, ancien curé d'Ardres.
Carpue, prêtre de Londres.
Paschal, desservant du Haut-Pont, à St.-Omer.

MM Godart, ancien desservant de St.-Jean-Baptiste, à Arras.
Delahaye, directeur de St.-Bertin, à St.-Omer.
Haffreingue, chef d'institution, à Boulogne.
Delille, curé de St.-Paulet, département de l'Aude.
Marin, vicaire de Béthune.
Delwaude, chef d'institution, à Montreuil.
De Garsignies, vicaire-général d'Amiens et de Soissons.
De Guerry, vicaire-général et curé de St.-Eustache, à Paris.
Favarel, prêtre d'Alby, professeur de philosophie et aumônier du collége du Hâvre.
Boniface, curé de St.-Jean-Baptiste, à Arras.
Delannoy, vicaire de Calais.
Delrue, directeur du pensionnat de M. Haffreingue, à Boulogne.
Fenet, desservant de St.-Venant.
Sergeant, aumônier des Ursulines, à Boulogne.
Bernardon, prêtre, à Alby.
Lamort, curé-doyen d'Oisy.
Parel, desservant de Bertincourt.
Hanquez, desservant de Lumbres.
Delval, desservant d'Inchy.
Dumetz, directeur à Dohem.
Mailly, aumônier de la chapelle française, à Londres.
Romagnoli, protonotaire apostolique en titre et maître des cérémonies auprès du Saint-Siége.

MM. les curés de cantons sont chanoines honoraires, à l'exception de MM. les Curés de Norrent, Samer et Campagne-lez-Hesdin.

Fabrique de la Cathédrale toute ecclésiastique.

MM. Dubois, chanoine, président.
Bailly, vicaire-général.
Parenty, trésorier.
Dissaux, chanoine.
MM. Wallon-Capelle, vicaire-général.
Moffait, archiprêtre.
Planque, chanoine.

Vicaires et Bénéficiers de la Cathédrale.

MM. Fauchison, bénéficier, vicaire honoraire, chanoine.
Radez, premier vicaire, chanoine.

MM. Bayart, vicaire, chanoine.
Ringot, vicaire, chanoine.
Lambert, vicaire, chanoine et maître des cérémonies.
Leroy, vicaire, chanoine.
Gérard, vicaire, chanoine.
Thomas, bénéficier.
Fauchison, *Charles*, bénéficier et vicaire secondaire.
Fourcy, bénéficier, sacristain de la Cathédrale.

Séminaire diocésain d'Arras.

Supérieur, M. Dubois, chanoine titulaire.

Directeur et Professeur de Dogme, M. Liévin, chanoine honoraire.

Directeur et Professeur d'Histoire ecclésiastique, d'Ecriture sainte et de Morale, M. Van-Troyen, chanoine honoraire.

Directeur et Professeur de Physique et Mathématiques, Archéologie et Sciences naturelles, M. Lequette, chanoine honoraire.

Nombre d'Elèves, 100.

Ecole secondaire ecclésiastique.

MM. Wallon-Capelle, supérieur.
Braquehay, directeur.
Thomas, id.

MM. Delattre, directeur.
Jomin.
Élèves (terme moyen) 180.

Maîtrise de la Cathédrale.

MM. Fourcy, directeur.
Calmette, maître de musique.
huit enfants de chœur.

Conseil privé d'Administration diocésaine.

MM. Legentil.
Bailly.
Dubois.
Parenty.

MM. Dissaux.
Wallon-Capelle.
Terninck, secrétaire.

Commission d'administration de la caisse de secours pour les prêtres infirmes, confirmée par ordonnance royale du 22 juillet 1844.

S. Em. Monseigneur le Cardinal, Évêque d'Arras, président

MM. Bailly, vicaire-général.
Moffait, archiprêtre.
Terninck, chanoine, trésorier.

MM. Derguesse, chanoine.
Boniface, curé de St.-Jean-Baptiste.

DIVISION DU DIOCÈSE.

Le diocèse est divisé en trois archidiaconés, un archiprêtré, pour l'arrondissement d'Arras et cinq grands décanats, pour les autres arrondissements.

ARCHIDIACONÉS.

Grand archidiaconé d'Arras.

M. Dissaux, grand archidiacre d'Arras.
Les arrondissements d'Arras et de St.-Pol relèvent de lui.

Archidiaconé de Boulogne.

M. Wallon-Capelle, archidiacre de Boulogne.
Les arrondissements de Boulogne et de Montreuil relèvent de lui.

Archidiaconé de St.-Omer.

M. Herbet, archidiacre de St.-Omer.
Les arrondissements de St.-Omer et de Béthune en relèvent.

Archiprêtré d'Arras.

M. Moffait, archiprêtre.

GRANDS DÉCANATS DES CINQ AUTRES ARRONDISSEMENTS.

Les grands décanats s'étendent chacun sur tout l'arrondissement de sous-préfecture qui sont, en entier, sous la surveillance générale du grand doyen.

Grand décanat de St.-Pol.

M. Robitaille, curé, vicaire-général.

Grand décanat de St.-Omer.

M. Dumetz, vicaire-général, curé de St.-Sépulcre, à St.-Omer.

Grand décanat de Béthune.

M. Maës, vicaire-général, curé.

Grand décanat de Boulogne.

M. Lecomte, vicaire-général, curé de St.-Nicolas.

Grand décanat de Montreuil.

M. Occis, vicaire-général, curé.

DÉCANATS.

Chaque curé de canton est doyen et a une surveillance spéciale sur son canton.

Aumônier de la préfecture, M. Legay.

Avocat de l'Evêché,	Me Luez.
Notaire,	Me Cuvellier.
Avoué,	Me Aubron.
Archiviste,	M. Godin.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

COUR ROYALE DE DOUAI.

Premier président.

M. Leroux de Bretagne, O. ❋.

Présidents.

MM. Gosse de Gorre, O. ❋, Petit, ❋, Maurice, ❋, Le Roy de Falvy, ❋.

Conseillers. — MM. Dubrulle ❋, Gavelle, Durand d'Elecourt ❋, Dumoulin ❋, Piéron, Bigant ❋, Tailliart ❋, De Warenghein, Benoist, Wanderwallen, Pillot, Cahier, Souquet, Lenglet, Francoville, Minart, Lagarde, fils, Buffin, Binet, Grimbert, Dewinck, Le Bihan, Cotteau, Couture, Marilhat, *honoraire*, Duriez-Majault.

PARQUET.

M. Rouland, O. ❋, procureur-général du roi.

Avocats généraux. — MM. Danel ❋, De Meyer, Poulliaude de Carnières.

Substituts du Parquet. — MM. De Guerne et Bottin.

Les appels des tribunaux de première instance et de commerce, du Pas-de-Calais, se portent à cette cour.

Composition des Chambres de la Cour Royale — Année judiciaire, 1846-1847.

PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

Audiences, les lundis, mardis et mercredis, à dix heures du matin.

Premier président, M. Leroux de Bretagne.

Président, M. Gosse de Gorre.

Conseillers. — MM. Dubrulle, Tailliart, Souquet, Minart, Lagarde, Dewinck, Le Bihan, Marilhat.

Avocat général, M. De Meyer.

DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Audiences, les jeudis, vendredis et samedis, à dix heures du matin.

Président, M. Leroy de Falvy.

Conseillers, MM. De Warenghien, Wanderwallen, Pillot, Lenglet, Francoville, Buffin, Grimbert, Cotteau, Couture.

Avocat général, M. Pouillaude de Carnières.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Ses audiences ne sont pas publiques.

Président, M. Maurice.

Conseillers, MM. Gavelle, Bigant, Cahier, Souquet.

Substituts, MM. De Guerne et Bottin.

CHAMBRE DES APPELS DE POLICE CORRECTIONNELLE.

Audiences, les vendredis et samedis à dix heures du matin.

Président, M. Petit.

Conseillers. MM. Gavelle, Durand d'Elecourt, Dumoulin, Piéron, Bigant, Benoist, Cahier.

Substitut du procureur-général, M. Bottin.

TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE.

Tribunal chef-lieu judiciaire et Cour d'Assises du Pas-de-Calais, séant à St.-Omer.

MEMBRES DU TRIBUNAL.

Président, M. Quenson, ❋, ancien conseiller à la cour royale de Douai, membre du conseil général et député du Pas-de-Calais.

Président honoraire, M. Defrance père, ❋, ancien président du tribunal.

Vice-Président, M. Delafollye.

Juge d'Instruction, M. Wattringue.

Juges, MM. De Keisère, membre du conseil général et ancien député, Defrance fils, Delattre, Martel.

Juges Suppléants, MM. Boubert, Bonnard, ✻, Tournier, Bagneris.

PARQUET.

Procureur du Roi. M. Prevost.
Substituts, MM. Caron, Pagart.
Greffier en Chef, M. Seguineau de Préval.
Commis Greffiers, MM. Lecapelin, Lecoustre.

Composition des Chambres.

CHAMBRE DES APPELS DE POLICE CORRECTIONNELLE.

Président, M. Quenson ; vice-président, M. Delafollye.
Juges, MM. Wattringue, Delattre, Martel.

SUPPLÉANTS ATTACHÉS A LADITE CHAMBRE.

MM. Boubert, Bonnard.
Ministère public, M. Pagart ; commis greffier, M. Lecapelin.

CHAMBRE DE POLICE CORRECTIONNELLE.

Président, M. Quenson.
Juges, MM. Wattringue, Delattre, Martel.
Ministère public, M. Pagart ; commis greffier, M. Lecapelin.

CHAMBRE CIVILE.

Président, M. Delafollye.
Juges, MM. De Keisère, Defrance fils.
Suppléants, MM. Tournier, Bagneris.
Ministère public, M. Caron ; greffier, M. Seguineau de Preval.

JOURS D'AUDIENCE.

Lundi, référés. Mardi, police correctionnelle, neuf heures du matin. Mercredi, appel de police correctionnelle, même heure. Jeudi et vendredi, affaires civiles, même heure. Samedi, audience des criées, trois heures de l'après-midi.

COUR D'ASSISES.

Une session, tous les trois mois.
Président (1), un conseillier de la cour royale de Douai.
Juges, deux membres du tribunal.
Ministère public, le parquet du tribunal.
Greffier, M. Lecapelin.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE D'ARRAS.

Président, M. Thimothée Cornille, membre du conseil général.
Président honoraire, M. Petit, ancien juge.
Juges, MM. Ansart (d'instruction), Gamot, Dorlencourt.
Juges suppléants, MM. H. Colin, Boistel et Ct Legentil.

PARQUET.

Procureur du Roi, M. Lallier; substitut, M. Ch. Boutry.
Greffier, M. Henri; commis greffier, M. Champagne.
Huissiers audienciers, MM. Baccuez père, Déplanque, Saloppe et Durlin.

Les audiences s'ouvrent à onze heures. Lundi, opérations de la chambre du conseil. Mardi, mercredi, jeudi, affaires civiles. Vendredi, affaires correctionnelles. Samedi, criées, instance d'ordre.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE BÉTHUNE.

Président, M. Lefebvre-Dupré, ✻, membre du conseil général.
Juges, MM. Dubrulle (d'instruction), Le Roi et Dufresne.
Juges suppléants, MM. Dupré, Halloy-Delametherie.

PARQUET.

Procureur du Roi, M. Top; substitut, M. De Wazières.
Greffier, M. Hulleu père; commis greffier, Hanicotte.
Jours d'audiences. Les criées ont lieu les lundis. Les mardis, à neuf

---

(1) Les quatre conseillers délégués successivement pour présider les assises dans le cours de l'année 1846, ont été MM. Buffin, Marilhat, Bigant et Pillot.

heures du matin, affaires à bureau ouvert Jeudis et vendredis, affaires civiles et commerciales, mais plus particulièrement ces dernières. Les mercredis et samedis, affaires correctionnelles.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE BOULOGNE.

Président, M. Decaudavaine.

Juges, MM. Caron de Fromentel, Buisson (d'instruction), Coilliot, juge honoraire.

Juges suppléants, MM. Carmier, Martinet, ✻, Morand.

PARQUET.

Procureur du Roi, M. De Poucques d'Herbinghen; substitut, M. Gardin.

Greffier, M. Duflos; commis greffier, M. Desombre.

Jours d'audiences : elles s'ouvrent à dix heures. Jeudis et vendredis, affaires civiles. Mercredis, affaires correctionnelles.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE MONTREUIL.

Président, M. Enlart ✻, membre du conseil général.

Juges, MM. Lefebvre, Tellier (d'instruction.)

Juges suppléants, MM. Duboquet, Brulet et Morand.

PARQUET.

Procureur du roi, M. De Coussemaker; substitut, M. Blondin.

Greffier, M. Boistel; commis greffier, M. Delarue.

Jours d'audiences : elles s'ouvrent à dix heures du matin. Mercredis et vendredis, affaires civiles. Jeudis, affaires correctionnelles. Samedis, criées, affaires au bureau.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE ST.-POL.

Président, M. Fourdrinier.

Juges, MM. Devenne et Moleux (d'instruction.)

Juges suppléants, MM. Crescent, Lefebvre et Détape.

PARQUET.

Procureur du Roi, M. Lenglet; substitut, M. Honoré.

Greffier, M. Lambert; commis greffier, Crépin.

Ses Audiences s'ouvrent à neuf heures du matin jusqu'à une heure Les jeudis, affaires civiles. Vendredis, correctionnelles et d'expropriation. Samedis, civiles et de bureau.

Tribunaux de commerce du Pas-de-Calais, par ordre alphabétique des villes.

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ARRAS.

Président, M. Dudouit, ✻, membre du conseil général.

Juges, MM Leroy-Brazier, Fagniez, Camille Gaudermen et Alex. Braine.

Juges suppléants, MM. Leconte-Delecœuillerie, Dehée-Bollet, Crépieux-Billion, ✻, et Joseph Perin.

Huissiers audienciers, MM. Fayet et Hanne.

Audiences, les lundis à onze heures.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOULOGNE.

Ce tribunal étend sa juridiction sur les cantons de Boulogne, Desvres et Samer.

Président, M. Fontaine, fils.

Juges, MM. Watbled fils, Chauveau-Soubitez, Pamart-Lebeau, Hte. Sire.

Juges suppléants, MM. uchochois-St.-Gest, Cary aîné, Tallet-Dupont, et Ternaux.

Greffier, M. Gaultier; co mis-greffier, M. Boidin.

Audiences, les mardis à x heures.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CALAIS.

Ce tribunal comprend dans sa juridiction les cantons de Calais, Guînes et Marquise.

Président, M. Champallier fils ainé.

Juges, MM. Etne. Lengaigne, Abel Choisnard, Louchez, G. Chartier.

Juges suppléants, MM. Ed. Mayer, Courvoisier.

Greffier, M. Dessaux.

Il tient ses audiences les mardis à dix heures du matin.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST.-OMER.

Président, M. Hermant-Henneguier.

Juges, MM. Pidoux, Leurs, Godefroy, (N).

Juges suppléants, MM. Beugin-Gouin, Porion, Hy^{te}. Senlecq, (N).

Greffier, M. Sordobbel.

Audiences, les lundis, à neuf heures du matin.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE CALAIS.

Ce conseil a été créé par ordonnance du 15 janvier 1825, pour statuer sur toutes les contestations entre les fabricants et les ouvriers tullistes. Il embrasse dans sa circonscription les cantons de Calais, Guînes et Marquise (arrondissement de Boulogne) et les cantons d'Ardres et d'Audruick (arrondissement de St.-Omer.

Président, M. Denempont.

Vice-président, M. Hermant.

Membres, MM. Debelle-Wissocq, Herbelot fils, Jacquette, Bruxelles et Dagbert.

Suppléants, MM. Genet, Hochedé; secrétaire, M. Ernest Lebeau.

Huissier du conseil, M. Harrouart.

Les appels sont portés au tribunal de commerce de Calais.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE BAPAUME.

Ce conseil, institué par ordonnance royale du 8 avril 1832, étend sa juridiction sur les cantons de Bapaume, Bertincourt, Croisilles et Pas.

COMPOSITION DU CONSEIL.

Président, M. Sellier-Delimal.

Membres, MM. Parel-Gamot, Beaumont, Lepland, Goffinet, Tournant fils, à Bertincourt, Simon Louis.

Suppléants, MM. Lequette et Magniez-Boniface.

Il tient chaque jeudi deux audiences, l'une de conciliation, à neuf heures du matin et l'autre de jugement, à onze heures.

Secrétaire, M. Croisilles-Gamot.

Huissier du conseil, M. Lefebvre-Neveu.

Les appels des affaires jugées en premier ressort par ce conseil, sont portés devant le tribunal de commerce d'Arras.

TRIBUNAUX DE SIMPLE POLICE.

Ces tribunaux sont institués pour juger les *contraventions*, c'est-à-dire les faits qui, d'après les dispositions du 4e livre du Code Pénal, peuvent donner lieu à une amende de 15 francs et au-dessous, ou à un emprisonnement de cinq jours ou au-dessous. La connaissance de ces contraventions est attribuée aux juges-de-paix et même aux maires, suivant les règles et les distinctions fixées dans le Code d'Instruction Criminelle. Mais l'établissement des tribunaux de police, tenus par les maires, étant facultatif, n'existe en France, que dans un très-petit nombre de communes. Ces tribunaux sont donc tenus en général par les juges-de-paix. Et comme d'après l'article 142 du Code d'Instruction Criminelle précité, il doit y avoir un greffier particulier pour le tribunal de simple police dans les communes divisées en deux justices de paix ou plus, et attendu que les villes d'Arras et de St.-Omer sont seules jusqu'à ce jour dans le Pas-de-Calais, divisées en deux cantons, il s'en suit qu'il n'y a que ces deux localités qui aient dans le département chacune un greffier spécial attaché à son tribunal de simple police.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE D'ARRAS.

Le siège de ce tribunal est établi dans une salle contigue à celle des concerts. Ses audiences sont présidées tous les trois mois, à tour de rôle, par un de MM. les juges-de-paix.

Ministère public, M. Fauconnier, commissaire de police.

Greffier, M. Dominique Pottier.

Audiences, les mardis.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE ST.-OMER.

Ce tribunal tient ses audiences le mardi de chaque semaine, à dix heures du matin, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, réservée aux audiences des juges-de-paix. Le siége est occupé alternativement et à tour de rôle, pendant trois mois, par l'un de ces magistrats.

Ministère public, M. Prévot, commissaire de police.

Greffier, M. Pottiez.

JUSTICES DE PAIX.

Il existe dans le département du Pas-de-Calais quarante-trois justices de paix, une par chaque canton. Dans l'annuaire de 1846, pages 17, 18 et 19, nous avons développé avec étendue les attributions et la compétence des juges-de-paix. Nous devons, pour ne pas nous répéter, y renvoyer le lecteur.

Juges-de-paix et Justices de paix, avec désignation des Suppléants et des Greffiers, par ordre alphabétique d'arrondissement.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Canton d'Arras (nord.) Juge-de-paix, M. Vahé; suppléants, MM. Demadre et Louis Hovine, avocat; greffier, M. Dehée.

Audiences, les lundis à neuf heures.

Canton d'Arras (sud.) Juge-de-paix, M. Boutry; suppléants, MM. Lobez et Delavallée, propriétaires; greffier, M. Masson.

Audiences, les lundis et vendredis, le matin.

Canton de Bapaume. Juge-de-paix, M. Demory, à Bapaume; suppléants, MM. Arrachart et N.... à Bapaume; greffier, M. Croisilles.

Audiences, les Vendredis à neuf heures.

Canton de Beaumetz-lez-Loges. Juge-de-paix, M. Vandewinckel; suppléants, MM. Hautecœur, maire d'Agnez, et Hocedé, maire de Basseux; greffier, M. Dorlet.

Audiences, les jeudis à neuf heures.

Canton de Bertincourt. Juge-de-paix, M. Cornaille ✠, à Bertincourt; suppléants, MM. Boniface et Bancourt, à Ruyaulcourt; greffier, M. Desaint.

Audiences, les mercredis à dix heures.

Canton de Croisilles. Juge-de-paix, M. Herdebaut, à Ecoust-St.-Mein; suppléants, MM. Defontaine, à Chérisy, et d'Hamelincourt, à Boiry-Becquerelle; greffier, M. Deffuse, à Croisilles.

Audiences, les lundis, à dix heures.

Canton de Marquion. Juge-de-paix, M. Hary, au Verger, commune d'Oisy; suppléants, MM. N. Lanthiez, à Baralle et Cormont, à Sauchy-Cauchy; greffier, M. Delbar, à Oisy.

Audiences, les Jeudis, à dix heures.

Canton de Pas. Juge-de-paix, M. Delacroix, à Pas; suppléants,

MM. Songeons, à Amplier, et Monchain, à Foncquevillers; greffier, M. Boursin.

Audiences, les jeudis, à dix heures.

Canton de Vimy. Juge-de-paix, M. Defontaine, à Vimy; suppléants, MM Dubron et Willerval; greffier, M. Joncqué, à Vimy.

Audiences, les jeudis, à neuf heures.

Canton de Vitry. Juge-de-paix, M. Florent, à Cagnicourt; suppléants, MM. Mazy, à Cagnicourt, et Damiens, à Monchy-le-Preux; greffier, M. Vaillant, à Vitry.

Audiences, les Mercredis, à neuf heures.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Canton de Béthune. Juge-de-paix, M. Leclercq, à Béthune; suppléants, MM. Blin de Mutrel, ✻, et Herreng; greffier, M. Labitte, à Béthune.

Audiences, les lundis et samedis, à dix heures.

Canton de Cambrin. Juge-de-paix, M. Brazier, avocat; suppléants, MM. Bouquet et Hoyez; greffier, M. Jourdain, à Festubert.

Audiences, les mercredis et samedis, à une heure l'été et à neuf heures l'hiver.

Canton de Carvin. Juge-de-paix, M. Garez, médecin; suppléants, MM. Lestienne et Caullet; greffier, M. Ringo.

Audiences, les mercredis, le matin.

Canton d'Houdain. Juge-de-paix, M. Fremaux; suppléants, MM. Lemaire et F....; greffier, M. Augez, à Labuissière.

Canton de Laventie. Juge-de-paix, M. Leroy; suppléants, MM. Taffin, Jules, et N....; greffier, M. Salomé.

Audiences, mardis et samedis, à neuf heures.

Canton de Lens. Juge-de-paix, M. Varlet; suppléants, MM. Roussel et N....; greffier, M. Lecaffette.

Audiences, les lundis, dans la matinée.

Canton de Lillers. Juge-de-paix, M. Menche, à Busnes; suppléants, MM. Hulleu, notaire, et Reghin; greffier, M. Dorge.

Audiences, les mercredis et samedis, à neuf heures.

Canton de Norrent-Fontes. Juge-de-paix, M. Candelier; suppléants, MM. Hanotte et Wallart; greffier, M. Devise.

Audiences, les mardis et jeudis, le matin.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER.

Canton de Boulogne. Juge-de-paix, M. Hamy; suppléants, MM. Quenehem et Noé, ancien avoué; greffier, M. Butez.

Audiences, les lundis, à dix heures du matin.

Canton de Calais. Juge-de-paix, M. Isaac, à Calais; suppléants, MM. Rebier et Michel; greffier, M. Wimet.

Audiences, les vendredis, à dix heures du matin.

Canton de Desvres. Juge-de-paix, M. Poulain-Sta; suppléants, MM. Harelle et Defienne; greffier, M. Saunier.

Audiences, les mardis et vendredis, à dix heures.

Canton de Guînes. Juge-de-paix, M. Allent, à Hames-Boucres; suppléants, MM. Gody et Gody, médecin; greffier, M. Isaac.

Audiences, les jeudis, à dix heures.

Canton de Marquise. Juge-de-paix, M. Martinet, à Wierre-Effroy; suppléants, MM. Haffreingue, à Audinghen et Dubos, à Marquise; greffier, M. Hoyer.

Audiences, les jeudis, à dix heures.

Canton de Samer. Juge-de-paix, M. Destrée; suppléants, MM. Geneau et Beaudier; greffier, M. Noël.

Audiences,

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL-SUR-MER.

Canton de Campagne-lez-Hesdin. Juge-de-paix, M. Petit, à Aix-en-Issart; suppléants, MM. Panet, à Bois-Jean, et Penet, à Douriez; greffier, M. Benoit.

Audiences, les vendredis, à dix heures.

Canton d'Étaples. Juge-de-paix, M. Defiennes, à Lefaux; suppléants, MM. Lecat et Quandalle, à Etaples; greffier, M. Hanotte.

Audiences, les samedis, à dix heures.

Canton de Fruges. Juge-de-paix, M. Routtier; suppléants, MM. Fleury et Gosselin, à Fruges; greffier, M. Pruvost.

Audiences, les Vendredis, à dix heures.

Canton d'Hesdin. Juge-de-paix, M. Danvin; suppléants, MM. Coffin, et Houzel fils, à Hesdin; greffier, M. Dehotte.

Audiences, les mercredis, à dix heures.

Canton d'Hucqueliers. Juge-de-paix, M. Delhomel; suppléants, MM. Roubier, à Allette, et Dupont, à Hucqueliers; greffier, M. Leclercq.

Audiences, les vendredis, à dix heures.

Canton de Montreuil. Juge-de-paix. M. Levecque; suppléants, MM. Dobercourt et Delye; greffier, M. Dumoulin.

Audiences, les mercredis, à dix heures.

ARRONDISSEMENT DE ST.-OMER.

Canton d'Aire. Juge-de-paix, M. Dassenoy, à Aire; suppléants, MM. Deslyons, propriétaire et Picart, arpenteur, à Aire; greffier, M. Fumery.

Audiences, les lundis, à neuf heures du matin.

Canton d'Ardres. Juge-de-paix, M. Francoville, à Rodelinghem; suppléants, MM. Lesaffre, propriétaire, à Ardres, et N....; greffier, M. Haigneré.

Audiences, les jeudis, à dix heures.

Canton d'Audruick. Juge-de-paix, M. Haeü, à Audruick; suppléants, MM. Evrard, à Audruick, Hamy, notaire, id.; greffier, M. Aniéré.

Audiences alternativement, les mercredis et jeudis.

Canton de Fauquembergues. Juge-de-paix, M. Devaux, à Fauquembergues; suppléants, MM. Alloy, notaire, à Fauquembergues, et Toffart, médecin, à Febvin-Palfart; greffier, M. Duzeutre.

Audiences, les mardis, le matin.

Canton de Lumbres. Juge-de-paix, M. Bourgois, à Setques; suppléants, MM. Bonnières, notaire, à Dohem, et Ducamp, propriétaire; greffier, M. Germain.

Audiences, les mercredis, à neuf heures du matin.

Canton de St.-Omer (nord.) Juge-de-paix, M. Roëls; suppléants, MM. Lefebvre-Hermant ✱, député, membre du conseil général, et Dubrœucq ✱, avoué; greffier, M. Chevreux.

Audiences, les mercredis, à neuf heures du matin, et les samedis, à deux heures de l'après-midi, à l'hôtel-de-ville.

Canton de St.-Omer (sud.) Juge-de-paix, M. Baroux; suppléants, MM. Obry, notaire, et Delmotte, avocat; greffier, M. Félix Warenghem.

Audiences, les lundis, à neuf heures.

ARRONDISSEMENT DE ST.-POL.

Canton d'Aubigny. Juge-de-paix, M. Delhay ✱ ; suppléants, MM. Mathieu, membre du conseil général, maire de Camblain, Chabé, propriétaire, à Cambligneul; greffier, M. Martin.

Audiences, les jeudis, à neuf heures.

Canton d'Auxi-le-Château. Juge-de-paix, M. Voisin ; suppléants, MM. Corne, à Frévent, et Deslavier, à Axny; greffier, M. Darsy.

Audiences, les mardis et vendredis, à dix heures.

Canton d'Avesnes-le-Comte. Juge-de-paix, M. Scheppers ; suppléants, MM Deruelle, à Sus-St.-Léger, et N...; greffier, M.

Audiences, les mercredis, à dix heures.

Canton d'Heuchin. Juge-de-paix, M. Paternelle ; suppléants, MM. Carré à Pernes, et Ivain ; greffier, M. Labre.

Audiences, les mardis, à dix heures.

Canton du Parcq. Juge-de-paix, M. Demagny ; suppléants, MM. Deremetz, à Rollencourt, et N....; greffier, M. Collet.

Audiences, les vendredis, à dix heures.

Canton de St.-Pol. Juge-de-paix, M. De Corbehem ; suppléants, MM. Graux et Delacroix ; greffier, M. Ansart.

Audiences, les mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

AVOCATS A LA COUR ROYALE DE DOUAI.

Conseil de l'Ordre.

MM. Dumont, bâtonnier, Honoré, Huré, Talon, Pellieux, Parmentier, secrétaire, Dupont, Deledicque.

AVOCATS.

1814	MM. Leroy de Béthune.		1827	MM. Pellieux.
1814	Honoré.		1829	Delebecque.
1816	Wagrez.		1829	Maurice.
1822	Huré.		1831	Devemy.
1824	Talon.		1832	Debonijol-Dubrau.
1824	Dumon.		1832	Parmeniter.
1827	Leroy, Emile.		1833	Dupont.

1833	MM. Théry.	1839	MM. Tréca.
1834	Chedieu.	1840	Cornaille.
1835	Plichon.	1841	Parel.
1835	Dubus.	1841	Duquesne.
1835	Deledicque.	1842	Serive.
1835	Lemaire de Marne.	1842	Hazard.
1836	d'Esclaibes.	1842	Duhem.
1836	Victor Imbert de la Phalecque.	1843	Flament.
		1843	Frémeaux.
1836	Houzel.	1843	de Beaumout.
1839	Leloux.	1843	Villette.
1839	Ene Imbert de la Phalecque.	1843	Kien.
		1843	Liogier.

AVOCATS ADMIS AU STAGE.

1844	MM. Leroy, Jules.	1845	MM. Tréca, Edmond.
1844	Lenoir, Jules,	1845	Barachin, François.
1844	Dehau de Staplande.	1845	Lefranc, Hector.
1844	de Bailliencourt dit Courcol.	1845	Duquesne, Alfred.
		1846	Leroy, Félix.
1844	Bottieau, Emile.	1846	Demarquette.
1845	Lefrançois, Raymond.	1846	Smagghe, Charles.
1845	Gaspard, Pierre-Franç.	1846	Dubois, Augustin.
1845	Maurice, Henri.		

AVOCATS PRÈS LES TRIBUNAUX DU PAS-DE-CALAIS.

TRIBUNAL CIVIL D'ARRAS.

Conseil de l'Ordre.

MM. Leducq, bâtonnier, Perrot, Boistel, Dauchez, membres, Lenglet, secrétaire.

AVOCATS INSCRITS AU TABLEAU.

1811	MM. Monel père.	1815	MM. Luez.
1812	Liger père.	1816	Billet.
1812	Lefebvre.	1816	B. Dauchez.

1822	MM. Leducq.	1840	MM. L. Hovine.
1825	Perrot.	1841	H. Colin.
1827	E. Delair.	1841	Ch. Leroux.
1830	Vaast.	1841	Blondel.
1831	Wartelle,	1841	Trannoy.
1835	Liger, Ursmar.	1841	Clément.
1836	de Granval.	1842	Legentil.
1838	Develle.	1842	J.-B. Dauchez.
1838	Duriez.	1842	Boistel.
1838	Lecesne.	1843	Leviez.
1839	Lenglet.	1843	Bourgois.
1840	Monel fils.		

STAGIAIRES.

1843	MM. Guffroy.	1845	MM. Th. Hallo.
1844	Duchochois.	1845	Ludovic Dauchez.

TRIBUNAL CIVIL DE BÉTHUNE.

MM. Dupré, Hulleu jeune, Chabé, Ch. Cuvelier, Vincent, Halloy-Delametherie, Hector Sénéchal.

TRIBUNAL CIVIL DE BOULOGNE.

MM. Ballin, Carmier père, Carmier fils, Dramard, Dutertre fils, Gérard, Aug. Gros, Lardeur, Lemattre, Leporcq, Marteau, Martinet, ✻, Morand-Delalleau, Th. Sénallart.

AVOCATS A CALAIS.

MM. Tétut, Ernest Lebeau, L. Rebier, A. Mouron, L. Vaillant, Faillant, fils.

TRIBUNAL CIVIL DE MONTREUIL.

A Montreuil, MM. Henneguier, Debercourt fils, Destengues.
A Hesdin, M. Coffin.

TRIBUNAL CIVIL DE ST.-OMER ET COUR D'ASSISES.

Conseil de discipline.

MM. Boubert, bâtonnier, Bonnard ✻, Eudes, Bailliart, Bachelet ✻ Vanheeghe.

AVOCATS INSCRITS AU TABLEAU.

1809	MM.	Boubert, bâtonnier.	1839	MM.	Evrard.
1817		Bonnart, ✻.	1840		Delmotte.
1820		Bailliart ✻.	1840		Devaux.
1820		Eudes.	1840		Decarpenterie.
1825		Bachelet ✻.	1840		Taffin, à Tilques.
1834		Vanheeghe.	1840		Butor.

STAGIAIRES.

1843	MM.	De la Rozière.	1844	MM.	Vanbavinchove.
1844		Courtois.	1846		Poillon.

TRIBUNAL CIVIL DE ST.-POL.

MM. Graux et Guffroy.

Notaires près les tribunaux de première instance du Pas-de-Calais.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Canton d'Arras — M. Braine, rue du collége, a les minutes ou les registres de Deladerière, Deleville, Delecour, Fauchison, Letombe, Bocquet, Advielle, Pallette, Grenier et Wattebled.

M. Hovine fils, rue de l'Abbaye, a les minutes ou les registres de son père, de Delavallée, Debout, Crépieux, Simencourt.

M. Becthum, rue Poitevin-Maissemy, a les minutes ou les registres de Lenglet, Letierce, Carrault, Lebrun, Lenglet père, Mansion, Delacroix, Desprets, Lescardé et Allart.

M. Cuvelier, rue Poitevin-Maissemy, a les minutes ou les registres de Bigour, Lantoine fils, Minet, Lantoine père, Lebas, Douez, Hazard, Payen, Develle, Deretz, Bossu, Ridon, Gellé, Debailleul, Carault, Camus, Baillet, Jouenne, Fourmault, Husson, Denis et Pillain.

M. Dumont, rue des Récollets, a les minutes ou les registres de Daverdoing, Toursel, Bocquet, Nepveu, Gamand, Lefebvre, Cocquel.

M. Bollet fils, rue St.-Aubert, a les minutes ou les registres de Bollet père, Leclercq jeune, Bellier, Hauwel, Flippe.

M. Fauvel, rue St.-Jean-en-Ronville, a les minutes ou les registres

d'Isambard, Delocre fils, Thomas neveu, Thomas oncle, Manessier, Lebrun, Henri Doué, Prevost, Deshorties, Palette, Février, Delocre père, Grossemy fils, Grossemy père, Bailleul.

M. Dauchez, rue des Balances, a les minutes ou les registres de Jean-Baptiste Dauchez, Deron, Taillandier, Lenglet.

M. De Baillencourt dit Courcol, rue St.-Jean-en-Ronville, a les minutes ou les registres de Pillons, Arnouts fils, Arnouts père, Roseau, Brazier, Fauchison, Prévost, Manessier, Lefetz, Pruvost, Cordier, Botte, Boutemy, Ansart.

M. Hirache, rue du Puits-St.-Josse, a les minutes ou les registres de Furne, Regnault, Fromentin, Louis Clabaud, Leclercq aîné, Merlin.

Canton de Bapaume. — M. Densy, Michel-Joseph, à Bapaume.

M. Prévost, à Bapaume, a les minutes ou les registres de Croisilles fils, Danel fils, Danel aïeul, Leclercq, Croisilles père, Lefebvre fils, Lefebvre père, Delsaux.

M. Théry, à Bapaume, a les minutes ou les registres de Tabuy, Fauvel, Boniface, Derœux F., Derœux Alp., Derœux Antoine, Théry, Doudan fils, Doudan père.

Canton de Beaumetz-les-Loges. — M. Pigache, à Rivière, a les minutes de Brongniart.

M. Legrand, à Beaumetz, a les minutes de Hirache, Nepveu, Bocquet, Toursel.

Canton de Bertincourt. — M. Baudet, à Bertincourt, a les minutes ou les registres de Desprets fils, Desprets père, Prevost fils, Becthum, Haudouart, Prevost père, Leclercq, C. Leclercq.

M. Savary, à Velu, a les minutes de Houdan et Famechon.

Canton de Croisilles. — M. Delegrange, à Croisilles, a les minutes de Delegrange oncle et Delestré.

M. Savary, à Bucquoy, a les minutes de Prevost, Legillon, Houriez, Bollet.

Canton de Marquion. — M. Cailleux, à Oisy, a les minutes de Moreau, Vanbavinchove, Denoyelle, Houzé, Mille fils, Caron, Mille père, Desplanques.

M. Candelier, à Inchy, a les minutes de Lejosne et Lesoing.

Canton de Pas. — M. Delaporte, à Pas, a les minutes de Legrand, Wattebled, Delaporte, Proyart, Ch. Delaporte, Louis Delaporte.

M. Legrand, à Pas, a les minutes ou les registres de Delacroix, Tholomé, Delacroix, Corne, Delacroix fils, Delacroix père.

M. Monchain, à Foncquevillers, a les minutes de Ganthier et Legrand.

Canton de Vimy. — M. Dufour, à Neuville-St.-Vaast, a les minutes de Delattre.

M. Petitpret fils, à Vimy, a les minutes de son père.

Canton de Vitry. — M. Florent, à Cagnicourt, a les minutes de Cuvellier.

M. Daix, à Vitry, a les minutes de Foulon et Debout.

Notaires honoraires. — MM. Bollet père, à Arras, Doudan, à Velu, Brongniart, à Rivière.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Canton de Béthune. — M. Hurtrel, à Béthune, a les minutes d'Engrand, Grégoire, Malard, Manessier, Leroux, Minart, Utasse, Jacquemont, Leclercq et Hurbiez.

M. Hurbiez, a les minutes de Hereng père et fils.

M. Calonne, a les minutes de Saison, Dufresne père et fils.

M. Richebez, a les minutes de Deplanque, Leroy, Wavrin et Hulleu.

M. Merlin, a les minutes de Denoyelle, Denisel, Delebarre et de Bailleucourt dit Courcol.

Canton de Cambrin. — M. Bavière, à Haisnes, a les minutes de Mannier.

M. Duquesnoy, à Beuvry, a les minutes de Lequien.

M. Becquart, à Richebourg-l'Avoué, a les minutes de Dubois et de Tenturier.

Canton de Carvin. — M. Dubois fils, à Carvin, a les minutes de Beaucourt et de son père.

M. Reuflet, à Carvin, a les minutes de Haccart et de Baggio.

M. Gauwain, à Carvin, a les minutes de Loth, Tourtois et Chocquet.

M. Dancoisne, à Hénin-Liétard, a les minutes de Platel et de Bébarelle.

Canton d'Houdain. — M. Fauquette, à Hersin-Coupigny, a les minutes de J.-B. Bavière et de Ch. Bavière.

M. Daix, à Houdain, a les minutes de Maton, J.-B. de Remetz, L. de Remetz, Aug. Lequien et Lequien.

M. Dubron, à Fresnicourt, a les minutes de J.-B. Caudron, de Ph. Caudron, de Richebez et de Candelier.

Canton de Laventie. — M. Debourge, à Laventie, a les minutes de Crespin, Leclercq, Hurbier, Bavière. Devaux, Goudal et Detourmignies.

M. Becquart, à Laventie, a les minutes de Romon, Bourdon, Loison et Devaux.

M. Claus, à Lestrem, a les minutes de Bourdon, Hulleu, Wavrin et Dacquin.

M. D'Haisne, à Fleurbaix, a les minutes de Warluzel, Plouvier et Decourcelle.

Canton de Lens. — M. Boudry, à Lens, a les minutes de Machet, Prévost, Delcourt, Roussel, de Retz, Lanson, Roussel, Bellier, Roussel, Barbier, Delilles, Leroy et Leclercq.

M. Caille fils, à Lens, a les minutes de Maurice, Beaucourt et son père.

M. Goubet, à Lens, a les minutes de Hovine, Delavallée et Lebrun.

Canton de Lillers. — M. Liébert, à Lillers, a les minutes de Toffart, de Pronier et de Leclercq.

M. Hulleu, à Lillers, a les minutes de Deruit, Florent, de Marthe, Joseph Berode et François Berode.

M. Arnouts, à Lillers, a les minutes de Ch. Guille, de Polyc. Guille et Ph. Guille

M. Lissacq, à St.-Venant, a les minutes de son père.

M. Beghin, à Gonnehem, a les minutes de De Baillencourt, Béharelle et Caille.

Canton de Norrent-Fontes. — M. Bailly, à Norrent-Fontes, a les minutes d'Aug. Mathon, d'Aimé Mathon et de Coubronne.

M. Monpetit, à Norrent-Fontes, a les minutes de Guille et d'Adam.

M. Damour, à St.-Hilaire-Cottes, a les minutes de Roussel et d'Annebicque.

Notaire honoraire. — M. Dubois père.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Canton de Boulogne. — M. Anièré, à Boulogne, a les minutes de Thomas.

M. Dutertre, a les minutes de son père.

M. Guéry, a les minutes de Dramard.

M. Loppe, a les minutes de Wissocq.

M. Sauvage, a les minutes de Legrelle.

Canton de Calais. — M. Lelièvre-Dubrœuille, à Calais, a les minutes de Cottez.

M. Lemaire a les minutes de son père.

M. Michel a les minutes de Guesnon.

M. Camus a les minutes d'Isaac et de Foucher.

Canton de Desvres. — M. Caux, à Desvres, a les minutes de Delplace.

M. Duflos, à Desvres, a les minutes de Legrix.

Canton de Guînes. — M. Delannoy, à Guînes, a les minutes de Lorgnier.

M. Evrard, à Licques, a les minutes de Delmotte.

M. Hamy, à Hardinghen, a les minutes de Desseaux.

Canton de Marquise. — M. Bonningue, à Marquise, a les minutes de Broutta.

M. Lecaille, à Marquise, a les minutes de Leducq.

Canton de Samer. — M. Baudier, à Samer, a les minutes de Dezoteux.

M. Bègue, à Samer, a les minutes de Thomas.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Canton de Campagne-lez-Hesdin. — M. Pocholle, à Campagne, a les minutes de Dieppe et Moitier père et fils.

M. Brasseur, à Aix-en-Issart, a les minutes de Petit.

M. Poiré, à Beaurainville, a les minutes de Théry, d'Hecquet, de Claustre et de Tellier.

Canton d'Etaples — M. Dumoulin, à Etaples, a les minutes de Legentil, Tellier, Fusillier, Bossu, Becquet, Prévost, Lebas, Belart, Becquet père et fils, Grossier, Lefèvre, Beau-Fils, Lartizien, Mesgnost père et fils.

M. Lamotte, à Etaples, a les minutes de Minet, de Bléret et de Legay.

Canton de Fruges. — M Choppin, à Fruges, a les minutes de Deherly, Gouy, Dufour, Barbault, Limosin, Duval, Duflos, Decroix, Courtois et de St.-Jean.

M. Brasseur, à Fruges, a les minutes de Graux, de Gosselin père et fils, Gallet, Vadart et Delrue.

M. Boulanger, à Fruges, a les minutes de Guilluy.

M. Viollette, à Fressin, a les minutes de J. Viollette, Louvet, Gallet, Herbert, J.-M. Viollette, de St.-Jean, Pierlay, Cornuel et F. Viollette.

Canton d'Hesdin. — M. Lereuil, à Hesdin, a les minutes de Flamant fils, d'Herbert et d'Ed. Térouanne.

M. Houzel Adolphe, à Hesdin, a les minutes de son père et de son aïeul.

M. Leducq, à Hesdin, a les minutes de Ousselin, Bouchu, Ousselin père, Imbertrier, Dufour, Cornuel, Legrand et Petit.

Canton d'Hucqueliers. — M. Nicole, à Hucqueliers, a les minutes de Dupont, d'Eug. Nicole, de F. Nicole, de Sta.

M. Martin, à Hucqueliers, a les minutes de Rembert, Pillain, Miellet, Ant. Guinart, Sta, Dupont, Renard, Victor Guignart, Harlé, Lefèvre, et Harlé.

Canton de Montreuil. — M. Dubrulle, à Montreuil, a les minutes de Boitel, Poultier père, Delespine, Pecquet, Baillon François, Boitel, Lesage, Wezelier père, Marcotte, Despré, Bocquillon, Langaigne, Patté, Duquenel, Bloquel, Denguinehaut, Triquet, de Caudavaine, de la Fresnoye, Dupré, Wezelier fils, Martin, Dutertre, Lefèvre, Belin, Belard, Bourbon, Renaut, Allain, Houzé, Letellier, Deleau, Courtel, Malingre, Duquesnel, Vasseur, Dehergues, François, Nedonchel, Pecquet, de Granges, Fossart, Leroy, Hacot, Poultier père, Poultier le jeune et Poultier.

M. Elluin, à Montreuil, a les minutes de Lhotellier, de Longuemaux, de Deroussent et de Brulé.

M. Delhomel, à Montreuil, a les minutes de Barré.

M. Delafosse, à Neuville, a les minutes de Crendalle père et fils, de François et de Claude Papin.

M. Barré, à Verton, a les minutes de Barré père et fils.

ARRONDISSEMENT DE ST.-OMER.

Canton d'Aire. — M. Bourdrel, à Aire, a les minutes de Hamy, Hermand et Tharel.

M. Cappe, à Aire, a les minutes de Martel et Wambergue.

M. Cossart, à Aire, a les minutes de Boucquerot et Desrumeaux.

M. Henri Houbart, à Aire, a les minutes de Top, Bailly et Lambert.

M. Amat, à Aire, a les minutes de Vanhoucke.

Canton d'Ardres. — M. Allègre, à Ardres, a les minutes de Lorgniez et Ponthieu.

M. Lesaffre, à Ardres, a les minutes de Louis Garnier.

M. Quéval, à Ardres, a les minutes de Masson et de Facon Guislain.

M. Specq, à Ardres, a les minutes de Pruvost et Specq

Canton d'Audruick. — M. Dufay, à Audruick, a les minutes de Dufay et Lecouffe.

M. Hacoux, à Vieille-Eglise, a les minutes de Dufey et Ledez.

M Hamy, à Audruick, a les minutes de Hamy.

Canton de Fauquembergues. — M. Alloy, à Fauquembergues, a les minutes de Top et Bonnière.

M. Jomart, à Fléchin, a les minutes de Top, Gottiniaux et Brassart.

Canton de Lumbres. — M. Bonnière*, à Dohem, a les minutes de Vantroyen père et fils.

M. Catoire, à Lumbres, a les minutes de Dupont et Cadet.

M. Decroix, à Lumbres, a les minutes de Geneau, Debeauve et Marteau.

NOTAIRES A LA RÉSIDENCE DE ST.-OMER.

M. Baroux a les minutes de Lemaire père et fils.

M. Bret a les minutes de Fournier et Eudes père.

M. Clément a les minutes de Roëls et Lemaire-Kindt.

M. Obry a les minutes de Vanvincq.

M. Pruvost a les minutes de Potterie.

M. Tournier, notaire de la ville et des hospices, a les minutes de Thuillier père et fils.

M. Vantroyen fils a les minutes de Vantroyen père et de Vantroyen aïeul.

M. Rougeot a les minutes de Truche, de Lefebvre-Hermand et Waternau.

ARRONDISSEMENT DE ST.-POL.

Canton d'Aubigny. M. Delombre, à Aubigny, a les minutes de Delombre, Hy[te].-J[h].

M. Mayeur, à Aubigny, a les minutes d'Autrique et de Détape.

M. Casier, à Tincques, a les minutes d'Abel Delombre.

Canton d'Avesnes-le-Comte. M. Deshayes, à Avesnes, a les minutes de Denoyelle, Lechon Louis, Lechon Louis-Joseph et Lechon François-Guislain.

M. Grégoire, à Avesnes, a les minutes de son père et de Ledoux.

M. Deruelle, à Sus-St.-Leger, a les minutes de Dubron, Locquet et Pecqueur.

Canton d'Auxy-le-Château. M. Beaussart, à Auxy-le-Château, a les minutes de Leturgez et Leguay.

M. Gambier, à Auxy-le-Château, a les minutes de Vincent et Dumetz.

M. Deslavier, à Auxy-le-Château, a les minutes de Tellier, Lefrançois et Engramelle.

M. Corne, à Frévent, a les minutes de Hus.

M. Poulain, à Frévent, a les minutes de Herbout et Mazy.

Canton d'Heuchin. M. Leclercq, à Pernes, a les minutes de Paternelle et Bigan.

M. Carré, à Pernes, a les minutes de Casier André et Casier Jean-André.

M. Leborgne, à Heuchin, a les minutes de Guyot François et Guyot Martin.

M. Ivain, à Heuchin, a les minutes de Baudry, Gallet et Baudry.

Canton du Parcq. M. Violette, au Parcq, a les minutes de Lefrançois et Didier.

M. Deremetz, à Rollencourt, a les minutes de Hermel.

M. Danvin, à Wail, a les minutes de Gosselin, Cousin-Duchesne, Capron, Mazy, Herbout et Casier.

NOTAIRES A LA RÉSIDENCE DE ST.-POL

M. Ansart a les minutes de Ansart.

M. Lambert a les minutes de Didier.

M. Degouve Denuncques, a les minutes de Maillard Charles, Maillard Aristide et Maillard Antoine.

M. Danvin a les minutes de Capron, Locquet et Delattre.

Avoués près la Cour Royale de Douai et les Tribunaux du Pas-de-Calais.

CHAMBRE DES AVOUÉS EXERÇANT PRÈS LA COUR ROYALE DE DOUAI.

Président, M. Delegorgue.
Rapporteur, M. Cuvelle.
Syndic, M. De Beaumont.
Secrétaire trésorier, M. Huret.

ORDRE DE NOMINATION.

1811	MM. Delegorgue.	1837	MM. Huret.
1820	De Beaumont.	1838	Regnier.
1822	Deusy.	1843	Rolland.
1827	Cuvelle.	1843	Denis.
1828	Pla Wacrenier.	1843	Laveix.
1837	Estabel-Luce.		

AVOUÉS DEVANT LES TRIBUNAUX DU PAS-DE-CALAIS.

A Arras. — MM. Louis Delair, Aubron, Poitard, Fl. Billet, Galvaire-Hallo, Allart, Hubert.

A Béthune. — MM. Boulogne, Héquet, Hulleu aîné, Masclef, Maindron, N....

A Boulogne. — MM. Leducq, Quénéhen, Noël, Gardère, Roger, Sergent.

A Montreuil. — MM. Tabar, Delye, Jeanvrot, Thurier, Aubry, Dubourg.

A St.-Omer. — MM. Bailly, Dubrœucq, ✻, Vitse, Tible, Hamy, Van-Troyen, Devillers, Perollet, Cossart, Leborne.

A St.-Pol. — MM. Faguet, Lefeuvre, Genelle, Pruvost, Courtois, Delacroix.

Commissaires-Priseurs dans le Pas-de-Calvis, suivant l'ordre alphabétique des villes,

A Aire. — M. Boulanger.
A Arras. — MM. Em. Lancel et Ch. Libersalle.
A Béthune. — M. Henry.
A Boulogne. — M. Dutertre-Delporte ✻.
A Calais. — M. Spiers.
A Montreuil. — M. Bardetis.
A St.-Omer. — MM. Mallet et Reveillon.
A St.-Pol. — M. Didier.

Huissiers près la Cour Royale de Douai et les Tribunaux du département du Pas-de-Calais.

HUISSIERS AUDIENCIERS PRÈS LA COUR ROYALE.

1825	MM. Bracq.	1836	MM. Boniface fils.
1827	Cuny.	1837	Biencourt.
1835	Sailly.	1846	Montcigne.

HUISSIERS PRÈS LES TRIBUNAUX DU PAS-DE-CALAIS.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Ville et cantons d'Arras. — MM. Baccuez père, Fayet père, Déplanque,

Durlin, Saloppe, Sueur, Briand, Milen, Leborne fils, Hanne.

Canton de Bapaume. — MM. Debeugny et Lefebvre, à Bapaume.

— *de Beaumetz.* — M. Laffineur, à Beaumetz.

— *de Bertincourt.* — MM. Corbiez, à Bertincourt et Dufles, à Ruyaulcourt.

— *de Croisilles.* — M. Capron, à Croisilles.

— *de Marquion.* — M. Delsaux, à Oisy.

— *de Pas.* — MM. Gorriez et Cavaillier, à Pas.

— *de Vimy.* — M. Tilloy, à Vimy.

— *de Vitry.* — MM. Boniface et Théry, à Vitry.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Ville et canton de Béthune. — MM. Vallage aîné, Bachelez, Vienne, Vallage jeune, Deruelle, Devernay, à Béthune.

Canton de Cambrin. — M. Caron, à Beuvry.

— *de Carvin.* MM. Heaulme et Fayet fils, à Carvin.
M. Mornave, à Hénin-Liétard.

— *d'Houdain.* M. Lefebvre, à Houdain.

— *de Laventie.* — M. Dhennin, à Laventie.

— *de Lens.* — MM. Sauvage et Dupuich, à Lens.

— *de Lillers.* — MM. Baron et Hermand, à Lillers.

— *de Norrent-Fontes.* — M. Calquant, à Norrent-Fontes.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Ville et canton de Boulogne. MM. Pernet, Loisel, Courteville, Beaurain, Merlin, Aly, Quiertant, Hénotte, Guillain, Wallard.

Ville et canton de Calais. — MM. Delain, Beaurain, Harrouart, et Prevost, à Calais.

Canton de Desvres. — M. Dumont, à Desvres.

— *de Guines.* — MM. Bonnet et Coquerel, à Guines.
M. Dupuis, à Licques.

— *de Marquise.* — M. Carbonnier, à Marquise.

— *de Samer.* — M. Pontier, à Samer.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Canton de Campagne-les-Hesdin. — M. Cabry, à Brimeux.

Canton d'Étaples. — M. Capet, à Étaples.

— *de Fruges.* — MM. Pruvot et Bihet, à Fruges.

— *d'Hesdin.* — MM. Raux et Douchet, à Hesdin.

— *d'Hucqueliers.* — MM. Poulain et Delhaye, à Hucqueliers.

Ville et canton de Montreuil. — MM. Protin, Degardin, Pontier, Legremont, à Montreuil.

ARRONDISSEMENT DE ST.-OMER.

Canton d'Aire. — MM. Dauchy et Mayo, à Aire.

— *d'Ardres.* — MM. Devis et Masson, à Ardres.

— *d'Audruick.* — MM. Dubrœucq, Ch. Casella et J. Casella, à Audruick. M. Calbet, à St.-Folquin.

— *de Fauquembergues.*—MM. Réant et Caron, à Fauquembergues.

— *de Lumbres.* — MM. Casella et Sagot, à Lumbres.

Ville et cantons de St.-Omer. MM. Geoffrey, Boulet, Bourdais, Caron, Vandembosche, Dollain, Hochart, Loire.

ARRONDISSEMENT DE ST.-POL.

Canton d'Aubigny. — M. Busiaux fils, à Aubigny.

— *d'Auxy-le-Château.* — M. Wimart, à Auxy.

— *d'Avesnes-le-Comte.* — M. Busieux père, à Warluzel.

— *d'Heuchin.* — M. Canlers, à Pernes.

— *du Parcq.* — M. Gatoux, au Parcq.

Ville et canton de St.-Pol. — MM. Dussaussoy, Parmentier, Poillion, Surgeon, Trunel et Lagache.

ORGANISATION MILITAIRE.

Le département du Pas-de-Calais est compris dans la 16e division militaire dont le quartier-général est à Lille.

Elle est composée, outre le Pas-de-Calais, des départements du Nord et de la Somme.

État-Major général.

MM. de Négrier, C. ❋, lieutenant-général, commandant la division.

Lebrun, ❋, capitaine au corps royal d'état-major, aide-de-camp.		
Tatareau, O ❋. colonel,	id.	chef d'état-major.
Copineau, ❋, chef d'escadron,	id.	attaché à l'état-major.
Péchin, capitaine,	id.	id.
Smet, id.	id.	id.
Deschiens, id.	id.	id.
Valette, lieutenant.	id.	id.

INTENDANT MILITAIRE DE LA DIVISION.

M. Bénard, O. ❋, intendant militaire, à Lille,

2e DIVISION, A ARRAS.

État-Major.

MM. Carrelet, C. ❋, maréchal-de-camp, commandant la subdivision.
N , capitaine d'état-major de 2e classe, aide-de-camp.

État-Major des places.

Le département comprend onze places fortes, dont trois de 1re classe, une de 2e et cinq de 3e classe. Trois cependant viennent d'être déclassées, quoiqu'elles soient toujours ceintes de fortifications. Ce sont Ardres, Bapaume et Hesdin.

Arras (ville et citadelle), M. Thoumini de la Haulle, O. ❋, colonel, commandant de place de 1re classe.

MM. Pigeon, ❋, capitaine de place.
Trompette, lieutenant, adjudant de place.
Gauvillier, lieutenant, archiviste.

St.-Omer, M. Maronniez, O. ❋, colonel, commandant de place de 1re classe.

Calais, M. Guignou, O. ❋, colonel, commandant de place, de 1re classe.

Aire, M. Delannoy, O. ❋, chef de bataillon, commandant de place, de 2e classe.

Béthune, M. Vanlerberghe, O. ❋, capitaine, commandant de place, de 3e classe.

Boulogne, M. Delaroze, ❋, capitaine, commandant de place, de 3e classe.

Montreuil, M. Maynaud, ❋, capitaine, commandant de place, de 3e clase.

St.-Venant, M. Landois, ❋, capitaine, commandant de place, de 3e classe.

CORPS ROYALE D'ARTILLERIE.

Direction de St.-Omer.

Cette direction comprend toutes les places du Pás-de-Calais, à l'exception d'Arras et de Bapaume, qui font partie de celle de Douai.

A Esquerdes, près de St.-Omer, se trouve l'une des onze poudreries royales, d'où sortent les poudres de guerre et du commerce.

MM. Piron, O. ❋, colonnel d'artillerie, directeur, à St.-Omer.

Vergnaud, O. ❋, lieutenant-colonel d'artillerie, inspecteur de la poudrerie.

Hennebert de Forceville, ❋, chef d'escadron, sous-directeur d'artillerie, à St.-Omer.

Charvet, ❋, capitaine, commandant, à Aire.

Gras, capitaine, commandant, à Ardres.

Biber, ❋, capitaine, en résidence à Béthune.

Boilly, ❋, chef d'escadron d'artillerie, à Boulogne.

Decaen, ❋, lieutenant-colonel, commandant à Arras.

Mareschal, ❋, chef d'escadron, commandant, à Calais.

Armand et Muteaux, capitaines, à St.-Omer.

Collin, ❋, capitaine en résidence fixe, à Arras.

GÉNIE.

Il existe, dans le Pas-de-Calais, deux directions du génie, dont les chefs-lieux sont Arras et St.-Omer.

Direction d'Arras.

M. Jacquin de Cassières, O. ✻, colonel, directeur, à Arras.

Les places suivantes composent cette direction ;

Arras et Bapaume, M. Duché, O. ✻, chef de bataillon, à Arras.

MM. Esnault et Demont, capitaines, à Arras.

Béthune et Hesdin, M. Lebleu, ✻, capitaine du génie de 1re classe.

Montreuil et Boulogne, M. Vasseur, ✻, capitaine du génie de 1re classe.

Direction de St.-Omer.

M. Villeneuve, O. ✻, directeur, à St.-Omer.

Outre plusieurs places du département du Nord, cette direction comprend les places du Pas-de-Calais, ci-après désignées :

Calais et le fort Nieulay, M. Gageot, O. ✻, lieutenant-colonel.

St.-Omer, M. de Recicourt ✻, chef de bataillon.

Aire et le fort St.-François, M. Dubard, O. ✻, capitaine de 1re classe.

Ardres et St.-Venant, M. N....

St.-Omer et canal de l'Aa, M. Lochtemberg, capitaine.

ÉCOLE RÉGIMENTAIRE DU GÉNIE, A ARRAS.

Ainsi qu'à Metz et à Montpellier, un des trois régiments du génie tient garnison à Arras. — Comme dans ces villes, il y est établi une école régimentaire pour l'instruction théorique et pratique des troupes de cette arme.

MM. Revel, O. ✻, chef de bataillon, commandant l'école.

Trœtschler ✻, capitaine du génie, adjoint au commandant de l'école.

Rochefort, professeur de mathématiques.

Grandguillaume, professeur de dessin.

Audibert, professeur de grammaire et d'écriture.

SOUS-INTENDANCES MILITAIRES.

MM. Largillière, O. ✱, sous-intendant militaire de première classe, à Arras.
Legentil, chef de bureau.
Richard, ✱, adjoint de première classe, à Arras.
Wagner, chef de bureau.
Lombard, ✱, sous-intendant de deuxième classe, à Calais.
Peltier, chef de bureau.
Roland ✱, sous-intendant militaire de deuxième classe, à St.-Omer.
Tabot, chef de bureau.

GYMNASE DIVISIONNAIRE.

Les villes de garnison des trois régiments du génie, Arras, Metz et Montpellier, ainsi que Lyon et Strasbourg, possèdent des gymnases, pour l'instruction de sujets, qui vont ensuite propager la connaissance des exercices gymnastiques dans tous les régiments de l'armée.

M. Visto, lieutenant détaché du 14e léger, directeur du gymnase d'Arras.

RECRUTEMENT ET RÉSERVE.

MM. Franconin, O. ✱, chef de bataillon, commandant le dépôt.
Pastol de Karomelin, capitaine au 7e de chasseurs.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

Service de santé. — Hôpital militaire d'Arras.

MM. Miennée, ✱, chirurgien-major.
Toursel-Dewaquez, chirurgien-aide-major.

Hôpital militaire de Calais.

MM. Gœdorp, ✱, médecin ordinaire.
Bonnard, ✱, chirurgien-major.
Orsini, adjoint auxiliaire d'administration.

Hôpital militaire de St.-Omer.

M. Bertrand, ✱, chirurgien principal.

MM. Soucélyer, ✻, médecin ordinaire.
Boullenger, officier d'administration comptable.

Subsistances militaires.

MM. N......., officier comptable, à Arras.
Robert, id. id. à Aire.
Cramoisy, id. id. à St.-Omer.
Grillon, id. id. à Calais.

GENDARMERIE ROYALE.

La compagnie du département du Pas-de-Calais fait partie de la 24e légion de cette arme, dont le chef-lieu est Arras. Cette légion comprend, en outre, les départements de l'Aisne et du Nord.

Les attributions de la gendarmerie sont déterminées par l'ordonnance réglementaire du 29 octobre 1820. Nous avons analysé quelques dispositions dans l'Annuaire de 1845. Nous y renvoyons le lecteur.

MM. Destremont, O. ✻, lieutenant-colonel, à Arras.
Delpech, ✻, chef d'escadron, à Arras.
Robert, ✻, capitaine, trésorier, à Arras.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

MM. Serres, capitaine, commandant la lieutenance, à Arras
Delecluse, maréchal-des-logis, à Arras.
Bridelle, brigadier, à Arras.
Bazelis, maréchal-des-logis, à pied, à Arras.
Brigade à cheval de Bapaume, M. Vancayzeele.
— de Villers-lez-Cagnicourt, M. Donzelót.
— de Larbret, M. Deregnaucourt.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

M. Rittier, lieutenant-commandant, à Béthune.
M. Jacquet, maréchal-des-logis, à Béthune.
Brigade à cheval de Lens, M. Fiévet, maréchal-des-logis.
— de Lillers, M. Coplo, brigadier.
Brigade à pied de Laventie, M. Pecqueur, brigadier.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

M. Guilmoto, lieutenant-commandant, à Boulogne.
M. Blanchart, maréchal-des-logis, à Boulogne.
Brigade à cheval de Calais, M. Herment, maréchal-des-logis.
— de St.-Pierre-lez-Calais, M. Bonneville, brigadier.
— de Samer, M. Sombart, brigadier.
— de Marquise, M. Drouvent, brigadier.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

M. Tordeux, lieutenant-commandant, à Montreuil.
M. Baillieux, maréchal-des-logis, à Montreuil.
Brigade à cheval d'Hesdin, M. Bonjean, brigadier.
— de Fruges, M. Foulon, brigadier.
— d'Hucqueliers, M. Réan, brigadier.

ARRONDISSEMENT DE ST.-OMER.

M. Hochaffel, ✻, lieutenant-commandant, à St.-Omer.
M. Monthuy, maréchal-des-logis, à St.-Omer.
2e Brigade à cheval de St.-Omer, M. Picard, brigadier.
Brigade à cheval d'Aire, M. Briet, maréchal-des-logis.
— d'Ardres, M. Mortier, brigadier.
— de Lumbres, M. Porquet, brigadier.
— d'Audruick, M Flament, brigadier.

ARRONDISSEMENT DE ST.-POL.

M. Millet, lieutenant-commandant, à St.-Pol.
M. Delsade, maréchal-des-logis, à St.-Pol.
Brigade à cheval de Berlette, M. Brunet, brigadier.
— de Frévent, M. Duflos, brigadier.

ORGANISATION DE LA MARINE.

Quoique notre département soit maritime, ainsi que l'exprime d'une manière si remarquable le nom qu'il porte, c'est seulement, sur notre littoral, que sont bien connus les lois et réglements, relatifs aux gens de mer. Nous croyons donc faire chose utile d'entrer dans quelques détails sur ce qui concerne l'inscription maritime et les équipages de ligne.

Nous commencerons par développer les rouages administratifs, qui font mouvoir cette partie si importante du service public.

Le territoire maritime de la France se divise en cinq arrondissements dont les chefs-lieux sont : Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort sur l'Océan et Toulon sur la Méditerranée.

Chaque arrondissement se divise en quartiers, lesquels, à leur tour, sont subdivisés en syndicats formés des communes du littoral.

Le service général de la marine est dirigé dans chaque arrondissement par un préfet maritime; dans les sous-arrondissements, par un officier supérieur d'administration. C'est ordinairement un commissaire prenant le titre de chef du service de la marine et placé sous les ordres du préfet maritime.

Les quartiers sont administrés par des sous-commissaires spécialement chargés de l'inscription maritime et dans les syndicats sont placés des syndics, relevant de ces administrateurs.

Il y a aussi quelques sous-quartiers dont le service

est confié à des commis principaux ou ordinaires de la marine.

Les côtes et ports du Pas-de-Calais sont compris dans la circonscription maritime de Cherbourg et font partie du sous-arrondissement de Dunkerque qui se compose des quartiers de Dunkerque, Calais, Boulogne et St.-Valéry-sur-Somme, ainsi que du sous-quartier de Gravelines.

L'inscription maritime dont l'origine remonte à 1665, mais qui ne fut généralisée en France et régulièrement établie qu'en 1689, a pour but de procurer à l'Etat les gens de mer nécessaires au service de la flotte. Avant cette institution, les équipages de la marine royale se recrutaient par un moyen analogue à la presse des Anglais. Son action s'étend sur les fleuves et sur les rivières, jusqu'où remonte la marée et là où la marée ne se fait pas sentir, jusqu'au point que peuvent franchir les bâtiments de mer.

Quiconque veut se livrer à la navigation ou à la pêche, soit sur les côtes ou dans les rivières jusqu'aux limites ci-dessus indiquées; tout Français naviguant sur les pataches, allèges, bâtiments et chaloupes, soit dans les rades, soit dans les fleuves ou rivières et dans les mêmes limites, est compris dans l'inscription maritime. En conséquence, il est tenu de se présenter, accompagné de son père, de son tuteur, ou de deux de ses plus proches parents ou voisins, s'il est mineur, au bureau de l'inscription maritime de son quartier où il lui est donné connaissance des lois et réglements qui déterminent les obligations et les droits des marins inscrits.

Depuis 10 ans jusqu'à 15, le marin commençant

est inscrit comme mousse, et ne peut être employé qu'en cette qualité sur les bâtiments et bateaux du commerce; à 15 ans, il est porté sur le registre des novices et ne peut être employé que comme tel. Dans ces deux positions qui ne sont, à proprement parler, qu'un temps d'épreuve, s'il renonce à la mer, il suffit qu'il le déclare, pour être immédiatement rayé des registres; mais s'il persiste et si à 18 ans, il a fait *deux voyages au long cours*, la navigation pendant dix-huit mois ou la petite pêche pendant deux ans, il est définitivement inscrit comme matelot. Ce n'est pas à dire toutefois qu'il soit alors lié à la marine, de telle sorte qu'il ne puisse plus recouvrer son indépendance, il le peut toujours, excepté en temps de guerre; mais il n'est rayé qu'un an et un jour, après avoir fait sa déclaration de renonciation. Il faut remarquer que cette renonciation demeure sans effet, si la guerre a lieu, avant l'expiration du temps indiqué ou s'il continue de naviguer, après avoir déclaré renoncer à la mer. S'il la reprend, après s'être fait rayer, il est réinscrit au grade qu'il avait, avant sa radiation. Il résulte, en conséquence, de ce qui précède, que le marin en temps de paix, peut toujours renoncer à la navigation et la reprendre, quand bon lui semble. Lorsque ses services ne sont pas nécessaires à l'état, il est libre aussi de les utiliser où il lui plait, excepté à l'étranger, à moins d'y être autorisé; il reçoit du commissaire de l'inscription maritime un permis au moyen duquel il peut s'embarquer en France, dans tel port qu'il lui convient. Ce permis, qui tient lieu de passeport, lui est délivré gratuitement, comme toutes les pièces que l'administration délivre aux gens de

mer. Quelque soit le lieu où le marin a servi, ses services sont recueillis par les soins de son commissaire qui en fait apostille sur la matricule, pour les réunir plus tard, lorsque l'âge du repos et de la rémunération sera venu, ainsi qu'il sera dit ci-après. En un mot, dans tout le cours de son utile et laborieuse carrière, le marin trouve dans le commissaire de l'inscription maritime un tuteur bienveillant et paternel, qui s'occupe sans relâche de ses intérêts, qui les défend et qui protège au besoin sa personne. Et cette protection, ces soins s'étendent jusqu'à la famille du marin pendant ses absences prolongées, car c'est presque toujours par l'intervention de cet administrateur vigilant, que le marin qui n'a d'ordinaire qu'un salaire péniblement acquis part emportant la conviction que les trois choses les plus indispensables à la vie; la nourriture, le logement et le vêtement sont assurés à sa femme et à ses enfants, car ce privilège, sur les autres dettes a été reconnu par la loi dont le commissaire est chargé de suivre l'exécution. Enfin, placé par devoir entre le marin et ceux qui l'emploient, cet administrateur devient le juge naturel des différents qui peuvent s'élever entre l'armateur, le capitaine et le matelot. Mais il ne remplit là qu'un rôle de conciliateur, qui est presque toujours accepté et qui produit souvent les meilleurs effets. On a vu plus haut que le commissaire de l'inscription maritime veille sans cesse aux intérêts du marin, c'est encore pour remplir plus dignement cette honorable mission que ce fonctionnaire recherche et constate les actes de dévouement et d'humanité de ses administrés, pour leur faire obtenir la récompense qui leur est due et

qui consiste, suivant le cas, en une rémunération pécuniaire, en une médaille d'or ou d'argent et même dans une distinction plus élevée. Cette médaille est assimilée à une décoration et à cet effet le port ostensible en est autorisé. Que, par malheur, le marin vienne à périr, dans les flots, le commissaire s'empresse encore de réclamer en faveur de la veuve et des enfants une somme qu'on accorde toujours. En cas de naufrage, les intéressés absents, gens de mer ou autres, trouvent toujours dans ce même fonctionnaire, un homme dévoué, s'occupant de leurs intérêts et les gérant comme les siens propres. Ainsi donc, en tout, partout et toujours le marin inscrit, trouve dans l'institution du commissaire de l'inscription maritime une administration qui témoigne de la constante sollicitude dont il est l'objet.

L'établissement des invalides de la marine, cette autre création du génie de Colbert, utile contrepoids du régime de l'inscription, auquel elle se lie étroitement, permet au marin, partout où il se trouve, de faire parvenir des secours à sa famille, toujours par les soins du commissaire.

Nous avons dit les avantages attachés à la profession de marin, nous devons maintenant en faire connaître les charges.

A partir de l'âge de 20 ans, l'homme de mer est tenu de servir l'Etat, chaque fois qu'il en est requis. Cette espèce de disponibilité constante fait qu'il est dispensé de tout service public, autre que celui de l'armée navale, des arsenaux de la marine et de la garde nationale dans l'arrondissement de son quartier. Par suite, s'il tombe au sort, il est compté en déduction du contingent à fournir par son canton.

Le marin peut être levé même hors de son quartier, car la levée est permanente. Il reçoit en partant une feuille de route, voyage par étape comme le militaire et dans les mêmes conditions.

S'il déserte étant au service, il perd la totalité de ses salaires acquis, outre les autres peines encourues. La désertion au commerce est également punie de la perte des salaires, indépendamment d'une autre punition qui est une campagne extraordinaire, à la basse-paie de son grade, sur un bâtiment de l'État.

La durée moyenne du service du marin en temps ordinaire n'est guères que de 6 ans, qu'il accomplit en plusieurs levées dans l'intervalle desquelles on laisse écouler, en règle générale, deux années. Dans tous les cas, il ne fait que trois ans de service, à chaque levée, à moins de circonstances extraordinaires qui empêcheraient qu'à l'expiration de ce temps, il ne reçut son congé.

Pendant son service, la loi l'autorise à venir au secours de sa femme, de ses enfants et même de ses ascendants, par une délégation du tiers de sa solde qui est payé par les soins du commissaire de son quartier. Levé d'abord comme matelot de 3e classe, le marin peut passer après un certain temps, si d'ailleurs il le mérite, matelot de 2e classe, puis de 1re, devenir quartier-maître (caporal), 2e maître (sergent), maître (sergent-major), 1er maître (adjudant), ou enfin, officier de la marine; mais on n'obtient ce dernier grade, qu'après un examen. Il y a des exemples d'une carrière ainsi parcourue. Voilà pour les marins militaires. La marine marchande, de son côté, lui offre, en perspective, le

grade de capitaine au long cours et de maître au cabotage, grade auquel il peut facilement prétendre, au moyen de l'instruction *gratuite* qu'il est à même de puiser dans les écoles d'hydrographie que le département de la marine entretient dans les quartiers. Le marin, pourvu de ces grades, ne peut être levé, le capitaine au long cours que comme enseigne de vaisseau et le maître au cabotage que comme quartier-maître.

En temps de paix, le marin ne peut plus être levé après 40 ans. A 50 ans, il est définitivement hors de service et porté d'office sur un registre spécial. Si, à cet âge, il réunit 25 ans de services mixtes, c'est-à-dire, tant à l'état qu'au commerce, il a droit à une pension qui se règle sur son grade. Cette pension est augmentée d'un supplément acquis à 60 ans d'âge, et, en outre, le pensionnaire a droit à une augmentation de 2 ou 3 f. par an, pour chaque enfant au-dessous de 10 ans.

Les veuves des marins morts en jouissance de cette pension ou des droits à y prétendre, obtiennent la moitié de ce qui avait été ou aurait été accordé à leurs maris. Les orphelins de père et de mère obtiennent le tiers de la pension que leur père avait ou aurait obtenu. Les père et mère d'un marin tué dans un combat peuvent également obtenir le tiers de la pension qu'aurait eue leur fils.

Enfin, les marins qui ne réunissent pas les conditions voulues pour être pensionnés, s'ils sont infirmes ou malheureux, c'est-à-dire, dans le besoin, peuvent obtenir des secours sur la proposition du commissaire de leur quartier, ainsi qu'il résulte d'une loi du 13 mai 1791.

Une autre loi du 18 avril 1831, qui régit les pensions militaires dans l'armée navale, assimile aux entretenus les marins qui réunissent 25 ans de services antérieurs à l'état. Cette pension est acquise sans condition d'âge. Les veuves et les orphelins ont droit au quart de son *maximum*.

Telles sont les obligations des marins inscrits et les avantages que lui assure l'inscription maritime.

Cependant cette belle institution que nous envie l'Angleterre, et qui mal connue et appréciée, n'a pas manqué de détracteurs, comme toutes les choses utiles, ne concourt pas seule à la formation des équipages de la flotte. Des corps organisés sous le titre d'*équipages de ligne* lui servent d'auxiliaires. Il existe un de ces corps dans chaque chef-lieu d'arrondissement maritime. Et il n'est peut-être pas sans intérêt de dire un mot de leur organisation laquelle a été fixée par l'ordonnance royale du 11 octobre 1836.

Ces corps se recrutent :

Par l'inscription maritime (les marins levés doivent y être incorporés.)

Par des admissions faites en vertu de la loi du recrutement et par des enrôlements volontaires.

La durée du service pour les recrues, comme pour les enrôlés volontaires est déterminée par la loi du recrutement. Les réengagements sont admis pour deux ans au moins ou deux ans et demi au plus et ils ne peuvent être contractés que dans la dernière année du service.

Les enrôlements volontaires ne sont plus admis après 21 ans et demi ; ils ne peuvent être contractés qu'à Paris ou dans les cinq chefs-lieux d'arrondisse-

ment, devant l'officier de l'état civil, après que ceux qui veulent le contracter ont été préalablement visités au corps et reconnus propres au service. Les enrôlés doivent avoir au moins 16 ans, la taille de 1 m. 651 millres et être munis des pièces indiquées par la loi du 21 mars 1832.

A l'expiration de leur temps de service, les hommes provenant du recrutement et de l'enrôlement volontaire reçoivent des congés absolus, à l'exception de ceux de l'inscription maritime qui ne reçoivent que des certificats de congédiement et qui sont renvoyés à leur quartier. Les marins de recrutement et les engagés qui, après avoir été libérés, se livrent à la navigation ou la pêche, ne peuvent être requis pour le service de la marine qu'en cas de guerre. Avant d'être immatriculés, il leur est donné connaissance des lois qui régissent l'inscription et ils signent leur déclaration ou le commissaire la signe pour eux en leur présence.

Les marins des équipages de ligne sont formés au maniement du fusil et aux manœuvres de l'infanterie, jusqu'à l'école de peloton inclusivement. Ils sont, en outre, exercés au service des bâtiments de l'Etat, sur lesquels ils sont ensuite embarqués suivant les besoins et où ils obtiennent les mêmes avancements que les marins de l'inscription, mais en réunissant les mêmes conditions d'aptitude. Il y a cette différence pourtant que les hommes du recrutement et les enrôlés volontaires ne sont admis au corps et embarqués qu'en qualité d'*apprentis marins* et qu'ils n'obtiennent le titre et la paie de matelot de 3e classe qu'après un an d'embarquement. Les marins provenant de l'enrôlement vo-

lontaire doivent avoir au moins 18 ans révolus.

Il nous reste à dire que dans chaque division d'équipage de ligne, il existe une compagnie de *mousses;* ils sont choisis :

1° Parmi les enfants de marins et autres salariés de la marine; 2° parmi les enfants des officiers, sous-officiers et soldats des troupes de terre et de mer, ou dans la population du littoral et, en cas d'insuffisance, dans les jeunes gens de l'intérieur de la France.

Pour être admis, il faut avoir 13 ans au moins et 16 ans au plus, être d'une bonne constitution et avoir été vaccinés. La taille exigible est :

à 13 ans	de	1 m.	323 millimètres.
14	—	1	377
15	—	1	431
15 1/2	—	1	456

Les enfants ne peuvent être admis qu'avec le consentement de leurs parents ou tuteurs qui doivent s'engager par écrit à rembourser à l'Etat les frais de toute nature auxquels l'instruction et l'entretien de ces enfants auraient donné lieu, si, à 16 ans, ils ne contractaient pas d'engagement dans les équipages de ligne. A défaut de remboursement, les mousses sont maintenus au service, en cette qualité, jusqu'à 18 ans. Les mousses ne peuvent être admis qu'au chef-lieu de l'arrondissement.

Nous ferons remarquer, en terminant, que dans les équipages de ligne, de même qu'à bord des bâtiments de l'Etat, il existe des écoles élémentaires gratuites où le marin peut acquérir l'instruction qui lui manque.

Loi du 3 brumaire an IV, régissant l'inscription maritime.

Ordonnance du 11 octobre 1836, régissant les équipages de ligne.

Ordonnance du 14 juin 1844, régissant le service général de la marine.

PERSONNEL.

Préfet maritime à Cherbourg, M. Deloffre, C. ✱, contre-amiral.
Commissaire chef du service de la marine à Dunkerque, M. Cabaret, O. ✱.
Commis de 1re classe, chargé des revues et des fonds, M. Moutta.
Id. chargé des approvisionnements, M. Saguet.
Id. chef du secrétariat, M. Plouvier.

Administration de la Marine dans les quartiers de Boulogne et de Calais.

QUARTIER DE BOULOGNE.

MM. Michelin, ✱, commissaire de l'inscription maritime, à Boulogne.
Legrix, professeur d'hydrographie.
Horeau, ✱, trésorier des invalides de la marine.
Platrier et Jules Michelin, écrivains de la marine.
Dubois, syndic des gens de mer.
Blanvillain, garde-maritime.

SERVICE DU PORT.

MM. Pollet, ✱, capitaine de port.
Cary, lieutenant de port.
Bourgain, maître de quai.

SYNDICAT D'ÉTAPLES,

MM. Chaumont, syndic et maître de quai.
Baillet, garde-maritime.

SYNDICAT DU PORTEL.

MM. Avisse, syndic des gens de mer.
Sauvage, garde-maritime.

SYNDICAT D'AUDRESSELLES.

M. Pourre, syndic des gens de mer.

QUARTIER DE CALAIS.

MM. Quehen, commissaire de l'inscription maritime, à Calais.
Audibert, professeur d'hydrographie.
Foissez, trésorier des invalides de la marine.
Crèvecœur, Létard et Louis, écrivains de la marine.
Guichon, syndic des gens de mer.

SERVICE DU PORT.

MM. Margollé, ✻ capitaine de port.
Beaugrand, lieutenant de port.

ORGANISATION FINANCIÈRE.

RECETTE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT.

MM. Calluaud, ✻, receveur-général des finances, à Arras.
Gudin, fondé de pouvoir et André, caissier.

PERCEPTIONS.

Le département du Pas-de-Calais est composé de 160 perceptions.

Arrondissement d'Arras, 35 Perceptions

M. le receveur-général remplit les fonctions de receveur-particulier pour cet arrondissement.

Ablain-St.-Nazaire (1), M. De Servins. Agnez-lez-Duisans, M. Membré. Arras (nord), la partie de la ville comprise dans le canton (nord) d'Arras, Ste.-Catherine, St.-Nicolas, M. Law de Lauriston. Arras (sud), la deuxième partie de ladite ville comprise dans son canton (sud), Achicourt, Agny, Beaurains, Tilloy-lez-Mofflaines, M. Bacqueville. Bapaume, M. d'Hattecourt. Beaumetz-lez-Cambrai, M. Warnet. Beaumetz-lez-Loges, M. Dournel fils. Bertincourt, M. Ridoux. Bourlon, M. Norman. Boyelles, M. Delaire. Bucquoy, M. Guéry. Corbehem, M. Paix. Dury, M. Bertoux. Ficheux, M Saudmont. Foncquevillers, M. Mehaye. Frémicourt, M. Bancourt. Guemappe, M. Cochon. Hamelincourt (2), M. Prat, ✻. Hendecourt-lez-Cagnicourt, M. Croisilles. Humbercamps, M. Briois fils. Izel-lez-Equerchin, M. Terninck. Letransloy, M. Lepant fils. Marœuil, M Leflon. Marquion, M. Boutry. Monchy-au-Bois, M. Chesneau. Neuville-St.-Vaast, M. Stenne. Oisy, M. Revelard. Pas, M. Thuillier. Quéant, M. Honoré.

(1) Voir les Annuaires de 1845, pag. 188 et de 1846, pag. 135 et suivantes, pour les communes composant chaque perception.

(2) Le chef-lieu est Boisleux-St.-Marc, mais M. Prat est autorisé à résider à Hamelincourt.

St.-Laurent-Blangy, M. Frémicourt. S.-Léger, M. Lefebvre. Sapignies. M. Tonnellier fils. Vaulx-Vraucourt, M. Citerne, Vimy, M. Chomel. Vitry, M. Leclercq.

Arrondissement de Béthune, 31 Perceptions.

M. Durand de Lançon, receveur particulier, à Béthune.

Béthune, M. Goudemetz. Bully, M. Caupain. Burbure, M. Billion, Busnes, M. Vrau. Calonne-sur-la-Lys, M. Costenoble. Cambrin, M. Lesage. Carvin, M. Lemaire. Chocques, M. Wanbergue. Douvrin, M. Danel. Fleurbaix, M. Trannoy. Gosnay, M. Lemaire. Haisnes, M. Lepenne. Harnes, M. Beugin. Hénin-Liétard, M. Lewalle. Hersin-Coupigny, M. Wallart. Houdain, M. le baron Cavrois. Hullucq, M. Caron, ✻. La Bourse, M. Hennebelle. Lacouture, M. Lefebvre. Lambres, M. Dhomont fils, Laventie, M. Taffin. Leforest, M Valin. Lens, M. Roussel fils. Lestrem, M. Hennebelle. Ligny-les-Aire, M. Macaux. Lillers, M. Le François. Molinghem, M. Leleu. Norrent-Fontes, M. Guille. Richebourg-St.-Vaast, M. Dubrulle. St.-Venant, M. Masse. Verquin, M. Cretel.

Arrondissement de Boulogne, 19 Perceptions.

M. Al. Adam fils, receveur particulier des finances, à Boulogne-sur-Mer.

Andembert, M. Bedlé. Baincthun, M. Pérard. Boulogne, 1er arrondissement de perception, les 2e, 3e et 8e sections de la ville et la commune d'Outreau, M. Ponticourt. 2e arrondissement, les 1re, 4e, 5e, 6e et 7e sections de la ville et les communes de St.-Etienne, St.-Léonard et St.-Martin-Boulogne, M. Seguier. Calais, M. Henri. Colembert, M. Caroulle. Desvres, M. Campion. Fiennes, M. Sailly. Guînes, M. Garenaux. Licques, M. Evrard. Lottinghen, M. Dhoyer. Marck, M. Vasseur. Marquise, M. Butor-Blamont. Peuplingues, M. Hède. Samer, M. Lefebvre. Verlincthun, M. Blaisel. Wierre-Effroy, M. Ansel. Wimille, M. Gardère. Wirwignes, M. Butor-Blamont.

Arrondissement de Montreuil, 22 Perceptions.

M. Chevau, receveur particulier des finances, à Montreuil.

Aix-en-Issart, M. Baudelicque. Aubin-St.-Vaast, M Jousse. Bourthes, M. Gilliot. Campagne-les-Hesdin, M. Ferey. Canlers, M. Barbier. Créquy, M. Bracquart. Embry, M. Hiot. Etaples, M. Salé. Frencq, M. Leroux.

Hesdin, M. Coulombon. Hucqueliers, M. Rose. Marles, M. Varlet. Montcavrel, M. Accart. Fruges, M. Thomas. Montreuil-sur-Mer, M. Chomel. Régnauville, M. Fusillier. St.-Josse, M. Duflos. St.-Remy, M. Fournier. Torte-Fontaine, M. Demailly. Verchocq, M. Braquart. Verton, M. Routtier. Wailly, M. Foucart.

Arrondissement de St.-Omer, 24 Perceptions.

M. Perier, receveur particulier des finances, à St.-Omer.

Acquin, M. Taffin. Aire, M. Roch. Alquines, M. Delengaigne. Ardres, M. Beaugrand. Arques, M. Lefebvre. Audincthun, M. Candelier. Audruick, M. Villeneuve. Bayenghem-les-Eperlecques, M. Lengagne. Cléty, M. Bouquillon, Enquin, M. Le Roy. Fauquembergues, M. Decloître. Febvin-Palfart, M. Petit. Helfaut, M. Lelest. Longuenesse, M. Wavrant. Mametz, M. Pruvost. Moulle, M. Hochart. Oye, M. Dubois. Quelmes, M. Dupond. Ste.-Marie-Kerque, M. Baude. St.-Omer, M. de Follard. Salperwick, M. Baclet. Tournehem, M. Bardon-Lacroze. Wardrecques, M. Bouquillon. Wismes, M. Decorbie.

Arrondissement de St.-Pol, 29 Perceptions.

M. Turgot, receveur particulier des finances, à St.-Pol.

Anvin, M. le baron de Meersman. Aubigny, M. Tétu. Auxy-le-Château M. Warenghem. Avesnes-le-Comte, M. Tabary. Béalencourt, M. Gamot. Berlencourt, M. Deruelle. Blangy, M. Huguet. Bonnières, M. Thevenon. Buire-au-Bois, M. Cadot. Croisette, M. Hiot. Diéval, M. Asselin, Fiefs, M. Playe. Flers, M. Bécart. Frévent, M. Ansart. Hernicourt, M. Boitel. Heuchin, M. Bodart. Le Parcq, M. Lagache. Lequesnoy, M. Bréelle. Le Souich, M. Pauchet. Maizières, M. Flipe. Monchaux (1), M. Lallo. Noyelles-Vion, M. Blasard. Pernes, M. Wiart. Roellecourt, M. Potier. St.-Pol, M. Héroguelle. Tincques, M. Laigle. Valhuon, M. Capron. Wail, M. Hecquet. Warluzel (2), M. Briquet.

PERCEPTEURS SURNUMÉRAIRES.

MM. Lecouffe, Sénéchal, Maniez, Cocud, Legrand, Macaux, Caron, Leroy, Goubet, Thilloy, Ducrocq, Coffin.

---

(1) Le chef-lieu est Foufflin, mais M. Lallo est autorisé à résider à Monchaux.

(2) Par décision ministérielle, Warluzel est devenu dans le courant de 1846, chef-lieu de perception, au lieu de Coullemont.

PAYEUR DU TRÉSOR ROYAL DANS LE DÉPARTEMENT.

M. Roguin fils, payeur, à Arras.
Préposé de première classe, M. Sagot, à Calais.

CONTRIBUTIONS EN 1845.

D'après les rôles et les versements effectués à la recette générale du Pas-de-Calais et dans les caisses qui en dépendent, les contributions de toute nature se sont élevées en 1845, dans ce département, à la somme de 21,572,788 f. 97 c.

Savoir :

Contributions directes 1845 (montant des rôles) (1)	8,272,365	91
Enregistrement, timbre et domaines,	4,218,235	»
Coupes de bois, exercice 1845,	411,903	38
Douanes et sels,	2,443,655	40
Contributions indirectes,	5,486,264	96
Postes,	389,063	13
(Produits universitaires) ex^ce 1845 (montant des rôles)	900	»
Redevances des mines, id. id.	1,746	86
Poids et mesures, id. id.	24,251	74
Brevets d'invention,	920	»
Produits éventuels affectés aux dépenses du département, (montant des rôles)	307,540	97
Recettes accidentelles,	15,941	62
Total :	21,572,788	97

RECEVEURS.

Municipaux.	Des Hospices.	Des bureaux de bienfaisance.
Aire, MM. Deslyons.	Legrand.	Desmarquoy.

(1) Dans le montant des rôles des contributions directes de l'exercice

1845, les centimes pour dépenses départementales s'élèvent à	1,223,972	09
Les centimes pour dépenses communales à	1,252,225	60
Les impositions à	9,993	06
Les frais de premier avertissement à	16,341	15

Municipaux.	Des Hospices.	Des bureaux de bienfaisance.
Arras, MM. Souillart-Gaudermen.	Vallé.	Simon
Béthune, MM. Croisier.	Capelle	Hulleu.
Boulogne, MM. Pamart.	Pamart.	Lefebvre.
Calais, M. Petit.	Petit.	Petit.
Hesdin, M. Aigoin fils.	Aigoin fils.	Aigoin fils
Montreuil, MM. Dubrœuil.	Braquehay.	Dubrœuil.
St.-Omer, MM. Legrand.	Cuvelier.	Cuvelier.
St.-Pierre-les-Calais, M.		Licke.
Lens, MM.	Roussel.	Belval.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

MM. Renard, directeur; Poinçon de la Blanchardière, inspecteur, à Arras; Chalette, 1er commis de direction de 1re classe.

CONTRÔLEURS ET DIVISIONS DE LEURS CONTRÔLES.

M. Hennet, contrôleur principal, à Arras, pour Arras (nord) et Beaumetz-les-Loges.

M. Lecoy, contrôleur hors classe, à Boulogne, pour les cantons de Boulogne, Desvres et Samer.

M. De Cardevacque, contrôleur de 1re classe, à Arras, pour les cantons de Vimy, Carvin et Lens.

M. Witasse-d'Acheux, contrôleur de 1re classe, à Bapaume, pour les cantons de Bapaume, Bertincourt et Croisilles.

M. Ventrillon, contrôleur de 3me classe, à Arras, pour les cantons d'Arras (sud), Marquion et Vitry.

M. Destremont, contrôleur de 1re classe, à Arras, pour les cantons de Pas, Aubigny et Avesnes-le-Comte.

M. Chocquet, contrôleur de 1re classe, à Béthune, pour les cantons de Béthune, Lillers et Norrent-Fontes.

M. Choquet Jules, contrôleur de 3me classe, à Béthune, pour les cantons de Cambrin, Houdain et Laventie.

M. Maury, contrôleur de 2me classe, à Calais, pour les cantons de Calais, Guines, Marquise et Audruick.

M. Minot, contrôleur de 1re classe, à Hesdin, pour les cantons de Fruges, Hesdin et Auxy-le-Château.

M. Le Maistre, contrôleur de 1re classe, à Montreuil, pour les cantons de Campagne, Etaples, Hucqueliers et Montreuil.

M. Regnault, contrôleur de 2me classe, à St.-Omer, pour les cantons d'Ardres, St.-Omer (nord) et St.-Omer (sud).

M. Chopineaux, contrôleur de 3me classe, à St.-Omer, pour les cantons d'Aire, Fauquembergues et Lumbres.

M. Barbier, contrôleur intérimaire, à St.-Pol, pour les cantons d'Heuchin, Le Parcq et St.-Pol.

Surnuméraires : MM. Creuzé, Steinhoff, à Arras.

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

MM. Derbigny, ✱, directeur (1re classe), à Arras, Petit, 1er commis.

MM. Heurtaut, garde-magasin du timbre, Toussaint, receveur du timbre extraordinaire et des ports-d'armes, Laigle père, timbreur.

Les bureaux sont ouverts tous les jours, depuis huit heures jusqu'à quatre, les dimanches et fêtes exceptés.

INSPECTEURS.

MM. Barbozan, à Arras, Dorigny, à St.-Omer.

VÉRIFICATEURS.

MM. Forel, à Arras, Laisné, à Montreuil, St.-Bauzille, à Béthune, de Pelet, à St.-Omer, Morillot, à Boulogne, Pertuzé, à St.-Pol.

RECEVEURS ET CONSERVATEURS.

MM. Bercq père, receveur de l'enregistrement et des actes civils, à Arras.

Marion, receveur de l'enregistrement, des actes judiciaires et des domaines, à Arras.

Paradis, conservateur des hypothèques, à Arras.

Laplagne, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Bapaume (pour les cantons de Bapaume et de Bertincourt.)

Guyot-Dubuisson, à Beaumetz, pour le canton de Beaumetz-lez-Loges.

Couttolenc, à Croisilles, id. Croisilles.

Degors, à Oisy, id. Marquion.

MM. Ribotta, à Pas,	pour le canton de	Pas.
Laroque, à Vimy,	id.	Vimy.
Duponchel, à Vitry,	id.	Vitry.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

MM. Lebouc-Duval, receveur de l'enregistrement des actes civils et judiciaires, à Béthune.

Lereuil, conservateur des hypothèques et receveur des domaines, à Béthune.

Wavrin, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Beuvry, (pour le canton de Cambrin.)

Lefébure, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Carvin.

Georges,	id.	id.	à Houdain.
Lancel,	id.	id.	à Laventie.
Reynier,	id.	id.	à Lens.
Bonduelle,	id.	id.	à Lillers.
D'houdain,	id.	id.	à Norrent-F.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

MM. Flahaut, receveur de l'enregistrement et des actes civils, à Boulogne.

Bodros, receveur de l'enregistrement, des actes judiciaires et des domaines, à Boulogne.

Gomier, conservateur des hypothèques, à Boulogne.

Dupuy-Lafarge, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Calais.

Wallet, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Desvres.

Bercq fils,	id.	id.	à Guînes.
Prat,	id.	id.	à Marquise.
Dupont,	id.	id.	à Samer.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

MM. Chauvot, receveur de l'enregistrement des actes civils et judiciaires, à Montreuil.

Bénard, conservateur des hypothèques et receveur des domaines, à Montreuil.

MM. Boutarel, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Campagne-les-Hesdin.

Rolland, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Étaples.

Baudon, id. id. à Fruges.

Fauvelle, id. id. à Hesdin.

Grégoire, id. id. à Hucqueliers.

ARRONDISSEMENT DE ST.-OMER.

MM. Devienne, receveur de l'enregistrement et des actes civils, à St.-Omer.

Gaddeblé, receveur de l'enregistrement, des actes judiciaires et des domaines, à St.-Omer.

Dhoudain, conservateur des hypothèques, à St.-Omer.

Gonnet, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Aire.

Gombert, id. id. à Ardres.

Mullet, id. id. à Audruick.

Graindorge, id. id. à Fauquemb.

Lacroix, id. id. à Lumbres.

ARRONDISSEMENT DE ST.-POL.

MM. D'Hautefare, receveur de l'enregistrement et des actes civils et judiciaires, à St.-Pol.

Bourgeois-Duvoyeu, conservateur des hypothèques, à St.-Pol.

Gardrat, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Aubigny.

Bourse, id. id. à Auxy-le-Château.

Tessier, id. id. à Avesnes-le-Comte.

Ricard, id. id. à Pernes, pour le canton d'Heuchin.

Bondonneau, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Auchy-les-Hesdin, pour le canton du Parcq.

Surnuméraires : MM. Goudemetz et Brasseur, à Arras, Roussaux, à Béthune, Legrand, à Boulogne, Devot, à Calais, Bernard, à Montreuil, Bas et Théret, à St.-Omer, F. Didier, à St.-Pol.

Aspirants : MM. Caboche, à Aire, Legrand, à Calais, Morgant, à Guînes, N..., à St.-Omer, Véron, à Carvin.

Produit des droits perçus par l'administration de l'enregistrement et des domaines, dans le Pas-de-Calais, pendant l'année 1845.

Droits d'enregistrement, greffes, hypothèques, etc.,	3,933,916	27
Timbre,	445,114	81
Produits des domaines,	91,478	01
Prix de ventes des ministères,	57,057	86
Produits d'établissements spéciaux, régis par l'état,	23,709	72
Produits des forêts et de la pêche,	31,182	84
	4,582,459	51

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

M. Molroguier, ✻, directeur du département, chargé de l'administration de l'octroi de la commune d'Arras.

MM. Mahieux, contrôleur de comptabilité.
Bloquel, premier commis de direction, (grade de contrôleur de ville).
Turcas, 2e commis de direction, (grade de contrôleur de ville).
Guérout, 3e commis de direction, (grade de receveur).
Garès, 4e commis de direction, (grade de receveur).
Digeaux, 5e commis de direction, (grade de commis-adjoint).
Charpentier, 6e commis de direction, id.
Mons, 7e commis de direction, (grade de commis à pied).
N....., 8e commis de direction, id.
Sabès, surnuméraire de direction
Henry, surnuméraire de direction.

CONTRÔLEURS AMBULANTS

MM. Osmond, Jardin, Deschêne, Spycket.

Les bureaux de la direction, situés place de la Préfecture, sont ouverts, tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures jusqu'à quatre.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

MM. Leboucher, receveur principal, à Arras.
Jacqueminot, entreposeur des tabacs.
Noël, contrôleur de ville.

MM. Detorcy, contrôleur-receveur, à Bapaume.
Piette, contrôleur-receveur, à Marœuil.
Montier, contrôleur-receveur, à Vimy.
Paudeleu, contrôleur-receveur, à Vitry.
Martin, contrôleur-receveur, à Monchy-les-Preux.
Desmaretz, contrôleur-receveur, à Beaumetz-les-Cambrai.
Dorgeville, contrôleur-receveur, à Oisy.
Cottrez, contrôleur-receveur, à Beaumetz-les-Loges.
Garnaud, receveur, à Ervillers.
Bertrand, receveur, à Pas.
Henry, contrôleur-brigadier, à Ste.-Catherine.

NAVIGATION.

M. Bonnefond, receveur, à Blangy.

GARANTIE.

Contrôle de garantie des ouvrages d'or et d'argent, pour les arrondissements d'Arras, Béthune et St.-Pol.

MM. Guérout, contrôleur, Leboucher, receveur, Brégeaut, essayeur.

Le bureau de garantie, situé à Arras, rue Ernestale, est ouvert les jeudis de chaque semaine, de dix heures du matin, à midi.

Contrôle de garantie des ouvrages d'or et d'argent, pour les arrondissements de Boulogne, Montreuil et St.-Omer.

MM. Perrin, contrôleur, à St.-Omer, Bévière, receveur, Damart, essayeur.

Les droits sont : par hectogramme d'or, 22 f., subvention comprise.

Par hectogramme d'argent, 1 f. 10 c., subvention comprise.

On peut consulter, pour connaître les contraventions et les peines prononcées, la loi du 19 brumaire, an 6, et le décret du 28 floréal, an 13.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

MM. Loneux, directeur, à Béthune.
Lemoine, 1er commis de direction, (grade de contrôleur).
Bouhin, 2e commis de direction, (grade de commis-adjoint).
Guérout, 3e commis de direction, (grade de commis à pied).
Vallé, surnuméraire de direction.

Les bureaux de la direction sont ouverts tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin, jusqu'à quatre.

MM. Lomel, receveur principal, entreposeur des tabacs, à Béthune.
Martin, contrôleur de ville, à Béthune.
Lefort, contrôleur de ville, à Carvin.
Delachambre, receveur particulier, à Carvin.
Ridon, contrôleur-receveur, à Houdain,
Fiévet, contrôleur-receveur, à Beuvry.
Barlès, contrôleur-receveur, à Lens.
Chollet, contrôleur-receveur, à Hénin-Liétard.
De Groisilliez, contrôleur-receveur, à St.-Hilaire.
Rossignol, receveur, à Lillers.
Hubben, receveur, à Laventie.
Dubois, contrôleur-brigadier, à Béthune.
Noirot, contrôleur-brigadier, à Lens.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER.

MM. Lorel, ✻, directeur, à Boulogne.
Planchez-Dumarchais, 1er commis de direction, (grade de contrôleur de ville).
Clerbout, 2e commis de direction, (grade de commis à pied).
Lefebvre, surnuméraire de direction.

Les bureaux de la direction sont ouverts tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin, jusqu'à quatre.

MM. Charpentier-Fonclère, receveur principal, entreposeur des tabacs, à Boulogne.
Caruel, contrôleur de ville, à Boulogne.
Demont, contrôleur de ville, id.
Delaplace, contrôleur de ville, à Calais.
Vilain, receveur particulier, id.
Paques, receveur, à Marquise.
Deleforterie, receveur, à Guînes.
Lecocq, receveur, à Samer.
Pruvost, receveur, à Desvres.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

M. Imgarde de Leffemberg, directeur, à Montreuil.

Borelle, commis de direction (grade de commis à pied).

Imgarde de Leffemberg, surnuméraire de direction.

Les bureaux de la direction sont ouverts tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin, jusqu'à quatre.

MM. Prudhomme, receveur principal, à Montreuil.

Anthoine, contrôleur-receveur, à Hesdin.

Hanicle, receveur, à Fruges.

Battée, receveur, à Montreuil.

Dastin, receveur, à Hucqueliers.

Deleforterie, contrôleur-brigadier, à Hesdin.

ARRONDISSEMENT DE ST.-OMER.

MM. Zylof, directeur, à St.-Omer.

Stappe, 1er commis de direction (grade de contrôleur de ville), à St.-Omer.

Anthoine, 2e commis de direction (grade de commis à pied)

Fossette, surnuméraire de direction.

Les bureaux de la direction, sont ouverts tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin, jusqu'à quatre.

MM. Bévière, receveur principal, entreposeur des tabacs, à St.-Omer.

Perrin, contrôleur de ville, à St.-Omer.

Fluteau, contrôleur de ville, à Aire.

Dooghe, receveur, à Ardres.

Dupuis, receveur, à Audruick.

Derely, contrôleur-receveur, à St.-Martin-au-Laërt.

Faguet, receveur, à Arques.

Desupret, receveur, à Thérouanne.

Masse, receveur, à Fauquembergues.

Reboul, contrôleur-brigadier, à Blandecques.

ARRONDISSEMENT DE ST.-POL.

MM. Dupont, directeur, à St.-Pol.

Lantin, 1er commis de direction, (grade de commis-adjoint).

Bacque, 2e commis de direction, (grade de commis à pied).

Lambert, receveur principal, entreposeur des tabacs, à St.-Pol.

Les bureaux de direction sont ouverts tous les jours, depuis neuf heures du matin, jusqu'à quatre, excepté les dimanches et fêtes.

MM. Beaucourt, contrôleur-receveur, à Pernes.
Roussel, contrôleur-receveur, à Frévent.
Deligne, contrôleur-receveur, à Avesnes-le-Comte.
Delsalle, receveur, à Aubigny.
Fourdrinier, receveur, à Auxy-le-Château.
Guerlin, receveur, à Blangy.
Marly, contrôleur-brigadier, à St.-Pol.

SERVICE DE SURVEILLANCE DES TABACS.

M. François, inspecteur de la direction des départements du Nord, à Arras.

ADMINISTRATION DES TABACS.

M. Anglas, inspecteur de la culture et des magasins de tabacs, à Béthune.

Magasin établi à Aire.

MM. Caille, garde magasin, Collache, contrôleur de magasin, Armand, contrôleur de la culture.

Magasin établi à Béthune.

MM. Balthasar, garde-magasin, Rolland, contrôleur de magasin, Lebas, contrôleur de la culture.

Magasin à St.-Pol.

MM. Rousselot, garde-magasin, Vallière, contrôleur de magasin, Beugin, contrôleur de la culture.



RELEVE, par arrondissement, des produits constatés par l'administration des contributions indirectes, pendant l'exercice de 1845, comparés à ceux de 1844.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ARRAS.	BÉTHUNE	BOULOGNE.	MONTREUIL.	ST -OMER.	ST.-POL.	TOTAL.
Circulation	8,680 51	3,512 92	17,516 56	2,521 05	8,476 63	1,154 42	41,862 09
Droit de détail et de consommation.	291,974 21	122,541 74	305,768 99	173,420 73	131,304 02	128,339 90	1,153,349 59
Entrée et taxe unique	49,606 43	8,627 39	122,837 70	» »	31,470 45	» »	212,541 97
Licences	33,550 »	19,373 20	27,605 60	11,596 20	23,708 85	12,588 95	128,422 80
Navigation.	36,342 06	» »	9,742 64	» »	90,022 80	» »	136,107 50
Bacs et bateaux	» »	54 »	» »	692 »	282 »	» »	1,028 »
Pêche et francs-bords	663 «	444 »	344 »	» »	7,015 »	» »	8,466 »
Fabrication des bières	363,697 71	261,189 94	127,855 08	77,654 40	278,536 92	119,334 94	1,228,268 99
Sucres	865,850 18	1,051,509 41	» »	» »	96,689 38	93,558 36	2,107,607 33
Voitures publiques	12,225 33	9,859 21	24,220 67	4,121 81	18,301 31	3,183 93	71,912 26
Garanties	784 19	» »	» »	» »	968 49	» »	1,752 68
Cartes à jouer.	» »	» »	» »	» »	549 29	» »	549 29
10 p. % des octrois.	25,521 82	8,808 20	51,720 25	2,020 54	18,891 72	1,292 17	108,254 70
Prélèvement p. frais de casernemt.	17,233 44	2,626 »	3,660 62	342 06	9,850 80	» »	33,712 92
Portion du trésor les sur saisies	1,373 54	2,063 46	64 55	685 97	662 40	1,440 »	6,289 92
Timbre.	12,912 20	8,067 »	24,832 «	3,800 10	16,201 60	2,853 10	68,666 »
Recettes extraordinaires.	61 26	1 46	346 58	56 94	46 18	11 97	524 39
Tabacs.	630,753 89	587,881 16	519,202 67	254,451 33	530,652 20	249,992 35	2,772,933 60
Poudres	6,937 »	3,773 50	10,424 20	6,647 50	8,065 50	2,767 »	38,614 70
Dénaturation sur l'acool à l'arrivée	» »	» »	36 68	» »	10 33	» »	47 01
Total de l'exercice 1845.	2,358,166 77	2,090,332 59	1,246,178 79	538,010 63	1,271,705 87	616,517 09	8,120,911 74
Total de l'exercice 1844.	2,324,687 85	1,843,713 94	1,202,571 99	535,661 39	1,269,582 75	600,052 95	7,776,270 87
Augmentation.	33,478 92	246,618 65	43,606 80	2,349 24	2,123 12	16,464 14	344,640 87
Diminution.	» »	» »	» »	« »	» »	» »	» »
Augmentation réelle pour l'ensemble du département.							344,640 87

MONTANT BRUT DES PRODUITS DES OCTROIS EN 1845, DANS LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

Arrondissement d'Arras.

Arras,	260,559 f. 65 c.		287,528 f. 60 c.
Bapaume,	26,968	95	

Arrondissement de Béthune.

Béthune,	60,067 f. 65 c.		102,139 f. 77 c.
Carvin,	14,234	80	
Lens,	8,730	13	
Lillers,	12,966	15	
St.-Venant,	6,141	04	

Arrondissement de Boulogne.

Boulogne,	403,317 f. 15 c.		569,405 f. 82 c.
Calais,	121,604	59	
Desvres,	3,266	27	
Guînes,	5,375	66	
Marquise,	3,183	57	
Outreau,	3,251	04	
St.-Pierre-les-Calais,	26,329	73	
Wimille,	3,077	81	

Arrondissement de Montreuil.

Berck,	2,252 f. 67 c.		24,730 f. 67 c,
Fruges,	4,195	55	
Montreuil,	18,282	45	

Arrondissement de St.-Omer.

Aire,	55,281 f. 91 c.		217,028 f. 23 c.
St.-Omer,	161,746	32	

Arrondissement de St.-Pol.

Avesnes-le-Comte,	1,095 f. » c.		14,471 f. 74 c.
St.-Pol,	13,376	74	
			1,215,304 f. 83 c.

FORÊTS.

Il existe à Nancy, sous l'autorité du ministre des finances, une école royale forestière où l'on enseigne la sylviculture, l'histoire naturelle, les mathématiques, la législation et la jurisprudence, le dessin et les constructions forestières.

Le nombre des élèves à admettre à l'école est fixé, chaque année, par M. le ministre des finances, en raison des besoins de l'administration et d'après un concours public.

Les examens de cette école se font à Paris et dans les départements, à la même époque, aux mêmes lieux et par les mêmes examinateurs que ceux de l'école polytechnique. Les aspirants doivent justifier qu'au 1er novembre, ils auront 19 ans accomplis et qu'ils n'en auront pas plus de 22; qu'ils sont reçus bacheliers-ès-lettres; qu'ils possèdent un revenu annuel de 1500 f., ou que leurs parents s'obligent à leur fournir une pension de pareille somme, pendant leur séjour à l'école et une pension de 600 f., depuis leur sortie de l'école, jusqu'à ce qu'ils soient employés comme gardes-généraux en activité.

La durée des cours est de deux ans : elle ne peut dans aucun cas et sous aucun prétexte être prolongée d'une année. Lorsque l'élève a suivi tous les cours de l'école et que ses examens ont été satisfaisants, il est envoyé dans une des inspections forestières les plus importantes, en qualité de garde-général stagiaire, pour y acquérir, sous la direction des inspecteurs, les connaissances pratiques, et dès qu'il a fait preuve de l'instruction nécessaire, il est apte à être nommé à un cantonnement de garde-général. Pendant son stage, il jouit d'un traitement de 1000 fr.

Les forêts de la France se divisent en trente-deux arrondissements de conservation. Le Pas-de-Calais avec les départements de l'Aisne, du Nord et de la Somme, compose le septième dont le siége est à Douai.

PERSONNEL DES EAUX ET FORÊTS EN 1846.

Conservation.

MM. Robequin, ✱, conservateur, à Douai.
Millet, garde-général, secrétaire de la conservation.
De Guillebon, garde-général adjoint, attaché à la conservation.
Saudeur, garde sédentaire, id.

PERSONNEL DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

MM. Hennequin, inspecteur, à Boulogne.
Houzel, garde sédentaire, attaché aux bureaux de l'inspection.
Desgodins, sous-inspecteur, à Boulogne, chargé du cantonnement de Baincthun.
De Waru, garde-général, à Hesdin.
Dussaussoy, id. à St.-Omer.
Maupetit, garde à cheval, à Arques.
Simon, arpenteur-forestier, à Arras.

Contenance du sol Forestier dans le Pas-de-Calais, en l'an XI.

Bois de l'Etat	8321 h	48 a
— des communes	474	86
— des établissements publics	1036	59
— des particuliers	46326	10
Total	56159	03

Depuis l'an XI jusqu'en 1827, 561 h 62a de bois de l'Etat sont passés entre les mains des établissements publics.

De plus, 1673h 30a de bois de particuliers ont été défrichés.

De 1827 à 1845, les particuliers ont acquis 462h 95a de bois de l'Etat et des établissements publics. Les communes ont défriché 43h et les particuliers 6650h 49a, d'où il suit que, en 1845, la propriété forestière dans le Pas-de-Calais était répartie comme il suit :

L'Etat	7335 h	31 a
Les communes	431	86
Les établissements publics	1559	81
Les particuliers	38465	06
	47792	04

Ainsi depuis l'an XI jusqu'en 1845, c'est-à-dire dans l'espace de 42 ans, 8367 hectares 79 ares de bois ont été défrichés dans le Pas-de-Calais. Nous y reviendrons à l'article : Dessèchements.

LOUVETERIE.

Un réglement du 20 août 1814, détermine le mode de nomination

des lieutenants de louveterie, leur uniforme et les avantages attachés à ce titre.

L'ordonnance du 14 septembre 1830, place la louveterie dans l'administration des forêts. Suivant l'ordonnance du 21 décembre 1844, les lieutenants de louveterie sont nommés par le Roi, sur la proposition du ministre des finances. Enfin, l'article 5 d'une autre ordonnance du 20 juillet 1845 porte : Notre ordonnance du 14 septembre 1830, sur la surveillance de la police des chasses dans les forêts de l'Etat, continuera à recevoir son exécution. Néanmoins le droit de chasse à courre attribué dans les forêts aux lieutenants de louveterie, sera restreint à la chasse du sanglier et ne pourra être exercé que dans le temps où la chasse est permise.

ARRONDISSEMENTS DE MONTREUIL ET ST.-POL.

Lieutenant de louveterie, M Carpentier, à Avesne-le-Comte.

MINES.

Il existe à Paris, rue d'Enfer, 34, une école des mines. Elle est sous la surveillance du ministère des travaux publics et l'administration du sous-secrétaire d'état. Les élèves ne peuvent être pris que parmi ceux de l'école polytechnique, qui ont achevé leurs études.

Indépendamment des élèves ingénieurs, il y a des élèves externes qui y reçoivent une instruction gratuite. Ces derniers ne peuvent faire partie du corps des mines, mais ils sont à portée, par les connaissances qu'ils y acquièrent, de remplir des places de directeurs d'exploitations ou d'établissements de mines.

M. Blavier, ❋, ingénieur en chef dans l'arrondissement minéralogique, à Douai.

MM. Dusouich, ingénieur; Leleu, conducteur, à Arras.

SERVICE DES POSTES.

Le service de la poste aux lettres, en ce qui concerne la franchise et le contre-seing est réglé par l'ordonnance du 17 novembre 1844, insérée au Bulletin des Lois, n° 1154. Nous nous bornons à rappeler ici que, d'après cette ordonnance, les placets fermés, adressés par de simples particuliers au Roi, à la Reine, à madame Adelaïde, sœur du Roi, aux aides-de-camp

de service de S. M. et aux secrétaires des commandements de leurs Altesses Royales, jouissent, en première ligne, d'une franchise illimitée dans tout le royaume, que cette faveur est accordée aux suppliques fermées, adressées au chancelier de France, tant en cette qualité, que comme président de la chambre des pairs, au président de la chambre des députés, au grand référendaire de la chambre des pairs, aux ministres et aux sous-secrétaires d'état, au préfet de police à Paris, au gouverneur général de l'Algérie.

La correspondance de MM. les maires avec M. le préfet et avec M. le sous-préfet de leur arrondissement, peut avoir lieu, par lettres pliées et cachetées, selon la forme ordinaire, mais non sous enveloppe et à condition :

1° Que les lettres ne dépassent pas le poids de sept grammes et demi;

2° Qu'elles ne renferment aucune lettre ou pièce quelconque ;

3° Qu'indépendamment de son contre-seing, l'expéditeur écrive sur l'adresse et d'une manière apparente, le mot *confidentielle.*

INSPECTION DU PAS-DE-CALAIS.

M. Segoing-d'Augis, inspecteur de la poste aux lettres et des relais de poste aux chevaux, du département, en résidence à Arras.

M. Despinoy, sous-inspecteur, en résidence à Calais.

BUREAUX DE POSTE DU DÉPARTEMENT.

ARRAS, M. Jamin-Changeart, directeur.
Aire-sur-la-Lys, Mlle Marc, directrice.
Arbret (l'), Mlle Desailly, id.
Ardres, Mlle Cuvelier, id.
Aubigny, M. de Riquebourg, directeur.
Audruick, M. Bourel, id.
Auxy-le-Château, Mlle Carpentier, directrice.
Avesnes-le-Comte, M. Vasseur, directeur.
Bapaume, M. de Noioberne, id.
Bertincourt, M. Tournant, id.
Béthune, Mme Blin du Murtrel, directrice.
BOULOGNE, M. Blanquart, ✱, directeur.
Bucquoy, Mlle Denglehem, directrice.

CALAIS, M. Bienvenu, directeur.
Campagne-les-Hesdin, Mme Fuzier, directrice.
Carvin, Mlle Dhennezel, id.
Croisilles, Mlle Remy, id.
Desvres, Mlle Flour, id.
Etaples, M. Champion, directeur
Fauquembergues, M. Lourdel, directeur.
Frévent, Mme Fauquembergue, directrice.
Fruges, Mme Dumont, id.
Guînes, Mme Racagel, id.
Hesdin, Mlle Charpentier, id.
Hucqueliers, Mlle Fauvelle, id.
Laventie, Mlle Baude, id.
Lens, Mlle Durot, id.
Lillers, Mme Leleu, id.
Lumbres, Mlle P. Cuvelier, id.
Marquion, Mlle Vincent, id.
Marquise, Mlle Durot, id.
Montreuil-sur-Mer, M. Robinet, directeur.
Samer, Mlle Hervier, directrice.
St.-OMER, M. Cadet, ✳, directeur.
St.-Pierre-les-Calais, Mme Droit, directrice.
St.-Pol-sur-Ternoise, Mme Brouet, id.
St.-Venant, M. Fournier, directeur.
Vimy, Mlle Lambert, directrice.
Vitry, Mme Taffin, id.

BUREAUX DE DISTRIBUTION.

Beaumetz-les-Loges, M. Cavrois.
Berck, Mlle Billon.
Boyelles, Mlle Bobeuf.
Escœuilles, Mlle Roussel.
Fléchin, M. Comel.
Hénin-Liétard, Mme Blondel.
Heuchin, M. Riflart.
Houdain, M. Dartois.
Pas, Mme Locquet.
Pernes, Mme Mizon.
La Recousse, M. Cadard.
Vis-en-Artois, Mlle Cazier.

Il existe dans le département trente-trois relais de poste aux chevaux, Annuaire de 1845, page 217

ADMINISTRATION DES DOUANES.

DIRECTION DE BOULOGNE.

M. Marcotte, ✱, directeur.

MM. Bourdin, 1er commis; Rivet, 2e commis; Crignon, 3e commis; Griset, 4e commis; Gaillon, 5e commis; Lhote, Martel et Blondin, surnuméraires.

PRINCIPALITÉ DE BOULOGNE.

MM. Logre de Francourt, inspecteur-principal.
Gilardin, sous-inspecteur.
Peyron, id.
Lhote, receveur principal.
Direy, contrôleur aux entrepôts.
Boudot, contrôleur à la navigation.
Boucher de Crèvecœur, contrôleur à la balance du commerce.
Cauchois, Bory, Josset, Gardet, vérificateurs de 1re classe.
Rivet, Richard, Mahieu, vérificateurs de 2e classe.
Frechon, commis-principal.
Bocquet, id.
Dutertre, du Pasquier, Orange, Simon, Harrewyn, Lefebvre, commis de 1re classe..
Hyart et Sucur-Merlin, commis de 2e classe.

SERVICE ACTIF.

MM. Bocquet, capitaine de 1re classe.
Andrieux et Valois, lieutenants de 1re classe.
Daguebert, lieutenant de patache.
Colbrant, garde-magasin.

CALAIS.

MM. Eudel, inspecteur principal.
Doriol, inspecteur sédentaire.
Lhoste-Bulaine, sous-inspecteur.
Florimont, receveur principal.

MM. Valois et Lambert, contrôleurs.

Cor, Grandin, Millavaux, Chuppin, Thorent, Lefebvre, vérificateurs.

Dubois-Tesselin, Leroy-Debrée, Gilardin, Leber, commis principaux.

Lasescuras-Lépine, Sanson, commis de 1re classe

D'hailly, Boulay, Mundtveiller, commis de 2e classe.

Lebuhotel, surnuméraire.

SERVICE ACTIF.

MM. Guéricy, capitaine de 1re classe.

Dusevel, lieutenant, id.

Andrieu, id. id.

Horlandinio, lieutenant de patache.

Bertrand, garde-magasin.

ÉTAPLES.

MM. Thueux, receveur.

Millet, visiteur.

Boutry, lieutenant de 2e classe. (Service actif.)

BERCK.

MM. Escofier, receveur.

Gossart, lieutenant de 3e classe. (Service actif.)

Relevé des droits perçus aux bureaux de Boulogne et de Calais, en 1845.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	BOULOGNE.	CALAIS.
Droits de Douanes à l'importation	1971369 99	1219866 68
Droits de Douanes à l'exportation	13060 59	28511 95
Droits de magasin.	150633 12	179905 47
Recettes accessoires.	34269 64	7837 76
Taxe de consommation des sels. .	94001 70	699222 97
	2263335 04	2135344 83

VOIES DE COMMUNICATION.

CHEMINS DE FER.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Le chemin de fer du Nord, mis en activité d'Arras à Lille, le 1er avril 1846, a été inauguré sur toute la ligne le 14 juin suivant. Une foule innombrable s'est portée sur les abords du Rail-way pour voir passer le train d'honneur portant LL. AA. RR. les ducs de Némours et de Montpensier, plusieurs ministres, des pairs de France, des députés, les préfets de la Seine, de Seine-et-Oise, de l'Oise, de la Somme, du Nord, les sous-préfets d'Abbeville et de Béthune, un grand nombre de journalistes, d'hommes de lettres et d'autres notabilités.

Arrivés vers midi, au débarcadère d'Arras, les princes y furent reçus par M. le préfet du Pas-de-Calais, accompagné de plusieurs conseillers de préfecture et par M. le maire de la ville. Leurs Altesses allèrent à l'hôtel de la préfecture, où elles reçurent les autorités, puis elles se rendirent à la magnifique salle de la Bibliothèque, où un banquet de plus de 200 couverts avait été préparé.

De l'ovation, passons maintenant à une grande scène de deuil.

Un mois après l'inauguration, c'est-à-dire, le 8 juillet, à la hauteur de Fampoux, par suite d'un déraillement dont la cause n'a pas été bien déterminée, treize voitures furent précipitées hors du remblai, une dans le marais, une seconde sur le bord et onze sur le talus. Quatorze personnes y perdirent la vie et dix-huit autres furent plus ou moins contusionnées; une est morte depuis de ses blessures. « Mais à toutes les époques, les progrès des sociétés, » dit M. le préfet Desmousseaux de Givré, au Conseil général, « ont été achetés au prix de la vie des hommes, et la » révolution des chemins de fer ne pouvait échapper à cette loi éternelle. » Espérons que la science qui a doté la civilisation d'un instrument nou- » veau et puissant saura restreindre les dangers qui en suivront l'usage. »

Le vœu de M. le préfet sera rempli. Nous en avons pour preuve ce qui s'est passé à l'égard des steamers. Dans les premiers moments de l'application de la vapeur à la navigation, des explosions causèrent de fortes

catastrophes. Aujourd'hui les bateaux à vapeur perfectionnés traversent toutes les mers, se rendent en peu de jours de Marseille à Smyrne et sillonnent, comme à tire d'aile, le vaste océan atlantique, sans qu'aucun désastre ne vienne nous attrister.

Ingénieur en chef directeur, M. Onfroy de Bréville, O. ✱, à Paris.

Ingénieur ordinaire, M. Machart, à Amiens.

Architecte, M. Armand, à Paris.

—— Adjoint, M. Al. Grigny, à Arras.

Commissaire spécial sur la ligne dans le Pas-de-Calais, M. Lemaire-Desfontaine, à Arras.

Ingénieur de l'exploitation, M. Petiet, à Paris.

Ingénieur du matériel, M. Maniel, ✱, à Paris.

Chef de mouvement, M. de Nazon, à Douai.

Chef de section, M. Wery, à Amiens.

Conducteur, M. Bertoux, à Arras.

Conducteur des travaux de la station, M. Mullet, à Arras.

GARE D'ARRAS.

Chef de service, M. Stubert.

Sous-chef de gare, M. Bichelet.

Receveur principal, M. Beaulieu.

Receveur de marchandises, M. Herbet-Bonneau.

Receveur de bagages, M. Houcke.

Chefs de station, à Achiet-le-Grand, M. Drion-Corroyer.

—— à Boisleux, M. De Recbéque.

—— à Rœux, M. Vandal.

—— à Vitry, M. Pottiez.

SECTION DE VALENCIENNES.

Chef de section, M. Pouielle, à Valenciennes.

Conducteur, M. Bourdrais, à Vitry.

CHEMIN DE FER D'AMIENS A BOULOGNE.

Le tronçon qui relie Amiens à Abbeville doit être, à l'heure qu'il est, livré à la circulation. Des terrassements considérables et même des ouvrages d'art sont déjà exécutés dans les arrondissements de Montreuil et

de Boulogne, de manière que ces arrondissements seront très-prochainement appelés à jouir des avantages de la nouvelle voie.

Société : MM. Lafitte, Blount et Cie, siége à Paris, rue du Rempart, n° 48.

Ingénieur en chef, directeur, M. Bazaine, à Amiens.
Ingénieur, chef du matériel, M. Lestelle, id.
Ingénieur-géomètre en chef, M. Perin, à Boulogne.
Ingénieur, chef de division, M. Love, id.

CHEMIN DE FER DE FAMPOUX A HAZEBROUCK.

Quoique les projets de l'embranchement de Fampoux à Hazebrouck aient été achevés et même soumis aux enquêtes dans les arrondissements d'Arras et de Béthune, la compagnie concessionnaire s'étant vue dans l'impossibilité de remplir ses engagements, a dû congédier son personnel et céder ses approvisionnements.

Les conseils d'arrondissements d'Arras, Béthune, St.-Omer et Boulogne, la ville de Calais surtout, ainsi que les populations du pays que le chemin doit traverser, en demandent la prompte exécution : on est fondé à croire que, dans la session actuelle, le ministre présentera aux chambres un projet de loi qui en autorisera une nouvelle adjudication.

EMBRANCHEMENT DE LILLE SUR CALAIS.

Les travaux de terrassement et les ouvrages d'art sont en cours d'exécution dans le département du Nord. Mais c'est seulement le 27 avril 1846, que les plans parcellaires des terrains à acquérir entre Calais et Ardres ont été remis à la préfecture d'Arras, pour être soumis à l'enquête voulue par la loi du 3 mai 1841. La date de cette remise accuse une lenteur préjudiciable aux intérêts de la ville de Calais. Aussi dans sa dernière session, le conseil général a-t-il exprimé le vœu de voir l'exécution immédiate de la ligne dont il s'agit.

Ingénieur en chef, directeur, M. Onfroy de Bréville, ☼, à Paris.
Ingénieur en chef, M. Nehou, ☼, à Calais.

ROUTES ROYALES ET DÉPARTEMENTALES.

Il existe dans le département treize routes royales dont la longueur totale est de 687,380 mètres. Le Pas-de-Calais compte aussi 18 routes

départementales, mesurant ensemble 418,937 mètres. Dans l'Annuaire de 1846, pages 162 et 163, nous avons donné les numéros de ces routes, indiqué la longueur du parcours de chacune d'elles, ainsi que les lieux principaux qu'elles traversent.

M. Baumal, ✻, ingénieur en chef, à Arras.

Chef des bureaux, M. Lancel père.

INGÉNIEURS ORDINAIRES.

M. Victor d'Herlincourt, ✻, à Arras.

M. Quaisain, à St.-Omer

M. Lermoyer, aspirant ingénieur, à Hesdin.

ROUTES ROYALES, CONDUCTEURS ET PIQUEURS.

Service de M. Victor d'Herlincourt, *à Arras.*

MM. Dosse, conducteur embrigadé, à Arras.
Déquet, id. id. id.
Bourdrez, id. id. id.
Gerreth, conducteur auxiliaire, id.
De Brabant, id. id. à Lens.
Ricaux, id. id. à Arras.
Roussel, piqueur, à Arras.

Service de M. Quaisain, *à St.-Omer.*

MM. Borzecki, conducteur auxiliaire, à St.-Omer.
Gaget, id. id. id.
Tournant, id. id. id.
Mallet, id. id. id.
Penauille, id. id. à Aire.
Blanpain, piqueur.

Service de M. Lermoyer, *à Hesdin.*

MM. Deneuville, conducteur auxiliaire, à Hesdin.
Lefebure, id. id. id.
Dandré, id. id. id.
Héquet, piqueur.

ROUTES DÉPARTEMENTALES, CONDUCTEURS ET PIQUEURS.

MM. Stenne, conducteur..
Vandembilck, conducteur auxiliaire, à Hesdin.
Coppé, id. id. à Béthune.
Outrebon, id. id. à Hesdin.
Smolinski, id. id. id.
Legrand, id. id. à Arras.
Radoszewki, id. id. id.
Formé, préposé au pont à bascule, à Arras.

PORTS DE MER ET NAVIGATION FLUVIALE.

M. Marguet, ☼, ingénieur en chef, *à Boulogne.*

MM. Pigault de Beaupré, ingénieur ordinaire.
Voisin, aspirant ingénieur.
Loth, conducteur embrigadé.
Billot, conducteur embrigadé.
Lens, conducteur embrigadé.
Hubert, conducteur auxiliaire.
Delœuil, conducteur auxiliaire.
Denéchaux, conducteur auxiliaire.
Pilate, piqueur.
Marguet, dessinateur.

M. Néhou, ☼, ingénieur en chef, *à Calais.*
M. Hauguet, élève ingénieur.

MM. Hobacq, conducteur embrigadé.
Pouilly père, conducteur embrigadé.
Pouilly fils, id. id.
Ledoux, id. id.
Gaudet, id. id.
Bacquet, conducteur auxiliaire.

Service spécial de l'Aa et du canal de Calais.

MM. Harduin, ingénieur, à St.-Omer.
Ponce, conducteur embrigadé.

Conducteurs auxiliaires : MM. Legrand et Douheret, à St.-Omer.

M. Grimoult, conducteur embrigadé, attaché au canal de Calais, et résidant à Ardres.

Piqueurs : MM. Danjou et Coppé.

GRANDE ET PETITE VICINALITÉ.

CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

Personnel.

M. Bourgeois, agent-voyer en chef, à Arras.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

MM. Baras, agent-voyer principal, à Arras,
Lenfant, agent-voyer adjoint, id.
Cailléré, agent-voyer conducteur, id.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

MM. Marche, agent-voyer principal, à Béthune
Leroy, agent-voyer adjoint, id.
Lemaire, agent-voyer conducteur, id.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

MM. Cavrois aîné, agent-voyer principal, à Boulogne.
Sieczkowski, agent-voyer adjoint, id
Bouloch, agent-voyer conducteur, id.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

MM. Bobeuf, agent-voyer principal, à Montreuil.
Griset, agent-voyer adjoint, id.
Colle, agent-voyer conducteur, id.

ARRONDISSEMENT DE ST.-OMER.

MM. Vernisson, agent-voyer principal, à St.-Omer.
Battez, agent-voyer adjoint, id.
Cavrois jeune, agent-voyer conducteur, id.

ARRONDISSEMENT DE ST.-POL.

MM. Sylvestre, agent-voyer principal, à St.-Pol.
Kaminski, agent-voyer adjoint, id.
Renault, agent-voyer conducteur, id.

On compte, dans le département du Pas-de-Calais soixante-huit chemins de grande communication mesurant ensemble 910,920 mètres, y compris le prolongement de 6162 mètres opéré sur la ligne n° 34. Dans l'Annuaire de 1846, pages 178 et suivantes, se trouvent les numéros, l'indication de la longueur de ces chemins et la désignation des lieux principaux qu'ils traversent.

Les revenus ordinaires et extraordinaires ont fourni en 1845	93,178
Les ressources éventuelles	14,378
Les cinq centimes votés par le conseil général. . . .	236,877
Les centimes spéciaux et les impositions extraordinaires .	256,547
Les prestations évaluées en argent	734.502
Total	1,335,482

613,791 f	ont été affectés	à la grande communication.
665,359	——	à la petite id.
56,332	——	au traitement des agents.
1,335,482	Total pareil.	

A la fin de 1844, il restait à terminer, sur les chemins précités, 366 kilomètres compris le prolongement déjà mentionné. 83 kilomètres ont été amenés à l'état d'entretien pendant l'année 1845, de sorte qu'au 31 décembre, même année, il restait à achever 283 kilomètres dont 23 sont à l'état de premier empierrement, 19 à l'état de simple terrassement et 241 à l'état de sol naturel.

PETITE VICINALITÉ.

Personnel.

AGENTS-VOYERS CANTONNAUX.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

MM. Stenne, Louis, à Arras, pour Arras (nord) et Vimy.
Huret, Gustave, à Arras, pour Arras (sud) et Croisilles.
Dersigny, Antoine, à Beaumetz, pour Pas et Beaumetz.
Leduc, à Vis-èn-Artois, pour Vitry et Marquion.
Delannoy, Jean, à Bapaume, pour Bapaume et Bertincourt.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

MM. Leclercq, Louis, à Cambrin, pour Cambrin et Laventie.
Gouillard, Adolphe, à Béthune, pour Béthune et Houdain.
Dumont, Adolphe, à Lillers, pour Lillers et Norrent-Fontes.
Druon, à Lens, pour Carvin et Lens.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

MM. Leroy, à Boulogne, pour Marquise et Boulogne.
Bihet, Jean-Baptiste Eugène, à Guînes, pour Calais et Guînes.
Becquet, Clément, à Samer, pour Desvres et Samer.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

MM. Jougleux, à Beussent, pour Etaples et Hucqueliers.
Guilbert, à Montreuil, pour Montreuil et Campagne.
Choquart, à Hesdin, pour Hesdin et Fruges.

ARRONDISSEMENT DE ST.-OMER.

MM. Deprez, Jean, pour Fauquembergues et Lumbres.
Leclercq, Auguste, à St.-Omer, pour St.-Omer et Aire.
Wissocq, Joseph, à Audruick, pour Ardres et Audruick.

ARRONDISSEMENT DE ST.-POL.

MM. Guidez, Alphonse, à Fillièvres, pour Auxy-le-Château et le Parcq.
Boutleux, à St.-Pol, pour St.-Pol et Heuchin.
Delattre, à Avesnes-le-Comte, pour Avesnes-le-Comte et Aubigny.

La reconnaissance et le classement des chemins vicinaux ont été entièrement terminés pendant l'année 1846 dans le département.

Des plans exécutés d'après une manière uniforme garantissent la conservation des droits municipaux.

Sur les 903 communes qui composent le Pas-de-Calais, 375 sont traversées par des routes royales ou départementales et par des chemins de grande vicinalité; 528 sont à des distances plus ou moins éloignées de ces voies de communication.

Parmi ces dernières, 104 ont terminé leurs débouchés, 349 les font confectionner et 75 ont ajourné l'exécution de leur projet ou n'ont pas encore pris de détermination. L'Annuaire de 1846 indiquait 122 communes, dans cette alternative; diminution 47.

DÉSIGNATION DE CELLES QUI ONT TERMINÉ LEURS DÉBOUCHÉS.

Arrondissement d'Arras, 51.

Ablain-St.-Nazaire.	Douchy-lez-Ayette.	La Herlière.
Ablainzevelle.	Duisans.	Marœuil.
Agnez-lez-Duisans.	Dury.	Mercatel.
Agny.	Ecoust-St.-Quentin.	Morchies.
Athies.	Ecurie.	Monchiet.
Avion.	Epinoy.	Mory.
Baralle.	Eterpigny.	Neuville-St.-Vaast.
Basseux.	Fampoux.	Oppy.
Beaumetz-lez-Cambrai.	Feuchy.	Oisy.
Boiry-Becquerelle.	Fresnoy.	Palluel.
Bois-Bernard.	Givenchy-en-Gohelle.	Recourt.
Bourlon.	Gouy-sous-Bellonne.	Roclincourt.
Buissy-Baralle.	Graincourt-lez-Havrinct	Rœux.
Corbehem.	Guemappe.	Rumaucourt.
Croisilles.	La Cauchie.	Saudemont.

St.-Léger.
Thélus.
Tilloy-lez-Mofflaines.
Vaulx-Vraucourt.
Vimy.
Vitry.

Arrondissement de Béthune, 29 communes.

Allouagne.
Annay.
Annezin.
Auchy-lez-La Bassée.
Auchy-au-Bois.
Beugin.
Bruay.
Courcelles-lez-Lens.
Evin-Malmaison.
Fouquereuil.
Gonnehem.
Gosnay.
Gouy.
Haillicourt.
Haisnes.
Harnes.
Hersin-Coupigny.
Hesdigneul.
Labourse.
La Beuvrière.
Leforest.
Ligny-lez-Aire.
Noyelles-lez-Vermelles.
Oblinghem.
Sains-en-Gohelle.
Vendin-lez-Béthune.
Verquin.
Verquigneul.
Witternesse.

Arrondissement de Boulogne, 6 communes.

Belle et Houllefort.
Colembert.
Condette.
Courset.
Henneveux.
Wirvignes.

Arrondissement de Montreuil, 3 communes.

Brévillers.
Conchil-le-Temple.
Verton.

Arrondissement de St-Omer, 8 communes.

Balinghem.
Campagne-lez-Wardrecq.
Clairmarais.
Eperlecques.
Guémy.
Longuenesse.
Wisques.
Wardrecques.

Arrondissement de St.-Pol, 7 communes.

Auchy-lez-Hesdin.
Boffles
Bonnières.
Croix.
Izel-lez-Hameaux.
Neulette.
Warluzel.

COMMUNES DONT LES DÉBOUCHÉS SONT EN CONSTRUCTION.

Arrondissement d'Arras, 74 communes.

Acheville.
Adinfer.
Bailleulmont.
Bailleulval.
Barastre.
Berles-au-Bois.
Berneville.
Biache-St.-Vaast.
Biefvillers.
Blairville.
Boiry-Notre-Dame.
Boisleux-au-Mont.
Boisleux-St.-Marc.
Bus.
Cagnicourt.
Carency.
Chérisy.
Couin.
Courcelles-le-Comte.
Étaing.
Etrun.
Farbus.
Favreuil.
Ficheux.
Fontaine-lez-Croisilles.
Gomiécourt.
Gommecourt.
Gouves.
Gouy-en-Artois.
Grincourt-lez-Pas.
Halloy.
Hamblain-lez-Prés.
Hamelincourt.
Haucourt.
Haute-Avesnes.
Hébuterne.
Hendecourt-l.-Ransart.
Héninel.
Hénin-sur-Cojeul.
Hermies.
Izel-lez-Equerchin.
Lebucquière.
Lechelle.
Ligny-Tilloy.
Martinpuich.
Méricourt.
Montenescourt.
Moyenneville.
Neuville-Bourjonval.
Neuville-Vitasse.
Neuvireuil.
Noreuil.
Pelves.
Pommier.
Pronville.
Quéant.
Quiéry-la-Motte.
Recourt.
Riencourt-lez-Cagn^{t}.
Riencourt-lez-Bapaume.
Rivière.
Rocquigny.
Rouvroy.
St.-Amand.
St.-Martin-sur-Cojeul.
Sauchy-Cauchy.
Simencourt.
Velu.
Villers-lez-Cagnicourt.
Villers-au-Flos.
Wancourt.
Warlencourt.
Warlincourt-lez-Pas.
Willerval.

Arrondissement de Béthune, 45 communes.

Amettes.
Angres.
Barlin.
Beuvry.
Blessy.
Bouvigny.
Bully.
Calonne-sur-la-Lys.
Caucourt.
Cuinchy.
Ecquedecques.
Essars.
Estrée-Blanche.
Drouvin.
Festubert.
Fleurbaix.
Fouquières-lez-Lens.
Givenchy-lez-La Bassée.

Grenay.
Ham.
Hermin.
Hinges.
Houchain.
La Couture.
Lespesses.
Liettres.
Linghem.
Lorgies.
Lozinghem.
Maisnil-lez-Ruits.
Molinghem.
Montbernenchon.
Montigny.
Neuve-Chapelle.
Noyelles-sous-Lens.
Quernes.
Rely.
Richebourg-l'Avoué.
Richebourg-St.-Vaast.
Ruits.
St.-Floris.
Vaudricourt.
Vieille-Chapelle.
Violaisnes.
Wingles.

Arrondissement de Boulogne, 41 communes.

Ambleteuse.
Andres.
Audembert.
Audinghen.
Audresselles.
Bazinghen.
Bellebrune.
Beuvrequen.
Bonningues-lez-Calais.
Bouquehault.
Bournonville.
Boursin.
Campagne.
Conteville.
Coulogne.
Crémarest.
Doudeauville.
Echinghen.
Escailles.
Halinghen.
Hervelinghen.
Hocquinghen.
Leubringhen.
Leulinghen.
Longfossé.
Lottinghen.
Maninghen.
Offrethun.
Outreau.
Pernes.
Peuplingues.
Pihen.
Quesques et Verval.
Questrecques.
St.-Martin-Choquel.
Sangatte.
Tardinghen.
Tingry.
Vieil-Moutier.
Wierre-au-Bois.
Wissant.

Arrondissement de Montreuil, 52 communes.

Airon-Notre-Dame.
Airon-St.-Vaast.
Allettes.
Ambricourt.
Avesnes.
Avondances.
Becourt.
Bernieulles.
Bimont.
Bois-Jean.
Boubers-lez-Hesmond.
Brexent-Enocq.
Camiers.
Canlers.
Caumont.
Cavron-St.-Martin.
Chériennes.
Contes.
Cormont.
Coupelle-Neuve.
Estrée.
Fressin.
Gouy.
Grigny.
Guisy.
Herly.
Hubersent.
La Caloterie.
La Madelaine.
Lefaux.

Longvilliers.
Marenla.
Maresville.
Marles.
Matringhem.
Mencas.
Merlimont.
Mont-Cavrel.
Mouriez.
Planques.
Radinghem.
Sains-lez-Fressin.
St.-Aubin.
St.-Denœux.
St.-Michel.
Senlis.
Tigny-Noyelle.
Tubersent.
Verchin.
Vincly.
Wambercourt.
Widehem.

Arrondissement de St.-Omer, 43 communes.

Acquin.
Affringues.
Bayenghem-lez-Ep.
Bayenghem-lez-Séning,
Bléquin.
Clarques.
Coulomby.
Ecques.
Elnes.
Herbelles.
Inghem.
Laires.
Ledinghem.
Leulinghem.
Louches.
Mentque-Norbécourt.
Merck-St.-Lievin.
Moncq-Nieurlet.
Nielles-lez-Ardres.
Nielles-lez-Bléquin.
Nortleulinghem.
Offekerque.
Pihem.
Quelmes.
Quiestède.
Rebecq.
Reclinghem.
Recques.
Remilly.
Renty.
Rodelinghem.
Roquetoire.
Ste.-Marie-Kerque.
Salperwick.
Seninghem.
Serques.
Surques.
Thiembronne.
Tilques.
Vaudringhem.
Wavrans.
Westbécourt.
Zutkerque.

Arrondissement de St.-Pol, 94 communes.

Agnières.
Aumerval.
Averdoingt.
Azincourt.
Bailleul-aux-Cornailles.
Bailleul-lez-Pernes.
Bajus.
Bavincourt.
Béalencourt.
Beaudricourt.
Beaufort.
Beauvois.
Berles.
Bermicourt.
Béthonsart.
Blavincourt.
Bours.
Boyaval.
Brias.
Buire-au-Bois.
Capelle-Fermont.
Conteville.
Coullemont.
Couturelle.
Denier.
Eclimeux.
Ecoivres.
Esquire.
Fortel.
Framecourt.

Frénoy.
Frévillers.
Frévin-Capelle.
Genne-Ivergny.
Gouy-en-Ternois.
Grigny.
Haravesnes.
Hautecloque.
Haut-Maisnil.
Herlincourt.
Hermaville.
Hestrus.
Huclier
Incourt.
Ivergny.
La Comté.
Le Souich.
Ligny-St.-Flochel.
Lisbourg.
Magnicourt-en-Comté.
Magnicourt-sur-Canche.
Maisnil.
Maisoncelle.
Marest.
Marquay.
Monchel.
Monts-en-Ternois.
Nédon.
Nédonchel.
Neuville-au-Cornet.
Nœux.
Noyelle-lez-Humières.
Noyelle-Vion.
Œuf.
Ostreville.
Penin.
Pierremont.
Prédefin.
Pressy.
Quœux.
Ramecourt.
Rebreuve-sur-Canche.
Rollencourt.
Sachin.
Sains-lez-Pernes.
Sars-le-Bois.
Saulty.
Savy-Berlette.
Séricourt.
Sibiville.
Siracourt.
Sus-St -Léger.
Tilly-Capelle.
Tollent.
Troisveaux.
Vacqueriette.
Vaulx.
Villers-Brulin.
Villers-Châtel.
Villers-l'Hôpital.
Villers-sir-Simon.
Wamin.
Willeman.
Willencourt.

COMMUNES QUI N'ONT PAS ENCORE VOTÉ LEURS DÉBOUCHÉS.

Arrondissement d'Arras, 15 communes.

Acq.
Amplier.
Beaumont.
Bellonne.
Drocourt.
Gaudiempré.
Humbercamps.
Lagnicourt.
Morval.
Noyelle-sous-Bellonne.
Orville.
Plouvain.
Sailly-en-Ostrevent.
Trescault.
Villers-au-Bois.

Arrondissement de Béthune, 7 communes.

Auchel.
Fresnicourt.
Liévin.
Loison.
Loos.
Meurchin.
Rombly.

Arrondissement de Boulogne, 12 communes.

Alembon.	Herbinghen.	Lacres.
Bainghen.	Hermelinghen.	Longueville.
Caffiers.	Hesdigneul.	Sanghen.
Carly.	Isques.	Tingry.

Arrondissement de Montreuil, 6 communes.

Aix-en-Ergny.	Ergny.	Hézecques.
Bézinghem.	Hesmond.	Rimboval.

Arrondissement de St.-Omer, 11 communes.

Alquines.	Dohem.	Moringhem.
Audrehem.	Erny-St.-Julien.	Ruminghem.
Autingues.	Hautloquin.	Wismes.
Bouvelinghem.	Landrethun-les-Ardres.	

Arrondissement de St.-Pol, 24 communes.

Berlencourt.	Flers.	Lequesnoy.
Blangermont.	Fleury,	Manin.
Blangerval.	Fontaine-lez-Herman.	Mingoval.
Blingel.	Hautecôte.	Monchy-Cayeux.
Canettemont.	Hauteville.	Nuncq.
Canteleux.	Héricourt.	Rougefay.
Eps.	Lattre-St.-Quentin.	Teneur.
Erquières.	Lignereuil.	Tramecourt.

Le nombre des débouchés terminés ou à commencer s'est accru par suite de projets présentés pour des communes qui, étant très-rapprochées des routes, avaient été considérées comme traversées par elles.



TABLEAU

des voitures et colliers qui ont circulé sur les chemins de grande communication du département, pendant les mois d'octobre, novembre et décembre 1846.

Ce tableau a été dressé en conformité d'un vœu émis par le conseil général dans sa dernière session.



DÉSIGNATION DES CHEMINS.	VOITURES A 4 ROUES. CHARGÉES. Nombre de Voitures.		VIDES. Nombre de Voitures.		A 2 ROUES. CHARGÉES. Nombre de Voitures.		VIDES. Nombre de Voitures.		Total des Colliers attelés aux Voitures chargées et non chargées.	Nos d'ordre des chemins d'après la circulation constatée.
	Nombre de Voitures.	Nombre de Colliers.	Nombre de Voitures.	Nombre de Colliers.	Nombre de Voitures.	Nombre de Colliers	Nombre de Voitures.	Nombre de Colliers.		
1 de Bapaume à Douai.	1064	4336	742	2601	760	1754	647	1338	10029	18
2 d'Arras à Amiens.	2099	7848	760	2550	6293	11091	3612	6021	27510	2
4 de Bapaume à St.-Quentin.	505	2041	298	1155	872	1598	463	814	5608	39
5 d'Houdain à Bruay.	1506	4438	862	2559	677	901	443	595	8493	22
6 de Béthune à St.-Venant.	2440	5271	2080	4226	2006	2558	1803	2122	14177	6
7 de Chocques à Pernes	869	2679	502	1862	1037	1237	574	792	6570	34
9 de Lucheux à Labassée.	4861	15157	11548	15150	1202	1286	1358	1382	32975	1
10 d'Aubers au pavé d'Estaires.	975	2350	667	1635	224	305	177	252	4542	45
11 de Carvin à Douai	3529	4697	2731	4465	1373	1692	1111	1271	12125	11
12 de Carvin à la route départementale no 12.	2877	5728	2529	5274	1151	1708	968	1447	14157	7
14 de Souverain-Moulin à Hardinghen . .	62	282	57	261	933	1304	787	1060	2907	58
15 des Courteaux.	169	712	105	404	976	1605	509	735	3456	56
16 de Desvres à la route royale no 42. . .	26	105	19	77	899	1195	528	656	2033	61
18 d'Hardinghen à la route royale no 42. .	106	433	90	367	1204	1445	1132	1359	3604	55
19 de Colembert à Guines.	545	1719	404	1381	1451	2270	1234	1945	7315	29
20 de Béthune à Estaires	2103	4740	1992	4439	1851	2167	1667	1970	13316	8
21 d'Aire à St.-Venant.	880	1795	787	1548	355	536	277	403	4282	48
22 de Montreuil à St.-Omer.	87	426	64	308	940	1003	309	362	2099	60
23 de Montreuil à Aire.	462	2120	415	2013	1558	2157	1092	1601	7891	25

24 d'Étaples à Hucqueliers	86	394	25	110	500	616	163	194	1314	66
25 de Montreuil à Rue.	211	848	236	963	674	1114	824	1156	4081	49
26 de Montreuil à Maintenay.	224	897	207	783	2145	2694	897	1204	5578	40
27 de Montreuil à Cucq.	955	4231	775	3465	1780	2603	956	1530	11829	13
28 de Montreuil à Berck	36	147	30	116	891	1131	839	1010	2404	59
29 d'Hucqueliers à Samer.	340	1603	180	827	756	1151	330	491	4072	50
30 de Beauvin à la route départle. nº 12. .	4533	9196	4523	9200	357	361	319	332	19089	3
31 de Berck à Nempont.	307	1191	237	962	2427	3842	1002	1491	7486	28
32 d'Hucqueliers à Aire	509	2041	503	2022	653	859	645	837	3759	54
33 de Montreuil à Desvres.	50	221	46	206	677	720	401	430	1577	63
34 de Douriez à Hucqueliers.	287	1443	279	1352	1180	1766	555	794	5355	42
35 de Montreuil au Pas d'Authie. . . .	261	916	196	750	1872	2072	564	685	4423	46
36 de Nempont à Labroye.	299	1178	227	923	1510	2743	1030	2011	6855	33
37 de Montreuil à Hesdin.	510	2167	489	1994	1028	1480	957	1280	6921	32
38 d'Hesdin à Hucqueliers.	614	3052	622	2847	632	832	567	912	7643	27
39 d'Hesdin à Crécy	668	1999	405	1587	965	1436	326	450	5472	41
40 d'Hesdin à Dourriez.	508	1980	483	1966	397	533	385	409	4888	43
41 de St-Omer à Montreuil.	497	2095	244	1017	2087	3173	1202	1575	7860	26
43 de Polincove à Audruick	574	1680	503	1525	1899	2146	1474	1601	6952	31
44 de la porte sud de St.-Omer à St-Mn-au-L	355	1370	414	1519	886	1391	1022	1441	5721	38
45 d'Ardres à Hennuin.	822	2919	695	2364	1654	2097	1997	2310	9690	19
46 d'Enceinte de la ville d'Aire. . . .	1258	4787	1125	4225	1264	2013	1235	1987	13012	9
47 de Moulle à Waten	204	691	219	703	4503	6163	4165	5146	12703	10
48 d'Audruick à Oye	683	2015	533	1708	878	1379	772	1271	6371	36
49 de St.-Omer à Nabringhen	150	597	134	535	1085	1514	936	1304	3950	51
50 de Licques à Nordausques.	1549	5453	1538	5301	2597	3694	2682	3775	18223	4
51 de Fauquembergues à Coyecques. . .	365	1558	283	1125	519	671	438	522	3876	52
52 de Lugy à Marthes.	1426	5236	615	2177	1897	2497	615	1001	10911	17
53 d'Ardres à Licques.	401	1615	328	1215	2293	3275	2188	3398	9503	20
54 de Fauquembergues à Senlecques. . .	430	1926	377	1615	1133	1615	969	1301	6457	35

DÉSIGNATION DES CHEMINS.	VOITURES A 4 ROUES. CHARGÉES. Nombre de Voitures	Nombre de Colliers.	VIDES. Nombre de Voitures.	Nombre de Colliers.	A 2 ROUES. CHARGÉES. Nombre de Voitures	Nombre de Colliers.	VIDES. Nombre de Voitures.	Nombre de Colliers	Total des Colliers attelés aux Voitures chargées et non chargées.	Nos d'ordre des chemins d'après la circulation constatée
55 de St.-Omer à St.-Pol	1308	4638	1026	3792	2454	3860	3085	3625	15915	5
56 de St.-Pol à Etrée-Wamin.	1067	4268	547	2188	867	1286	263	338	8080	24
57 de Lucheux à Labassée.	410	1436	365	1085	712	944	721	875	4340	47
59 de St.-Omer à Tinques.	714	3715	429	1559	1335	2158	556	800	8232	23
60 de Doullens à Hesdin.	396	1523	235	931	1442	2224	814	1162	5840	37
62 de Desvres à Surques	21	101	19	91	501	608	466	539	1339	64
63 de Samer à Dannes	21	87	21	87	268	567	295	584	1325	65
64 de Guînes à la route royale nº 1er.	365	1385	292	1101	517	628	664	682	3796	53
65 d'Arras à Ferfay	2096	3587	1549	2444	1001	3090	672	2016	11137	16
66 d'Arras à la ligne nº 57.	1270	4192	641	2031	1954	3255	1035	1776	11254	15
67 de Bapaume à Bucquoy.	1255	3611	617	2143	1142	2070	871	1618	9442	21
68 de Bucquoy à Mailly.	715	2711	500	2006	696	1426	452	926	7069	30
69 d'Oisy à Metz-en-Couture	1534	5689	975	3343	1312	1728	815	1030	11790	14
70 d'Aire à Boulogne.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	67
71 de St.-Omer à Helfaut.	885	3220	759	2653	2277	3227	2087	2895	11995	12
72 de St.-Pol à Ruisseauville.	302	1222	214	845	289	547	177	300	2914	57
73 d'Avesnes-le-Comte à Rœllecourt.	516	1735	426	1288	505	851	492	719	4593	44
74 de St.Pol à Fillièvres.	167	714	167	689	97	158	96	141	1702	62

TÉLÉGRAPHES.

C'est, en 1793, que fut organisé en France le service de la télégraphie, de cet alphabet aérien destiné à transmettre, en très-peu de temps, d'un point extrême à un autre point éloigné, par différents signaux convenus, les dépêches du Gouvernement ou ce qui peut l'intéresser.

On compte, dans ce département, seize stations dépendantes des 2e, 3e et 4e divisions faisant partie de la ligne de Paris à Boulogne.

Les stations de la 2e division sont placées :

A Biefvillers,	canton	de Bapaume.
A Hamelincourt,	—	de Croisilles.
A Neuville-Vitasse,	—	d'Arras (sud).
A Thélus,	—	de Vimy.

Celles de la 3e division se trouvent :

A Harnes,	canton	de Lens.
A Carvin,	—	de Carvin.

Celles de la 4e division sont situées :

A St.-Omer.		
A Bayenghen-lez-Eperlecques,	canton	d'Ardres.
A Zouafques,	—	id.
A Ardres,	—	id.
A St.-Tricat,	—	de Calais.
A Calais,	—	id.
A Escalles,	—	id.
A Bazinghen,	—	de Marquise.
A Boulogne.		

En jetant les yeux sur la carte, on voit que la ligne, après Carvin, discontinue dans le Pas-de-Calais, mais qu'elle se prolonge dans le Nord, pour reprendre sa trace à St.-Omer

Inspecteur de la 2e division,		M. Labat, à Arras.
——	3e —	M. Richard, à Lille.
——	4e —	M. Carrette, à Calais.

Directeur, à Boulogne, M. Louis Jourdan,

Directeur, à Calais, M. Edouard Morris.

Le premier de ces directeurs a sous ses ordres quatre agents stationnaires : le second en a cinq. Dans chacune des autres stations, il y a deux agents.

La réponse à une dépêche partie de Calais, y est reçue de Paris, en deux heures, lorsque des brouillards, de la neige, des pluies battantes ne viennent pas interposer des temps d'arrêt entre les stations.

Quelqu'admirable que soit le mode actuel de télégraphie, des fonds ont été votés par les chambres, pendant la session de 1846, pour en établir un autre qui sera moins sujet aux interruptions et dont les effets seront instantanés : c'est la télégraphie électrique. Ainsi, par une savante combinaison, le génie de l'homme sait faire servir aux progrès de la civilisation le fluide qui, dans de certaines conditions atmosphériques, cause, par fois, de si grands ravages sur la terre. Honneur à M. Weatstone, auteur de cette merveilleuse découverte.

CANAUX ET RIVIÈRES NAVIGABLES.

Longueur de la navigation dans le département. (Voyez : Annuaire de 1846, page 191.)

WATTRINGUES.

Le mot *Wattringue* dérive du Flamand et signifie l'ensemble des opérations que nécessitent l'écoulement des eaux et le dessèchement des marais. On donne aussi ce nom à l'administration chargée de faire exécuter et d'entretenir les canaux, écluses, digues, fossés et autres ouvrages indispensables pour atteindre ce double but.

Dans les premières années de la révolution, l'administration des wattringues ayant été bouleversée, les intérêts d'une infinité de propriétaires en subirent de graves atteintes; car il est à remarquer que le nombre d'hectares soumis au régime des wattringues est d'environ vingt-huit mille. On cite Marquise et ses environs comme ayant beaucoup souffert, soit physiquement ou matériellement. En l'an IV, les propriétaires de la vallée

de la Slack, dépendant en partie de cette commune, étaient privés presqu'entièrement de la jouissance d'environ 500 hectares des plus belles prairies. A ces pertes, succéda pendant les années V; VI, VII et VIII, une maladie épidémique des plus terribles, causée par des miasmes délétères. Elle a moissonné, dans sa fureur, un tiers des habitants et ruiné la plus grande partie de ceux qui restèrent.

Mais un décret impérial du 28 mai 1809, prescrivit la réorganisation de l'administration des wattringues que régit en outre aujourd'hui une ordonnance du 27 janvier 1837, qui modifie quelques dispositions de ce décret et en abroge certaines autres.

Elle a institué, dans le département du Pas-de-Calais, huit sections dirigées chacune par une commission administrative, composée de sept membres.

PERSONNEL.

1re SECTION : SIÉGE A AUDRUICK.

Comprenant tout le territoire situé entre la rivière d'Aa, celle d'Oye, le watergand de Drack, le canal de Calais, la rivière de Nielles, et une ligne en-deçà de laquelle sont les marais d'Audruick, de Polincove et de Ruminghem.

MM. Stoclin, Jean-Baptiste, président, à St.-Folquin.
Lambert, Joseph, à Nortkerque.
Stoclin, Martin, à St.-Folquin.
Lambert, Isidore, id.
Rabelart, Louis, id.
Dewevre, Isidore, à Ruminghem.
Lecouffe, à Audruick, secrétaire.
Receveur-spécial, M. Baude, percepteur, à Ste-Marie-Kerque.

2e SECTION . SIÉGE A OYE.

Composée du territoire situé entre la rivière d'Aa et la mer, une ligne allant de la mer à la rivière du Houlet, le canal de Calais, le watergand de Drack et la rivière d'Oye.

MM. Hubert Félix, à Oye, président.
Deldrève, Albéric, à Oye.
Mercier-Waguet, à Vieille-Eglise.

MM. Waguet, Romain, à Guemps.
Baquet, Antoine, à Oye.
Delplace-Caron, à Vieille-Eglise.
Becquet, Noël, à Nouvelle-Eglise, secrétaire.
Receveur spécial, M. Dubois, percepteur, à Oye.

3e SECTION : SIÉGE A CALAIS.

Contenant le terrtioire entre la rivière du Houlet, la ligne allant à la mer, et le canal de Calais jusqu'au fort rouge.

MM. Renaud, Louis, à Marck, président.
Trouille, Jules, id.
Debuche, à St.-Pierre-lez-Calais.
Francoville, à Campagne.
Pigault de Beaupré, à Calais.
Matis, aîné, à Calais.
Devot, Auguste, id.
Receveur spécial, M. Vasseur, percepteur, à Marck.

4e SECTION : SIÉGE A CALAIS.

Elle est formée du territoire situé entre le canal de Guînes, celui de Calais et la mer, et une ligne qui comprend les marais et terres basses de Sangatte, Coquelles, Nielles, Boucres et ceux de Guînes à la gauche du canal.

MM. Le baron de St.-Paul, à Hames-Boucres, président.
Pigault de Beaupré, à Calais.
C. Baude, à Fréthun.
Compiègne, à St.-Pierre-lez-Calais.
H. Darquer, à Calais.
L. de Guizelin, à Guînes.
L. de Wailly, secrétaire.
Receveur spécial, M. Parenty, à Calais.

5e SECTION : SIÉGE A ARDRES.

Elle comprend le territoire entre le canal de Guînes, celui de Calais, la rivière de Nielles avec les marais de Nielles, d'Ardres, de Balinghen et de Guînes.

MM. Boulanger-Fortin, président, à Guînes.
Trouille-Duval, à Ardres.
Compiègne, à Marck.
Leconte, Aux Attaques.
Cordier de la Houssaie, Aux Attaques.
Francoville, Ch., à Rodelinghen.
Colonel Castillon, ✻, secrétaire, à Ardres.
Receveur spécial, M. Boulanger, à Coulogne.

6e SECTION : SIÉGE A BOULOGNE.

La sixième comprend toutes les terres qui peuvent être inondées par la rivière de Slack et ses affluents, et qui forment la vallée de Marquise depuis Fiennes et Rinxent jusqu'à l'embouchure de la Slack.

MM. de Lattaignant de Ledinghen, président.
de Bazinghen, à
Dubos, maire de Marquise.
Routtier, adjoint, à id.
Duflos-Dupont, à
Lorgnier-Lorgnier, à
Receveur spécial, M. Oyez, à Marquise.

7e SECTION : SIÉGE A ST.-OMER.

La septième comprend le territoire des communes de Longuenesse, Arques, Clairmarais, partie de St.-Omer, St.-Martin-au-Laërt, Salperwick, Tilques, Serques, Moulle, Houlle et Eperlecques.

MM. Taffin, Louis, de Givenchy, président.
Truche, adjoint au maire de St.-Omer.
Vicomte Dutertre, propriétaire à Arques.
de Pelet, vérificateur de l'enregistrement, à St.-Omer.
de Grave, maire de Moulle.
Ch. Decocq, maire de Houlle.
Poulain, secrétaire de la sous-préfecture.
Caissier spécial, M. Delpierre.

8e SECTION : SIÉGE A TARDINGHEN.

La huitième comprend les terrains soumis aux inondations du ruisseau

des anguilles, depuis sa source jusqu'à la mer et formant les marais de Tardinghen, près de Wissant.

MM. Routier, président, à Tardinghen.
Bonningue, Louis-Auguste, à Tardinghen.
Hamain, Benoit, à Audinghen.
Delattre, Jean-François, à Tardinghen.
Martinet-Battel, à Wierre-Effroy.

Receveur spécial, M. Butez, à Tardinghen.

TRAVAUX.

Ingénieurs chargés de l'examen des plans et devis et de la réception des ouvrages, M. Quaisain, à St.-Omer, pour les 1re et 2e sections; M. Néhou, ingénieur en chef, à Calais, pour les 3e, 4e, 5e et 8e sections: M. Marguet, ingénieur en chef, à Boulogne, pour la 6e section.

CONDUCTEURS.

1re	Section, MM.	Calbet, à St.-Folquin.
2e	—	Vincent, à Oye.
3e	—	Boulanger, à Coulogne.
4e	—	Seillier, à Calais, conducteur provisoire.
5e	—	Boulanger, à Coulogne.
6e	—	Bilot, à Boulogne.
7e	—	Chifflart, à St.-Omer.
8e	—	»

Les membres des commissions administratives sont élus pour six ans par les quarante propriétaires les plus imposés à raison des marais qu'ils occupent dans la section. Les assemblées des propriétaires électeurs sont présidées par le sous-préfet ou son délégué. La répartition annuelle des contributions nécessaires aux dépenses de construction et d'entretien entre les communes et les fractions de communes intéressées, est faite par les commissions administratives. Des conducteurs spéciaux nommés par elles avec l'approbation du préfet dirigent l'exécution des travaux. Ces conducteurs dressent les projets, plans et devis, qui sont ensuite soumis à l'examen de l'ingénieur de l'arrondissement.

Le recouvrement des taxes est opéré par les percepteurs ou par un receveur spécial. Dans le premier cas, il y a dans la section un caissier chargé de centraliser le montant des taxes et d'acquitter les dépenses régulièrement autorisées.

DESSÉCHEMENTS.

Un décret impérial du 16 septembre 1807, prescrivit de faire exécuter les travaux nécessaires pour arriver à l'écoulement des eaux et favoriser le desséchement dans les propriétés que leur peu d'élévation exposait à des inondations d'une manière permanente ou temporaire.

Des documents transmis à la préfecture, en vertu du décret précité et reposant maintenant aux archives générales, il appert que, dans la vallée de la Scarpe, il y avait alors 836 hectares, 36 ares, et dans le bassin de la Sensée, 875 hectares, 92 ares de marais dont quelques parties auraient pu être desséchées.

Voici comme se répartissaient dans les communes situées dans l'un et l'autre bassin, les marais et terrains dont il s'agit, sous la réserve, toutefois, que les nombres désignés n'ont point la précision mathématique.

BASSIN DE LA SCARPE.

Athies	26 h	50	Report	353 h	86
Biache	164	»	Pelves	86	»
Brebières	5	06	Plouvain	72	»
Corbehem	14	15	Rœux	60	»
Fampoux	70	»	St.-Laurent	7	51
Feuchy	14	15	Vitry	257	»
Hamblain	60	»	Total	836 h	37
	353	86			

BASSIN DE LA SENSÉE.

Baralle	27 h	84	Report	493 h	85
Dury	28	85	Oisy	141	51
Ecourt-St.-Quentin	260	»	Rumaucourt	100	»
Etaing	65	90	Sauchy-Cauchy	46	10
Eterpigny	10	07	Saudemont	56	»
Palluel	101	19	Tortequesne	38	46
	493	85	Total	875 h	92

Voilà les seules données que présentent les documents dont il est ci-

dessus question. Nous nous mettrons en mesure de faire connaître dans notre prochaine publication, l'importance des desséchements qui depuis quarante ans ont été exécutés dans ces deux bassins. Ceux qui furent effectués dans celui de l'Authie offrent un véritable intérêt actuel. Nous allons nous en occuper.

VALLÉE DE L'AUTHIE.

Des desséchements importants ont été faits, dans le bassin de l'Authie, sur les territoires des communes de Collines, Dommartin, Douriez, La Broye, Maintenay, Nempont-St.-Firmin, Raye, Roussent, Saulchoy, Tigny-Noyelle et Tortefontaine. Les travaux adjugés à Mme Scorraille de Laubepin et consors furent commencés en 1818. Ils donnèrent lieu dans la suite, entre les concessionnaires et les communes, à de longs procès qui ne rentrent pas dans notre sujet. Nous n'en faisons ici mention que pour mémoire. Il nous est agréable, au contraire, de constater que la contenance réelle des terres que ces travaux rendirent à l'agriculture est de 814 hectares, 65 ares, d'après un rôle dressé pour la perception des frais d'entretien et déposé aux archives.

Nous avons vu dans l'article relatif au sol forestier, page 126, que depuis 42 ans, 8,367 hectares, 79 ares de bois avaient été défrichés.

En ajoutant à ces	8,367 hect.	79 ares
le nombre d hectares desséchés.	814	65
On obtient un total de.	9,182h	44

Comparé à la masse des terres labourables du département, laquelle est de 588076 hect., d'après un tableau annexé à la carte dressée par les ingénieurs géographes du ministère de la guerre, il donne pour résultat un 64e en sus de terres livrées à l'agriculture.



ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

SESSION ORDINAIRE DE 1846.

Conformément à l'ordonnance royale du 16 août précédent, le conseil général s'est réuni à l'hôtel de la préfecture, le 14 septembre.

M. Dudouit, comme doyen d'âge, a occupé provisoirement le fauteuil de la présidence et M. Mathieu, un des plus jeunes des membres présents, a rempli les fonctions de secrétaire.

M. Al. Adam, maire de Boulogne-sur-mer, fut nommé président, et M. Quenson, député, président du tribunal civil de St.-Omer, fut nommé secrétaire.

En prenant place au bureau, M. Adam témoigne au conseil ses remerciements en ces termes :

« Le conseil général vient d'être en partie renouvelé et vous avez bien « voulu continuer à me donner le témoignage de confiance que j'avais reçu « depuis plusieurs années de mes anciens collègues. J'ai toujours cherché « à mériter leur estime et leur affection ; je serai heureux d'inspirer les « mêmes sentiments aux nouveaux membres du conseil.

« Le conseil général du Pas-de-Calais a offert jusqu'à présent le spec- « tacle d'une grande famille unie pour le bien public ; j'espère qu'il conti- « nuera à marcher dans cette voie.

« L'opinion publique a mis à l'ordre du jour, sous le nom de progrès, « toutes les questions d'amélioration ; le gouvernement a franchement ac- « cepté ce programme ; je ne doute pas que le conseil général qui a déjà « tant fait, sous ce rapport, ne tienne à rester au premier rang parmi ceux « qui ont bien mérité du pays. »

M. Quenson déclare, de son côté, s'associer aux sentiments, ainsi qu'aux pensées exprimées par M. le président, et regarder la nomination dont il vient d'être l'objet, comme un gage d'estime et d'affection qui lui est précieux et dont il remercie le conseil.

M. le président ayant déclaré le conseil général légalement constitué, M. le préfet est introduit et avant de donner lecture de son rapport, il prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

« Une longue maladie m'empêcha d'assister à votre dernière réunion et de prendre part à vos travaux. J'en ai ressenti un vif regret qui cède à peine aujourd'hui au sentiment de satisfaction que j'éprouve en me retrouvant au milieu de vous. Pendant l'année qui vient de s'écouler, vos inspirations m'ont manqué.

Après cinq ans d'administration, j'ai à vous rendre compte encore une fois de la situation du département. Je crois pouvoir avec sécurité jeter un regard en arrière, car, pendant ces cinq années, grâce aux bienfaits de l'ordre et de la paix que nous devons au Gouvernement du Roi, la prospérité publique n'a cessé de s'accroître. Fort de votre concours, j'ai pu travailler efficacement à maintenir les différents services au niveau du progrès général. Tous les grands travaux des ports, des rivières ou des canaux ont continué d'être exécutés ou étudiés : les routes royales ont poursuivi leur système d'amélioration successive; le nombre des routes départementales a été accru par vos votes. La grande vicinalité touche à son achèvement et la petite promet, avant peu d'années, de desservir tous nos villages. De nouveaux palais-de-justice vont orner les villes de St.-Omer et de Boulogne; le collége royal qui manquait au département a été obtenu; les écoles accroissent le nombre de leurs élèves et fortifient leur instruction; l'exploration historique et monumentale du département est organisée; les mesures relatives aux enfants trouvés ont préservé un grand nombre de frêles existences et ont arreté les progrés d'une plaie morale et financière. La maison de St.-Venant assure aux malheureux un asile de plus et fait espérer au département un établissement-modèle. Vous avez augmenté les encouragements de l'agriculture que la création d'un dépôt de remonte est à la veille de compléter. Vous avez aussi accru les secours de la bienfaisance publique. Enfin, les mesures préliminaires de la répression de la mendicité sont préparées et vous sont soumises. Un seul service, celui des prisons, demeure encore retardé par l'attente d'une législation nouvelle; mais tout est prêt pour que vous ajoutiez sa réforme à toutes les autres améliorations. Vous devez vous féliciter, Messieurs, d'une situation prospère à laquelle je suis heureux d'avoir pu concourir. »

Un membre de la première commission après avoir développé, dans son rapport, de judicieuses considérations sur le système de notre législation

financière et les modifications qu'on pourrait y introduire, propose, conformément aux conclusions de M. le préfet, le répartement suivant entre les six arrondissements des trois contributions pour 1847.

CONTRIBUTION FONCIÈRE 3,018,212 f.

Arras	783,475	3,018,212
Béthune.	601,313	
Boulogne	419,810	
Montreuil	310,849	
St.-Omer	510,899	
St.-Pol	391,866	

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE 610,968.

Arras	152,134	610,968
Béthune.	109,616	
Boulogne	110,935	
Montreuil	65,031	
St.-Omer	106,047	
St.-Pol	67,205	

PORTES ET FENÈTRES 618,334.

Arras	155,054	618,334
Béthune.	102,513	
Boulogne	137,859	
Montreuil	60,760	
St.-Omer	97,719	
St.-Pol	64,429	

LOI DES PATENTES.

Le conseil général appuie les demandes formées par les conseils d'arrondissements d'Arras, de St.-Omer et de St.-Pol, et tendantes à ce que la loi du 25 avril 1845 sur les patentes soit prochainement révisée.

RÉDUCTIONS DE CONTRIBUTIONS.

Le conseil général accorde les suivantes :

1° 512 à la commune d'Anvin.

2° 421 à celle de Polincove.

3° 62 à la commune de Rumilly.

Il rejette comme irrégulièrement formée la demande aux mêmes fins présentée par la commune de Quernes.

PERCEPTEURS FONDÉS DE POUVOIRS.

Sur le vœu exprimé par le conseil d'arrondissement d'Arras, il demande que les percepteurs ruraux soient obligés à l'avenir de remplir eux-mêmes leurs fonctions et qu'ils ne puissent se faire suppléer pendant un temps donné, qu'en cas de maladie légalement constatée et seulement par des surnuméraires de leur administration.

CONTRIBUTIONS DIRECTES SOUS-RÉPARTITION.

Le conseil général émet le vœu que l'administration des contributions directes fasse compléter un travail qu'elle a commencé pour trouver les éléments d'une nouvelle sous-répartition de la contribution dont il s'agit, pour ce travail lui être communiqué, dès qu'il sera achevé.

FONDS DE NON VALEURS.

Le conseil général mentionne avec satisfaction au procès-verbal une diminution de 1874 f. 69 c. sur les cotes irrécouvrables de 1844, et une autre diminution de 3833 f. 45 c. sur la dépense faite dans le même exercice pour les accidents occasionnés par la grêle et comparée à celle qui avait été faite l'année précédente, pour le même objet.

SINISTRES DE 1845.

Sur la communication que M. le préfet a faite au conseil général de l'état de distribution des secours accordés sur sa demande par M. le ministre de l'agriculture, pour évènements imprévus et dont l'importance sur une perte matérielle de 1,079,517, s'élève à la somme de 37,135 f. non compris 7,060 f. accordés aux familles, victimes de morts accidentelles ou de blessures graves, le conseil général remercie M. le préfet de cette communication.

CONTRIBUTION MOBILIÈRE, BASE DE RÉPARTITION.

Vœu tendant à ce que la valeur locative des habitations rurales ne serve pas de base unique à la répartition de l'impôt mobilier.

CONSERVATION DU CADASTRE.

Le conseil général renvoie à M. le directeur des contributions directes des observations déposées par un de ses membres, prie cet administrateur de les étudier et de lui faire connaître à la prochaine session son opinion sur les mesures proposées, ainsi que sur les résultats dès essais auxquels M. le directeur se livre.

COMPTES DE 1844.

Mention au procès-verbal de l'ordonnance du 4 février 1846, qui approuve définitivement les comptes départementaux de 1844.

COMPTES DE 1845.

Le conseil général approuve ces comptes.

BUDGET DE 1846.

Il affecte à diverses allocations nouvelles une somme de 2210 f. 17, pour excédant de recette sur une des sections de ce budget et en fait ainsi la distribution : 1357 f. 87 pour l'établissement de nouveaux casiers aux archives ; 50 f. pour réparation du billard de la préfecture en 1841 ; 151, 75 pour honoraires et déboursés de MM. Dauchez, Luez et Delair, avocats, relatifs à la transaction entre le département et les fondations anglaises de St.-Omer ; 76,05 pour honoraires dûs à MM. Dauchez, Lecesne et Delair, pour consultation concernant l'ancien bailliage de St.-Omer ; 75 francs à Me Hovine notaire pour le coût de l'acte public concernant le collége anglais de St.-Omer ; enfin 500 f. pour le loyer du 4e trimestre du local affecté provisoirement au tribunal de Boulogne.

Somme due pour location d'une maison à Arras et appartenant au département.

Il décide que cette somme dont l'importance est de 255 f. sera laissée à la charge de M. le receveur général.

PARTICIPATION AU FONDS COMMUN.

Comme le département contribue à ce fonds pour la somme énorme de 232,000 f. et que le Pas-de-Calais n'est compris dans la répartition de ce fonds que pour 5000 f. Le conseil général demande que le département soit

désormais plus équitablement traité dans le partage des ressources dont il s'agit.

REMBOURSEMENT D'UNE SOMME DUE PAR UN ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE DE DOUAI.

Le conseil général considérant que le père de cet élève est un ancien militaire, jouissant d'une excellente réputation et n'ayant que son travail, pour élever sa famille, engage M. le préfet à ne donner aucune suite à la réclamation dirigée pour obtenir la réintégration de la somme dont il s'agit.

BATIMENTS DÉPARTEMENTAUX.

Le conseil général vote :

1°. Pour l'entretien des bâtiments de l'hôtel de la préfecture et pour l'achat de divers objets.	2732	»
2°. Pour les sous-préfectures	3685	34
3°. Pour les casernes de gendarmerie.	3136	25
4°. Pour réparation des prisons et dépôts de sureté et pour l'entretien des prisons.	6852	09
5°. Pour réparations a effectuer aux Palais-de-Justice de Béthune et de Montreuil et pour l'entretien ordinaire des bâtiments affectés aux tribunaux.	1502	32
6°. Pour l'entretien des bâtiments des archives	150	»
7°. Pour traitement et indemnités de l'architecte et traitement des architectes adjoints.	7100	»
	25158	»

Le conseil général vote un crédit de 2000 f. pour la location du bâtiment destiné provisoirement au service des tribunaux de Boulogne et une somme de 1167 f. 87 c., afin de subvenir aux travaux d'appropriation dudit local.

PALAIS DE JUSTICE D'ARRAS.

Comme en 1845, il vote une somme de 4000 f. pour les travaux d'appropriation du tribunal civil d'Arras.

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTREUIL.

Sur la somme de 7,140 f. 52 c., reconnue nécessaire pour une meil-

leure distribution des bureaux de la sous-préfecture de Montreuil, il inscrit une somme de 3,570 f., le surplus à prélever sur les fonds de 1848.

RECONSTRUCTION DU PALAIS DE JUSTICE DE BOULOGNE.

Attendu qu'une imposition extraordinaire de 4 centimes et demi a été autorisée par une loi du 3 juillet 1846, pour être recouvrée en trois années, à partir de 1847 et applicable à la reconstruction du palais de justice de Boulogne.

Le conseil général vote en recette et en dépense au budget facultatif la somme de 48,593 f. 28 c., portion de l impôt additionnel à percevoir en 1847 et sollicite de M. le ministre de l'intérieur, en deux années, une subvention de 60,000 f.

TOURS DE ST.-ÉLOY.

Des difficultés ayant été soulevées à l'occasion de ces tours entre les vendeurs, la commune et le département acquéreur, le conseil laisse à M. le préfet le soin de prendre tel arrangement et faire telles réserves qu'il jugera utiles dans l'intérêt du département et vote une somme de 1030 f. demandée pour réparation des susdites tours.

ASSURANCE DES BATIMENTS DÉPARTEMENTAUX.

Il ouvre un crédit de 950 f. pour cette assurance.

CHAUFFAGE ET ÉCLAIRAGE DU CORPS-DE-GARDE DE LA PRÉFECTURE.

Une somme de 300 f. est accordée à cette fin.

FRAIS D'ILLUMINATION DES ÉDIFICES DÉPARTEMENTAUX.

Pareille somme est accordée pour ce dernier objet.

MOBILIER.

Vote d'une somme de 1000 f. pour l'entretien du mobilier de la préfecture et désignation de MM. *Lantoine-Harduin* et *Dudouit* pour vérifier le recólement et l'inventaire dudit mobilier.

Le conseil général ouvre un crédit de 1195 f. pour achat ou renouvel-

lement du mobiler de cinq tribunaux et alloue une somme de 1000 f. pour l'entretien de celui de la cour d'assises et des tribunaux du département.

Il admet en recette aux produits éventuels du budget, le prix de vieux meubles de la préfecture à vendre et évalués 200 f., et inscrit en dépense une somme de 25 f. pour frais de vente.

Il vote la vente d'objets mobiliers provenant du tribunal de commerce de St.-Omer ainsi qu'un crédit de 10 f. pour frais de ladite vente.

MENUES DÉPENSES DES TRIBUNAUX.

Il enregistre le crédit de 13,780 pour menues dépenses et frais de parquet des tribunaux du département.

ROUTES DÉPARTEMENTALES.

Dépenses d'entretien.

Le conseil général vote, pour cet objet, la somme de 216,444 f, 24 c. y compris 1000 f. alloués extraordinairement pour indemnités aux conducteurs.

Travaux d'amélioration.

Le conseil général pour de semblables travaux sur treize routes, vote la somme de 101,786 f.

Prolongement de la route n° 12 et réparations de six autres.

Le conseil général vote, 1° pour construction de la route n° 12 de Lens à Estaires, la somme de .... 43,676 f. 71 c.
2° pour les réparations sur six autres, celle de... 53,509 85

Total 97,186 56

Représentant les deux centimes dont le département est autorisé à s'imposer par les lois des 25 avril 1844 et 19 juillet 1845 et dans lequel sont compris 18,000 f. pour la route d'Albert à Doullens.

Grosses réparations de routes départementales.

Le conseil général affecte une somme de 8,014 f. 73 c. pour achèvement de grosses réparations sur sept routes départementales, ladite

somme étant le complément d'emploi des impositions extraordinaires, autorisées par les lois des 6 août 1839 et 25 avril 1844.

Terrains inutiles.

Le conseil général autorise la vente de six parcelles de terrains reconnues sans utilité pour les routes départementales nos 4, 5 et 6.

Communication du rapport de M. l'ingénieur en chef sur les vœux émis en 1845, à l'occasion des routes départementales.

M. le préfet est prié de remercier M. l'ingénieur en chef de ce travail, qui témoigne des efforts éclairés de MM. les ingénieurs, pour maintenir leur service dans les conditions d'ordre, de régularité et d'amélioration qui le distinguent.

Compte des dépenses de 1845.

Le conseil général approuve aussi ce compte.

Elargissement des parties pavées des routes départementales.

Le conseil général ajourne indéfiniment, vû l'état financier du département, la proposition du conseil d'arrondissement d'Arras, tendante à donner plus de largeur aux parties pavées des routes départementales dont il reconnaît d'ailleurs le bon état d'entretien.

Etablissement d'une couche de marne et de gravier sur la route de Lens à La Bassée. — Travaux à Hénin-Liétard. — Allocation plus forte pour le chemin de grande communication n° 9.

Le conseil général renvoie à M. le préfet les vœux suivants émis par le conseil d'arrondissement de Béthune :

1° Qu'une couche plus épurée de marne ou de gravier soit placée sur la route de Lens à La Bassée ;

2° Que les travaux opérés sur la place d'Hénin-Liétard et qui en changeront presquentièrement la face et ont amené un conflit avec l'administration soient examinés par elle ;

3° Qu'il soit accordé une plus forte allocation sur les fonds départementaux au chemin de grande communication n° 9, de Lucheux à La Bassée, si ce chemin n'est pas érigé en route départementale.

Allongement du pont de la Liane.

Le conseil général appuie l'allocation demandée par le conseil d'arrondissement de Boulogne, d'un crédit supplémentaire de 6,000 f., pour effectuer les travaux d'allongement du pont de la Liane.

Empierrements sur la route départementale nº 4. — Entretien de la route nº 2 de Marquise, à Calais, par Guînes. — Exhaussement d'une partie de cette route.

Sur les vœux suivants formés par le conseil d'arrondissement de Boulogne,

1º Qu'un crédit de 2,000 f. soit voté pour l'empierrement des accôtements des pentes rapides sur la route départementale, nº 4, de St.-Pol à Desvres ;

2º Qu'un autre crédit de 26,388 f. soit alloué pour mettre à l'état d'entretien la route, nº 3, de Calais à Marquise extrêmement fatiguée par les nombreux transports qui s'opèrent sur cette route ;

3º Qu'une allocation de 3,000 f. soit affectée à l'exhaussement d'une portion de cette route, sur une longueur d'environ 300 mètres aux abords du batelage de Guînes ;

Le conseil général décide qu'il y a lieu, quant à présent, d'appuyer le premier de ces vœux et renvoie l'examen des deux autres à M le préfet.

Ingénieur ordinaire à Boulogne.

Le conseil général rejette la demande faite, à ce sujet, par le conseil d'arrondissement de Boulogne.

Elargissement de la chaussée à Crépy. — Construction d'un aqueduc à Zoteux.

Renvoi à M. le Préfet.

Flux des eaux de la mer sur la route nº 1.

Le conseil général renvoie à M. le Préfet le vœu renouvelé par le conseil d'arrondissement de Montreuil, pour qu'il soit pourvu au moyen d'empêcher le flux des eaux de la mer sur ladite route.

Changement de direction des eaux au pont de Delettes.

Considérant que des sinuosités conservées à l'aval du pont de Delettes peuvent produire des effets désastreux pour la commune, par les obstructions qu'elles occasionneraient, le conseil général renvoie à M. le préfet le vœu du conseil d'arrondissement de St.-Omer pour qu'une autre direction soit donnée aux eaux du ravin, en les faisant traverser le manoir du sieur *Beauchamp*.

Dépôts de matériaux d'approvisionnement. — Etablissement de passerelles munies de garde-corps, à l'endroit des cassis.

Le conseil général appuie les vœux formés par le conseil d'arrondissement de St.-Pol pour que les matériaux d'approvisionnement soient mieux disposés sur les routes départementales, et qu'il soit établi sur les accôtements de ces routes, des passerelles munies de garde-corps à l'endroit des cassis, où l'eau afflue avec abondance lors des grandes crues.

Renvoi à M. le préfet de la question de confectionner un tronçon long de deux kilomètres partant d'Auxy-le-Château et joignant une route départementale n° 17, dépendante du département de la Somme.

Renvoi au même magistrat de diverses demandes tendantes à ériger six chemins de grande communication en routes départementales.

Classement en route départementale d'une partie délaissée de la route royale n° 16.

Redressement de la route départementale n° 8.

ROUTES ROYALES.

Le gouvernement a accordé pour ces routes, pendant la campagne de 1846, 453,000 fr.

Demande que le contournement de la côte de Vimy évalué à 30,000 fr., ainsi que celui des côtes d'Ourton, de Diéval et Souchez soient effectués, et que diverses autres améliorations soient exécutées sur lesdites routes.

ENFANTS TROUVÉS.

Vote de 33,800 fr. pour dépenses de ces enfants.

— de 8,000 fr. en faveur de l'hospice dépositaire de St.-Omer.

Vœu itératif pour que tous les hospices sans distinction soient appelés à prendre part aux dépenses intérieures du service de ces enfants.

Vœu pour que la loi qui ordonne le renvoi des enfants trouvés ou abandonnés à l'âge de 12 ans dans leurs arrondissements respectifs soit moidfiée.

ALIÉNÉS.

Vote pour l'asile de Lommelet de . . . . 21,225 »
— pour celui de St.-Venant de . . . . 12,687 »

IMPRESSIONS.

Vote de 3,300 f. pour les listes électorales.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

Vote de 3,600 f. pour traitement de M. Godin, archiviste, et des expéditionnaires, gratifications, gage du concierge et achats de tablettes.

Avis pour que des titres et papiers d'une haute importance pour plusieurs communes du Pas-de-Calais et reposant aux archives du département de la Somme, soient réclamés.

FRAIS DE TRANSLATION ET AUTRES.

Vote d'une somme de 6,700 f.

POMPES A INCENDIE.

Cinquante communes du département sont munies de pompes à incendie. Le conseil général vote une somme de 2,400 f. pour encouragement dans l'achat de nouvelles pompes.

CAISSES D'ÉPARGNES ET AUTRES OBJETS.

Vote de 300 f. à titre d'encouragement.

Vote de 3,000 f. accordé à titre de subvention à la ville d'Arras pour l'école de médecine.

Vote de 6,000 f. pour secours aux églises.

Vote de 6,000 f. pour primes à décerner dans le concours d'étalons.

Vote pour achats de taureaux de 6,000 f., dont 2,000 f. affectés à l'achat de taureaux du Limbourg, ayant moins d'un an.

Vote de 2,400 f. pour amélioration de la race ovine.

Vote de 3,900 f. pour traitement des médecins vétérinaires d'arrondissement. Ces fonctionnaires ont fait passer le rapport annuel que le conseil général a prescrit en 1845, sur le service et l'état des animaux des races bovine et ovine achetés pour le compte du département.

Vote d'un crédit de 2,400 f. en faveur des élèves de l'école d'Alfort.

Vote d'un crédit de 6,000 f. pour l'établissement d'un dépôt de remonte à Hesdin.

Vote de 12,350 f. pour prime à décerner dans les concours de juments et d'étalons et pour deux primes d'introduction dans le département, de deux étalons de *demi* ou *trois-quarts* de sang.

Vote de 4,800 f., allocation ordinaire pour l'entretien d'élèves sages-femmes.

Vote de 36 f. affectés aux frais du conseil départemental de salubrité.

Vote de 3,000 f. en faveur des élèves de l'école royale d'arts et métiers de Châlons.

Vote du crédit annuel de 6,000 f. au profit du collége royal de St.-Omer.

Vote d'une allocation de 1,200 f. pour faire lithographier une carte géologique, de dimension réduite.

Vote d'un crédit de 600 f. au lieu de 1,200, pour traitement des indigents attaqués de maladies siphylitiques ou psoriques.

Vote d'un crédit de 10,000 f. au profit de l'institution des sourds-muets.

Vote d'une subvention de 3,600 f. en faveur des élèves de l'institution des jeunes aveugles à Lille.

Vote de la somme de 4,000 f. formant la 4e annuité accordée à la ville de Calais pour forage d'un puits artésien.

Vote d'un crédit de 300 f. nécessaire à la vérification de l'état du sol et de la hauteur des diverses nappes d'eau souterraines, dans la partie basse de l'arrondissement de Béthune qu'il s'agit de dessécher, suivant le projet conçu par M. Lequien, sous-préfet de cet arrondissement.

Vote pour plantation d'oyats d'un crédit de 3,500 f. dont 110 applicables au paiement du coût du plan des dunes exécuté en 1844.

Vote de 200 f. pour l'entretien de la digue de Sangatte.

Vote de 500 f. pour encouragement à la publication d'un Annuaire départemental.

Vote de 3,265 f. destinés à d'anciens employés de la préfecture.

Vote de 800 f. accordés aux employés de la préfecture pour travaux extraordinaires de la session.

Vote de la somme de 7,800 f. pour les sept sociétés d'agriculture et les quatre comices agricoles du département.

Vote d'un crédit de 1,000 f., comme encouragement des recherches archéologiques.

Vote d'une allocation de 2,000 f. accordée par moitié aux sociétés savantes d'Arras et de St.-Omer.

Vote d'une allocation de 500 f. à chacune des sociétés humaines de Boulogne, Calais et Montreuil, plus un crédit particulier de 2,000 f. alloué à la société de Boulogne pour stimuler le gouvernement à compléter l'assistance dont elle a un si pressant besoin.

Vote de 5,000 f. pour primes aux habitants peu aisés des communes rurales qui font couvrir en tuiles ou en pannes leurs maisons reconstruites par suite d'incendie ou d'un sinistre quelconque.

Vote de 1200 fr. pour frais d'impression du procès-verbal des délibérations du conseil général.

Vote du crédit annuel de 500 fr. pour subvenir aux frais d'impression des diverses pièces nécessaires pour la révision des listes électorales.

Vote de 1500 fr. destinés à encourager les actes de courage et de dévouement.

Vote de 2800 fr. pour indemnités à payer aux membres du jury médical.

Vote de 1000 fr. pour dépenses imprévues.

GRANDE ET PETITE VICINALITÉ.

Le conseil maintient le tarif des prestations, tel qu'il a été fixé les années précédentes.

Il décide que la ligne nº 74 passe aux environs du village d'Œuf, au lieu de Guinecourt, mais à condition que l'excédant de dépenses soit supporté par la première de ces communes.

Il désigne pour concourir aux lignes de grande communication, cinq nouvelles communes.

Boiry-Notre-Dame, pour la ligne nº 1.

Bainghen, pour la ligne nº 49.

Herlincourt, Vieil-Hesdin et St.-Georges, pour la ligne nº 74.

Il vote le crédit de 58,600 pour frais du personnel des agents-voyers et laisse à M. le préfet le soin de l'application de l'augmentation proportionnelle selon l'importance des villes chefs-lieux d'arrondissement.

Il approuve le compte d'emploi de la subvention départementale de 1845, présenté par M. le préfet.

Il félicite M. Bourgeois, *agent voyer en chef*, sur les renseignements complets par lui donnés, relatifs à la situation de la vicinalité dans le Pas-de-Calais.

Il alloue au service vicinal, pour 1847, les cinq centimes dont la loi autorise le vote et s'élevant à 250,657 fr. 36 c., y compris 7,671 fr. 36 c., restés libres sur l'exèrcice 1845.

Vœu pour qu'une mesure législative déclare qu'en cas d'inexécution en nature, après option, le prestataire ait à supporter une augmentation dans le prix de la prestation.

Ordre du jour sur les vœux exprimés par les arrondissements de St.-Omer et de St.-Pol, et tendants à ce que les ressources des communes soient appliquées dans une plus grande proportion à la petite vicinalité.

Adoption du vœu exprimé par le conseil d'arrondissement de St.-Pol, pour que les prestations ne soient point exécutées à des distances éloignées, que la journée de travail n'excède jamais dix heures et qu'elle soit autant que possible, convertie en tâche.

Vœu pour que les travaux réclamés sur chaque ligne s'effectuent en commençant par les points les plus défectueux et pour que plusieurs ateliers soient ouverts en même temps, afin de faciliter aux communes prestataires les moyens d'acquitter leurs cotes.

Renvoi à M. le préfet de la demande formée par les conseils d'arrondissement de Boulogne et de St.-Pol, pour l'établissement de deux ponts :

Sur la Slack, ligne n° 14.

A Etrée-Wamin, ligne n° 56.

Vœu que le gouvernement supprime de son budget, relativement aux ponts nouvellement construits, la condition du péage qui détourne de la vicinalité le bénéfice de la subvention qu'il peut accorder aux communes dans la distribution des 600,000 fr. qui lui sont alloués pour cet objet.

Renvoi au préfet de trois réclamations présentées au sujet du tracé de trois chemins de grande communication, savoir :

Ligne n° 62, de Desvres à Samer.

Ligne n° 32, de Wicquinghem à Hucqueliers.

Ligne n° 66, d'Arras à la ligne n° 57, pour traverser dans toute son étendue, le village de Sombrin.

Renvoi, sans rien préjuger, à M. le préfet, de la demande de nom-

breux classements faits par les communes et les conseils d'arrondissements.

Maintien des communes de Longueville et de Nabringhen, dans le service des contingents affectés à la ligne n° 49.

La commune de St.-Folquin doit contribuer aux dépenses de la ligne n° 48, dans la proportion du dégré d'intérêt que cette commune peut avoir à l'existence du chemin.

Renvoi à M. le préfet de la réclamation de la commune d'Helfaut, relativement à son contingent vicinal.

Ordre du jour relativement à la demande formée par le conseil d'arrondissement de St.-Pol, d'une seconde édition de la carte routière du département; cette décision basée sur le refus du ministre de la guerre d'autoriser le tirage d'un plus grand d'exemplaires de cette carte.

Renvoi à l'administration du vœu émis par le conseil d'arrondissement de Boulogne, pour qu'une disposition législative donne aux cantonniers le droit de constater, à l'égal des gardes-champêtres, les contraventions et délits commis sur les routes vicinales.

Maintien de la délibération prise en 1845, pour l'établissement des barrières de dégel sur les lignes de grande communication.

Vœu pour que des bornes kylométriques soient placées sur les chemins de grande communication, au fur et à mesure de leur achèvement.

Demande de former sur un seul côté des lignes, l'emmétrage des tas de silex dont la base serait établie sur un mètre de largeur ainsi que cela se pratique par les ponts et chaussées.

Vœu pour que l'administration fasse constater le nombre des colliers passant par jour sur chacune des lignes.

Ce travail a été fait. Il est reproduit ci-devant aux pages 152, 153 et 154.

Renvoi à M. le préfet du vœu exprimé par le conseil d'arrondissement de Montreuil, tendant à faire cesser l'entrave que met le génie militaire à la confection du chemin de la Caloterie à Montreuil, à appeler toute la sollicitude de l'administration sur le débouché de St.-Michel à la route départementale n° 8, enfin, à augmenter les contigents assignés aux communes de Courset et Doudeauville, pour la ligne n° 33.

Le conseil renvoie à M. le préfet les pétitions à lui adressées par un grand nombre d'habitants de Bertincourt et de Ruyaulcourt, ayant pour but, les uns d'obtenir le maintien et la prompte exécution, les autres la

modification d'un arrêté de M. le préfet, en date du 30 avril 1842.

Le conseil mentionne au procès-verbal les témoignages de satisfaction, accordés à *M. Cavrois, agent-voyer principal* à Boulogne, par le conseil de cet arrondissement.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Adoption 1° du vœu formé par le conseil d'arrondissement de Boulogne, pour que la moyenne du traitement des instituteurs soit de 400 f. et pour que l'augmentation de dépenses soit couverte à l'aide d'une allocation suffisante au budget du ministère de l'instruction publique;

2° Du vœu émis par le conseil d'arrondissement de St.-Omer, pour qu'un crédit plus élevé soit accordé au budget de l'état; qu'il soit reparti proportionnellement à l'importance des communes, et que le minimum du traitement des instituteurs soit fixé à 300 f.

Vote d'un crédit de 15,120 f. en faveur de l'école normale de Douai.

A cette occasion, le rapporteur de la commission examinant sous son point de vue moral, l'institution des écoles normales, a cru devoir signaler à côté d'avantages réels, des inconvénients graves qui feraient regretter le bénéfice de ces établissements.

« Ainsi, dit-il, les jeunes gens qui y ont reçu l'instruction, et qui pour « la plupart, n'avaient avant d'y entrer, connu d'autre merveille que le « clocher de leur village, se considèrent en sortant comme des hommes « d'un haut savoir, d'une haute importance. Le toit paternel devient à « leurs yeux indigne de couvrir tant d'ambition : la modeste école d'un « village est bien au-dessous de leur mérite et la campagne est un trop « petit théâtre, pour y confiner leurs vastes connaissances. Nous les vo- « yons, en effet, presque tous accourir dans les villes, pour se mettre à « la recherche des places de toute espèce. Ou, s'ils restent dans leurs « communes, ils y remplissent leurs fonctions avec une sorte de dédain « et souvent ils n'ont plus cette innocence, cette pureté de mœurs qui « sont de si précieuses garanties pour les familles qui doivent leur confier « leurs enfants. Je me hâte, toutefois, de déclarer qu'il est loin de ma « pensée d'attribuer les quelques défauts que je viens de signaler, à l'in- « stitution même où ils ont été renfermés; je sais, au contraire, et je lui « rends cette haute justice, que les plus minutieuses précautions sont em- « ployées pour les en préserver; que les moindres sorties de l'école leur

« sont même refusées, pour éviter qu'ils ne soient jamais le moins du « monde en contact avec la ville. Mais, Messieurs, les inconvénients que « j'ai signalés n'ont pourtant que trop souvent leur réalité. »

« Notre département en a éprouvé lui-même les fâcheux effets ; un très-« grand nombre d'instituteurs instruits à ses frais avaient renoncé à leur « profession ou étaient allés l'exercer ailleurs. Espérons que les mesures « sévères auxquelles ils ont été ou seront soumis, préviendront le retour « d'un pareil abus. »

Approbation, en ce qui concerne le Pas-de-Calais, du placement en rente sur l'état fait par l'école normale de Douai, d'une somme 1510 fr. provenant des économies faites sur le budget de 1845 et réclamation de l'envoi à M. le préfet du compte annuel de cette école, lequel, au surplus, doit être communiqué au conseil, d'après la loi.

Vote d'une somme de 500 fr. pour le traitement d'un employé, chargé du service de l'administration de la caisse d'épargne et de prévoyance des instituteurs, ladite somme à imputer sur celle de 2,000 fr. votée depuis deux ans pour une école normale d'institutrices ; celle qui avait été projetée à St.-Pol, n'ayant pas été formée, par suite du refus qu'ont fait les religieuses appelées à la desservir, de passer l'examen voulu par la loi.

Emargement d'un crédit de 99,776 fr. 28 c. 1°. pour les dépenses ordinaires et obligatoires ; 2°. pour les dépenses extraordinaires de l'instruction primaire en 1847 : dans lequel, toutefois, est compris celui de 15,120 f. pour l'école normale et dont il est ci-dessus question.

Vote conformément à l'art. 3 de la loi du 3 juillet 1846, de l'imposition de deux centimes additionnels au principal des 4 contributions directes auxquels se joindra un reliquat de 2,589 f. 72 c. reporté de l'exercice 1845 sur celui de 1847.

Le boni obtenu sur le produit de cette imposition après qu'il aura été pourvu aux dépenses obligatoires, sera employé comme les années précédentes à fournir des secours aux communes qui auraient fait des sacrifices pour acquisition, construction ou réparation de maisons d'école.

Désignation de MM. Dudouit, Cornille et Lantoine-Harduin, pour faire partie, pendant une période de trois années, de la commission de surveillance, instituée près de la caisse d'épargnes et de prévoyance des instituteurs.

NAVIGATION INTÉRIEURE.

Le conseil général appuie très-instamment la demande du curement de la Lys, formée par les conseils d'arrondissement de St.-Omer et de Béthune pour toute sa partie canalisée.

Il renvoie à M. le ministre des travaux publics les réclamations formées par le conseil d'arrondissement de Béthune relatives 1° à la solution, depuis si long-temps attendue, de toutes les difficultés qu'a fait naître l'interception des communications et des cours d'eau, occasionnée par la création du canal d'Aire à La Bassée; 2° à l'établissement d'un bac entre les écluses de Gorre et de Catorive, sur le chemin d'Essars, alors que l'extrême longueur du bief et le mouvement incessant de l'eau rendent l'usage d'un pont indispensable.

M. le préfet, dans son rapport, a annoncé d'ailleurs que les travaux d'amélioration de la Lawe sont étudiés et arrêtés.

Recommandation particulière à l'administration, 1° pour la continuation des améliorations relatives à la navigation de la Canche, entre Etaples et Montreuil; 2° pour qu'un réglement semblable à celui qui a été dressé pour la rivière de la Ternoise, soit établi pour les rivières de Canche et d'Authie.

Insistance itérative pour qu'un réglement d'administration publique, relative à la Laquette, soit publié.

Vœu pour que le chemin de halage sur certaines parties de la rivière de Scarpe soit élargi et empierré et mention au procès-verbal de la communication faite au ministre des travaux publics d'un projet d'amélioration de ladite rivière, et dont la dépense présumée est provisoirement évaluée à 3,000,000 f.

Vœux 1° pour que des réparations soient promptement exécutées à la digue droite du canal de Calais, au territoire de St.-Pierre; 2° qu'il soit établi un canal de jonction de l'Escaut à la Sambre, afin de favoriser ainsi toute la navigation intérieure du nord.

Ajournement de la question du redressement de la Liane.

Mention au procès-verbal de l'augmentation du crédit affecté aux travaux de dévasement du Mardick, à Hennuin.

Vœux 1° pour l'endiguement et le redressement des rivières non navigables; 2° pour la prompte réalisation du projet du redressement de l'Aa vers son embouchure; 3° pour l'amélioration des berges du canal de Neuf-

Fossé; 4° pour l'exécution immédiate des travaux projetés à l'écluse carrée d'Arques ; 5° pour qu'une allocation plus forte soit accordée à l'effet de parer aux dangers du précipice qui existe aux abords de Gravelines et assurer dès lors la sécurité des voyageurs.

Renvoi au gouvernement du projet présenté pour la construction d'un bassin avec quai en charpente, au port de Guînes.

Mention au procès-verbal de l'état presque normal où se trouve la rivière d'Aa de St.-Omer au Guindal; du perfectionnement qui va être donné au bras de Watten à l'aide d'un crédit de 20,000 f. accordé par le ministre des travaux publics ; de l'approbation que vient de recevoir de la part des ministres compétents la construction d'une écluse, à Gravelines, et de l'exécution d'un réglement provisoire destiné à faire cesser les nombreuses réclamations que provoquait le passage irrégulier des eaux de l'Aa entre les wattringues du Nord et du Pas-de-Calais.

Vœu pour que les travaux de perfectionnement projetés depuis les abords du pont Thiéry jusqu'à la citadelle de Calais soient promptement exécutés.

Mention au procès-verbal 1° du retard où se trouve la ville de Lillers de compléter le projet du canal destiné à la relier avec celui d'Aire à La Bassée ; 2° de la nouvelle enquête à laquelle vient d'être soumis le projet de canal de Lens à la Deûle, afin de savoir si les produits de l'entreprise seraient proportionnés à la dépense qu'elle occasionnerait.

Mention que le projet définitif de l'amélioration du canal de Guînes doit être rédigé au ministère des travaux publics avant la fin de la campagne et qu'une première allocation pourra être accordée sur le budget de 1847.

Remercîments à M. le préfet de la communication qu'il a faite au conseil du tableau de l'état général et comparatif de la navigation dans le département, depuis 10 ans.

PONTS.

Renvoi au ministre des travaux publics des réclamations relatives à l'état de dégradation du pont de Robecq et de la mauvaise direction donnée aux ponts de Billy-Berclau et de La Bassée, laquelle rend la circulation difficile et dangereuse.

Demande de prier instamment le même ministre de contraindre la compagnie concessionnaire du canal d'Aire à La Bassée, de faire construire un

pont à l'écluse carrée d'Aire : ce à quoi elle est obligée par son cahier des charges.

Vœu pour qu'il soit établi un pont sur la Lys, à la hauteur de Sailly, la distance existant entre ceux de la Gorgue et de Nieppe, justifiant l'utilité de cette construction.

Renvoi à M. le préfet de la demande d'un 3e pont sur le canal de Calais à St.-Pierre.

Renvoi à l'administration de la demande relative à une allocation de fonds suffisants pour achever la construction d'un pont sans péage sur l'Authie, à l'endroit dit le *pont à cailloux*.

Demande de la reconstruction d'un pont à Fruges; d'une allocation de fonds pour la réparation du pont à *cardon* et de l'élargissement de celui de Berlette.

Demande d'un crédit de 6,000 fr. pour allongement du pont de la Liane.

Renvoi à M. le préfet dont l'attention est appelée sur les dangers que présente au pont d'Hesdin la route départementale n°. 4, avec prière d'examiner s'il n'y a pas dans cette affaire un intérêt qui se rattache à la bonne viabilité de la route royale n°. 39.

PORTS MARITIMES.

Vote de l'annuité de 25,000 fr. en faveur du port de Calais.

Vœu pour que le quai établi à Calais sous le mur ouest du bastion du Courgain soit élargi et pour que ce bastion soit agrandi

Demande d'une annuité de 20,000 fr. payable en 1847, pour commencer le curage de la Liane à Boulogne, et de l'augmentation du crédit de 55,000 fr. affectés à l'entretien du port de cette ville.

Demande en faveur d'Etaples d'une subvention de 16,000 fr. destinés : 5,000 fr. à la réparation des digues, 8,000 fr. aux travaux ordinaires d'entretien et le surplus à la plantation d'oyats.

Demande de 31,000 fr. pour les besoins maritimes du Portel y compris 18,000 fr. pour améliorations déjà approuvées par le ministre des travaux publics.

Vœu pour qu'il soit pourvu à l'amélioration de la baie de Wissant en restreignant la dépense à un chiffre proportionné à l'importance de la population de cet endroit.

Vote du crédit annuel de 200 fr. en faveur des digues de Sangatte.

Conformément à l'art. 29 de la loi du 3 mai 1841 sur l'expropriation,

pour cause d'utilité, le conseil désigne les membres du jury d'expropriation.

Conformément à la loi du 12 février 1835, il désigne ceux de ses membres, qui doivent faire partie des commissions chargées de délivrer les permis de culture de tabac en 1847.

Pour l'arrondissement de Béthune, M. Lefebvre-Dupré.

— de Montreuil, M. Prévost.

— de St.-Omer, M. Mahieu.

— de St.-Pol, M. Mathieu.

POLICE DE LA CHASSE.

Renvoi à M. le préfet du vœu formé par le conseil d'arrondissement de St.-Pol, pour que la chasse ne soit ouverte que le plus tard possible et lorsque les avoines seront coupées.

Maintien du lapin parmi les animaux nuisibles, avec prière à M. le préfet d'en permettre la chasse dans les dunes du 15 juillet au 1er mars.

Adoption de la proposition consistant à combiner le temps de chasse pour les oiseaux de passage, de telle manière qu'elle cesse d'être permise à l'époque où arrivent les oiseaux de passage qui s'abatent dans la plaine afin que l'autorisation de les chasser, ne devienne point une cause d'abus pour tout autre gibier.

Mention au procès-verbal, avec remercîments de la promesse faite par M. le préfet, de réaliser les vœux du conseil relativement 1° à l'emploi du lacet, ainsi qu'à la proscription du filet dit *raie*, pour la chasse à la bécasse; 2° à la suppression des mots *engins* et *filets* contenus dans l'article 3 de son arrêté du 12 octobre 1844; et 3° à la fixation de la chasse des oiseaux de passage en même temps que celle du gibier d'eau.

VŒUX DIVERS.

Recommandation à l'attention de M. le préfet de la demande de l'établissement d'une échelle hydrométrique, qui indiquerait dans toutes les saisons la hauteur des eaux nécessaires, pour que les propriétés riveraines des 3e et 4e sections des wattringues ne soient plus complètement inondées à certaines époques de l'année et pour que, pendant l'été, la retenue convenable des eaux, permette aux troupeaux que l'agriculture y met en dépaissance de s'y désaltérer.

Vœu pour qu'une chambre de commerce soit établie à St.-Omer.

Vœu pour que les défrichements soient restreints autant que possible et que l'on empêche l'obtention partielle et indirecte des permis.

Vœu pour que le gouvernement soumette aux chambres toutes les mesures qu'il jugera les plus favorables pour apporter un terme à la contrebande.

Vœu pour qu'une mesure législative astreigne les communes à planter les terrains vains et vagues.

Renvoi à la sollicitude de M. le préfet de la demande du conseil d'arrondissement de St.-Pol tendant à les contraindre, à faire arracher soigneusement, chaque année, les ronces et les chardons croissant sur les terrains communaux.

M. le préfet est prié d'ajouter telles mesures qu'il jugera convenable aux mesures déjà prises, pour réprimer les abus du glanage et du ratelage.

Le conseil d'arrondissement de St.-Pol ayant demandé 1° l'observation régulière de la loi sur la pêche; 2° l'établissement pour cet exercice d'un droit analogue à celui qui est perçu pour la chasse, le conseil général maintient sa décision prise l'année dernière sur ce double objet, c'est-à-dire le renvoi immédiat du premier à M. le préfet et l'ordre du jour sur le second.

Déclaration portant que les cours d'eau dans ce département sont suffisamment utilisés, pour qu'il ne soit aucunement nécessaire de prendre des mesures, quant aux irrigations qui font l'objet de la circulaire du ministre de l'agriculture du 10 juillet 1846.

Le conseil maintient les explications dans lesquelles il est entré en 1843 sur le mode de jouissance des biens communaux.

Il règle la pension de retraite de M. *Poulain*, chef de bureau à la sous-préfecture de St.-Omer, à 806 f. pour 30 ans et 7 mois de service échus le 1er janvier 1847, et celle de M. *Bouvet*, secrétaire, chef de bureau à la sous-Préfecture de Boulogne, à 746 f. pour un temps de service de 28 ans, 8 mois et 17 jours.

Il accorde, une fois pour toutes, un secours de 300 f. à la mère de feu M. Sthouder, chef de division à la préfecture.

Renouvellement du vœu que l'industrie lainière soit encouragée d'une manière toute particulière et soit abritée par la vigilance des douanes contre l'introduction des laines étrangères.

Réclamation pour l'industrie sucrière de la protection nécessaire à sa conservation, ainsi qu'à son développement.

Vœux 1° pour l'établissement d'un *drauback* en faveur des tulles français destinés à la réexportation; 2° pour la réduction des droits d'entrée imposés sur les cotons anglais filés; 3° pour l'admission d'anciens fabricants parmi les membres du jury spécial chargé de la vérification des marchandises saisies, comme suspectées d'origine étrangère; 4° pour que l'industrie linière soit protégée et encouragée, et que le tarif d'importation soit également appliqué à la Belgique; 5° pour l'abolition des droits sur les houilles étrangères et, en attendant, pour la suppression des zones; 6° pour une modification aussi prompte que possible de la loi du 6 - 22 août 1791, en ce qui concerne les heures d'ouverture des bureaux des douanes.

Le conseil général accepte avec des sentiments de gratitude, l'ouvrage dont lui a fait hommage M. Danvin, docteur-médecin, à St.-Pol, sur l'organisation de la médecine en France.

Tout en rendant hommage au talent de M. Grigny, architecte de la chapelle si remarquable, récemment érigée, au couvent du St.-Sacrement, à Arras, le conseil exprime le regret que les dispositions de l'ordonnance du 10 juillet 1846, ne lui permettent pas d'adopter la proposition qui lui avait été faite de lui décerner une médaille en or.

Il renvoie à M. le préfet un ouvrage intitulé : Précis d'Agronomie pratique, par M. Benjamin Véret, de Doullens.

Remercîments à M. le préfet pour la communication qui lui a été faite de la situation de l'affaire relative au flot de Wingles.

Demande de révision de la législation sur le domicile de secours, un grand nombre des dispositions du décret du 24 vendémiaire an II, étant aujourd'hui inexécutables.

Vœu que le nombre des brigades de gendarmerie dans le département, soit augmenté ou que leurs circonscriptions soient modifiées.

Renvoi à M. le préfet d'une lettre concernant la création d'un canton à Frévent.

Renvoi à M. le préfet de la demande formée par le conseil d'arrondissement de St.-Pol, tendante à ce que les cantonniers empêchent sur les grandes routes l'abandon des grosses pierres ayant servi à caler les voitures.

Appui de la demande stipulant qu'une plus grande surveillance soit exercée par les cantonniers, pour prévenir les bris des bornes kilométriques, et du vœu exprimé par les conseils d'arrondissement de St.-Omer et de St.-Pol, pour qu'en matière de grande voierie, le condamné puisse se

pourvoir en appel, sur simple mémoire, comme en matière de contributions directes,

Demande, 1° de l'élargissement de la route de Lille, près de Béthune; 2° de l'adoucissement de la côte de Beuvry; 3° de la modification de la loi sur la longueur des moyeux des voitures; 4° du classement en route royale de la ligne de grande communication n° 6; 5° de la reconstruction du pont St.-Pierre; 6° de l'établissement de banquettes de sureté dans toutes les parties de routes qui présentent des dangers; 7° du remaniement de la partie de la route n° 1, traversant la ville de Boulogne qui a l'intention d'y établir des trottoirs; 8° de la reconstruction du pont de Fruges.

Renvoi à M. le préfet de la demande de rectification de la rampe de Labroye.

Demande 1° de l'élargissement ou de la suppression des cassis dits *nicolle*, à Lespinoy; 2° de l'adoucissement des pentes de Mercadet et de Mont-à-Flos; du classement en route royale de la portion de la route départementale n° 1, comprise entre Montreuil et Etaples; 3° de l'empierrement, à défaut d'adoucissement, des pentes de Cormont et d'Hubersent; 4° d'une allocation de fonds pour la réparation du pont à *Cardon*; — l'étude du projet pour ce dernier objet est d'ailleurs terminée.

Renvoi à l'administration de la demande du remplacement par un acqueduc du cassis existant dans la commune de Montreuil.

Demande 1° de l'abaissement des côtes trop rapides, notamment du versant du Hautmont, de celui d'Eperlecques, de celui de Nortleulinghem, du mont de Wisques, de Setques et de Bayenghem, de la côte des Bruyères, de Wizernes et de Fauquembergues; 2° de l'élargissement du pont de Berlette; 3° du redressement de la route en cet endroit; 4° de la modification des cassis à Berlette, à Rœllecourt et à St.-Michel; 5° de la conservation du garde-corps à St.-Michel et de l'adoucissement de la côte de Rœllecourt; 6° de la réparation de la chaussée pavée de Pernes à Floringhem et des ouvrages d'art entre Pernes et St.-Pol; 7° de l'adoucissement ou la suppression du cassis à l'entrée de Frévent et de ceux du bois de la Garenne, de Nuncq, de Framecourt, de Cantereine, de celui qui existe à l'entrée de St.-Pol et de celui de Grossart; 8° de l'établissement de banquettes aux ponts de Hautecloque et de Valhuon.

Renvoi à M. le préfet du vœu exprimé par le conseil d'arrondissement de St.-Pol pour qu'on rachète, afin de la démolir, une partie de la maison

du sieur *Briet*, placée à l'entrée de la route n° 16 qui serait élargie par la disparition de cet édifice.

Vœu 1° que le gouvernement s'occupe incessamment de la présentation d'un code rural; 2° que les fonds d'abonnement de la préfecture et des sous-préfectures soient augmentés; 3° que les délits forestiers soient désormais poursuivis, d'office: 4° que l'impôt sur le sel soit supprimé ou du moins réduit; 5° qu'il soit fait abandon au profit des communes du décime de guerre, perçu par l'état sur les octrois; 6° que la rente soit réduite.

Appui du vœu itératif que le prix des tabacs livrés à la régie soit augmenté et que chaque canton soit représenté par un délégué spécial, au conseil général.

Demande 1° que les séances du conseil de préfecture en matière contentieuse soient publiques; 2° qu'un service quotidien pour la distribution des lettres ait lieu dans les communes rurales qui ne profitent pas de cet avantage; 3° que la législation sur les servitudes militaires soit révisée; 4° que la chapelle du Saint-Sacrement soit visitée par les inspecteurs des beaux arts; 5° que l'arrondissement d'Arras soit autorisé à planter du tabac; 6° qu'un ingénieur ordinaire des ponts et chaussées réside à Béthune; 7° que les passe-ports à l'étranger soient réduits à 2 f.; 8° qu'il soit organisé un système complet de sauvetage propre à prévenir les naufrages et à secourir les naufragés, depuis la baie de la Somme jusqu'au cap Grinez; 9° que le traité du 2 juillet 1839, en ce qui concerne les limites de la pêche maritime sur les côtes de France et d'Angleterre, soit rapporté ou modifié; 10° que le poisson frais introduit par les frontières de terre supporte le même droit que celui qui est payé aux frontières de mer; 11° que le conseil des prudhommes pêcheurs de Boulogne soit rétabli; 12° que la législation sur la pêche maritime soit révisée et codifiée; 13° qu'un quatrième juge soit nommé au tribunal civil de Boulogne; 14° que le maître-hôtel de l'église Notre-Dame de Calais, ainsi que les églises de Dannes et du Vaast soient classées au nombre des monuments historiques.

M. le préfet est prié de rappeler aux administrations locales les lois et réglements sur les colombiers.

Demande 1° d'une augmentation nouvelle de la garnison de Montreuil, insuffisante dans son état actuel pour réprimer les nombreux vols qui se commettent au moment des échouements, 2° de la refonte de la monnaie

de cuivre dans le plus bref délai ; 3° d'une loi qui impose aux ouvriers l'obligation d'avoir un livret ; 4° de l'application de l'art. 2273 du code civil aux honoraires des médecins et des notaires.

IMPOT SUR LES CHIENS.

Le conseil propose un impôt sur les chiens, non pas au point de vue du produit, mais à celui de la sûreté comme de l'intérêt public.

CIRCONSCRIPTIONS COMMUNALES.

Le conseil approuve le vœu émis par le conseil d'arrondissement de St.-Pol, relatif à la suppression des communes ayant moins de 150 habitants.

Il demande de nouveau que la section de Roussent soit distraite de Maintenay et érigée en commune.

DROITS PROTECTEURS.

Le conseil au moment où l'on proclame l'*abolition des droits protecteurs* émet l'avis que le gouvernement soit prié de ne modifier les tarifs qu'avec une sage réserve et de procéder par essais, afin d'éviter ces transitions brusques qui compromettent souvent les fortunes privées et quelquefois la tranquillité publique.

BACCALAURÉAT.

Le conseil général comprenant qu'il est des améliorations importantes à introduire dans la composition des jurys d'examen pour le Baccalauréat, appelle l'attention particulière de M. le ministre sur cette partie de l'instruction publique.

ÉRECTION D'UNE STATUE A EUSTACHE DE ST.-PIERRE.

Le conseil renvoie à M. le préfet la proposition faite par un de ses membres, de reporter au budget de 1847, une allocation de 500 fr. restée sans emploi et accordée l'an passé pour souscription au monument d'Eustache de St.-Pierre.

VOIES ET MOYENS.

Recettes ordinaires	379,107 f	» c
Recettes applicables aux dépenses facultatives	215,348	29
Recettes extraordinaires	153,794	57
Recettes à affecter aux dépenses des chemins vicinaux	650,637	76
Recettes de l'instruction primaire	99,776	28
Total	1,498,663	90



TROISIÈME PARTIE.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ACADÉMIE DE DOUAI.

Le ressort académique de Douai comprend les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Recteur, M. Braive, ✱.

Inspecteurs, MM. Vincent et Faucon.

Secrétaire, M. Pillon.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE, A ARRAS.

Directeur, M. Leviez.

COURS D'HIVER, TOUS LES JOURS.

Chimie et pharmacie, par M. Dassonneville, de 1 heure 1/2 à 3 heures.

Anatomie et physiologie, par M. Ledieu, de 3 heures à 4 heures 1/2.

Pathologie interne, par M. Leviez, de 10 heures 1/2 à midi.

Hygiène, maladies de la peau, par M. Maurice, adjoint, de 4 heures 1/2 à 6 heures.

Clinique interne, par M. Mercier, ✱, } visite à 7 h. du matin, le cours
Clinique externe, par M. Lestoquoy, } d'une heure immédiat. après.

COURS D'ÉTÉ, TOUS LES JOURS.

Histoire naturelle, matière médicale et thérapeutique, par M. Brégeaut, d'une heure 1/2 à 3 heures.

Pathologie externe, par M. Plichon, de 3 heures à 4 heures 1/2.

Accouchements, maladies des femmes et des enfants, par M. Dupuich, de 4 heures 1/2 à 6 heures du soir.

Clinique interne, par M. Mercier, ✻, { visite à 6 h. du matin, le cours
Clinique externe, par M. Lestoquoy, } d'une heure immédiat. après.

M. Trannoy, professeur-adjoint, chef des travaux anatomiques.

La bibliothèque est ouverte aux élèves tous les jours, de 6 heures à 8 heures du soir, excepté les dimanches et fêtes.

COLLÉGE ROYAL DE SAINT-OMER.

(Troisième classe.)

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

MM. ✻, sous-préfet, président.
Baron Le Sergeant de Monnecove, ✻, maire de la ville, membre.
Pruvost, procureur du roi, id.
Briche-Van-Bavinchove, nég^t, adjoint au maire, id.
Quenson, président du tribunal civil, id.
Obry, notaire, id.

Fonctionnaires.

MM. Faverot, proviseur.
Dantu, censeur.
Dallongeville, aumônier.
Decelle, économe.
Noël, chargé de la classe de philosophie.
Jubé, professeur de mathématiques spéciales.
Archambault, professeur de physique.
Boniface, chargé des mathématiques élémentaires.
Rossigneux, professeur de rhétorique.
Riquier, chargé de l'enseignement historique.
Couvelaire, chargé de la seconde.
Genty, id. de la troisième.
Leclaire, professeur de la quatrième.

MM. Marpon, professeur de la cinquième.

Delaporte, id. de la sixième.

Doutriaux, maître élémentaire, chargé de la septième.

Mollet, id. id. de la huitième.

Laurence, id. id. de la classe des commençants.

Noël, chargé du cours de rhétorique et de philosophie supplémentaires.

Leclaire, chargé de l'enseignement de la langue allemande.

Beugnet, id. id. anglaise.

Boudringhin, surveillant général.

Torez, Singer, Gosset, Robitaille, Labey, Gombert, } maîtres d'études.

Toulet, maître d'études, suppléant.

Chauveau, premier commis d'économat.

Cuvelier, maître de dessin.

Vilain, maître d'écriture.

Evrard, médecin.

Machart, dentiste.

COLLÉGE D'ARRAS

Personnel.

MM. L'abbé Ozouf, principal et aumônier du collège, O. U.

Delbec, régent de philosophie, O. U.

Rochefort, régent de physique.

Foissey, régent de rhétorique, suppléé par M. de Mallortie.

Broy, régent de seconde, O. A.

Caron, régent de troisième.

Carton, régent de mathématiques.

De Savary, régent de quatrième.

Basier, régent de cinquième.

Châtelain, régent de sixième.

MM. Lallart, régent de septième.
Dautremer, chargé de la huitième.
Elliot, maître de langue anglaise.
Hacart, chargé d'un cours supérieur de français.
Hermant, id.
Catelain, chargé de la classe préparatoire de français.

Maîtres d'agréments.

MM. Bertrand, V. Hecquet, Grigny, H. Coche, professeurs de musique.
Jules Garin, chargé du cours de chant dans les classes élémentaires.
Demory, professeur de dessin.
Fry, professeur de modelure.
Boniface, professeur d'escrime.

Nombre d'élèves : boursiers communaux, 5; pensionnaires, 46; demi-pensionnaires, 22; externes, 305.

Médecin du collége, le docteur Mercier, ✻.

COLLÉGE COMMUNAL DE BÉTHUNE.

MM. Cayet, principal et régent de seconde et de troisième.
De Mendonça, régent de mathématiques.
Manessier, régent de quatrième et de cinquième.
Remant, régent de sixième et de septième.
Vandersippe, régent de huitième.
Mordacq, directeur de l'école primaire supérieure annexée au collége.
N...., maître d'étude.

Nombre d'élèves : boursiers communaux, 2; pensionnaires, 21; demi-pensionnaires, 2; externes, 50.

COLLÉGE COMMUNAL DE BOULOGNE-SUR-MER.

MM. Hulleu, principal.
Regnault, Hector-Félix-Candide, régent de mathématiques.
Leuillier, régent de philosophie.
Regnault, Gustave, régent de mathématiques élémentaires.
Thiébaud, régent d'histoire.
Henri, régent de rhétorique.

MM. Déprés, régent de seconde.

Chatain, régent de troisième, O. A. en congé, suppléé par M. Révérard.

Leclercq, chargé de la quatrième.

Leprince, id. de la cinquième.

Dusautier, id. de la sixième.

Thiesset, régent de septième, en congé, suppléé par M. Mariette.

Lepetit, chargé de la classe de français, pour les jeunes Anglais.

Davenport, maître de langue anglaise.

Maître d'étude.

MM. Bonnaire, en congé, Oblin, chargé de la huitième, Guillemant, Thilloy.

Regnault, Gustave, directeur de l'école primaire supérieure annexée.

Dutertre, Decandt, maîtres-adjoints, id.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 54 ; demi-pensionnaires, 33 ; externes, 64.

COLLÉGE COMMUNAL D'AIRE.

MM. L'abbé Devin, principal et aumônier.

Picques, régent de rhétorique et de seconde.

Boulanger, régent de mathématiques.

Vigneron, régent de troisième et de quatrième.

Herman, régent de cinquième et de sixième.

Bruge, régent de septième.

Cousin, répétiteur, chargé de la quatrième.

Mortreux, répétiteur, chargé de la cinquième.

Lacroix, maître d'études.

Nombre d'élèves : boursiers communaux, 6 ; pensionnaires, 75 ; demi-pensionnaires, 12 ; externes, 31.

Chef d'institution.

A Boulogne, M. Haffreingues, O. A.

Maîtres de pension.

A Arras, MM. Paillet et Barlet ; à Auxy-le-Château, M. Duquesnoy ; à

Bapaume, M. Decauquy; à Boulogne, MM. Bird et Gibson; à Calais M. Crassier; à Coulomby, M. Vandomme; à Dohem, M. Dumetz; à Hesdin, M. Joseph; à Méricourt, M. Levecque; à Montreuil, M. Delwaulle; à Sibiville, M. Dadier; à St.-Omer, MM. Toursel et Tordeux; à St.-Pol, M. Delobel; à St.-Pierre-lez-Calais, M. Crevecœur.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Inspecteur des écoles du département.

M. Prunier (1re classe), à Arras. Il surveille tous les établissements d'instruction primaire, y compris les salles d'asile et les classes d'adultes.

Sous-inspecteurs.

MM. Flament (1re classe), Choquet (1re classe), Didier, sous-inspecteur-adjoint.

Commission d'examen établie à St.-Omer, pour le département.

Un inspecteur d'académie, président.
MM. Truche, adjoint au maire, membre.
Faverot, proviseur du collége royal, membre.
Pascal, curé de Ste.-Elisabeth, id.
Boniface, chargé de la classe de mathématiques élémentaires, membre.
Alexandre Hermant, conseiller municipal, membre.
Prince, docteur en médecine, id.
Prunier, inspecteur des écoles, secrétaire.

Dames adjointes à la commission pour l'examen des institutrices et des surveillantes des salles d'asile.

MMmes N...., De Monnecove et De Préval.

Comités supérieurs.

En conformité de l'arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, du 11 décembre 1839, il existe, dans le Pas-de-Calais, six comités supérieurs, c'est-à-dire, un dans chaque arrondissement.

Le président du comité de l'arrondissement d'Arras est M. le préfet qui préside de droit les autres, lorsqu'il se trouve dans les lieux où ils tiennent leurs séances; hors ce cas, le président est le sous-préfet. Les autres membres sont : le maire du chef-lieu; le juge-de-paix ou le plus ancien des juges-de-paix du chef-lieu; le curé ou le plus ancien des curés de la circonscription; un ministre de chacun des autres cultes, s'il y a lieu; un proviseur ou principal du collége, chef d'institution ou maître de pension; un instituteur primaire, trois membres du conseil d'arrondissement, les membres du conseil général, ayant leur domicile dans la circonscription du comité.

ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS, ÉTABLIE A DOUAI.

M. Giroud, directeur-économe.

Le directeur enseigne les mathématiques, les sciences physiques, chimiques et naturelles.

Maîtres adjoints.

MM. Descamps, histoire, géographie, grammaire, méthode.
Vasse, horticulture.
Choquet, écriture.
L'abbé Fournet, religion, histoire sainte.
Mortreux, dessin linéaire, arpentage, levée des plans.
Heisser jeune, chant.
Villain et Passet, maîtres d'études, surveillants.

Nombre d'élèves : boursiers du département du Pas-de-Calais, 18, demi-boursiers, 6; boursiers de l'état, 2; pensionnaires libres, 2.

ÉCOLES PRIMAIRES COMMUNALES.

Frères des écoles chrétiennes.

Il existe dans le Pas-de-Calais, treize établissements dirigés par les Frères des écoles chrétiennes et répartis en 28 écoles.

Arras, 4 écoles du jour et 1 du soir	800 élèves.
Bapaume, 1 école du jour et 1 du soir	270
	1070

Report	1070
Béthune, 1 école du jour	360
Laventie, 1 école du jour	160
Lillers, 1 école du jour	200
Boulogne, 4 écoles du jour	1,050
Calais, 1 école du jour	400
Desvres, 1 école du jour	140
St.-Pierre-lez-Calais, 1 école du jour et 1 du soir	230
Wimille, 1 école du jour	160
Montreuil, 1 école du jour et 1 du soir	300
Aire, 1 école du jour et 1 du soir	490
St.-Omer, 4 écoles du jour et 1 du soir	1,100
Total	5,660 élèves.

Dans le courant de 1846, aucune nouvelle école de frères n'a été ouverte dans le département. La ville d'Hesdin se met en mesure d'en établir une prochainement.

Frères de Marie.

Ces frères ont trois écoles dans le département, elles sont situées à Carvin, à Hénin-Liétard et à St.-Pol.

Nota. Le grand tableau synoptique qu'on verra ci-après, contient avec les noms de MM. les curés, ceux de MM. les maires, adjoints et instituteurs. Ce cadre formé de onze colonnes, en travers, ne pouvant recevoir les noms des institutrices, nous les donnons ci-après. Nous dirons, préalablement, quelques mots sur l'éducation et l'instruction des filles, appelées comme mères, à remplir des devoirs qui sont pour leurs enfants la source de la morale et du bien-être social.

DE L'ÉDUCATION ET DE L'INSTRUCTION DES FILLES.

Le docteur Bertrand, dans son histoire de Boulogne, rapporte qu'un jeune marin anglais, échappé de l'un des dépôts de prisonniers de guerre, établis dans l'intérieur de la France et arrêté au moment où il allait s'embarquer sur un frêle esquif, qu'à l'instar des sauvages de l'Amérique, il s'était façonné dans la forêt d'Hardelot, fut conduit devant l'empereur qui lui demanda si c'était pour revoir sa patrie qu'il voulait faire une traversée si périlleuse. Le jeune marin ayant répondu avec ce ton d'ingénuité propre

à la candeur, que ce n'était pas là le motif qui le portait à tenter cette dangereuse entreprise, mais le vif désir de voir encore une fois sa bonne et tendre mère, pauvre et infirme. Napoléon frappé de ce trait sublime de piété filiale, ordonna de mettre sur le champ le jeune anglais en liberté, lui fit donner de l'argent et les vêtements dont il avait besoin, car il était presque nu, et prescrivit de le transporter en Angleterre, à la première occasion, en ajoutant : *Ce doit être une bien bonne mère, puisqu'elle a un si bon fils*. Touchantes paroles qui prouvent combien celui qui les prononçait croyait à l'influence des soins maternels sur l'enfance. En effet, une mère douée de discernement connaît bientôt le naturel et le penchant de ses enfants. Pour leur inspirer de bons principes et leur inculquer les maximes de piété et de religion, elle modifie sa manière de les instruire, d'après le caractère qu'elle a remarqué dans chacun d'eux et tel est le tact exquis qui dirige sa conduite, qu'elle acquiert et conserve dans leur esprit l'autorité, sans perdre leur confiance et leur amitié.

Comment pourrait-elle atteindre ce but si louable, si son enfance à elle-même avait été négligée et si les soins dispensés à son jeune âge n'avaient formé en elle un jugement sain et un caractère ferme et propre à la bonne direction future de sa famille.

Il est, d'ailleurs, à désirer pour le bonheur des femmes que les hommes se policent de plus en plus. On sait qu'elles ne sont vraiment libres que chez les nations civilisées. Le mariage qui, chez les peuples d'Europe, est souvent un nouveau lien d'amour n'est pour la femme d'un Arabe, par exemple, qu'une nouvelle chaîne, un esclavage de plus en plus dur et intolérable. Son travail est celui d'une bête de somme. Méprisée, par un maître inflexible, dans la personne de son mari, elle supporte les travaux les plus pénibles et les plus humiliants, sans être payée d'un sentiment de reconnaissance.

Et sans aller chercher si loin nos exemples, pénétrons dans l'intérieur de certaines familles à la campagne, où une vie frugale et économe devrait constituer une véritable fraternité, qu'y voyons-nous très-souvent? de jeunes filles être les humbles esclaves de tout ce qui les entoure. Or, si dès l'enfance, ceux qui tyrannisent ainsi la femme avaient appris à avoir pour elle tous les égards que sa faiblesse réclame et que prescrit une sage égalité, ces abus n'existeraient pas. Il est donc important de donner de bons exemples aux enfants, rien n'étant encore imprimé dans leur cerveau, ils sont aptes à imiter tout ce qu'ils voient. Il est de plus incontestable qu'on

s'accoutume facilement à aimer les mœurs et à s'identifier avec les sentiments de ceux qu'on chérit. Qui peut, d'ailleurs, douter du pouvoir que les premières habitudes ont sur les hommes : toute personne qui a été bien élevée ne se rappelle-t-elle pas toujours avec un sentiment vif les choses qu'elle a aimées? Le souvenir des hommes de bien qu'elle a alors chéri n'a t-il pas toujours de l'influence sur ses déterminations et ne contribue-t-il pas souvent à l'arrêter aux approches du sentier du vice.

Ce n'est pas, toutefois, qu'il soit nécessaire que l'instruction soit infinie ; après la religion, la connaissance des devoirs attachés à sa condition; après la lecture, savoir bien écrire et compter. Cela suffit. Aller au-delà, ce serait sans doute dépasser le but.

Mais tant que ne sera pas déracinée dans les campagnes, la séculaire habitude de ne plus fréquenter les écoles au retour du printemps, tous les efforts que fait l'administration ne porteront pas les fruits qu'elle est en droit d'en attendre. Il serait peut-être à désirer que, comme en Suisse et dans d'autres pays une pénalité fut appliquée contre les parents qui, ayant les moyens convenables, négligent d'envoyer assiduement leurs enfants aux écoles jusqu'à l'âge de douze ans. Il est d'ailleurs fâcheux que le peu de ressources, dans bien des communes, ne permettent pas d'y établir des écoles particulières aux filles. Une jeune fille doit être raisonnablement instruite par une personne de son sexe en qui elle aura plus de confiance et qui dès lors ayant plus d'ascendant sur elle saura mieux la diriger.

Voici la liste des écoles ouvertes aux filles seules, dans le département.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Institutrices religieuses.

1	Arras,	Dame Rolleau, St.-Vincent,	communale
2	—	les Ursulines,	privée.
3	—	les Augustines,	id.
4	—	Ste.-Agnès,	id.
5	—	école St.-Charles (St.-Vincent),	id.
6	Letransloy,	Ste.-Famille,	id.
7	Hermies,	S. Millot,	communale.
8	Ablainzevelle,	sœurs de la Providence,	id.
9	Boisleux,	sœurs de la Ste.-Famille,	privée.
10	Bienvillers-au-Bois,	id.	communale.

11 Pas, sœur de la Providence, communale.
12 Souastre, id. privée.
13 Rouvroy, sœur de la Ste.-Union, communale.
14 Vimy, id. id.
15 Dury, sœur de la Ste.-Famille, id.
16 Etaing, id. id.
17 Bapaume, sœurs de St.-Vincent, id.

Institutrices laïques.

1 Arras, Mme Tripet, commle.
2 — Mlles André, privée.
3 — Gayant, id.
4 — Brunet, id.
5 — Delannoy id.
6 — Charruey, id.
7 — Alavoine, id.
8 — Robillard, id.
9 — Mme Goudemetz, id.
10 — Mlle Debeugny, id.
11 — Mme Pruvost, id.
12 — Mlle Poupelle, id.
13 — Mlle Damart, id.
14 Marœuil, Mme Béliart id.
15 Achicourt, Mlles Legay, id.
16 Fampoux, Foucart, comle.
17 Bapaume, Devrez, priv.
18 — Dufour, id.
19 — Durand, id.
20 Letransloy, Mme Tarlier, id.
21 Martin-P., Mlles Chevalier, id.
22 — Col, id.
23 Rivière, Leborne, id.
24 Bertincourt, Carpentier, id.
25 Havrincourt, Lupart, commle.
26 Hermies, Ve Paillet, privée.
27 Rocquigny, Ve Membré, id.
28 Bucquoy, Ve Leblond, id.
29 Chérisy, Mlle Monel, privée.
30 Ecoust-St.Mein, Mme Plateau, id.
31 Baralle, Mlle Dusellier, id.
32 Ecourt-St.-Quentin, Dame Wiart, id.
33 Graincourt-lez-Havrinct, Mlle Pourpoint, id.
34 Oisy, Dame Castillon, commle.
35 Rumaucourt, id.
36 Sauchy-Cauchy, Mlle Potier. id.
37 Oisy, Mlle Dupuis, privée.
38 Bienvillers-au-Bois, Mlle Deriencourt, id.
39 Orville, Mme Bouthors. id.
40 Avion, Mlles Vahé, commle.
41 Beaumont, Nutte, privée.
42 Farbus, Lefebvre, id.
43 Izel-lez-Equerchin, Dame Lefebvre, id.
44 Mont-St.-Eloy, Dame Héran, id.
45 Neuville-St.-Vaast, Mlles Lemaire, id.
46 Souchez, Leroy, id.
47 Biache, Capron, commle.
48 Cagnicourt, Dumetz, privée.

49	Saudemont, Mlle Grard,	privée.	51	Vitry, (N)	privée.
50	Vitry, Dame Vaillant,	id.	52	— Mlle Celamme,	id.

Nota. La communauté du St.-Sacrement n'entre pas dans le cadre de l'instruction primaire.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Institutrices religieuses.

1	Béthune,	sœurs de la Providence,	communale.
2	Carvin,	id.	id.
3	Hénin-Liétard,	sœurs de la Ste.-Union,	id.
4	Laventie,	id.	id.
5	Sailly-sur-la-Lys,	id.	id.
6	Harnes,	id.	id.
7	Busnes,	sœurs de la Providence,	id.
8	Lillers,	id.	id.
9	St.-Venant,	id.	id.

Institutrices laïques.

1	Béthune,	Mlle Outrebon,	privée.	10	Labuissière,	Mlles Capron,	priv.
2	—	Dame Fournier,	id.	11	Fleurbaix,	Laignel,	comm^le^.
3	Lacouture,	Mlle Gourdin,	id.	12	Lorgies,	Leroy,	privée.
4	Locon,	Mlle Wallet,	id.	13	Annay,	Demortain,	id.
5	Richebourg-l'Avoué,	Mme Dehuissière,	id.	14	Fouquières,	Molin,	id.
				15	Lens,	Doutreligne,	cle.
6	Courrières,	Mlle Péru,	commle.	16	Lillers,	Dame Picander,	privée.
7	Dourges,	Dame Coillot,	privée.	17	Robecq,	Mlles Ducourant,	id.
8	Hersin,	Mlles Delattre,	id.	18	Ligny-l.-A.	Grimbert,	id.
9	Houdain,	Rivelois,	id.	19	Liévin,	Pinte,	id.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Institutrices religieuses.

1	Boulogne,	sœurs de la Retraite,	communale.
2	—	id. id.	id.
3	—	id. de St.-Joseph,	id.

4	Boulogne,	sœurs de St.-Louis,	privée.
5	Calais,	id. Bénédictines,	communale.
6	Desvres,	id. de la Providence,	id.
7	Bouquehault,	id. de la Ste.-Famille,	id.
8	Guînes,	id. de la Providence,	id.
9	Fiennes,	id. de la Ste.-Famille,	id.
10	Licques,	id. id.	id.
11	Samer,	id. de la Providence,	id.
12	St.-Pierre-l.-C.	id. de St.-François,	privée.

Institutrices laïques.

1	Boulogne,	Mlles Dujat,	privée.
2	—	Frévillers,	id.
3	—	Vaillant,	id.
4	—	Avoine,	id.
5	—	Pichon,	id.
6	—	Dame Leprince,	id.
7	—	Mlles Wistley,	id.
8	—	Crucks-hanks,	id.
9	—	Burtons,	id.
10	—	Tijons,	id.
11	—	Waillis,	id.
12	—	Coleti,	id.
13	—	Kain,	id.
14	—	Lester,	id.
15	—	Dame Fertel,	id.
16	Wimille,	Mlle Delahorde,	cle.
17	Calais,	Dame Sarrasin,	privée.
18	—	Mlle Tuker,	id.
19	Calais,	Mlles Lavoisier,	priv.
20	—	Lagache,	id.
21	—	Pollet,	id.
22	—	Gengembre,	id.
23	—	Isaac,	id.
24	St.-Pierre,	Declemy,	cle.
25	—	Collier,	privée.
26	—	Platrier,	id.
27	—	Dame Ruet,	id.
28	—	Ve Hobacq,	id.
29	Desvres,	Mlle Martin,	id.
30	—	Ve Lebrun,	id.
31	Guînes,	Dame Cuddefort,	id.
32	—	Dame Dambron,	id.
33	Hardinen.	Mlles Compiègne,	cle.
34	Licques,	Rembert,	privée.
35	Audinen,	Hamain,	cle.
36	Marquise,	Mathouillet,	id.
37	Wissant,	Honvault,	id.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Institutrices religieuses.

1 Buire-le-Sec, sœurs de la Ste.-Famille, communale.
2 Campagne-lez-Hesdin, Providence, privée.

3	Maintenay, Ste.-Famille,	communale.
4	St.-Denœux, id.	privée.
5	Etaples, id.	id.
6	Embry, id.	communale.
7	Fressin, id.	id.
8	Fruges, Providence,	id.
9	Rimboval, Ste.-Famille,	id.
10	Verchin, Providence,	id.
11	Hesdin, St.-Vincent,	id.
12	Marconne, Ste.-Famille,	id.
13	Parenty, id.	id.
14	Berck, id.	id.
15	Montreuil, de la Providence,	id.

Institutrices laïques.

1	Créquy,	Mlles Petit,	comle.	7	—	Mlles Thorillon,	priv.
2	Fruges,	Graux,	privée.	8	—	Brassart,	id.
3	—	Dame Pimparé,	id.	9	Marconnelle,	Dame Dupont,	id.
4	Brevillers,	Mlles Labat,	id.	10	Ergny,	Mlle Delinière,	id.
5	Hesdin,	Mouret,	comle.	11	Verchocq,	Dame Guilbert,	id.
6	—	Roberge,	privée.	12	Montreuil,	Mlle Mailly.	id

ARRONDISSEMENT DE ST.-OMER.

Institutrices religieuses.

1	Aire, sœurs de la Providence,	communale.
2	— trois ordres St.-François,	id.
3	Audrehem, sœurs de la Ste.-Famille,	id.
4	Bonningues-lez-Ardres, id.	id.
5	St.-Omer, St.-Vincent-de-Paul,	id.
6	— les Ursulines,	id.
7	— sœurs Clarisses,	id.
8	— id. de la Ste.-Famille,	privée.
9	Wizernes, id. de la Providence,	id.
10	Arques, id. id.	communale.
11	St.-Martin-au-Laërt, Ste.-Famille,	privée.

Institutrices laïques.

1 Aire, Mlles Robert, privée.
2 — Bègue, id.
3 Thérouanne, Mme Binet, id.
4 Fauquembergues, Mmes Geneau, comle.
5 — Roussel, privée.
6 Ardres, Mlle Thueur, comle.
7 — Mmes Duquesnoy, privée.
8 — Duroyer, id.
9 — Dambron, id.
10 Louches, Mlles Lochart, comle.
11 Tournehem, Normand, priv.
12 Audruick, Mme Hochard, comle.
13 — Mlle Aniéré, priv.
14 Nortkerque, Mlles Fabre, priv.
15 Vieille-Eg., Pocques, id.
16 Zutkerque, Lagaisse, id.
17 Dohem, Fiolet, id.
18 Seninghem, Dusaultoir, id.
19 St.-Omer, Buridan, comle.
20 — Dewismes, priv.
21 — Trescat, id.
22 — Mme Courmaceul, id.
23 — Mlles Ferguson, id.
24 — Bailly, id.
25 — Vermesch, id.
26 — Mmes Butler, id.
27 Thiembronne, Pelletier, id.

ARRONDISSEMENT DE ST.-POL.

Institutrices religieuses.

1 Auxy-le-Château, sœurs de la Providence, communale
2 St.-Pol, id. id.
3 Ramecourt, id. id.

Institutrices laïques.

1 Aubigny, Mlle Dericquebourg, privée.
2 Béthonsart, Mmes Fleury, id.
3 Penin, Pluquet, id.
4 Tinques, Mlles Regnold, id.
5 Berles, Mancel, comle.
6 Auxy-le-Chât. Isambart, priv.
7 Bonnières, Calais, id.
8 Frévent, Samier, comle.
9 Villers-Lhôp. Valaise, priv.
10 Avesnes-le-Comte, Mlle Courtois, priv.
11 Grand-Rullecourt, Mme Vanghelle, id.
12 Hauteville, Mlles Bachelet, id.
13 Mondicourt, Roussel, id.
14 Saulty, Mme Deneuville, id.
15 Floringhem, Mlles Frusset, id.
16 Pernes, Theret, id.
17 Hauchy-lez-H. Cornu, comle.

18 Fillièvres, Mme Ficheux, comle. 21 Framecourt, Mlles Harduin, priv.
19 Wamin, Mlles Blanche, priv. 22 St.-Pol, Judecy, id.
20 Willeman, Mesureur, id. 23 — Maquaire, id.

RÉCAPITULATION.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE D'ÉCOLES tenues par des		NOMBRE D'ÉCOLES		TOTAL.
	Religes.	Laïques.	Comles.	Privées.	
Arras.	17	52	18	51	69
Béthune	9	19	13	15	28
Boulogne.	12	37	15	34	49
Montreuil.	15	12	14	13	27
St.-Omer.	11	27	13	25	38
St.-Pol.	3	23	5	21	26
	67	170	78	159	237

DOCUMENTS STATISTIQUES SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Sur les 903 communes dont se compose le département 16 seulement n'ont pas de maison d'école. Quoique ce soient pour la plupart des villages dont la population est minime, on pense que 13 de ces communes pourraïent entretenir chacune une école, si elles en avaient la volonté et en s'imposant quelques sacrifices.

107 écoles publiques sont affectées aux seuls garçons et 767 sont communes aux deux sexes. Le département qui devrait avoir 7 écoles de dégré supérieur, n'en compte que 6, mais l'arrondissement de Boulogne qui doit en avoir 3, n'en a jusqu'à présent que 2.

Cinq communes ont été autorisées à réunir une école primaire de dégré supérieur à leur collége.

Sur les 767 communes où les garçons et les filles sont reçus dans la même école, 80 pourraient facilement en avoir une spéciale pour les filles ; leurs ressources permettraient d'en faire les frais et de rétribuer une institutrice. Cependant il y a dans le departement 78 écoles communales et 159 privées, uniquement fréquentées par les filles. Nous avons donné plus haut les noms des personnes qui les tiennent.

Défalcation faite des 16 communes n'ayant pas d'école, il résulte que 887 en sont pourvues. Sur ce nombre, 627 en sont propriétaires, 260 n'en jouissent qu'à titre de location. Le montant de cette location s'élève à 16,856 f. 65 c. Mais, dès à présent, 79 communes s'occupent d'acheter ou font construire des maisons d'école : pour les garçons, et les autres sont destinées aux deux sexes.

Dans la plupart de ces écoles, le mobilier est insuffisant ou en état de réparation.

87,238 élèves fréquentent les écoles publiques et privées, savoir : 47,403 garçons et 39,835 filles. Mais en été et à commencer de Pâques, le nombre décroît considérablement dans les campagnes. Bientôt la plupart des écoles ne tardent pas à être, comme nous l'avons dit, entièrement désertes. Les administrations municipales devraient prendre des mesures pour faire cesser ce funeste état de choses.

Depuis le 1er juillet 1844, jusqu'au moment de la dernière session du conseil général, M. le ministre de l'instruction publique a fait distribuer entre 49 communes des secours s'élevant à la somme de 85,426 f. qui sont venus s'ajouter à celle de 189,533 f. fournie par les localités. Le département a aussi réparti depuis la même époque 36,797 f. entre 62 communes qui avaient réalisé des sacrifices montant à 112,664 francs.

SALLES D'ASILE.

Il existe dans le département 21 salles d'asile. Elles sont situées dans les lieux ci-après :

Quatre à Arras, une à Bapaume, une à Pas, une à Béthune, une à Carvin, une à Lens, une à Vendin-le-Vieil, deux à Boulogne, une à Calais, une à St.-Pierre, une à Hesdin, deux à St.-Omer, une à Aire, une à St.-Pol, une à Auxy-le-Château et une à Hénin-Liétard.

Les efforts tentés depuis quelques années pour en augmenter le nombre demeurent infructueux. Les communes manquent de ressources. Des établissements privés dans lesquels on recueille les jeunes enfants pendant le travail des mères suppléent à l'insuffisance des institutions publiques. Il existe 188 asiles de cette espèce dans le département.

HOSPICES.

On compte dans le département du Pas-de-Calais 14 établissements

connus sous le nom d'hospices. Ils sont placés dans chaque arrondissement ainsi qu'il suit :

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Arras. Commission administrative : MM. Gamot, Develle, Wartelle-Deretz, ❋, Roguin, ❋, Alp. Cot.

Hôpital civil : MM. Beaucamp, aumônier, Mercier, ❋, médecin en chef, Lestoquoy, chirurgien en chef, Lescardé, chirurgien.

Hôpital militaire : MM. Mienné, ❋, médecin en chef, Toursel-Devacquez, chirurgien.

M. Gautier, économe.

Bapaume. Commission administrative. : MM Legay, Duriez-Enocq, Auguste Croisilles, Caron-Lagniez, Duchatel; Mouronval, ❋, médecin, Florimont, chirurgien adjoint, Lenglebert, chirurgien titulaire.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Béthune. Commission administrative : MM. Dellisse, Blin de Mutrel, ❋, Raparlier, Lefebvre-Dupré, ❋, Herreng; Pruvost, médecin, Marchand, ❋, chirurgien.

Lens. Commission administrative : MM. Lagrange, Demayer, Roussel, Flament, Bruneau; Testu, médecin, Carlier, chirurgien.

St.-Venant. Commission administrative : MM. Debuyser, Conseil, Delassus, Conseil, Deniselle; Courdent, médecin.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Boulogne. Commission administrative : MM. Horeau, ❋, Coillot, De Clocheville, Haffreingue, Leroy-Mabile; Sergent, aumônier, Roussel, médecin, Gorré, chirurgien, St.-Jest, secrétaire.

Calais. Commission administrative. : MM. Ph. Devot, Henri-Dupont, Pigault de Beaupré, ❋, Vogue, L. Dessin; Sacleu, secrétaire-économe; Duchêne, aumônier, Gravis, médecin.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Hesdin. Commission administrative : MM. Willam, Térouanne, Plichon, Caulet et Hallette; Wivens, médecin.

Momtreuil. Commission administrative : MM. Chomel, Lévêque, Brulé, Cosyn fils, Lefèvre ; Moffait, médecin, Deroussent, chirurgien.

ARRONDISSEMENT DE ST.-OMER.

Aire. Commission administrative : MM. Duboille, Midy, Louvet, Gonnet, Van-houck ; Dumourtier, médecin, Warin, chirurgien.

Ardres. Commission administrative : MM. Coquet, ✻, Clerbout, Carton, Trouille. Lecoutre ; Aucheval, chirurgien.

St.-Omer. Commission administrative : MM. Delattre, Deschamps, ✻, Lefebvre-Hermand, ✻, Pley, ✻, Thullier.

Hôpital général. MM. l'abbé Deneuville, aumônier. Prince, médecin, Cuvelier, chirurgien.

Hôpital St.-Louis. MM. l'abbé Lemaire, aumônier, Coze, médecin, Evrard, chirurgien.

Hôpital St.-Jean-Baptiste. MM. l'abbé Lebleu, aumônier, Prince, médecin, Cuvelier, chirurgien.

ARRONDISSEMENT DE ST.-POL.

Auxy-le-Château. Commission administrative : MM. de Carbonnelle, Deplanque, Wallart, Lefebvre, Petit ; Leger, médecin.

St.-Pol. Commission administrative : MM. Genelle, Danvin, Lambert, Prévost, Graux, Capron ; Bruno-Danvin, médecin.

Chaque commission est présidée par le maire de la ville où elle est instituée.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Il existe dans le Pas-de-Calais un bureau de bienfaisance dans chaque commune, mais seulement 366 ont des revenus territoriaux. En voici le nombre par arrondissement et le montant des revenus ;

ARRONDISSEMENTS.	Nombre des bureaux.	Montant des revenus.	
Arras.	106	190,465 f.	26 c.
Béthune.	114	175,364	74
Boulogne.	17	131,840	28
Montreuil.	16	22,377	77
St.-Omer.	62	104,912	86
St.-Pol.	51	15,454	45
Totaux. . .	366	640,415	56

CAISSES D'ÉPARGNES.

Au premier janvier 1845, il se trouvait 13 caisses d'épargnes dans le Pas-de-Calais. Elles étaient établies à Aire, Arras, Auxy-le-Château, Bapaume, Béthune, Boulogne, Calais, Frévent, Hesdin, Lens, Lillers, Montreuil et St.-Omer. Deux nouvelles seront prochainement ouvertes à Fruges et à St.-Pol.

Le nombre des dépôts dépassant les limites fixées par l'art. 1er de la loi du 22 juin 1845, qui s'élevait en 1844, à 654, était encore au 31 décembre 1845 de 586.

	f	c
Le 1er janvier 1845, les 13 caisses en activité, présentaient une masse de dépôts montant à.	5,362,550	48
Les versements effectués pendant l'année ont été . .	2,290,850	36
Les intérêts des dépôts ont fourni	201,183	06
Total	7,854,583	90
Les retraits opérés ayant été de.	1,990,710	92
Il restait au 31 décembre.	5,944,872	98

Le mouvement des livrets constate un accroissement de 1334 dépositaires.

Leur nombre était au 31 décembre 1844 de	9,002
Dans le courant de 1845 il en a été ouvert.	3,188
Total.	12,190
Il en a été soldé. . . .	1,854
Restait au 31 décembre 1845.	10,336

Le tableau ci-après indique comme les augmentations se partagent entre les divers arrondissements.

ARRONDISSEM^ts.	Population de l'arrondis^t.	Montant des dépôts au 31 déc. 1845.	Moyenne des dépôts par habitant.	Nombre de livrets au 31 déc. 1845.	Nombre d'hab. p. un livret.
Arras. . . .	167,598	1,745,688 08	10 41	2,795	59
Béthune . .	134,282	668,164 69	4 98	1,310	102
Boulogne. .	113,143	2,160,156 55	19 09	3.480	32
Montreuil. .	79,711	281,037 19	3 52	605	132
St.-Omer. .	109,144	997,438 72	9 14	1,947	56
St.-Pol. . .	81,143	92,407 75	1 13	199	407
	685,021	5,944,872 98	8 68	10,336	66

Quoique privé de grands centres de population, le Pas-de-Calais figure désormais parmi les départements où la salutaire institution des caisses d'épargnes a reçu les plus grands développements.

La moyenne des dépôts qui est, comme on vient de le voir, de 8 f. 68 c., n'était en 1841 que de 4 f. 59 centimes.

MONTS - DE - PIÉTÉ.

Quatre monts-de-piété sont institués dans le Pas-de-Calais. Ils se trouvent à Arras, Boulogne, Calais et St.-Omer.

Administration.

MONT-DE-PIÉTÉ D'ARRAS.

M. le maire d'Arras, O. ✻, président, MM. Monel père, Gamot, Hurtrel-Letombe, ✻, Jude-Dehée, Dudouit, ✻; Charles Watelet, directeur; Mercier, caissier; Thiloy-Arnouts, receveur pour les dégagements; Ch. Duchastelet, garde magasin.

MONT-DE-PIÉTÉ DE BOULOGNE.

M. le maire de Boulogne, O. ✻, président; M. Dherbinghen, vice-président; MM. Hamy, Dusommerard, Serret, Baret-Ternaux, Moreau-

Delalleau, administrateurs; Mariette, secrétaire du conseil d'administration, MM, Lelièvre, directeur, Baret, Henri, caissier, Dubourquoi 1er commis, Victor Baret, 2e commis.

MONT-DE-PIÉTÉ DE CALAIS.

M. Legros-Devot, ✻, maire, président, MM. Devot, père, ✻, A. Vogue, Lejeune-Nott, A. Lemoine, F. Sagot, L. Denempont, administrateurs; L. Pierredon, directeur-caissier; A. Leroy, garde-magasin, appréciateur, H Ducrocq, 1er commis; A. Pierredon, 2e; Sacleu, secrétaire.

MONT-DE-PIÉTÉ DE ST.-OMER.

M. le maire de la ville, président; MM. Aug. Pley, Lefebvre-Hermant, ✻, Thuillier, Delattre et Deschamps, administrateurs; directeur, M. Butay-Desehodt; appréciateur-secrétaire, M. Peuvrelle; commis aux écritures, M. Cousin; garde-magasin, M. Flajollet; secrétaire particulier du directeur, M. Butay fils.

ASILES DE LOMMELET ET DE ST.-VENANT.

Le service des aliénés dans le Pas-de-Calais placé, en 1841, dans des conditions déplorables, est aujourd'hui dans une situation progressive.

C'est à Lommelet près de Lille que nos malheureux malades sont conduits. Cet établissement continue de mériter la confiance qui lui a été accordée. Il est géré par les frères de St.-Jean-de-Dieu dont la commission de surveillance et de médecin-inspecteur s'accordent à préconiser les soins pieux et constants.

Les femmes sont envoyées à St.-Venant. Cet asile, grace aux soins de sa commission administrative, aux efforts d'un directeur capable et zélé, grace surtout à l'admirable dévouement et au travail incessant des sœurs de l'Enfant-Jésus, est devenu désormais un hospice remarquable par l'ordre, la tenue, la propreté. Le régime alimentaire a été amélioré, et est sain et abondant; les cellules infectes grillées sont remplacées par des dortoirs rians et salubres; un second atelier de travail a été ouvert, le premier ne suffisant plus aux demandes des malades; enfin les promenades sont continuées et l'usage des préaux est devenu plus constant.

C'est par l'appréciation de ces améliorations que l'avenir doit accroître, que le département de la Seine a doublé le nombre de femmes aliénées, envoyées à St-Venant. Ce nombre est porté à 220 et procure à l'établissement une recette annuelle de 100,000 fr.

Au 1er janvier 1845, le nombre des aliénés entretenus aux frais du département dans les deux asiles de Lommelet et de St-Venant était de 132

Il en est entré pendant l'année 48

Total.		180
Il en est mort	22	37
Il en est sorti par guérison	15	
Restant au 31 décembre.		143

En vertu de l'article 26 de la loi du 30 juin 1838, le Conseil Général du Pas-de-Calais, dans sa session de 1846, a approuvé un règlement de M. le Préfet, qui fixe aux taux suivants la journée des aliénés et les pensions des personnes qui sont amenées par leur famille dans l'asile de St-Venant.

Journées des aliénés placés d'office aux frais des départements et des communes.

Pour le Pas-de-Calais.	» f. 50 c.
Pour la Marne et l'Aisne	1 . 20
Pour la Seine.	1 25

Pensions.

1re classe	950 fr.
2e —	700
3e —	500

A Lommelet, le prix de la journée des malades au compte du département est de 1 fr. Quant aux pensions, le prix est réglé à l'amiable par le directeur et les parents ; sous ce dernier rapport, l'administration ne peut pas intervenir, cet asile étant un établissement privé.

CONFRÉRIE DE S^T-LÉONARD.

Cette confrérie a été instituée en 1737 à St-Omer et confirmée par une bulle du pape Clément XII, le 28 janvier 1740, fulminée le 15 juillet suivant par l'évêque Joseph-Alphonse de Valbelle.

L'article 24 d'un règlement formé par le mayeur et les échevins de St-Omer, le 20 janvier 1744, porte que le jour des exécutions, il sera célébré par le directeur de la confrérie une messe que tous les confrères devront entendre et pendant laquelle ils devront aussi communier, afin que Dieu accorde au patient les forces suffisantes pour se reconnaître dans ses derniers moments et mourir avec résignation.

D'après l'article suivant, les confrères ne peuvent, un jour d'exécution à mort s'absenter de la ville, sans cause légitime. Il leur est aussi enjoint de ne pas boire dans la prison et il est en outre à pareil jour, défendu aux confrères-quêteurs d'entrer dans les cabarets, pour y boire, sous peine de deux francs d'amende la première fois, de quatre francs, la seconde et d'être rayés du tableau, la troisième.

Les confrères doivent se réunir avant l'exécution dans une église pour réciter tous ensemble le *psaume Miserere* et les litanies des Saints, tandis que quelques autres restent auprès du condamné, pour lui donner des soins et l'accompagner jusqu'à l'échafaud.

Après l'exécution, le bedeau de la Confrérie doit en prévenir ses membres, qui quittent aussitôt l'église d'où ils emportent une civière garnie d'un poële, plié en quatre. Arrivés au lieu où git le supplicié, les confrères entourent son corps, et après avoir récité à genoux le *De Profundis*, ils l'ensevelissent, le mettent dans le cercueil qu'ils enlèvent en chantant le *Psaume Miserere*, vont à la rencontre du clergé, déposent momentanément le corps à l'église, où un *Libera* est chanté et le transportent ensuite au lieu de la sépulture, en répétant sur le même ton, c'est-à-dire en chantant, le *Psaume Miserère*.

Pour être reçu membre de la Confrérie de St-Léonard, il faut faire un noviciat de six mois, verser douze francs dans la caisse de la Société et donner un cierge de cire vierge du poids d'un kilog.

Les Confrères s'engagent aussi à payer une cotisation annuelle de 1 fr. 50. Leur règlement leur enjoint d'avoir un soin particulier des prisonniers à qui le doyen distribue les aliments et les habillements

nécessaires. A cet effet, il se fait des quêtes aux légumes, à la viande, etc.

Il existe aussi des consœurs de St-Léonard, régies par un règlement particulier.

Le nombre des membres de la Compagnie est illimité. Plus de cent personnes, hommes et femmes, non-seulement de St.-Omer, mais d'Aire, d'Arques, de St-Martin-au-Laërt, en font aujourd'hui partie.

Outre la Confrérie de St-Léonard, on distingue à St-Omer celles de Notre-Dame-des-Miracles, — du St-Viatique, — des Trépassés, — du Sacré-Cœur, — de Notre-Dame-Auxiliatrice, — de Notre-Dame du Mont-Carmel, — de Jésus flagellé, — archi-confrérie du Sacré-Cœur de Marie, — des Anges gardiens, — de St-Corneille. Chaque paroisse a ses Confréries particulières.

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE DE S^{T}-OMER.

Cette société s'est établie le 6 octobre 1839, dans le but de célébrer, chaque année ou tous les deux ans, une fête historique, représentant un ou plusieurs épisodes de l'histoire de St-Omer ou de l'histoire de Flandres et d'Artois, et de concourir à l'extinction de la mendicité à St-Omer, au moyen de quêtes faites pendant la durée des fêtes.

Le paiement de la cotisation destinée à subvenir aux dépenses qu'elles nécessitent, investit toute personne du titre de Membre de la société. Sont membres adjoints tous ceux qui sans payer la cotisation prennent et accomplissent l'engagement de concourir par leur travail à la confection des objets destinés au matériel des cortéges.

Les statuts de cette société rédigés en 24 articles ont été soumis à Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, qui les a revêtus de sa sanction.

Rappelons, en terminant, que dans les années 1840, 1841 et 1846, cette société, au moment de la ducasse de St-Omer, a fait représenter l'entrée triomphale de Guillaume Cliton, duc de Normandie et comte de Flandres, dans la ville de St-Omer, dont il était devenu depuis peu le souverain; que ces solennités ont amené une foule innombrable dans cette ville; que des quêtes abondantes ont été faites et les produits distribués aux indigens.

C'est ainsi que la société atteint le but charitable auquel elle vise.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SOCIÉTÉ ROYALE D'ARRAS.

Président *M. Répécaud* C ✱, colonel du génie, en retraite.

Chancelier, *M. Dassonneville*, professeur à l'école de médecine.

Secrétaire perpétuel, *M. Cornille*, président du tribunal civil, membre du conseil général et du conseil municipal d'Arras.

Archiviste, *M. Billet*, avocat, membre du conseil général et du conseil municipal d'Arras.

Vice-chancelier, *M. Henri Colin*, avocat, juge-suppléant au tribunal civil d'Arras.

Secrétaire adjoint, *M. le comte Achmet d'Héricourt*, propriétaire.

Archiviste adjoint *M. Parenty*, chanoine titulaire du chapitre d'Arras.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

S. E. le cardinal de la Tour d'Auvergne Lauraguais, évêque d'Arras.

Betier, docteur en médecine, à Douai.

Martin, ingénieur des ponts-et chaussées, ancien membre résidant.

Le vicomte Blin de Bourdon ✱, député.

De Missy ✱, colonel du génie en retraite, ancien membre résidant.

Le baron de Hautecloque ✱, propriétaire à Arras.

L'abbé Dissaux, chanoine titulaire, ancien membre résidant.

Philis ✱, conseiller de préfecture, à Versailles, ancien membre résidant.

Cornault C ✱, colonel du génie en retraite, ancien membre résidant.

Guillaume Lenglet, procureur du roi, à St-Pol, ancien membre résidant.

De Warenghien, conseiller à la cour royale de Douai, ancien membre residant.

Lamarle, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Gand, ancien membre résidant.

Foissey, professeur de rhétorique, à Lille, ancien membre résidant.

Larzillière, professeur de Mathématiques à Bar-le-Duc, ancien membre résidant.

Blanquart de Bailleul, (O. ✵), Intendant militaire à Rouen, ancien membre résidant.

Gauja, (O. ✵), Préfet du département de la Vendée.

Létang, (C. ✵), Lieutenant-Général.

Dorlencourt, Juge suppléant au Tribunal civil de Douai.

Drappier, (✵), Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées à Paris, ancien membre résidant.

Servatius, (O. ✵), Maréchal-de-Camp à Bourges, ancien membre résidant.

MEMBRES RÉSIDANTS.

MM.

Le baron d'Herlincourt (✵), propriétaire.

Le baron Lallart (✵), propriétaire.

Crespel-Dellisse (✵), fabricant de Sucre indigène.

Thellier de Sars, propriétaire.

Harbaville (✵), Conseiller de Préfecture.

Léon d'Herlincourt, député et membre du conseil général.

Dudouit (✵), membre du conseil général.

Brégeaut, professeur de botanique à l'école de médecine.

Frédéric Degeorge, rédacteur en chef du *Progrès*.

Leducq, avocat.

Maurice Colin (O. ✵), maire d'Arras.

Charles Wartelle (✵), adjoint du maire d'Arras.

Luez, avocat.

Alex. Thibaut, propriétaire.

Esnault (✵), député et membre du conseil municipal d'Arras.

Coste-Crespel, propriétaire.

Broy, professeur de seconde au collège d'Arras.

Ledieu, docteur en médecine.

Fréchon, chanoine titulaire du chapitre d'Arras.

Godin, archiviste du département.

Boistel, avocat, juge-suppléant au tribunal civil d'Arras.

Derbigny ✵, directeur de l'Enregistrement.

Lallier, Procureur du Roi.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

Peuvion fils, négociant, à Lille.

Delzenne, professeur de mathématiques, à Lille.

Debeugny, littérateur, à Lille.

Pecqueur, ✠ directeur du Conservatoire des arts et métiers, à Paris.

Lefebvre-Dupré, ✠ président du tribunal civil de Béthune, membre du conseil-général.

Mourgues, O ✠ receveur des contributions directes, à Paris.

Courdent, docteur en médecine, à St-Venant.

Caventou fils, pharmacien, à Paris.

Villerme, docteur en médecine, à Paris.

Evrard, docteur en médecine, à St-Denis.

Willaume, docteur en médecine, à Metz.

Barbier, ✠ docteur en médecine, à Arras.

Dunaud, docteur en médecine, à Boulogne.

Marguet, ✠ ingénieur en chef du port, à Boulogne.

Prévost, ✠ maire d'Hesdin, membre du conseil général.

Tordeux, pharmacien, à Cambrai.

Ploche, docteur en médecine, à Clermont-Ferrand.

Cavenne, C ✠ inspecteur général des ponts-et-chaussées, à Paris.

Derheims, pharmacien, à St-Omer.

Hédouin, avocat, à Paris.

Derosne, Charles, manufacturier, à Paris.

Dubrunfaut, professeur de chimie, à Paris.

Lefebvre, cultivateur, à Coulogne, près Calais.

Corne, président du tribunal civil de Douai.

Evrard, docteur en chirurgie, à St-Omer.

Labarraque, pharmacien, à Paris.

Pierquin, docteur en médecine, à Montpellier.

Quenson, ✠ député, président du tribunal civil de St-Omer, membre du conseil-général.

Mouronval, ✠ docteur en médecine, à Bapaume.

Marchand, ✠ docteur en médecine, à Béthune.

Leglay, ✠ archiviste général du département du Nord, à Lille.

Le baron de Seret, propriétaire, à Fruges.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

LISTE DES PRINCIPAUX FONDATEURS.

MM.

Allent, pair de France (décédé).

Lefebvre-Hermant, ✱ membre de la Chambre des Députés et du Conseil général du département.

Jean de Rheims, membre de l'Académie royale de Paris.

LISTE DES FONDATEURS TITULAIRES.

MM.

Ferey, maréchal-de-camp (décédé).

Evrard, docteur-médecin.

Desmarquoy, licencié en médecine (décédé).

Aug. Pley, *A. Tournier*, *Fl. Duméril.*

Jean de Rheims, *Louis de Givenchy-H.*

Lesergeant, pair de France (décédé).

Vanhende, *Alb. Legrand*, *Hect. Piers.*

Hardouin, colonel d'artillerie.

B.-J. Cadart, *Ed. Deneuville*, *Mallet.*

Hermant-Legrand, *Vanechoudt*, colonel du génie.

COMPOSITION ACTUELLE DE LA SOCIÉTÉ.

Président, *M. le vicomte Dutertre*, C ✱ maréchal-de-camp, chevalier de St-Louis et de St-Ferdinand d'Espagne.

Vice-président, *M. Alex. Hermand*, membre de plusieurs sociétés savantes françaises et étrangères, correspondant du ministère de l'intruction publique pour les travaux historiques.

Secrétaire perpétuel, *M. Louis de Givenchy*, membre de plusieurs sociétés savantes et membre titulaire non résidant du comité des chartes, diplômes, etc., au ministère de l'instruction publique.

Archiviste, *M. Henri de Laplane*, député de Sisteron, membre de l'Institut historique de la Belgique et de plusieurs autres sociétés savantes nationales et étrangères.

Trésorier, *M. Mallet père.*

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

Clovis Bolard, prêtre attaché au pensionnat de St-Bertin.

Edouard Deneuville, ancien négociant, membre du conseil municipal.

Faverol, licencié ès-lettres, proviseur du collége royal.

Romain de Givenchy, propriétaire.

Alb. Legrand, receveur municipal, membre de plusieurs sociétés savantes.

Martel, docteur en droit, avocat, membre du comité supérieur de l'instruction primaire

Edouard de Monnecove ✠, pair de France.

Ch. Pagard, propriétaire.

Aug. Pley, O ✠, propriétaire, président du bureau de bienfaisance.

Quenson, ✠ député, président du tribunal civil de St-Omer, ancien conseiller à la cour royale de Douai, membre du conseil général, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, président de la société d'agriculture, membre correspondant de plusieurs sociétés savantes.

De Récicourt ✠, chef de bataillon du génie.

Waternau, ancien notaire.

Couvelaere, professeur de seconde au collége royal.

Alex. Machard, médecin, membre de la société d'Agriculture.

Prince, médecin de l'hôpital général.

Duriez, curé doyen de Notre-Dame.

Toursel, directeur du pensionnat de St-Bertin.

MEMBRES HONORAIRES RÉSIDANT A SAINT-OMER OU DANS L'ARRONDISSEMENT.

MM.

Armand ✠, ancien maire, ancien député.

Lefebvre-Hermant, ✠, député, membre du conseil général et de plusieurs sociétés savantes.

Florimond Duméril; propriétaire.

Hector Piers, correspondant du ministère de l'instruction publique, de la société royale des Antiquaires de France, des sociétés d'Arras, Douai, Calais, etc., ancien bibliothécaire de la ville de St-Omer.

Jean de Rheims, membre du comité supérieur d'instruction primaire, de l'académie royale de médecine de Paris, de la société des sciences

de la même ville, des sociétés savantes de l'Allemagne Septentrionale, d'Amiens, Rouen, Douai, Lille, Arras, Salsufen, etc.

Jules St-Amour, homme de lettres, membre des sociétés de Douai, Lille.

Tournier, notaire, membre du conseil d'arrondissement, du comité supérieur d'instruction publique.

De Verteillac, O ✵, préfet de la Haute-Saône.

Eug. Dufaitelle, archéologue, homme de lettres, membre de plusieurs sociétés savantes, brigadier de l'octroi de la ville de St-Omer.

MEMBRES HONORAIRES ET CORRESPONDANTS, DOMICILIÉS DANS LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

Aire.

MM.

Scott, doyen d'Aire.

L'abbé *Denunçq*.

Menche, colonel en retraite, antiquaire.

Arras.

S. Em. le Cardinal, Évêque d'Arras, G. C. ✵.

L'abbé *Bailly*, vicaire-général.

Maurice Colin, O. ✵ maire de la ville d'Arras.

Henri Colin, avocat.

Cornille, président du tribunal civil.

Deladerrière, propriétaire.

L'abbé *Fréchon*, chanoine titulaire.

Godin, archiviste du département.

Harbaville, ✵, conseiller de préfecture.

Le comte Achmet d'Héricourt, antiquaire et historiographe.

Le Roux du Chastelet, propriétaire.

Chevalier de Linas, propriétaire.

L'abbé *Parenty*, chanoine titulaire.

Em. Petit, président honoraire.

Terninck, percepteur, à Bois-Bernard.

Béthune.

Lefebvre-Dupré, ✵, président du tribunal civil.

Halloy, avocat à Béthune.

Boulogne-sur-Mer.

Abot de Bazinghen, antiquaire.
Al. Adam, O ✠, maire de Boulogne.
Demarle, ✠, pharmacien.
Duchossois aîné, négociant.
Dutertre-Hyvart, pharmacien.
Gérard, avocat.
Horeau, ✠, trésorier des invalides de la Marne.
Leduc, médecin.
Marguet, ✠, ingénieur en chef.
Marmin, ancien inspecteur des postes.
Marmin, négociant.
Morand, avocat.
De Rinquesent, propriétaire.
Eugène de Rosny, ancien officier d'artillerie.

Calais.

De Rheims père, courtier maritime.
De Rheims fils, bibliothécaire.
Durand, Antony, numismate.
Henneguier, vérificateur des douanes.
Pigault de Beaupré, membre du conseil-général.

Montreuil.

Delye, avoué.
Enlart, président du tribunal civil.
Frazilier, médecin.
Guéroult de Bois-Robert, propriétaire.

Renty.

Lesergeant de Monnecove, Amedée, propriétaire.

St-Pol.

Ansart, notaire.
Danvin, docteur en médecine.
Genelle, avocat.
Lambert, greffier du tribunal.
Lefebvre, ancien avoué.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE POUR L'EXPLORATION ET LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Cette commission a été créée par arrêté du 3 mars 1846. Elle siège sous la présidence du préfet au chef-lieu du département et s'assemble au moins une fois chaque année, avant la session du conseil-général. Elle recherche et classe les anciens édifices remarquables, propose les mesures qu'exige leur conservation. Elle explore les archives communales, signale les documents dignes d'intérêt. Elle surveille les découvertes d'objets d'art ou de débris historiques et doit arrêter le plan de la statistique archéologique.

Sont membres de la commission :

Arrondissement d'Arras.

MM. Harbavilie, conseiller de préfecture.
L'abbé Parenty, chanoine d'Arras.
Le comte A. de Servins d'Héricourt.
Grandguillaume, propriétaire.
Terninck, percepteur, à Bois-Bernard.
Grigny, fils, architecte.
Boitel, avocat, propriétaire.
Chevalier de Linas.
Godin, archiviste du département, secrétaire.

Arrondissement de Béthune.

MM. Lequien, sous-préfet de Béthune.
Dancoisne, numismate et paléographe, à Hénin-Liétard.
Le comte de Foulers, membre du conseil-général, à Lillers.
Alexis Jean, conseiller municipal, à Lillers.

Arrondissement de Boulogne,

MM. Abot de Bazinghen, archéologue, à Boulogne.
Moreau, avocat, paléographe, id.

MM. Pigault de Beaupré, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Calais.
De Basler, architecte, à Boulogne.
De Rheims, bibliothécaire, à Calais.

Arrondissement de Montreuil.

MM. Dovergne, bibliothécaire, à Hesdin.
Gustave Souquet, à Étaples.
Henneguier, archéologue, à Montreuil.

Arrondissement de Saint-Omer.

MM. L. de Givenchy, secrétaire de la Société des Antiquaires de la Morinie.
Le président Quenson, député.
Alexandre Hermant, numismate, à Saint-Omer.
Albert Legrand.
Henri de la Plane, archéologue, député.
L'abbé Lamort, ancien vicaire, à Aire, aujourd'hui curé-doyen, à Oisy.

Arrondissement de Saint-Pol.

MM. Robitaille, curé-doyen de Saint-Pol.
De Carbonnel, à Auxi-le-Château.

Cette commission choisit dans son sein, dans sa séance d'installation du 24 juillet 1846, un comité composé de sept membres et chargé de centraliser et de diriger ses études. Il se réunit à des époques très rapprochées, dans une des salles de l'hôtel des archives du département.

MM. Harbaville, vice-président.
Le comte A. de Servins d'Héricourt.
Parenty.
Grandguillaume.
Grigny.
Terninck.
Godin, secrétaire.

Dans cette même séance, M. Félix Lequien, sous-préfet de Béthune, a déposé un travail très curieux dans lequel il décrit le *Dolmen* de Fresnicourt, l'un des monuments les plus considérables de l'ère celtique, appelé autrefois par les superstitieux habitants du pays la *Table des Fées*, et connu aujourd'hui sous un nom beaucoup plus prosaïque de *Bises Pierres*, qu'elles ont tiré de leurs couleurs.

DU DOLMEN DE FRESNICOURT.

Ce monument celtique, dit M. Lequien, consiste en cinq pierres d'énormes et de diverses dimensions, qui s'élèvent au-dessus du taillis d'un bosquet dans lequel elles se trouvent et dont quatre encore implantées, ont évidemment servi de supports à la cinquième deplacée en forme de table et d'une circonférence de 9m, 30c, laquelle inclinée sur le sol est restée posée sur deux points de ses anciens appuis. Ce *Dolmen* était précédé d'une enceinte de pierres pavées, ou relié aux deux monuments entre lesquels il se trouvait par une double rangée de pierres, formant galerie. Voici comme M. Lequien décrit la position des victimes humaines sur l'autel des terribles dieux Teutatès, Hésus et Taranis : « Étendu sur la pierre, le patient faisait face à » l'Orient : dans le premier bassin, posait la tête ; l'eau que contenait » une petite cavité dont l'auteur a parlé aillieurs, servait à prolonger » l'agonie de la victime. Le second bassin était occupé par son dos et » ses reins ; ses pieds entravés par les chaînes fixées dans les deux » cavités du bas de la table, entr'ouvraient les jambes qui laissaient » voir la figure hexagone que nous avons décrite ; des cavités de la » tranche, partaient d'autres chaînes, assurant l'immobilité des bras » et du corps de la victime, dont le sang s'écoulait par les deux petits » trous circulaires en dessous l'un de l'autre, au fond du rebord du » deuxième bassin. »

M. Grigny fils a aussi annoncé à l'assemblée, qui l'a écouté avec la plus vive sympathie, que sur la demande de M. le curé d'Azincourt, il s'occupe de faire disposer dans une des chapelles de l'église de cette paroisse, un caveau où seront déposés les ossements des Français, tués à la fameuse bataille de ce nom, le 25 octobre 1415.

Nous citerons encore un rapport très remarquable sur les cryptes de l'ancienne cathédrale d'Arras, par M. A. Boitel, avocat et juge-suppléant au tribunal civil.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, RUE DES TEINTURIERS, A ARRAS.

Les bureaux sont ouverts au public de 10 heures du matin à 3 heures du soir.

Quoique, dans les deux Annuaires que nous avons publiés, nous avons parlé avec quelqu'étendue de ces précieuses Archives, nous n'avons pas épuisé la matière. Nous mentionnerons cette fois les Archives du *Conseil provincial* et de *l'élection d'Artois*, de la *gouvernance d'Arras* et du *bailliage de Bapaume*, qui, étant restées déposées au tribunal civil d'Arras et que, réunies seulement en 1838 au vaste dépôt de St-Vaast, sont devenues l'objet de toute l'attention de M. l'archiviste du département.

Au milieu de ces débris échappés à l'incendie, à l'humidité, etc., M. Godin, archiviste, a été assez heureux pour retrouver et compléter de curieux documents, relatifs aux affaires privées et publiques et des pièces d'un haut et puissant intérêt pour l'histoire générale de l'ancienne province d'Artois.

Un rapport que M. Godin a fait sur la situation du service qui lui est confié a été cité avec éloge par M. le Préfet, dans celui que ce magistrat a fait lui-même au conseil général dans la dernière session.

Archiviste, M. Godin, membre de plusieurs sociétés savantes.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE D'ARRAS.

Cette Société est composée de 21 membres, dont 14 sont cultivateurs et 7 agronomes.

Tous les membres, excepté M. le Préfet qui en fait partie de droit, sont choisis par voie élective. Les officiers sont sujets à la réélection tous les deux ans.

Les travaux de la Société ont du retentissement : de divers points de la France on lui a demandé des instructions sur le mode des cultures intercalaires, telles que celle du lin, du colzat, instructions qu'elle s'est empressée de rédiger et d'adresser aux assemblées qui les sollicitaient.

M. le Préfet, président né de la société.

Vice-président : M. Goudemez, ✠, propriétaire-cultivateur, maire de Fresnoy, membre du conseil général.

Secrétaire : M. Léon d'Herlincourt, propriétaire-cultivateur, maire d'Éterpigny, membre du conseil général, député.

Secrétaire-adjoint : M. Brégeaut, pharmacien, chimiste, professeur à l'école de médecine d'Arras.

MM. Harbaville, ✠, conseiller de préfecture, membre de la société royale d'Arras, membre de plusieurs sociétés savantes.

Crespel-Dellisse, ✠, propriétaire, manufacturier, membre de la société royale d'Arras.

Hocedé, Albéric, horticulteur, à Basseux.

Saudemont, cultivateur et maire, à Arleux-en-Gohelle, membre du conseil d'arrondissement.

Demory, propriétaire - cultivateur et maire, à Fresnes-lez-Montauban.

Tailliandier père, propriétaire, à Cagnicourt.

Mazy, cultivateur, à Cagnicourt, membre du conseil d'arrondissement.

Legentil, propriétaire-cultivateur, maire, à Méricourt.

Liger, conseiller de préfecture, à Arras.

Défontaine, cultivateur et maire, à Chérisy.

Wagrez, propriétaire et maire, à Beaumetz-lez-Cambrai.

Everts, ✠, médecin-vétérinaire de l'arrondissement d'Arras.

Payen, Henri, propriétaire-cultivateur et maire, à Boiry-Becquerelle.

Dubuisson, ✠, propriétaire, cultivateur et maire, membre du conseil général, à Inchy.

Deladerrière-Huret, propriétaire, président du conseil d'arrondissement, à Arras.

Vaillant, Auguste, propriétaire, cultiv. et maire de la Herlière.

Maurice Colin, O ✠, maire de la ville d'Arras.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE BÉTHUNE.

Indépendamment de la propagation des méthodes et découvertes utiles qui peuvent contribuer au perfectionnement de l'Agriculture et de l'Horticulture, cette Société a aussi pour but d'encourager tous les services agricoles.

Elle se divise en deux sections : l'une d'Agriculture, et l'autre d'Horticulture. La première se compose de 21 membres titulaires, dont deux tiers, au moins, sont cultivateurs, domiciliés dans l'arrondissement, l'autre tiers est pris parmi les personnes qui s'adonnent à des études agronomiques ou qui possèdent des connaissances spéciales dans les diverses parties des sciences naturelles.

La deuxième section se compose de 9 membres titulaires, pris parmi les personnes connues pour se livrer à la culture des fleurs ou des arbres fruitiers dans l'arrondissement.

L'une et l'autre section se composent, en outre, d'un nombre illimité de membres correspondants.

MEMBRES TITULAIRES.

Section d'Agriculture.

MM. Le sous-préfet, président.
d'Aubers, maire de Vendin-le-Viel, vice-président de la section d'Agriculture.
Brasme, fils, cultivateur, à Bully, secrétaire.

MEMBRES.

MM. Dellisse, Tiburce, manufacturier, à Béthune.
Delelis, Joseph, propriétaire, cultivateur, à Fouquières.
Flahaut, propriétaire, cultivateur, à La Bourse.
Le comte de Foulers, propriétaire, à Lillers.
Copin, père, cultivateur, à Houchain.
Decrombecque, propriétaire, agriculteur, à Lens.
Le vicomte de Beaulaincourt, propriétaire, à Vaudricourt.
Calonne, maire de Verquin.
Mathon, propriétaire, cultivateur et maire, à Auchy.
Pronier, fabricant de sucre, à Noyelle-lez-Vermelles.
De Foucault, propriétaire, à La Pugnoy.
Thorel, à Houchain.

MM. Doresmieulx, propriétaire, à Fouquières-lez-Béthune.
Lévêque, fabricant de sucre indigène, à Lambres.
Vilain, Célestin, propriétaire-cultivateur, à Vendin-lez-Béthune.
Hermary, propriétaire-cultivateur, à Mazinghem.
Taffin, propriétaire, à Gosnay.
Sénéchal, manufacturier, à Chocques.

Section d'Horticulture.

MM. Desvachaux, à La Buissière, vice-président de la section d'Horticulture.
Lomel, de Béthune, trésorier.

MEMBRES.

MM. De Bellonnet, maire de Béthune.
D'Hallewyn, propriétaire, à Liettres.
Raparlier, propriétaire, à Béthune.
Durand de Lançon, receveur particulier des finances.
Anglas, inspecteur des tabacs.
Bréhon, Charles, de Béthune.
De Rivery, de Béthune.

Ont été reçus Sociétaires à titre de Membres correspondants.

SECTION D'AGRICULTURE EN 1841.

MM. Delafond, baron de Milicocq, de Douvrin.
de Wavrins, comte de Villers père, à Cambrin.
de Berthoult, Arnould, d'Hulluch.
Fouan, Charlemagne, de Violaisnes.

SECTION D'HORTICULTURE EN 1841.

MM. Dovergne père, d'Hesdin.
Dovergne fils, d'Hesdin.
Legrand-Flament, de Béthune
Hanicotte, J.-B, de Béthune.
Truffier, de Béthune.
Fondeur, de Wazemmes.
Aldebert, de Wazemmes.
Seulin, de Lille, faubourg de Béthune.
Torcq, de Fournes.

EN 1842.

MM. Gruyelle, maire de Dourges.
Dujardin, maire d'Évin-Malmaison.

EN 1843.

MM. Podevin, membre du conseil d'arrondissement de Boulogne.
Delaby, propriétaire, à Courcelles-lez-Lens.
Desnoyer.
Flahaut, propriét., à Essars.
Chavatte, à Richeb.-l'Avoué.
Delassus, à Nœux.
d'Herlincourt, député, à Eterpigny.

EN 1844.

MM. Bout, à Paris.
Goudemez-Delelis, ✠, à Fresnoy.

EN 1842.

MM. Dupire, du Forest.
Lecreux, de Lille.
Lebon, Benoit, de Béthune.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DU COMMERCE, DES SCIENCES ET DES ARTS DE BOULOGNE.

Cette société a été fondée le 27 août 1797 et réorganisée le 24 octobre 1817, en vertu d'un arrêté de M. le Préfet.

Les réunions ont lieu le premier vendredi de chaque mois dans l'une des salles de la Bibliothèque.

Composition du bureau.

MM. Al. Adam, O ✠, président.
Cazin, médecin, secrétaire.
Brunet-Sire, secrétaire adjoint.
Horeau, ✠, trésorier.
A. Mariette, secrétaire-rédacteur.

Membres titulaires.

MM. Al. Adam.
Ach. Adam, banquier.
Barbaux, maître de postes.
Brunet-Sire, propriétaire.
Cazin, médecin.
Chauveau, Auguste, cultivateur.
Cruckshanks.
Dardenne, principal du collége.
De Bardes.
De Lattaignant de Lédinghen, propriétaire.
De Rosny, Eugène.
De Rosny, Victor.
Dutertre-Delporte.
Fontaine, père.
Gérard, avocat.
Henry, professeur au collége.
Henry-Faudier.
Horeau.
Latteux, Edouard.
Lecomte, curé doyen.
Leducq, docteur en médecine.
Leroy-Mabille.
Loppe, maire de Wimille.
Marguet, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Marmin-Pamart.
Marmin, Bruno, ancien inspecteur des postes.
Noel-Bonnet, propriétaire.
De Préville, id.
Regnault aîné, professeur au collége.
Rigaux, libraire.
Rouxel, docteur en médecine.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DU COMMERCE, DES SCIENCES ET ARTS DE CALAIS.

Cette société a été fondée le 23 février 1799 et réorganisée le 5 mars 1819. De 1834 à 1836, elle a subi une seconde réorganisation; c'est

depuis cette époque qu'elle s'assemble à des époques fixes. Les réunions ont lieu le premier vendredi de chaque mois au Palais de Justice.

Membres composant le bureau.

MM. le maire de la ville, président honoraire.
H. Gœdorp, ✠, président.
Teneur, horticulteur et propriétaire, vice-président.
Lebeau, avocat, homme de lettres, secrétaire-archiviste.
Fourdin, Eugène, secrétaire-adjoint.
Matis, Alfred, trésorier.

Membres titulaires.

MM. Audibert (N.), professeur d'hydrographie et de mathématiques.
Baudron fils, pharmacien.
Bodart, docteur-médecin.
Bonard (R.), ✠, docteur, chirurgien-major de l'hôpital militaire.
Boulenger, docteur en médecine.
Carpot, conservateur du Musée.
Decroix, pharmacien.
De Rheims fils, bibliothécaire.
Dessin (L), négociant.
Devot de Monistrol, propriétaire.
Durand, archéologue.
Foucques, docteur en médecine.
Gageot, ✠, lieutenant-colonel du génie, à Calais.
Gravis, docteur en médecine.
Hallemes, pharmacien en chef de l'hôpital militaire.
Hamy (G.), propriétaire et horticulteur, à Saint-Pierre-lez-Calais.
Hénocq, directeur de l'école primaire supérieure.
Isaac, juge de paix.
Lelièvre-Dubrœuille, notaire.
Lemaire, notaire.
Lemoine, courtier maritime.

Mouron, Alphonse, avocat.
Matis (C.) fils, membre du conseil général du commerce.
Matis (P.) propriétaire.
Néhou, ✠, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Quillacq, négociant.
Remy, propriétaire et agronome.
Roberts, négociant.
Sanson, fils aîné, pharmacien.
Scholey, homme de lettres.
Spiers (G. F.) courtier maritime.
Vilain, architecte.

Membres correspondants, résidant dans le canton.

MM. De Blancheville, propriétaire, à Saint-Pierre-lez-Calais.
Brunet, propriétaire-cultivateur, aux Attaques.
Cailliette, propriétaire, à Saint-Pierre-lez-Calais.
Hyp. de Grez, propriétaire-cultivateur, à Marck.
Delhaye, propriétaire-cultivateur, à Coquelles.
J.-C. Dupont, propriétaire-cultivateur et maire de Coquelles.
F. Mouron, propriétaire et maire de Coulogne.
Hermant, négociant, maire de Saint-Pierre.
Hubert-Codron, propriétaire-cultivateur, à Fréthun.
Level, fils, propriétaire-cultivateur, à Peuplingues.
Ant. Parenty, propriétaire, maire, à Peuplingues.
Pigache, propriétaire-cultivateur, à Coquelles.
Thin, propriétaire-cultivateur, à Coulogne.
Aug. Trouille, propriétaire, à Marck.
Trouille, propriétaire-cultivateur, maire, à Sangatte.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE MONTREUIL.

Cette Société a été instituée pour encourager l'agriculture en général, l'introduction des méthodes perfectionnées, l'emploi des engrais dont les bons effets ont été constatés ailleurs et qui jusqu'alors étaient inconnus dans la contrée.

L'engraissement des bestiaux, leur croisement avec des races étrangères sont aussi l'objet de ses encouragements.

Noms.	Domicile.	Noms.	Domicile.
Enlart, président.	Montreuil.	Dutertre-Ivart.	Montcavrel.
Tellier, vice-prés.	id.	Levêque.	Montreuil.
Thivrier, secrét^re^.	id.	Dupont-Delporte.	id.
Chomel, A., trés^er^.	id.	Poultier, Carlus.	id.
Barré fils.	Campig.-les-P	Panet, maire.	Bois-Jean.
Dumoulin.	Campagne-l-H	Fourmentin, fils.	Brimeux.
Poultier, maire.	St-Josse.	Féron, Auguste.	Montreuil.
Masson, Marie.	Attin.	Roupp, vétérin^re^.	id.
Leborgne-Mallet.	Montreuil.	Plet.	Hesdin.
De Rocquigny, L.	Étaples.	Brulé, vétérinaire	id.
Harlé, vétérinaire.	Montreuil.	Brasseur.	Lespinoy.
Fasquel, maire.	Maresquel.	Dovergne.	Hesdin.
Ducroquet fils.	Huby-St-Leu.	Déplanque.	Gouy.
Roubier-d'Héram.	Montcavrel.	Chomel père.	Montreuil.
Duval de Conteval	Neuville.	Louvet, maire.	Fressin.
Lefebvre de la H.	Lépine.	Delye, vice-sec^re^.	Montreuil.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE SAINT-OMER.

(Extrait du Guide descriptif et statistique de M. Vuatiné.)

L'existence de la société remonte à 1819. Le 4 octobre de cette année, quelques propriétaires et cultivateurs se réunirent, sous la présidence de M. Delaage, alors sous-préfet de St-Omer, afin d'aviser aux moyens d'établir une société ayant pour objet l'encouragement, les progrès et l'amélioration de l'agriculture dans le ressort de l'arrondissement.

La société, autorisée dès son principe par décision ministérielle, a été reconnue et son réglement a été approuvé par ordonnance du roi, en date du 4 septembre 1829.

Ses membres titulaires, aux termes de ladite ordonnance, sont fixés à 30, résidant tous dans l'arrondissement ; mais le nombre de ses membres *honoraires* et *correspondants* est illimité. L'association compte dans ses rangs plus de 200 personnes des trois différentes catégories.

Pour établir plus d'ordre dans ses travaux ordinaires, et afin d'utiliser d'une manière plus efficace les connaissances de chacun de ses membres titulaires, la société est divisée en plusieurs sections, savoir :

1° D'agronomie ,

2° D'horticulture ,

3° D'histoire naturelle.

Chaque section a l'administration exclusive dès cabinets et jardins dans ses attributions.

Les séances ordinaires se tiennent au chef-lieu de l'arrondissement, le premier lundi de chaque mois et les séances extraordinaires, chaque fois qu'il y a urgence.

Tous les membres titulaires y sont spécialement convoqués ; les honoraires et les correspondants ont droit d'y assister.

Les ressources financières de la société se composent :

D'une rétribution annuelle que paie chacun de ses membres titulaires (cette cotisation est de 15 francs depuis quelques années) ; des fonds d'encouragement que peuvent lui accorder le gouvernement, le conseil général et la ville de St-Omer.

Composition du Bureau.

Président, M. Quenson ✠, député, président du tribunal civil et membre du conseil général.

Vice-président, M. Henri Violette.

Trésorier général, M. Alex. Poulain.

Secrétaire général, M. Louis Caullet.

Vice-secrétaire général, M. Alexandre Machart.

Section d'agronomie.

Président, M. Quenson.

Secrétaire, docteur Coze.

MM. de Recicourt.

Ad. Marescaux.

César Marescaux.

Armand.

Ed. Lesergeant de Monnecove.

Louis Lesergeant de Monnecove.

Guérin.

Henri Violette.

Poulain.

Section d'horticulture.

Président, M. le comte Charles Dutertre.
Secrétaire, M. Albert Caullet.
MM. Alexandre Machart.
Le général vicomte Dutertre.
Gustave de Contes.
Paul Duval.
Delpouve, D. M.

Section d'histoire naturelle.

Président, M. Louis de Givenchy.
Secrétaire, M. Al. Hermand.
MM. Mallet.
Henri de Laplane.
Florent de Pelet.
Auguste Deschamps.
L. Caullet.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE SAINT-POL.

Cette Société a été régulièrement instituée et reconnue par approbation ministérielle de son règlement, en date du 5 novembre 1842.

Elle se compose d'agriculteurs, d'agronomes, d'éleveurs de bestiaux et d'hommes versés dans les sciences naturelles, phyiques et économiques, en nombre illimité.

Ses membres se divisent en trois catégories :

En membres titulaires résidants.
En membres honoraires.
Et en membres correspondants.

Les membres titulaires habitent l'arrondissement et versent une cotisation annuelle de 15 francs.

La Société a pour but :

D'honorer les cultivateurs ;

D'encourager l'adoption des assolements et des rotations de culture dont l'expérience a signalé les avantages;

De démontrer par des essais comparatifs, la préférence que méritent certains instruments aratoires ;

D'améliorer et de multiplier les races de bestiaux ;

D'augmenter la fertilité du sol par un judicieux emploi de tous les engrais et de tous les amendements ;

D'opérer les desséchements ou défrichements convenables, pour qu'il ne reste aucun terrain aride et improductif dans la contrée ;

D'indiquer les dispositions architecturales et hygiéniques à observer pour la salubrité et la commodité des bâtiments ruraux ;

D'assurer surtout le bien-être moral et matériel de la classe laborieuse des campagnes, en multipliant pour elle les moyens de travail, en lui faisant apprécier le bienfait des caisses d'épargne et en lui inspirant une louable émulation par des récompenses publiquement données ;

Enfin, de former au centre de l'arrondissement le foyer dont l'action en vivifiera toutes les parties.

Son bureau est composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire-archiviste, d'un secrétaire-adjoint et d'un trésorier.

Composition actuelle :

MM. Gourdin, ✡, sous-préfet, président.
J.-B. Petit, maire de Bryas, vice-président.
Le docteur B. Danvin, secrétaire-archiviste.
Am. Petit, (le fils), cultivateur, à Magnicourt-sur-Canche, secrétaire adjoint.
Lambert, notaire, trésorier.

MEMBRES TITULAIRES.

Canton d'Aubigny.

MM. Bouilliez-Delombre, fabricant de sucre à Savy-Berlette.
Bouilliez-Deligne, cultivateur à Izel-lez-Hameaux.
Bouilliez, Louis, cultivateur à Gouy-en-Ternois.
Candelier, Louis, cultivateur, à Villers-Chatel.
Carré, cultivateur à Tincques.
Chabé, Omer, cultivateur à Cambligneul.
Deligne, fabricant de sucre à Izel-lez-Hameaux.
Fardel, Edmond, cultivateur à La Thieuloye.
Houbart fils, cultivateur à La Thieuloye.
Mathieu, cultivateur à Camblin-l'Abbé.
Pailliart fils, cultivateur à Tincques.

Canton d'Auxy-le-Château.

MM. Boistel fils, cultivateur à Rougefay.
Cacheleu (de), propriétaire à Nœux.
Delombre, Emile, cultivateur à Haravesnes.
Dupuich fils, cultivateur à Haut-Maisnil.
Fardel, Alphonse, cultivateur à Conchil.
Hoyer fils, cultivateur à Erquières.
Lecherf-Deslavier, cultivateur à Ligny-sur-Canche.
Poulain, cultivateur à Rougefay.
Renard-Bultez, fabricant de sucre à Bonnières.
Rosselet, fabricant de pannes à Vaulx.
Tempez, cultivateur à Bourecq.
Thérouanne fils, cultivateur à Quœux.
Thérouanne père, cultivateur à Quœux.

Canton d'Avesnes-le-Comte.

MM. Crespel fils, fabricant de sucre à Saulty.
Deboffe, propriétaire à Rebreuve.
Delambre, cultivateur à Noyellette.
Petit fils, cultivateur à Magnicourt-sur-Canche.
Petit père, cultivateur à Magnicourt-sur-Canche.
Soissons fils, cultivateur à Houvin.

Canton d'Heuchin.

MM. Brocquet, cultivateur à Teneur.
Desnoyers, cultivateur à Fontaine-lez-Hermans.
Hermary, Albert, cultivateur à Bours.
Partz de Pressy (de), propriétaire à Equirres.
Paternelle, juge de paix à Pernes.
Petit-Crépin, cultivateur à Diéval.
Troussel-Gottiniaux, cultivateur à Pernes.
Vasseur fils, cultivateur à Eps.
Flahaut, cultivateur à Bours.

Canton du Parcq.

MM. Berthoult (de), propriétaire à Rollancourt.
Cappe-Bonnière, cultivateur à Maisoncelle.
Cantel (de), propriétaire au Quesnoy.

MM. Carré, cultivateur à Incourt.
Caumartin, cultivateur au Vieil-Hesdin.
Contes (de), propriétaire à Azincourt.
Crépin, cultivateur à Fresnoy.
Dubois fils, cultivateur à Wail.
Hauteclocque (de), propriétaire à Wail.
Le Bailly d'Inghem, propriétaire à Neulette.
Vallée, Eugène, cultivateur à St-Georges.

Canton de St-Pol.

MM. Dambrines de Ramecourt, propriétaire, à Ramecourt.
Danvin, docteur en médecine à St-Pol.
Danvin, Jean-Baptiste, cultivateur à OEuf.
Danvin, notaire à St-Pol.
Desvaux-Vasseur, propriétaire à Ramecourt.
Détape Alphonse, notaire à St-Pol.
Duchemin Albert, cultivateur à St-Michel.
Duchemin-Soyez, propriétaire à St-Pol.
Genelle, avoué à St-Pol.
Graux-Capron, avocat à St-Pol.
Humiéres (d'), propriétaire à Humières.
Lambert, brasseur à St-Pol.
Lambert, notaire à St-Pol.
Ledru, cultivateur à Framecourt.
Lesenne Napoléon, cultivateur à Bermicourt.
Martin Florival, cultivateur à Gauchin.
Morel, vétérinaire à St-Pol.
Pesset, Jean-Baptiste, propriétaire à Croisette.
Petit, Jean-Baptiste, cultivateur à Brias.
Poillion fils, cultivateur à Pierremont.
Roussel, Édouard. négociant à St-Pol.
Roussel, Henri, farinier à Hermicourt.
Tramecourt, cultivateur à Humières.
Trogneux, propriétaire, à Herlin-le-Sec.
Villers, cultivateur, à Humières.

Membres honoraires.

MM. le préfet du Pas-de-Calais.
Le sous-préfet de St-Pol.

MM. Le député de l'arrondissement de St-Pol.
Les membres du conseil général, nommés par l'arrondissment.
Les présidents des sociétés d'agriculture du Pas-de-Calais.
Piéron, député, conseiller à la cour royale de Douai.
Bella, directeur de l'institut agricole de Grignon.
De Renneville, président de la société d'agriculture d'Amiens.
D'Herlincourt, secrétaire de la société d'agriculture d'Arras.
Chartier-Desrieux, ancien sous-préfet de St-Pol.
Cazaux, ancien sous-préfet de St-Pol.

COMICE AGRICOLE DU CANTON D'AUXI-LE-CHATEAU.

MM. Wallart, propriétaire, à Auxi-le-Château, président.
Thérouanne, cultivateur, à Quœux, vice-président.
Rosselet, fabricant de pannes, à Waulx, trésorier.
Vincent, ancien notaire, à Auxi-le-Château, secrétaire.
Decacheleux, propriétaire, à Nœux.
Renard, fabricant de sucre, à Bonnières.
Thorel, cultivateur, à Bonnières.
Delombre, cultivateur, à Haravesnes.
Poulain, cultivateur, à Buneville.
Fardel, cultivateur, à Couchy-sur-Canche.
Dupuich, fils, cultivateur, à Haut-Maisnil.
Demarest, fils, cultivateur, à Waulx.
Deslavier, brasseur, à Frévent.
Deslavier, notaire, à Auxi-le-Château.
Duboille, farinier, à Auxi-le-Château.
Delienne, maître de la poste aux chevaux, à Auxi-le-Château.
Dercourt, Pierre, cultivateur, à Auxi-le-Château.
Margry, cultivateur, à Auxi-le-Château.

COMICE AGRICOLE DU CANTON D'ÉTAPLES.

MM, Lecrit, propriétaire, à Montreuil.
Lecat, Auguste, à Étaples.
Masson, maire, à Attin.
Masson-Coreux, à Étrée.
Defiennes, juge-de-paix, à Lefaux.
Dacquin, à Lefaux.

MM. de Roquigny, Léopold, à Étaples.
Carpentier, à Énocq.
Dezoteux, à Hubersent.
Forestier, maire, à Énocq.
Gosselin, à Camiers.
Masson-Roussel, à Attin.
Gosselin, Auguste, à Étaples.
Rigault, à Tubersent.
Debove, à Maresville.
Legentil, propriétaire, à Etaples.
Defiennes, maire, à Frencq.
Martel, propriétaire, à Brexent.
Leconte fils, à Enocq.
Demathis, directeur des haras, à Abbeville.

COMICE AGRICOLE DE FAUQUEMBERGUES.

Il a été formé au mois de septembre 1839. Ses membres se réunissent à Fauquembergues, dans le courant de la première semaine de chaque trimestre.

Composition du Comice.

Président, M. (N.)
Vice-président, M. Sockeel, maire de Renty.
Secrétaire, M. Leverd, instituteur, à Fauquembergues.
Trésorier, M. Decloitre, percepteur, à Fauquembergues.

Membres titulaires.

MM. Alloy, notaire, à Fauquembergues.
Bertin, propriétaire, à Enguinegatte.
Bertout, propriétaire, à Audincthun.
Bonnières, propriétaire, à Fauquembergues.
Brassart, notaire, à Fléchin.
Bucaille, propriétaire, à Thiembronne.
Jean-Baptiste Caron, propriétaire, à Fauquembergues.
Joseph Caron, propriétaire, à Fauquembergues.
Caroulle, percepteur, à Audincthun.
Cleuet, propriétaire, à Coyecques.
Cleuet, propriétaire, à Bomy.

MM. Courtin, propriétaire, à Thiembronne.
Debomy, maire, à Beaumetz-lez-Aire.
Debomy, brasseur, à Capelle.
Degrousilliers, maire, à Audincthun.
Denis, maire, à St-Martin-d'Hardinghem.
Depoix, propriétaire, à Wandonne.
Deszeutre, greffier de la Justice-de-Paix.
Dewamin, propriétaire, à Fauquembergues.
Deschodt, propriétaire, à Hervart.
H. de Dedion, propriétaire, à Wandonne.
F. Dupont, propriétaire, à Assonval.
J. Dupont, propriétaire, à Renty.
Durand, propriétaire, à Fauquembergues.
Gottiniaux, propriétaire, id.
Hochart, propriétaire, à Bomy.
Cl. Leroy, propriétaire, à Fauquembergues.
J. Leroy, propriétaire, id.
Lourdel, propriétaire, id.
Mahieu, maire, à Enquin.
Mantel fils, cultivateur, à Wandonne.
Martin-Marcotte, médecin, à Fauquembergues.
Monfet, ancien officier, id.
Monsigny, cultivateur, id.
Pruvost, cultivateur, à Rusieux.
Réant, cultivateur, à Fauquembergues.
Robitaille, cultivateur, à Audincthun.
Senlecq, huissier, à Fauquembergues.
Sockeel, cultivateur, Id.

COMICE AGRICOLE DU CANTON DE FRUGES.

Composition du bureau.

Président, M. Louvet, propriétaire, membre du conseil d'arrondissement, maire de Fressin.
Vice-président, M. Routier, juge-de-paix, à Fruges.
Secrétaire, M. Leroy, médecin vétérinaire, id.
Trésorier, M. Fauvelle, docteur-médecin, id.

Membres titulaires.

MM. Boutin,	cultivateur,	à Avondances.
Hibon, Jacques,	id.	id.
Hibon, Nicolas,	id.	id.
Vauchel,	id.	id.
Warin,	id.	id.
Sénéchal,	id.	à Canlers.
Vasseur,	id.	id.
Belval,	id.	à Crépy.
Martin,	id.	id.
Demagny, maire,		à Créquy.
Boudry aîné, cultivateur,		id.
Fleury,	id.	à Coupelle-Vieille.
Gallet, maire,		à Embry.
Gallet, Charles, cultivateur,		id.
Desmons, François,	id.	à Fressin.
Desobry père,	id.	id.
Desobry fils,	id.	id.
Fiolet, Norbert,	id.	id.
Louvet, maire,	id.	id.
Pruvost fils, cultivateur,		id.
Santallier,	id.	id.
Caron, Jean-B., négociant,		à Fruges.
Caron, Justin, cultivateur,		id.
Caron, Louis,	id.	id.
Boulenger, notaire,		id.
Chopin, id.		id.
Constant, cultivateur,		id.
Billiot, Charles, négociant,		id.
Dautremer, Charles, cultivateur,		id.
Decréquy, propriétaire,		id.
Desmons, id.		id.
Fauvelle, médecin,		id.
François, pharmacien,		id.
Legrand, Auguste, cultivateur,		id.
Leroy, vétérinaire,		id.
Merger, cultivateur,		id.

Routier, juge-de-paix,	à Fruges.
Wallart, receveur de l'octroi,	id.
Brognart, cultivateur,	à Hezecques.
Robitaille, id.	id.
Leclercq, François, id.	à Lebrez.
Martel, cultivateur,	à Lugy.
Merlin, id.	id.
Decontes, Emmanuel, cult.,	à Planques.
Decontes, Hippolyte, id.	id.
Desmons, François, id.	id.
Desobry, Gervais, id.	id.
Martel, id.	à Radinghem.
Boulant, maire,	à Rimboval.
Panet, cultivateur,	id.
Delaporte, maire,	à Royon.
Merlin, cultivateur,	à Ruisseauville.
Cousin, id.	à Senlis.
Dautremer, id.	id.
Delrue, id.	id.
Legrand, id.	id.
Lourdel, ainé, cultivateur,	à Torcy.
Delannoy, régisseur,	à Verchin.
Neuvéglise, cultivateur,	id.
Riquier, id.	id.
Fasquelle, id.	à Vincly.

MÉDECINS-VÉTÉRINAIRES BREVETÉS EXERÇANT DANS LE DÉPARTEMENT.

Arrondissement d'Arras.

MM. *Everts, ✠, Mannechez, Baratte, Vireuille, à Arras ; — Sens, à Agnez-lez-Duisans ; —Derly, père et fils, à Bapaume ; — St-Aubert, à Buissy-Baralle ; — Fressart, à Beaumetz-lez-Cambrai ; — Vilette, à Graincourt-lez-Havrincourt ; — Carrez, à Neuville-Bourjonval ; — Lagrange, à Marquion ; — Lucas, à Oisy ; — Bouthors, à Orville.

L'astérique indique MM. les Médecins départementaux.

Arrondissement de Béthune.

MM. *Nocq et Martongen, à Béthune; — Deletombe, à Carvin; — Savary, à Hénin-Liétard; — Tondelier, à Lens.

Arrondissement de Boulogne.

MM. Develey et *Grebet, à Boulogne; — Fossette, à Guînes.

Arrondissement de Montreuil.

MM. Moitier, à Campagne-lez-Hesdin; — Leroy, à Fruges; — Brulle et Demagny, à Hesdin; — Sanson, à Hucqueliers; — Harlé et *Roup, à Montreuil.

Arrondissement de St-Omer.

MM. Ducrocq, à Aire; — Ranson, à Ardres; — *Eloy, à Helfault; — Gagnière, à St-Omer.

Arrondissement de St-Pol.

MM. Giret, à Aubigny; — Wallart, à Auxy-le-Château; — Bouffel, à Bonnières; — Delalain, à Grand-Rullecourt; — Soualle, à Houvignenl; — *Morel, à St-Pol.

Nous transcrivons ici un article extrait de l'instructif *Précis d'agronomie pratique*, par M. Véret, de Doullens. Ceux de nos lecteurs qui se livrent à l'agriculture applaudiront à la justesse des vues qui règne dans ce morceau et pourront mettre en pratique les excellents conseils qui y sont donnés.

MULTIPLICATION DES ANIMAUX.

L'accouplement étant à la disposition du cultivateur, il peut à volonté multiplier ses bestiaux, en conserver ou en changer les races et même en créer de nouvelles, soit que, d'après sa position particulière, il trouve préférable de n'avoir que les animaux nécessaires pour produire le fumier indispensable à son exploitation, soit qu'il donne la première place au bétail et la seconde à la production des engrais. Dans le premier cas, la règle est qu'il faut produire du fumier en abondance. Le plus habile est celui qui produit du fumier au meil-

leur marché, c'est-à-dire en faisant consommer ses fourrages de la manière la plus avantageuse possible. En effet, en nourrissant des animaux pour obtenir du fumier, en les considérant comme des machines à engrais, on obtient d'abord le produit immédiat des récoltes, puis le produit accessoire que peuvent donner les bestiaux; car en admettant que ces bêtes ne paient pas à leur valeur les fourrages qu'elles mangent, elles en paient cependant un prix quelconque et produisent des recettes.

Le second cas est celui qui offre le plus d'avantages, — c'est celui dont la Flandres nous donne l'exemple, — parce que si les bêtes ne sont considérées que comme machines à fumier, on s'en inquiètera peu, tandis que si elles occupent la première place, les produits qu'on peut en tirer sont plus, que dans aucune autre branche, en rapport avec les soins qu'on leur donne. En effet, le cultivateur qui attachera la plus grande importance au bétail, qui entretiendra des animaux de meilleures races, qui les entourera de plus de soins, celui-là en retirera certainement le profit immédiat et le plus considérable et sans que la culture des terres en souffre en aucune façon. Bien au contraire, celui qui a du beau et bon bétail, objet de toute son attention, en augmente le nombre autant que possible; la production du fumier suit la même progression; la fertilité des terres est toujours croissante et l'augmentation des récoltes de grains en est la conséquence et le résultat infaillibles. Que ceux qui douteraient de ces vérités sortent de chez eux, qu'ils ouvrent les yeux : ils verront que partout où le bétail est le meilleur, le mieux soigné, le plus nombreux, là est l'agriculture la plus prospère, et que partout où des vues courtes ont poussé les cultivateurs à se restreindre au bétail qui leur était strictement indispensable pour les travaux de culture et l'usage de la maison, le pèu de fertilité du sol diminue constamment la fortune des exploitants; ce qui fait dire avec raison qu'il n'y a point d'agriculture lucrative, sans un bétail nombreux et bien nourri.

CHOIX D'UNE RACE.

On considère d'abord, dans le choix des individus que l'on destine à la propagation, la race. Les animaux de même espèce peuvent différer beaucoup entr'eux, sous les rapports de la taille, des formes, des dispositions, etc. Ces différences sont l'effet du climat, du traitement

de la nourriture et de leur genre de vie. Lorsqu'elles sont héréditaires, c'est-à-dire se transmettant de père en fils, elles constituent ce qu'on appelle une race et se nomment caractères ou attributs de la race.

Toutes les espèces ont un type primitif, une race première possédant au plus haut degré les caractères particuliers, les qualités originelles de l'espèce et vivant sous l'influence des circonstances les plus favorables à la nature. Les modifications qu'a subies l'espèce primitive sont naturelles ou artificielles. Les premières sont dues au climat et à la nature des contrées où des individus de la souche première ont été transportés, ainsi qu'à la qualité et à la quantité des alimens. Les secondes sont: le genre spécial de service auquel les animaux ont été assujétis pendant toute une série de générations, ainsi que le choix des individus reproducteurs, l'éducation et le régime; tous trois dirigés dans le but de rendre la race plus apte à certains usages.

Si, au point de vue de la nature, les races primitives sont plus parfaites, il n'en est pas de même, lorsqu'on les envisage sous le rapport de notre utilité. En effet, l'emploi varié que nous faisons des diverses espèces d'animaux domestiques n'a pu avoir lieu qu'en exagérant certaines dispositions naturelles ou en en faisant naître de nouvelles; par conséquent en s'éloignant de la nature. La perfection d'une race consiste dans sa plus grande aptitude aux divers genres de services auxquels nous employons l'espèce.

L'éleveur doit donc créer pour chaque genre de service une race-type possédant au plus haut degré l'aptitude à cet emploi spécial. Toutefois, lorsqu'on veut rendre une race propre à deux genres d'emploi, elle acquiert un double degré d'utilité. Chez les races à deux fins, le double but est atteint moins complètement que chez les races spéciales. Néanmoins si on sacrifie un peu de la perfection, sous un autre rapport, il y a presque toujours avantage à tirer parti de deux qualités importantes et qui se favorisent mutuellement.

Plus une race est ancienne et pure de tout mélange avec d'autres races, plus l'action des circonstances qui lui ont donné ses caractères particuliers était énergique et prolongée, et plus les caractères qui la distinguent sont tranchés, durables et susceptibles et sa transmetture aux descendants. C'est ce que l'on appelle la *constance d'une race*, qualité précieuse et recherchée pour les croisements.

L'auteur passe ensuite à l'amélioration des races. Nous engageons

le lecteur à le suivre dans cette dissertation. Nous allons maintenant parler de la pomme de terre.

DE LA POMME DE TERRE.

A peine connue, il y a un demi-siècle, la culture de la pomme de terre avait pris rapidement la plus heureuse extension.

Depuis quelques années, une maladie, dont jusqu'ici on n'avait pas d'exemple, menace l'avenir de cette plante si généralement appréciée. Partout on se plaint de sa levée. Les fragments confiés au sol pourrissent ou se dessèchent sans produire; de là des lacunes plus ou moins nombreuses qui diminuent sensiblement la récolte et quelquefois même obligent à la remplacer. Quelle pourrait donc être la cause d'un mal qui, reparaissant d'année en année, est de nature à donner les plus sérieuses inquiétudes ?

Serait-ce un mode vicieux de conservation ? Mais en vain a-t-on pris les précautions les plus minutieuses, l'inconvénient ne s'en est pas moins fait sentir chez les cultivateurs les plus soigneux sur ce point.

Seraient-ce les insectes qui dévoreraient les germes ? Il est vrai qu'on en a remarqué sur la semence qui n'avait pas germé; mais outre que cette remarque est loin d'avoir été générale, je crois qu'on a pris ci l'effet pour la cause et que la présence des vers n'a lieu que par suite de la décomposition de la plante.

Suivant les circonstances on a dit encore: c'est l'humidité, c'est la sécheresse qui a fait tout le mal; mais il s'est fait sentir dans les années les plus humides, comme dans les plus sèches, dans les sols les plus arides, comme dans la fraîcheur des marais et des jardins.

Ces différentes causes ont bien pu exercer leur influence dans quelques cas particuliers, mais elles ne sont qu'accidentelles, tandis qu'un effet aussi étendu et qui se transmet annuellement suppose une cause générale et inhérente à la nature de la pomme de terre.

Cette cause, je pense, qu'elle ne peut être qu'une dégénérescence qui effecte particulièrement la propriété germinative de cette plante. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que, comme autrefois, nous ne trouvons plus dans nos silos les pousses prématurées souvent tellement nombreuses, tellement entrelassées, qu'après l'hiver, les tubercules ne formaient plus qu'une masse compacte et presqu'indivisible; aujourd'hui, au contraire, nous les retirons de terre dans l'état où

nous les y avons placés. A quoi attribuer ce changement, sinon à un affaiblissement de germes ? Ce qui le démontre encore, c'est que la réussite est en raison directe des circonstances favorables à la germination ; ainsi elle est généralement plus complète dans les plantations qui sont suivies d'une température douce et dans les terrains enrichis par de bonnes fumures dont la fermentation entretient une certaine chaleur dans l'intérieur du sol.

Quant à la cause de cette dégénération, il ne la faut chercher ailleurs que dans l'incurie que nous apportons dans le choix de notre semence. C'est un fait d'expérience qui a forme d'axiôme, que sous peine de les voir dégénérer, il faut renouveler ses semences et d'autant plus que, comme la plante qui nous occupe, elles sont par leur origine plus étrangères au sol qui les produit.

Nous appliquons assez rigoureusement ce précepte à nos céréales ; mais pour ce qui est de la pomme de terre, nous sommes d'une négligence que la rusticité du tubercule peut seule expliquer ; chacun plante celui, je ne dirai pas que ses aïeux plantaient, car moins heureux que nous, ils ne le connaissaient pas ; mais celui que plantait son père. Que pense-t-on qu'il serait advenu de nos blés, si depuis 50 ans, nous semions toujours le même, sans songer seulement à varier le terrain ?

L'expérience nous dit qu'il est temps de sortir de cette voie qui, d'année en année, deviendrait plus désastreuse; renouvelons donc nos pommes de terre, comme nous renouvelons nos grains ; empruntons notre semence aux sols où la maladie n'est pas encore déclarée et particulièrement aux terrains durs et caillouteux, car ces terrains où nos blés tendent le moins à dégénérer, sont aussi précisément ceux où l'on a eu le moins à se plaindre de la levée.

Les semis seraient sans doute un remède très-efficace. J'en conseille l'expérience à tous ceux qui s'intéressent à la culture de la pomme de terre. A cet effet, aussitôt que les baies sont mûres, on les écrase, on les délaie dans l'eau pour enlever la matière grasse qui adhère aux petites graines ; au printemps, on les sème avec soin et aussitôt que les jeunes plantes ont atteint une certaine hauteur, on les transplante pour recueillir en automne les tubercules, qu'au printemps on confie au sol à la manière ordinaire.

A côté de ces procédés régénérateurs, voici des faits puisés à l'expérience des praticiens, ils consistent :

1° A arracher, avant leur entière maturité, les pommes de terre qu'on destine à la reproduction ; on a remarqué que leur germination est alors beaucoup plus active ;

2° A les employer plutôt entières que par fragments. Tous les cultivateurs qui, dans ces dernières années, ont suivi cette pratique, ont essuyé beaucoup moins de manque ; on ne fait plus guères autrement dans les environs de Lille, où la maladie exerce aussi ses ravages ; seulement, comme les tiges sont ainsi beaucoup plus nombreuses, on a la précaution d'en extraire une partie pour qu'elles ne s'affament pas réciproquement. Dans le cas exceptionnel où leur grosseur trop considérable forcerait à les couper, il ne faut jamais perdre de vue que la trop grande division est une économie mal entendue ; trop petits, les quartiers ne contiennent pas assez de substance pour les jeunes pousses qui, tendres et délicates, ne peuvent passer subitement de la nourriture succulente fournie par la plante-mère à la nourriture plus grossière que les racines vont puiser dans les engrais. S'il est essentiel de ne pas laisser trop long-temps en tas les morceaux découpés, il est convenable aussi de les laisser exposés quelques jours à l'air, afin qu'ils sèchent du côté de la tranche ; ils sont ainsi moins exposés à pourrir ;

3° A écarter les tubercules dont les œilletons ne sont pas apparents, qui offrent une couleur plus foncée et résistent au couteau. L'expérience a prouvé qu'ils ont alors perdu toute propriété germinative ;

4° A ne pas planter trop tôt, car on est d'autant plus exposé à voir suivre sa plantation d'une température froide qui, par le retard qu'elle fait subir à la végétation des germes, n'est pas la moindre cause de leur avortement ;

5° Enfin à planter sur un fumier vieux, plutôt que sur un fumier frais et à ne pas dépasser la profondeur de 11 centimètres pour le dernier labour.

Quoique l'article qu'on vient de lire ait été écrit en 1844, nous le reproduisons avec bien du plaisir. Il est de M. Brasme fils, secrétaire de la Société d'Agriculture de Béthune, le même dont nous avons entendu si souvent proclamer le nom, comme élève du collége d'Arras, à la fin de plusieurs années scolaires, où il fut couronné tant de fois et où il obtînt tant de prix. On voit que M. Brasme fait un bel usage de l'art d'écrire, fruit de ses brillantes études.

Comme la maladie à laquelle M. Brasme s'attaquait en 1844, n'était

que le symptôme de la maladie plus grave qui, depuis deux ans a sévi sur la pomme de terre, nous l'engageons à revoir son travail et à y consigner les observations nouvelles que cette aggravation de mal aura pu lui faire faire. Son rapport pourra devenir le *vade mecum* du planteur de pommes de terre dans le Pas-de-Calais.

COMMERCE.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Les Chambres de Commerce ont pour attributions de présenter au Gouvernement des vues sur les moyens d'accroître la prospérité du commerce et de lui signaler les causes qui s'y opposent. Elles correspondent directement avec le Ministre du Commerce et de l'Agriculture.

Il y a trois Chambres de Commerce dans le département. Elles sont établies à Arras, Boulogne et Calais.

CHAMBRE DE COMMERCE D'ARRAS.

M. le Préfet, président.

Membres : MM. Lantoine-Harduin, Le Roy Brazier, Dehée-Cayet, Crespel-Dellisse ✻, Renard-Rohart, Alex. Braine, Hurtrel-Letombe ✻, Lourdel-Ledieu, Fagniez aîné.

CHAMBRE DE COMMERCE DE BOULOGNE.

M. Al. Adam O ✻, maire, président.

Membres : MM. Huguet, Demarle aîné, Baret-Ternaux, Cary-Malmaison, Chauveau-Sire, Crouy aîné, Pamart père, Trudin-Roussel, Lebeau.

La Chambre de Commerce a un secrétaire-rédacteur, M, Gérard, avocat, rue des Vieillards, 35.

CHAMBRE DE COMMERCE DE CALAIS.

M. Legros-Devot ✻, maire, président.

Membres : MM. A. Vogue, Ph. Devot, Bodart, J. Morley, Denempont, Jacq. Leveux ✻, F. Sagot, Hermant et Léon Dessin.

Secrétaire-Rédacteur, M. Ern. Lebeau.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES ARTS ET MANUFACTURES.

Leurs attributions sont moins étendues que celles des chambres du commerce. Leur mission cependant est de faire connaître les besoins et les moyens d'amélioration des manufactures, fabriques, arts et métiers, Il y en a 2 dans le département.— Elles sont établies à St-Omer et à St-Pierre-lez-Calais.

CHAMBRE CONSULTATIVE DES ARTS ET MÉTIERS DE ST-OMER.

Président, M. le Maire de la ville.

Membres élus : MM. Hermant-Henneguier, Fiolet, Framezelle et Porion.

La ville de St-Omer est en instance pour obtenir une chambre de commerce.

CHAMBRE CONSULTATIVE DES ARTS ET MÉTIERS DE ST-PIERRE-LEZ-CALAIS.

Cette chambre a été instituée par ordonnance du Roi du 4 octobre 1846.

Composition.

MM. Champallier ainé, Mullié-Leblond, Valdelièvre, Cailliette et Fermant.

Citoyens du Pas-de-Calais délégués par les Chambres de commerce de ce département au Conseil général du commerce, à Paris.

Arras, M. Crespel-Dellisse ✵.
Boulogne, M. Al. Adam O ✵, Maire.
Calais, M. Legros-Devot ✵, Maire.

Aucun citoyen du Pas-de-Calais ne fait partie du Conseil supérieur du commerce, ni du Conseil général d'agriculture. Feu M. Hallette avait été nommé par le Ministre membre du Conseil général des manufactures.

CONSULS DES PUISSANCES ÉTRANGÈRES.

BOULOGNE.

Angleterre, M. Hamilton, Esquire, consul.
M. Wm. Hamilton, vice-consul.
Autriche, M. Martial Griset.
Belgique, M. Achille Adam.
Brésil et Portugal, M. Hercule Adam.
Deux-Siciles et Sardaigne, M. E. Haffreingue.
Espagne, M. Cary.
États-Unis d'Amérique, *Danemarck*, *Suède*, *Norwège*, *Brême*, *Lubeck et Hambourg*, M. L. Fontaine.
Hanovre, *Hollande et Holstein-Holdenbourg*, M. Al. Adam.
Prusse, M. Chauveau-Sire.

CALAIS.

Angleterre, M. S.-G. Marshall, consul.
Autriche, *Hollande*, *États-Unis*, *Portugal*, *Danemarck*, M. Leveux.
Belgique, M. L. Dessin, consul.
M. V. Guillebert, vice-consul.
Espagne, M. Joseph de Rheims, vice-consul.
Suède, *Norwège et Prusse*, M. Dupont père, consul général.
M. Ringot, chancelier.
Villes Anséatiques, M. J. Morlay.

ÉTAPLES.

Hollande, M. P. Lamotte, vice-consul.

AGENTS DE CHANGE.

Boulogne-sur-Mer.

MM. Lhote-Leroy et Toussaint-Prenel.

COURTIERS. — AGENTS DE CHANGE.

Arras.

MM. H. Legentil, Coppé, Mullet, H. Boniface.

Calais.

M. François Sagot.

St-Omer.

M. Auguste Leurs.

COURTIERS POUR LES MARCHANDISES, LES ASSURANCES ET LA CONDUITE DES NAVIRES.

Boulogne-sur-Mer.

MM. Coquet, Dewisme, Dupont.

COURTIERS INTERPRÊTES ET CONDUCTEURS DE NAVIRES.

Calais.

MM. Ch. de Rheims, pour les langues *Espagnole*, *Portugaise*, *Anglaise* et *Hollandaise*.

A. Lemoine, pour les langues *Anglaise*, *Allemande* et *Italienne*.

G.-F. Spiers, pour les langues *Allemande*, *Anglaise*, *Danoise* et *Suédoise*.

L.-D. Vangrutten, rue de la Cloche.

VÉRIFICATEURS DES POIDS ET MESURES.

MM. Tessière, à Arras; Flamant. à Béthune; Janin, à Boulogne; Souverain, à Montreuil; Thubeauville, à St-Omer; Bécart, à St-Pol; M. Pouillet, vérificateur-adjoint départemental, à Arras.

TABLEAU SYNOPTIQUE

CONTENANT

1° La liste générale des 903 communes du Pas-de-Calais, par ordre alphabétique ;

2° La population de chacune d'elles ;

3° et 4° le canton et l'arrondissement dont elle dépend ;

5° La distance de chaque localité municipale au chef-lieu d'arrondissement et de canton, suivant le tableau dressé par M. le Préfet, le 10 Mars 1825, et inséré au Recueil, n° 11, page 85 ;

6° Les noms de MM. les Maires ;

7° — de MM. les Adjoints ;

8° — de MM. les Curés ;

9° — de MM. les Instituteurs ;

10° Le bureau de poste aux lettres.

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Ablain-St-Nazaire	858	Vimy	Arras	13 kil.	7 kil.	Dejardin	Flochel	Deteve	Furcy	Vimy
Ablainzevelle	331	Croisilles	id.	18	12	Deswacquez	Ch. Boisleux	Boitel	Goilliot	Bucquoy
Acheville	268	Vimy	id.	13	5	Breuvart		Galland		Vimy
Achicourt	1,333	Arras sud	id.	2	2	Bonnel	Legrand	Andrieux	Haultecœur	Arras
Achiet-le-Grand	487	Bapaume	id.	18	5	Douchez	Parsy.	Crétel	Leclercq	Bapaume
Achiet-le-Petit	647	Idem	id.	18	8	Carlier	Jessus	Cavrois	Miette	Bapaume
Acq	402	Vimy	id.	10	13	Bacqueville	L. Dubois	Hanescamps	Campagnon	Aubigny
Acquin	810	Lumbres	St-Omer	12	4	Deneuville	Dublaron	Butez	Creuse	Lumbres
Adinfer	374	Beaumetz	Arras	12	7		Emery Payen	Foucart	Duhamel	Bucquoy
Affringues	161	Lumbres	St-Omer	17	5	Waringhem	Lecointe	Puchois	Loy	Lumbres
Agnez-lez-Duisans	559	Beaumetz	Arras	8	7	Hautecœur	Furcy Hanon	Bultel	Hérenguel	Arras
Agnières	130	Aubigny	St-Pol	25	1	Laly	Milhomme	Langlois	Réuni à Aubigny	Aubigny
Agny	1,052	Arras sud	Arras	3	3	Deriencourt	Huret	Moronval	Legrand	Arras
Aire	8,529	Chef-lieu	St-Omer	16		D'Halewyn	Tharel, Teinturi	Scott	Baillez, Leverd *	Bureau
Airon-Notre-Dame	244	Montreuil	Montreuil	10	10	Graveline	Debove	Radenne	J. B. Delacroix	Montreuil
Airon-St Vaast	157	Montreuil	id.	10	10	Leroux	Grard	Radenne	Ch. Delacroix	id.
Aix-en-Ergny	282	Hucquel.	id.	22	17	Ledoux	Gilliez	Lavoisier	Loisel	Hucqueliers
Aix-en-Issart	560	Campag.	id.	7	9	Roussel	Brasseur	Lefebvre	Lens	Montreuil
Aix-Noulette	927	Lens	Béthune	15	7	Laderrière	Thérage	Pauchet	Lebas	Lens

* les Frères et Aug. Leroy, à St-Quentin-lez-Aire.

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Alembon	533	Guines	Boulogne	24 kil.	15 kil.	Butor	Garapin'	Govart	Berguez	Guines
Allette	482	Hucquel.	Montreuil	11	10	Roubier	Bourdrel	Vasseur	Cordier	Montreuil
Alincthun	356	Desvres	Boulogne	14	8	Chivet	Masset	Bochent	Lecoutre	Desvres
Allouagne	1,138	Béthune	Béthune	10	10	Ant. Saison	Ant. de Brue	Mienné	Lanvin	Lillers
Alquines	795	Lumbres	St-Omer	16	13	Cucheval	Hautefeuilte	Dusautoir	Coquerel	Lumbres
Ambleteuse	615	Marquise	Boulogne	14	9	Defosse	Colbrant	Hamy	Hecquet	Marquise
Ambricourt	215	Fruges	Montreuil	40	8	Danel	Harduin	Fossé	Lefebvre	Fruges
Ambrines	282	Aubigny	St-Pol	13	12	Brietz	Demarin	Lefel	Pierron	Aubigny
Ames	382	Nor.-Font	Béthune	20	7	Degand	Lemaire	Allart	Foulon	Lillers
Amettes	451	Norrent	id.	25	7	Crépin	Carache	Decroix	Jonart	id.
Amplier	506	Pas	Arras	31	7	Saugeon	Al. Bouthors	Havransart	Crépin	Pas
Andres	835	Guines	Boulogne	35	5	Boulanger	L. Rault	Quandalle	Darré	Guines
Angres-Liévin	486	Lens	Béthune	20	6	Letombe	Lempars	Dœuve	Manessier	Lens
Annay	1,274	Lens	id.	20	5	Goubet	Garré	Cloet	Duflos	id.
Annequin	589	Cambrin	id.	10	1	Hennebelle	Roussel	Decamp	Hurtrel	Béthune
Annezin	610	Béthune	id.	2	2	Léturgie	Louis Salomé	Mauiez	Boulinguez	id.
Anvin	457	Heuchin	St-Pol	15	5	Masse	Cleuet	Bloquetz	Caron	St-Pol
Ardres	2,112	Chef-lieu	St-Omer	24		Castillon	Quéval	Paques	Raiff	Bureau
Arleux-en-Gohelle	643	Vimy	Arras	11	4	Saudemont		Lallart	Leroy	Vimy
Arques	2,769	St-Omer	St-Omer	2	2	Wallart	Vaast	Sokeel	Bocquillon	St-Omer
Arras	26,956	Chef-lieu	départemen			Colin	Pilain, Wartelle	MoffaitDebray*	*	Bureau
Athies	439	Arras	Arras	5	5	Beugnet	Hub. Dehée	Alavoine	Millot	Arras
Attaques (les)	1,344	Calais	Boulogne	31	8	Lavoine	Pierre Sy	Dewintre	Doret	St-Pierre
Altin	387	Etaples	Montreuil	6	10	Masson	Masset	Feuillade	Baillieu	Montreuil
Aubigny	689	Chef lieu	St-Pol	25		Desaulty	Thilloy	Langlois	Roussel	Bureau
Aubin-St-Vaast	830	Hesdin	Montreuil	20	6	Devoisin	Matelin	Selingue	Comartin	Hesdin
Aubrometz	240	Auxy-le-C	St-Pol	15	10	Deboffe	Leclercq	Véniel	Defer	Frévent
Auchel	649	Norrent-F	Béthune	17	12	Locquet	Pomart	Billion	Lenoir	Lillers
Auchy-au-Bois	805	Norrent-F	Béthune	25	7	Lainé	Lombart	Anselin	Doudaine	id.
Auchy-lez-Labass.	1,133	Cambrin	Béthune	12	2	Mathon	Bruneau	Théry	Plouviez	Labassée
Auchy-lez-Hesdin	1,629	Le Parcq	St-Pol	22	6	Grivel	Carré	Thirant	Ducrocq	Hesdin
Audembert	327	Marquise	Boulogne	18	8	Bouclet	Féramus	De Musnier	Bouclet	Marquise
Audincthun	929	Fauquem.	St-Omer	22	4	Desgrousilliers	Bertout	Desombre	Varlet	Fauquember
Audinghen	790	Marquise	Boulogne	18	9	Haffringue	Parenty	Haffringues	Pittfield	Marquise
Audrehem	595	Ardres	St-Omer	16	8	Callart	Martel	Brebion	Thorel	Larecousse

*MM. Portenart, Boniface et Fayolle. * MM. Hermant, Deruy, Robillard, les Frères.

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Audresselles	693	Marquise	Boulogne	18 kil.	10 kil.	Radenne	Delattre	Routtier	Dupont	Marquise
Audruick	2, 296	Chef-lieu	St-Omer	27		Lecouffe	Popieul	Roussel	Casin A.	Bureau
Aumerval	206	Heuchin	St-Pol	20	10	Foulon	Desgrosillier	Lebel		St-Pol
Autingues	265	Ardres	St-Omer	23	1	Tanfour	Matte	Mauffet	Leleu	Ardres
Auxi-le-Château	2, 718	Chef-lieu	St-Pol	20		Léturgez		Petit	Dubois	Bureau
Averdoingt	383	Aubigny	id.	10	15	Rouzé	Viart	Lefebvre	Duhautois	Pernes
Avesnes	140	Hucquel.	Montreuil	20	7	Wallois-wideh.		Cousin	Flageollet à Ergny.	Hucqueliers
Avesnes-le-Comte	1, 307	Chef-lieu	St-Pol	22		Grégoire	Bize	Bernard	Bouttemy	Bureau
Avesnes-lez-Bap.	129	Bapaume	Arras.	22	1	Lagniez	Fournier	Coquel	Réuni à Bapaume	Bapaume
Avion	1, 334	Vimy	id.	14	4	Lenghen	De Diéval	Depret	Letombe	Lens
Avondances	89	Fruges	Montreuil	23	8	Hibon	Lefebvre	Ridoux	Réuni à Coupelle	Fruges
Avroult	336	Fauquem.	St Omer	20	2	Soudan	Pochol	Delmaire	Villain	Fauquember.
Ayette	460	Croisilles	Arras	13	11	Lesage	F. Théry	Templus	Templus	Bucquoy
Azincourt	411	Le Parcq	St-Pol	30	8	Bonnières	Leborgne	Decobert	Tramecourt	Hesdin
Bailleul-aux-Cor.	596	Aubigny	id.	10	12	Viart	Bécourt	Pruvost	Jonquet	St-Pol
Bailleul-lez-Pernes	290	Heuchin	id.	20	10	Rolin	Delwallé	Lebel	Doué	Pernes
Bailleul-sire-Bert.	737	Vimy	Arras.	9	4	Ringo	Aug. Lambert	Dransart	Allart	Vimy
Bailleulmont	450	Beaumetz	id.	13	4	Douchet	J.-B. Degez	Gayet	Gorin	L'Arbret
Bailleulval	358	Beaumetz	id.	12	3	Pigache	Gamand	Gayet	Fourmeaux N.	id.
Baincthun	1, 810	Boulogne	Boulogne	4	4	Cadet	Fayeulle	Fache	Dubois	Boulogne
Bainghen	204	Desvres	id.	24	14	Callard	Wissocq	Caron	Widehem	Desvres
Bajus	127	Aubigny	St-Pol	15	12	Thilloy	Richebé	Cazier	Réuni à La Comté	St-Pol
Balinghem	615	Ardres	St-Omer	26	2	Bomble	Desseilles	Lombart	Pinset	Ardres
Bancourt	342	Bapaume	Arras	23	4	Soualle	Cocquerelle	Fontaine	Damiens	Bapaume
Bapaume	3, 158	Chef-lieu	id.	22		Parel-Gamot	Duriez, Prévot	Coquel	Les Frères de la d.	Bureau
Baralle	785	Marquion	id.	22	1	Lanthier	St-Aubert	Carlier	Deligne	Marquion
Barastre	906	Bertinc.	id.	27	3	Chatelain	Delmotte	Biausque	Henocq	Bertincourt
Barlin	403	Houdain	Béthune	10	5	Hermary	Cousin	Dausque	Lemaire	Béthune
Barly	490	Aves-le-C.	St-Pol	25	5	Deneuville	Goudemand	Ducrocq	Cuvillier	Avesnes-l-C.
Basseux	267	Beaumetz	Arras	11	1	Hocedé	Campagne	Engrand	Fourmeaux H.	Beaum.-l-L.
Bavincourt	551	Aves-le-C.	St-Pol	30	7	Normand	Choisy	Dorlencourt	Cornet	L'Arbret
Bayenghem-lez-E.	535	Ardres	St-Omer	12	12	Leclercq	Rosé	Charpentier	Masset	La Recousse
Bayenghem-lez-Se.	283	Lumbres	id.	18	4	Marcotte	Dusauttolr	Puchois	Goidin	Lumbres
Bazinghen	449	Marquise	Boulogne	14	5	Delattre	Bouclet	Souquet	Frere	Marquise
Béallencourt	425	Le Parcq	St-Pol	20	10	Panet	Lejosne	Delpierre	Delannoy	Hesdin

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Alembon	533	Guines	Boulogne	24 kil.	15 kil.	Butor	Garapin'	Govart	Berguez	Guines
Allette	482	Hucquel.	Montreuil	11	10	Roubier	Bourdrel	Vasseur	Cordier	Montreuil
Alincthun	356	Desvres	Boulogne	14	8	Chivet	Masset	Bochent	Lecoutre	Desvres
Allouagne	1, 138	Béthune	Béthune	10	10	Ant. Saison	Ant. de Brue	Mienné	Lanvin	Lillers
Alquines	795	Lumbres	St-Omer	16	13	Cucheval	Hautefeuille	Dusautoir	Coquerel	Lumbres
Ambleteuse	615	Marquise	Boulogne	14	9	Defosse	Colbrant	Hamy	Hecquet	Marquise
Ambricourt	215	Fruges	Montreuil	40	8	Danel	Harduin	Fossé	Lefebvre	Fruges
Ambrines	282	Aubigny	St-Pol	13	12	Brietz	Demarin	Lefel	Pierron	Aubigny
Ames	382	Nor.-Font	Béthune	20	7	Degand	Lemaire	Allart	Foulon	Lillers
Ameltes	451	Norrent	id.	25	7	Crépin	Carache	Decroix	Jonart	id.
Amplier	506	Pas	Arras	31	7	Saugeon	Al. Bouthors	Havransart	Crépin	Pas
Andres	835	Guines	Boulogne	35	5	Boulanger	L. Rault	Quandalle	Darré	Guines
Angres-Liévin	486	Lens	Béthune	20	6	Letombe	Lempars	Dœuve	Manessier	Lens
Annay	1, 274	Lens	id.	20	5	Goubet	Garré	Cloet	Duflos	id.
Annequin	589	Cambrin	id.	10	1	Hennebelle	Roussel	Decamp	Hurtrel	Béthune
Annezin	610	Béthune	id.	2	2	Léturgie	Louis Salomé	Maniez	Boulinguez	id.
Anvin	457	Heuchin	St-Pol	15	5	Masse	Cleuet	Bloquetz	Caron	St-Pol
Ardres	2, 112	Chef-lieu	St-Omer	24		Castillon	Quéval	Paques	Raiff	Bureau
Arleux-en-Gohelle	643	Vimy	Arras	11	4	Saudemont		Lallart	Leroy	Vimy
Arques	2, 769	St-Omer	St-Omer	2	2	Wallart	Vaast	Sokeel	Bocquillon	St-Omer
Arras	26, 956	Chef-lieu	départemen			Colin	Pilain, Wartelle	MoffaitDebray*	*	Bureau
Athies	439	Arras	Arras	5	5	Beugnet	Hub. Dehée	Alavoine	Millot	Arras
Attaques (les)	1, 344	Calais	Boulogne	31	8	Lavoine	Pierre Sy	Dewintre	Doret	St-Pierre
Attin	387	Etaples	Montreuil	6	10	Masson	Masset	Feuillade	Baillieu	Montreuil
Aubigny	689	Chef-lieu	St-Pol	25		Desaulty	Thilloy	Langlois	Roussel	Bureau
Aubin-St-Vaast	830	Hesdin	Montreuil	20	6	Devoisin	Matelin	Selingue	Comartin	Hesdin
Aubrometz	240	Auxy-le-C	St-Pol	15	10	Deboffe	Leclercq	Véniel	Defer	Frévent
Auchel	649	Norrent-F	Béthune	17	12	Locquet	Pomart	Billion	Lenoir	Lillers
Auchy-au-Bois	805	Norrent-F	Béthune	25	7	Lainé	Lombart	Anselin	Doudaine	id.
Auchy-lez-Labass.	1, 133	Cambrin	Béthune	12	2	Mathon	Bruneau	Théry	Plouviez	Labassée
Auchy-lez-Hesdin	1, 629	Le Parcq	St-Pol	22	6	Grivel	Carré	Thirant	Ducrocq	Hesdin
Audembert	327	Marquise	Boulogne	18	8	Bouclet	Féramus	De Musnier	Bouclet	Marquise
Audincthun	929	Fauquem.	St-Omer	22	4	Desgrousilliers	Bertout	Desombre	Varlet	Fauquember
Audinghen	790	Marquise	Boulogne	18	9	Haffringue	Parenty	Haffringues	Pittfield	Marquise
Audrehem	595	Ardres	St-Omer	16	8	Callart	Martel	Brebion	Thorel	Larecousse

*MM. Portenart, Boniface et Fayolle. * MM. Hermant, Deruy, Robillard, les Frères*

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Audresselles	693	Marquise	Boulogne	18 kil.	10 kil.	Radenne	Delattre	Routtier	Dupont	Marquise
Audruick	2, 296	Chef-lieu	St-Omer	27		Lecouffe	Popieul	Roussel	Casin A.	Bureau
Aumerval	206	Heuchin	St-Pol	20	10	Foulon	Desgrosillier	Lebel		St-Pol
Autingues	265	Ardres	St-Omer	23	1	Tanfour	Matte	Mauffet	Leleu	Ardres
Auxi-le-Château	2, 718	Chef-lieu	St-Pol	20		Léturgez		Petit	Dubois	Bureau
Averdoingt	383	Aubigny	id.	10	15	Rouzé	Viart	Lefebvre	Duhautois	Pernes
Avesnes	140	Hucquel.	Montreuil	20	7	Wallois-wideh.		Cousin	Flageollet à Ergny.	Hucqueliers
Avesnes-le-Comte	1, 307	Chef-lieu	St-Pol	22		Grégoire	Bize	Bernard	Bouttemy	Bureau.
Avesnes-lez-Bap.	129	Bapaume	Arras.	22	1	Lagniez	Fournier	Coquel	Réuni à Bapaume	Bapaume
Avion	1, 334	Vimy	id.	14	4	Lenghen	De Diéval	Depret	Letombe	Lens
Avondances	89	Fruges	Montreuil	23	8	Hibon	Lefebvre	Ridoux	Réuni à Coupelle	Fruges
Avroult	336	Fauquem.	St Omer	20	2	Soudan	Pochol	Delmaire	Villain	Fauquember.
Ayette	460	Croisilles	Arras	13	11	Lesage	F. Théry	Templus	Templus	Bucquoy
Azincourt	411	Le Parcq	St-Pol	30	8	Bonnières	Leborgne	Decobert	Tramecourt	Hesdin
Bailleul-aux-Cor.	596	Aubigny	id.	10	12	Viart	Bécourt	Pruvost	Jonquet	St-Pol
Bailleul-lez-Pernes	290	Heuchin	id.	20	10	Rolin	Delwallé	Lebel	Doué	Pernes
Bailleul-sire-Bert.	737	Vimy	Arras.	9	4	Ringo	Aug. Lambert	Dransart	Allart	Vimy
Bailleulmont	450	Beaumetz	id.	13	4	Douchet	J.-B. Degez	Gayet	Gorin	L'Arbret
Bailleulval	358	Beaumetz	id.	12	3	Pigache	Gamand	Gayet	Fourmeaux N.	id.
Baincthun	1, 810	Boulogne	Boulogne	4	4	Cadet	Fayeulle	Fache	Dubois	Boulogne
Bainghen	204	Desvres	id.	24	14	Callard	Wissocq	Caron	Widehem	Desvres
Bajus	127	Aubigny	St-Pol	15	12	Thilloy	Richebé	Cazier	Réuni à La Comté	St-Pol
Balinghem	615	Ardres	St-Omer	26	2	Bomble	Desseilles	Lombart	Pinset	Ardres
Bancourt	342	Bapaume	Arras	23	4	Soualle	Cocquerelle	Fontaine	Damiens	Bapaume
Bapaume	3, 158	Chef-lieu	id.	22		Parel-Gamot	Duriez, Prévot	Coquel	Les Frères de la d.	Bureau
Baralle	785	Marquion	id.	22	1	Lanthier	St-Aubert	Carlier	Deligne	Marquion
Barastre	906	Bertinc.	id.	27	3	Chatelain	Delmotte	Biausque	Henocq	Bertincourt
Barlin	493	Houdain	Béthune	10	5	Hermary	Cousin	Dausque	Lemaire	Béthune
Barly	490	Aves-le-C.	St-Pol	25	5	Deneuville	Goudemand	Ducrocq	Cuvillier	Avesnes-l-C.
Basseux	267	Beaumetz	Arras	11	1	Hocedé	Campagne	Engrand	Fourmeaux H.	Beaum.-l-L.
Bavincourt	551	Aves-le-C.	St-Pol	30	7	Normand	Choisy	Dorlencourt	Cornet	L'Arbret
Bayenghem-lez-E.	535	Ardres	St-Omer	12	12	Leclercq	Rosé	Charpentier	Masset	La Recousse
Bayenghem-lez-Se.	283	Lumbres	id.	18	4	Marcotte	Dusauttoir	Puchois	Goidin	Lumbres
Bazinghen	449	Marquise	Boulogne	14	5	Delattre	Bouclet	Souquet	Frere	Marquise
Béallencourt	425	Le Parcq	St-Pol	20	10	Panet	Lejosne	Delpierre	Delannoy	Hesdin

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste
Beaudricourt	239	Aves-le-C.	St-Pol	20 kil.	10 kil.	Ransson	Couppet	Delaire		Frévent
Beaufort	310	Aves-le-C.	id.	20	2	Petit	Delmotte	Brunet	Leroy A.-E.	Avesnes-le-C.
Beaulencourt	483	Bapaume	Arras	24	3	Chatelain	Aug. Boulan	Bayard	Lusson	Bapaume
Beaumerie-St-M.	353	Montreuil	Montreuil	6	6	Lenclos	Ducatel	Tillier	Devillier	Montreuil
Beaumetz-lez-Aire	393	Fauquem.	St-Omer	30	13	Debomy	Cleuet	Thirand	Caillier	Aire
Beaumetz-lez-Camb	1,584	Berlinc.	Arras	25	3	Wagrez	Fressart	Lemire	Delannoy	Bertincourt
Beaumetz-lez-Log.	450	Chef-lieu	id.	10		Dufresne de B	Cochet	Engrand	Wavelet	Bureau
Beaumont	668	Vimy	id.	18	12	Pillons	Bridoux	Platel	Bachelet	Vitry
Beaurains	921	Arras	id.	3	3	Wartelle-Théry	Blondel	Dupond	Huret	Arras
Beaurainville	1,422	Campagne	Montreuil	13	5	Poiré	Fidèle Binsse	Branquart	Dussart	Campagne
Beauvois	216	St-Pol	St-Pol	7	7	Deramecourt	Puchois	Blondel	Bodescot	St-Pol
Bécourt	293	Hucquel.	Montreuil	25	19	Sagot	Merlin	Vosquelle	Boulet	Hucqueliers
Béhagnies	226	Bapaume	Arras	18	4	Leprince	J. Benoit	Legault	Défontaine	Bapaume
Bellebrune	179	Desvres	Boulogne	13	8	Lelièvre	Lannoy	Bochent	Parmentier	Desvres
Belle-et-Houllefort	324	id.	id.	10	12	Leclercq	P Leclercq	Wissocq	Ducloy	id.
Bellonne	207	Vitry	Arras	20	5	Roger	Et. Pontus	Graulx	Grosdecœur	Vitry
Bénifontaine	164	Lens	Béthune	20	7	Caty	Lefebvre	Caron	Réuni à Hulluch	Lens
Berck	2,100	Montreuil	Montreuil	20	20	Barbier	Fontaine	Dérain	Carpentier	Bureau
Bergueneuse	159	Heuchin	St-Pol	15	2	Quidé	Flament	St-Léger	Mariel	St-Pol
Berguette	432	Norrent-F	Béthune	20	5	Boulanger	Boulnois	Toursel	Morel	St-Venant
Berlencourt	595	Aves-le-C.	St-Pol	15	7	Bracquart	Desplanques	Caron	Lesieux	Frévent
Berles	470	Aubigny	id.	17	4	Hermant	Colle	Lagache	Debuissy	Aubigny
Berles-au-Bois	817	Beaumetz	Arras	15	6	Vasseur	Prouille	Bracquart	Basseux	L'Arbret
Bermicourt	279	St Pol	St-Pol	10	10	Paillard	Réné Pailliart	Delelis	Seuron	St-Pol
Berneville	461	Beaumetz	Arras	8	3	Merlin	J. Rogez	Sauwin	Lepot	Arras
Bernieulles	362	Étaples	Montreuil	15	12	Demerval	Desmaretz	Deneuville	Gronier	Montreuil
Bertincourt	1,586	Chef-lieu	Arras	28		Tournant	Sér. Baison	Parel	Neveux	Bureau
Béthonsart	284	Aubigny	St-Pol	20	7	Cuveiller	Poiteau	Brulé	François	Aubigny
Béthune	7,727	Chef-lieu	d'arron .			De Bellonnet	Durteste *	Maës	Mordacq, et les Frè.	Bureau
Beugin	217	Houdan	Béthune	15	2	Richebez	Crametz	Crépy	Capron	Béthune
Beugnâtre	294	Bapaume	Arras	20	4	Tourtois	J.-B. Dehon	Feuillade	Bodin	Bapaume
Beugny	862	Bertinc.	id.	22	5	Bachol	De Paris	Dupas	Hennebicque F.-M.	Bapaume
Beussent	724	Hucquel.	Montreuil	15	10	Demerval	Poret	Bedlé	Lecerf	Montreuil
Beutin	152	Étaples	id.	8	7	Widehem		Feuillade	Réuni à Attin	id.
Beuvrequen	312	Marquise	Boulogne	13	5	Evrard	Guilbert	Carré	Dubois	Marquise

* 2e Raparlier.

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Beuvry	2,803	Cambrin	Béthune	4 kil.	5 kil.	Duquesnoy	Delehelle *	Ohier	Vaast	Béthune
Bézinghem	279	Hucquel.	Montreuil	15	7	Libersa	Sénécat	Cozette	Vieillard	Hucqueliers
Biache-St-Vaast	1,167	Vitry	Arras	13	8	Lestoquoy	Bridoux	Debret	Leroy	Vitry
Biefvillers-lez-B.	242	Bapaume	id.	22	2	Goubet	Val. Lejosne	Béru		Bapaume
Bienvillers-au-Bois	1,210	Pas	id.	18	9	Marel	Barbier	Danel	Descamps	L'Arbret
Bihucourt	338	Bapaume	id.	20	4	Capron	Devauchelle	Desruelle	Danthieu	Bapaume
Billy-Berclau	1,535	Cambrin	Béthune	20	10	Boulanger	Al. Boulanger	Cornet	Caulet	Labassée
Billy-Montigny	361	Lens	id.	25	5	Hayart	Desruelles	Hacherez	Petit Louis	Lens
Bimont	168	Hucquel.	Montreuil	15	5	Mailly	Godin	Brebion	Réuni à Clenleu	Hucqueliers
Blairville	577	Beaumetz	Arras	9	6	Houriez	Lefebvre	Brodel	Houriez	Arras
Blandecques	1,560	S-Omer	St-Omer	3	3	de Beaudot	Geudin fils	Selingue	Dam	St-Omer
Blangermont	116	St-Pol	St-Pol	11	11	Dautremer	Attagnant	Demombert	Cottrand	Frévent
Blangerval	177	id.	id.	11	11	Lesenne	Mortier	Demombert	Zedde	id.
Blangy-sur-Tern.	920	Le Parcq	id.	15	7	Mouton	Courquin	Laisné	Lhomme	Hesdin
Blavincourt	340	Aves-le-C.	id.	20	4	Ledru		Brunet	Lesur	Avesnes
Bléquin	560	Lumbres	St-Omer	25	15	Canu	Thuillier	Capron	Lambert	Lumbres
Blessy	607	Norrent-F	Béthune	30	7	Levasseur	Glachon	Théry	Laurent	Aire
Blingel	225	Le Parcq	St-Pol	17	7	Demont		Courtin		Hesdin
Boffles	124	Auxi-le-C	id.	20	5	Fauconnier		Briois	Paris	Auxy-le-Châ.
Boiry-Becquerelle	360	Croisilles	Arras	10	4	Payen	Dhamelincourt	Leblanc	Delahaye	Boyelle
Boiry-notre-Dame	648	Vitry	id.	13	7	Raison	Savary	Cresson	Mazingues	Vitry
Boiry-St-Martin	488	Beaumetz	id.	10	11	Quignon	Gamelon	Delétré	Flochel	Bucquoy
Boiry-St-Rictrude	348	id.	id.	10	11	Cossart	L. Grenier	Delétré	Denœux	id.
Bois-Bernard	173	Vimy	id.	15	7	Maniez	Blas	Galland	Allart	Vimy
Boisdinghem	238	Lumbres	St-Omer	8	7	Pacou	Decroix	Lefebvre	Piquet	Lumbres
Bois-Jean	658	Campag.	Montreui	7	9	Panet	Moignet	Meurice	Larue	Montreuil
Boisleux-au-Mont	487	Croisilles	Arras	9	7	De Brandt	F. Fourmaux	Gruson	Rifflet	Boyelles
Boisleux-St-Marc	225	id.	id.	9	6	Darras	J. Lequette	Gruson	Beaujois	id.
Bomy	795	Fauquem.	St-Omer	25	13	Palfart	Palfart	Grémand	Vinois	Aire
Boningues-lez-Ard	615	Ardres	id.	16	8	Boulanger	Fontaine		Coquerel	Larecousse
Boningues-lez-Cal.	314	Calais	Boulogne	21	10	Delehaye	Fournier	Lattaignant	Ringot	St-Pierre-l-C.
Bonnières	1,047	Auxi-le-C	St-Pol	20	10	Thorel	Obé	Coudre	St-Aubin	Auxy-le-Châ.
Boubers-lez-Hesm.	115	Campag.	Montreuil	14	9	Godin	Treunet	Royer	Morel	Campagne
Boubers-sur-Canche	895	Auxi-le-C.	St-Pol	15	12	Thellier	Hocq	Delétoille	Wattier	Frévent
Bouin	452	Hesdin	Montreuil	21	5	Nocquet	Parmentier	Thuillier	Deboffe	Hesdin

* 2e Hoyer.

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Boulogne	30,994	Chef-lieu	d'arrond.	kil.	kil.	Adam	Martinet *	Lecomte	**	Bureau
Bouquehault	673	Guines	Boulogne	30	6	Deseille	Ant. Doret	Morgant	François Baude	Guines
Bourecq	505	Norrent-F	Bétbu	20	3	Clairbout	Dussossoy	Beaurains	Vendeuse	Lillers
Bouret-sur-Canche	356	Auxi-le-C.	St-Pol	17	15	Tempetz	Gay	Mallet	Hauchart	Frévent
Bourlon	1,617	Marquion	Arras	28	4	Hannois	L. Dubois	Demory	Cattiaux	Marquion
Bournonville	186	Desvres	Boulogne	21	8	Hache	Chivet	Bouclet	Hautefeuille	Desvres
Bours	628	Heuchin	St-Pol	11	12	Hermary	Flahaut	Dandre	Clairbout	St-Pol
Boursin	227	Guines	Boulogne	24	6	Porquet	Watel	Crendal	Dutertre	Marquise
Bourthes	1,064	Hucquel.	Montreuil	20	6	Bouloy	Duflos	Caboche	Michault L.-T.	Hucqueliers
Bouvelinghem	312	Lumbres	St-Omer	14	8	B. Evrard	P. Evrard	Mouton	Level	Lumbres
Bouvigny-Boyeffles	661	Houdain	Béthune	12	10	Carré	F. Collart	Delfolie	Dupuis	Béthune
Boyaval	207	Heuchin	St-Pol	15	2	Pigouche	Rolland	Noel	Danel	St-Pol
Boyelles	305	Croisilles	Arras	10	4	Waterlot	Dhamelincourt	Leblanc	Morel	Bureau
Brebières	1,437	Vitry	id.	19	2	Pilat	Louis Leger	Bloeme	Bartier	Vitry
Brêmes	945	Ardres	St-Omer	25	1	Francoville	Randoux	Beaudraps	François T.-J.	Ardres
Brévillers	156	Hesdin	Montreuil	26	5	Duval	Joly	Guidon	Réuni à Capelle	Hesdin
Brexent-Enocq	392	Etaples	id.	10	7	Forestier	Quandalle	Ritaine	Mailly	Etaples
Brias	338	St-Pol	St-Pol	5	5	Petit	Cardon	Dépret	Quillet	St-Pol
Brimeux	779	Campag.	Montreuil	7	9	Lebrun	Masson	Boucry	Lemaitre	Montreuil
Bruay	694	Houdain	Béthune	10	5	Brongniart	F. Dourlens	Douriex	Souilliart	Béthune
Brunembert	395	Desvres	Boulogne	23	7	Bernard	Carbonnier	Petit	Ducloy	Desvres
Bucquoy	1,797	Croisilles	Arras	18	14	Savary	Lefranc	Coulon	Dubois	Bureau
Buire-au-Bois	756	Auxy-le-C	St-Pol	20	5	Masson	Hainaut	Neuville	Robart	Auxi-Chât.
Buire-le-Sec	1,185	Campag.	Montreuil	9	5	Raoult	Hochedé	Basset	Lecomte P.-F.	Campagne
Buissy-Baralle	452	Marquion	Arras	23	4	Goudaillier	St-Aubert	Carlier	Beaucamps	Marquion
Bullecourt	617	Croisilles	id.	16	4	Canonne	Huret	Picavet	Carlier	Croisilles
Bully	430	Lens	Béthune	15	7	Carlier	Duquesne	Hochedé	Clément	Lens
Buneville	222	St-Pol	St-Pol	7	7	Vasseur	Croquison	Herbette	P. Cottrand	Frévent
Burbure	920	Norrent-F	Béthune	15	10	Toffart	Béharelle	Tetelin	Vincent	Lillers
Bus	435	Bertinc.	Arras	31	2	Legentil	Mansart	Briois	Legrand	Bertincourt
Busnes	1,628	Lillers	Béthune	20	5	Thulliez	Régis Toursel	Fourcroix	Sergeant	St-Venant
Caffiers	395	Guines	Boulogne	24	5	Routtier	Ad. Remy	Mahieux	Hochard	Guines
Cagnicourt	1,101	Vitry	Arras	20	14	Huré	Aug. Mazy	Hauwelle	Lesur	Vis-en-Art.
Calais	11,444	Chef-lieu	Boulogne	31		Legros-Devot	Lemair, Quillac	Predhomme	Hénocq, Masse***	Bureau
Calonne-Ricouart	301	Houdain	Béthune	20	7	Boucly	St. Raoult	Catouillard	Haultecœur	Houdain

* Dutertre. — ** Cary, Regault, directeur de l'école supérieure et les Frères. — *** et Becquart.

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Calonne-sur-la-Ly	1,616	Lillers	Béthune	12 kil.	12 kil.	Gombert	Guisse	Dautricourt	Lelong	St-Venant
Camblain-Labbé	292	Aubigny	St-Pol	25	5	Mathieu	Noé	Blanchant	Leroux	Aubigny
Camblain-Châtel.	734	Houdain	Béthune	22	10	Locquet	El. Damiens	Quillet	Guillemant	Houdain
Cambligneul	441	Aubigny	St-Pol	25	5	Lesieux	Alexandre	Blanchant	Boutemy	Aubigny
Cambrin	467	Chef-lieu	Béthune	10		Pecqueur	Bascop	Caron	Ernoult	Béthune
Camiers	574	Etaples	Montreuil	21	7	Gosselin	Peincedé	Quehen	Jean	Etaples
Campagne	374	Guines	Boulogne	32	5	Francoville	Duchâteau	Morgant	Saison	Guines
Campagne-lez-Boul	955	Hucquel.	id.	25	10	Braure	Minet	Bayard	Harlé	Hucqueliers
Campagne-lez-H.	1,260	Chef-lieu	Montreuil	14		Lœuillet	Bouchart	Lelong	Lens F.	Bureau
Campagne-lez-W.	400	St-Omer	St-Omer	5	5	Labitte	Groux	Tenard	Larivière	St-Omer
Campigneul.-lez-G	236	Montreuil	Montreuil	10	10	Patoux	Lamarre		Sailly	Montreuil
Campigneul-lez-P.	230	id.	id.	8	5	Barré	Liébron		Sueur	id.
Canettemont	101	Aves-le-C.	St-Pol	15	15	Debart	Dujarin	Vanquem	Molart	Frévent
Canlers	282	Fruges	Montreuil	38	[illegible]	Sénéchal	Belguise	Lecigne		Fruges
Canteleux	96	Auxy-le-C	St-Pol	20	15	Tempetz	Petit	Coudre	Paris	Doullens
Capelle	398	Hesdin	Montreuil	25	6	Dewailly	Crépy	Guidon	Regnault	Hesdin
Capelle-Fermont	83	Aubigny	St-Pol	25	25	Havart	Florent	Capron	Réuni à Frev.-Cap.	Aubigny
Carency	486	Vimy	Arras	13	9	Lecreux	Dumont	Delattre	Vasseur	Vimy
Carly	317	Samer	Boulogne	12	4	Marlart	Caux	Martel	Talleux	Samer
Carvin-Epinoy	5,120	Chef-lieu	Béthune	30		Baggio	Fremaux*	Roussel	Dufour. Frèr de M.	Bureau
Cauchie-à-la-Tour	388	Norrent-F	id.	17	12	Cossart	Legrand	Lamiot	Dassonneville C-L	Lillers
Caucourt	372	Houdain	id.	20	5	Carré	Potel	Dutailly	Lenoir	Houdain
Caumont	565	Hesdin	Montreuil	34	13	Coulogne	Louchet	Vendiesse	Grenu	Hesdin
Cavron-St-Martin	924	id.	id.	22	7	Devienne	Règnault	Delacauchie	Gillard	id.
Chelers	360	Aubigny	St-Pol	15	10	Boutleux	Horen	Gibaux	Bouvet	Aubigny
Chérienne	417	Hesdin	Montreuil	33	12	Caron	Peuvrel	Maufait	Halot	Hesdin
Chérisy	570	Croisilles	Arras	12	5	Défontaine	F. Houviez	François	Duhamel	Croisilles
Chocques	1,358	Béthune	Béthune	6	6	D'Aiguirande	Martin	Hanicotte	Samier	Béthune
Clairmarais	318	St Omer	St-Omer	6	6	Decupper	Bellanger	Sokeel		St-Omer
Clarques	387	Aire	id.	12	8	Delaporte	Obert	Eloy	Beauval	Aire
Clenleu	302	Hucquel.	Montreuil	10	6	Occis	Souffrin	Brebion	Delayen	Hucqueliers
Clerques	307	Ardres	St-Omer	16	8	Wattré	Boulanger	Brebion	Réuni à Audrehem	La Recousse
Cléty	498	Lumbres	id.	9	10	Bonnière	Baillon	Coquerelle	Bronquart	Fauquemb.
Colombert	509	Desvres	Boulogne	17	9	Savary	Rohart	Baude	Pecques	Boulogne
Colline-Beaumont	153	Montreuil	Montreuil	20	20	Seuillet		Bridenne	Gardinier	Montreuil

* Dellenne.

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Conchil-le-Temple	523	Montreuil	Montreuil	20 kil.	20 kil.	Fréville	Lebloud	Bridenne	Sailly	Berck
Conchy-sur-Canche	447	Auxy-le-C	St-Pol	15	10	Lebel	Ch. Lebel	Véniel	Lemaire	Frévent
Condette	427	Samer	Boulogne	8	10	Bodart	Mathorez	Becquet	Malahieude	Samer
Contes	605	Hesdin	Montreuil	22	7	François	Hermand	Dewailly	Delbé	Hesdin
Conteville	133	Heuchin	St-Pol	6	10	Lagache	François	Braure	Belbure	St-Pol
Conteville	237	Boulogne	Boulogne	6	6	Cogé	Deslozières	Letendart	Compiègne	Boulogne
Coquelles	448	Calais	id.	25	6	Dupont	Delhaye	Renaut	Boulanger	St-Pierre-l-C
Corbehem	362	Vitry	Arras	22	4	Laine-Peru	Mastin	Allart	Quéant	Vitry
Cormont	475	Etaples	Montreuil	15	10	Fourdinier	Trollé	Anselin	Fasquel	Etaples
Couin	368	Pas	Arras	24	4	Desgardin	Valle	Dupond	Molon	Pas
Coullemont	200	Aves-le-C.	St-Pol	25	7	Patte	Hemery	Eloy	Soulisse	L'Arbret
Coulogne	656	Calais	Boulogne	35	4	Mouron	Pruvost	Mesmacre	Boulanger J.-M.	St-Pierre-l-C
Coulomby	619	Lumbres	St-Omer	20	10	Gay	Delengaigne	Lannoy	Lavoisier	Lumbres
Coupelle-Neuve	335	Fruges	Montreuil	35	2	Debuire	Constant Huber	Ridoux	Vasseur	Fruges
Coupelle-Vieille	911	id.	id.	35	5	Derques	Verdy J	Nicquet	Martel	id.
Courcelles-le Comte	895	Croisilles	Arras	14	9	Hermant	Lefebvre	Deparis	Caron	Bucquoy
Courcelles-lez-Lens	763	Carvin	Béthune	35	10	Delaby	Louis Vilain	Thuilliez	Envent	Hénin-Liét.
Courrières	2,538	id	id.	30	5	Lebacq	Cordier, Bouch.	Guilbert	Lecocq	id.
Courset	380	Desvres	Boulogne	20	3	Courteville	Merlin	Lemaire	Heumetz	Desvres
Couturelle	157	Aves-le-C.	St-Pol	25	7	De Lafontaine	Leprêtre	Rattel	Soulisse	L'Arbret
Coyecques	677	Fauquem.	St-Omer	20	6	Alexandre	Hérent	Peçquet	Delcroix	Fauquemb.
Crémarest	643	Desvres	Boulogne	12	5	Watel	Délozière	Cazin	Demarest *	Desvres
Crépy	444	Fruges	Montreuil	45	8	Belval	Martin	Fossé	Thuillier	Fruges
Créquy	1,491	Fruges	id.	28	8	Deu.agny	Bracquart	Delattre	Bracquart	Fruges
Croisette	503	St-Pol	St-Pol	7	7	Penet	Deboffle	Decroix	Harduin	St-Pol
Croisilles	1,391	Chef-lieu	Arras	13		Delegrange	Delaire	Fournier	L. Bigotte	Bureau
Croix	260	St-Pol	St-Pol	5	5	Boudry	Chabé	Vasseur	Ricart	St-Pol
Cucq	707	Montreuil	Montreuil	15	15	Godin	Wadoux	Gilet	Delacroix	Berck
Cuinchy-lez-Lab.	664	Cambrin	Béthune	10	2	Bruneau	Druelle	Pomart	Carrez	Labassée
Dainville	800	Arras	Arras	3	3	Garin	Wacquiez	Flour	Prangère	Arras
Dannes	332	Samer	Boulogne	16	12	Macquaire	Justin	Quehen	Féraud	Samer
Delettes	1,115	Lumbres	St-Omer	16	15	Chavain	Tassart	Blin	Depoix	Fauquemb.
Denier	173	Aves-le-C.	St-Pol	15	7	Durant	Dumont	Caron		Frévent
Dennebrœucq	432	Fauquem.	St-Omer	22	5	Candélier Alp.	Delannoy	Slève	Blondel	Fauquemb.
Desvres	2,903	Chef-lieu	Boulogne	18		Pillain	Framezelle*	Leroy du Royer	Les Frères.	Bureau

* Vincent.

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Diéval	793	Heuchin	St-Pol	12 kil.	15 kil.	Dommet	Bourbier	Brunet	Vasseur	St-Pol
Divion	887	Houdain	Béthune	15	3	Leblanc	Boucly	Bonne	Grimbert	Houdain
Dohem-Maisnil	671	Lumbres	St-Omer	14	13	Devin	Findinier	Lenglet	Cousin	Fauquemb.
Douchy-lez-Ayette	706	Croisilles	Arras	13	12	Morel	Héroguelle	Templus	Dingreville	Bucquoy
Doudeauville	645	Samer	Boulogne	22	8	Delattre	Levollant	Hache	Louchez	Samer
Dourges	1,096	Carvin	Béthune	35	10	Gruyelle	P. Hélin	Crespin	Houssin	Hénin-Liét.
Douriez	539	Campagne	Montreuil	18	8	Odieuvre	Penet	Hatté	Sallé J.-J.	Campagne
Douvrin	1,282	Cambrin	Béthune	17	7	Descamps	Pottier	Didier	Dardenne	Labassée
Drocourt	157	Vimy	Arras	16	8	Mullet	Pecqueur	Mouquet	N.	Vimy
Drouvin	188	Houdain	Béthune	3	10	Becu	Philippe	Cousin	François Valéry	Béthune
Duisans	661	Arras	Arras	6	6	Laroche	Bertin-Ledru	Callart	Ledru	Arras
Dury	532	Vitry	id.	18	9	Dumont	Ponchaux	Caron	Drapier N.	Vis-en-Art.
Echinghen	172	Boulogne	Boulogne	4	4	Lannoy	Millon	Fache		Boulogne
Eclimeux	266	Le Parcq	St-Pol	15	7	Hugue	Benaut	Masson	Lemaire	Hesdin
Ecoivres	169	St-Pol	id.	7	7	Desmonchaux	Beaucourt	Hutin	Pernet	Frévent
Ecourt-St-Quentin	1,803	Marquion	Arras	22	5	Varlet	Décaudin	Marteau	Viart et Deloffre	Marquion
Ecoust-St-Mein	1,015	Croisilles	id.	16	3	Garin	Delporte	Leblond	Pronier	Croisilles
Ecquedecques	350	Norrent-F	Béthune	20	7	Barois	Broucqsault	Toursel	Dusaussoy	Lillers
Ecquemicourt	179	Campagne	Montreuil	16	7	Dewamin	François	Herman	Réuni à Maresquel	Campagne
Ecques	1,334	Aire	St-Omer	8	9	Delohen	Potel	Bonnières	Becquart	Aire
Ecuires	775	Montreuil	Montreuil	5	5	Varlet	Pichonnier	Tillier	Tuncq	Montreuil
Ecurie	312	Arras	Arras	4	4	Dailly	Courtois	Guyot	Réuni à Roclinc.	Arras
Eleu-dit-Leauwette	60	Vimy	Arras	15	4	Beaucamps	Lobidel	Depret	Réuni à Avion	Lens
Elnes	426	Lumbres	St-Omer	12	2	Defrance	Bernard	Herby	Laisné	Lumbres
Embry	719	Fruges	Montreuil	20	15	Gallet	Ducrocq	Guyot	Moren	Fruges
Enguinegatte	418	Fauquem.	St-Omer	20	15	Ledoux	Bertin	Campagne	Derisbourg	Aire
Enquin	689	id.	id.	20	18	Potel	Pantinier	Vigreux	Dhomont	id.
Enquin	182	Hucquel.	Montreuil	15	6	Morvilliers	Candelier	St-Omer	Lemaître	Hucqueliers
Eperlecques	1,887	Ardres	St-Omer	8	16	Lengagne	Dewintre *	Martin	Tanfin	Larecousse
Epinoy	878	Marquion	Arras	31	6	F. Taisne	Delsaux	Damiens	Mailliez	Cambrai
Eps-Herboval	427	Heuchin	St-Pol	10	5	Lombart	Darque	Noël	Delwalle	St Pol
Equirres	206	Heuchin	St Pol	15	2	Departz	Boyaval	St-Léger	Collart	St-pol
Ergny	311	Hucquel.	Montreuil	20	6	Ducrocq	Widehem	Lavoisier	Lefèbvre Louis	Hucqueliers
Erin	417	Heuchin	St-Pol	15	5	Lédé	Durlin fils	Vignacourt	Lavisse	St Pol
Erny-St-Julien	389	Fauquem.	St-Omer	20	20	Beaurain	Duwez	Behin	Carpentier	Aire

* Vergriette.

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Erquières	229	Aux-yle-C	St-Pol	20 kil.	10 kil.	Brullé	Brunet	Wallet	Delbé	Hesdin
Ervillers	764	Croisilles	Arras	14	7	Proyart	Const. Leleu	De St-Aubert	Dhénin	Bucquoy
Escalles	298	Calais	Boulogne	23	10	Boutroy	Parenty	Lavoine	Lacroix	St Pier lez C·
Escœuilles	406	Lumbres	St-Omer	8	15	Couvois	Convois	Occis	Level J.	Desvres
Esquerdes	774	Lumbres	St-Omer	8	5	Gay	Dublaran	Leclercq	Huguet	St Omer
Essart	620	Béthune	Béthune	3	3	Prou-Dubois	Carpentier	Vicart	François	Béthune
Estevelles	136	Lens	id.	25	7	Courtecuisse	De Carnin	Diévart	Réuni à Pont-à-V.	Lens
Estrée	182	Etaples	Montreuil	5	13	Compiègne	Trollé	Sanson	Justin	Montreuil
Estrée-Blanche	416	Norrent-F	Béthune	30	7	Leleu	Regnier	Bultel	Derisbourg	Aire
Estrée-Cauchy	356	Houdain	id.	15	10	Noé fils	Delautre	Dambrine	Deligny	Houdain
Estréelles	201	Etaples	Montreuil	6	12	Compiègne	Hennequin	Sanson	Morel	Montreuil
Etaing	693	Vitry	Arras	18	7	Delattre-Vallet	F. Lepoivre	Bouchendomme	Justin	Vis-en-Artois
Etaples	2,134	Chef-lieu	Montreuil	15		Prevost	Souquet	Ledieu	Caron	Bureau
Eterpigny	296	Vitry	Arras	18	9	D'Herlincourt	Ant. Dubois	Averlant	Vasseur	Vis-en-Artois
Etrée-Wamin	436	Aves-le-C.	St-Pol	15	10	Edmond	Deneuville	Delaire	Hesdin	Frévent
Etrun	263	Arras	Arras	6	6	Lesueur	J. Delcourt	Hermant	Boubers	Arras
Evin-Malmaison	913	Carvin	Béthune	40	12	Dujardin	Pollart	Lavallé	Druon	Carvin
Famechon	396	Pas	Arras	28	2	Porion	Ponthieu	Foulon	Luce	Pas
Fampoux	1,015	Arras	id.	8	8	Bécu	Lemaire	Tellier	Brassart	Arras
Farbus	326	Vimy	id.	9	1	Forentier	R. Coquidé	Maniez	Franqueville	Vimy
Fauquembergues	987	Chef-lieu	St-Omer	22		Gottiniaux	Bonnières	Bayart	Leverd	Bureau
Favreuil	440	Bapaume	Arras	20	1	Robiquet	Dehon	Lanvin	Lusson	Bapaume
Febvin-Palfart	877	Fauquem.	St-Omer	30	20	Toffart	Delgéry	Corroyette	Lasalle	Aire
Ferfay	314	Norrent-F	Béthune	20	12	Delebarre	Debusnes	Delforge	Degand	Lillers
Ferques	946	Marquise	Boulogne	19	5	Dandre	Haigneré	Mercier	Lemaire	Marquise
Festubert	1,575	Cambrin	Béthune	10	5	Vincent	Brasme	Vilain	Wallet	Béthune
Feuchy	619	Arras	Arras	6	6	Clément	Scailleretz	Alavoine	Bigotte C.	Arras
Ficheux	522	Beaumetz	id.	9	7	Dubois	Thuilliez	Briois	Laloux	id.
Fiefs	776	Heuchin	St-Pol	17	5	Massart	Davion	Fiévet	Pruvost	St Pol
Fiennes	1,023	Guines	Boulogne	26	6	Feramus	Lamare	Mayeux	Bedelé	Guines
Fillièvres	963	Le Parcq	St-Pol	17	10	Coache	Ducroquet	Malette	Bué	Hesdin
Fléchin	586	Fauquem.	St-Omer	30	6	Pruvost	Rollin	Dallongeville	Lenglart	Aire
Flers	537	St-Pol	St-Pol	10	10	D'Ostrel	De Boffles	Hutin	Bens	Frévent
Fleurbaix	3,056	Laventie	Béthune	25	7			Charlet	Dassonville	Laventie
Fleury	210	Heuchin	St-Pol	10	7	Hucquedieu	Penet	Toursel	Deremetz	St Pol

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Floringhem	429	Heuchin	St-Pol	17 kil.	15 kil.	Saligot	Brusset	Bourdrel	Truffier	Pernes
Foncquevillers	884	Pas	Arras	22	9	Chevy	Leroy	Debuire	Raison	L'Arbret
Fontaine-l'Etalon	280	Auxy le-C	St-Pol	25	10	Lecomte	Mineur	Wallet	Treunet	Auxy-le-C.
Fontaine-lez-Boul.	252	Heuchin	id.	5	2	Blanpain	Courbet	Campagne	Dubois	St Pol
Fontaine-lez-Crois.	533	Croisilles	Arras	13	3	Chatelain	Canonne	François	Sy, Louis	Croisilles
Fontaine-lez-Herm.	157	Heuchin	St-Pol	20	7	Leprêtre	Quillet	Boutoille	Dupont	Pernes
Fortel	356	Auxy-le-C	id.	20	10	Fay	Desnaux	Briois	Furcy	Auxy-le-C.
Fosseux	361	Beaumetz	Arras	15	7	Dubois	Thuilliez	Ducrocq	Delacourt	L'Arbret
Foufflin-Ricametz	212	St-Pol	St-Pol	7	7	Soyez	Waron	Descamps	Hecquet	St Pol
Fouquereuil	400	Béthune	Béthune	3	3	Blanquart	Evrard	Charles	Delpouve	Béthune
Fouquières-lez-Bét.	358	id.	id.	2	2	Delelis	Bourdon	Villy	Hauttecœur	id.
Fouquières-lez-Lens	798	Lens	d.	25	5	Carpentier	Caron	Cousin	Dhomont	Lens
Framecourt	157	St-Pol	St-Pol	7	7	Parmentier		Deslions	M.....	St Pol
Frémicourt	531	Bapaume	Arras	25	4	Legentil	Théron	Fontaine	Senée	Bapaume
Frencq	921	Etaples	Montreuil	15	8	Deffennes	Dambron	Ducrocq	Gressier	Etaples
Frenoy	136	Le Parcq	St-Pol	20	2	Julien	Lagache	mille	Droyère	Hesdin
Fresnes-lez-Mont.	378	Vitry	id.	13	3	Demory	Hecquet	Goudemand		Vitry
Fresnicourt	518	Houdain	Béthune	12	5	Lallart	Ant. Hay	Descamps	Alexandre	Houdain
Fresnoy	191	Vimy	Arras	13	0	Goudemez *	Dallenne	Lallart	Gérard	Vimy
Fressin	1,089	Fruges	Montreuil	25	13	Louvet	Corne	Bonhomme	Canu	id.
Fréthun	488	Calais	Boulogne	25	7	Baude	Dupont	Vendiesse	Sauvage C.-F.	St-Pierre-l-C.
Frévent	3,321	Auxy-le-C	St-Pol	15	15	Demorcourt	Gorlier, Poulain	Mallet	Leprêtre	Bureau
Frévillers	397	Aubigny	id.	15	7	Douez	Delmotte	mielet	Cagniart	Aubigny
Frévin-Capelle	258	id.	id.	25	5	Goudemand	Truffier	Capron	Dufour	id.
Fruges	3,086	Chef-lieu	montreuil	35		Guilluy	Billet, Lecucq	Denin	Caron et les Frères	Bureau
Galametz	260	Le Parcq	St-Pol	15	7	Petit	Martin	Feroux	Panier	Hesdin
Gauchin-Legal	326	Houdain	Béthune	17	7	Cayet	Delplace	Briquet	Poulain	Béthune
Gauchin-Verloing	315	St-Pol	St Pol	2	2	Martin	Dhersin	Bridoux	Finet	St Pol
Gaudiempré	453	Pas	Arras	22	4	Pecourt	Hecquet	Lefelle	Tilloy	Pas
Gavrelle	667	Vimy	id.	10	7	Delabre	Platel	Dollet	Hennedouche	Vimy
Genne-Ivergny	409	Auxy-le-C	St-Pol	25	7	Coache	Boitel	Neuve-Eglise	Barbe	Auxy-le-C.
Givenchy-lez-Lab.	506	Cambrin	Béthune	12	8	Beaucamps	Buisine	Delrue	Rivelois	Labassée
Givenchy-en-Goh.	1,464	Vimy	Arras	13	3	Duriez	Cretal	Capron	Fréville	Vimy
Givenchy-le-Noble	239	Aves-le-C.	St-Pol	15	5	Flour	Corriez	martin	Allart	Avesnes-l-C
Gomiecourt	224	Croisilles	Arras	16	8	Bocquet	F. Copin	Fiévet	Bultel	Bucquoy

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Gommecourt	293	Pas	Arras	20 kil.	11 kil.	Baron Lallart	Candelier	Coquel	Dupuis	id.
Gonnehem	1,944	Lillers	Béthune	7	7	Béghin	Mantel	Bonnière	Boulinguez, Grenier	Béthune
Gosnay	196	Houdain	id.	7	8	Théret	Flament	Capy	Réuni à Hesdigneul	Houdain
Gouves	170	Beaumetz	Arras	9	6	Hurtrel	Candelier	Bultel		Arras
Gouy	975	Campagne	Montreuil	15	5	Descelers	Briois	Hanocq	Cordier	Camp.-l-H.
Gouy-en-Artois	615	Beaumetz	Arras	13	4	Dambrines	Al. Havet	Caboche	Dingreville	Beaumetz
Gouy-Servin	378	Houdain	Béthune	15	10	Thuilliez	Dambrine	Delassus	Charlet	Houdain
Gouy-en-Ternois	321	Aubigny	St Pol	10	12	Bouillez	Dumont	Giboux	Vasseur	St Pol
Gouy-sous-Bellonne	674	Vitry	Arras	22	6	Dagneaux	Gallet	Danthin	Duplouy	Vitry
Graincourt-lez-Hav	1,477	Marquion	id.	31	9	Dazin	Louis Val	Leger	Lesage	Cambrai
Grand-Rullecourt	611	Aves-le-C.	St Pol	20	5	Servatius	Dupont	Lefin	Candelier	L'Arbret
Grenay	211	Lens	Béthune	15	6	Brasme	Carin	Hocedé	Deletoille	Lens
Grevillers	776	Bapaume	Arras	22	3	Frère Cossart	Fr. Frère	Béru	Lesage	Bapaume
Grigny	451	Le Parcq	St Pol	22	3	Renaut	Desmaret	Teillier	Lhomme	Hesdin
Grincourt-lez-Pas	135	Pas	Arras	24	1	Wacquette	Cauwet	Virel		Pas
Groffliers	378	Montreuil	Montreuil	20	20	Chariots	Bulot	Leblond	Gauduin	Berck
Guarbecque	743	Lillers	Béthune	20	5	Ivain	Coubronne	Rollin	Ledent	St-venant
Guémappe	482	Croisilles	Arras	9	7	Chilliez	Ed Cochon	Verdel	Pavy	Croisilles
Guemps	828	Audruick	St Omer	32	10	Way	Limousin	Tilliez	Obry	Audruick
Guémy	54	Ardres	id.	16	8	Declémy	Fontaine	Delvart	Réu. à Zouafques	La Recousse
Guigny	197	Hesdin	Montreuil	26	6	Dewailly	Cordier	Guidon	Réuni à Capelle	Hesdin
Guinecourt	76	St-Pol	St Pol	10	10	Fardel	Caron	Blondel		St Pol
Guînes	4,618	Chef-lieu	Boulogne	30		Filley de la B.	F. Gody *	Montenuis	Petit	Bureau
Guisy	246	Hesdin	Montreuil	23	4	Lagache	Petit	Bracquart	M....	Hesdin
Habarcq	377	Beaumetz	Arras	11	8	Bidoux	Labbé	Panet	Manessier	Arras
Haillicourt	420	Houdain	Béthune	10	5	Fromont	Trunet	Vrene	Fourci	Béthune
Haisnes	467	Cambrin	id.	15	5	Lorthiois	Benoit Maniez	Salingues	Baron	Labassée
Halinghen	402	Samer	Boulogne	16	6	Trollé	Leviez	Delarue	Lambert	Samer
Hallines	634	Lumbres	St Omer	6	7	De Hoston	Caron	Saison	Oval	St Omer
Halloy	489	Pas	Arras	30	4	Delgorgue	Lemaire	Gallet	Druon	Pas
Ham	708	Norrent-F	Béthune	20	5	Alexandre	Lemoine	Sagebien	Thomas	Lillers
Hamblain-lez-Prés	477	Vitry	Arras	13	4	Parent	Coulon	Andrieux	Grosdecœur	Vitry
Hamelincourt	510	Croisilles	id.	13	6	Vasse	Al Morel	Dambrine	Molon	Bucquoy
Hames-Boucres	860	Guines	Boulogne	34	4	Defoucault	Guche	Dupont	Sauvage	Guines
Hanescamps	252	Pas	Arras	18	0	Boisleux	Delpierre	Chatillon	Lemaitre	L'Arbret

* 2e Rebier-Briche.

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Haplincourt	567	Bertinc.	Arras	26 kil.	4 kil.	Nizart	L. Membré	Leroux	Locquet	Bertincourt
Haravesnes	183	Auxy-le-C	St Pol	20	6	Malbranque	Rousselle	Puchelle	Guyot	Auxy-le-Ch.
Hardinghen	1,324	Guines	Boulogne	24	10	Tilliez	Ponchel	Rosé	Watel	Marquise
Harnes	2,150	Lens	Béthune	22	7	Desprez	Delvallez	Penin	Caillier	Lens
Haucourt	383	Vitry	Arras	13	10	Deron	Lourdel	Piétry		Vis-en-Artois
Haute-Avesnes	218	Beaumetz	id.	9	10	Savary	Genel	Hanescamps	Vaast N.-J.	Aubigny
Hautecloque	297	St-Pol	St Pol	5	5	Pruvost	Sombret	Deslions	Damiens	St Pol
Hautecôte	161	id.	id.	10	10	Attagnant	Lemaire	Bilot	Réuni à Nuncq	Frévent
Hauteville	374	Aves-le-C.	id.	25	5	Bachelet	Leroy	Jennequin	Leclercq	Avesnes-le-C.
Hautloquin	265	Lumbres	St Omer	18	15	Lemaire	Lewintre	Dussautoir	Devigne	Ardres
Haut-Maisnil	235	Auxy-le-C	St Pol	20	7	Brunet	Doligez	Deneuville	Leclercq T.	Auxy-le-Ch.
Havrincourt	1,202	Bertinc.	Arras	31	8			Reyt	Lupart	Masnières
Hébuterne	1,274	Pas	id.	22	11	Demailly	Allart	Tilloy	Labbe	Bucquoy
Helfaut	739	St-Omer	St Omer	6	6	Obert	Macrez	Legrand	Briche	St Omer
Hendecourt-lez-C.	840	Vitry	Arras	18	13	Proyart	H. Bultez	Dévaquez	Danel	Vis-en-Artois
Hendecourt-lez-R.	262	Beaumetz	id.	10	7	Lefebvre	Cappy	Foucart	Denœux N.	Bucquoy
Héninel	261	Croisilles	id.	9	4	Hecquet	Plouvier	Hermant	Podevin	Croisilles
Hénin-Liétard	3,091	Carvin	Béthune	30	10	Caullet	Debonte, Lucas	Cloet	Coille et les Frères	Bureau
Hénin-sur-Cojeul	642	Croisilles	Arras	9	4	Vaillant	Remy Lièvre	Hélot	Sy, J.	Boyelles
Henneveux	284	Desvres	Boulogne	18	7	Caron	Herbaut	Hache	Lewintre	Desvres
Hénu	378	Pas	Arras	23	2	Grandhomme	Thuilliez.	Delforge	Grébet	Pas
Herbelles	360	Aire	St-Omer	12	12	Mametz	Lapouille	Boulinguez	Toursel	St Omer
Herbinghen	332	Guines	Boulogne	34	16	Choquel	F. Boulanger	Dautriau	Rohart	Ardres
Héricourt	173	St-Pol	St-Pol	7	7	Bellinguez	Deboffle	Decroix		St Pol
Herlincourt	206	id.	id.	5	5	Darré	Lamiot	Deslions	Dalongeville	id.
Herlin-le-Sec	205	id.	id.	5	5	Bonnières	Darré	Lemaître	Matissart	id
Herly	767	Hucquel.	Montreuil	20	8	Wallois	Jourdain	Cousin	Flageollet	Hucqueliers
Hermaville	515	Aubigny	St-Pol	20	5	Dorge	Leleu	François	Henri	Aubigny
Hermelinghen	268	Guines	Boulogne	25	10	Butor	B. Butor	Oyez	Bacquet	Guines
Hermies	2,377	Bertinc.	Arras	28	5	Couplot	Corbier	Decaudin	Lamendin	Bertincourt
Hermin	324	Houdain	Béthune	20	3	Autrique	Waroux	Hernu	Fontaine	Houdain
Hernicourt	529	St-Pol	St-Pol	5	5	Lamiot	Devismes	Ridoux	Décobert Lemoine	St Pol
Hersin-Coupigny	1,021	Houdain	Béthune	10	10	Pegard	Fauquette	Plumion	Daniel	Béthune
Hervelinghen	212	Marquise	Boulogne	22	10	Quéva	Touret	Dufour		Marquise
Hesdigneul	343	Houdain	Béthune	5	10	Delory	H. Delory	Capy	Wavrin	Béthune

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste
Hesdigneul	192	Samer	Boulogne	9 kil.	6 kil.	Bodard	Sannier	Becquet	Geneau	Samer
Hesdin	3,351	Chef-lieu	Montreuil	27		Prevost ✻	Dovergne *	Bonnière	Dufour	Bureau
Hesdin-Labbé	471	Samer	Boulogne	9	6	Dumont	Geneau	Noel	Quéval	Samer
Hesmond	390	Campagne	Montreuil	14	9	Desmons	Pruvost	Royer	Fauquembergue	Campagne
Hestrus	497	Heuchin	St-Pol	10	7	Lombard	Depretz	Braure	Deremet	St Pol
Heuchin	585	Chef-lieu	St Pol	15		Ivain	Rolland	Guilbert	Fardel	id.
Heuringhem	466	Aire	St-Omer	6	10	Joly	Bailly	Cousin	Pentel	St Omer
Hézecques	324	Fruges	Montreuil	40	5	Robitaille	Piedfort	Chevalier	Ratel	Fruges
Hinges	1,027	Béthune	Béthune	5	5	Delerue	Delaux	Defonte	Defond	Béthune
Hocquinghen	95	Guînes	Boulogne	34	16	Bayard	Baude	Dautriau	Réunie à Herb.	Ardres
Houchain	412	Houdain	Béthune	7	10	Copin	Bécu	Pruvost	Lemaire	Béthune
Houdain	902	Chef-lieu	id.	15		Boyaval	Daubigny	Cousin	Vaast, F.	Bureau
Houlles	476	St-Omer	St-Omer	8	8	Decocq	Roussel	Thuilliez		St Omer
Houvigneul	292	Aves-le-C	St-Pol	12	12	Petain		Talleux	Franqueville	Frévent
Houvin	294	id.	id.	12	12	Soissons	Brulin	Talleux	Franqueville	id.
Hubersent	389	Etaples	Montreuil	18	12	Dezoteux	Morvillier	Merlin	Fourrier, J.-L.	Etaples
Huby-St-Leu	744	Hesdin	id.	28	2	Cœugnet	De Beaumy	Bracquart	Donneger	Hesdin
Huclier	147	Heuchin	St-Pol	7	10	Beugin	Leclercq	Ansart	Delepouve	St Pol
Hucqueliers	798	Chef-lieu	Montreuil	8		Poulain	Nicole	Dourdron	Berthe	Bureau
Hulluch	538	Lens	Béthune	15	7	Bottin	Wacquiez	Caron	Grard	Lens
Humbercamps	463	Pas	Arras	18	8	Roussel	Lemaire	Leclercq	Deleval	L'Arbret
Humbert	422	Hucquel.	Montreuil	12	10	Ringot	Cornuel	Soyez	Bailleux	Hucqueliers
Humerœuil	315	St-Pol	St-Pol	10	10	Lhomme	Hanneguelle	Vanderbrick	Torchy	St Pol
Humières	456	St-Pol	St Pol	10	10			Robart	Delarre	Id.
Inchy	1,079	Marquion	Arras	25	4	Dubuisson ✻	Lagrange	Delval	Sevette	Marquion
Incourt	197	Le Parcq	St-Pol	13	5	Brisset	Devimes	Masson	Boileau	Hesdin
Inghem	325	Aire	St-Omer	8	12	Macaux	Wavrant	Boulinguez	Martel	St Omer
Inxent	305	Etaples	Montreuil	10	15	Denquin	Richard	Deneuville	Hottier	Mont-sur-M.
Isbergues	742	Norrent-F	Béthune	30	5	Legrand	Aug. Réant	Blondel	Foulon, André	Aire
Isques	255	Samer	Boulogne	6	8	Lacloy	Lefebvre	Noel	Quenette	Boulogne
Ivergny	507	Aves-le-C	St-Pol	20	12	Fiquet	Douchet	Rousé	Becquet	Frévent
Izel-lez-Equerchin	688	Vimy	Arras	16	10	Becquembois	F. Vaast	Bucquet	Théry	Vitry
Izel-lez-Hameaux	710	Aubigny	St-Pol	20	7	Lefranc	Ansart	Penet	Fortez	Aubigny
Journy	268	Ardres	St Omer	16	12	Lay	Dufay	Dubois	Lenglet	Ardres
La Beuvrière	723	Béthune	Béthune	6	6	Bassecourt	Delierres	Caboche	Gallot	Béthune

* 2e Coffin.

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
La Bourse	336	Cambrin	Béthune	5 kil.	5 kil.	Durasnel	Jacquin	Desprey	Cochet	Béthune
La Broye	335	Hesdin	Montreuil	33	14	Poissant	Vasseur	Mathon	Rembauville	Hesdin
La Buissière	811	Houdain	Béthune	10	5	Desvachaux	Berroyor	Ruet	Lenfant	Béthune
La Caloterie	459	Montreuil	Montreuil	7	7	Seriez de Long	Ducrocq	Lenne	Quénu	Montreuil
La Cauchie	252	Beaumetz	Arras	18	7	Rivaux	Caudron	Aclocque	Gode	L'Arbret
La Comté	442	Aubigny	St-Pol	15	10	Hachin	Yvain	Cazier	Rivelois	Aubigny
La Couture	2, 324	Béthune	Béthune	7	7	Boulinguez	Delehelle	Delassus	Petitpas	Béthune
Lacres	337	Samer	Boulogne	20	6	Caron	Quandalle	Vassal	Henotte	Samer
Lagnicourt	783	Marquion	Arras	22	11	Coupé fils	J. Coupé	Petit	Pays	Marquion
La Herlière	180	Beaumetz	id.	18	7	Vaillant	Bornay	Aclocque	Dehée	L'Arbret
Laires	615	Fauquem.	St-Omer	25	25	Dussaultoy	Leclercq	Thirand	Codevelle	Aire
La Loge	317	Hesdin	Montreuil	26	5	Galland	Delvaulle	Candas	Nayer	Hesdin
La Madelaine	175	Montreuil	id.	4	4	Duval	Sannier	Lenne	Réunie à Montreuil.	Montreuil
Lambres	553	Norrent-F	Béthune	25	3	Decréquy	Deroziaux	Doye	Aloucherie	Aire
Landrethun	553	Ardres	St-Omer	20	4	Harlé	Clerbout	Deldrève	Lefebvre	Ardres
Landrethun le Nord	535	Marquise	Boulogne	22	10	Longuety	Ringo	Martin	Gerbault	Marquise
Lapugnoy	551	Béthune	Béthune	10	10	Toursel	Buchart	Bonnet	Jourdain	Béthune
La Thieuloye	360	Aubigny	St-Pol	10	15	Houbart	Hermant	Caron	Diennart	St Pol
Latire-St-Quentin	264	Aves le-C.	id	22	5	Legris	Carpentier	Blatrel	Déplanque	Avesne
Laventie	4, 369	Chef-lieu	Béthune	20		Motte	Delebarre *	Warenghem	Verquin	Bureau
Lebiez	506	Fruges	Montreuil	24	13	Briche	Leclercq	Boudry	Haultecœur	Fruges
Le Bucquière	818	Bertinc.	Arras	25	3	Bernard	Couppez	Brocq	Decamps	Bertincourt
Léchelle	271	id.	id.	30	3	Pouillaude	Sellier	Briois	Petit	Bertincourt
Ledinghem	437	Lumbres	St-Omer	25	14	Lonquet	Henotte	Capron	Decques	Lumbres
Lefaux	311	Etaples	Montreuil	15	5	Duhamel	Rigaux	Ledieu	Margollé	Etaples
Le Forest	1, 136	Carvin	Béthune	40	12	Pollet	Doignies	Dutailly	Demarquette	Carvin
Lens	2, 807	Chef lieu	id.	20	»	Decrombecque	Caille **	Crespin	Les Frères	Bureau
Le Parcq	821	Chef-lieu	St-Pol	20	»	Violette	Campion	Delahaye	Delbé	Hesdin
Lépine-lez-Bruyères	558	Montreuil	Montreuil	10	10	Lefebvre	Bourgeois	Martel	Parmentier	Montreuil
Lépinoy	329	Campagne	Montreuil	9	5	Nicolle	Masson	Boucry	Lenne	Campagne
Le Ponchel	440	Auxi-le-C	St-Pol	25	5	Bocquet	Dufetel	Ansel	Ringard	Auxi le C.
Lequesnoy	561	Le Parcq	id.	25	7	Coulogne	Grenier	Lens	Dominois	Hesdin
Le Sars	453	Bapaume	Arras	25	5	Leclercq	Baillet	Leclercq	Gouilleux	Bapaume
Le Souich	525	Aves-le-C	St-Pol	20	15	Barbier	Petain	Horin	Briois	Frévent
Lespesses	254	Norrent-F	Béthune	20	5	Crespin	Pignon	Sterkeman	Godard	Lillers

* 2e Roussel. ** 2e Mercadet.

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Lestrem	3,306	Laventie	Béthune	10 kil.	15 kil.	Traisnel	Delebarre*	Garnier	Blaringhem et Wil-(leman	Estaires
Le Transloy	1,454	Bapaume	Arras	28	5	Capon	Foré	Dumarquet	Martin	Bapaume
Leubringhen	307	Marquise	Boulogne	19	5	Dausque	Lefebvre	De Musnier	Delcloy	Marquise
Leulinghem	250	Lumbres	St-Omer	5	6	Merlier	Lesage	Guyot	Duflos J.-F.	St Omer
Leulinghen	311	Marquise	Boulogne	18	4	Bonvoisin	Lorgniez	Delahaye	Dezombre	Marquise
Le Wast	204	Desvres	id.	13	4	Lamare	Michaud	Wissocq	F. Hache	Boulogne
Licques	1,705	Guines	id.	32	9	Dupont	Aubin	Boulant	Rocourt	Ardres
Liencourt	230	Aves-le-C.	St-Pol	20	12	Nizart	Doal	Caron	Deneuville	Avesnes l C.
Lières	258	Norrent-F	Béthune	20	6	Bocquillon	Delebarre	Sterkeman	Serniclay	Lillers
Liettres	401	id.	id.	25	6	Ledoux	Dehestru	Builtel	Laurent	Aire
Liévin	1,432	Lens	id.	20	5	Deligne	Delaby	Bonvarlet	Caron	Lens
Lignereuil	251	Aves-le-C.	St-Pol	17	6	Petit	Courcelles	Martin	Puchois	Avesnes l C.
Ligny sur Canche	421	Auxi-le-C.	id.	15	6	Thélu	Leclercq	Delétoile	Chabé	Frévent
Ligny Tilloy	087	Bapaume	Arras	25	2	Carlier	Magniez	Froment	Toulet	Bapaume
Ligny lez Aire	723	Norrent-F	Béthune	30	5	Risbourgues	Raoult	Dausse		Aire
Ligny St Flochel	322	St Pol	St-Pol	7	7	Poidevin	Catelain	Legrand	Cottrant	St Pol
Lillers	5,171	Chef-lieu	Béthune	15	7	Hulleu	Bailly	Beghin	Brevart	Bureau
Linghem	228	Norrent-F	id.	25	2	Delbreuve	H. Wallart	Danel	Ferton	
Linzeux	434	St-Pol	St-Pol	11	11	Warambourg	Lemaire	Demontbert	Gambier	
Lisbourg	1,140	Heuchin	St-Pol	20	5	Defebvin	Obeuf	Darras	Vaillant	St-Pol
Locon	1,760	Béthune	Béthune	6	6	Coupin	Despretz	Flageollet	Baringhem	Béthune
Loison	394	Lens	id.	20	6	Hache	Masclef	Delory	Baccuez	Lens
Loison	451	Campagne	Montreuil	14	8	Mesnard	Denoyelle	Hoyer	Piquet	Campagne
Longfossé	326	Desvres	Boulogne	18	4	Ducrocq	Dufresne	Lemaire	Lemaire L.	Desvres
Longuenesse	701	St-Omer	St-Omer	2	2	Duval	Platiau	Beaurain	Wintrebert F.	St Omer
Longueville	144	Desvres	Boulogne	18	12	Compiègne	L. Robart	Hache		Boulogne
Longvillers	521	Etaples	Montreuil	10	8	Pecquet	Bataille	Delrue	Lheureux	Desvres
Loos	852	Lens	Béthune	15	8	Maniez	Caron	Poillon	Brongniart	Lens
Lorgies	1,440	Laventie	id.	15	10	Leroy	Dellebarre	Anselin	Villain	Labassée
Lottinghen	371	Desvres	Boulogne	27	8	Level	Merlin	Louchet	Lecoutre	Desvres
Louches	834	Ardres	St-Omer	20	4	Brémart	Declemy	Derincbier	Reisenthel	Ardres
Lozinghem	319	Norrent-F	Béthune	12	10	Gamblin	Toursel	Ringot	Flament	Lillers
Lugy	310	Fruges	Montreuil	34	4	Martel	Merlin	Chevalier	Lefebvre	Fruges
Lumbres	928	Chef-lieu	St-Omer	14	12	Deherly	Fasquel	Hanquer	Casin	Bureau
Magnicourt sur C.	236	Aves-le-C.	St-Pol	12		Petit	Citerne	Attagnant	Derisbourg	Frévent

* 2e Droite.

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Magnicourt en C.	553	Aubigny	St-Pol	15 kil.	12 kil.	Delmotte	Leclercq	Petain	Janquin	Aubigny
Maintenay	968	Campagne	Montreuil	14	6	Defrance	Thouret	Ducrocq	Hanquiez	Campagne
Maisnil	364	St-Pol	St-Pol	7	7	Coutiaux	Foulon	Herbette	Bacqueville	St Pol
Maisnil lez Ruits	341	Houdain	Béthune	12	4	Fleury	Béharelle	Gouillard	Gallot	Béthune
Maisoncelle	289	Le Parcq	St-Pol	20	10	Cappe	Evrard	Delpierre	Allart	Hesdin
Maizières	422	Aubigny	id.	12	12	Locquet	Sallon	Gibaux	Brazier	St Pol
Mametz	1,404	Aire	St-Omer	16	8	Desannoy	Bourdrel	Cuvilliez	Philippe	Aire
Manin	352	Aves-le-C.	St-Pol	20	2	Derichoufftz	Allart	Fontaine	Truffier	Avesnes-le-C
Maninghem au M.	178	Hucquel.	Montreuil	16	5	Demonchaux	Delcroix	Rappe	Dumanoir	Hucqueliers
Maninghen Wim.	168	Marquise	Boulogne	13	8	Longuety	Noel	Flour	Fasquel	Marquise
Marant	192	Campagne	Montreuil	8	9	Compiégne	Souffrin	Lefebvre		Montreuil
Marck	2,096	Calais	Boulogne	39	8	Carré	Sergent	Bouverne	Doret	St-Pierre-l-C.
Marconne	738	Hesdin	Montreuil	26	1	Pruvost	Darras	Bouchet	Berthe	Hesdin
Marconnelle	845	id.	id.	25	2	Lécuyer	Samler	Carle	Mouet	id.
Marenla	320	Campagne	id.	8	8	Duhamel	Leroy	Guilbart	Lecomte J.-B.	Montreuil
Maresquel	641	id.	id.	15	5	Fasquel	Guyot	Blondel	Dournel	Campagne
Marestz	201	Heuchin	St-Pol	12	12	Quentin	Delahaie	Dandre	Fourrier J.-M.	Etaples
Maresville	122	Etaples	Montreuil	10	7	Debove	Carlu	Delrue	Tailliez	Pernes
Marles	448	Houdain	Béthune	18	7	Breuvart	Baudelle	Ivain	Boulet	Béthune
Marles	463	Campagne	Montreuil	7	9	Danel	Cocu	Guilbart	Croisier	Montreuil
Marœuil	1,374	Arras (n.)	Arras	7	7	Topart	Mayeur	Bodelot	Lagache	Arras
Marquay	187	St-Pol	St-Pol	7	7	Finet		Legrand	Derisbourg	St Pol
Marquion	772	Chef-lieu	Arras	27	»	Lenain	Pérus	Lefebvre	Mercier	Bureau
Marquise	2,548	id.	Boulogne	14	»	Dubos	Routtier	Papegai	Serret	id.
Martinpuich	926	Bapaume	Arras	27	9	N. Caron		Pruvost	Baroux	Bapaume
Matringhem	343	Fruges	Montreuil	40	6	Hulin	Braure	Guyot	Couvreur	Fruges
Mazingarbe	167	Lens	Béthune	10	10	Béharelle	Hemneguez	Gallet	Hocque	Lens
Mazinghem	318	Norrent-F	id.	25	3	Bayart	Hermant	Bressel	Diéval	Aire
Mencas	179	Fruges	Montreuil	45	8	Lefebvre	Senlecques	Théret	Brongniart	Fruges
Menneville	404	Desvres	Boulogne	24	3	Louchez	Cassez	Delhaye	Delhaye	Desvres
Mentque-Norbec.	711	Ardres	St-Omer	12	14	Decroix	Dequehen	Delattre	Halluin	La Recousse
Mercatel	673	Beaumetz	Arras	7	10	Peltier fils	Brissez	Delemailly	Desailly	Arras
Merck St Liévin	632	Fauquem.	St Omer	20	4	Caron	Simon	Robert	Demary	Fauquember.
Méricourt	736	Vimy	Arras	15	5	Legentil	Bailly	Delepouve	Capron	Vimy
Merlimont	756	Montreuil	Montreuil	20	20	Guilbert	Guilbert Berton	Holleville	Delacroix	Berck

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Metz en Couture	1,645	Bertinc.	Arras	31 kil.	6 kil.	Corbier-Manour	Duplouy	Dépret	Martin	Bertincourt
Meurchin	750	Lens	Béthune	25	15	Hocq	Godin	Lefer	Sion	Lens
Mingoval	297	Aubigny	St-Pol	20	6	Capet	Brayelle	Obled	Gallet	Aubigny
Molinghem	637	Norrent-F	Béthune	25	5	Foulon	Milon	Poirriez	Lemaire	Aire
Monchaux	210	St-Pol	St-Pol	10	10	Podvin	Hatté	Hautecœur	Autricque	Frévent
Monchel	145	Auxi-le-C.	id.	15	10	Legrand	Courtois	Véniel	St-Aubin	id.
Monchiet	162	Beaumetz	Arras	13	2	Pruvost	Coin	Allart	Plaisant	Arras
Monchy au Bois	1,145	id.	id.	15	8	Houviez	Aug. Roussel	Drocourt	Froment	Beaumetz
Monchy Breton	426	Aubigny	St-Pol	10	12	Derisbourg	Thellier	Decroix	Tilloy	St Pol
Monchy Cayeux	369	Heuchin	St-Pol	7	7	Bellinguez	Thibaut	Toursel	Tuilliez	St-Pol
Monchy le Preux	825	Vitry	Arras	9	10	Duflos	Verrier	Legay	Olive	Vitry
Mondicourt	505	Aves-le-C.	St-Pol	30	12	Leroy	Blin	Glaçon	Doisemont	Pas
Monts en Ternois	155	St-Pol	id.	10	10	Pétain	Moynier	Hautecœur	Sy	St Pol
Mont Bernenchon	1,190	Lillers	Béthune	10	10	Singer	Sterin	Dubois	Dassonville	St Venant
Mont Cavrel	570	Etaples	Montreuil	10	15	Houguet	Bled	Pinset	Lavisse	Montreuil
Montenescourt	348	Beaumetz	Arras	10	7	Al. Payen	H. Payen	Panet	Havet	Arras
Montigny en Goh.	679	Carvin	Béthune	32	10	Détévé Elie	N. Detève	Cadart	Péru	Hénin-Liét.
Montreuil	3,953	Chef-lieu	Chef-lieu	»	»	Debercourt	Tivrier Bardetis	Occis	Adrian et les Frér.	Bureau
Mont St Éloy	1,075	Vimy	Arras	9	10	De Madre	Obeuf	Debret	Desaintleger	Arras
Morchies	488	Bertinc.	id.	23	7	Proyart	Soualle	Dupuich	Potier	Bertincourt
Moringhem	552	St-Omer	St-Omer	8	8	Decroix	Lépine	Ansel	Talleux	St Omer
Morval	390	Bapaume	Arras	31	9	Mehay	Delgrange	Dépret		Bapaume
Mory	656	Croisilles	id.	16	5	Demory	Barbier	Bouhez	Barbier	id.
Moulle	1,017	St-Omer	St-Omer	7	7	Degrave	Denis	Labbé	Annocque	St Omer
Mcuriez	607	Hesdin	Montreuil	25	8	Gallet	Herbecque	Defourdinoy	Coppez	Hesdin
Moyenneville	440	Croisilles	Arras	11	8	Debeugny	Legrand	Chevalier	Legrand	Bucquoy
Muncq-Nieurlet	480	Ardres	St-Omer	12	12	Allan	Delattre	Delattre	Creuze	Audruick
Nabringhen	193	Desvres	Boulogne	19	10	Caron	J. Level	Baude	Taverne	Desvres
Nédon	309	Heuchin	St-Pol	20	10	Bourgois	Leprêtre	Boutoille	N	Pernes
Nédonchelle	393	id.	id.	20	10	Deboffe	Grillet	Boutoille	Boutin	id.
Nempont St Firmin	420	Montreuil	Montreuil	15	15	Hocquet	Chanssoye	Courtin	Blondel	Montreuil
Nesles	283	Samer	Boulogne	16	7	Dufour	Delattre	Tellier	Soudain	Samer
Neufchâtel	660	id.	id.	16	8	Herbez	Roland	Tellier	Telliez	id.
Neulette	103	Le Parcq	St Pol	16	5	Trouart	Beilleul	Masson	Vaillière	Hesdin
Neuve Chapelle	628	Laventie	Béthune	20	7	Cuvelier	J.-B. Flament	Béghin	François	Labassée

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'arr.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Neuville	974	Montreuil	Montreuil	3 kil.	3 kil.	Delpierre	Brunet	Vallart	Pinghem	Montreuil
Neuville au Cornet	121	St-Pol	St-Pol	7	7	Renaud	Cauwet	Herbette	Levray	St Pol
NeuvilleBourjonval	644	Bertinc.	Arras	31	2	Tournant	Capon	Galant	Anécamp	Bertincourt
Neuville St Vaast	1, 415	Vimy	id.	7	5	Legentil	Segard	Risbourg	Leflon	Vimy
Neuville Vitasse	678	Arras (s)	id.	6	6	Levrand	Dupuis	Walle	Dingreville	Arras
Neuvireuil	410	Vimy	id.	13	6	Parent fils	Aug. Roisin	Triplet		Vimy
Nielles lez Ardres	472	Ardres	St-Omer	20	4	Hochart	Tanfour	Mauffet	Buscot	St Omer
Nielles lez Bléquin	781	Lumbres	id.	23	10	Limousin	Chatelain	Guiot	Turlutte	Lumbres
Nielles lez Calais	174	Calais	Boulogne	25	8	Pruvost	Parenty	Macaire	Colbrandt	St Pierre l C
Nœux	1, 036	Houdain	Béthune	6	12	Lesert	Caboche	Fouquenelle	Leroy	Béthune
Nœux	373	Auxi-le-C.	St-Pol	22	5	Decacheleux	And. Roussel	Lebel	Quillet	Auxy le Châ
Nordausques	564	Ardres	St-Omer	16	8	De Beugny	Barbier	Bloëmé	Varo	La Recousse
Norrent Fontes	1, 433	Chef-lieu	Béthune	25	»	Hannotte	Boutenel	Guillaume	Bleuzet	Lillers
Nortkerque	1, 255	Audruick	St-Omer	22	5	Lambert	Evrard	Wilquin	Casin F.-M.	Audruick
Nort Leulinghem	204	Ardres	St-Omer	14	10	Dussautoir	Zègre	Charpentier	Normand	Ardres
Noreuil	431	Croisilles	Arras	19	6	Trannin	Derancourt	Dellarre	Dubuisson	Croisilles
Nouvelle Église	353	Audruick	St-Omer	35	7	Degrez	Mercier Way	Hochart	Carré	Audruick
Noyelles Godault	721	Carvin	Béthune	35	10	Prevost	Ed. Ramar	Sauvage	Carré	Hénin-Liét.
Noyelles lez Hum.	117	Le Parcq	St-Pol	15	7	Dussaussoy	Thédré	Ansart	Réuni à Willeman	Hesdin
Noyelles lez Verm.	210	Cambrin	Béthune	7	3	Pronniez	Berthould	Decamps	Hanot	Béthune
Noyelles sous Bel.	566	Vitry	Arras	19	4	Martin	N. Dubois	Lephay	Mazure	Vitry
Noyelles sous Lens	618	Lens	Béthune	22	2	Dacheville	Wafflart	Delangre	Druon	Lens
Noyelles Vion	434	Aves-le-C.	St-Pol	20	2	Roussel	Al. Briois	Théry	Couvreur	Avesnes le C.
Noyellette	146	id.	id.	25	6	Mahieux	Desailly	Blatrel		id.
Nuncq	400	St-Pol	id.	12	12	Sacleux		Bilot	Leprêtre	Frévent
Oblinghem	154	Béthune	Béthune	5	5	Behin	Delemaire	Cohet	Leblanc	Béthune
OEuf	510	St-Pol	St-Pol	10	10	Danvin	Lejosne	Blondel	Bonvarlet	St-Pol
Offekerque	637	Audruick	St-Omer	35	12	Muchery	Laurent	Ledoux	Prince	Audruick
Offin	371	Campagne	Montreuil	14	8	Desobry	Ansel	Hoyer	Nicolle	Campagne
Offrethun	133	Marquise	Boulogne	13	4	Verlingue	Warnier	Carré	Boyaval	Marquise
Oignies	1, 523	Carvin	Béthune	30	5	Boulanger	Duparcq	Dubois	Demarquette	Carvin
Oisy	2, 183	Marquion	Arras	27	6	Levaillant	Moreau	Lamort	Cramette	Marquion
Oppy	415	Vimy	id.	11	8	Duchâteau	N. Blin	Dollet	N....	Vimy
Orville	778	Pas	id.	31	6	Bouthors	Faïez	Ch. Havransart	Ménage	Pas
Ostreville	284	St-Pol	St-Pol	5	5	Caron	Duchemin	Depret	Cailly	St-Pol

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Ourton	408	Houdain	Béthune	17 kil.	5 kil.	Caullet	Dorge	Dujardin	Behin	Houdain
Outreau	3,664	Samer	Boulogne	3	17	Gonsart	Dupont Bourg.	Grendal	Sergeant	Boulogne
Ouve Wirquin	306	Lumbres	St-Omer	13	9	Junequin	Houillier	Duprez	Houilliez P.	Lumbres
Oye	1,818	Audruick	id.	42	15	Platiau	Butez-Catrice	Fourcroy	Chateliez	Gravelines
Palluel	739	Marquion	Arras	27	7	Ronnaux	Willerval	Dinaur	Blondel	Marquion
Parenty	747	Hucquel.	Montreuil	17	8	De Bavre	Monsigny	Cozette	Carpentier	Hucqueliers
Pas	907	Chef-lieu	Arras	27	»	Delaporte	Locquet	Ledru	Leroux	Bureau
Pelves	620	Vitry	id.	11	7	Lefebvre	N. Tanchon	Desseine	Brisse	Vitry
Penin	600	Aubigny	St-Pol	15	10	Delevacque	Poulain	Lefebvre	Lemaire	Aubigny
Pernes	342	Boulogne	Boulogne	5	5	Fréel	Duval	Letendart	Lavoisier	Boulogne
Pernes	962	Heuchin	St-Pol	15	10	Carré	Desgrugillier	Decroix	Fanien	Bureau
Peuplingues	430	Calais	Boulogne	23	8	Parenty †	Level	Lavoine	Daudruy	St Pierre l C.
Pierremont	519	St-Pol	St-Pol	7	7	Lanvin	Poillion	Cadet	Danel	St Pol
Pihem	617	Lumbres	St-Omer	8	10	Delohem	Duplouy	Toursel	Coquempot	St Omer
Pihen	485	Guines	Boulogne	30	6	Parenty	Prudhomme	Lattaignant	Arenard	Guines
Pittefaux	107	Boulogne	id.	6	6	L. Calais	J. Caroux	Flour	Réuni à Maningh.	Boulogne
Planques	271	Fruges	Montreuil	30	9	Decontes	Desobry	Bonhomme	Billet	Fruges
Plouvain	500	Vitry.	Arras	11	4	Soufflet	Lodieu	Andrieu	Poiteau	Vitry
Plumoison	204	Hesdin	Montreuil	22	4	Guisy	Masclef	Thuillier	Réuni à Bouln	Hesdin
Polincove	572	Audruick	St-Omer	25	5	Lartésien	Payelleville	Lemaire	Lagaisse	Audruick
Pommera	548	Aves-le-C.	St-Pol	30	14	Prouille	Patte	Glaçon	Noiret	Pas
Pommier	473	Pas	Arras	18	8	Deleval	Briois	Leclercq	Dignoire	L'Arbret
Pont à Vendin	871	Lens	Béthune	20	7		Louis Barrez	Diévart	Demarquette	Lens
Prédefin	353	Heuchin	St Pol	20	5	Carnel	Moronval	Campagne	Chavatte	St Pol
Pressy	240	Heuchin	St-Pol	45	10	Douriez	Salmon	Debret	Mayeur	Pernes
Preures	750	Hucquel.	Montreuil	15	5	Senlecque	La Ruelle	St.-Omer	Lemaitre	Hucqueliers
Pronville	704	Marquion	Arras	22	8	Legentil	L. Deleau	Paris	Dumont	Marquion
Puisieux	1,331	Pas	id.	22	18	Delestrée	F. Delestrée	Cuvilliez	Flament et Cavrois	Bucquoy
Quéant	1,060	Marquion	id.	22	9	Dhennin	Bachelet	Peugnet	Duflos	Marquion
Quelmes	309	Lumbres	St-Omer	8	4	Ducamps	Callart	Lefebvre	Houilliez A.-F.	Lumbres
Quercamps	384	id.	id.	12	9	Fichaux	Baroux	Mouton	Bouffart	id.
Quernes	308	Norrent-F	Béthune	30	8	Delbreuve	Lemoine	Paris		Aire
Quesques et Verval	654	Desvres	Boulogne	27	10	Lemaire	Dufour	Defosse	Ellart	Desvres
Questrecques	321	Samer	id.	16	3	Noël	Tétard	Grebet	Gambier	id.
Quéry la Motte	544	Vimy	Arras	18	13	Rohart	Leroy	Lecouffe	Duflos	Vitry

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Quiestède	320	Aire	St-Omer	12 kil.	8 kil.	Darques	Signy	Dannel	N	Aire
Quilen	150	Hucquel.	Montreuil	15	6	De Guizelin	Guilbert	Rappe		Hucqueliers
Quœux	453	Auxy-le-C	St-Pol	20	7	Thérouanne	Bréellé	Deneuville	Balavoine	Auxy le Chât.
Racquinghem	611	Aire	St-Omer	10	6	Menche	Patinier	Fournier	Regniez	Aire
Radinghem	288	Fruges	Montreuil	40	5	Bontoille	Choquart	Théret	Playoult	Fruges
Ramecourt	236	St-Pol	St-Pol	2	2	Devaux	Fournet	Lemaitre	Herlin	St Pol
Ranchicourt	110	Houdain	Béthune	15	2	Salmon	Guilbert	Gouillart	Varet	Houdain
Ransart	530	Beaumetz	Arras	9	5	Vaillant	Chopin	Théry	Bocquillon	Beaumetz
Raye	660	Hesdin	Montreuil	80	14	Daullé	Dufour	Boubet	Fiet	Hesdin
Rebecq	329	Aire	St-Omer	14	8	Leleux	Bourdrel	Eloy	Pruvost	Aire
Rebergues	243	Ardres	id.	16	12	De Poucques	Fossette	Barbier	Lefebvre	Ardres
Rebreuve	555	Houdain	Béthune	15	2	Wicart	Wartel	Gouillart	Réuni à Ranchic.	Houdain
Rebreuve	372	Aves-le-C.	St-Pol	15	15	Deboffe	Briois	Vauquem	Bouilly	Frévent
Rebreuviette	556	id.	id.	15	15	Deruelle	Thellier	Delmotte	Briois	id.
Reclinghem	394	Fauquem.	St-Omer	23	9	Dufour	Haleine	Stève	Richard	Fauquember.
Récourt	204	Vitry	Arras	20	9	Dubois	Becquet	Bauduin		Vis-en-Artois
Recques	229	Etaples	Montreuil	8	12	Blin	Leroy	Maréchal	Golliot	Montreuil
Récques	452	Ardres	St-Omer	16	10	Delattre	Payelleville	Bloême	Reniez	La Récousse
Regnauville	350	Hesdin	Montreuil	32	10	Boufflers	Leriche	Deweppe	Lamory	Hesdin
Rely	347	Norrent-F	Béthune	30	5	Théry	Huguet	Danel	Godart	Aire
Remilly-Wirquin	222	Lumbres	St-Omer	12	7	Delepouve	Jovenin	Duprez	Bellenguez	Lumbres
Remy	392	Vitry	Arras	13	9	De Guillebon	Lemoine	Averlant	Hollande	Vis-en-Artois
Renty	857	Fauquem.	St-Omer	25	8	Sockel Eugène	Lourdel	Delmotte	Douriez	Fauquember.
Rety	1,466	Marquise	Boulogne	19	8	Dubus	Martin	Louchet	Bertoux	Marquise
Richebourg l'Avoué	1,891	Cambrin	Béthune	13	10	Becquart	Bavière	Dollet	Debuissère	Béthune
Richebourg St V.	1,260	id.	id.	12	10	Mouquet	Martin	Dollet	Dhénin	id.
Riencourt lez Bap.	103	Bapaume	Arras	25	3	Mathon	Peugnet	Bayard	Réuni à Beaulenc.	Bapaume
Riencourt lez Cag.	635	Vitry	id.	18	15	Savary	Ficheux	Lagache	Lepoivre	Vis-en-Artois
Rimboval	527	Fruges	Montreuil	21	15	Boulant	Malo	Millot	Moronval	Fruges
Rinxent	745	Marquise	Boulogne	18	4	Battel	Leroy	Dely	Berquez	Marquise
Rivière	1,368	Beaumetz	Arras	9	2	Toursel	Ledru, Bourdrel	Rambure	Copin	Arras
Robecq	1,448	Lillers	Béthune	10	10	Bailly	Guilbert	Martel	Ducourant	St Venant
Roclincourt	544	Arras (s.)	Arras	4	4	Pecqueur	Rohart	Vasseur	Sévin	Arras
Rocquigny	996	Bertinc.	id.	30	4	Forgeois	Godefroy	Dauchet	Rosez	Bertincourt
Rodelinghem	267	Ardres	St-Omer	28	4	Lemus	Buttez	Deldrève	Boyaval	Ardres

communes.	pop,	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Rœllecourt	404	St-Pol	St-Pol	5 kil.	5 kil.	Gallet	Bracquart	Anselin	Godart	St Pol,
Rœux	656	Vitry	Arras	9	7	Leroux-Duchât	Lestoquoy	Demory	Cappe	Vitry
Rollencourt	417	Le Parcq	St-Pol	17	5	Deremetz	Pruvost	Courtin	Soulisse	Hesdin
Rombly	106	Norrent-F	Béthune	30	2	Sterin	Ringard	Coudre	Réuni à Linghem	Aire
Roquetoire	1,258	Aire	St-Omer	12	6	Lemaitre	Leroi	Dannel	Bailly	id.
Rougefay	256	Auxi-le-C.	St-Pol	20	7	Hainaut	Pruvost	Neuville	Dufour	Auxy le Chât
Rouvroy	587	Vimy	Arras	15	7	Tamboise	Deruelle	Mouquet	Bacuez	Vimy
Royon	283	Fruges	Montreuil	22	10	Delaporte	Bodescot	Boudry	Caron	Fruges
Roussent	»	Campagne	id.	6	8					
Ruisseauville	270	Fruges	id.	35	5	Henneguelle	Caron	Lecigne	Chartier	Fruges
Ruits	513	Houdain	Béthune	10	5	Calonne	Lantoine	Savoy	Cousin	Béthune
Rumaucourt	1,090	Marquion	Arras	22	4	Bachelet	Brancq	Capon	Demaret	Marquion
Rumilly	570	Hucquel.	Montreuil	25	10	Cardon	Martel	Ducrocq	Tanfin	Hucqueliers
Ruminghem	1,135	Audruick	St-Omer	15	6	Bomart	Hocquettte	Hacot	Courbot	Audruick
Ruyaulcourt	923	Bertinc.	Arras	29	1	Bancourt	Bachelet	Galant	Hordé	Bertincourt
Sachin	185	Heuchin	St-Pol	15	10	Flament	Pruvost	Debret	Letombe	Pernes
Sailly au Bois	907	Pas	Arras	27	9	Masclef	F. Dauteuille	Varet	Hémery	gucquoy
Sailly en Ostrevent	801	Vitry	Arras	16	4	Foulon	Mazingue	Duvauchel	Péru, H,	Vitry
Sailly la Bourse	727	Cambrin	Béthune	7	5	Dauson	Delebecque	Desprey	Dubois	Béthune
Sailly sur la Lys	2,441	Laventie	id.	20	5	Leroy	Padié	Choisy	Delavallé	Armentières
Sains en Gohelle	435	Houdain	id.	10	12	Hannedouche	Lucas	Clairbout	Manessier	Béthune
Sains lez Fressin	242	Fruges	Montreuil	25	12	Lefebvre	Samier	Févrilliers	Leclercq	Fruges
Sains lez Marquion	538	Marquion	Arras	27	2	Noché	De St-Aubert	Bacquart	Deloffre	Marquion
Sains lez Pernes	378	Heuchin	St-Pol	12	17	Gournay	Wallart	Dhinnin	Blocquel	St Pol
Saint Amand	441	Pas	Arras	21	5	Bray-Hémery	Bray	Handoux	Dignoire, P.	Larbret
Saint André au B	»	Campagne	Montreuil	9	10					
Saint Aubin	153	Montreuil	id	10	10	Journel	Delacroix	Monborgne	Dufeutrel	Montreuil
Saint Aubin Anzin	520	Arras (n.)	Arras	3	3	Quignon	D'Affroux	Bucquet	Delacourt	Arras
Sainte Austreberthe	272	Hesdin	Montreuil	28	7	Nourtier	Guizy	Boucher	Noel	Hesdin
Saint Denœux	416	Campagne	id.	13	10	Tirmache	Delattre	Prompt	Maquaire	Montreuil
Sainte Catherine	704	Arras (n.)	Arras	1	1	Nocq-Deusy	Delattre	Cochon	Wache	Arras
Sainte Marie Kerq.	1,160	Audruick	St-Omer	20	4	Huret	Porteman	Paques	Dominique	Audruick
Saint Inglevert	505	Marquise	Boulogne	22	10	Breton	Dacquin	Lengaigne	Rohbe	Marquise
Saint Etienne	547	Samer	id.	6	12	Bonvoisin	Deschamps	Dupont	Serret	Boulogne
Saint Floris	604	Lillers	Béthune	15	10	Roussel	Hudoire	Degruson	Dassonneville J.-B.	St Venant

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Saint Folquin	1,174	Audruick	St-Omer	25 kil.	12 kil.	Lambert	Leducq	Dewèvre	Verdure	Audruick
Saint Georges	485	Le Parcq	St-Pol	20	3	Fontaine	Bontant	Gamain		Hesdin
Saint Hilaire Cottes	605	Norrent F	Béthune	22	2	Damour	Bartomœuf	Ph. Bucaille	Duplessis	Lillers
Saint Josse	754	Montreuil	Montreuil	10	10	Poultier	Maillet	Laurent	Fourrier L.-M.	Montreuil
Saint Laurent	1,361	Arras (n.)	Arras	3	3	Vaast	Salon	Decherf	Moncomble	Arras
Saint Léger	695	Croisilles	id.	13	1	Goubet	Delannoy	Davion	Lollivier	Croisilles
Saint Léonard	268	Samer	Boulogne	4	12	Grandsire	Duhamel	Létendart	Macrez	Boulogne
Saint Martin au L.	954	St Omer	St-Omer	2	2	Campagne	Helleboid	Lefebvre	Boulart	St Omer
Saint Martin Boul.	1,838	Boulogne	Boulogne	1	1	Griset	Leteurtre	Beugin	Cordier	Boulogne
Saint Martin Choq.	287	Desvres	id.	20	5	Merlin	Malahieude	Delhaye	Radenne	Desvres
Saint Martin d'Ha.	477	Fauquem.	St-Omer	25	1	Denis	Desgardins	Delmotte	Leverd	Fauquemb.
Saint Martin s Co.	167	Croisilles	Arras	9	4	Caron	J. Caron	Hermant	Réunie à Héninel	Boyelle
Saint Michel	276	Hucquel.	Montreuil	15	10	Fournier		Coubronne	Leurent	Hucqueliers
Saint Michel	339	St-Pol	St-Pol	2	2	Duchemin	Prin	Anselin	Wallet	St-Pol
Saint Nicolas	1,005	Arras (n.)	Arras	2	2	Tiquet	Hanot	Envent	Bucquoy	Arras
Saint Omer	21,078	Chef-lieu	Chef-lieu	»	»	De Monnecove	Truche, Briche	Dumetz	**	Bureau
Saint Omer Capelle	635	Audruick	St-Omer	25	10	Derendre	Payelleville	Dewèvre		Audruick
Saint P. lez Calais	11,106	Calais	Boulogne	31	1	Hermand	Fougère *	Charles	Leroy et les Frères	Bureau
Saint Pol	3,348	Chef-lieu	Chef-lieu	»	»	Crescent		Robitaille	Carette et les Frères	id.
Saint Remy au Bois	293	Campagne	Montreuil	14	5	Vallière	Magniez	Hanocq	Nicquet	Campagne
Saint Tricat	419	Calais	Boulogne	25	10	Parenty	Rohart	Macaire	Delclay	St Pierre l C
Saint Venant	2,807	Lillers	Béthune	15	10	Guerbois	Playoust	Fenet	Dubois, Larbelest.	Bureau
Sallau	173	Lens	id.	22	2	Toulouse	Hélin	Delangre	Pétillon	Lens
Salperwick	340	St-Omer	St-Omer	3	3	Bouvart	Wavrans	Canche	Bouverne	St Omer
Samer	2,281	Chef-lieu	Boulogne	16	»	Baudier	Géneau-Caron	Boursin	Magnier	Bureau
Sangatte	1,044	Calais	id.	27	8	Trouille	Petit	Selingue	Bouclet	St Pierre l C
Sanghen	336	Guines	id.	30	15	Cressonnier	Louchet	Govart	Malle	Ardres
Sapignies	361	Bapaume	Arras	18	3	Caffin	Lejosne	Legault	Bigotte F.-J.	Bapaume
Sars le Bois	151	Aves-le-C.	St-Pol	15	10	Bayart	Lefebvre	Altagnant	Brassart	Frévent
Sarton	590	Pas	Arras	31	5	Bollet	Thuillier	Evrard	Jourdain	Pas
Sauchy Cauchy	765	Marquion	id.	25	3	Delfolie	Tirmant	Vahé	Barbet	Marquion
Sauchy Lestrée	909	id.	id.	27	1	Cormont		Desmaret	Deleau	id.
Saudemont	776	Vitry	id.	22	10	Saudemont	Droupsy	Bauduin	Choquet	Vis-en-Artois
Saulchoy	358	Campagne	Montreuil	14	8	Sueur	Dupont	Hatté	Vallé L.	Campagne
Saulty	793	Aves-le-C.	St-Pol.	25	7	Vahé	Lantoine	Rattel	Haultecœur	l'Arbret

* 2e Cailliette. ** Coquempot et les Frères de la doctrine chrétienne.

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Savy Berlette	689	Aubigny	St-Pol	20 kil.	2 kil.	St-Leger	Duez	Lobry	Eug. Torchy	Aubigny
Selles	305	Desvres	Boulogne	20	5	Lefebvre	Creuze	Petit	Duminy	Desvres
Sempy	395	Campagne	Montreuil	10	10	Delienne	Wallois	Prompt	Hourdez	Montreuil
Séninghem	672	Lumbres	St-Omer	20	9	Dupont	Lecointre	Magrez	Alloy	Lumbres
Senlecques	256	Desvres	Boulogne	27	9	Duwast	Roche	Defrance	Chochoy	Desvres
Senlis	226	Fruges	Montreuil	40	4	Legrand	Gouy	Chevalier	Moronval	Fruges
Séricourt	64	St-Pol	St-Pol	12	12	Willerval	François	Leprêtre	Cottrant, P.-F.	Frévent
Serques	1,080	St-Omer	St-Omer	7	7	Hellebois	Platiau	Waquet	Lœuillette	St Omer
Servin	446	Houdain	Béthune	15	10	Lenfant	Caurez	Delassus	Cochet	Houdain
Setques	259	Lumbres	St-Omer	8	3	Guilbert	Roland	Leclercq	Lannoy	St Omer
Sibiville	452	St-Pol	St-Pol	12	12	Dupend	Advielle	Leprêtre	Herlin	Frévent
Simencourt	432	Beaumetz	Arras	9	2	Goudemand	Grenier		Cuvellier	Beaumetz
Siracourt	191	St-Pol	St-Pol	6	6	Bonnière	C. Bonnière	Vasseur	Guilbert	St Pol
Sombrin	443	Aves-le-C	id.	25	5	Fardël	Lefebvre	Briois	Brocq	L'Arbret
Sorrus	465	Montreuil	Montreuil	6	6	Deneufville	Davril	Trollé	Gobert	Montreuil
Souastre	689	Pas	Arras	22	6	Grégoire	Noiret	Toursel	Caron	L'Arbret
Souchez	833	Vimy	id.	13	6	Delabre	Cretal	Hélart	Sauvage	Vimy
Surques	460	Lumbres	St Omer	24	20	Lefebvre	Duhautoy	Occis	Lemaire	Desvres
Sus St Leger	714	Aves-le-C.	St-Pol	20	10	Deruelle	Sacleux	Ducrocq	Pecquet	Frévent
Tangry	343	Heuchin	id.	12	10	Flament	Godrant	Dhinnin	Contard	Pernes
Tardinghen	211	Marquise	Boulogne	18	9	Boningue	Regnault	Haffringue	Butez	Marquise
Tatinghem	635	St-Omer	St-Omer	3	3	Germain	Huchette	Terlutte	Domain	St Omer
Teneur	380	Heuchin	St-Pol	15	5	Broquet	Lagache	Cochon	Puchois	St Pol
Ternas	182	St-Pol	id.	7	7	H. Briois	Hatté	Blondel	Regnault	id.
Thélus	865	Vimy	Arras	9	2	Chivot	Debuisson	Dediéval	Bigotte A.	Vimy
Thérouanne	956	Aire	St-Omer	16	12	Denielle	Wavrans	Marcant	Robbe	Aire
Thiembronne	1,056	Fauquem.	id.	22	5	Courtin	Bouffe	Frémentin	Buron	Fauquemb.
Thièvres	340	Pas	Arras	31	3	Wallon	Fontaine	Foulon	Godet	Pas
Tigny Noyelle	430	Montreuil	Montreuil	15	15	Roussel	Gamin	Courtin	Pocholle	Montreuil
Tilloy lez Herm.	241	Aubigny	St-Pol	20	5	Morel	Legris	François	Billot	Aubigny
Tilloy lez Moffl.	491	Arras (s.)	Arras	4	4	Baron de Livois	Mangin	Rogez	Collart	Arras
Tilly Capelle	339	St-Pol	St-Pol	15	5	Debuire	Boutin	Cochon	Cottrand	Heuchin
Tilques	944	St-Omer	St-Omer	6	6	Dassonneville	Lurette	Gilles	Caron	St Omer
Tingry	330	Samer	Boulogne	20	4	Demarquet	Paque	Vassal	Magnier	Samer
Tincques	727	Aubigny	St-Pol.	15	7	Carré	Cuvillier	Lefebvre	Barlet	Aubigny

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Tollent	244	Auxi-le C.	St-Pol	30 kil.	10 kil.	Robart	Warin	Neuvéglise	Venier	Auxy le chât
Torcy	298	Fruges	Montreuil	25	10	Baron de Torcy	Hermand	Randoux	Legrand	Fruges
Tortefontaine	434	Hesdin	id.	25	10	Gallé	Boulet	Levrin	Verdure	Hesdin
Tortequesne	384	Vitry	Arras	18	6	Lefebvre	Rigomont	Cotel	Denoyelle	Vitry
Tournehem	944	Ardres	St-Omer	16	8	Degrez	Bayart	Pidoux	Duchêne	La Recousse
Tramecourt	161	Le Parcq	St-Pol	20	12	Debuire	Lescuyer	Decobert	Hibon	Hesdin
Trescault	644	Bertinc.	Arras	32	8	Dazin	Ant. Lesage	Dujardin	Denis	Bertincourt
Trois Veaux	266	St-Pol	St-Pol	5	5	Deboffe	Poubel	Lefebvre	Théret	St Pol
Tubersent	387	Etaples	Montreuil	10	6	Delaporte	Rigaux	Delattre	Lansoy	Étaples
Upen (les deux)	»	Lumbres	St-Omer	14	13			Barbier	Lecoutre	
Vacquerie le Boucq	235	Auxi-le-C.	St-Pol	20	10	Thélu	Fay	Briois	Carpentier	Auxi le Chat.
Vacqueriette	356	Le Parcq	id.	20	10	Brunet	Mannessier	Nourtier	Marielle	Hesdin
Valhuon	517	Heuchin	id.	7	12	Defacque	Boudalier	Ansart	Bétourné	Pernes
Vaudricourt	356	Houdain	Béthune	3	12	Lombart	Cotte	Cousin	Cléret	Béthune
Vaudringhem	460	Lumbres	St-Omer	23	12	Masset	Evrard	Hanquer	Lefebvre	Lumbres
Vaulx	391	Auxi-le-C.	St Pol	25	5	Godart	Parmentier	Puchelle	Bruhier	Auxy le chât
Vaulx-Vraucourt	1,704	Croisilles	Arras	19	7	Dehault	Cartry	Verne	Choquet J.-B.	Croisilles
Vélu	375	Bertinc.	Arras	26	1	Aug. Chopin		Brocq	Segard	Bertincourt
Vendin	477	Béthune	Béthune	2	2	Pottier	Merveille	Cohet	Réuni à Oblinghem	Béthune
Vendin le Viel	920	Lens	id.	20	7	Blondel d'Auber	Bigotte	Virel	Merlier	Lens
Verchin	557	Fruges	Montreuil	40	5	De Wandonne	Lemaistre	Adam	Quehen	Fruges
Verchocq	1,609	Hucquel.	id.	25	13	De Coupigny	Allexandre	Legrand	Telliez	Hucqueliers
Verlincthun	364	Samer	Boulogne	14	4	Trollé	Jongleux	Martel	Seillier	Samer
Vermelles	832	Cambrin	Béthune	10	3	Bréhon	L Prévost	Telliez	Lefebvre	Béthune
Verquigneul	621	Béthune	id.	5	5	Hurtrel	Fromentel	Penin	Evin	id.
Verquin	156	id.	id.	3	3	Calonne	Riencourt	Thoumin	Ernoult	id.
Verton	1,606	Montreuil	Montreuil	15	15	De Lafontaine	Coerche	Souffrin	Gobert P.-F.	Berck
Viel Hesdin	566	Le Parcq	St Pol	22	2	Lavé	Collet	Mille	Leroux	Hesdin
Vieille Chapelle	809	Béthune	Béthune	10	10	Dacquin	L. Devaux	Delmotte	Despretz	Béthune
Vieille Église	890	Audruick	St Omer	35	7	Delplace	Coolen Dubrœu	Hochart	Delattre	Audruick
Vieil Moutier	275	Desvres	Boulogne	23	7	Lemaire	Maillard	Defrance	Golliot	Desvres
Villers au Bois	303	Vimy	Arras	11	10	Hévin	Gerné	Chatelain	Sobier	Vimy
Villers au Flos	875	Bapaume	id.	26	5	Havransart J.-B.	H. Havransart	Hocquet	Vasseur	Bapaume
Villers Brulin	377	Aubigny	St Pol	17	7	Hannebicque	Bouchendome	Brulé	Beaudet	Aubigny
Villers Châtel	133	id.	id.	20	7	Capet	Cochet	Obied	Réuni à Mingoval	id.

MAIRES ET ADJOINTS NOMMÉS PAR LE ROI.

	Maires.	Adjoints.
	MM.	MM.
Aire.		Tharel, Teinturier-Guilmant.
Arras.	Maurice Colin, O. ✵.	Pillain-Gaudermen ✵ Ch. Wartelle, ✵.
Bapaume.	Parel-Gamot.	Duriez, Prevost.
Béthune.	De Bellonet, ✵.	Raparlier, Durteste-Fauvez, ✵.
Boulogne-sur-Mer.	Al. Adam, O. ✵.	Martinet, ✵, Durtertre-Delporte, ✵.
Calais.	Legros-Devot, ✵.	Lemaire, notaire, Ant. Quillac, négociant.
Carvin.	Baggio, ✵.	Eugène Fremaux, Isidore Dhellemme.
Fleurbaix.	Martin-Verdiére.	Leplus, Hennion.
Frévent.	Demorcourt.	Poulain, notaire, Fr. Gorlier, propriét.
Guînes.	Filley de la Barre, ✵.	Fr. Gody, pharmacien, Rebier, brasseur.
Hesdin.	Prévost, ✵.	Dovergne père, Coffin.
La Ventie.	Béghin.	Delebarre, Motte.
Lestrem.	Traisnel.	Droite, Delebarre.
Lillers.	Hulleu.	Bailly, Lecouire.
Montreuil.	Dobercourt.	Thivrier, Bardetis.
Outreau.	Gonsart.	Dupont, Hédouin.
St-Omer.	Baron Lesergeant de Monnecove, ✵.	Truche, Briche.
St-Pierre-lez-Calais.	Hermant.	Fougère, Cailliette.
St-Pol.	Cressent.	

MEMBRES DES CONSEILS MUNICIPAUX

DES COMMUNES, VILLES, BOURGS OU VILLAGES DU PAS-DE-CALAIS, DONT LES MAIRES ET ADJOINTS SONT A LA NOMINATION DU ROI.

Arrondissement d'Arras.

Arras. — 27 conseillers, 999 électeurs.

Suffrages.	MM.
167	Célestin de Retz.
148	Pillain-Gaudermen.
147	Hurtrel-Letombe.
138	Fagniez, banquier.
133	Dudouit, propriétaire.
128	Ansart, juge.
127	Colin, maire.
120	Hovine, notaire.
111	Esnault, député.
110	Adam, major retraité.
110	Wartelle de Retz.
110	Renard-Desongnies.
109	Beke, négociant.
107	Cornille, président.
105	Gamot, juge.
104	Delavallée, propriétaire.
101	Hyacinthe Périn, négociant.
98	Lantoine-Harduin.
97	Crespel-Dellisse.
91	Alexandre Braine.
89	Brongniart, propriétaire.
88	Lenglet, avocat.
85	Plichon, docteur.
82	Canelle-Dassonville.
81	Billet, avocat.
78	Renard-Rohart.
76	Arnouts, banquier.

RÉCAPITULATION PAR SECTIONS ÉLECTORALES.

A. MM. Colin, Delavallée, De Retz, Dudouit, Esnault et Braine.

B. MM. Pillain-Gaudermen, Fagniez, Hovine, Amand Beke, Hurtrel-Letombe et Hyacinthe Périn.

C. MM. Crespel-Dellisse, Lenglet, Lantoine, Billet et Brongniart,

D. MM. Ansart, Renard-Desongnies, Plichon, Wartelle de Retz et Gamot.

E. MM. Adam, Cornille, Canelle, Arnouts et Renard-Rohart.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1849 (2e série). — MM. de Retz, Hurtrel-Letombe, Dudouit, Esnault, Braine, Wartelle de Retz, Gamot, Hyacinthe Périn, Lantoine-Harduin, Brongniart, Billet, Renard-Rohart, Arnouts.

1852 (1re série). — MM. Pillain-Gaudermen, Fagniez, Ansart juge, Colin, maire, Hovine, notaire, Adam, Renard-Desongnies, Amand Beke, Cornille, président, Delavallée, Crespel-Dellisse, Lenglet, avocat, Plichon, Canelle.

Bapaume. — 21 conseillers municipaux, 218 électeurs.

Suffrages.	MM.	Suffrages.	MM.
61	Parel-Gamot, maire.	33	Caron-Lagnier, propriétaire.
52	Debeugny, libraire.	31	Sellier-Delimal, négociant.
51	Mouronval, médecin.	30	Andrieux, négociant.
45	Demory, juge-de-paix.	29	Duriez-Henocq, adjoint.
44	Prévost, notaire.	29	Grardel, propriétaire.
42	Carlier-Daniaux.	29	Lancien François, tanneur.
42	Croisille-Arrachart, propriét.	25	Georges Duchatel, propriétaire.
41	Lequette, cultivateur.	24	Legay Constantin, négociant.
39	Lagniez, aubergiste.	23	Pajot Fidèle, md de laines.
37	Amas, négociant.	16	Arrachart Ed., fabrict d'huiles.
34	Lefebvre Norbert, corroyeur.		

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1849. (2e série). MM. Demory, Prévost, Croisille-Arrachart, Lequette, Lagniez, Amas, Lefebvre Norbert, Caron-Lagniez, Duriez-Hénocq, Fidèle Pajot.

1852. (1re série). MM. Parel-Gamot, Debeugny, Mouronval, Carlier-Daniaux, Sellier-Delimal, Andrieux, Grardel, François Lancien, Georges Duchâtel, Constantin Legay, Arrachart, fabricant d'huiles.

Arrondissement de Béthune.

Béthune. — 23 conseillers, 372 électeurs.

Suffrages.	MM.	Suffrages.	MM.
96	Leclercq, juge-de-paix.	93	Jean Alexis, propriétaire.
94	Bouton, propriétaire.	87	De Bellonnet, maire.

Suffrages.	MM.	Suffrages.	MM.
86	Raparlier, propriétaire.	56	Perard, médecin.
83	Durteste-Fauvez, propriétaire.	56	Legay, maître de poste.
74	Inbona, propriétaire.	54	Flageolet, fabricant de sucre.
73	Isart, lieutenant-colonel.	49	Richebez, notaire.
70	Dellisse, propriétaire.	49	Caron, brasseur.
67	Cuvelier, avocat.	47	Dupré, avocat.
59	Le Roi Louis, juge.	44	Cary, propriétaire.
58	Blin de Mutrel.	44	De Baynast, propriétaire.
57	Lefebvre-Dupré, président.	40	Paquet, négociant.
57	Herreng, propriétaire.		

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1849. (2e série). MM. Leclercq , Bouton , Alex. Jean , de Bellonet , Raparlier, Durteste-Fauvez, Inbona, Isart, Dellisse, Cuvelier, avocat, Paquet, négociant.

1852. (1re série). Le Roi , juge , Blin de Mutrel , Lefebvre-Dupré, Herreng, Pérard, Legay, Flageolet, Richebez, Caron , Dupré, Cary, de Baynast.

Carvin. — 23 conseillers , 304 électeurs.

Suffrages.	MM.	Suffrages.	MM.
68	Garez, juge-de-paix.	28	Baggio, maire.
56	Choquet Auguste, propriét.	27	Hottin, cultivateur.
56	Masson François, cultivateur.	27	Dutilleul, fabricant d'amidon.
53	Baggio-Labbé, id.	26	Cordier, cultivateur.
52	Obert de Robespierre, id.	25	Dussart, cultivateur.
48	Ringo Pierre, propriétaire.	24	Deletombe, propriétaire.
48	Deligne, fabricant de sucre.	21	Cloquié, cultivateur.
44	Fremeaux, adjoint.	14	Menu, fabricant de sucre.
39	Crinon, pharmacien.	14	d'Hellemme, adjoint.
35	Bastien-Lejosne.	13	Mouton, cultivateur.
31	Baggio Antoine, marchand.	13	Ringo Romain, pharmacien.
29	Dubois Augustin, ex-notaire.		

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1849 (2e série). — MM. Antoine Baggio , Aug. Dubois , Hottin, Cordier , Dussart , Deletombe , Cloquié , Menu , d'Hellemme , Mouton , Romain-Ringo.

1852 (1re série). — MM. Garez, Aug. Choquet, Masson, Baggio-Labbé, Obert de Robespierre, Pierre Ringo, Deligne, Fremeaux, Crinon, Bastien-Lejosne, Baggio ✱, maire, Dutilleul.

Fleurbaix, 21 conseillers, 205 électeurs.

Suffrages.	MM.
45	Martin Louis, fermier.
38	Hennion, adjoint.
38	Dhaisne, notaire.
37	Peucelle, maire.
34	Duquesne, cultivateur.
34	Decourcelles, propriétaire.
33	Duretz Louis, fermier.
33	Bouquet Louis, marchand.
32	Charlet-Wgeux, cultivateur.
28	Feutrie André, id.
28	Lejosne, id.
28	Cochet, fermier.
27	Leplus, adjoint.
26	Perche Jean, fermier.
25	Billaut Louis, cultivateur.
24	Candeille Aug., id.
24	Quennelle-Chombart, fermier.
23	Villers J.-B., cultivateur.
22	Parsy Eugène, id.
21	Martin-Verdière, fermier.
20	Mahieu Joseph, cultivateur.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1849 (2e série). — MM. Hennion, Peucelle, Duquesne, Louis Duretz, André Feutrie, Cochet, Jean-Baptiste Villers, Eugène Parsy, Martin-Verdière, Mahieu.

1852 (1re série). — MM. Louis Martin, Dhaisne, notaire, Decourcelles, Louis Bouquet, Charlet-Wgeux, Lejosne, Leplus, Perche, Louis Billaut, Auguste Candeille, Quennelle-Chombart.

Laventie. — 23 conseillers, 265 électeurs.

Suffrages.	MM.
64	Béghin Louis, négociant.
64	Becquart, notaire.
54	Salomez, greffier.
53	Devaux, directeur de postes.
51	Taffin Jules, négociant.
45	Meaux Charles, cultivateur.
43	Denis Jean-Baptiste, id.
43	Dassonville Aug. id.
42	Duretz Guislain, propriétaire.
40	Delebarre, cultivateur.
36	Martin Jacques, chirurgien.
36	Delebarre Fidèle, cultivateur.
36	Dacquin Pierre, cultivateur.
33	Bourel, id.
33	Manniez Charles, id.
33	Villebien Auguste, id.
32	Barrois Pierre, id.
32	Grard, vétérinaire.

Suffrages.	MM.	Suffrages.	MM.
31	Defief, cultivateur.	24	Jourdain François, cultivateur.
31	Bavière Eugène, praticien.	19	Boidin, Auguste, id.
27	Motte fils, cultivateur.		

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1849 (2e série). — MM. Becquart, notaire, Salomez, greffier, Delebarre, cultivateur, Martin, chirurgien, Fidèle Delebarre, Pierre-Ant. Daquin, Bourel, cultivateur, Pierre Barrois, Grard, vétérinaire, Defief, Joseph Motte, Aug. Boidin.

1852 (1re série). — MM. Béghin, négociant, Devaux, Jules Taffin, négociant, Ch. Meaux, J.-B. Denis, Aug. Dassonville, Guislain Duretz, Ch. Manniez, Aug. Villebien, Eug. Bavière, François Jourdain.

Lestrem. — 23 conseillers, 227 électeurs.

Suffrages.	MM.	Suffrages.	MM.
43	Meurillon Noel, fermier,	25	Macquart, Justin, propriétaire.
43	Lenglin, maréchal-ferrant.	25	Buge Jean-Baptiste, rentier.
43	Joye, Adolphe, fermier.	25	Denœud Auguste, marchand.
43	Traisnel Jean-B., id.	25	Droite Honoré, fermier.
36	Douay Florent, propriétaire.	20	Lefrancq Jean-B., id.
36	Boullet Pierre, fermier.	20	Defief Théophile, id.
33	Lecocq Jean-B., père.	23	Duriez Pierre, id.
33	Legrand Josué, meunier.	17	Delebarre Fr., id.
33	Fruchart François, fermier.	17	Gombert Fr., id.
36	Michez Jean-Baptiste, id.	17	Flament Séraphin, id.
36	Wattez Louis, id.	20	Gruson André, id.
36	Mantel Jean-Baptiste, id.		

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1849 (2e série). — MM. J.-B. Lecocq père, Josué Legrand, François Fruchart, Justin Macquart, J.-B. Buge, Aug. Denœud, Honoré Droite, J.-B. Lefrancq, Th. Defief, Pierre Duriez, André Gruson.

1852 (1re série). — MM. Noel Meurillon, Lenglin, Ad. Joye, J.-B. Traisnel, Florent Douay, Pierre Boullet, J.-B. Michel, Louis Wattez, J.-B. Mantel, Fr. Delebarre, Fr. Gombert, Séraphin Flament.

Lillers. — 23 conseillers, 295 électeurs.

Suffrages.	MM.	Suffrages.	MM.
74	Defoulers, propriétaire.	49	Lecoutre Bernardin propriét.
72	Hulleu, maire.	46	De Gantès, propriétaire.
72	Brongniart-Bèke, brasseur.	46	Laisné, cultivateur.
56	Bonduelle, recev[r] de l'enreg[t].	45	Delaleau Jacques, médecin.
55	Morel Auguste, rentier.	41	Decréquy, rentier.
53	Arnouts, notaire.	39	Macaire aîné; brasseur.
52	Macaux, propriétaire.	38	Richehez Liévin, fermier.
52	Bailly, fermier.	38	Guille Philippe-Liévin, propr.
51	Bérode Dominique, tanneur.	38	Moniez François, fermier.
51	Dollet François, fermier.	37	Laversin Louis, fermier.
50	Bailly Alexis, brasseur.	37	Vast Édouard, fermier.
50	Bérode François, propriétaire.		

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1849. (2e série). MM. Bonduelle, Auguste Morel, Macaux, Laisné, Decréquy, Macaire aîné, Liévin Richebez, Phil.-Liév. Guille, François Moniez, Louis Laversin, Édouard Vast.

1852. (1re série). MM. Defoulers, Hulleu, Brongniart-Bèke, Arnouts, Bailly, fermier, Dominique Bérode, François Dollet, Alexis Bailly, François Bérode, Lecoutre, le marquis de Gantès, Delaleau, médecin.

Arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

Boulogne. — 27 conseillers, 1,152 électeurs.

Suffrages.	MM.	Suffrages.	MM.
133	Dutertre-Desporte, c[re]-pris[r].	94	Bonnet-Sauvage, fab. de savon.
130	Adam Alexandre, banquier.	94	Cary aîné, négociant.
108	Hénon Joseph, brasseur.	93	Loppe Cyprien, notaire.
108	Chauveau-Sire, banquier.	93	Martinet Auguste, avocat.
106	Hamy François, juge-de-paix.	89	Gros Auguste, avocat.
106	St-Gest aîné, écon. des hosp.	89	Macquet, marchand de vins.
106	Ballin Louis, avocat.	88	De Bazinghen Ch., propriétaire.
101	Demarle, pharmacien.	86	Cousin Alexis, propriétaire.
96	Fontaine fils, banquier.	84	Delpierre-Wasselin, saleur.
95	Dupont Émile, négociant.	77	Lardeur Gustave, propriétaire.

Suffrages.	MM.	Suffrages.	MM.
71	Leroy-Mabille, imprimeur.	59	Morand François, juge-suppl.
68	Marguet, ingénieur en chef.	47	Grand-Sire Louis, propriétaire.
64	Prenel, agent de change.	43	Barbaux Ph., maître de poste.
62	Pamart-Lebeau, négociant.		

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1849. (2ᵉ série). MM. Chauveau-Sire, Hamy, St-Gest, Demarle, Fontaine fils, Ed. Dupont, Cary aîné, Leroy-Mabille, Marguet, Prenel, Pamart-Lebeau, Grand-Sire et Barbaux.

1852. (1ʳᵉ série). MM. Dutertre-Delporte, Alex. Adam, Hénon, Louis Ballin, Bonnet-Sauvage, Loppe, Martinet, Gros, Macquet, de Bazinghen, Cousin, Delpierre-Wasselin, Lardeur, Morand.

Calais. — 27 conseillers, 560 électeurs.

Suffrages.	MM.	Suffrages.	MM.
81	Lambert Jean-Marie, rentier.	55	Néhou, ingénieur en chef.
89	Isaac-Sagot Marc, propriét.	54	Gravis, médecin.
80	Legros-Devot, propriétaire.	53	Lebeau Ernest, avocat.
77	Leveux Jacques, négociant.	53	Mayer Édouard, négociant.
75	Bodart aîné, propriétaire.	51	Vogue Alexandre, négociant.
75	Quillacq Auguste, maît. d'hôt.	50	Benard-Delosière, propriétaire.
71	Lejeune père, propriétaire.	50	Helbert-Broutier, mᵈ de vins.
70	Dessin Léon, maître d'hôtel.	49	Grandin Louis, rentier.
68	Lange François. mᵈ de vins.	47	Guillebert, banquier.
65	Lemoine aîné, courtier.	39	Lengaigne Étienne, mᵈ de vins.
62	Denempont Louis, fᵗ de tulle.	35	Foissey, trés. des int. de la m.
59	Louchez Louis, mᵈ de vins.	31	Matis fils, négociant.
58	Lemaire Antoine, notaire.	26	Le Roy Ambroise, imprimeur.
56	Mouron d'Étaule Henri, rentier.		

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1849. (2ᵉ série). MM. Lange, Denempont, Louchez, Lemaire, Mouron-d'Étaule, Néhou, Mayer, Al. Vogue, Benard, Grandin, Lengaigne, Foissey, Matis fils, Leroy.

1852. (1ʳᵉ série). MM. Lambert, Isaac-Sagot, Legros-Devot, Jacques Leveux, Bodart aîné, Auguste Quillacq, Lejeune père, Léon Dessin, Lemoine, Gravis, Ernest Lebeau, Helbert-Broutier et Guillebert.

Guînes. — 23 conseillers, 261 électeurs.

Suffrages.	MM.	Suffrages.	MM.
52	Fayolle Louis, marchand.	36	Bertrand Antoine, tourbier.
46	Defoucault Henri, propriét.	36	Rault Claude, rentier.
45	Dewailly Antoine, cultivateur.	35	De Filley, (comte de la Barre).
44	Gody Maurice, pharmacien.	32	Berquer père, rentier.
40	Duriez-Vasseur, marchand.	32	Bonvoisin Louis, propriétaire.
40	Fourcroy Pierre, propriétaire.	32	Dambron-Liborel, m^{e} de pen.
39	Parenty Raphaël, cultivateur.	31	Rebier Adolphe, brasseur.
39	Decuppe Pierre, marin.	30	Pichon aîné, menuisier.
39	Boulanger Fortin, propriét.	29	Lamarre Théodore, meûnier.
39	Garenaux père, marchand.	25	Garasse Auguste, médecin.
38	Duquesnoy Jacques, id.	24	De Guizelin Léon, propriét.
37	Dejardin Louis, id.		

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1849 (2e série). — MM. Ant. Dewailly, Maurice Gody, Raphaël Parenty, Pierre Decuppe, Jacq. Duquesnoy, Ant. Bertrand, Claude Rault, de Silley, comte de la Barre, Berquer père, Louis Bonvoisin, Auguste Garasse.

1852 (1re série). — MM. Louis Fayolle, Defoucault, Duriez-Vasseur, Pierre Foureroy, Boulanger-Fortin, Garenaux père, Louis Dejardin, Dambron-Liborel, Adolphe Rebier, Pichon aîné, Théodore Lamarre, Léon de Guizelin.

Outreau. — 23 conseillers, 230 électeurs.

Suffrages.	MM.	Suffrages.	MM.
36	Pauchet Lambert, cordier.	24	Coppin-Herbez, propriétaire.
33	Ledoux Pierre, marin.	24	Dupont Justin, id.
33	Honoré Alexis, cordier.	23	Delattre-Herbez, id.
32	Germe Pierre, propriétaire.	23	Legros Pierre, id.
24	Libert Jean-Baptiste, marin.	20	Hédouin Jean, marin.
34	Lattaignant François, prop.	20	Justin Firmin, propriétaire.
34	Bourgain Jean-Bap., marin.	19	Coppin Claude, marin.
32	Gonsart Louis, rentier.	16	Desenclos Philippe, meûnier.
31	Coppin Balthazar, marin.	14	Destrée Pierre, juge-de-paix.
28	Fourcroy-Lebecq, aubergiste.	14	Butiaux Alexis, meûnier.
27	Mathorez Frédéric, médecin.	9	Fayeulle Antoine, propriétaire.
24	Sauvage-Guerlain, rentier.		

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1849 (2e série). — MM. Lattaignant, Bourgain, Gonsart, Coppin, Fourcroy, Mathorez, Sauvage-Guerlain, Coppin-Herbez, Delattre-Herbez, P. Legros, Hedouin, Cl. Coppin.

1852 (1re série). MM. Pauchet, Ledoux, Honoré, Germe, Libert, Dupont, Justin, Desenclos, Destrée, Butiaux, Fayeulle.

St-Pierre-lez-Calais. — 23 conseillers, 475 électeurs.

Suffrages.	MM.
80	Champallier aîné, propr.
75	Brepson-Hénon, propriétaire.
71	Fougère Louis, md de vins.
70	Compiègne Pierre, propr.
67	Hermant Am., fab. de tulle.
64	Mullié Auguste, fab. de tulle.
63	Tourneur père, rentier.
62	Cordier-Lamy, fab. de tulle.
62	Dewailly Louis, cultivateur.
61	Yardin Joseph, pharmacien.
58	Lengaigne Nicolas, tailleur.
57	Rault Pierre, entrepreneur.
56	Hochedé-Boulet, fab. de tulles.
56	Lecocq Pierre, cultivateur.
51	Debuche-Leprince, cultivateur.
51	Bertrand Louis, fab. de tulles.
49	Cailliette Jacques, cultivateur.
45	Benard Philippe, constructeur.
45	Fourmentin Louis, propriét.
44	Pille Ferdinand, propriétaire.
40	Leblond Ernest, fab. de tulles.
37	Leconte-Sergeant, propriétaire.
35	Lefebvre-Lengaigne, proprié.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1849. (2e série). MM. Am. Hermant, Cordier-Lamy, Louis Dewailly, Pierre Rault, Hochedé-Boulet, Debuche-Leprince, Louis Bertrand, Louis Fourmentin, Ferd. Pille, Lefebvre-Lengaigne.

1852. (1re série.) MM. Champaillier aîné, Brepson-Hénon, Louis Fougère, Compiègne, Mullié, Tourneur père, J. Yardin, Lengaigne, Pierre Lecocq, Cailliette, Ph. Benard, Leconte-Sergeant.

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer.

Hesdin. — 21 conseillers.

Suffrages.	MM.
65	Dovergne père, adjoint.
59	Ricard père, propriétaire.
57	Vivens Alexandre, médecin.
57	Prévost-Liévin, maire.
57	Coffin Grégoire, adjoint.
56	Wallois Adolphe, md de fers.
56	De Rocquigny Alex., propr.
54	Delwaulle Joseph, brasseur.
48	Petit François, propriétaire.
47	Willame fils, pharmacien.

Suffrages. MM.
45 Lavé Charles, brasseur.
43 Plet Charles, médecin.
38 Roulet Mélice, propriétaire.
35 Plichon fils, négociant.
35 Danvin fils, Adolphe, médecin.
34 Garbé, O. ✠, Antoine, chef d'escadron en retraite.

Suffrages. MM.
29 Coffin Jules, avocat.
27 Geneau Pierre-Louis, négociant.
26 Ledoux Joachim, négociant.
22 Houzel Adolphe, notaire.
17 Halloy Alexandre, propriétaire.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1849 (2e série). MM. Ricard père, Prévost, maire, Grégoire Coffin, Joseph Delwaulle, Willame fils, Ch. Plet, Plichon fils, Ad. Danvin, Garbé, Jules Coffin.

1852 (1re série). MM. Dovergne père, Al. Vivens, Ad. Wallois, Al. de Rocquigny, Fr. Petit, Ch. Lavé, Roulet, Geneau, Ledoux, Houzel Halloy,

Montreuil-sur-Mer. — 23 conseillers.

Suffrages. MM.
67 Bauclar Joseph, propriétaire.
66 Delhomel Emile, banquier.
58 Cosyn aîné, négociant.
57 Dobercourt, maire.
54 Henneguier Charles, propr.
52 Dubocquet Charles, propr.
52 Bardetis Amédée, adjoint.
49 Leveque, juge-de-paix.
49 Delye Narcisse, avoué.
45 Tellier, juge d'instruction.
44 Havet François, tanneur.
42 Colpart Joseph, md de fer.

Suffrages. MM.
42 Lecomte Michel, brasseur.
41 Daux Adrien, marchand.
41 Zorninger Ignace, marchand.
40 Robinet, directeur de la poste aux lettres.
39 Enlart, président du tribunal.
39 Massot Jean-François, médecin.
39 Cailleux Joseph, médecin.
39 Aubry Philippe, avoué.
38 Chomel Jean-Baptiste, propr.
36 Thivrier François, adjoint.
34 Brulé Jean-Baptiste, propriét.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1849 (2e série.) MM. Ch. Henneguier, Levêque, Tellier, Havet, Jh. Colpart, Ad. Daux, Zorninger, Robinet, Enlart, Masson, Brulé.

1852 (1re série). MM. Bauclar, Delhomel, Cosyn aîné, Dobercourt, Dubocquet, Bardetis, Delye, Lecomte, Cailleux, Aubry, Chomel, Thivrier, adjoint.

Arrondissement de Saint-Omer.

Aire. — 23 conseillers, 442 électeurs.

Suffrages.	MM.
93	Le Bailly Renon, propriétaire.
81	N.
79	Dumoutier, docteur en méd.
78	Warenghem Élisée, brasseur.
75	Mahieu Hippolyte, propriét.
76	Dassenoy, juge-de-paix.
73	Dufour, maître de poste.
70	Guilleman Louis, avocat.
68	Tharel Bonaventure, adjoint.
67	Vanhouck Séraphin, propr.
64	Engrand J.-B., doct. en méd.
62	Menche Ch., colonel en retr.
60	Dubcille Charlemagne, docteur en médecine.
60	Robichez, fabricant d'huiles.
58	Tenturiez Charles, fab. d'huiles.
55	Rolland François, md de charb.
55	Olivier (le baron), propriétaire.
55	Picard Désiré, propriétaire.
55	Blondel Ch., md de charbon.
51	Cappe Hippolyte, avocat.
50	Boutteaux Ch., médecin.
50	Dumont Aimé, brasseur.
45	Licson Benjamin, négociant.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1849 (2e série). — MM. Lebailly-Renon, Hippolyte Mahieu, Dassenoy, Dufour, Engrand, Duboille, Ch. Tenturier, Picard, Cappe, avocat, Boutteaux, médecin, Dumont, brasseur, et Licson, négociant.

1852. — MM. N........, Dumoutier, Warenghem, Guilleman, Tharel, Vanhouck, Menche, Robichez, Rolland, le baron Olivier, Charles Blondel.

Saint-Omer. — 27 conseillers.

Suffrages.	MM.
123	Vantroyen Louis, propriét.
113	Porion Prosper, négociant.
104	Bonnard Jacques, avocat.
103	Moland, juge (décédé).
101	Fiolet, fabricant de pipes.
94	Milafroye Henri, propriét.
90	Vitse-Defontaine, avocat.
88	Hermant-Henneguier, négoc.
86	Hellemans Alexandre, propr.
83	Briche-Vanbavinchove, nég.
82	Hermant Alexandre, propr.
78	Poulain, sec. de la sous-préf.
77	Deneuville Léonard, propr.
76	Dubrœucq Henri, avoué.
75	Bailliart Jacques, avocat.
75	Leurs Henri, négociant.
74	Tournier Achille, notaire.
73	Gomez-Gomez, fab. d'étoffes.
70	Delafollie Aug., vice-président.
68	Bigot J., chef de bataillon retr.

Suffrages.	MM.	Suffrages.	MM.
68	Pierret Louis, propriétaire.	64	Gilliers-Doncker, horticulteur.
67	Lesergeant de Monnecove (baron) Benjamin, propriétaire.	64	Evrard Paul, docteur-médecin,
		64	Lagaisse Jean-Mar., négociant.
66	Truche Louis-Alex., propr.	62	Roch, juge-de-paix.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1849 (2e série.) — MM. Vantroyen, Bonnard, N..., Fiolet, Milafroye, Hellemans, Gomez-Gomez, Delafollie, Pierret, le baron de Monnecove, Truche, Lagaisse, Roëls.

1852 (1re série.) — MM. Porion, Vitse de Fontaine, Hermant-Henneguier, Briche-Vanbavinchove, Al. Hermant, Al. Poulain, Deneuville Dubrœucq, Bailliart, Leurs, Tournier, Bigot, Gilliers-Doncker, Evrard.

Arrondissement de Saint-Pol.

Frévent. — 21 conseillers, 209 électeurs.

Suffrages.	MM.	Suffrages.	MM.
63	Poulain Jules, notaire.	34	Chantard, licencié en droit.
62	De Morcourt Petyst, brasseur.	34	Landry-Volet, chirurgien.
59	Hannart Charles, cultivateur.	32	Crépin-Servais, cultivateur.
52	De Fourment, manufacturier.	29	Agez Ferdinand, maçon.
45	Samier Aimé, propriétaire.	27	Corne Romain, notaire.
44	Locquet-Cornu, brasseur.	27	Thélu-Cressent, brasseur.
43	Revillion-Thélu, fab. de briq.	23	Dupend Charles, cultivateur.
40	Decroix Charles, propriétaire.	18	Asselin Henri, propriétaire.
39	Houbart-Hallette, propriét.	16	Delattre Nicolas, propriétaire.
37	Gorlier François, fondeur.	15	Carré-Furne, tanneur.
35	Deslavier Alex., brasseur.		

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1849 (2e série.) — MM. Charles Hannart, de Fourment, Samier, Agez, Corne, notaire, Thélu-Cressent, Dupend, Asselin, Nicolas Delattre, Carré-Furne.

1852 (1re série). — MM. Poulain, notaire, de Morcourt, Locquet-Cornu, Revillion-Thélu, Charles Decroix, Houbart-Hallette, Gorlier, Deslavier, brasseur, Chantard, Landry-Volet, Crépin-Servais.

St-Pol. — 21 conseillers.

Suffrages.	MM.	Suffrages.	MM.
62	Genelle Jacques, avoué.	45	Prévost Arsène, propriétaire.
59	Faguet Jean-Baptiste, avoué.	43	Lefebvre Charles, avocat.
56	Ansart Eugène, notaire.	41	De Corbehem, juge-de-paix.
55	Danvin Guislain, notaire.	41	Didier, chaufournier.
54	Bornay, médecin.	39	Fourdinier, président du trib.
54	Lambert François, notaire.	37	Cressent, avocat.
53	Ricouart Guislain, pharmacien	37	Roussel Edouard, négociant.
53	Danvin, docteur en médecine.	34	Detape Charles, propriétaire.
50	Lambert, greffier du tribunal.	34	Bouilliez, fabricant de pannes.
50	Graux, avocat.	32	Mailliart Gustave, propriétaire.
48	Vasseur Alexis, propriétaire.		

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

1849 (2e série.) — MM. Bornay, Lambert, Ricouart, Lambert, greffier du tribunal, Graux, avocat, de Corbehem, juge-de-paix, Cressent, avocat, Edouard Roussel, Charles Détape, Lucien Bouilliez, Gustave Mailliart.

1852 (1re série.) — MM. Genelle, Faguet, Ansart, notaire, Danvin, notaire, Danvin, docteur, Vasseur, propriétaire, Arsène Prevost, Ch. Lefebvre, avocat, Didier et Fourdinier, président.

POPULATION.

Les 86 départements que renferme la France se divisent en 363 arrondissements qui, à leur tour, se subdivisent en 2,847 cantons, composés de 36,819 communes, parmi lesquelles notre département, avec ses 6 arrondissements, comprenant 43 cantons, en compte 903.

Le recensement opéré en vertu de l'ordonnance du 4 mai 1846 a

constaté que la population du royaume est de 35,400,486 âmes et que celle du Pas-de-Calais est de 695,756 individus, dont

341,732 hommes
et 354,024 femmes.

ARRONDISSEMENTS et CANTONS.	Nombre de Communes.	POPULATION.
Arrondissement d'Arras. (10 cantons.)	211	171,947
Arras (nord)	12	20,797
Arras (sud)	9	21,072
Bapaume	22	13,854
Beaumetz-lez-Loges	29	13,753
Bertincourt	17	16,323
Croisilles	27	17,279
Marquion	17	17,727
Pas	23	13,949
Vimy	28	17,881
Vitry	28	19,312
Arrondissement de Béthune. (8 cantons.)	142	136,078
Béthune	17	21,413
Cambrin	17	17,467
Carvin	10	17,580
Houdain	31	14,925
Laventie	6	15,324
Lens	22	17,764
Lillers	9	16,928
Norrent-Fontes	30	14,677
Arrondissement de Boulogne. (6 cantons.)	100	117,900
Boulogne	8	37,485
Calais	13	30,270
Desvres	23	10,421
Guines	16	14,083
Marquise	21	13,205
Samer	19	12,436

ARRONDISSEMENTS et CANTONS.	Nombre de Communes.	POPULATION.
Arrondissement de Montreuil. (6 cantons.)	139	78,966
Campagne	23	13,257
Etaples	19	8,965
Fruges	25	13,618
Hesdin	23	14,087
Hucqueliers	24	11,622
Montreuil	25	17,417
Arrondissement de St-Omer. (7 cantons)	118	109,629
Aire	14	17,277
Ardres	23	14,369
Audruick	13	14,548
Fauquembergues	18	11,539
Lumbres	34	17,407
St-Omer (nord)	9	16,112
St-Omer (sud)	8	18,677
Arrondissement de St-Pol. (6 cantons.)	193	81,236
Aubigny	30	11,770
Auxi-le-Château	28	15,796
Avesnes-le-Comte	35	14,221
Heuchin	33	13,085
Le Parcq	24	11,331
St-Pol	48	15,033

DU SECRET DES GUÉRISSEURS DE CHANCRES. (1)

Depuis un temps immémorial peut-être, il existe dans bon nombre de contrées, et surtout dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, certains industriels que la crédulité publique croit en possession d'un *secret* pour guérir les *chancres*. Ces charlatans que l'on va consulter de dix lieues à la ronde, et qui se rendent à jour fixe dans certaines localités, où la tourbe des badauds vient stupidement les attendre, sont habituellement un ancien garçon apothicaire, ex-faiseur d'emplâtres, un berger astrologue, ou bien encore une vieille femme, tireuse de cartes, et lisant la bonne-aventure dans le marc de café.

Leur spécifique consiste en *pois*, en *grains* qu'ils introduisent dans les parties chancreuses, après les avoir incisées avec une lancette ou tout autre instrument. Ces merveilleux pois qui seraient, à les en croire, recueillis au clair de la lune, sur certaines herbes magiques que leur indiquerait un démon familier, sont tout bonnement des *trochisques arsénicaux* colorés de diverses manières pour inspirer plus de confiance, et dépister celui qui chercherait à en faire l'analyse, à en connaître la composition.

Nos Esculapes, *possesseurs du secret*, enferment précieusement leur récolte dans une boîte de forme insolite, et quand une bonne âme se présente pour se faire guérir d'un prétendu chancre, qui n'est souvent qu'un petit bouton, qu'une ulcération simple, ils lui disent que son cas est grave, choisissent avec force simagrées un ou plusieurs pois jaunes ou verts, bleus ou rouges, et les plantent bravement, en marmotant certains mots inintelligibles, au beau milieu du faciès de leur malheureux malade.

(1) Les personnes étrangères à la médecine désignent sous le nom de chancres toutes les affections cancéreuses externes.

Au moyen de ces pois, de ces trochisques arsénicaux, ces guérisseurs parviennent sans doute à détruire certaines affections chancreuses. Ils les emploient d'ordinaire contre celles qui se développent sur la face, sur les lèvres. Quelques-uns d'entre eux, trop ignares pour prévoir le danger, ou assez hardis pour le braver audacieusement, vont les porter jusque dans la bouche.

Alors même, il faut le reconnaître, on voit parfois des succès inattendus couronner du plus brillant résultat ces tentatives incroyables qui compromettent au dernier point la vie des sujets sur lesquels elles sont faites. C'est ainsi que j'ai rencontré moi-même, il y a peu de temps, un malade, qu'au moyen d'un pois arsénical, un berger débarrassa d'une tumeur développée à la voûte palatine. Mon frère vit également un autre malade, renvoyé des hôpitaux de Paris, comme portant à la langue un cancer incurable, lequel fut guéri par un empirique, au moyen de trochisques dans la composition desquels entrait l'acide arsénieux (oxyde blanc d'arsénic).

L'arsénic, employé sous cette forme, peut être d'un usage journalier, et rendre de véritables services à la chirurgie; aussi est-il à déplorer que ce caustique soit, pour ainsi dire, en la possession exclusive de charlatans grossiers qui, dans un but d'ignoble spéculation, ne manquent jamais, à propos d'une verrue, d'une crévasse, d'un ulcère simple, de charcuter le visage d'un malade, et de lui faire tomber une lèvre en entier, sous prétexte d'extirper un chancre qui *n'existe pas :* car alors le remède est pire que le mal, et peut entraîner les plus graves conséquences.

Nous allons indiquer la composition des trochisques arsénicaux, leur mode d'application. Nous aurons ainsi mis à nu le prétendu secret des empiriques qui l'exploitent, et nous nous estimerons heureux, si nos observations produisent quelques-uns des résultats que nous sommes en droit d'en attendre.

Leur composition est aussi simple que facile. Les substances employées à cet effet sont celles qui entrent dans les poudres arsénicales de Rousselot:

1° Cinabre	60 grammes.
2° Sang-dragon	60
3° Acide arsénieux	8

Ou du Frère Côme;

1° Acide arsénieux . . . . 5 parties.
2° Cinabre. 22
3° Poudre de semelles de souliers. . une pincée.

Ou de Dubois, de Dupuytren, etc., etc.

On les associe à du gluten de froment, ou bien on les délaie simplement avec un peu d'eau ou de salive, en y ajoutant parfois soit de la farine, soit de l'amidon ; puis on en fait des pois du volume d'un grain de blé ordinaire.

Pour être convenablement préparés, ces trochisques ne doivent être ici trop durs, ni trop polis. Ils doivent même présenter certaines aspérités propres à les retenir au milieu des parties malades dans lesquelles on les aura plantés.

Leur couleur n'est, bien entendu, pour rien dans leur action, aussi conçoit-on qu'il soit aisé de la varier à l'infini.

Leur mode d'application ne présente pas plus de difficultés. Il suffit presque toujours de faire de simples ponctions dans le tissu chancreux, et de les y placer de manière à ce qu'ils n'aient aucune tendance à s'en échapper.

Lorsque l'on voudra employer ces trochisques pour faire tomber un bouton ou une petite tumeur de nature chancreuse, on devra fendre crucialement ce bouton, cette tumeur, et placer le trochisque à l'entrecroissement des deux incisions.

Mais quand on aura affaire à une tumeur par trop volumineuse pour qu'un seul pois arsénical puisse la frapper de mort dans sa totalité, il faudra en employer plusieurs à la fois, en planter un dans l'entrecroissement de l'incision cruciale, et les autres aux points correspondans à la plus grande épaisseur du tissu morbide.

Il sera facile de planter ces pois, ces trochisques arsénicaux au fond de ces incisions, si, les plaçant l'un après l'autre, dans une petite canule, on les y pousse et les y fixe avec une petite baguette que l'on ne retirera qu'après avoir dégagé l'instrument conducteur.

On pourra, pour plus de sûreté, appliquer sur les incisions, si la partie malade le permet, un morceau de diachylon ou de taffetas d'Angleterre.

Pour ne point s'exposer aux accidents graves et quelquefois mortels, à l'empoisonnement que pourrait déterminer l'absorption d'une trop grande quantité d'acide arsénieux, il sera prudent que la dose d'arsénic contenue dans les trochisques employés en une seule fois, ne

dépasse guère celle de cinq centigrammes (1 grain) à un décigramme (2 grains) . . . .

Si donc on avait à traiter un chancre trop étendu ou trop profond, pour que ces doses puissent le détruire entièrement, il faudrait l'attaquer partiellement, et par applications successives. Ces différentes applications seraient faites en outre à six ou huit jours d'intervalle; car après chacune d'elles, et pendant ce laps de temps, il reste dans l'économie, une certaine quantité d'arsénic absorbé, ainsi que le démontrent les urines des malades soumis au traitement par les caustiques arsénicaux.

Il est indispensable que les trochisques soient bien en contact avec le chancre que l'on veut empoisonner, frapper de mort; car ainsi que je l'ai souvent observé à la Salpétrière, où nous sommes parvenus à guérir bon nombre de cancers réputés incurables par des chirurgiens du premier mérite, ils n'auraient presque aucune action sur lui, s'ils étaient trop enfoncés ou placés à côté, en contact seulement avec les tissus sains qui l'avoisinent ou qui lui servent de base.

Le peu de danger qu'il y a à porter le fer rouge, ou à appliquer des pâtes caustiques sur le col de l'utérus, nous fait croire que des trochisques d'arsénic plantés dans l'épaisseur des champignons cancéreux qui se développent sur cette région de l'organe gestateur pourraient donner les meilleurs résultats. Et en effet, ils réussiraient bien mieux que le fer rougi à blanc dont l'action est si promptement limitée par l'escarre qu'il produit, bien mieux surtout que les pâtes d'arsénic et de Vienne qui, délayées et entraînées par différents liquides, abandonnent bientôt le tissu morbide pour se répandre sur les parties voisines où elles engendrent des excoriations qu'accompagnent les plus vives douleurs.

Si, dans ce cas, quelques médecins pouvaient se laisser effrayer par la crainte de voir les trochisques porter trop loin leur action, perforer l'organe gestateur, et par suite donner lieu à une inflammation grave du bas-ventre, nous leur dirions que, dans un mémoire présenté à la Société Anatomique de Paris, nous avons signalé plusieurs cas dans lesquels, par les progrès du mal, cette perforation avait eu lieu sans inflammation du péritoine.

Nous ne faisons aucun doute qu'au moyen de trochisques arsénicaux appliqués d'après un procédé que la nature de cet article ne nous permet point de reproduire, on ne parvienne à guérir quelques-uns de

ces cancers auxquels nous voyons succomber un si grand nombre de malades, après avoir enduré, souvent pendant de longues années, les tortures les plus atroces, et après être arrivées au dernier degré du marasme.

L'action des pois, des trochisques arsénicaux est accompagnée d'un certain nombre de phénomènes locaux et généraux. Ainsi d'ordinaire, une douleur locale suit de près leur application, puis un cercle inflammatoire circonscrit la partie dans laquelle on les a plantés, un travail d'élimination s'établit, le chancre s'isole, s'ébranle, tombe, et laisse à nu les tissus sains qui deviennent la base de cicatrices solides et résistantes.

Disons un mot de chacun de ces phénomènes.

La douleur qui accompagne l'action des pois arsénicaux est essentiellement variable en intensité et en durée. Tantôt elle est assez vive pour priver le malade de repos et de sommeil pendant les deux ou trois premiers jours qui suivent leur application ; le plus souvent elle est supportable ; dans quelques cas assez rares, elle est presque nulle, et cependant le médicament n'en produit pas moins son effet ; d'autres fois enfin cette douleur est moindre que celle que causait le chancre avant l'emploi de l'arsénic. Elle dure ordinairement un, deux, trois ou quatre jours, en perdant graduellement de son intensité.

Sous son influence, les parties voisines du mal se congestionnent, deviennent plus chaudes, prennent un aspect rosé, puis vers le troisième ou quatrième jour un gonflement inflammatoire cercle le chancre que l'arsénic a empoisonné. Ce gonflement est parfois assez peu sensible pour faire craindre l'insuffisance du caustique ; parfois plus prononcé, il semble que l'arsénic ait porté trop loin son action, et que l'on doive chercher à la neutraliser. Il faudra cependant s'abstenir de tous les moyens propres à en atténuer les effets ; car il est d'expérience que ces accidents se calment facilement, et que les résultats du caustique sont d'autant plus assurés peut-être, qu'ils ont été plus intenses. Dans certains cas enfin, le gonflement est de nature œdémateuse.

C'est vers le quatrième ou sixième jour qu'apparaît le travail d'élimination. Alors l'on voit une suppuration s'établir sur les limites des tissus sains et des tissus chancreux. Elle commence par isoler les bords du chancre, puis gagnant les parties plus profondes, elle va s'établir au-dessous de sa base, le soulever, l'isoler et en déterminer la chute, après avoir détaché, rongé les prolongements, les filaments,

les espèces de racines qu'il envoie dans l'épaisseur des parties saines sur lesquelles il repose. C'est ordinairement du quinzième au trente-cinquième jour que la chûte est définitivement opérée.

Le tissu morbide est tombé, le tissu sain est mis à nu, il existe une plaie recouverte d'un enduit grisâtre et muqueux ; on la recouvre de pansements simples, et bientôt on la voit se dépouiller de cet enduit, se déterger, prendre un bel aspect, et se couvrir de bourgeons charnus qui deviennent rapidement la base de cicatrices douces, résistantes et élastiques.

Dans les premiers jours qui suivent l'application du caustique arsénical, on observe d'habitude, comme phénomènes généraux, un peu de malaise, d'abattement, d'insomnie, de fièvre. Rarement on voit survenir des nausées, des envies de vomir, des vomissements, à moins que la dose d'arsénic n'ait été trop forte, qu'on ait appliqué en une seule fois un trop grand nombre de trochisques, ou qu'on en ait fait différentes applications à des époques trop rapprochées, alors qu'il existait encore dans l'organisme une certaine quantité d'acide arsénieux absorbé. Si ces accidents toxiques revenaient assez graves pour inspirer de l'inquiétude, il faudrait se hâter d'enlever le caustique, et donner, comme le veut M. Rognetta, des boissons excitantes : de l'eau vineuse, du vin pur, de l'eau-de-vie, de la teinture alcoolique de canelle, de l'opium, etc.

En faisant connaître le secret des *empiriques guérisseurs de chancres*, la composition de leurs pois, leur mode d'application, et les différens phénomènes qui accompagnent leur action ; en indiquant les précautions que nécessite leur emploi, la dose à laquelle l'arsénic doit être employé et les moyens de combattre les accidents qui peuvent en suivre l'usage ; en montrant aussi les résultats qu'on pourrait en attendre contre les cancers si communs de la matrice, nous avons cru rendre un véritable service, sinon à la science du moins à la pratique, persuadé que nous sommes, comme nous l'avons annoncé dans un mémoire publié dans plusieurs journaux spéciaux, de toute l'efficacité des caustiques arsénicaux contre les affections cancéreuses externes.

Toutefois, il ne suffit pas de s'adresser aux hommes de l'art, il faudrait parler aux gens du monde. et surtout aux pauvres gens. Il faudrait divulguer l'odieux tripotage de ces ignares médicastres, de ces stupides possesseurs du secret pour lesquels la foule publique n'est qu'un véritable commerce ; énumérer leurs dupes, dupes deux

fois malheureuses, suppliciées d'abord, puis ruinées ensuite ; (1) dresser le martyrologe de leurs nombreuses victimes, puis enfin prouver que toutes leurs merveilleuses guérisons dont on fait un si grand étalage, consistent habituellement dans la curation de maladies qui n'ont aucun caractère chancreux.

Mais ces révoltans abus nous inspirent trop de dégoût pour que nous puissions prendre sur nous d'en donner même un abrégé. Il serait du reste inutile. Ce sont là, en effet, de ces choses dont chacun peut s'assurer par soi-même, car elles se passent au grand jour ; et on les concevrait à peine si la grossière ignorance du charlatanisme n'était dépassée par la crédulité plus étonnante encore de ses aveugles victimes.

Du reste, nous le savons, le public veut être trompé. Il l'a été long-temps, il le sera long-temps encore. Souvent il se laissera prendre aux prestiges de l'empirisme, et toujours peut-être, on entendra répéter dans nos campagnes, toutes les fois qu'un individu aura une gerçure, un ulcère qui tardera un peu à se guérir, *vous avez un chancre... il faut aller à... trouver un tel... c'est un savant homme*, *et qui ne peut manquer de vous guérir. Il a pour cela un infaillible remède, un secret de famille.*

Quoiqu'il en soit, en présence des heureux résultats qu'entre les mains d'hommes éclairés peut produire le caustique que nous avons décrit, en présence des accidents qu'il peut occasionner, lorsqu'il est employé par les industriels qui en ont aujourd'hui la possession exclusive, nous aurions cru nous rendre coupable d'un crime de lèse-humanité, en gardant un plus long silence. Nos efforts, nous aimons à le croire, ne seront pas totalement infructueux. Qu'un seul bon résultat en soit la conséquence, et nous serons plus que récompensé.

V. Serré,

Ancien aide de M. Lisfranc, ex-médecin interne et lauréat des hôpitaux de Paris, membre de plusieurs Sociétés scientifiques et médicales.

(1) Note. — Les sommes que réclament les guérisseurs de chancres pour la rémunération de leurs services sont véritablement fabuleuses. On voit des familles se gêner des années entières, et finir par se trouver dans l'obligation de vendre leurs bestiaux, voire même leur mobilier pour en opérer les paiements.

EUSTACHE DE St-PIERRE ET SES COMPAGNONS.

En apprenant combien la patrie était chère aux Grecs et aux Romains, ceux à qui il a été donné de faire des études classiques, se pénètrent de bonne heure de la nécessité d'aimer la leur. Ils apprennent que, dans les camps, l'amour de la Patrie est un sentiment plein d'ardeur et d'enthousiasme qui électrise une armée entière, mais que dans les cités ce sentiment est basé sur la justice, ou sinon qu'il pourrait être dans les uns un engouement passager sur lequel il serait imprudent de compter, ou dans les autres, un mouvement désordonné plutôt nuisible, qu'avantageux.

Au nom de la Patrie, Miltiade, aux plaines de Marathon, avec dix mille Athéniens, met en déroute cent mille Perses. Au nom de la Patrie, Léonidas s'immole aux Thermopyles avec tous ses compagnons. C'est encore au nom de la Patrie que tous les Athéniens se lèvent en masse, qu'ils placent leurs femmes et leurs enfants dans une île voisine, qu'ils partent pour Salamine d'où ils reviennent bientôt victorieux ; mais c'est au nom de la justice qu'Aristide fait repousser par les mêmes Athéniens le projet conçu par Thémistocle, de brûler la flotte de leurs alliés, qui séjournait sans défiance dans le port de Pagase.

Régulus, pour conserver à Rome quelqu'avantage, démontre à ses concitoyens qu'un échange de prisonniers, dont il est chargé de faire la proposition, ne doit pas avoir lieu ; et prisonnier lui-même, il retourne à Carthage où les supplices l'attendent !

Notre histoire ne renfermerait-elle pas des faits qui pussent être mis en parallèle avec ceux que nous venons de rappeler ? Elle en contient certainement de nombreux. Mais comme ils n'ont pas la priorité dans notre mémoire, les anciens obtiennent la préférence dans les citations, et il arrive souvent que les modernes sont l'objet d'un dédaigneux scepticisme. A la vérité, M. Harbaville s'écrie : « Et toi, » Calais ! le sublime dévouement de tes généreux citoyens a retenti

» dans le monde entier. Tant que battra un cœur français, les noms » d'Eustache de St-Pierre, de Jean d'Aire, de Jacques et Pierre de » Wissant, commanderont le respect et ne seront prononcés qu'avec » admiration. »

Cependant ce trait qu'on peut opposer au dévouement de Régulus, a été mis en doute. Voltaire qui tenait le sceptre de la littérature, par un sentiment de jalousie, que son grand âge seul peut faire pardonner, et par dépit du succès qu'avait obtenu la tragédie intitulée le *Siège de Calais*, jeta le ridicule sur le héros de cette pièce et nia son dévouement. Bientôt un savant académicien, de Brequigny, l'attaqua en forme et exposa des doutes bien propres à ébranler beaucoup de convictions.

Il y a quelques années, une des Sociétés Savantes du département, dans la vue de défendre et de faire mieux ressortir le dévouement d'Eustache de St-Pierre et de ses compagnons, mit ce sujet au concours. Il est arrivé alors ce qu'on a vu dans le temps à Dijon, lorsque Jean-Jacques Rousseau, oubliant que c'est le propre de l'homme civilisé de marcher peu à peu vers la perfectibilité, se mit à préconiser la vie sauvage et vit donner le prix à ses éloquents paradoxes. Ainsi dans la lutte qu'établit la Société à laquelle nous faisons allusion, la palme fut accordée à celui des concurrents dont le mémoire, qui n'était pas dénué de mérite, rejetait le dévouement de St-Pierre et se prononçait pour la négative. Nous savons que depuis ce lauréat a modifié son opinion. On nous a même assuré qu'il regrettait son triomphe. Ses regrets doivent être moins vifs. Car son triomphe, tout éphémère qu'en fut pour lui la durée, même dans sa pensée, a été utile à la cause du héros calaisien. Il l'a affermi d'une manière inébranlable sur le piédestal d'où l'académicien de Brétigny, avait tenté de le faire descendre. Qu'on nous permette ici une réflexion : on ne peut se dissimuler que le retour d'Eustache à Calais, que la pension que lui accorda le roi d'Angleterre et que la restitution qu'il lui fit d'une partie de ses biens dont la confiscation parut être prononcée sur ses héritiers après sa mort, ne durent souvent produire un mauvais effet dans les esprits et qu'ils purent quelquefois y firent naître des doutes sur la sincérité du dévouement.

Mais la ville de Calais s'étant trouvée, à juste titre, blessée dans les intérêts si chers à son illustration, après le triomphe dont nous venons de parler, provoqua par l'organe de sa Société scientifique,

un concours qui donna naissance à deux savantes dissertations ; l'une qui fut couronnée, a pour auteur, M. Auguste Lebeau, alors avocat à Avesnes (Nord) et aujourd'hui substitut du procureur du roi à St-Pol ; la seconde mentionnée honorablement, est de M. Alexandre Thibault, membre de la Société Royale d'Arras.

M. Auguste Lebeau se présenta armé de toutes pièces. Il alla puiser ses matériaux à Paris, en Belgique, à Londres. Aux archives de la Tour de cette dernière ville, il a visé 17 pièces manuscrites qui y sont déposées et dont il a inséré des copies à la fin de sa dissertation, comme pièces justificatives. A leur suite viennent 14 extraits de chroniques manuscrites reposant à la Bibliothèque royale de Paris, 30 passages pris dans pareil nombre d'historiens anglais, 6 passages d'historiens de la Flandre, 19 passages d'historiens français, enfin un extrait de Villani, historien italien. Aussi la dissertation de M. Lebeau est une œuvre remarquable pour les recherches approfondies, pour la vaste érudition, pour la lucide et facile élocution, ainsi que pour la logique pressante et serrée qui y règnent. C'est, en un mot, l'ouvrage d'un savant bénédictin de premier ordre.

Voici maintenant ce qui résulte de cette dissertation, touchant le retour d'Eustache de St-Pierre dans sa patrie, et les autres faits que nous avons ci-dessus énoncés :

Le roi de France, Philippe de Valois, après la prise de Calais, le 3 août 1347, n'avait pu, malgré ses bonnes intentions, que donner des espérances de secours aux anciens habitants qui furent tous expulsés à l'exception d'un prêtre et de deux anciens conseillers et remplacés par des individus venus du comté de Kent. Le 28 septembre même année eut lieu entre les deux rois de France et d'Angleterre une trève qui se prolongea jusqu'en 1355. Un grand nombre de Calaisiens, profitant de ce moment de paix et des bonnes intentions du roi d'Angleterre, rentrèrent alors dans leur patrie. Eustache y revint lui-même le 8 octobre suivant, quand la guerre n'existait plus entre les deux peuples ; il ne passait donc pas à l'ennemi. Par une lettre du même jour, Edouard lui accorda provisoirement une pension de la valeur de 2,000 fr. de notre monnaie actuelle, pension destinée à son entretien, à ses aliments, *pro sustentatione suâ ;* n'était-il pas bien affligeant pour ce généreux citoyen, jadis le plus riche de Calais, d'être réduit à recevoir une pension alimentaire du vainqueur ? Le même jour, 8 octobre, Edouard en distribuant à d'autres personnes des propriétés

qui avaient appartenu à Eustache de St-Pierre, restituait à ce dernier quelques-uns de ses biens ; ces donations et cette restitution ne prouvent-elles pas de la manière la plus incontestable que les biens d'Eustacle avaient subi le sort commun, c'est-à-dire qu'ils avaient été confisqués? Si Edouard avait eu à se louer des procédés d'Eustache, peu de moments avant la reddition de la ville, comme le prétendent les détracteurs de ce grand citoyen, pourquoi le roi aurait-il commencé par le dépouiller, et pourquoi aurait-il attendu deux mois pour lui rendre seulement une partie de ses biens? Comme on l'a vu plus haut, le monarque anglais après la prise de Calais avait voulu renouveler la population de cette ville. Il ne donnait d'abord des maisons à des Anglais qu'à la charge de ne pouvoir les vendre qu'à des Anglais. Bientôt, il s'aperçut qu'il n'aurait de cette manière qu'une population d'aventuriers, sur laquelle il pourrait moins compter que sur les anciens bourgeois de Calais. C'est pourquoi il chercha à y rappeler les premiers habitans, au milieu desquels reparut Eustache, à condition de suivre les lois de police et de sûreté, comme celles du guet et de garde.

Comme on vient de le voir, Eustache a pu revenir à Calais, accepter une pension et même la restitution d'une partie de ses biens, sans que tout cela ait pu porter la moindre atteinte à la sublimité de son dévouement. Mais pourquoi, dit-on encore, ses héritiers ont-ils été privés de sa succession? A cela on répond : est-il sûr d'abord qu'il en ait eu ? S'il avait eu des enfants, il est probable qu'ils n'auraient pas abandonné leur vieux père à qui ils devaient deux fois la vie. Froissart, qui parle des deux filles de Jean d'Aire, n'aurait pas manqué de rehausser le dévouement d'Eustache en parlant de ses enfants, s'ils avaient existé. Les détracteurs du héros calaisien parlent ici de félonie. C'est de leur part un écart d'imagination. Pourquoi ne pas se livrer plutôt à un commentaire que des monuments historiques très authentiques rendent plus que vraisemblable. La clause insérée dans l'acte qui donne après la mort d'Eustache, arrivée en 1351, ses biens à Jean de Gerwarby est une clause de style, un terme banal et général, placé là pour donner un motif plausible à des mesures rigoureuses que l'avidité du fisc ne laissait pas le temps de prévenir ni d'empêcher, pour peu qu'on fût éloigné du lieu où s'ouvrait la succession. On voit, en effet, que jusqu'en 1359, les domaines qu'Édouard avait concédés aux Calaisiens étaient confisqués et passaient

dans les mains du roi, si leurs héritiers ne les *réclamaient pas sur-le-champ*: alors s'appliquait la formule que nous venons de rappeler et dont il a été fait usage au décès d'Eustache, parce que sa succession n'a pas été non plus réclamée.

En définitive, et comme le fait observer M. Lebeau, quand on parviendrait à prouver qu'Eustache a faibli après la prise de Calais, ce qui n'a pas eu lieu, cela ne détruirait jamais l'action magnanime qu'il a accomplie lors de la capitulation de cette ville.

L'ouvrage de l'académicien d'Arras, dont il nous reste à parler, se fait remarquer par la verve, l'entrain, par une argumentation solide et un style éloquent et nerveux. Nous en citerons la fin du dernier paragraphe, qui nous servira de résumé : « Cherchons, dit M. Thibaut, une dernière autorité qu'on ne pourra méconnaître, car elle a pour elle, non seulement la sanction du temps, mais la puissance de la popularité, c'est la tradition historique. Il faut le reconnaître, tous les genres d'illustration et de publicité sont acquis au dévouement des six Calaisiens ; le burin de l'histoire a inscrit leurs noms dans les fastes de la nation ; la peinture et la poésie les ont immortalisés ; la tradition historique les a gravés dans tous les souvenirs. La tradition historique est le témoignage vivant des calaisiens de 1347, nous pouvons donc dire en imitant une locution de Napoléon : *Le dévouement d'Eustache de St-Pierre est comme le soleil, aveugle qui ne le voit pas.* »



PRÉCIS STATISTIQUE

SUR

LE CANTON D'AUBIGNY-EN-ARTOIS (1),

ARRONDISSEMENT DE St.-POL.

Agriculture. — Sur le territoire des trente communes qui composent le canton d'Aubigny, le sol appartient aux trois sortes qu'on désigne sous les dénominations de sol argileux, siliceux et crayeux ou calcaire. Dans les onze communes ci-dessous désignées, on attribue seulement aux sols siliceux et crayeux le 1/4 ou le 1/6 de chaque territoire, ce sont : Cambligneul, Camblin-l'Abbé, Frévillers, Hermaville, La Thieuloye, Maizières, Monchy-Breton, Savy-Berlette, Thilloy-lez-Hermaville, Tincques, Villers-sir-Simon. Dans les sept communes suivantes, les territoires laissent voir 2/5 d'argileux, 2/5 de siliceux et 1/5 de crayeux. Ce sont Agnières, Averdoingt, Bajus, Berles, Capelle-Fermont, Chelers, La Comté ; mais à Ambrines, Aubigny, Bailleul-aux-Cornailles, Béthon-

---

(1) Comme il existe en France, plusieurs villes, bourgs ou villages du nom d'Aubigny et que dans quelques-unes de ces localités, des bureaux de poste aux lettres sont établis, M. le directeur-général de cette administration, pour prévenir toute confusion dans les triages et dans les départs, recommande d'ajouter au nom d'Aubigny ces mots : *en Artois*.

sart, Frévin-Capelle, Magnicourt-en-Comté, Mingoval, Villers-Brulin, Villers-Châtel, les proportions qu'on vient de voir sont les mêmes que les précédentes, quant à ce qui concerne le sol argileux, mais elles sont renversées relativement aux sols siliceux et calcaires, ici ce sont les calcaires qui dominent. A Gouy-en-Ternois, à Izel-lez-Hameaux, à Penin, quelques parties du sol sont sablonneuses.

La profondeur de la terre végétale est fréquemment dans les terrains argileux de 25 centimètres; ailleurs, elle n'est guères que de 6.

La plus forte ferme dans chacune des communes du canton exploite les quantités ci-dessous désignées.

A Tincques	160	hectares.	MM. Carré, maire.
id.	160	—	Melle Raison.
Savy-Berlette	150	—	Bouilliez-Delombre.
Gouy-en-Ternois	129	—	Lefebvre-Bouilliez.
Penin	129	—	Dorlencourt.
Villers-Châtel	129	—	Candelier.
La Thieuloye	128	—	Ed. Fardel.
Camblin-l'Abbé	126	—	Mathieu.
Agnières	125	—	Ch. Laly.
Capelle-Fermont	115	—	Havart frères,
Frévin-Capelle.	98	—	Mme Candelier.
La Comté	98	—	Pontfort.
Mingoval	93	—	Pégard.
Tilloy-lez-Hermaville	88	—	François Morel.
Monchy-Breton	86	—	Finet.
Hermaville	85	—	Plouvier.
Aubigny	77	—	Mme Laly.
Chelers	77	—	Vaast,
Bailleul-aux-Cornailles	75	—	Delcroix.
Izel-lez-Hameaux	75	—	Deligne.
Averdoingt	75	—	Rousé.
Cambligneul	65	—	Chabé.

A Ambrines	63 hectares.	MM.	Jean-Baptiste Ledru.
Béthonsart	60	—	Cuvillier.
Villers-Brulin	54	—	Benjamin Grardel.
Maizières.	43	—	Hubert Leclercq.
Magnicourt-en-Comté	18	—	
Frévillers	15	—	
Villers-sir-Simon	9	—	Augustin Vouex.

Les principaux occupeurs de Bajus et de Berles ne nous ont pas été signalés.

Le nombre des propriétaires dans le canton est de 6,274. Celui des parcelles de 41,110. Le revenu total imposable est de 738, 828 f. 03.

On calcule que l'impôt est le 15e du revenu, voici celui que supporte en principal l'hectare par chaque commune.

Agnières	3 f	73	Capelle	3 f	25	Maizières	3 f	97
Ambrines	4	02	Chelers	3	73	Mingoval	3	15
Aubigny	3	79	Frévillers	2	57	Monchy-Breton	3	34
Averdoingt	3	86	Frévin	3	18	Penin	4	13
Bailleul	3	42	Gouy	3	20	Savy	4	16
Bajus	2	28	Hermaville	3	87	Tilloy	4	65
Berles	3	97	Izel	4	25	Tincques	3	84
Béthonsart	3	32	La Comté	2	34	Villers-Brulin	4	57
Cambligneul	2	73	La Thieuloye	2	42	Villers-Châtel	3	11
Camblin	5	62	Magnicourt	2	61	Villers-s.-Simon	4	23

La durée de jouissance des terres en location continue à être de neuf ans. Les cultivateurs se refusent à accepter la condition de laisser des terres en jachère à l'expiration des baux. Cependant des propriétaires obstinés persistent à faire insérer des clauses dont l'utilité n'était peut-être pas incontestable dans le siècle dernier, mais qui aujourd'hui ne doivent pas même en quelque sorte être communicatoires à l'égard du cultivateur qui, dans ces procédés, a tou-

jours suivi les errements du bon père de famille.

L'article suivant que nous empruntons à un agriculteur aussi renommé, comme homme pratique, que comme écrivain, nous paraît propre à être médité par les propriétaires auxquels nous venons de faire allusion. Cet agriculteur est *maître Jacques Bujault*, nommé chevalier de la Légion-d'Honneur par le Roi Louis-Philippe, et décédé le 29 décembre 1842, dans le département des Deux-Sèvres dont il était un des membres du conseil général et où ses travaux, ses écrits, ses conseils salutaires lui concilièrent les suffrages universels. Par son allure franche, par la forme naïve, piquante et souvent grotesque, il tient à Rabelais, et à Paul-Louis Courrier par son style incisif et caustique. On en jugera par la fin du morceau que nous citons.

HISTOIRE DE LA ROUTINE OU DE L'ASSOLEMENT TRIENNAL.

Au moyen âge, les fermages, les redevances et l'impôt ne se payaient pas en argent; tout était soldé en nature. A la récolte, on tombait sur le cultivateur et on lui enlevait tout.

Le malheureux, ruiné, mourant de faim s'enfuyait; celui qui restait sur le sol, sans bras, sans bestiaux, sans argent, sans crédit, ne cultivait plus que les meilleures terres : celles-ci toujours semées, s'épuisaient également.

Les seigneurs et le clergé qui étaient grands propriétaires, n'avaient plus de revenu fixe : ils tombaient eux-mêmes dans la misère. L'anarchie était dans l'agriculture.

Un Italien, nommé *Barbo*, proposa l'assolement triennal, à la fin du xiv[e] siècle : c'est-à-dire, que le tiers de la terre labourable devait être cultivé en blé d'automne, le second en blé de mars ou avoine et l'autre tiers devait rester en jachère.

Le mal était si grand, si général, qu'en moins de quarante années, le *triennat* fut établi dans tous les états de l'Europe, sans exception. A la vérité, on employa partout la force, on mit en vigueur une loi de je ne sais quel empereur romain, qui autorisait le premier venu à cultiver une terre abandonnée et qui dépouillait l'ancien propriétaire, au profit du nouveau cultivateur.

Ce système fut reçu en France sous le règne de Charles vii, du temps de l'horrible famine de 1437 et de l'affreuse peste de 1448.

Plusieurs siècles s'écoulèrent sous cette influence. Les économistes virent enfin, qu'avec ce système, les produits, les revenus et la population ne pouvaient jamais augmenter. En effet, quand on sème régulièrement et toujours les mêmes quantités et les mêmes espèces de graines sur une égale étendue, le produit moyen est le même et ne change pas. Et c'est sur ce produit moyen que la population et les revenus s'établissent. La variation des saisons y apporte seule une différence, plutôt en mal qu'en bien.

On vit encore que la terre ne recevait pas assez d'engrais, qu'elle s'épuisait par la succession continue des mêmes récoltes, en sorte que les produits diminuaient insensiblement.

Alors naquit l'agriculture nouvelle. Les prairies artificielles, les récoltes intercalaires et sarclées, c'est-à-dire, le colza, l'œillette, le lin, la cameline, la

pomme de terre, le rutabaga, la betterave. Mille autres cultures diverses vinrent fournir au fermier du fourrage, des provisions et de l'argent. La récolte du blé augmenta et ne fut plus sujette à autant de variations : la population et les revenus se basèrent sur les produits. Les Pays-Bas, le nord et l'est de la France, une partie de l'Italie, une portion de l'Allemagne, de la Prusse et de la Suisse, l'Angleterre et l'Ecosse vinrent offrir au monde l'exemple d'une bonne agriculture.

Dans le centre, dans l'ouest de la France et même dans quelques arrondissements du Pas-de-Calais, les plaines sont encore soumises au *triennat*. Partout cet affreux système est dans les habitudes et dans les mœurs; aujourd'hui même le propriétaire et le fermier se réunissent pour le maintenir; le barreau, la magistrature, la jurisprudence et la législation le protègent de toute leur puissance.

Sommes-nous donc du XIV ou du XIX[e] siècle, des barbares ou des hommes civilisés, des *haricotiers* ou des agriculteurs ?

Assolement. Labours. Aujourd'hui dans les exploitations conduites avec zèle et intelligence, on ne laisse en jachère que les terres qui étant empoisonnées de mauvaises herbes réclament des soins particuliers et exceptionnels, pour les rendre nettes. Encore trouve-t-on les moyens de les utiliser, en leur faisant produire, après l'extirpation des herbes, des tubercules ou de la plante de colzat.

Les assolements se suivent de trois manières. La première n'est soumise qu'à deux rotations : elle consiste à semer la moitié de son terrain en blé et l'autre moitié en fèves, œillettes, colzat, trèfle, lupuline ou

minette : mais cette méthode est vicieuse, en ce sens qu'elle ne permet pas aux cultivateurs de nettoyer convenablement sa terre, laquelle dès-lors étant bientôt couverte d'herbes nuisibles, finit par ne plus donner que des demi-récoltes.

La deuxième produit trois rotations. Elle consiste à diviser les terres cultivables, en trois parties égales : la première est destinée au blé, au seigle, à l'orge d'hiver, dite escourgeon; la deuxième est réservée au trèfle, à l'avoine, aux fèves; la troisième reçoit le colzat, l'œillette, la cameline, les fèves; on voit que cette méthode est préférable à la première, en ce que les sarclages se font plus facilement.

La troisième dont il nous reste à parler consiste à diviser les terres labourables en quatre parties égales. Dans la première, on sème le blé, le seigle, l'orge d'automne. La deuxième est couverte d'avoine et de fèves. La troisième sert à la reproduction du trèfle, de la minette auxquels se joignent encore quelques parcs de fèves. La quatrième est consacrée au colzat, à l'œillette, à la pomme de terre, à la betterave, au rutabaga, enfin à toutes les plantes à sarcler.

Cette méthode est, sans contredit, la meilleure. Aussi elle est adoptée par tous les cultivateurs intelligents, parce qu'elle réunit le double avantage de ne demander à la terre la même plante que tous les quatre ans et de donner une quantité de fourrage propre à nourrir un plus grand nombre de bestiaux, dont la vente et les engrais qu'ils produisent sont un double élément de prospérité.

Les instruments qu'on emploie sont : le binot, espèce de charrue à train et avec deux versoirs convexes engagés; la herse en fer ou de bois dite à tête; le

brabant dit leu, sans train et avec un seul versoir fixe; l'ancien araire ou charrue, avec avant-train et avec oreille ou versoir mobile; le rouleau; l'extirpateur enfouisseur.

Les plantes automnales, c'est-à-dire, le blé, le seigle, l'orge de saison ou escourgeon succèdent aux récoltes de colzat, de minette, d'œillette, de trèfle et de fèves. La terre qui les reçoit exige généralement un premier labour avec le binot au mois d'août, aussitôt après l'enlèvement des récoltes, deux hersages, puis un labour avec l'araire ou le brabant suivi d'un troisième hersage : après quoi on sème le grain qu'on enfouit le plus souvent avec le binot ou la herse, quand le temps est humide.

Les plantes vernales, c'est-à-dire, l'avoine, les fèves remplacent le blé, le seigle, l'escourgeon et l'hivernage. Les terres qui les doivent produire, sont sillonnées par le binot immédiatement après l'enlèvement de la récolte précédente; on ne saurait procéder trop tôt à ce travail que suit un hersage au mois de septembre. Avant l'hiver, ou du moins aussitôt que cela se peut, on exécute avec le brabant ou l'araire, un labour profond qu'on défonce avec une herse hardie, lorqu'on songe à procéder à l'ensemencement; mais avant d'en venir là, un ou deux labours avec le binot sont encore nécessaires, et même on donne aux terres argilleuses plusieurs hersages plus ou moins énergiques pour qu'elles soient bien meubles, au moment d'enfouir le grain. Le colzat succède ordinairement à la fève, ou il remplace l'hivernage, mais, dans ce cas, la terre après l'enlèvement de ce fourrage a été parquée ou couverte d'un bon fumier.

Engrais. Amendement. Outre le fumier de basse-

cour, on emploie dans le canton la cendre de tourbes, la suie, le tourteau, le parcage, la marne.

1° Trente-quatre voitures d'un fumier qui disposé géométriquement pourrait mesurer 90 mètres cubes, sont nécessaires pour engraisser un hectare de terre;

2° En cendres ordinaires d'Oisy et de Palluel, il faut, pour amender un hectare, 40 hectolitres;

3° En suie, le nombre est de 30;

4° En tourteau, on emploie 1200 kilogrammes par hectare;

5° Deux cents moutons fument 4 ares de terre pendant une nuit : ainsi 10 ares durant le même laps de temps en demandent 500 ou l'hectare 5000;

6° On fait un usage général de la marne. Cet amendement qui ne se renouvelle que tous les douze à quinze ans, nécessite une dépense de 60 francs par hectare.

Grains. On a déjà vu que les plantes cultivées dans le canton sont le blé, le seigle, l'escourgeon ou orge de saison, l'hivernage ou vesce d'automne, la fève, l'avoine, l'œillette, le colzat, la cameline; que les fourrages avec l'hivernage et la fève déjà citées, sont le trèfle, la minette, le sainfoin, la luzerne, et que la pomme de terre, le rutabaga, la betterave y sont aussi cultivées.

Un hectare en blé exige un hectolitre 1/2 de semence.

id.	seigle	deux hectolitres.
id.	escourgeon	un hectolitre 1/4.
id.	hivernage	deux hectolitres 1/2.
id.	avoine	deux hectolitres 1/4.
id.	fèves	quatre hectolitres.

Le blé reproduit moyennement 10 fois la semence.
Le seigle —— 11 fois.

L'escourgeon reproduit moyennement 20 fois la sem.

L'hivernage	——	12 fois.
L'avoine	——	20 fois.
Les fèves	——	9 fois.

Un hectare de pommes de terre rend, année commune, 160 hectolitres.

L'hectare d'œillette 12 hectolitres.

Et celui de colzat 16.

Les semailles d'automne commencent le 25 septembre et finissent ordinairement le 15 octobre.

Celles de mars commencent ordinairement le 25 du mois de ce nom et finissent le 1er mai.

Le poids de l'hectolitre de blé est ordinairement de 72 kos.

——	de seigle	de 65
——	de l'escourgeon	de 35
——	de l'avoine	de 45

Les moissonneurs reçoivent pour leur salaire, la 11e partie des récoltes en blé, seigle, escourgeon, hivernage.

Mais pour l'avoine, les fèves et le foin, trèfle, luzerne, ce salaire est converti en argent. Il est fixé pour un hectare d'avoine à 1 f. 50, pour un hectare de fèves à 4 f. et pour un hectare de foin à 5 francs.

Les batteurs reçoivent le 21e hectolitre tant en blé, seigle ou escourgeon, et il leur est alloué 10 centimes par chaque hectolitre d'avoine.

Voici comme se raisonne la question statistique de la production et de la consommation des grains dans le canton. Sa superficie en terres labourables est, d'après le cadastre, de 14,716 hectares. Sur cette quantité, sont affectés au blé 4900 hectares.

— au seigle 170

	Report	5070 hectares.
Sont affectés	à l'escourgeon	300
—	à l'avoine	2000
—	à la pomme de terre	350
—	au trèfle	2000
—	à la luzerne	175
—	au sainfoin	295
—	au colzat	170
—	à l'œillette	1800
—	à la fève	2400
—	à la betterave	140
Reste en jachère pour détruire les mauvaises herbes ou en disponibilité pour faire le planchon		816
	Total égal	14,716

En attribuant au blé une reproduction de 10 fois la semence et en la calculant sur la base de 1 hectolitre 1/2 par hectare, cette mesure produit 15 hectolitres. Ainsi les 4900 hectares dont il est ci-dessus question, produisent, année commune, 73,500 hectolitres.

Cent soixante-dix hectares de seigle, rendant 22 hectolitres par hectare, 11 fois la semence répandue, à raison de 2 hectolitres, 2730.

Trois cents hectares d'escourgeon, semence 1 hectolitre 1/4, reproduction 28 fois la semence, 35 hectolitres par hectare, 10,500.

Deux mille hectares d'avoine à raison de 35 hectolitres par hectare, 70,000.

La consommation des grains peut être calculée, ainsi qu'il suit, en évaluant la nourriture à 3 hectolitres par tête.

1° Blé : semence supputée à raison de 1 hectolitre 1/2 par hectare	7,400
Nourriture à raison de 3 hectolitres sur 12,000 habitants	36,000
	45,400
2° Seigle : semence supputée à raison de 2 hectolitres par hectare pour 170	340
La consommation locale absorbe	1,300
	1,640
3° Escourgeon : semence comptée à raison d'un hectolitre 1/4 par hectare, sur 300 hectares	375
La brasserie et la mouture pour les bestiaux consomment approximativement	6,125
Total	6,500

Comparaison

	de la production,	à la consommation.	Différence en plus.
Blé	73,500 hect.	43,400 hect.	30,000 hect.
Seigle	3,740	1,640	2,100
Escourgeon	10,500	6.600	4,000
		Différence en plus	36,200

La consommation de l'avoine comprend	
1° La semence à raison de 2 hect. 1/4 par hectare 2000	4,500
2° La nourriture des chevaux à raison de 30 hectolitres par cheval sur 1739	52,170
	56,670
La différence en plus de la production à la consommation est de	13,330

Population. En comparant la population du canton avec sa superficie totale, afin d'obtenir sa population spécifique, c'est-à-dire, le nombre de personnes y existant par kilomètre carré, ou par 100 hectares, on trouve que ce nombre est de 67.

Le tableau suivant indique l'état numérique de la

population, par commune, en 1816, 1841 et 1846, et l'accroissement qu'elle a éprouvé entre les trois époques.

COMMUNES.	ANNÉES.		
	1816	1841	1846
Agnières.	106	129	130
Ambrines.	251	273	283
Aubigny	577	641	666
Averdoingt	374	372	383
Bailleul-aux-Cornailles	532	588	596
Bajus.	125	135	127
Berles.	448	455	470
Béthonsart	296	281	284
Cambligneul	316	306	441
Camblin-l'Abbé	333	412	292
Capelle-Fermont.	83	79	83
Chelers	350	377	360
Frevillers.	380	365	397
Frévin-Capelle	229	245	258
Gouy-en-Ternois.	317	341	321
Hermaville	480	519	515
Izel-lez-Hameaux	721	702	710
La Comté.	394	445	442
La Thieuloye.	349	368	360
Magnicourt-en-Comté	511	568	553
Maizières.	432	433	422
Mingoval.	320	294	297
Monchy-Breton	429	410	426
Penin.	552	603	602
Savy-Berlette.	479	635	689
Tilloy-lez-Hermaville	260	247	241
Tincques.	641	715	727
Villers-Brulin.	430	384	377
Villers-Châtel.	126	132	133
Villers-sir-Simon.	153	160	177
	10994	11614	11761

Comparé avec le récensement de 1816, le dénombrement de 1846 présente, en 30 ans, un accroissement de 769 individus. C'est un peu plus du 15e.

La population moyenne par commune est de 387 personnes.

Vaccine. Tous les obstacles ont cédé aux efforts de l'administration. Elle a surmonté toutes les injustes préventions dont une ignorance grossière prétendait se prévaloir, pour ne pas profiter du bienfait de la vaccine. Il est vrai de dire qu'à la persévérance de l'administration est venue se joindre l'efficacité de l'expérience. Les plus rebelles, les moins dociles ont pu reconnaître les maux qu'on évitait, lorsqu'on a recours à la méthode préservatrice du fléau destructeur. Dans toutes les communes du canton, les enfants sont vaccinés quelques mois après leur naissance.

Habitations. Le tableau suivant expose le nombre de maisons par commune en 1816 et en 1846, et le rapport de chacun au chiffre du contingent de la population.

COMMUNES.	NOMBRE DE MAISONS EN					
	1816	Nombre moyen d'habitants par maison.		1846	Nombre moyen d'habitants par maison.	
Agnières	24	4	45	33	4	»
Ambrines	64	4	»	76	3	70
Aubigny	140	4	»	148	4	60
Averdoingt	87	4	45	95	4	»
Bailleul-aux-Cornailles	101	5	»	120	5	»
Bajus	25	5	»	30	4	25
Berles	90	5	»	127	3	70
Béthonsart	68	4	45	74	3	85
Cambligneul	62	5	»	76	6	30
Camblin-l'Abbé	72	4	60	98	3	»
Capelle-Fermont	17	5	»	18	4	50
Chelers	71	5	»	75	4	80
Frévillers	76	5	»	90	4	40
Frévin-Capelle	50	4	55	61	4	20
Gouy-en-Ternois	55	5	70	75	4	30
Hermaville	110	4	35	120	4	30

Izel-lez-Hameaux . . .	158	4	55	190	3	70
La Comté	80	4	90	100	4	40
La Thieuloye . . .	80	4	35	88	4	»
Magnicourt-en-Comté. .	127	4	»	136	4	»
Maizières.	90	4	10	95	4	45
Mingoval.	68	4	70	76	4	»
Monchy-Breton. . . .	88	4	80	90	4	70
Penin.	128	4	30	139	4	30
Savy-Berletté	130	3	70	140	4	»
Tilloy-lez-Hermaville . .	53	4	90	55	4	40
Tincques.	122	5	25	162	4	40
Villers-Brulin	90	4	75	89	4	20
Villers-Châtel	28	4	50	32	4	»
Villers-sir-Simon . . .	35	4	35	41	4	30
	2389	4	60	2743	4	25

On voit par le tableau qui précède que dans l'espace de trente ans, le nombre de maisons s'est accru de 349. C'est environ le 7e en sus du contingent de 1816. Dans aucune commune, le nombre des habitations n'est resté stationnaire, il y a partout augmentation. C'est à Berles qu'elle est le mieux caractérisée. Trente-sept maisons dans l'espace de 30 ans, c'est plus du 1/3 en sus du contingent primitif. A Izel-lez-Hameaux, elle est aussi considérable. En général, l'accroissement des maisons est supérieur à celui qu'éprouve le nombre des habitants, c'est une preuve d'amélioration réelle dans l'état de la population qui se case et dont chaque famille vit en particulier.

L'accroissement moyen annuel a été de 11 4/5.

Le nombre moyen des maisons par commune est de 91.

Les constructions en pierre du pays sont communes. Toutes les nouvelles maisons s'érigent et se couvrent en dur. Près d'Aubigny et non loin de Villers-Châtel, il existe une carrière dont les produits sont estimés. Quelques maisons ont leurs soubassements appelés dans le pays, *solins*, en silex, d'autres en grés qu'on va chercher à Camblin-l'Abbé. Le plus grand nombre

des anciennes maisons est bâti en bois ou en torchis.

Le tableau suivant présente l'état des toitures, chacune en son espèce, dans le canton d'Aubigny en 1816 et comparées avec celles qui s'y trouvaient en 1846.

COMMUNES.	1816 Maisons couvertes en				1846 Maisons couvertes en			
	ardois.	tuiles ou pannes	chaume.	total.	ardois.	tuiles ou pannes.	chaume.	total.
Agnières	»	1	23	24	1	7	25	33
Ambrines	1	»	63	64	2	18	56	76
Aubigny.	8	12	120	140	15	76	57	148
Averdoingt . . .	2	»	85	87	2	6	87	95
Bailleul-aux-Corn.	3	»	98	101	3	3	114	120
Bajus.	»	»	25	25	»	6	24	30
Berles.	»	4	86	90	4	22	101	127
Béthonsart. . . .	»	2	66	68	2	2	70	74
Cambligneul. . .	»	2	60	62	»	20	50	70
Camblin - l'Abbé .	»	1	71	72	2	47	49	98
Capelle-Fermont.	1	»	16	17	2	6	10	18
Chelers	»	»	71	71	»	5	70	75
Frévillers. . . .	»	1	75	76	»	10	75	85
Frevin-Capelle. .	»	1	49	50	»	22	39	61
Gouy-en-Ternois.	4	»	51	55	4	3	68	75
Hermaville . . .	1	»	109	110	4	45	71	120
Izel-lez-Hameaux.	»	2	156	158	8	37	145	190
La Comté	1	3	76	80	2	16	82	100
La Thieuloye . .	»	»	80	80	»	7	81	88
Magnicourt-en-C.	»	2	125	127	»	22	114	136
Maizières	1	2	87	90	2	22	71	95
Mingoval	»	2	66	68	»	12	64	76
Monchy-Breton .	»	6	82	88	4	6	80	90
Penin.	3	»	125	128	3	27	109	139
Savy-Berlette . .	2	4	124	130	7	34	99	140
Tilloy-lez-Herm .	1	2	50	53	2	15	38	55
Tincques	3	4	115	122	4	10	148	162
Villers-Brulin . .	1	»	89	90	2	10	77	89
Villers-Châtel . .	1	1	26	28	2	4	26	32
Villers-sir-Simon.	»	»	35	35	1	10	30	41
	33	52	2304	2389	78	530	2130	2738

Résumé comparatif.	en 1816.	en 1846,	différence.
Nombre total des maisons . .	2389	2738	349 en plus.
Toits en ardoises.	33	78	45 en plus.
En tuiles ou pannes.	52	539	478 en plus,
En chaume.	2304	2130	174 en moins.

Le nombre de maisons pourvues de toits incombustibles était en 1806 de 85 et en 1846 de 608; ce qui forme un accroissement de 523. Cependant et bien que leur nombre total fut en 1846 supérieur de 349 à celui de 1816, 174 anciennes toitures en chaume avaient fait place à pareil nombre de toits incombustibles. Cela prouve que l'opinion publique se modifie à l'égard des toits en dur, qu'on regardait comme peu propres à la conservation des grains. Dans les villes où l'on en emmagasine une plus grande quantité que dans les campagnes et où les toits en chaume sont proscrits, comment conserve-t-on les grains! En ayant un soin particulier, et ils sont beaucoup moins exposés à être dévorés par les flammes.

Mœurs. Instruction. La population du canton généralement adonnée à l'agriculture est sobre, laborieuse, économe.

Nous manquons de documents pour savoir si la mendicité y était autrefois plus forte qu'aujourd'hui. Quoique tout porte à croire que la condition générale de la population s'est accrue par la division des propriétés, nous devons dire que le nombre des individus qui vivent dans le canton aux dépens de la bienfaisance publique est de plus de 700; cependant à Capelle-Fermont et à Villers-Brulin, il n'y a pas de mendiants. Mais ce nombre exorbitant n'est sans doute pas permanent. Il doit surement avoir pour cause le renchérissement actuel des denrées alimentaires.

Le pain est la nourriture habituelle, dont le porc salé ainsi que le beurre forment le complément. Aux grandes fêtes, mais surtout aux *ducasses*, il se consomme une assez grande quantité de viande de boucherie.

La boisson ordinaire des personnes jouissant de plus ou moins d'aisance est la bierre. La boisson générale est l'eau.

Une grande partie des locaux consacrés à l'instruction primaire commencent à s'approprier convenablement. Mais beaucoup d'enfants, par l'incurie de leurs parents, ne fréquentent pas les écoles, ou quand ils les fréquentent, c'est pour l'hiver seulement. Il faudra une longue persévérance de mesures pour détruire cette vieille habitude.

Les écolages sont payés au mois depuis 75 centimes jusqu'à 1 f. 25, selon l'âge des enfants et leur dégré d'instruction.

La plupart des instituteurs sont en même temps secrétaires de maires et clercs-laïques. Il serait à désirer qu'à ce dernier titre, ils cessassent de faire la quête du pain. Cette démarche qui est renouvelée hebdomadairement est réellement contraire à la dignité de l'instituteur. Les communes doivent le sentir. La rénumération pourrait être consentie de gré à gré, entre la commune et le clerc, soit en argent ou en blé et payée en une seule fois après la moisson.

Professions et Métiers. — Voici l'état numérique des principales professions exercées dans le pays :

Arpenteurs	6	Report	91
Aubergistes	14	Boulangers	2
Bergers	71	Bourreliers	17
A reporter	91	A reporter	110

Report.	110	Report. . . .	2429
Bouchers	5	Marchand de fer.	1
Brasseurs.	7	— d'indiennes	6
Briqueteur	1	— de laines	3
Briseurs de grés.	27	— de moutons	3
Bûcherons	68	— de porcs maigres. .	2
Cabaretiers.	115	— de toiles	6
Cantonniers.	12	— de vaches.	1
Charcutiers	3	— de veaux	2
Charrons.	25	— de vins.	1
Charpentiers.	95	Maréchaux	46
Chaudronniers.	2	Médecins.	6
Ciriers.	4	Menuisiers.	26
Cloutier.	1	Meuniers.	35
Cocquetiers.	3	Notaires	3
Cordiers	4	Percepteurs.	3
Cordonniers.	41	Perruquiers.	2
Couturières.	49	Pharmacien.	1
Couvreurs.	52	Plafonneur	1
Cultivateurs.	746	Postillon.	1
Epiciers	72	Propriétaires	166
Fabricant d'huiles	1	Remouleurs.	2
— pannes.	1	Sabotiers.	8
— sucre indigène. . .	1	Sages-femmes.	3
Facteurs ruraux.	5	Tailleurs d'habits	24
Gardes-champêtres	32	— de pierre.	1
Gardes-forestiers	3	Tisserands	20
Horloger.	1	Tonneliers	3
Maçons.	43	Valets de charrue	202
Manouvriers.	897	Valets de ferme.	74
Marchand de bas	1	Vannier.	1
— de bois.	1	Vétérinaire	1
— de draps	1	Voituriers.	11
A reporter.	2429	Total. . . .	3094

Nous n'avons pas compris dans la liste précédente les ecclésiastiques qui desservent les églises des com-

munes de ce canton : ce n'est pas une profession qu'ils exercent, c'est un saint ministère.

Le nombre des individus occupés aux travaux de l'agriculture dépasse la moitié de la totalité. Les gens à l'état de domesticité sont dans la proportion d'un sur neuf.

AGNIÈRES.

Dans le siècle dernier, on écrivait encore Aignières. « Anier, sur la Scarpe, nom de situation de *Agnio*, « cours d'eau. Ce village fut érigé en paroisse dans le « treizième siècle et l'autel dépendait du prieuré « d'Aubigny. Le sire Acard de Anier est témoin d'une « charte en 1152. » (M. Harbaville.)

La seigneurie d'Agnières vient des anciens comtes de St.-Pol, barons d'Aubigny-la-Marche, de la maison royale de France. Les seigneurs de Habarcq l'ont ensuite possédée, et elle tomba par partage en 1550 à Gilles de Lens, baron d'Aubigny-le-Comte. Dans le cours du 18e siècle, Prudhomme d'Ailly, seigneur d'Hanescamps l'acheta de la Dame de Villers-Tanneville de Beuvry : mais il dut la céder à d'Epain de Lille, après avoir perdu au parlement de Paris un procès qu'il soutenait contre ce dernier, procès qu'il avait pourtant gagné au conseil d'Artois.

Un des fils du seigneur d'Agnières dom Guerbold d'Epain fut, en 1742, coadjuteur de St.-Bertin.

L'église d'Agnières a été bâtie en 1544. Le clocher est une tour carrée, construite, ainsi que la flèche, en pierres grises, de manière que l'une paraît avoir été faite en même temps que l'autre.

Il y avait autrefois à Agnières une confrérie des Saints Anges-Gardiens.

Avant 1789, Agnières était du diocèse d'Arras et dépendait du doyenné de Marœuil. Le produit de sa cure s'élevait à 900 livres. Agnières était du ressort de la haute justice d'Aubigny-le-Comte.

La fête communale d'Agnières, a lieu le deuxième dimanche d'octobre.

Distances : d'Aubigny, 1 kil.; de St.-Pol, 25 kil.; d'Arras, 13 kil.; de St.-Omer, 56.

Contenances : terres labourables, 299 hect., 92 ares; prés, herbages, 12 hect., 68 ares; bois, 28 ares; vergers, 2 hect., 25 ares; landes, 83 ares; propriétés bâties, 1 hect., 17 ares; oseraies, 3 ares; terrains non imposables, routes, rues, flégards, 7 hect., 90 ares.

AMBRINES.

L'an 1100, l'évêque Lambert accorda aux trinitaires de Rouen l'autel et l'église d'Ambrines, *ecclesia Ambrisnensis.* D'après cette charte, l'abbé des trinitaires désignait un moine pour être le prieur à Ambrines. Celui-ci promettait et rendait une obéissance canonique à l'évêque d'Arras.

Puis le même abbé et ce prieur désignaient un prêtre capable de diriger spirituellement cette paroisse.

Depuis, le droit de collation à cette cure fut dévolu aux moines de St.-Eloy. On ignore l'époque où les trinitaires de Rouen se désistèrent de ce privilège en faveur de St.-Eloy.

Avant 1789, ce village était partagé en trois juridictions. Une partie relevait de la sénéchaussée de St.-Pol, une autre du Bailliage d'Aubigny-la-Marche. Mais la plus forte partie dépendait de celui d'Avesnes-le-Comte.

Les anciens seigneurs d'Ambrines en portaient le nom. Antoine d'Ambrines fut tué, en 1415, à la ba-

taille d'Azincourt. Son corps fut rapporté à Ambrines. Sa femme, Claudine de Blarenghem, fit inscrire son épitaphe au bas d'un tableau représentant en bosse deux hommes et une femme à genoux dans le costume de l'époque. La femme, c'était la dame elle-même et la deuxième figure était celle de son second mari. Ce tableau servait, avant la révolution, de table sur le grand-autel de l'église d'Ambrines.

Au 16e siècle, la seigneurie de ce lieu appartenait à Jean de Pressy, écuyer, seigneur de Stecques, Remy, Ligny-St.-Flochel. Vers l'an 1668, elle fut vendue par décret à Louis de Valicourt, originaire de Cambrai, qui s'attacha au comte de Montdéju, gouverneur d'Arras, dont il fut le secrétaire. Il travailla aussi sous Michel Letellier, chancelier de France et sous le marquis de Louvois, son fils. Il dut sans doute à la protection de ce ministre d'être nommé commissaire des guerres à Douai, après la reddition de cette place aux Français.

Le roi Louis XIV le nomma ensuite commissaire ordonnateur à Valenciennes, Condé, Bouchain et Cambrai. Puis il acheta la charge de grand-bailli, à Lens, laquelle lui donna le droit de renouveler les échevins. Mais le roi ayant retiré cette prérogative à l'office du grand-bailli, pour l'annexer à la charge de gouverneur qu'il créa, de Valicourt, seigneur d'Ambrines, fils de Louis, acheta cette dernière charge et fut bientôt à la fois grand-bailli et gouverneur de Lens.

Une de ses sœurs, Constance de Valicourt, sous le nom de Mme de Villefort, eut l'honneur d'être nommée par Louis XIV sous-gouvernante de l'arrière petit-fils de ce monarque, qui fut depuis roi sous le nom de Louis XV. A ce titre, elle jouissait de tous les privi-

lèges accordés aux officiers commensaux de la maison du roi. Avant 1789, le curé d'Ambrines était à la portion congrue.

La fête communale d'Ambrines a lieu le dimanche après le 2 octobre.

Distances : d'Aubigny, 12 kil.; de St.-Pol., 13 kil.; d'Arras, 20 kil.; de St.-Omer, 60 kil.

Contenances : terres labourables, 393 hect. 22 ares; prés, herbages, 5 hect. 94 ares; bois, 29 hect. 58 ares; vergers, 25 hect. 33 ares; terres incultes, 2 hect. 93 ares; propriétés bâties, 3 hect. 06 ares; terrains non imposables, routes, rues, flégards, 8 hect. 80 ares.

AUBIGNY-EN-ARTOIS.

A en croire Mézeray, le bourg d'Aubigny, *Albiniacum,* devrait sa fondation à Albinus, qui prit le titre d'empereur en l'an 196. Pour accréditer son opinion, il cite deux tombeaux romains élevés, dit-il, le long de l'ancienne route qui passait près d'Aubigny et dont la direction a été changée vers l'an 1736. Cependant il n'existe dans ce bourg, ni dans les environs, aucun souvenir traditionnel de ces deux monuments. On y voit bien encore aujourd'hui, à la vérité, deux petites montagnes qui formaient la séparation d'Aubigny-le-Comte et d'Aubigny-la-Marche. Il y avait même sur l'une de ces collines une tour dont on attribuait la construction à Jules-César et d'où on découvrait la campagne jusqu'à Arras, mais cette tour appelée le *vieux château*, ayant été démolie en 1691, n'a présenté, dans ses décombres, aucun vestige caractéristique d'une construction romaine.

Comme on vient de le voir, la seigneurie d'Aubigny était divisée en deux, sous des noms différents et toutes deux avec le titre de baronnie. Voici, selon

M. Maillard, comment eut lieu cette division. Par une charte du mois d'avril 1271, Robert, comte d'Artois, fit en faveur de Mahault de Brabant, sa mère, femme en secondes nôces de Guy de Châtillon, comte de St.-Pol et en faveur de leurs descendants, la donation de la moitié d'Aubigny et de ses dépendances; il désigna deux seigneurs pour faire le partage de cette terre, ainsi que des fiefs et arrière-fiefs : opération qui eut lieu en 1272. Il fut stipulé dans l'acte de donation que la portion du comte de St.-Pol serait tenue du comte d'Artois, ce qui l'a rendue immédiate à la gouvernance d'Arras. Par le mariage de Jeanne de Châtillon-St.-Pol, avec Jacques de Bourbon, comte de la Marche, mariage contracté en 1335, la portion du comte de St.-Pol entra dans la maison de Bourbon-la-Marche : d'où lui est venue la dénomination d'Aubigny-la-Marche.

La seconde partie d'Aubigny continua d'appartenir au comte d'Artois, qui la tenait du roi par un hommage séparé, ainsi que tous les autres comtés de la province. Elle resta immédiate à la couronne et dans la juridiction des juges du roi, tant que Charles-Quint n'ait institué le conseil supérieur et provincial d'Artois. Cette partie fut connue sous le nom d'Aubigny-le-Comte.

Le bailliage d'Aubigny-la-Marche embrassait dans sa circonscription 35 localités et celui d'Aubigny-le-Comte 39, parmi lesquelles nous remarquons le château et la seigneurie de Sapignies.

Au commencement du 16e siècle, la seigneurie d'Aubigny-le-Comte était possédée par la maison de Lens, et celle d'Aubigny-la-Marche par les seigneurs d'Habarcq. Vers le milieu du même siècle, elles furent

réunies sur la tête de Gilles de Lens, baron d'Aubigny-le-Comte, par son mariage avec Marie d'Habarcq. Gilles décéda en 1563 et Marie en 1570. Leur fille unique, Marie de Lens, porta, par son mariage, ces deux seigneuries réunies à Charles comte d'Egmont, dont les descendants en jouirent jusqu'à la mort de Procope, dernier du nom et qui mourut de dyssenterie le 15 septembre 1707, à Fraga en Catalogne, âgé seulement de 38 ans et sans postérité. Quelques jours avant sa mort il légua au roi d'Espagne les duchés de Gueldres et de Juliers, le comté d'Egmont, la souveraineté d'Arkel, Meurs, Hornes et autres lieux. Il donna au fils aîné de la duchesse de Bisaccia sa sœur, femme de Nicolas Pignatelli, qui occupait une place éminente, à Naples, Armentières, Aubigny, Ervillers, Habarcq, Bully, Agnez, etc. Le père du donataire vint en France recueillir la succession. Il demeura même quelque temps au château d'Habarcq et mourut à Lyon en 1719 en retournant dans sa patrie.

Les officiers du comte d'Egmont à Aubigny, soutinrent pendant longues années, un procès avec les chanoines réguliers du prieuré. Ceux-ci prétendaient être seigneurs de leur église et du chœur, parce que tous deux étaient bâtis sur la mouvance d'un fief qui leur appartenait. Les officiers du comte alléguaient, au contraire que, les droits honoriques dans le chœur et dans l'église qui était aussi la paroisse, étaient dûs au seigneur qui en avait joui, jusqu'au moment où le prieuré fut venu les lui contester.

Une fouille faite dans le chœur, par autorité de justice et malgré le refus du prieuré, amena la découverte, au pied de la balustrade, d'un marbre contenant l'épitaphe d'un ancien seigneur avec ces mots significatifs : *Seigneur de l'église.*

L'affaire fut portée à Paris et jugée au mois d'août 1738 en faveur du comte d'Egmont. Le prieur d'Aubigny, nommé Damiens et natif d'Houvigneul, qui s'était rendu dans la capitale pour presser la solution de l'affaire et solliciter des suffrages favorables, y mourut le même mois.

Les calamités de la guerre ont souvent pesé sur Aubigny. Au mois de décembre 1493, les Bourguignons de la garnison d'Arras envahirent ce bourg et le rançonnèrent. En 1554, ce fut par un détachement composé de Français et commandé par un sieur de Villebon qu'il fut mis au pillage. Les habitants s'étant refugiés dans l'église qui fut bientôt cernée, l'un d'eux tua un des assiégeants. Ceux-ci irrités forcèrent la porte et mirent à mort vingt-sept de ces malheureux.

En 1636, alors que la France voulait recouvrer l'Artois, le gouverneur de Doullens, suivi d'un fort détachement, se présenta le 28 janvier devant Aubigny. Il laissa d'abord une compagnie sur le chemin d'Arras, pour prévenir toute surprise, empêcher l'arrivée des renforts et arrêter les fuyards, lorsqu'il en serait temps. Ayant mis en déroute le poste qui s'opposait à son passage, il pénétra dans le bourg, atteignit bientôt la maison commune où le commandant espagnol faisait sa résidence, y prit deux drapeaux et courut à l'église où les Espagnols s'étaient retirés.

Après en avoir fait sauter la porte avec un pétard, il atteignit bientôt ceux qui avaient cherché un asile dans le lieu saint et tous furent tués ou faits prisonniers.

St. Kilien est en grande vénération à Aubigny. Ce pieux personnage naquit en Irlande, on croit même qu'il était du sang royal. Elevé dans la piété, il quitta

son pays, pour aller annoncer l'évangile aux nations étrangères. Il passa sept ans à Rome où l'on présume que le Pape l'ordonna évêque, sans l'attacher à un siége particulier; puis il vint en France. St. Pharon, évêque de Meaux, qui avait une estime particulière pour les Irlandais, envoya en 620, Kilien prêcher l'évangile dans l'Artois. Il y fit la connaissance du comte Culfe qui l'invita à l'accompagner dans une de ses terres. C'était à Aubigny où ses prédications eurent les meilleurs résultats et convertirent beaucoup de personnes. Le comte lui-même quitta le monde pour vivre sous la discipline du pieux missionnaire et lui donna à Aubigny un petit oratoire où il fut enterré par les soins de Kilien. Le zélé prédicateur fit bâtir, à côté, une église qu'il dédia à St. Brice; il mourut dans un âge fort avancé et fut enterré dans l'église qu'il avait fondée. Depuis, la translation de son corps eut lieu et ses reliques furent exposées dans une belle chasse sur l'autel de l'église d'Aubigny, où elle existe encore.

L'oratoire de St. Kilien prit de l'accroissement avec le temps. En 1066, il était occupé par des chanoines réguliers, qui furent réunis aux religieux de St.-Eloy en 1131. Leur maison devint vers 1250 un prieuré de cette abbaye. C'était un des chanoines de ce prieuré qui, avant 1789, remplissait les fonctions curiales à Aubigny et dont le traitement ne consistait que dans le casuel.

L'église d'Aubigny a été bâtie vers le milieu du 18e siècle. Elle est à trois nefs et n'offre d'ailleurs rien de bien remarquable dans sa construction.

La commune possède une fort belle maison d'école à laquelle est annexé le prétoire de la justice-de-paix

qui sert aussi à la tenue des séances du conseil municipal. Elle est sur la Scarpe et traversée par le chemin de grande communication de La Bassée à Lucheux. Elle est, du reste, entièrement pavée. On regrette seulement qu'une de ses rues débouchant presqu'en face de l'hôtel-de-ville, rue anciennement pavée, soit devenue par suite d'affaissement du terrain, un cloaque infect, chargé constamment d'une boue épaisse d'où s'exhalent des miasmes putrides. Des mesures devraient bien être prises pour donner le niveau convenable à cette rue, la rendre à la circulation, en la purgeant d'abord des matières immondes qui y séjournent le long de l'année.

Le 1er mardi de chaque mois il se tient un marché à Aubigny et le mardi, dit de la Pentecôte, le grand marché aux bestiaux a lieu, le dimanche suivant, c'est la ducasse ou karmesse.

Distances : d'Arras, 13 kil.; de St.-Pol, 25 kil.; de St.-Omer, 56 kil.

Contenances : terres labourables, 559 hect. 49 ares; prés et herbages, 13 hect. 88 ares; bois, 4 hect. 23 ares; vergers et pépinières, 48 hect. 12 ares; propriétés bâties, 5 hect. 13 ares; terrains non imposables, routes, chemins, rues, flégards, 17 hect. 39 ares.

Bureau de bienfaisance, 277 f. 16 c.

AVERDOINGT.

Haverdoing au 11e siècle, puis *Avredoing* et *Averdoins*, de *Averruncare*, défricher.

Averdoingt portait ses affaires contentieuses partie à la sénéchaussée de St.-Pol, partie à la gouvernance d'Arras.

Ses anciens seigneurs en prenaient le nom. A en juger par les chartes, plusieurs paraissent avoir joui de quelqu'importance. « Le sire Anselme fut témoin

de la donation de l'évêque Liébert à l'église d'Arras en 1071. Jean Bridous, chevalier, se rendit caution de la vente de la terre de Coullemont au comte d'Artois en 1139. Et Béatrix, dame d'Averdoins, épouse de Guillaume, baron de Lianne, garantit en 1272 la mairie d'Arras, à Simon dit *Favareil*. On croit que la fondation de la maladrerie est due à la châtelaine Béatrix. Cet établissement fut réuni à l'hôpital d'Arras, par lettres d'amortissement de 1698.

Au temps de Charles-Quint, le seigneur d'Averdoingt avait rang dans les familles équestres d'Artois. »

(M. Harbaville.)

Le château de cet endroit était une forteresse entourée de fossés larges et profonds, mais sans eau. La cour en était vaste et les bâtiments nombreux. Il était flanqué, à l'extérieur, de quelques fortifications faites d'après les usages de l'époque. Au milieu de la cour, était une chapelle castrale ou domestique qu'on a, dit-on, agrandie dans la suite, pour en faire l'église paroissiale. Aux clefs de la voute, on a longtemps remarqué les armes des maisons d'Habarcq et d'Egmont.

L'ancienne église paroissiale d'Averdoingt était bâtie dans le cimetière, à l'extrémité occidentale du village, vers Penin et où il existe encore une chapelle.

L'ancien château est aujourd'hui réduit à de petites proportions. Il ne consiste plus qu'en une large tour à laquelle on a adossé quelques corps de logis.

Lamotte-au-Bois était une dépendance d'Averdoingt. C'était une antique maison adhérente à une tour ronde servant à la fois d'escalier et de pigeonnier. Elle était située au milieu d'un bois et dès avant la fin du 17e siècle, elle n'était plus habitée.

Au bout du village, il y avait aussi une ferme appelée *Duquesnel* et détruite dans les guerres de 1635.

L'église d'Averdoingt sur la construction de laquelle on n'a aucune donnée dans la commune, n'a pas été vendue nationalement. Le clocher a été construit en 1777. C'est une assez grosse tour, d'une médiocre hauteur et surmontée d'une flèche peu élevée.

Avant 1789, faisant partie du diocèse d'Arras, la paroisse dépendait du doyenné d'Aubigny et le produit de la cure montait à 650 livres.

Il y avait aussi avant 1789, à Averdoingt, un pélérinage à Saint Christophe, aujourd'hui tombé en désuétude.

La fête communale du lieu se célèbre le 1er dimanche de septembre.

Distances : d'Aubigny, 15 kil,; de St.-Pol, 10 kil.; d'Arras, 26 kil.; de St.-Omer, 48 kil.

Contenances : terres labourables, 506 hect. 81 ares; prés, herbages, 1 hect. 16 ares; bois, 189 hect. 11 ares; vergers et pépinières, 48 hect. 12 ares; propriétés bâties, 4 hect. 57 ares; terrains non imposables, chemins, rues, flégards, 15 hect. 61 ares.

BAILLEUL-AUX-CORNAILLES.

Balliolum était en 1200 une pairie du comté de St.-Pol. Godefroy, seigneur de Rœllecourt, fonda en 1122, au hameau de *Bailleulet* un prieuré qui dépendit ensuite de l'abbaye de St.-Bertin. Cette terre qui a appartenu longtemps à des seigneurs du nom de Beaufort fut vendue par expropriation au conseil d'Artois, en 1726, sur le fils d'un seigneur de ce nom, lequel aidé de quelques-uns de ses vassaux, avait assassiné, le 26 octobre 1700, le seigneur de Marquais. L'assassin étant parvenu par la fuite à se

soustraire à la vengeance des lois fut condamné à être pendu. Ce qui fut exécuté en effigie.

L'acquéreur de la terre fut de Clemy, gentilhomme de Picardie, à qui elle ouvrit en 1730, avec celle de Monchy-Breton les portes du conseil d'Artois.

Il y avait à Bailleul un autre bien considérable dont était propriétaire Théry de Norbercourt, le même qui fut tué dans la Cathédrale d'Arras, au sortir de la messe de minuit, en 1671, par un domestique du marquis de Monpezat, gouverneur d'Arras. Il reçut le coup dans la cuisse, sur le parvis, vis-à-vis de l'Hôtel-Dieu; mais étant rentré dans l'église, elle fut déclarée profanée et rebénie ensuite. L'église de Bailleul a été vendue nationalement et rachetée par la commune. On fait remonter sa construction à une très-haute antiquité.

Du diocèse d'Arras et du doyenné d'Aubigny, la cure de Bailleul produisait 700 livres; un vicariat dont le titulaire recevait un traitement de 500 livres, y était annexé.

Distances : d'Aubigny, 12 kil.; de St.-Pol, 10 kil.; d'Arras, 26 kil.; de St.-Omer, 44 kil.

Contenances : terres labourables, 637 hect. 19 ares; prés, herbages, 9 hect. 70 ares; bois, 38 hect. 17 ares; vergers, pépinières, 44 hect. 35 ares; propriétés bâties, 4 hect. 57 ares; terrains non imposables, chemins, rues, flégards, 15 hect. 47 ares.

BAJUS.

Bajus, *Baisus,* était de la gouvernance d'Arras. C'était de plus une annexe de La Comté, à la desservance de laquelle était affecté un traitement de 500 livres.

St.-Vaast est le patron de l'église. La dîme autrefois

appartenait à l'abbaye de Mont-St.-Eloy et au prévôt de la collégiale de St.-Pierre, d'Aire, lequel avait même une justice particulière à Bajus. La terre de ce lieu appartenait à la maison de Beaulaincourt. Les armoiries de cette famille étaient aux vitres, aux fonts baptismaux et même aux cloches, lesquelles, par parenthèse, furent volées, en 1710, par des soldats de l'armée alliée. Comme en 1733, elles n'étaient pas remplacées, on continuait d'appeler encore alors les fidèles au service divin, au moyen d'un cornet à Bouquin.

L'église de Bajus ayant été vendue nationalement fut en grande partie démolie, il n'en est plus resté que les murailles que la commune a rachetées et fait garnir d'un toit. La totalité de l'édifice a été depuis l'objet de plusieurs restaurations.

La fête communale se célèbre le 1er dimanche de juillet.

Distances : d'Aubigny, 14 kil.; de St.-Pol, 24 kil.; d'Arras, 30 kil.; de St.-Omer, 48 kil.

Contenances : terres labourables, 218 hect. 63 ares; prés et herbages, 6 hect. 54 ares; bois, 52 hect. 02 ares; vergers 9 hect. 90 ares; riez, 30 ares; propriétés bâties, 1 hect. 40 ares; terrains non imposables, 4 hect. 89 ares.

BERLES.

Berles, *Berla*, *Bella*, a deux dépendances : Vandelicourt et Monchel.

Vandelicourt est un hameau assez considérable et remarquable par sa position géognostique; c'est là que la Scarpe prend sa source.

Il y avait autrefois deux seigneuries. L'une était possédée par la famille Quarré de Durepaire. Une demoi-

selle de ce nom avait même fondé, en ce lieu quelques messes, pour contribuer à y entretenir un chapelain résidant. Mais le succès n'a pas répondu à la pieuse intention de la fondatrice.

Un bourgeois d'Arras, du nom de Gamand, obtint la seconde, par vente faite par expropriation.

Le chapitre d'Arras possédait à Vandelicourt une ferme qu'on appelait la ferme ou cens du chapitre.

Monchel. Ce hameau est situé entre Berles et Berlette, dans une vallée qui s'étend à gauche de la grande route d'Arras à St.-Pol. La dîme et le terrage sur ce hameau appartenaient au chapitre de la cathédrale d'Arras, qui y possédait aussi une ferme assez importante, en face de laquelle était une chapelle en l'honneur de St. Gondulphe, détruite depuis plus de 150 ans; c'était un pélérinage.

Le même chapitre eut à Monchel son pilori et ses fourches patibulaires.

Quant à Berles, sa seigneurie a passé successivement dans les maisons de Longueval et de Soissons-Marœuil. Vers l'an 160, elle avait pour propriétaire un conseiller au conseil d'Artois, nommé Jean Duval. Au commencement du 18e siècle, la famille Lallart d'Arras acheta cette terre par décret sur les héritiers de ce conseiller.

L'église de Berles n'a pas été vendue nationalement. On en fait remonter la construction au 15e siècle.

Dépendant du diocèse d'Arras et du doyenné d'Aubigny, le curé de Berles était, avant 1789, à la portion congrue.

Il est à remarquer que Berles, Monchel et Vandelicourt ont chacun leur bureau de bienfaisance dont nous donnons plus loin les revenus.

La fête communale de Berles a lieu le 2e dimanche d'octobre.

Distances : d'Aubigny, 4 kil. ; de St.-Pol, 27 kil. ; d'Arras, 16 kil. ; de St.-Omer, 40 kil.

Contenances : terres labourables, 739 hect., 19 ares ; prés, herbages, 20 hect., 34 ares ; bois, 19 hect., 54 ares ; vergers, 31 hect., 08 ares ; rietz, 28 ares ; propriétés bâties, 5 hect., 77 ares ; terrains non imposables, rues, flégards, 16 hect., 87 ares.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Berles,	revenus,	212 f.	14 c.
Monchel,	—	154	67
Vandelicourt,	—	78	30

BÉTHONSART.

Béthonsart, *Betonsart*, est assis au milieu d'une plaine élevée, à 7 kilomètres d'Aubigny, entre Villers-Brulin, Mingoval et Frévillers. La traduction littérale de ce nom, dit M. Harbaville, formée des mots celtiques *Bey*, *Thun* et du latin *Sartum* est : demeure près du bois défriché.

Il a d'abord, comme hameau, fait partie de la paroisse de Savy, puis de celle de Villers-Brulin. Il fut enfin érigé en paroisse dépendante du doyenné d'Aubigny. Avant 1789, le curé qui la desservait était à la portion congrue.

Au milieu du 16e siècle, la seigneurie de Béthonsart appartenait à Robert Lejosne. Il fut inhumé dans l'église et un marbre noir scellé sur sa tombe contenait l'inscription suivante : *Cy gît Robert Lejosne, écuyer, Béthonsart et Caucourt en partie, mort en 1565.*

Depuis, la seigneurie fut divisée, mais les droits honorifiques devinrent alternatifs entre les deux possesseurs. La maison de Lannoy-Beaurepaire en possédait

une partie et l'autre fut achetée, en 1695, par un fermier de Savy, nommé Evrard, mort à Arras en 1730 et inhumé, selon ses désirs, à Savy où il a laissé des enfants héritiers de sa part de seigneurie, seigneurie dont la juridiction était Aubigny-le-Comte, tandis que la juridiction de la seigneurie Delannoy était Aubigny-la-Marche.

L'église de Béthonsart n'a été ni vendue ni dévastée. Cela fait honneur à la sagesse et aux sentiments religieux de ses habitants. Jusqu'à présent nous n'avions pas eu lieu, en parlant d'églises, d'enregistrer un si beau fait.

Cette église n'a qu'une nef. Elle est au milieu du cimetière qui est formé de murailles. La tour et la flèche qui portent le millésime de 1462, sont un ouvrage remarquable par ses ornements. La tour est élevée, carrée. La flèche de forme hexagone est dentelée sur les coins, dans toute sa hauteur.

En 1732, l'abbé du Mont-St.-Eloy, Dominique Toursel, de concert avec les habitants et la fabrique, fit rebatir et agrandir le chœur. Un ouvrier maçon, de Marœuil, nommé Jean-Guislain Doby, remuant la terre pour creuser les fondations, heurta avec sa pioche un petit pot de grés. Ce pot mis à jour se trouva contenir 60 pièces d'or aux armes de France, d'Espagne, de Castille et de Portugal. Il renfermait aussi quelques pièces d'argent.

Peu de jours après, intervint messire Charles-Joseph Delannoy, comte de Lannoy et du Saint-Empire, qui déclara donner à l'inventeur un tiers du trésor et céder à l'église ce qui lui revenait.

M. Lefebvre, chanoine du chapitre d'Arras, théologien éminent, décédé il y a quelques années en cette ville, était natif de Béthonsart.

La fête communale de Béthonsart a lieu le dimanche après le 11 juin.

Distances ; d'Aubigny, 7 kil. ; de St.-Pol, 20 kil. ; d'Arras, 17 kil. ; de St.-Omer, 59 kil.

Contenances : terres labourables, 387 hect. 10 ares ; prés, herbages, 1 hect. 55 ares ; bois, 71 ares ; vergers, 18 hect. 90 ares ; rietz, 15 ares ; propriétés bâties, 3 hect. 21 ares ; terrains non imposables, 9 hect. 21 ares.

CAMBLAIN-L'ABBÉ.

La commune de Camblain-l'Abbé, en latin *Camblinium*, paraît tirer son étymologie de *Cambella*, chambre, logis. Avant la révolution, elle était, quant au spirituel, du diocèse d'Arras, ville dont la gouvernance étendait sa juridiction sur la partie principale de cette localité, le surplus ressortissant au bailliage d'Aubigny-le-Comte. On croit que le nom supplémentaire de l'*Abbé* lui a été donné, parce que l'abbaye du Mont-St.-Éloy y a possédé une grande ferme.

La commune traversée tout récemment par le chemin de grande communication n° 65 d'Arras à St.-Hilaire, doit aux exhortations persuasives et aux soins éclairés de M. Mathieu, maire, d'être entièrement pavée depuis plusieurs années. S'il est incontestable que la facilité dans les moyens de circulation ajoute, sous plusieurs rapports, au bien être des populations, la confection du nouveau chemin dont nous venons de parler procurera un avantage particulier à Camblain ; jusqu'ici une vallée de la contenance de 50 hectares était sujette à des inondations causées par les eaux qui, au moment des orages, ou de la fonte des neiges débordaient des fossés longeant cette vallée, mais ces fossés ayant reçu de notables élargissements, il est

plus que présumable que les débordements seront désormais moins fréquents, s'ils ne cessent pas entièrement.

Les effets de la guerre que la France a faite à l'Espagne de 1635 à 1659, dans le but principal de recouvrer l'Artois, se sont fait sentir d'une manière bien remarquable à Camblain; depuis le commencement du mois de novembre 1636, jusqu'au mois de février suivant, il y est mort 66 grandes personnes et 70 enfants en bas âge.

Dans le commencement du siècle suivant, dans la guerre pour la succession, la mortalité y fut encore très-forte. Le 2 juillet 1710, l'armée hollandaise a campé à Camblain et sur les territoires circonvoisins. A la suite de ce campement, il est mort à Camblain 114 personnes depuis le mois de juillet jusques et compris le mois de novembre suivant. Rien ne porte à croire que sa population ait été plus importante qu'elle ne l'est aujourd'hui.

L'église de Camblain a été vendue nationalement. Elle a heureusement échappé au marteau des démolisseurs, parce que M. Mathieu, père de M. le maire actuel, l'a achetée. Au moment du rétablissement du culte, il l'a rendue à la commune, ainsi que le presbytère dont il avait eu aussi la précaution de se rendre adjudicataire.

Cette église et le clocher ont été bâtis en 1404. Alors Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, dont l'attachement au roi de France, son suzerain, était plus qu'équivoque, était comte d'Artois. Les relations d'amitié qu'il entretenait avec le roi d'Angleterre ont pu déterminer dans notre pays, le séjour d'ouvriers de cette nation, qui auront travaillé à la construction

des édifices qui nous occupent. Ainsi ce ne pouvaient être que de simples ouvriers ou même des entrepreneurs, travaillant pour le compte de Français.

L'intérieur de cette église se fait remarquer par ses poutres à franges. Il existe aussi une corniche formée de pièces de bois sculptées, offrant des guirlandes, des têtes d'hommes et de femmes, et elle fait l'admiration des antiquaires. On y voit quelques épitaphes des anciens lieutenants, n'ayant rien de monumental. La tour est terminée par une galerie circulaire et surmontée par une flèche en pierre, de forme octogone et dentelée sur le sommet de chacun des côtés.

Dans la nuit du 28 au 29 juin 1722, la ferme dite de *l'Aby* est devenue la proie des flammes, ainsi qu'une partie du presbytère. Cet incendie a été attribué à un accident.

Les dommages causés au presbytère furent réparés en 1723 et la ferme fut rétablie l'année suivante.

Il y avait trois seigneuries à Camblain.

La principale appartenait à l'abbaye du Mont-St.-Eloy, la seconde était au chapitre d'Arras et la troisième qui a formé longtemps un hameau particulier, justiciable d'Aubigny-le-Comte, avait nom Estrayelles et a appartenu au prince de Hornes, gouverneur et capitaine de l'Artois pour le roi d'Espagne, Philippe II. Plus tard cette terre a appartenu au prince de Salm-Salm, qui quelque temps avant la première révolution l'a vendue à la famille Lallart d'Arras.

A la fin du 17e siècle, les habitants d'Estrayelles s'établirent dans l'intérieur de Camblain. Ils y étaient déjà fixés avant la guerre, qui fut terminée en 1713.

Cette seigneurie était située sur la chaussée Brunehault, à l'extrémité du village, au bas des bois du

Mont-St.-Eloy. Elle se composait de 14 maisons dont la plus grande partie environnaient la ferme et les autres étaient bâties du côté de St.-Eloy. Il y en avait même une vers Maisnil-Boucher.

Un monticule assez étendu au milieu d'une prairie est visiblement l'emplacement sur lequel s'élevait le corps-de-logis de cette ferme.

Presqu'en face de cet emplacement, il est arrivé le 13 avril 1846 un malheur qui a contristé tout le pays et porté la désolation dans une honorable famille.

Un jeune homme se rendait à cheval d'Arras à Gauchin. Il suivait le sentier formé sur la crète extérieure du fossé à droite. Le cheval glisse et roule sens dessus dessous dans le fossé, ou pour employer l'expression vulgaire, les quatre fers en l'air. Des voyageurs surviennent, bientôt à leurs cris, une foule d'autres personnes accourent. Tous s'arment de bêches et se mettent en devoir d'élargir le fossé pour donner au cheval la facilité de se relever. Il se relève, mais l'infortuné cavalier avait cessé de vivre. Il avait été étouffé immédiatement après la chute du cheval.

On apprend qu'il est le neveu de M. Berck, receveur de l'enregistrement à Arras. M. le maire de Camblain va porter, avec tous les ménagements possibles, la fatale nouvelle à M. Berck. Celui-ci, de son côté, va la transmettre avec la même réserve, aux parents du jeune homme, à Douai.

Ils font ramener son corps à Arras où un service solennel fut célébré en son intention le 15 avril de très-bonne heure dans l'église de St.-Jean-Baptiste, d'où il fut transporté par le corbillard, à Douai, où l'attendait un service plus solennel encore.

Pour perpétuer le souvenir de l'affreuse catastrophe

qui les a frappés, ils ont fait ériger une chapelle sur le fronton de laquelle on lit l'inscription suivante :

A LA MÉMOIRE
de M. Auguste-Joseph Butroille,
né à Douai,
décédé malheureusement à cet endroit,
le 13 avril 1846, âgé de 25 ans.

Vis-à-vis et à quelques pas de la porte, on voit un bloc de gré, à la taille fine et en forme de prie-dieu, sur lequel on lit ces paroles dont la poignante simplicité porte à la méditation et à la prière : *Ici il périt.*

Avant 1789 le curé de Camblain était à la portion congrue.

La fête communale de Camblain a lieu le dimanche après le 24 juin.

Distance du chef-lieu d'arrondissement, 25 kil.; du canton, 5 kil.; d'Arras, 15 kil.; de St.-Omer, 58 kil.

Contenances : terres labourables, 29 hect., 25 ares; bois, 92 hect., 21 ares; vergers, 22 hect., 06 ares; landes et bruyères, 1 hect., 20 ares; propriétés bâties, 3 hect., 96 ares; terrains non imposables, 12 hect., 80 ares.

Bureau de bienfaisance : revenus, 46 f. 28 c.

CAMBLIGNEUL.

Cambligneul, *Camblignolum,* a longtemps passé pour un hameau d'Artois, parce qu'il n'était pas même reconnu comme succursale. Si, comme le dit M. Harbaville, il était dès le 13e siècle de la dépendance de Camblain, il paraît qu'à l'époque de 1631 et sous l'épiscopat de Paul Boudot, le curé, les habitants d'Aubigny et ceux de Cambligneul, convinrent que le vicaire ou le chapelain de ce lieu remplirait toutes les fonctions curiales, à l'exception de la publication des

bans et de la célébration des mariages, qui se feraient à Aubigny.

Jacques de Bos dit Galois, qui vivait au commencement du 15e siècle, était seigneur de Cambligneul. En 1429, cette terre passa dans la maison de Mailly, dont une branche prit le nom de Mailly-Cambligneul. Cette même terre passa ensuite par une alliance matrimoniale dans la famille d'Ostrel qui l'a possédée jusqu'à la révolution.

L'église de Cambligneul n'a pas été vendue nationalement. Elle affecte à son extérieur, les dimensions d'une grande chapelle plutôt que celles d'une église proprement dite. Cet édifice est adossé à une ferme et le chemin de grande communication de Labassée à Lucheux, qui traverse la commune, passe en face de l'un et de l'autre. Au milieu du manoir dépendant de la ferme s'élève un monticule sur lequel existent des débris, probablement de quelque ancien fort.

La tour peu élevée était surmontée, il y a quelques années, d'un campenart qu'a remplacé depuis, une petite flèche couverte en ardoises.

Cambligneul a donné naissance à Thomas Breuvart, abbé de Dommartin sous le règne de Louis XV.

La fête communale de ce lieu se célèbre le 3e dimanche d'Août.

Distances : d'Aubigny, 5 kil. ; de St.-Pol, 25 kil. ; d'Arras, 16 kil. ; de St.-Omer, 56 kil.

Contenances : terres labourables, 440 hect. 24 ares ; prés, 4 hect. 84 ares ; bois, 14 ares ; vergers, 12 hect. 38 ares ; propriétés, 3 hect. 11 ares ; terrains non imposables, rues, chemins, flégards, 8 hect. 65 ares.

Bureau de bienfaisance : revenus, 297 f. 61 c.

CAPELLE-FERMONT.

Capella, les hôtels d'Araines, ranarum, de *ranæ,* grenouilles, *chapelle d'Aubigny.*

Ce village était autrefois comme il l'est encore aujourd'hui annexe de Frévin, le nom distinctif qu'il porte maintenant est celui d'une ferme qui s'y trouve et dont le propriétaire prit aussi le nom, lorsqu'elle appartenait aux prud'hommes d'Ailly. Elle a été depuis possédée par un seigneur d'Agnières, nommé d'Epain.

De la route d'Arras à St.-Pol, on aperçoit non loin d'Aubigny et sur le point culminant de la côte qui domine Capelle, une croix en grés, haute jadis de 2 mètres 60 centimètres. On l'appèle la croix du Metz, parce qu'elle est érigée sur une pièce de terre dépendante d'une ferme de ce nom. Metz, *Mansus, Mansum,* jardin enclos, manoir. Elle a été plantée en 1597. Elle est en gré piqué à la taille fine. Le Christ et les images de la Vierge et de saint Jean l'évangéliste étaient représentés dessus. Mais cette croix a été mutilée, pendant la tourmente révolutionnaire, par un fonctionnaire, instrument d'un vandalisme barbare et impie. On a arraché du fût le tronçon de grés sur lequel étaient représentées les images dont nous venons de parler. Le fût même a été renversé, ou a fini par tomber et, chose remarquable, des conscrits de l'an VII passant par là, voulurent, autant qu'il était en eux, réparer le scandaleux désordre commis par celui qui aurait dû l'empêcher, ils relevèrent le fût qui resta sept ou huit ans gisant sur le sol avec le bloc de grés formant les bras de la croix. Les choses ne

devaient pas rester en cet état. Il y a environ trente-quatre ans, M. Painblanc, d'Aubigny, qui avait un frère ecclésiastique, étant devenu propriétaire du terrain où est le monument, le fit rétablir dans l'état où on le voit maintenant.

Quant au morceau de grès contenant les figures, il pouvait être de la hauteur de 50 centimètres. Il avait été transporté sous le clocher de Capelle, d'où il a disparu, sans qu'on sache ce qu'il est devenu. Cela est regrettable. (1)

La croix dont nous venons de parler fut érigée pour garder le souvenir d'un fait extraordinaire. Des voleurs s'étaient introduits dans l'abbaye du Mont.-St.-Eloy, d'où ils avaient enlevé plusieurs ornements d'église. En emportant leur butin, une réflexion les saisit : ils ont profané la maison de Dieu et dérobé les ornements que revêtent les ministres de ses autels. Aussitôt les remords et la crainte de la justice divine et humaine s'emparent d'eux. Frappés d'immobilité, ils ne peuvent plus avancer. Atteints peu de moments après, ils avouent leur crime et restituent les objets volés.

L'église de Capelle a été vendue nationalement et achetée par une personne qui l'a rendue à la commune.

Le Fermont, dit Maillard, dans lequel est la ferme appelée le Metz-en-Araines était du bailliage d'Aubigny-la-Marche.

Distances : d'Aubigny. 3 kil. ; de St.-Pol, 25 kil. ; d'Arras, 14 kil. ; de St.-Omer, 65 kil.

---

(1) Renseignements transmis par M. Capron, curé de Frévin et de Capelle.

Contenances : terres labourables, 260 hect. 97 ares; prés, herbages, 13 hect. 58 ares; bois, 1 hect. 14 ares; vergers, 1 hect. 53 ares; rietz, 7 hect. 40 ares; terrains bâtis, 93 ares; terrains non imposables, rues, flégards, routes, 10 hect. 37 ares.

CHELERS.

« Ce lieu est nommé en 1172 *Parachia de Celest*, » puis dans des actes postérieurs *Cheilliers et Celers*. » Ce nom est évidemment formé de *Cella*, loge, maison. » Ses analogues sont communs, tels que *selles*, *chelles*, » *vaucelles*, etc. Chelers avait un échevinage avant 1507. » (M. Harbaville.)

Avant 1789, une partie de Chelers était de la sénéchaussée de St.-Pol et l'autre de la gouvernance d'Arras.

En 1710, alors que le prince Eugène avait son quartier-général à la ferme du Tirlay, des ministres dissidents firent le prêche dans l'église de Chelers.

Au 16e siècle, la terre de Chelers appartenait à un argentier d'Arras, du nom de Morel, dont le fils fut procureur-général au conseil d'Artois. Elle fut longtemps divisée en deux branches qui furent réunies en 1731, dans la personne de messire Yves-Guislain Quarré, seigneur de Beaurepaire.

Tirlay et Hersin-le-Vert sont deux hameaux dépendants de Chelers.

L'église de Chelers a été en partie démolie et ensuite revendue à une personne qui a rendu ces débris à la commune. Avant la révolution, le curé de Chelers était à la portion congrue.

La fête communale de Chelers a lieu le 1er dimanche de septembre.

Distances : d'Aubigny, 10 kil. ; de St.-Pol, 15 kil. ; d'Arras, 22 kil. ; de St.-Omer, 53 kil.

Contenances : terrains labourables, 732 hect. 38 ares ; prés, 16 hect. 11 ares ; bois, 27 hect. 76 ares ; vergers, 23 hect. 88 ares ; propriétés bâties, 4 hect, 84 ares ; terrains non imposables, routes, flégards, rues, 15 hect. 87 ares.

Bureau de bienfaisance : revenus, 245 f. 85 c.

FRÉVILLERS.

La dîme de Frévillers appartenait à l'Abbaye du Mont-St.-Eloy, au prévôt de la collégiale d'Aire et à la chapelle de la maladrerie d'Aubigny.

Les habitants ont entretenu longtemps un chapelain amovible qui ne pouvait remplir d'autres fonctions curiales que celles qu'il plaisait au curé de Magnicourt de lui permettre. Mais en 1775, la chapelle dont la construction remonte à plus de deux cents ans et qui était dédiée à Ste.-Anne, fut agrandie et érigée en paroisse, dépendante du doyenné de La Comté. Le curé y fut à la portion congrue.

L'église de Frévillers a été vendue nationalement et achetée par une personne pour la rendre au culte.

La terre appartenait à du Riez, comte de Willerval. Le dernier de ce nom, Charles-Alexandre, avait épousé une de France, sa cousine germaine. Il décéda à Arras, en 1733, laissant une fille unique. Son corps fut conduit à Willerval par le père Ignace Le Carlier Dumetz, gardien des capucins, qui l'avait assisté dans ses derniers moments, et il fut placé dans le caveau de ses ancêtres.

La ducasse a lieu le dimanche après le 20 juillet.

Distances : d'Aubigny, 7 kil. ; de St.-Pol, 15 kil. ; d'Arras, 20 kil. ; de St.-Omer, 44 kil.

Contenances : terres labourables, 291 hect, 17 ares; prés, 5 hect. 83 ares; bois, 176 hect. 05 ares; vergers, 10 hect. 40 ares; propriétés bâties, 4 hect. 18 ares; terrains non imposables, 9 hect. 72 ares.

FRÉVIN-CAPELLE.

Dans le 12e siècle, Frévin, *Freving*, *Fevring*, qui était de la paroisse d'Agnières, fut érigé en cure à laquelle Capelle fut annexé. L'Assomption de la Vierge est la principale fête de l'église où il y eut autrefois une confrérie du Saint-Sacrement. Cette église est à demi-côte et située dans le cimetière qui est grand et fermé de bonnes murailles en pierres.

« Elle fut construite en 1551, date qui se voit très-ostensiblement au milieu de l'arcade du portail. Sa voute en petites pierres blanches est en ogive. Les arêtes en sont saillantes, les nervures de celles-ci sont anguleuses et se terminent à leur point de jonction par des culs de lampe. Elle a été vendue pendant la tourmente révolutionnaire et achetée par une personne de la commune, laquelle, au moment du rétablissement du culte, l'a rendue intacte.

A l'entrée de l'édifice, s'élève une tour superbe en belles pierres grises, percée de meurtrières et surmontée d'une galerie et d'une flèche octogone, en pierres blanches, ornée aux huit angles de sculptures. La hauteur de la tour est de 20 mètres et celle de la flèche de 10. Elles ont été achevées en 1649. » (1) Les armoiries d'un seigneur de Frévin-Capelle et celles de sa femme se voyaient sur certaines parties des clefs de la voûte. C'étaient les armes de Bernemicourt.

(1) Renseignements transmis par M. le maire de Frévin.

La terre de Frévin a été longtemps en possession des seigneurs de ce nom. Des auteurs des 15e et 16e siècles, en latinisant le nom de Frévin par *Frivinum*, parlent en termes élogieux de deux seigneurs de ce lieu, François et Jean de Bernemicourt, gouverneurs de Béthune.

En 1701, François Leblanc et Marie-Anne Brodel, sa femme, fermiers du marquis de Saluces de Bernemicourt, firent bâtir, au nord de Frévin, une chapelle qui existe encore. Tous deux ont été enterrés dans la nef de l'église paroissiale, près de l'autel, du côté de l'évangile. Leur épitaphe, gravée sur un marbre bleu, était enchassée dans un cadre de pierres avec sculptures et scellée dans la muraille. Il y était fait mention de quelques obits fondés par eux dans la même église.

La maison seigneuriale était au bas de l'église. S'il y a eu autrefois, en cet endroit un château, il n'en restait plus vers le milieu du 18e siècle d'autres vestiges qu'un fossé et quelques vieux murs le long desquels coule un ruisseau dont la source est sous un des bâtiments de cette maison, aujourd'hui propriété de Mme Candelier. La position de cette même maison au bas de la colline et sur la rive gauche de la Scarpe dans laquelle se perd le ruisseau dont nous venons de parler peut faire conjecturer qu'il y eut là autrefois un fort, et cela avec d'autant plus de raison que les rives de la Scarpe étaient garnies de forts de distance en distance.

Avant 1789, la juridiction diocésaine de Frévin était *Arras* et la juridiction décanale *Marœuil.* Le produit de sa cure était de 600 livres. La paroisse ressortissait au bailliage d'Aubigny-le-Comte.

La fête communale à Frévin, a lieu le 2e dimanche d'octobre.

Distances : d'Aubigny, 5 kil.; de St.-Pol, 25 kil.; d'Arras, 13 kil.; de St.-Omer, 66 kil.

Contenances : terres labourables, 321 hect., 68 ares; prés, 8 hect., 68 ares; bois, 75 ares; vergers, 6 hect., 61 ares; rietz, 9 hect., 75 ares; propriétés bâties, 2 hect., 65 ares; terrains non imposables, 9 hect. 38 ares.

Bureau de bienfaisance : revenus, 336 f. 87 c.

GOUY-EN-TERNOIS.

« Gouy-en-Ternois, *Goy ad Thenam*, ainsi surnommé, parce que la Ternoise avait jadis sa source en ce lieu. Le mot celtique *Goy* signifie bois. L'abbaye de St.-Eloy y avait un prieuré fondé au 13e siècle.

Nous trouvons dans le cartulaire du prieuré d'Aubigny, la charte de commune de ce village. Cette pièce inédite n'est pas sans intérêt.

« C'est li lois de Goy-en-Ternois. »

« Jou hues de Casteillon quens de Sainct Pol à tous
» chaux q cette presente Cartre esgarderons. Ke jou
» tous les homes de Goy ai quitté de toute corowée
» sauf men droit et me justice parmanaulement. Jou
» ai octroyé aussi as devant dis homes en le devant
» dite ville avoir eskievins a le loi et a le coutume de
» Sainct Pol, lesquels mes droits feelement warderont.
» Et les fourfais de ce le ville a le loi et a le coutume
» de Sainct Pol renteront a mi et à mes hoirs. Pour
» les devant dites loy et coutumes les devant dis homes
» paieront a mi a mes hoirs cascun un an nouvel un
» mui d'avaine a la grande mesure de Sainct Pol.
» Sauve toutes mes rentes et sauf men droit et toute
» me justice sauve. Et pour chou ke toutes ces coses

» permaignent fermes jou ai donné cestre Cartre en-
» fortie du warnissement de men scel. Ce fu fais à
» l'an de l'incarnacion notre seigneur mil deux cens
» et vint-wit ou mois de décembre. »

Ce village fit partie de la dot de Jeanne de Châtillon en 1376. » (M. Harbaville.)

L'église de Gouy n'a pas été vendue nationalement et paraît n'offrir rien de remarquable, quant à son architecture et à ses ornements extérieurs. Le cimetière est à l'entour.

Avant la révolution de 1789, Gouy était du diocèse de Boulogne et du doyenné de St.-Pol et ressortissait en partie au bailliage d'Aubigny-le-Comte, en partie à celui d'Aubigny-la-Marche et à la sénéchaussée de St.-Pol.

La fête communale a lieu le 2e dimanche de septembre.

Distances : d'Aubigny, 4 kil.; de St.-Pol, 13 kil.; d'Arras, 32 kil.; de St.-Omer, 56 kil.

Contenances : terres labourables, 527 hect., 24 ares; prés, 2 hect., 42 ares; vergers, 24 hect., 38 ares; rietz, 82 ares; propriétés bâties, 3 hect., 37 ares; terrains non imposables, routes, rues, chemins, etc., 7 hect., 14 ares.

HERMAVILLE.

Hermetis villa, lieu consacré à Mercure sous la domination romaine. On prétend que l'Hermapolis dont font mention plusieurs auteurs latins est Hermaville qui aurait, d'ailleurs, été assiégé par César. L'évêque Lambert accorda en 1099 à l'abbaye d'Etrun l'autel d'*Hamart-Villa* à la prière de l'abbesse Fulgence. En 1400, la terre d'Hermaville appartenait à un Longueval, seigneur d'Araucourt. Marie de Lens, fille

unique de Gilles de Lens, gouverneur de l'Artois, et veuve de Charles d'Egmont l'acheta d'un Longueval, ainsi que celle de Duisans. Comme elle n'avait pas les capitaux nécessaires pour payer le prix de son acquisition, elle en emprunta sur ces deux seigneuries que ses créanciers firent revendre dans la suite et qui furent achetées par de Rouvroy, père de la fondatrice de l'ancien bâtiment de la Charité d'Arras. Le comte d'Egmont, fils de Marie, ayant voulu rentrer dans ces deux seigneuries, chargea Antoine Dubois, depuis conseiller au conseil d'Artois, de les retraire en son nom; le comte n'ayant pas lui-même rempli ses engagements envers Dubois, celui-ci garda ces deux terres.

Celle d'Hermaville, avec son domaine, valait en 1730 deux mille livres de rente et était investie d'un droit de champart sur 1200 mesures. Elle relevait d'Aubigny.

Le château d'Hermaville était un des plus anciens du pays. Flanqué de tours et ceint de fossés profonds, mais à sec, il a résisté à diverses attaques. Pendant le siége d'Arras de 1640, les Espagnols s'y retranchèrent et dans leurs sorties ils harcelaient les Français. Ceux-ci, maîtres du plat pays des environs et de la ville d'Arras, firent raser ce château. Sur les fondations on a bâti la ferme du seigneur.

Le château actuel a été érigé, en 1775, par M. Maurice Quarré de Beaurepaire.

L'église construite en 1782 a été vendue nationalement et achetée par une personne avec l'intention de la rendre au culte, dans des temps meilleurs. Honneur à cette personne! Le clocher un des plus beaux du pays est en pierres. La flèche également en

pierres est élégamment dentelée. L'édifice dans son entier date de 1659 et sa hauteur paraît être de 45 mètres.

Autrefois Hermaville se divisait en deux parties : le bailliage et l'échevinage, distinctions tombées aujourd'hui en désuétude. Les terres ou maisons dépendantes du bailliage étaient de la gouvernance d'Arras, le reste d'Aubigny-la-Marche. Hermaville formait une seule seigneurie dont le titulaire nommait les échevins et les changeait comme bon lui semblait.

Avant 1789, Hermaville avec Tilloy, son annexe, était du doyenné de Marœuil et la cure produisait 1200 livres.

La fête communale a lieu le 2e dimanche de septembre.

Distances : d'Aubigny, 5 kil. ; de St.-Pol, 20 kil., d'Arras, 13 kil. ; de St.-Omer, 60 kil.

Contenances : terres labourables, 582 hect. 05 ares ; prés, 6 hect. 06 ares ; bois, 3 hect. 27 ares ; vergers, 21 hect. 45 ares ; propriétés bâties, 5 hect. 96 ares ; terrains non imposables, routes, chemins, rues, 13 hect. 36 ares.

Bureau de bienfaisance : revenus, 381 f. 76 c.

IZEL-LEZ-HAMEAUX.

« Ce lieu est nommé *Iseers* et *Izer* dans les chartes du prieuré d'Aubigny en 1248. L'étendue des terrains que circonscrivent d'anciennes fondations fait penser que le château a dû être au moyen âge une construction importante. Izel eut sa coutume en 1507. » (M. Harbaville.)

Une inscription du 10 avril 1570 sur un mausolée qu'on voyait, avant la révolution, dans le chœur de l'église des Récolets d'Arras et qui était orné des armoiries d'Habarcq et de Lens contenait les énoncia-

tions suivantes : *Cy-gisent les corps de haut et puissant seigneur Messire Gilles de Lens, au jour de son trépas, Baron d'Aubigny-le-Comte, et de noble dame, Madame Marie d'Habarcq, sa compagne, à cause d'elle seigneur d'Aubigny-la-Marche, Izel, Habarcq, Agnez, Villers-Chatel, Noyelles-en-l'Eau, La Vigne-lez-Arras, Vaudricourt-lez-Béthune, Givenchy-le-Noble.* (1)

Il paraît indubitable d'après une énonciation si authentique que les seigneurs d'Habarcq et de Lens étaient les seigneurs hauts-justiciers du village, de la paroisse et de l'église d'Izel. Au surplus, les armoiries de ces deux maisons se voyaient sur un gré, servant de clef au cintre de la principale porte d'entrée et sur la plus grosse cloche de ce village.

Le marquis d'Hesdigneul possédait aussi aux villages d'Izel et de Manin, deux fiefs, en raison desquels il avait justice et seigneurie vicomtières. (2)

---

(1) C'était probablement le cœur de Gilles de Lens et celui de Marie d'Habarcq, qui avaient été déposés dans l'église des Récolets d'Arras, car leurs cercueils en plomb existent encore aujourd'hui dans un caveau de l'église d'Habarcq.

(2) Nous décrivons ici quelques unes des prérogatives attachées aux titres de seigneurs fonciers, vicomtiers et hauts-justiciers.

On appelait seigneur foncier, celui qui n'avait dans sa mouvance ou dépendance que des héritages cottiers ou roturiers. Il ne pouvait, en général, condamner qu'à une amende de cinq sous.

Le seigneur vicomtier avait dans la sienne d'autres fiefs. Outre les avantages propres au seigneur foncier, il avait le droit, par l'entremise de ses hommes féodaux, de fixer le prix de plusieurs denrées et de certaines boissons dans son tenement ou ressort. Il exerçait la moyenne justice sur les chemins jusqu'à l'amende de 60 sous parisis et poursuivait les voleurs jusqu'au dernier supplice, à la réserve du bannissement.

Il veillait par ses lieutenants à la justesse des poids et mesures, mais lors-

Il y avait encore à Izel deux seigneuries vicomtières, tenues toutes deux de la seigneurie principale. C'était d'abord la seigneurie d'Hannart, ayant plusieurs mouvances, puis celle de Vaulx, qui, à la fin du 17e siècle, appartint à un ecclésiastique nommé de Rosa.

En outre, le prieur d'Aubigny avait le droit d'afforage, c'est-à-dire, d'imposer une certaine redevance pour la vente du vin et celui de fixer le prix de la bière dans quelques tenements situés aux environs du cimetière, le long duquel et du côté de la place publique il fit planter des arbres. Ce qui donna lieu à un procès.

Marie de Lens ayant vendu sa seigneurie à Hector Cuvillier, conseiller au conseil d'Artois, celui-ci la revendit au seigneur de Vière-Casseau, près de Tournai. Ce dernier voulut entrer en possession des droits honorifiques, le prieur les lui contesta. Par une sentence rendue en 1710 et confirmée par le parlement de Paris, le conseil d'Artois décida que ces droits seraient adjugés alternativement aux parties contendantes et qu'elles continueraient cette jouissance alternative des deux années l'une, après que le sort aurait fixé les rangs entr'elles. Les arbres sur la place ont été aussi

---

qu'il y avait constatation de l'usage de faux poids ou de fausses mesures, il était astreint à renvoyer l'affaire par devant le seigneur haut-justicier.

Celui-ci avait droit, à cause de sa seigneurie, de connaître par ses hommes de fief, de toutes les affaires civiles ou criminelles qui arrivaient dans toute l'étendue de sa justice. Il pouvait prononcer la peine du bannissement et faisait des édits et statuts.

Ses fourches patibulaires étaient composées de trois piliers, tandis que celles du seigneur vicomtier n'en avaient que deux. *Art. 1. De la coutume générale d'Artois.*

partagés entre les deux seigneurs, mais celui qui les avait plantés, dut recevoir une indemnité.

Il paraît que c'était toujours au lieutenant représentant le propriétaire de la seigneurie de Vaulx, dont nous avons parlé plus haut, que les jeunes gens demandaient la permission de danser dans un emplacement voisin du *gros* et du *petit tilleul*.

A la fin du 17e siècle et au commencement du 18e, on a beaucoup parlé dans le diocèse d'Arras d'une fille qu'on appelait communément la Sainte d'Izel. Elle se nommait Marie-Joseph Letellier. Elle mourut en 1708 et fut enterrée dans l'église paroissiale. Elle mérita cette distinction par sa grande abstinence, par les vertus qu'elle ne cessa de pratiquer toute sa vie et par l'édification qu'inspirèrent ses bons exemples.

En 1710, les habitants de ce village donnèrent des preuves de bravoure. Ils s'opposèrent fort à propos à l'entrée chez eux d'un détachement ennemi. Cette résistance leur permit de sauver leurs effets. Après quoi, ils abandonnèrent leur village auquel le célèbre Malborough, campé alors à Villers-Brulin, fit mettre le feu. Ses soldats prirent une cloche; les autres ayant été préalablement transportées à Arras.

Ces calamités ne furent pas les seules qui affligèrent le village d'Izel. Il y mourut cette année 228 personnes, victimes d'une maladie épidémique qu'on a désignée sous le nom de *la suette*.

L'église d'Izel a été vendue nationalement et démolie. Une autre l'a remplacée, qui ressemble plutôt à une grange qu'à la maison de Dieu. On se met en mesure d'en faire construire une qui sera plus en harmonie avec le clocher bâti au commencement du 18e siècle et qui est réellement remarquable par son

élégante forme pyramidale et sa hauteur qu'on porte à 50 mètres. C'est la plus belle construction moderne du canton.

Avant la révolution, Izel était du doyenné d'Aubigny et sa cure valait 900 livres.

Izel avait trois juridictions : la gouvernance d'Arras, Aubigny-la-Marche et Avesnes-le-Comte pour les francs-alleux, c'est-à-dire, pour les terres qui ne relevaient d'aucun seigneur ni en fief ni en censive.

Hameaux est une dépendance d'Izel, traversé par le chemin de grande communication de Labassée à Lucheux. Il appartenait au 13e siècle à la commanderie du temple de Haute-Avesnes.

La fête communale ou ducasse a lieu le dimanche après le 29 juin.

Distances : d'Aubigny, 7 kil.; de St.-Pol, 20 kil.; d'Arras, 18 kil.; de St.-Omer, 66 kil.

Contenances : terres labourables, 790 hectares; prés, 4 hect. 86 ares; vergers, 33 hect. 12 ares; rietz, 25 ares; propriétés bâties, 7 hect. 97 ares; terrains non imposables, routes, chemins, rues, flégards, 14 hect. 30 ares.

Bureau de bienfaisance : revenus, 210 f. 43 c.

LA COMTÉ.

Trois petits ruisseaux dont le principal vient de Roucourt et passe à Houvelin, dont le second vient de Magnicourt et le troisième de Bajus, se réunissent en la commune de La Comté où ils se confondent sous ce nom, font tourner un moulin et vont se perdre dans la Brète, à Houdain, après avoir passé à Beugin.

La Comté ressortissait à la gouvernance d'Arras. Au commencement du 18e siècle, on voyait encore un

reste des bâtiments, occupés jadis par des religieux du Mont-St.-Eloy, qui en avaient desservi l'église.

Cette église a trois nefs; elle est élevée sur une belle fondation en grés. On voit à l'intérieur deux rangs de colonnes. On y distingue trois sortes de fenêtres. Celles du chœur se terminent carrément, celles du bas côté droit sont en ogive, celles du bas coté gauche finissent en cintre. Les stalles sont sculptées. Une des dalles de marbre servant de pavé est surmontée d'une couronne avec fleurs de lys. Quatre écussons se trouvent au bas. La tour date, dit-on, du 12e siècle. C'est la partie la plus ancienne de l'édifice. La nef de droite remonte à l'an 1575. Celle de gauche est de 1708. Le chœur n'a été reconstruit qu'en 1785, par les soins des religieux de l'abbaye de Mont-St.-Eloy. Elle a été vendue nationalement est conservée. (Bibliothèque choisie de M. le sous-préfet de Ploermel.)

La Seigneurie de La Comté a appartenu longtemps à la maison de Guerboval qui a figuré en plusieurs occasions. Vers le milieu du 18e siècle, le baron d'Esclebecque, issu de cette famille, en était le propriétaire.

L'abbé de St.-Eloy prétendait être seigneur du clocher et jouir des droits honorifiques dans La Comté. Un procès entre cette abbaye et les seigneurs séculiers dura longtemps. Enfin, un arrêt du parlement de Paris attribua à l'abbaye la possession de ces droits à l'exclusion du baron d'Esclebecque dont la maison n'était alors composée que d'un petit corps de logis sur le ruisseau, à gauche, avec une tour hexagone en briques, contenant l'escalier.

François Ier, allant secourir St.-Pol, assiégé par les impériaux en 1537, s'arrêta au château de La Comté.

Ce village avait une coutume particulière rédigée en 1507. Le prince de Berghes en fut le dernier seigneur.

Avant 1789, La Comté était un doyenné et le produit de la cure avec Bajus était de 500 livres. Ainsi c'est par erreur que nous avons dit à l'article Bajus qu'un traitement de 500 livres était attribué au vicaire de cet endroit.

La fête communale a lieu le dimanche après le 4 juillet.

Distances : d'Aubigny, 10 kil. ; de St.-Pol, 15 kil. ; d'Arras, 26 kil. ; de St.-Omer, 40 kil.

Contenances : terres labourables, 482 hect. 83 ares ; prés, 44 hect. 80 ares ; bois, 79 hect. 66 ares ; vergers, 28 hect. 56 ares ; rietz, 8 hect. 71 ares ; oseraies, 76 ares ; propriétés bâties, 4 hect., 54 ares ; terrains non imposables, 12 hect. 83 ares.

LA THIEULOYE.

Avant 1789, La Thieuloye était une annexe de Magnicourt, desservie par un vicaire dont le traitement était de 500 livres. Cet ecclésiastique faisait sa résidence à La Thieuloye, mais il n'y exerçait d'autres fonctions curiales que d'y administrer les sacrements aux malades, d'enterrer en tous temps et de communier hors le temps pascal.

L'église de La Thieuloye n'a pas été vendue nationalement. Elle a échappé, parce qu'elle a été conservée pour les assemblées républicaines. « Cette église en forme de croix grecque est placée sous l'invocation de la Sainte Vierge. Elle paraît dater de la renaissance. A l'extrémité de l'édifice, on remarque une tour ronde sans escalier. Plusieurs miracles ont eu lieu, dit-on, dans l'église de La Thieuloye, par l'intercession de la Vierge qu'on y révère, sous le nom de N.-D. du

Mont-Fera. L'autel où l'on voit sa statue était autrefois un pieux pélérinage. (M. le sous préfet de Ploermel.)

« Le sire de La Thieuloye était chevalier banneret d'Artois au 12e siècle. Guzelin, écuyer, fut de l'expédition d'Oisy en 1284. Un autre seigneur de La Thieuloye, Jean de Bernemicourt, était en 1550 décoré du titre de palatin de la reine de Hongrie.

» Si ce village a eu ses illustrations, il a produit aussi un homme qui a la triste célébrité du crime : Robert-François Damiens, ce misérable qui, le 5 janvier 1757, commit un attentat sur la personne de Louis XV, était né le 9 janvier 1715, il périt dans d'affreux supplices le 28 mars 1757. » (M. Harbaville.)

La Thieuloye ressortissait à la sénéchaussée de St.-Pol.

La fête communale se célèbre le dimanche après le 29 juin.

Distances : d'Aubigny, 15 kil.; de St.-Pol, 10 kil.; d'Arras, 30 kil.; de St.-Omer, 40 kil.

Contenances : terres labourables, 330 hect., 29 ares; prés, 12 hect., 51 ares; bois, 6 hect., 45 ares; oseraies, 5 ares; vergers, 45 hect., 02 ares; rietz, 12 ares; propriétés bâties, 4 hect., 04 ares; terrains non imposables, routes, chemins, rues, 7 hect., 38 ares.

MAGNICOURT-EN-COMTÉ.

Magnicourt, *Maigncurt*, *Maignicourt*, littéralement *grand enclos*, ressortissait à quatre juridictions : partie à la sénéchaussée de St.-Pol, partie à la gouvernance, partie au bailliage d'Aubigny-le-Comte et partie au chapitre d'Arras avec quelques mouvances à Roucourt.

L'évêque d'Arras possédait une seigneurie considérable en ce lieu. Guy de Séve de Rochechouart en

avait fait l'acquisition des deniers que lui avait fait compter Louis XIV, pour l'indemniser de la perte des terrains appartenant à l'évêché et qu'on avait pris pour fonder la citadelle et établir le jardin du gouverneur, aujourd'hui l'esplanade.

Ce prélat acheta cette terre quelque temps après la paix d'Utrecht, faite en 1713, du seigneur d'Haplincourt, gentilhomme originaire de la Gascogne, nommé de Wasservas.

Magnicourt a deux dépendances. Houvelin et Roucourt-en-l'Eau.

Houvelin est situé au sein d'un vallon profond, encaissé dans des montagnes assez élevées et est rapproché de celui où se trouve Roucourt-en-l'Eau.

Il y avait autrefois à Houvelin une chapelle bénéficiale érigée en l'honneur de la Vierge et où le curé de Magnicourt allait célébrer la messe toutes les fêtes de Notre-Dame.

La seigneurie en a été tenue par Philippe de Widebien, seigneur de Treize, décédé en 1717. Ce bien fut saisi et la fille de Treize fut autorisée à s'en remettre en possession. (Voir l'annuaire de 1846, page 336.)

Roucourt-en-l'Eau est un hameau dans une gorge de montagnes au bas desquelles coule un des bras de la rivière de La Comté.

Quelques maisons de ce hameau appartiennent à Monchy-Breton, le reste et c'est le plus grand nombre, dépend de Magnicourt-en-Comté dont le seigneur était aussi propriétaire de la terre de Roucourt.

L'église de Magnicourt construite en 1555 a été vendue nationalement, démolie et seulement reconstruite en 1825.

Avant 1789, Magnicourt était du doyenné de La

Comté et le produit de sa cure était de 500 livres.

La fête communale a lieu le 1er dimanche d'octobre.

Distances : d'Aubigny, 12 kil.; de St.-Pol, 15 kil.; d'Arras, 26 kil.; de St.-Omer, 44 kil.

Contenances ; terres labourables, 811 hect. 52 ares; prés 37 hect. 47 ares; bois, 70 hect. 65 ares; vergers, 27 hect. 47 ares; oseraies, 2 hect. 01 ares; rietz, 10 hect. 87 ares; propriétés bâties, 6 hect. 4 ares; terrains non imposables, 20 hect. 20 ares.

Bureau de bienfaisance : revenus, 142 f. 84 c.

MAIZIÈRES.

« *Maceriœ, id est parietes,* murailles sèches entourant un enclos. On a dit *mas, masuge* et *masure* pour maison. Ce village dont une partie dépendait de la collégiale d'Aire, fut longtemps en litige avec la gouvernance et la sénéchaussée de St.-Pol. Il est mentionné dans l'enquête de 1269. » (M. Harbaville.)

Avant 1789, Maizières faisait partie du diocèse de Boulogne et du doyenné de St.-Pol.

L'église dont on fait remonter la construction à l'année 1624, n'a pas été vendue nationalement. Elle est adossée à un clocher élevé et qui se fait remarquer d'autant plus facilement que Maizières est assis au milieu d'un vaste plateau, d'ailleurs très-fertile.

Un des membres de notre première assemblée nationale, M. Alexandre-François-Augustin Petit est décédé dans cette commune où est né feu le colonel d'artillerie Dussaussoy qui a représenté, en 1833, l'arrondissement de St.-Pol.

La fête communale de Maizières a lieu le dimanche avant le 24 juin.

Distances : d'Aubigny, 12 kil.; de St.-Pol, 12 kil.; d'Arras, 26 kil.; de St.-Omer, 50 kil.

Contenances : terres labourables, 623 hect. 84 ares; prés 1 hect. 70 ares; vergers, 49 hect. 06 ares; rietz, 94 ares; propriétés bâties, 4 hect. 85 ares; terrains non imposables, chemins, routes, rues, 9 hect. 43 ares.

Bureau de bienfaisance : revenus, 243 f. 33 c.

MINGOVAL.

La terre de Mingoval a appartenu à la maison de Delannoy. Le fameux Charles Delannoy qui, le 25 février 1526, fit prisonnier, à la bataille de Pavie, le roi François Ier, était seigneur de Mingoval. Il mourut de la peste, l'année suivante, étant vice-roi de Naples. L'empereur Charles-Quint l'avait créé prince de Sulmon et lui avait donné plusieurs terres en Italie, après qu'il eut conduit en Espagne son illustre captif. (1)

De la maison de Delannoy, la terre de Mingoval passa dans celle de Ste.-Aldegonde et au commencement du 18e siècle, cette seigneurie fut vendue par expropriation à André Palisot, receveur-général des finances à Lille, à la requête du père et du frère de cet acquéreur, créanciers hypothécaires de cette famille.

Les armes de la maison Delannoy étaient à la chapelle de St.-Liévin, en dehors de l'église paroissiale de Mingoval. Celles de Ste.-Aldegonde sont à la tour qui a été bâtie en 1475. Mais l'église paraît moins ancienne : on la croit du 16e siècle. Elle a trois nefs. Le chœur fut rebâti l'an 1664, aux dépens de Pierre

---

(1) Il est à remarquer que ce fut aussi un chevalier né en Artois, qui, le 17 septembre 1355, fit prisonnier le roi Jean, à la bataille de Poitiers. Ce chevalier, au service de l'Angleterre et de la maison de St -Omer, s'appelait Denis de Morbecque.

Leroy, abbé du Mont-St.-Eloy, qui y fit mettre ses armes en dehors, ainsi que celles de l'abbaye. La tour est carrée, la flèche hexagone avec les angles dentelés; toutes deux sont en pierres de taille.

Sur une élévation, près de l'église, est la place d'un ancien château qui dominait le pays d'alentour. Le puits en était remarquable par sa profondeur.

Les carmes de St.-Sauveur d'Arras, chassés de leur maison pendant le siège de 1414, se refugièrent à *l'hospice* de Mingoval où ils restèrent six ans.

Mingoval faisait partie du doyenné d'Aubigny et son curé était à la portion congrue.

Mingoval ressortissait en partie au bailliage d'Aubigny-le-Comte, en partie au chapitre d'Arras.

La fête communale se fait le 1er dimanche d'octobre.

Distances : d'Aubigny, 6 kil.; de St.-Pol, 20 kil.; d'Arras, 16 kil.; de St.-Omer, 60 kil.

Contenances : terres labourables, 352 hect. 32 ares; prés, 17 ares; bois, 8 ares; vergers, 14 hect. 19 ares; rietz, 94 ares; propriétés bâties, 3 hect. 15 ares; terrains non imposables, 7 hect. 68 ares.

MONCHY-BRETON.

Avant 1789, Monchy-Breton était de la sénéchaussée de St.-Pol et du doyenné de La Comté. Le produit de la cure s'élevait à 600 livres et un chapelain résidant, recevait un traitement de 500 livres.

La Seigneurie de Monchy-Breton a été possédée par des seigneurs du nom de Beaufort. Un gentilhomme de Picardie, du nom de Declemy dont nous avons parlé à l'article Bailleul-aux-Cornailles, l'a achetée en 1726.

Orlencourt est un hameau assez considérable dépendant de Monchy-Breton et où il existait deux sei-

gneuries dont une à la maison de Guînes-Souastre, l'autre à Raulin, de Lille.

L'église de cette commune n'a pas été vendue nationalement. Elle se fait remarquer par son architecture ogivale.

Monchy-Breton est traversé par le chemin de grande communication, n° 59.

La fête ou ducasse a lieu le dernier dimanche de juin.

Distances : d'Aubigny, 12 kil.; de St.-Pol, 10 kil.; d'Arras, 26 kil.; de St.-Omer, 48 kil.

Contenances : terres labourables, 577 hect. 52 ares; prés, 5 hect. 09 ares; bois, 30 hect. 35 ares; vergers, 59 hect. 58 ares; rietz, 5 ares; propriétés bâties, 5 hect. 18 ares, terrains non imposables, chemins, routes, rues, 12 hect. 27 ares.

Bureau de bienfaisance : revenus, 43 f. 37 c.

PENIN.

Penin, du vieux mot latin *Penas, Maison*, dont a fait *penates*. Le sire Galter de Penin est témoin d'une charte de donation au prieuré d'Aubigny en 1182. Ce village a donné son nom à une branche de l'illustre maison de Béthune, à qui cette terre appartenait depuis long-temps. Villers-sir-Simon dépendait autrefois de Penin, dont le curé payait une partie de la portion congrue de son confrère au premier de ces villages.

Avant la révolution, il y avait dans une chapelle particulière de l'église de Penin, une confrérie du Rosaire. L'autel de cette chapelle était décoré d'un tableau représentant le mystère du Rosaire, tableau que lui avait donné un de Béthune, abbé de St.-Bertin à St.-Omer, dont le père et la mère ont été inhumés

dans la même église. Il avait même eu l'intention de leur élever, sous les cloches, un monument qu'il laissa inachevé.

Quant à l'église c'était un ancien vaisseau placé sur une élévation au milieu du cimetière. Le clocher était entre le chœur et la nef, selon l'usage des siècles qui précédèrent l'époque où il fut convenu que les réparations du chœur seraient à la charge des décimateurs et que celles de la nef seraient supportées par les habitants. Ce qui faisait conjecturer que cette église était du 14e siècle. Elle a été reconstruite en 1784 et n'a pas été vendue.

Doffines était une seigneurie qui relevait partie de celle de Penin et partie du chapitre d'Arras. Au milieu du 18e siècle elle appartenait à M. de Valicourt de Brunellemont et produisait 2000 livres de rentes.

Penin était du doyenné d'Aubigny et le produit de sa cure valait 1100 livres.

Penin ressortissait partie à la gouvernance d'Arras, partie à la sénéchaussée de St.-Pol et Doffines, partie au bailliage d'Aubigny-la-Marche, partie à celui d'Avesnes, partie à St.-Pol.

La fête communale a lieu le dimanche après le 4 juillet.

Distances : d'Aubigny, 10 kil.; de St.-Pol, 15 kil.; d'Arras, 20 kil.; de St.-Omer, 55 kil.

Contenances : terres labourables, 803 hect. 11 ares; prés, 2 hect. 19 ares; bois, 23 hect. 65 ares; vergers, 63 hect. 50 ares; oseraies, 5 ares; propriétés bâties, 6 hect. 74 ares; terrains non imposables, routes, chemins, rues, 15 hect. 7 ares.

Bureau de bienfaisance : revenus, 763 f. 18 c.

SAVY-BERLETTE.

Nous parlerons d'abord de Savy.

Cette section de la commune est bâtie partie sur la côte, partie dans la vallée, sur la Scarpe.

Entr'elle et Aubigny il existait un pré connu sous le nom de *Pré Madame;* et un peu plus loin, du côté opposé, une fontaine nommée *Reine;* et plus loin encore, aux approches d'Aubigny, une autre fontaine qu'on appelle *Fontaine de Bourbon* et qui est dominée par une colline sur laquelle s'élevait le château de ce nom. Ces dénominations doivent sans doute être attribuées au séjour qu'une branche de la famille de Bourbon a fait dans le pays.

Des documents authentiques résultant d'un procès intenté pour la jouissance des droits honorifiques ont fait connaître que la maison de Saveuse a possédé la seigneurie de Savy. En 1711, les armoiries de cette maison célèbre existaient encore en relief, sur bois, au-dessus de la table du grand autel.

Le procès, dont nous venons de parler, a révélé de curieuses particularités concernant Savy.

De tout temps, et sans doute jusqu'à la révolution, on a offert le 4 juillet, fête de St.-Martin et pendant la célébration de la messe paroissiale, au seigneur, à son bailly ou lieutenant, un chapeau de fleurs et un gigot représenté par trois deniers. Et au moment de la fête communale, ou ducasse, qui a lieu le dimanche suivant la St.-Martin, des tenanciers ou vassaux, présentaient comme hommage au seigneur et à la dame de Savy ou à leur lieutenant, *deux éteufs, un peigne* et *un miroir*, objets que le seigneur abandonnait

ensuite à la jeunesse comme pour l'engager à se livrer décemment, quoiqu'avec ardeur à ses divertissements. Le don des *éteufs* était significatif. Il indiquait le jeu auquel on devait donner la préférence.

Et comme ce jeu exige un exercice tel, que la chevelure peut facilement en être dérangée, au moyen du miroir on voyait à l'instant en quoi consistait ce dérangement, que le troisième objet, dont nous ne répéterons plus le nom, servait à faire disparaître.

Nous voyons encore que le 28 janvier 1569, le lieutenant de Savy reçut publiquement, au portail de l'église, le serment des hommes de fief, pour faire le cahier du centième imposé par Philippe II, roi d'Espagne, qui réunissait à ses vingt-cinq et quelques titres, celui de comte d'Artois.

Les procès pour les droits honorifiques dont il est ci-dessus question ont duré longtemps. Nous allons en faire l'analyse la plus succincte et la plus lucide possible.

Au milieu du 17e siècle, la seigneurie de Savy était possédée par la dame de Mailly-Fallard de St.-Etienne. Dans le même temps, celle de Berlette appartenait au comte d'Estrées. Ce gentilhomme prétendant être aussi seigneur de Savy, en fit condamner le lieutenant comme étant allé le premier à l'offrande. La dame de St.-Etienne prit fait et cause pour son représentant. En 1668, le comte d'Estrées qui avait épousé une de Croï, fit peindre ses armes entrelacées de celles de sa femme, sur un vitrage qu'il fit placer à la principale porte de l'église et mourut cette année laissant beaucoup de dettes. Ses créanciers firent vendre le 10 juin 1683, son fief de Berlette, sous la clause suivante : *Que les seigneurs de Berlette le sont aussi de l'église*

de Savy et qu'ils jouissent à ce titre des droits honorifiques. La dame de St.-Etienne combattit ces prétentions et l'affaire était loin d'être vidée, lorsqu'elle mourut à Amiens, lieu de son domicile.

Cependant une dame Thérèse de Geneviers qui avait acquis la terre de Berlette, des créanciers du comte d'Estrées, suivit les errements de ses prédécesseurs et continua de se faire recommander au prône de l'église de Savy. Les véritables seigneurs de ce lieu absents depuis 125 ans, n'avaient commencé que depuis 18, à faire valoir leurs prétentions. Cette absence faisait péricliter leur droit. Mais à l'exemple du comte d'Estrées, la dame de Geneviers fit mettre ses armes à l'une des vitres de Savy, ainsi qu'un prie-dieu ou accoudoir, dans le chœur. Elle fut même taxée, en 1597, à 50 livres comme Dame de Savy.

La même année, Maximilien Beaurain, conseiller au conseil d'Artois, ayant acheté cette terre, continua le procès intenté par sa devancière. Ayant fait enlever, en 1702, le prie-dieu, une sentence du conseil d'Artois lui enjoignit de le remettre en place.

L'affaire devint bientôt un dédale inextricable. Non seulement M. Lallart devenu en 1703, puis évincé et redevenu en 1706 définitivement propriétaire, du fief de Berlette, soutint vigoureusement l'instance introduite par le comte d'Estrées et suivie par la dame de Geneviers, mais outre le conseiller de Beaurain, il rencontra dans sa route de nouveaux adversaires dans la personne de l'abbé de St.-Eloy et du prieur d'Aubigny, qui prétendaient à la possesion des mêmes droits honorifiques. Tout cela, comme on peut bien le penser, a donné lieu à une foule d'actes de procédure que nos lois nouvelles ont modifiés.

Enfin, par son arrêt du 14 juin 1714, le parlement de Paris ordonna que le curé de Savy serait tenu de présenter l'eau bénite, la paix et l'encens à de Beaurains, à sa femme et à leurs enfants, s'ils en avaient, de la manière suivante : l'eau bénite par présentation du goupillon à chacun d'eux séparément, l'encens par trois fois à de Beaurains, ainsi qu'à sa femme, mais chacun une fois à leurs enfants. La paix devait être portée à baiser à eux d'abord dans leur banc, puis à l'abbé de St.-Eloy et à Joseph Delœuvacq, prieur d'Aubigny.

Nos lecteurs savent que la possession de ces droits était inhérente à celle d'une terre à clocher, nécessaire pour avoir entrée aux états d'Artois, lorsque d'ailleurs le possesseur réunissait les dégrés de noblesse voulus. Voilà pourquoi on attachait tant d'importance à leur jouissance.

Avant la révolution, le curé de Savy prélevait la dîme sur les territoires de Villers-Brulin et de Béthonsart, et son église était décorée du titre de *Mère*, parce que ces deux localités lui appartenaient avant 1282. C'était peut-être parce que la dîme était si considérable, qu'aucune dotation n'était affectée à cette cure.

En 1554, année qui a suivi celle de la destruction de la malheureuse ville de Thérouanne, l'église de Savy ainsi que bien d'autres, fut entièrement pillée, ravagée et brûlée par Jean de Touteville, seigneur de Villebon, général au service de Charles-Quint. Elle ne fut rétablie qu'en 1571, date qu'on lit encore sur celle qui existe maintenant.

Le 3 août 1711, la même église et tout le village ont encore été horriblement endommagés. Le comte

de Tilly, général des Hollandais, fit mettre le feu à cette église et à la tour. Quelle manière barbare de faire la guerre surtout de la part du seigneur de Villebon, qui était le général de S. M. catholique! Mais cette majesté elle-même n'avait-t-elle pas fait raser la cathédrale de Thérouanne, élevée dans le commencement du 7e siècle et regardée comme l'une des plus belles des Pays-Bas? Nous ne nous rappelons pas que Napoléon ait jamais fait détruire une église, de propos délibéré.

Le clocher de Savy de forme pyramidale, en pierre de taille, se distingue par son élégance. Il avait été bâti en 1640 après le siége d'Arras. Depuis les évènements de 1711, il a été bien rétabli, ainsi que l'église qui fut voûtée en 1730 et pavée, l'année suivante, par les soins du curé de l'endroit, nommé Dufresne.

BERLETTE.

« Berlette, *Berleta*, au 12e siècle; *Bertelette* en 1269. Hugues de Berlette était grand prévôt de Cambrai, en 1206. Un de ses successeurs, Thomas, était trésorier du duc de Bourgogne Philippe-le-Bon, en 1463. La coutume de ce village fut rédigée en 1507. » (M. Harbaville.)

Nous avons vu qu'en 1706, le seigneur de Berlette était Bon Lallart. Deux ans après, cet opulent et vertueux artésien fut appelé aux états d'Artois, pendant la tenue de l'assemblée générale, à l'effet de prendre des mesures de concert avec l'intendant général de Barnage, pour payer cent mille écus demandés, cette année, par les alliés à l'Artois. Bon Lallart se chargea de les leur faire remettre au moyen de lettres

de change fournies sur des négociants d'Anvers, et autres villes des Pays-Bas et de Hollande. Dans la suite les états tinrent compte de cette somme à cet honorable citoyen à qui le roi, en récompense de ses services, envoya des lettres de noblesse qu'il ne jugea pas à propos d'accepter, pour ne point cesser ses importantes affaires commerciales. Il mourut en 1735, laissant un fils qui fut échevin de la ville d'Arras et seigneur de Berlette et de Sapignies.

La ducasse de Berlette a lieu le dimanche après la Trinité.

Cet endroit avait ses paturages distincts de ceux de Savy, ainsi que ses impositions, tels que centièmes, tailles, personnel, etc.

Savy était du bailliage d'Aubigny-la-Marche.

Berlette se divisait en grand et petit. Le grand Berlette dépendait d'Aubigny-la-Marche et le petit d'Aubigny-le-Comte. Faisons une remarque et disons qu'il fallait avoir une mémoire exercée pour retenir toutes ces juridictions. Ne serait-ce que parce que les juridictions ont été rendues, selon leur degré, communes à tout un canton, à tout un arrondissement, à plusieurs départements, la révolution de 1789 a été utile.

Distances : d'Aubigny, 2 kil.; de St.-Pol, 20 kil.; d'Arras, 16 kil.; de St.-Omer, 53 kil.

Contenances : terres labourables, 616 hect. 40 ares; prés, 40 hect. 70 ares; bois, 50 hect. 47 ares; vergers, 9 hect. 74 ares; oseraies, 72 ares; rietz, 1 hect. 82 ares; propriétés bâties, 6 hect. 66 ares; terrains non imposables, 22 hect. 29 ares.

TILLOY-LEZ-HERMAVILLE.

« *Tiliacetum,* lieu planté de tilleuls. *Tilloys* en

1152 et 1182. Le prieuré d'Aubigny était en possession de plusieurs parts de dîmes. Avant 1789, cette terre donnait au comte de Waziers de Roncq entrée aux états d'Artois. » (M. Harbaville.)

L'église de Tilloy a été vendue et démolie. Elle fut reconstruite en 1812.

Avant 1789, Tilloy était comme aujourd'hui, annexe d'Hermaville et reconnaissait pour juridictions la gouvernance d'Arras et Aubigny-la-Marche.

La ducasse a lieu le 1er dimanche d'octobre.

Distances : d'Aubigny, 5 kil.; de St.-Pol, 20 kil.; d'Arras, 15 kil.; de St.-Omer, 60 kil.

Contenances : terres labourables, 264 hect. 91 ares; prés, 1 hect. 46 ares; bois, 1 hect.; vergers, 10 hect. 15 ares; propriétés bâties, 2 hect. 34 ares; terrains non imposables, 6 hect. 91 ares.

TINCQUES.

« Tincques, *Tanquis* en 1070, *Tencques* en 1212, *Tinckes* en 1383. Selon Borel — dictionnaire du vieux Français — le mot *tinc* synonime à *mallus* signifie assemblée, lieu où on rend la justice. On retrouve dans les noms de lieu de nos provinces du nord quelques traces de ces *mals* ou assises champêtres, si communes sous les deux premières races. » (M. Harbaville.)

Tincques est le chef-lieu d'une agglomération qui a pour dépendances Bétencourt et Tincquette.

Nous allons nous occuper successivement des trois endroits.

Il y eut autrefois un château à Tincques. Quatre murailles qui en restaient encore au commencement du 18e siècle et épaisses de 6 pieds, laissaient penser qu'elles étaient les débris d'une de ces forteresses qui

existaient dans presque tous les principaux villages de Flandres et d'Artois. On pouvait même juger d'après l'état de ces murailles, que la forteresse n'eut que deux étages. Aucuns fossés ne les environnaient plus, probablement qu'ils auront été comblés depuis que Richelieu avait fait disparaître les antiques donjons féodaux.

La seigneurie de Tincques appartint aux princes du sang royal de France, de la branche des Bourbon-Carency. Elle est entrée dans la suite dans la famille de Lens. Au commencement du 17e siècle, elle était possédée par la maison de Moreuil qui contracta des alliances avec celle de Montmorency. Enfin, à l'époque de 1789, elle appartenait à la famille de Béthune-Hesdigneul.

L'église paroissiale qui n'a pas été vendue nationalement, est antique. On y a ajouté deux chapelles qui paraissent deux hors d'œuvres. Elle sont voûtées et ont été bâties alors que la terre de Tincques appartenait à la maison de Lens. On a vu longtemps les armes des seigneurs de ce nom aux vitres du chœur et de l'église.

Le clocher est une tour carrée, surmontée d'une flèche, le tout en pierres grises, mais taillées.

En 1710, au moment où les alliés assiégeaient Béthune et que Malborough avait son quartier-général à Villers-Brulin, un autre général anglais logeait au presbytère de Tincques.

Avant 1789, Tincques ressortissait à la gouvernance d'Arras et au bailliage d'Aubigny-le-Comte. Quant au spirituel, il était du doyenné d'Aubigny. La cure valait 700 livres. Un vicariat y était attaché. Le traitement du titulaire était de 500 livres.

Bétencourt est un hameau assez important nommé *Betenkort* en 1182 et alors paroisse tenue en partie du chapitre d'Arras et du prieuré d'Aubigny.

La seigneurie de ce hameau a été possédée par la maison de Beaufort. Anne de Beaufort l'a portée en mariage à Philippe de Croï. Celui-ci l'a donnée au prince de Montmorency-Robecq, en lui faisant épouser sa fille Isabelle.

La juridiction de Bétencourt était le bailliage d'Aubigny-la-Marche.

Tincquette était connu dès le 13e siècle. Ce hameau est traversé par la route royale, n° 39, de Maizières à Montreuil. C'est un relai de poste.

La seigneurie de ce lieu fut divisée en trois. La première branche fut dévolue à M. Bon Lallart, seigneur de Berlette, la deuxième à M. de Rebecque et la troisième à M. de Béthune-Hesdigneul, seigneur de Tincques.

Virlay était une ferme du côté de Villers-Brulin, dépendante de Tincques.

Le chemin de grande communication, n° 59, débouche à Tincques sur la route royale, n° 39.

La fête communale se célèbre le dernier dimanche du mois d'août.

Distances : d'Aubigny, 7 kil. ; de St.-Pol, 15 kil. ; d'Arras, 20 kil. ; de St.-Omer, 53 kil.

Contenances : terres labourables, 926 hect. 30 ares ; prés, 3 hect. 58 ares ; bois, 26 hect. 02 ares ; vergers, 20 hect. 44 ares ; propriétés bâties, 4 hect., 19 ares ; terrains non imposables, 7 hect. 69 ares.

Bureau de bienfaisance : revenus, 80 f.

VILLERS-BRULIN.

« *Vilers-Brouelin* dans le cartulaire d'Aubigny à la date de 1182. *Villarium* de *Villaris*, domaine rural. Le surnom de *Brulin* paraît résulter du boisement du territoire. Les mots *breuil* et *brûle* signifient lieu couvert et *bruilet*, petit bois. » (M. Harbaville.)

L'armée des alliés y campa en 1710. Le duc de Malborough logeait au château et le prince Eugène était à la ferme du Tirlay.

Le seigneur de Villlers-Brulin avait droit d'*issue* dans toute l'étendue de sa seigneurie, de manière qu'on ne pouvait rien vendre, donner, emporter, ni emmener hors de sa terre sur *charriots*, *charettes*, *brouettes*, *bras*, *tête et épaules*, sans qu'on lui payât pour les brouettes 2 deniers, pour les bras, la tête et les épaules, 1 obole parisis, à peine de 60 sous d'amende et de confiscation de la chose emportée.

Cette terre donnait au duc de Guînes entrée aux états d'Artois. Villers-Brulin avait, en 1507, sa coutume locale..

Guestreville est un hameau dépendant de cette commune. En 1733, il renfermait quatorze maisons et la seigneurie appartenait à un fermier de Villers-Brulin.

Ce village ressortissait à la gouvernance d'Arras et au bailliage d'Aubigny-la-Marche. Guestreville partageait bien avec lui la communauté de juridiction pour la gouvernance d'Arras, mais sa seconde était Aubigny-le-Comte.

L'église construite en 1704 n'ayant pas été vendue, ne fut pas démolie. Mais dans un caveau qui y est pratiqué, il existait des tombeaux sur lesquels les

profanateurs de 93 ont porté leurs mains sacrilèges et qu'ils ont dépouillés.

Villers-Brulin était du doyenné d'Aubigny et sa cure valait 800 livres.

La fête communale se célèbre le 3e dimanche de septembre.

Distances : d'Aubigny, 7 kil.; de St.-Pol, 17 kil.; d'Arras, 16 kil.; de St.-Omer, 60 kil.

Contenances : terres labourables, 318 hect. 02 ares; prés, 3 hect. 58 ares; bois, 26 hect. 02 ares; vergers, 20 hect. 44 ares; oseraies, 57 ares; propriétés bâties, 4 hect. 19 ares; terrains non imposables, 7 hect. 69 ares.

Bureau de bienfaisance : revenus, 92 f. 40 c.

VILLERS-CHATEL.

Vélérie li Kastel en 1269. « Villers a conservé un beau débris de son vieux château : sa tour ronde et crénelée, couronnée de machicoulis et soudée à une tourelle, qui la surpasse en hauteur et contient l'escalier, s'élève encore majestueuse à l'extrémité du moderne château et témoigne de sa force et de son antiquité par son épaisse maçonnerie en pierres dures et bien taillées. Car son château était autrefois vaste et redoutable; composé d'un corps de bâtiment en forme de rectangle, avec une cour large et spacieuse, qu'entouraient des fossés et d'épaisses murailles, il était en outre flanqué de deux grosses tours qui le défendaient. L'une était ronde et c'est celle qui existe encore; l'autre, au contraire, était carrée, n'avait ni crénaux ni machicoulis et ne pouvait être ainsi que d'un faible secours en temps de guerre. Aussi dans les moments de danger, était-elle abandonnée par ses

maîtres qui allaient s'enfermer dans l'autre tour dite le Fort, pour s'y mettre à l'abri des attaques des ennemis. Toutes deux avaient trois chambres superposées, séparées dans la tour actuelle par autant de voutes et dans l'autre par une seule au premier et par deux planchers aux étages supérieurs : leurs appartements comprenaient tout le diamètre de chaque enceinte, et on arrivait à ceux de la première par une tourelle, dont le faîte était sans doute la loge du guetteur. Enfin, celle-ci seule avait une cave dont la voûte était soutenue dans le milieu par un pilier de maçonnerie.

C'est ce donjon qui a résisté tant de fois aux attaques des ennemis . . . .

. . . .

Pendant la guerre que Charles VI, roi de France, fit au duc de Bourgogne, Jean l'Intrépide, en 1415, Villers reçut dans sa tour crénelée, une garnison française qui tint en échec les habitants de la campagne. Elle les empêcha de voler au secours de leur prince à qui Charles voulait prendre une de ses plus fortes villes, Arras. Et pendant que le roi pressait en personne les travaux du siége qu'il avait entrepris, la brave garnison du château tenait en respect les pays qui l'environnaient et forçait, par cette utile diversion, les gouverneurs de St.-Pol et de Béthune, à une neutralité qui contrariait beaucoup le duc Jean. Celui-ci essaya bien, plus d'une fois, de la débusquer de ce poste redoutable : il employa successivement pour y parvenir et la force et la ruse; mais tous ces moyens furent inutiles. Le noble donjon résista à tous ses efforts et contribua ainsi à la reddition d'Arras, que Charles obtint dès la même année, en forçant le duc à lui demander la paix.

Au commencement du siècle dernier, vers 1710, de nouvelles attaques vinrent se renouveler autour de notre château; plusieurs fois les habitants poursuivis par les postes alliés qui occupaient la plaine, s'y renfermèrent avec leurs richesses et s'y défendirent vaillamment contre les assauts multipliés de tant d'ennemis. Enfin la paix vint opérer ce que n'avait pu faire la guerre, la tour ronde de Villers vit tomber autour d'elle ses anciennes compagnes de gloire, ses murailles et ses ponts-levis. Mais en revanche, des jardins spacieux et élégants, des serres nombreuses et riches, qui contiennent de magnifiques collections de plantes vinrent s'élever sur leur débris et la brillante parure de Flore fut substituée au sévère vêtement de Bellonne.

C'est le château qui donna à Villers son surnom de Châtel et il paraît qu'il le mérita de bien bonne heure, puisque nous y voyons successivement habiter d'abord les seigneurs Hennequin de La Comté et ceux d'Habarcq, plus tard les Delannoy de Fretun de Lille, Hennequin de Berneuilles, Delahaie, chevalier de Villers et Mazelle, trésorier général des guerres au dépôt d'Arras. Enfin aujourd'hui il est habité par M. Duquesnoy, qui en a fait un véritable séjour enchanté, digne à la fois d'être visité par les archéologues et les horticulteurs. » (M. Terninck.)

L'église de Villers a été vendue mais conservée. On fait remonter la construction de son clocher à l'an 1475.

Villers-Châtel ressortissait au bailliage d'Aubigny-le-Comte. C'était une annexe.

La fête communale a lieu le 1er dimanche d'octobre.

Distances : d'Aubigny, 7 kil.; de St.-Pol, 20 kil.; d'Arras, 20 kil.; de St.-Omer, 53 kil.

Contenances : terres labourables, 268 hect. 15 ares; prés, 7 hect. 40 ares; bois, 23 hect. 30 ares; vergers, 10 hect. 47 ares; propriétés bâties 1 hect. 88 ares; terrains non imposables, 6 hect.

VILLERS-SIR-SIMON.

Villarium-Simonis. M. Harbaville nous apprend qu'une suite de seigneurs du nom de Simon, dont le premier fut un brave chevalier croisé au 12e siècle, a donné le surnom à ce village, comme Neuville a pris celui des Eustache, Wistace, Vitasse; Bailleul des Bertoult; Noyelles-Vion, de Wion (Guyon).

Avant 1789, la principale seigneurie de Villers-sir-Simon appartenait à M. de Beauval, dont le nom patronimique était Boucquel. Un de ses ancêtres l'avait achetée en 1682 au baron de Quincy, seigneur d'Ablain-St.-Nazaire.

L'église de Villers-sir-Simon a été vendue et nous croyons qu'elle a été conservée. La paroisse dépendait autrefois du doyenné d'Aubigny. La cure valait 600 livres.

Villers avait plusieurs juridictions : la gouvernance d'Arras, les bailliages d'Aubigny-la-Marche et d'Avesnes-le-Comte.

La fête communale se célèbre le 2e dimanche de septembre.

Distances : d'Aubigny, 8 kil.; de St.-Pol, 17 kil.; d'Arras, 16 kil.; de St.-Omer, 66 kil.

Contenances : terres labourables, 218 hect. 39 ares; vergers, 22 hect. 10 ares; propriétés, 1 hect. 91 ares; terrains non imposables, routes, chemins, rues, 5 hect. 07 ares.

Bureau de bienfaisance : revenus, 195 f. 22 c.

Animaux ruraux. Le cheval serait l'animal exclusivement employé pour les travaux agricoles et les charrois, si M. Bouilliez-Delombre de Savy, fabricant de sucre indigène, ne faisait aussi participer le bœuf à ces travaux. Les chevaux sont en général de race boulonnaise. Ils sont achetés à l'âge de six mois, un an, aux marchés de Fruges, de Fauquembergues, par les fermiers eux-mêmes, ou ils leur sont amenés par des marchands.

La nourriture du cheval de travail est par jour, de huit litres d'Avoine, d'une botte et demie de fourrage, d'une botte et demie de foin et de deux bottes de paille.

On évalue à 1831 le nombre total de ceux qui existent dans ce canton. En 1810, ce nombre était de 1341. Différence en plus 490.

Il y existe 115 mulets et 55 ânes. Une partie des mulets est employée au service des moulins. Quelques petits cultivateurs s'en servent au labourage. Les ânes transportent à dos, pendant l'été, les trèfles et les luzernes fauchées en vert et destinées aux vaches à l'étable; ici comme ailleurs, l'âne est assez négligé. Il est nourri chichement. Dans la belle saison, il est mené aux prairies naturelles et artificielles avec les vaches.

Il se trouve dans presque chaque commune un ou deux taureaux conservés pour la saillie. Leu rchoix est l'objet de l'attention. La race flamande domine. Celle de Durham commence à s'introduire dans le pays, on en espère des croisements très-avantageux. Les taureaux sont nourris toute l'année à l'étable et lorsqu'ils atteignent l'âge de six ou sept ans, on est obligé de leur faire subir l'opération de la castration et de les

engraisser ensuite pour la boucherie, parce que très-fréquemment ils deviennent furieux.

L'engraissement des veaux est peu suivi. Il est même des communes où l'on n'en engraisse pas, on préfère réduire le lait en beurre qu'on vend au marché d'Arras. On estime toutefois que le canton fournit annuellement 1300 veaux gras. La commune d'Hermaville en engraisse à elle seule 400. Viennent ensuite Thilloy pour 110, Aubigny, Frévin-Capelle, Izel-lez-Hameaux pour chacun un 100, Tincques pour 95, Maizières pour 80, Capelle-Fermont pour 50, Chelers pour 45. Dans les communes autres que les cinq ou six qui ne se livrent pas à cette industrie, le nombre varie de 6 à 25.

Les bêtes à cornes sont nourries en été de luzerne, trèfle, sainfoin fauchés verts et de choux. En hiver leur nourriture se compose de paille d'avoine dite *feur*, de paille de blé, de tourteaux, de carottes, rutabagas, pommes de terre et de son.

Le relevé des bêtes à cornes présente 55 taureaux, 4455 vaches et 1350 veaux, en tout 5800.—En 1810, on n'en comptait que 3706. — C'est une augmentation de 2094, laquelle, à un sixième près, égale le contingent primitif.

La consommation cantonnale de la viande de boucherie est évaluée à 40,000 kilog. par an. Ce qui attribue à chaque individu une part moyenne de 3 kil. 1/4.

Le nombre des bêtes à laine est de.	8650
Il était en 1810 de.	7948
Différence en plus.	702

La race qu'on nourrit est l'artésienne, elle tient le milieu, pour la force, entre la flamande et la picarde. Quelques essais de croisement faits avec des béliers

anglais *disley* ou *newkent* ont été faits, mais il serait prématuré de se prononcer aujourd'hui sur les avantages qu'ils donneront.

La toison d'un mouton de race artésienne pèse en suint 4 kilog. et le prix en varie, selon la qualité, de 1 f. 50 à 2 f. le kilog.

Le canton se livre peu à l'engraissement des bêtes à laine. Les cultivateurs, en général, achètent des *Antenois* ou sujets de deux dents et les vendent, l'année suivante, à d'autres cultivateurs des environs de Douai ou aux fabricants de sucre, qui les engraissent.

Un dixième environ des propriétaires de troupeaux élève des agneaux.

Chaque ménage engraisse un ou deux porcs qui sont abattus ordinairement vers les mois de décembre, janvier et février. C'est la base principale de la nourriture grasse de l'homme des champs. On estime qu'il se consomme annuellement dans le canton 3600 porcs, lesquels à raison de 70 kilog. par tête, donnent en viande 252,000 kilog. ou 21 kilog. par habitant.

Il paraît qu'il s'engraisse peu de porcs pour la consommation foraine. On en porte le nombre seulement de 150 à 200.

Commerce et industrie. Le canton étant purement agricole, il ne s'y fait qu'un commerce de consommation. Après la fabrique de sucre indigène de M. Bouilliez à Savy, il ne s'y trouve d'autres usines qu'un moulin à huile et des moulins à farine, mus par le vent. Ceux de cette dernière espèce sont communs, il y en a un ou deux par chaque localité, selon l'importance des communes. A La Comté, cependant, il en existe un dont l'eau est le moteur.

Mais l'extraction des grés est considérable à Cam-

blain-l'Abbé. Elle est pour cette commune un élément de prospérité, surtout depuis dix ans que l'administration municipale, à force de sacrifices et de persévérance l'a fait paver, comme on l'a vu ailleurs, et que de nouveaux chemins de débouchés sont venus faciliter le transport, en toute saison, des produits des extractions. Car avant la réalisation de ces améliorations, il arrivait que les grés, cette marchandise si lourde et si encombrante, restaient plusieurs années sur les chantiers, sans pouvoir être emportés. C'était à la fois une perte réelle et une grande cause de découragement pour les travailleurs qui restaient les bras croisés, en attendant de meilleurs jours. Mais aujourd'hui l'extracteur, quelque mauvais que soit le temps, quelqu'humide que soit la saison peut traiter, pour livrer, à une époque fixe, sa marchandise. Il la fait transporter à volonté et en reçoit immédiatement le prix.

Cette industrie occupe 130 ouvriers environ.

PRÉCIS STATISTIQUE

SUR

LE CANTON DE MARQUISE,

ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

Agriculture. — Si l'industrie, dans ce canton, est portée à une haute perfection, l'agriculture, nous le disons à regret, y est encore bien arriérée. Le simple exposé des faits ne le démontrera que trop surabondamment. Essayons d'abord d'énoncer les différentes sortes de terrains qui y existent. Cette énumération est assez difficile, parce que la couche de l'humus y est très-variée. A Ambleteuse, Audresselles, Beuvrequen, Ferques et Offrethun, ce sont les terrains sablonneux et argileux qui dominent, et il arrive, comme à Beuvrequen, que le premier de ces sols reposant sur une couche fort épaisse de marne bleue, est très-humide en certains endroits. Outre les deux sortes de terrains ci-dessus spécifiés, les territoires d'Audembert, de Leubringhen et de Wissant renferment des parties crayeuses et siliceuses. Marquise ne contient dans sa dépendance territoriale qu'une petite partie de sablonneux, le reste est argileux ou pierreux. Sur d'autres territoires, tels que ceux d'Audinghen, Hervelinghen,

Landrethun-le-Nord, Leulinghen, Rinxent, St.-Inglebert, ou le sablonneux paraît ne pas exister, du moins en assez forte quantité pour être signalé, se trouvent des terrains argileux et crayeux ou calcaires et ceux-ci sont en plus forte quantité. On les appelle dans la contrée *preleux* et ils ont le tuf pour sous-sol. *La terre preleuse* est une espèce de marne blanche qui couvre le versant des côteaux. C'est la moins bonne de toutes celles du pays. Dans six autres communes, on remarque à côté des terrains argileux et siliceux, les terrains plastiques ou glaiseux, connus vulgairement dans le canton sous le nom de *clytreux*. Ces terrains existent à Bazinghen, Maninghen, Rety, Tardinghen, Wacquinghen et Wierre-Effroy.

La profondeur de la terre végétale est évaluée dans les différentes classes, ainsi qu'il suit : 1re classe à 70 centimètres; 2e classe 50; 3e classe 25; 4e classe 15; 5e classe 5.

A Ferques, sur ce territoire si remarquable par les nombreuses carrières en exploitation de pierres de différentes qualités, tels que le Stinkal et le marbre et dont nous parlerons plus amplement, la profondeur de la terre végétale dans les meilleures terres est de 25 centimètres, mais dans la majeure partie, la pierre calcaire se rencontre presqu'au niveau du sol.

A Wissant dont le hameau appelé de St.-Pol, renferme le sablonneux et le siliceux; celui de Sombre, le siliceux et le crayeux; ceux de Herlen et du Vivier, le crayeux et l'argileux; celui du Colombier, l'argileux et le sablonneux; à Wissant, disons-nous, au territoire du Colombier la terre végétale est d'un décimètre de profondeur, ailleurs elle est de six centimètres.

Les principales fermes du canton exploitent les

quantités d'hectares ci-dessous désignées et sont occupées par les personnes ci-dessous dénommées :

Tardinghem	200	hectares, MM.	Bonningue.
St.-Inglevert	152	—	Mme Ve Breton.
Rinxent	144	—	Leroy-Marlard.
Wissant	140	—	Lacheré.
Landrethun	120	—	de La Routière.
Rety	120	—	Butor.
Leubringhen	116	—	Lefebvre.
Audinghen	110	—	Delattre.
Wacquinghen	105	—	Delplace.
Hervelinghen	103	—	» »
Marquise	100	—	Caulier-Longuemaux.
Wierre-Effroy	100	—	Duflos.
Bazinghen	97	—	Forestier.
Offrethun	90	—	» »
Audresselles	84	—	Brunet.
Beuvrequen	80	—	Dubut-Vidor.
Ferques	77	—	Battel, frères.
Leulinghen	65	—	Bonvoisin.
Audembert	63	—	Lecat-Dubresty.
Ambleteuse	60	—	Machin.
Maninghem	54	—	Bayart.

Il existe encore dans le canton un assez grand nombre de petites fermes dont l'exploitation moyenne est de 10 à 25 hectares.

La durée des baux fait faire de bien pénibles réflexions : c'est qu'un assez grand nombre sont passés pour trois, six, neuf, de manière que si au bout de chaque période de trois ans, l'occupeur n'est pas content, il peut chercher une exploitation plus convenable pour lui. Il est vrai que le propriétaire a aussi la faculté de congédier le fermier aux mêmes époques. Mais, nous le demandons, sont-ce là des stipulations qui conviennent à des hommes vivant dans un pays renommé

pour ses lumières, sa civilisation et son patriotisme? Ne rappèlent-elles pas les tribus nomades plaçant leurs tentes sur un terrain et les transportant ailleurs, quand elles l'ont épuisé? Et comme, à leur entrée, les fermiers trouvent un tiers des terres labourables en jachère, ils sont assujettis à leur sortie d'en laisser la même quantité dans cet état d'improduction, c'est-à-dire, que les récoltes intercalaires ne sont pas connues dans le pays, qu'on y cultive encore *en soles droites*, comme au moment où fut inventée cette manière de cultiver et que nous avons rappelé, d'après le célèbre *Maître Jacques Bujault*, et en citant un passage de son ouvrage à la page 4 du précis sur le canton d'Aubigny, qui précède, passage dont nous prions le lecteur de prendre connaissance. Avec les diverses conditions que nous venons de rappeler, comment un cultivateur pourrait-il améliorer un bien? Il ne peut songer qu'à vivre, pour ainsi dire, au jour le jour. Pour qu'il fasse utilement des sacrifices, dans les contrées où l'agriculture est arriérée, il lui faut un bail de 18 ans. Dans les neuf premières années, par ses soins actifs et intelligents, il engraisse convenablement sa terre et dans les suivantes, en continuant ses soins, il fait des bénéfices. Saturée d'engrais, sa terre lui donne d'abondantes récoltes. La population peut augmenter autour de lui, il lui fournira sa subsistance. Le propriétaire, de son côté, est bien payé et à la fin du bail, il peut demander un fermage plus élevé. Pour extirper l'usage de la routinière jachère, il faut répandre plus d'engrais, il faut admettre les récoltes intercalaires, il faut faire succéder aux céréales des plantes qui ne demandent pas les mêmes sucs. Cependant pour arriver, dans peu d'années, à cet heu-

reux état de choses, il suffirait de la bonne volonté et de l'exemple de quelques propriétaires.

Puisqu'il est plus que probable que la partie du département qui nous occupe était autrefois réunie à l'Angleterre par un isthme qu'un cataclysme aura fait disparaître, et qu'il est certain que le sol du Boulonnais est exactement de même nature que celui des comtés de Kent et de Sussex, sur la côte opposée, pourquoi ne pas introduire dans le canton de Marquise les pratiques agricoles des comtés que nous venons de citer, et ne pas se ménager les moyens d'y fumer les terres comme dans ces comtés? Voici, d'après M. Henri, ce qu'en disait Roland de Laplatrière, ancien inspecteur des manufactures, qui fut même ministre de Louis XVI sous l'assemblée législative : « La » première étude du cultivateur anglais est celle de la » nature de son terrain; c'est ainsi qu'il se prépare à » lui donner le genre de culture et la sorte d'engrais » les plus convenables. Il fait un grand usage des » vases de la mer, qu'on mêle par couche avec une » petite quantité de fumier et qu'on laisse ainsi réci» proquement se pénétrer de leurs sels durant plu» sieurs mois, une année et même plus. Le résultat » de ces combinaisons répandu sur les terres *les fer» tilise prodigieusement.*

» La chaux est aussi excellente pour diviser et ré» chauffer les terres. Elle s'emploie surtout avec le » plus grand succès sur celles qui abondent en argile, » et qui servant depuis quelque temps se trouvent » plus garnies de mauvaises herbes, qu'elle détruit » entièrement. On ramasse avec grand soin les *fucus*, » les *varecs* et toutes les sortes de plantes marines » dont on extrait les sels par la combustion. Il en est

» ainsi des coquillages et principalement des écailles » d'huîtres que l'on convertit en chaux pour cet usage. » La pratique de marner les terres est aussi très-ré» pandue en Angleterre. Par le seul mélange des » terres de différentes natures, que les anglais mettent » en tas en proportions convenables, ils donnent une » nouvelle vie à leurs champs et en augmentent con» sidérablement la fertilité. On juge bien que la terre » des marais, la vase des étangs, des fossés, des ca» naux, etc., toutes enfin sont mises à contribution » et à profit. Les terres se reposent après deux années » de production; *à moins qu'on ne les remette en » paturages et qu'on n'en rompe d'anciens pour les » mettre en culture : cette alternative est générale et » fréquente :* un paturage élevé ne vieillit jamais : on » le remet en culture après quelques années, *et vice » versà.* Il est prodigieux ce que donne de grains une » terre en pature rompue de l'année. Ceux que j'ai » trouvés dans mes courses sont les plus beaux que » j'ai vus : extraordinairement garnis, sans la moindre » plante étrangère, ils ont au moins six pieds de hau» teur, avec des épis de cinq à six pouces carrés et » fournis en proportion.

» Toutes les récoltes offrent cette propreté, cette » netteté dans les champs et nulle part on ne voit » régner une pareille abondance en tous genres.

» Les paturages sont les mêmes qu'en Boulonnais. » L'un et l'autre pays sont en coteaux, avec des as» pects absolument semblables. On y trouve le même » fonds de terre, du sable plus ou moins mêlé d'ar» gile ; les mêmes productions naturelles en arbres et » en plantes, les terrains coupés et les possessions » également divisées ; le produit des terres cultivées,

» de la même nature, plus abondant en Angleterre, » uniquement par la différence de culture. On trouve » de part et d'autre beaucoup de terres à briques, à » tuiles, à poteries, à foulons, des bancs d'argile » pure, entre des sables crus et quelquefois si proches » de la surface de la terre, qu'ils y entretiennent de » la fraîcheur en tout temps; et souvent en Boulon- » nais, des joncs, des bourbiers, des espèces de ma- » rais et des passages dangereux dont on a su tirer » bon parti en Angleterre, en les cultivant au profit » du champ. ».

M. Henri, de son côté, ajoute avec raison, la similitude et l'analogie qui se trouvent entre le sol des deux rives du détroit du Pas-de-Calais prouvent évidemment que la science agricole est assise sur des principes certains et invariables et qu'il ne suffit pas de savoir mener la charrue, semer les grains et les récolter, pour mériter le nom de cultivateur.

Aujourd'hui que l'instruction s'infiltre dans tous les rangs de la société, qu'une louable émulation stimule les cultivateurs, ceux de la côte boulonnaise devraient envoyer leurs enfants en Angleterre à leur sortie de pension. Ils en rapporteraient des connaissances pratiques dont l'application renouvellerait la face du pays. Des récoltes bien plus abondantes, augmentation de la valeur du sol, plus d'aisance dans les diverses classes de la société, accroissement de la population, voilà quelques-uns des avantages qu'ils procureraient à leur pays.

Nous faisons des vœux pour que la société d'agriculture à Boulogne, accorde des primes à ceux des jeunes gens du canton ou de l'arrondissement, qui iraient étudier en Angleterre l'art de cultiver les champs.

Les instruments aratoires sont pour les charrois, le tombereau, la charrette à deux roues, et le chariot à quatre ; pour les labours, la grande charrue à roues, avec un seul versoir, le binot, la herse, à dents de bois et même à dents de fer, le cylindre ou rouleau désigné vulgairement sous les noms de rondeloire et de ronneloire.

Pour la récolte des grains d'hiver, on se sert de la faux, très-peu de la faucile et les Warats se coupent avec un tranchant qu'on appelle *pique.*

Comme nous l'avons déjà fait pressentir, l'assolement n'est soumis à d'autre combinaison qu'à celle qui consiste à diviser la totalité des terres dépendant d'une ferme en trois portions égales et à les cultiver sans modification dans l'ordre suivant :

Une portion en *jachères.* —Une autre en *blé*, *seigle* et quelquefois en *orge d'hiver.* — Une troisième en grains de mars, tels qu'*avoines*, *warats* et *orge printannière*, qu'on appelle *baillard.* On cultive aussi la *carotte*, les *navets*, le *rutabaga.*

Le nombre des labours pour les plantes automnales est de quatre, quelquefois de cinq, selon la difficulté du terrain. Après la récolte et les semailles d'hiver, a lieu le premier labour qu'on appelle *flauber la terre* ou *binoter.* Il facilite l'extirpation des mauvaises herbes ; il rend les travaux ultérieurs plus faciles, parce qu'il expose à la gelée les mottes de terre formées par le sillon et en accélère la dissolution.

Dans les mois de juin et de juillet, des nouveaux labours s'exécutent. Chacun est suivi d'un hersage, pour ameublir la terre. Avant les semailles, on en donne encore un troisième et quelquefois un quatrième, selon que la terre est plus au moins bien

émiettée. L'ensemencement vient ensuite. Il se fait avec intelligence. Celui qui en est chargé ralentit à propos le pas dans les endroits où il sait que l'humidité doit absorber le plus de grains, pendant l'hiver.

Les terres destinées à la récolte des *mars* reçoivent un, deux ou trois labours.

Aussitôt après les semailles d'hiver, dans les terres qui viennent de produire le blé, on fait un premier labour que suit au printemps un hersage. Après de nouveaux labours exécutés à cette époque, on sème l'avoine qui est recouverte au moyen d'une herse à dents de bois ou de fer, puis on retourne cet instrument et on le fait passer sur la terre ensemencée pour la *ploutrer*. Et lorsque le grain a poussé trois feuilles, on la *rone*, c'est-à-dire, qu'on la soumet à une pression du rouleau. C'est un plombage qui sert à y maintenir la fraîcheur.

On ne connaît guères dans le canton d'autre engrais que le fumier de basse-cour, et la quantité qu'on en épand sur un hectare est évaluée, en moyenne, seulement à seize voitures traînées par quatre chevaux. La terre qui en a été couverte est ensemencée en blé ou en warats.

Des cultivateurs qui sont dans la voie du progrès, amendent leurs terres avec la marne bleue et avec une terre combinée avec une autre de sorte différente.

Le parcage n'est pas généralement pratiqué dans le canton, mais dans les communes ou ce mode de fumer la terre est employé, on estime que pour parquer convenablement dix ares de terre depuis huit heures du soir jusqu'au lendemain à onze heures du matin, il faut 400 bêtes à laine.

Un hectare en blé exige 2 hectolitres de semence. Il est même des endroits où l'on en sème 2 hect. 1/3.

Pour le seigle, la semence est de 2 hect. 20 litres et quelquefois de 2 hect. 75 litres.

Pour l'orge de 3 et même de 4 hectolitres.

Même quantité pour l'avoine.

Un hectare de fèves nécessite l'emploi de 4 hectolitres et dans certains endroits, 5 hectolitres de semence.

Pour la vesce, il faut 2 hectolitres.

On estime que l'hectare de blé et de seigle ne produit, en moyenne, que 10 hectolitres; l'hectare d'orge, 14.

Il paraît qu'à Marquise l'hectare d'avoine rapporte 36 hectolitres, ailleurs ce ne serait que 14.

Les fèves rendent 12 hectolitres et la vesce 10.

Un hectare de trèfle produit, là 800 bottes de 5 kilogrammes l'une, ailleurs seulement 180 quintaux métriques.

Le rendement d'un hectare de pommes de terre varie, dans des endroits il est de 210 hectolitres, dans d'autres de 230, dans certains de 280.

L'hectolitre	de blé	pèse	75	kilogrammes.
—	de seigle	—	70	—
—	d'orge	—	48	—
—	d'avoine	—	40	—

La récolte se fait dans le mois d'août et de septembre, quelquefois plus tôt, quelquefois plus tard, selon que la température plus au moins favorable, avance ou retarde la maturité.

Les semailles d'automne commencent le 30 septembre et finissent le premier novembre. Celles des *mars* du 10 avril au 10 mai.

Les moissonneurs sont payés partie en argent, partie en nature. Ces derniers prélèvent 9 à 10 bottes du cent.

A Marquise, les batteurs sont nourris et ils reçoivent en outre 60 c. par hectolitre. Ailleurs il leur est alloué 18 à 20 francs par mois, sans nourriture.

Grains. Les terres labourables comprennent 11,991 hectares 77 ares, dont la répartition se fait ainsi annuellement entre les divers grains à ensemencer.

Sont consacrés	au blé	3550	hectares.
—	au seigle	300	»
—	à l'orge	150	»
—	à l'avoine	2025	»
—	aux fèves	1700	»
—	au trèfle	200	»
—	aux pommes de terre	225	»
	Total	8150	»

Le reste en jachères. Disons en passant, que depuis 35 ans, les récoltes ont presque doublé et qu'on reconnaît d'ailleurs dans le pays que l'état de choses actuel laisse beaucoup à désirer et à faire. C'est le pronostic de prochaines et importantes améliorations; nous avons indiqué les moyens de les obtenir.

Ainsi 3550 hectares semés en blé peuvent produire, année commune, à raison de 10 hectolitres par hectare	35,500
300 hectares de seigle à raison de 10 hectolitres par hectare	3,000
150 hectares d'orge au rendement de 14 hectol. par hectare	2,100
Et 2025 hect. d'avoine à raison de 15 hectol. terme moyen	30,375
	71,975

La consommation des grains peut être calculée ainsi qu'il suit :

1° Blé : semence calculée à raison de 2 hectolitres par hectare, sur 3,550 hectares	7,100
Nourriture à raison de 2 hectolitres sur 13,200 habitants	26,400
	33,500
2° Seigle : semence calculée à raison de 2 hect. 20 litres, sur 300 hectares	660
Les diverses consommations locales absorbent	2,340
Total	3,000
3° Orge : semence calculée à raison de 3 hectolitres 1/2 sur 150 hectares	525
Consommation locale	1,575
Total	2,100

Comparaison

	de la production,	à la consommation.	Différence en plus.
Blé	35,500 hect.	33,500 hect.	2,000 hect.
Seigle	3,000	3,000	en parité
Orge	2,100	2,100	id.

La consommation de l'avoine comprend 1° la semence à raison de 3 hectolitres sur

2025 hectares	6,075
2° La nourriture des chevaux 10 hectolitres sur	21,000
	27,275
Différence en plus	3100

Nota. La moitié de l'année, le cheval du cultivateur est nourri à la pature. On le fait rentrer deux ou trois fois par jour à l'écurie où il mange de la dravière ou du trèfle.

L'autre moitié de l'année il consomme 4 bottes de fourrage pesant 5 kilos l'une et un demi boisseau d'avoine du pays.

Si dans la comparaison de la production à la consommation du blé, nous avions attribué trois hectolitres à chaque habitant pour sa nourriture, base habituelle des calculs statistiques, on aurait vu que le canton ne produit pas le froment nécessaire à sa subsistance. Ce qui pourtant paraît vrai. Ce qui fait aussi voir combien les cultivateurs doivent y redoubler d'efforts, pour avoir des récoltes plus abondantes. Les quantités qu'elles donnent maintenant en céréales ne sont que la moitié de celles qu'on obtient dans la plupart des autres cantons du département.

Population. Le canton renferme 72 habitants par kilomètre carré. La moyenne de la France d'après le récensement de 1841 était de 63. Ainsi la population du canton qui nous occupe lui est supérieure.

Le tableau ci-après en expose l'état numérique par commune en 1816, 1841 et 1846 avec l'indication de l'accroissement qu'elle a éprouvé entre les trois époques.

COMMUNES.	ANNÉES. 1816	1841	1846
Ambleteuse	732	573	615
Audembert	283	342	327
Audinghen	816	807	790
Audresselles.	629	708	693
Bazinghen	431	442	449
Beuvrequen	252	284	312
Ferques et Elinghen.	556	819	946
Hervelinghen.	173	242	242
Landrethun-le-Nord.	474	495	535
Leubringhen.	212	305	307
Leulinghen	215	277	311
Maninghen-Wimille.	137	156	168
Marquise.	1478	2108	2548
Offrethun.	107	121	133
Rety.	1234	1368	1466
Rinxent	382	578	745
St.-Inglevert.	435	501	505
Tardinghen	174	214	211
Wacquinghen	119	122	132
Wierre-Effroy	631	740	763
Wissant	742	1012	1007
	10212	12214	13207

On voit par le tableau qui précède, 1° que l'augmentation qu'a éprouvé la population de 1816 à 1841 dépasse de plus du 1/5 le chiffre du contingent primitif. 2° que de la comparaison de ce contingent avec

le dénombrement de 1846, il appert que l'accroissement est presque du tiers, en sus. 3° enfin que de 1841 à 1846 inclusivement, l'augmentation est d'environ 1/12.

La population moyenne par commune est de 628 habitants.

Vaccine. Dans dix-huit communes du canton tous les enfants sont vaccinés quelque temps après leur naissance. Mais à Landrethun-le-Nord et St.-Inglevert, malgré les exhortations des autorités, la méthode est encore l'objet de quelque répulsion dans son application. A Leubringhen on compte seulement deux enfants qui n'y ont pas été soumis.

Le tableau suivant expose le nombre des maisons par commune en 1816 et en 1846, et le rapport de chaque contingent communal au chiffre de la population.

COMMUNES.	NOMBRE DE MAISONS EN					
	1816	Nombre moyen d'habitants par maison.		1846	Nombre moyen d'habitants par maison.	
Ambleteuse	187	3	90	153	4	»
Audembert	91	3	10	94	3	50
Audinghen	120	4	50	180	4	40
Audresselles	133	4	65	150	4	60
Bazinghen	55	4	20	75	6	»
Beuvrequen	52	4	85	65	4	80
Ferques et Elinghen	93	6	»	201	4	70
Hervelinghen	31	5	50	52	4	70
Landrethun-le-Nord	104	4	40	119	4	80
Leubringhen	48	4	40	54	5	50
Leulinghen	40	5	35	60	5	»
Maninghen-Wimille	28	5	»	37	4	50
Marquise	316	4	70	537	4	70
Offrethun	21	5	»	26	5	»
Rety	271	4	50	325	4	50
Rinxent	51	7	50	425	6	»

St.-Inglevert	79	5	50	110	4	60
Tardinghen.	31	5	60	39	5	40
Wacquinghen	20	6	»	28	4	45
Wierre-Effroy	88	7	10	154	5	»
Wissant.	195	4	»	225	4	40
	2114	5	35	2809	4	80

Le nombre des maisons s'est accru de 695, c'est-à-dire d'environ un tiers entre 1816 et 1846. On a vu que l'accroissement de la population est dans le même terme, à l'exception d'Ambleteuse où la diminution est très-notable. L'augmentation a été progressive dans les autres localités du canton, à Marquise et Rinxent, elle est considérable. C'est environ les 3/4 en sus du contigent primitif. A Marquise, à Rinxent, il est plus que doublé. L'accroissement moyen actuel a été de 23 1/6.

Le nombre moyen des maisons par commune est environ de 134.

On voit dans tous les villages la presque totalité construite en grés ou en d'autres matières solides. Car il n'est aucun endroit du bas Boulonnais où l'on ne trouve d'excellentes pierres propres à cet usage. Celle qu'on emploie ordinairement est calcaire, dure, d'un gris bleuâtre et nommée *tuf franc* ou *faux grés*. Elle se trouve dans les falaises qui bordent la mer, au nord de Boulogne, au Mont-Lambert, à Wimille, à Outreau, à St.-Etienne et à Marquise. Quelques-unes se taillent au ciseau, d'autres s'emploient par quartiers dont le marteau a d'abord fait disparaître les trop grandes aspérités. Leurs lits ont depuis 30 centimètres jusqu'à un mètre environ d'épaisseur.

Le tableau suivant présente l'état des toitures, chacune en son espèce, existant en 1816 dans le canton

de Marquise et comparées avec celles, qu'on y comptait en 1846.

COMMUNES.	1816 Maisons couvertes en				1846 Maisons couvertes en			
	ardois.	tuiles ou pannes	chaume.	total.	Ardois.	tuiles ou pannes.	chaume.	total.
Ambleteuse . . .	»	112	75	187	1	89	63	153
Audembert . . .	2	8	81	91	6	40	48	94
Audinghen. . . .	»	60	120	180	»	80	100	180
Audresselles. . .	»	12	121	133	»	60	90	150
Bazinghen. . . .	»	4	51	55	»	24	51	75
Beuvrequen . . .	»	9	43	52	»	17	48	65
Ferques et Eling.	»	18	75	93	»	67	134	201
Hervelinghen . .	»	4	27	31	»	13	39	52
Landrethun-le-N.	»	2	102	104	1	14	104	119
Leubringhen. . .	»	1	47	48	1	12	41	54
Leulinghen . . .	»	25	15	40	2	40	18	60
Marquise	105	105	106	316	130	387	20	537
Maninghen-Wim.	»	1	27	28	1	11	25	37
Offrethun	»	8	13	21	5	9	12	26
Rety	»	69	202	271	3	203	119	325
Rinxent.	»	4	47	51	»	95	30	125
St.-Inglevert . .	1	26	52	79	»	63	47	110
Tardinghen . . .	1	4	26	31	3	9	27	39
Wacquinghen . .	2	6	12	20	6	10	12	28
Wierre-Effroy . .	2	4	82	88	7	59	88	154
Wissant.	»	34	161	195	»	40	185	225
	113	516	1485	2114	166	1332	1311	2809

Résumé comparatif,	en 1816,	en 1846,	différence,
Nombre total des maisons . .	2114	2809	695 en plus.
Toits en ardoises	113	166	53 en plus.
En tuiles ou pannes.	516	1332	816 en plus.
En chaume.	1485	1311	174 en moins.

Ainsi le nombre de maisons pourvues de toits incombustibles était en 1816 de 629 et en 1846 de 1498, d'où il résulte une augmentation de 869, laquelle égale non seulement le contingent primitif, mais lui est encore supérieure de plus de son 1/3.

Le rapport des couvertures solides au nombre des maisons était, en 1816 de 1 : 3, 3/10 et en 1846 de 1 : 1, 9/10.

On voit encore, bien que le nombre des maisons en 1846 excède de 695, le nombre existant en 1816, que celui des maisons couvertes en chaume qui à cette première époque était de 1485, est descendu à 1311; c'est une différence de 174 en moins ou plus du dixième du chiffre primitif. Cela prouve qu'ici comme ailleurs, l'accroissement des toits incombustibles résulte aussi bien du remplacement des toitures en chaume par des couvertures solides que de constructions nouvelles.

Mœurs. Instruction. On aime à signaler l'esprit d'ordre, d'économie, d'amour du travail qui caractérise les habitants du pays. Autrefois ils étaient, comme généralement à la campagne, accablés de redevances qui, dans les années mauvaises, dépassaient leurs moyens et qui dans les temps ordinaires, leur enlevaient toute possibilité d'améliorer leur sort; mal logés, mal vêtus, ils se transmettaient de père en fils, la condition misérable dans laquelle ils avaient langui. Aujourd'hui le territoire se trouve partagé entre un certain nombre de petits propriétaires, indépendamment des fermes principales. Cependant il y existe des mendiants. On y compte 500 individus vivant aux dépens de la charité publique. Toutefois, ce nombre est moins élevé dans l'été. La commune d'Audresselles à elle seule fournit plus d'un tiers de cette quantité (200), mais celles de Maninghen et Wacquinghen n'y sont pour rien.

L'instruction primaire y est en progrès. Les soins intelligents de M. Chocquet, chargé particulièrement

de l'inspection dans l'arrondissement de Boulogne, sont bien propres à lui imprimer un nouvel élan.

Professions et Métiers. Voici l'état des principales professions exercées dans le pays.

Armurier	1
Arpenteurs	6
Aubergistes	21
Bergers	60
Bouchers	5
Boulangers	8
Bourreliers	10
Brasseurs	8
Briqueteurs	4
Bucherons	17
Cabaretiers	84
Cafetiers ayant billards	5
Cantonniers	8
Chapelier	1
Charcutiers	5
Charpentiers	17
Charrons	24
Chaudronniers	3
Chaufourniers	2
Ciriers	2
Cordier	1
Cordonniers	43
Corroyeurs et tanneurs	3
Couturières	73
Couvreurs	31
Cultivateurs	278
Docteur en médecine	1
Epiciers	2
Fabricant de poterie	»
— de pannerie	4
Facteurs ruraux	3
Fariniers	2
A reporter	732

Report	732
Faïenciers	5
Horloger	1
Huissier	1
Guinguettier	1
Maçons	72
Maîtres de poste	2
Maîtres de hauts-fourneaux	2
Manouvriers	1126
Marchands de bois	2
— de construction	6
— de draps	4
— de fer	2
— de grains	4
— d'indiennes	10
— de pierres	50
— de porcs	4
— de tabac	3
— de vins	2
Marayeurs	4
Maréchaux	41
Marins	210
Médecins	4
Mégissier	1
Menuisiers	36
Merciers	3
Meuniers	16
Modistes	6
Notaires	2
Ouvriers aux hauts-fourn.	75
Ouvriers mineurs	100
Peintre en bâtiments	1
A reporter	2528

Report.	2528
Perruquiers	4
Pharmaciens.	2
Propriétaires.	214
Quincailliers.	3
Raffineur de sel.	1
Sages-femmes.	4
Serruriers.	3
Tailleurs d'habits. . . .	21
Tailleurs de pierres.	280
Teinturiers	3
A reporter	3063
Report.	3063
Tisserands.	60
Tisseurs de coton	2
Tonneliers.	4
Tourneurs en métaux. . . .	2
— en bois	1
Valets de charrue.	214
— de ferme	129
Vanniers.	72
Voituriers.	84
Total. . . .	3631

Le nombre des individus occupés aux travaux de l'agriculture équivaut à la moitié de la population. Le nombre des marins est du 60e. Les gens à l'état de domesticité et ceux qui sont occupés aux travaux métallurgiques sont de 1 sur 30, chacun dans leur classe.

AMBLETEUSE.

Après avoir quitté le hameau de Raventhun et parcouru des chemins remplis de sable et sillonnant une vaste plaine rase, le voyageur, aux approches d'Ambleteuse, éprouve un vif sentiment de douleur. Au lieu d'une ville, il n'aperçoit plus que de simples maisons rustiques éparses çà et là, mais en tête desquelles il s'en trouve un groupe plus compacte, environnant une modeste église (1) surmontée d'un clocher de même proportion. En jetant à l'ouest ses

(1) Pendant la tourmente révolutionnaire, cette église fut dévastée et servit de forge.

regards sur la plage, un fort construit sur un rocher que baigne la mer haute et où se logent les employés des douanes, donne quelque distraction au sentiment qui le domine. Mais en tournant ses yeux à gauche, ce sentiment prend en lui plus de force, il voit une longue suite de poutres bleuâtres, assujetties les unes aux autres, que les flots disloquent et qu'ils fiiniront par entraîner bientôt. « La mémoire des temps » passés, la comparaison de l'état présent, tout élève » son âme à de grands souvenirs. Oui, s'écrie-t-il » avec l'auteur des *Ruines*, ces lieux maintenant si » déserts, jadis une multitude vivante animait leur » enceinte; en ces murs où règne un morne silence, » retentissaient sans cesse le bruit des arts et les cris » d'allégresse et de fête. Là, pour les devoirs res» pectables de son culte, pour les soins touchants de » sa subsistance, affluait un peuple nombreux. Où » sont ces flottes, ces ateliers et cette multitude de » matelots, de pilotes, de marchands, de soldats? Et » ces laboureurs, et ces moissons, et ces prairies » émaillées où les troupeaux bondissaient? et toute » cette création d'êtres vivants qui circulaient dans » ces routes aujourd'hui solitaires. Hélas! l'opulence » d'une cité de commerce s'est changée en une pau» vreté hideuse. »

On ignore l'époque de sa fondation, mais il est certain qu'au commencement du 6e siècle, sa position, ses fortifications, et son commerce en faisaient une ville importante. Sous la dénomination d'*Amfleat*, Ambleteuse, exprimait la grande étendue du port Citérieur dont César fait mention et qui rendait les Boulonnais maîtres du Pas-de-Calais, par la facilité avec laquelle les navires pouvaient sortir de ce port,

lorsque soufflait le vent du nord. L'historien anglais Bède rapporte qu'en 606, un moine nommé Pierre, qui avait été envoyé cinq ans auparavant en Angleterre, pour y prêcher l'Evangile, fut noyé à son retour dans le golfe d'*Amfleat.* A ce dernier nom, a succédé celui d'*Amblitolium.* Amblitolium ayant été détruit en 882, Renaud de Brie, comte de Dammartin, devenu comte de Boulogne, par son mariage avec Ide, héritière de ce comté, fit sortir la ville de ses ruines. Il la divisa en haute et basse, fit faire les déblais nécessaires pour y creuser un port, car celui qui existait dans les temps anciens n'était qu'une baie d'une grande étendue et lui octroya, sous le nom d'Ambletenne, une charte dont nous transcrivons ci-dessous les dispositions :

Saichent tous ceux qui ces présentes lettres verront ou oiront que moy Regnault, comte de Boullogne et Ide, ma femme, comtesse de Boullogne, que nous constituons une ville en Ambletenne et aux hommes et habitans dudit Ambletenne, concessons et donnons la comune d'icelle à l'usage et coustumes de notre comté de Boullenais.

Item, aussy concessons et donnons aux hommes de ladite comune le mitement au nourrissement de nostre dune pour leur bestial, quy se prend du pont dudit Ambletenne jusque Audressele, réserve que iceux hommes ne pourront soyer ny arracher les oyats croissant en ladite dune, et s'il est sceut véritablement que lesdits hommes d'icelle comune en soyent ou arrachent, et que par leurs voisins soient accusez pour chacune-fois escheront vers nous en amende de deux sols parisis et l'oyat ainsi couppé ou arraché sera nostre.

Item, aussy est asseavoir que les bestes de sommes d'icelle comune, pourront aller pasturer par toutes lesdictes dunes prédictes, asseavoir pour une vaigue six deniers parisis, pour ung cheval six deniers, pour ung pourcel ung denier et pour une blanche beste une obole et pour nulles d'icelles bêtes ne sera payé la rétribution dessus dicte, si elles n'ont ung an.

Item, nul ne pourra mettre ny envoyer pasturer son bestial sur ladite dune, fors ceux qui seront de ladite comune : sy les hommes et habitans

d'icelle ne rendent pour icelles bêtes la rétribution, comme il est prédict, lesdites bêtes seront à nous.

Item, il ne sera permis de délivrer masure ou bourgaige que tant seulement six-vingt pieds de long, et en lès quatre-vingt pieds de laquelle masure et bourgaige nous sera deub ou rendu par chacun an demi-pòlquin d'avoine et deux glines, paiés à la feste de tous les saints.

Item, et sy est vrai que aux hommes d'icelle comune, en la ville d'Ambletenne demeurans en tous temps, peuvent brasser et faire pain blancq et bis et que le dit pain soit bon et bien fait à tel prix que lesdits hommes. vendent et ces droits de brasser et fournir sera aussi dû pour toute nostre terre.

Item, noms de chacun brasseur ou boullanger prendrons et nous sera deub par an deux sols parisis. C'est asseavoir à la feste de la Purification.

Item, tous les hommes d'icelle comune les quictons de Thonlieu pour nostre terre.

Item, doncq avec les choses dessus dictes est asseavoir, nous de chacun navire d'icelle ville, debvons avoir par chacun an cinq sols parisis, payés à la feste de St.-Andrieu et par iceux cinq sols parisis, de toutes autres coustumes tenons quictes lesdits navires.

Item, aussy les hommes d'icelle prédicte comune de tous iceux franchises, privilléges, exemptions, voullons qu'ils soient demeurés en paix et sommes pleiges pour iceux.

Item, aussy voullons que de toutes debtes de notre puissance les porteront si celluy qui créant lesdites dettes ou le pleige d'icelle, s'il a quelque chose à nostre puissance qu'il puisse rendre icelluy deub.

Item, nous aussy, iceux hommes de tout ce qu'ils doivent tenir ou tiennent de nous et payent, les vollons tenir, sauf le droit des sieurs de quy ils tiennent autres terres.

Item, nous aussy les hommes de notre prédicte comune, quictons de corvés, de nourrissement de chevaux et de exercice, fors quand les hommes de Boullogne iront en ladite exercice et payeront ledit nourrissement desdits chevaux.

Item, aussy il est à notter que aux hommes d'icelle ville d'Ambletenne donons et concessons marché une fois la septmaine, c'est asseavoir, au jour de jeudy et une feste annuelle par an; icelle feste commencera la veille St.-Pierre prochain, après la feste de St.-Jehan-Baptiste, et doit durer icelle feste le jour St.-Pierre et deux jours en suivant après.

Item, il est à notter que quiconque voudra être d'icelle comune, joïr d'iceux privilléges, lui est de nécessitez venir demeurer en ladite ville d'Ambletenne en dedans ungan de son serment.

Fait en l'an de l'Incarnacion de Jésus-Christ, mil cent neuf. En tesmoings d'iceux, Willaume de Fieulles, Anselme Buciculay, Guis de Bellebronne, Ansel de Longueville, Eustache Lemoine, Honfroy de Haudruicq, Pierre de Bournonville, Morian, àdoncq sénéchal, et plusieurs autres.

Ces priviléges qui furent confirmés le 9 octobre 1398, par Jean de France, duc de Berry, comte de Boulogne, faisaient d'Ambleteuse une des cinq villes de lois du Boulonnais, ayant un mayeur et cinq échevins élus par le peuple.

Lorsqu'en 1544, Henri VIII fit de cette ville le dépôt général de tous les approvisionnements qu'il destinait à une guerre sur le continent, les fortifications d'Ambleteuse furent mises dans un état de défense qu'elles n'avaient point eu jusqu'alors. Elles consistaient en cinq grands bastions et en plusieurs redoutes entourés de fossés profonds, constamment remplis d'eau; une grosse artillerie en défendait l'approche du côté de la mer et sur les hauteurs qui la dominaient, des forts avaient été élevés. C'était un des ports les plus surs et les plus beaux du détroit. Elle était dans cet état formidable de défense, lorsque Henri II, à la tête de l'armée la plus vaillante que la France ait mis sur pied jusqu'alors, s'en rendit maître après un siége de trois mois. Ses fortifications furent rasées en 1544 et bientôt les sables amenés par les vents, en couvrirent la partie intérieure et encombrèrent le port.

Ambleteuse commença dès lors à perdre peu à peu de son importance.

Cependant, le 20 juillet 1680, Louis XIV accompagné dé M. de Seigneulay, ministre de la guerre, et du maréchal de Vauban, vint en examiner la position.

Le résultat de cette reconnaissance fut que le principal avantage qu'il offrait; c'est qu'il était le seul port de la Manche, d'où l'on pouvait sortir d'un vent du nord, que la mer ne s'en éloignait que de 400 toises: ce qui pouvait lui procurer plus d'eau et de commodités que tous les ports voisins, même que celui de Dunkerque d'où la mer se retirait à plus de 1000 toises. L'on décida, en conséquence, qu'il pouvait être mis en état de recevoir des vaisseaux de 36 à 40 canons. Aussitôt des ordres furent donnés pour y travailler.

On y travailla, en effet, pendant cinq ans et c'est pendant ce laps de temps que fut bâtie la tour dont nous avons déjà parlé. Pendant la guerre de 1690 ce port a servi de refuge à des vaisseaux de 30 à 40 canons qui y amenèrent beaucoup de prises. C'est même à Ambleteuse que Jacques II, déchu du trône d'Angleterre débarqua le 2 janvier 1689 et où il fut reçu avec tous les égards dus à son rang et à ses malheurs. Peu de jours après son arrivée, il se rendit à Versailles et se mit sous la protection de Louis XIV.

Quoiqu'il en soit, les travaux furent discontinués, sous le prétexte apparent que les écluses ne fonctionnaient pas convenablement. Mais on a lieu de supposer que cette cessation eut des causes particulières qui restèrent cachées.

Depuis en 1702, en 1762, en 1767, en 1777 et en l'an III de la république, ce port a attiré l'attention de plusieurs ingénieurs distingués et du gouvernement. Il est même à remarquer qu'en 1774, Dumouriez fut chargé par Louis XV de s'en occuper aussi.

On n'y exécutait pourtant pas de travaux, pour en

empêcher l'ensablement. Aussi en 1801, les eaux de la Slacq, grossies par des crues, se répandirent dans toute la vallée, et jetèrent la consternation dans le pays. Depuis plusieurs jours, ces eaux refoulées vers leur source formaient un grand lac, les moulins de Marquise ne pouvaient plus fonctionner, des fermes étaient atteintes ou menacées par l'inondation, les communications entre Calais et Boulogne allaient être interceptées. M. Masclef, alors sous-préfet, fit un appel aux populations voisines et, à sa voix, onze cents travailleurs armés de bêches et munis de brouettes vinrent désobstruer le chenal, en ouvrant une tranchée d'environ 2000 mètres de développement pour l'écoulement d'une partie des eaux.

Mais en 1803, on y fit des travaux sur une grande échelle. On y creusa un bassin pouvant contenir 320 batiments parmi lesquels, à l'époque du 18 juin 1805, il s'en trouvait 84 hollandais, commandés par l'amiral Verhuel. On montre encore l'endroit où cet amiral s'était établi. Non loin de là, s'élève un rocher du haut duquel Napoléon aimait à contempler la ligne de défense formée par la flotille. Un jour qu'il y suivait de son regard d'aigle la manœuvre des bâtiments sortant d'Ambleteuse, de Wimereux et de Boulogne, son cheval frappa des pieds le roc assez fortement pour y laisser les empreintes de ses fers. Des admirateurs de ce grand homme ont un peu creusé ces empreintes et leur ont donné quelque soins, de sorte qu'elles sont encore visibles aujourd'hui. Nous les avons vues.

La tour d'Ambleteuse dont il a été ci-dessus question a quelquefois servi de prison d'état. Le gouverneur aux soins de qui les prisonniers étaient confiés, prenait sa résidence dans la ville. La maison qu'il habitait

portait le nom de *gouvernement.* C'est là que demeurait M. Offrethun, gentilhomme, âgé de 90 ans, chez qui Napoléon a déjeuné, le 12 juillet 1803, et à qui il offrit, en se retirant, une belle boîte d'or. Dans une des revues qu'il passa de ce côté, un soldat du 3e régiment de ligne l'approcha alors qu'il était encore premier consul et lui dit : En l'an V, je partageai avec vous un pain dans les défilés de Bassano et je vous fis grand plaisir, car vous aviez alors bien faim : vous ne l'avez surement point oublié. Aujourd'hui je vous prie de faire à votre tour quelque chose pour mon père qui est vieux et infirme. J'ai reçu cinq blessures et fus fait caporal et sergent sur le champ de bataille, devrai-je devenir ainsi sous-lieutenant? Le premier consul qui se rappela le fait, lui accorda sur le champ le grade qu'il demandait.

Raventhun et Slack sont les seuls hameaux d'Ambleteuse.

La fête communale ou ducasse a lieu le 1er dimanche d'octobre et une foire s'y tient le 25 du même mois. Elle est d'un jour.

Distance du chef-lieu d'arrondissement, 14 kil. du chef-lieu de canton, 9 kil.; d'Arras, 138 kil.; de St.-Omer, 53 kil.

Contenances : terres labourables, 130 hect. 96 ares; prés et herbages. 101 hect. 46 ares; bois, 3 hect. 62 ares; vergers et potagers, 10 hect. 49 ares; landes, bruyères, rochers, montagnes, 328 hect. 45 ares, terrains bâtis, 3 hect. 86 ares; routes, chemins, flégards, 14 hect. 6 ares.

AUDEMBERT.

Le nom d'*Audembert* paraît indiquer la position de ce village contre la montagne qui forme la séparation du bas Boulonais d'avec le haut. *Aud*, élévation, *ember*, auprès. (M. Henri.)

C'était en 987, sous le nom d'*Audimbroeck*, une des douze baronies du comté de Guînes.

La cure de ce village, sous l'invocation de St.-Martin, était conférée par le chapitre de Boulogne. Sous le nom de Hodemberg, c'était autrefois un secours de Hervelinghem.

L'église d'Audembert ne fut pas vendue. Aucune ne l'a été dans le canton. Cela prouve la prévoyance des personnes qui y étaient alors à la tête des administrations et la sagesse de leurs vues. Ainsi nous ne nous occuperons plus dans ce canton de la vente des églises.

Le Colombier, Noirberne, Acgrard, Noirchoque, La Ronville, La Vallée, Wabrugue, Warcove, Warincthun sont des dépendances d'Audembert.

La fête communale a lieu le dimanche après le 4 juillet.

Distances : de Marquise, 8 kil.; de Boulogne, 18 kil.; d'Arras, 133 kil.: de St.-Omer, 53 kil.

Contenances : terres labourables, 571 hect. 22 ares; prés et herbages, 103 hect. 19 ares; bois, 5 hect. 21 ares; vergers, 20 hect. 43 ares; oseraies, 14 ares; landes, bruyères, 28 hect. 46 ares; propriétés bâties, 4 hect. 96 ares; terrains non imposables, 7 hect. 60 ares.

AUDINGHEN.

Audenghehem. Ce village est ancien. Guy, comte de St.-Pol, l'obtint par son mariage en 1350. (H. Harbaville.)

La cure placée sous l'invocation de St.-Pierre était conférée par l'évêque de Boulogne.

La tour de l'église d'Audinghen fut assiégée et prise en 1543 par la garnison anglaise de Calais. L'église fut pillée, puis brûlée, ainsi que celles de Marquise,

Fergues, Rety et Landrethun, où se commirent d'horribles cruautés : quelques-uns des habitants furent massacrés et jetés dans les flammes.

Sur le territoire d'Audinghen est le cap Grisnez, *itium promontorium*, ou existe un phare dont l'élévation au-dessus du sol est de 14 mètres et au-dessus de la mer de 59; sa portée est de 22 milles marins. C'est le point le plus rapproché entre la France et l'Angleterre, car on a calculé que la distance entre ce cap et le château de Douvres est de 34,547 mètres.

Audinghen a pour dépendance Floringzelle et Framezelle qui possèdent chacun un camp retranché, puis Azinzelle, Lehamel, Londencthun, St.-George, Onglevert.

La fête communale se célèbre le dimanche après le 29 juin.

Distances : de Marquise, 9 kil.; de Boulogne, 18 kil., d'Arras, 134 kil.; de St.-Omer, 54 kil.

Contenances : terres labourables, 920 hect. 44 ares; prés, herbages, 9 hect. 41 ares; bois, 5 hect. 40 ares, vergers, 270 hect. 25 ares; mines, carrières, 3 hect. 12 ares; landes, bruyères, 75 hect. 12 ares; propriétés bâties, 9 hect. 87 ares; terrains non imposables, routes, chemins, etc., 16 hect. 80 ares.

AUDRESSELLES.

Ce village est un des plus grands et des mieux bâtis des environs de Boulogne. On y compte 142 marins. Dès l'année 1630, il était remarquable par l'alignement de ses rues.

« Il a porté les noms de *St.-Joannes Oderselles; Oudresselles* et *Andersel*, de *Andre*, bord et *sala*, demeure. Raoul, seigneur du lieu, se croisa en 1096, avec Godefroy de Bouillon. Son successeur Guy, pour

le salut des ses parents, fit don en 1150, à l'abbaye d'Andres, de sa terre d'Audresselles, avec son château et l'église alors dédiée à la sainte Trinité. Cette terre avait le titre de vicomté. Le comte de Boulogne en engagea les revenus en 1284. Le sire d'Audresselles fut, en 1360, un des otages livrés au roi d'Angleterre, pour sûreté de la rançon du roi Jean. » (M. Herbaville.)

La fête communale a lieu le dimanche après le 24 juin.

Distances : de Marquise, 10 kil.; de Boulogne, 18 kil.; d'Arras, 134 kil.; de St.-Omer, 54 kil.

Contenances : terres labourables, 390 hect. 29 ares; prés, herbages, 121 hect. 23 ares; bois, 1 hect. 7 ares; vergers, 5 hect. 58 ares; propriétés bâties, 4 hect. 33 ares; terrains non imposables, 16 hect. 50 ares.

BAZINGHEN.

Bazinghen de *Bas*, marais, désigne un endroit marécageux. Des quinze hameaux qui en dépendent, quelques uns placés dans la vallée arrosée par la Slack, sont susceptibles d'être ainsi désignés, mais le chef-lieu de l'agglomération est assis sur un plateau élevé, qui domine Marquise et derrière lequel, au surplus, est un télégraphe qui n'a pas besoin d'élévation secondaire pour être aperçu de ceux avec lesquels il correspond, leur envoyer des signaux et pour recevoir les leurs.

Voici les noms des hameaux qui entourent Bazinghen : Grand'Maison, Bertinghen, Rickmaninghen, Vincelles, Noirbois, Trois-Maisons, Bédat, Calléze, Hautingue, Colincthun, Rouge - Bernes, Le Bail, l'Héronnerie, Otove, La Parthe. La Parthe est une ferme qui provient des moines de l'abbaye de

Neuville, c'est la 1re qui ait été soumise au district de Boulogne où elle a été vendue le 11 décembre 1790 pour 70,800 francs.

La cure de Bazinghen placée sous l'invocation de St.-Eloy, était conférée par l'évêque de Boulogne. Il y avait une confrérie de ce nom, très-étendue et fort nombreuse.

La fête communale a lieu le 25 juin ou le dimanche suivant.

Distances : de Marquise, 5 kil.; de Boulogne, 14 kil.; d'Arras, 129 kil.; de St.-Omer, 53 kil.

Contenances : terres labourables, 845 hect. 93 ares; prés, 326 hect. 52 ares; bois, 21 hect. 20 ares; vergers, 32 hect. 18 ares; landes, bruyères, 64 hect. 02 ares; propriétés bâties, 6 hect. 62 ares, terrains non imposables, 6 hect. 80 ares.

BEUVREQUEN.

Beuvrequen, selon M. Henri, indique un lieu planté de bouleaux et de chênes. Selon M. Harbaville, en 1215, il s'appelait Beuvrequent et Beureghem en 1494.

Cette commune est située sur la rive gauche de la Slack et dans une vallée renommée pour ses excellents paturages. Avant 1789, l'abbaye de St.-Bertin possédait la presque totalité de son territoire et nommait à la cure, placée sous l'invocation de St.-Maxime.

Beuvrequen a pour dépendances : La Communette, Connincthun, Russolin et Epitre.

La fête communale a lieu le dimanche après le 27 septembre.

Distances : de Marquise, 5 kil.; de Boulogne, 13 kil.; d'Arras, 128 kil.; de St.-Omer, 44 kil.

Contenances : terres labourables, 295 hect. 04 ares ; prés, 48 hect. 21

ares ; bois, 1 hect. 60 ares ; vergers, 113 hect. 25 ares ; landes, bruyères, 68 ares ; propriétés bâties, 3 hect. 67 ares ; terrains non imposables, chemins, rues, flégards, 6 hect. 10 ares.

FERQUES ET ELINGHEN.

Pour trouver l'étymologie du mot Ferques, il faut remonter à une haute antiquité.

Selon Ducange, *Ferctum* est le nom d'une espèce de gâteau que les druides offraient à leur dieu; *Ferctor*, celui du prêtre qui le consacrait; et *Ferct*, le nom de l'augure chargé de consulter le vol des oiseaux. Or, Ferques étant contigu à Landrethun où existait le *Mollus* ou le sanctuaire des druides; le nom de ce village indique le lieu où se faisaient ces offrandes.

La paroisse de Ferques et Elinghen, *Alias Ferquens Notre-Dame*, est sous l'invocation de St.-Pierre et l'abbé d'Andres était le collateur de la cure. C'est que sous le nom de *Ferkens* de nobles dames de Boulogne, en firent donation en 1135 à cette abbaye.

Ferques fut aussi ravagé en 1543 par les Anglais.

« Le hameau d'Elinghen est le lieu nommé *Totingatum in fluvio wasconingwal adsitum* donné par Lebtrude à l'abbaye de St.-Bertin, en 808. Aitrope et sa femme Hadwide donnèrent en 1157, à l'abbaye de Beaulieu, les terres, bois, marais et cens qu'ils possédaient sur la paroisse d'Elinghen. » (M. Harbaville.)

Cette abbaye fut fondée en 1150 par Eustache II, comte de Fiennes en expiation d'un meurtre involontaire qu'il commit dans un tournoi, à son retour des croisades. Cet établissement qu'il dota richement et qu'on désignait généralement sous les noms de l'abbaye de Notre-Dame de Beaulieu était situé au nord-

est de Ferques. Dans une situation agréable entre un ruisseau et un bois étendu, apparaissent dans l'enclos d'une métairie, quelques arcades d'un cloître aux fenêtres en ogives, une tourelle privée de son couronnement, une tour plus élevée servant de colombier, et dans la cour une chapelle gothique qui n'a échappé au marteau des démolisseurs que par son affectation à un usage rural. Ce sont les restes de l'abbaye de Beaulieu : le domaine de Beaulieu était connu en 863 sous le nom de Bello-Locus. (M. Harbaville.)

Ferques et Elinghen renferment des carrières de marbre dont il sera fait plus ample mention au paragraphe relatif à cet objet.

La fête communale de Ferques a lieu le dimanche après le cinq septembre.

Les hameaux qui en dépendent sont les Bardes et Beaulieu.

Distances : de Marquise, 5 kil. ; de Boulogne, 19 kil. ; d'Arras, 124 kil ; de St.-Omer, 44 kil.

Contenances : terres labourables, 547 hect. 77 ares ; prés et herbages, 17 hect. 22 ares ; bois, 88 hect. 92 ares ; vergers, 162 hect. 72 ares ; mines et carrières, 31 hect. 76 ares ; landes, bruyères, 17 hect. 74 ares ; propriétés bâties, 8 hect. 66 ares ; terrains non imposables, 15 hect. 5 ares.

HERVELINGHEN.

Avant la révolution, le chapitre de Boulogne nommait à la cure de cette paroisse dont l'église était sous l'invocation de St.-Quentin.

Dans différentes bulles du pape Alexandre III, de 1179, sous le nom de Heredinghem, le patronage de cette cure est cité entre les plus anciens bénéfices appartenant au chapitre de Térouanne, avec Alembon, Campagne, Guémy et Peuplingues. Dès l'année 1174,

Lambert d'Ervelinhen fut témoin d'une donation faite à l'abbaye de Clairmarais, par Baudouin II, comte de Guînes.

Hervelinghen faisait partie du Calaisis et Ramsaux est un hameau qui en dépend.

Distances : de Marquise, 10 kil., de Boulogne, 22 kil.; d'Arras, 129 kil.; de St.-Omer, 53 kil.

Contenances : terres labourables, 526 hect. 37 ares; prés et herbages, 16 hect. 56 ares; 45 ares; vergers, 3 hect. 14 ares; landes, 36 hect. 06 ares; propriétés bâties, 2 hect. 88 ares; terrains non imposables, 4 hect. 04 ares.

LANDRETHUN-LE-NORD.

Le clergé druidique de la cité des Morins faisait sa résidence sur le territoire de Landrethun, dans le *pagus gesoriacus*. Dans cet endroit, on trouve le *mallus* ou sanctuaire où les druides proclamèrent, dès l'origine des siècles, l'idée sublime d'un Dieu unique, universel. La vaste étendue de terrain sur lequel ce sanctuaire est établi, est encore vierge; nul mortel, jusqu'ici, n'a osé l'entamer avec le fer de la charrue. Les bardes qui, par la sublimité de la morale qu'ils enseignèrent, surent attacher les hommes *au culte de la divinité, les enflammer de l'amour de leurs semblables, et donner pour base à l'édifice des vertus sociales, la bravoure et l'attachement à la patrie*, ont laissé dans cet endroit des traces ineffaçables du séjour qu'ils y ont fait pendant une suite innombrable de siècles. La solitude qu'ils habitèrent, porte encore maintenant et sans aucune altération, le nom célèbre et vénérable des *Bardes*. (M. Henri, Annuaire du Pas-de-Calais pour 1810.)

Avant 1789, l'évêque de Boulogne, comme cela

aurait dû avoir lieu généralement dans son diocèse, avait droit de collation à la cure de Landrethun dont l'église était sous l'invocation de St.-Martin. Elle est un but de pélérinage. On y va invoquer St.-Fiacre, pour obtenir, par son intercession, la guérison des enfants malades. Il s'y trouve une inscription ancienne, devenue illisible.

En 1184, Enguerrand de Fiennes céda à l'abbaye d'Andres la dîme qu'il possédait à Landrethun, en présence de Didier, évêque de Térouanne, qui se trouvait alors à Boulogne. Au mois de juillet 1667, la terre de Landrethun fut érigée en baronie, en faveur de Daniel de Fresnoy, seigneur de Moyecques, par lettres données à Compiègne et enregistrées en la sénéchaussée de Boulogne, le 3 octobre 1671.

Huit hameaux dépendent de Landrethun. Ce sont : Cédule, Couderousse, Lefresne, Montoise, Mi-Moyecque, Moyecque, Vestyeuse et Yeuse.

La fête communale a lieu le 4e dimanche de juillet.

Distances : de Marquise. 10 kil.; de Boulogne, 22 kil.; d'Arras, 128 kil.; de St.-Omer, 44 kil.

Contenances : terres labourables, 553 hectares; prés, 181 hect. 71 ares; bois, 4 hect. 07 ares; vergers, 6 hect. 61 ares; terrains non imposables, 10 hect. 05 ares.

LEUBRINGHEN.

Leubringhen, la tour blanche, de *brin* forteresse, tour, et *guen* blanc, *leu* designe le lieu. Une ferme de ce village appelée la Tour, autorise cette étymologie. (M. Henri.)

Avant 1789, le droit de collation à la cure de Leubringhen appartenait à l'abbé de Licques. Le jour et le lundi de la Pentecôte il se fait, en l'honneur de

St.-Gengoult, un pélérinage dans l'église de Leubringhen qui est sous le vocable de St.-Martin.

Au 13e siècle, l'hôpital de St.-Inglevert dépendait de la paroisse de Leubringhen dont les hameaux sont: Bainghen, Baronnerie d'Isaac et Blacourt.

Distances : de Marquise, 5 kil.; de Boulogne, 19 kil.; d'Arras, 129 kil.; de St.-Omer, 44 kil.

Contenances : terres labourables, 368 hect. 52 ares, prés et herbages, 142 hect 80 ares; bois, 11 hect. 15 ares; vergers, 28 hect. 05 ares; landes, bruyères, rochers, 24 hect. 57 ares; propriétés bâties, 5 hect. 48 ares; terrains non imposables, 5 hect. 20 ares.

LEULINGHEN-BOULOGNE.

Leulinghen, village de Belle-Fontaine, de *lin*, eau et *guen* belle.

Dans le cours du 15e siècle, alors que les Anglais étaient maîtres de Calais et que leurs troupes faisaient de fréquentes incursions dans les pays environnants qui ne leur étaient pas soumis, plusieurs conférences eurent lieu à Leulinghen entre ces étrangers et les Français. La première eut lieu en 1583. Elle aboutit à une trève de huit mois. En 1389, eut lieu la seconde dont l'issue fut une trève de 3 ans. En 1393, troisième conférence qui prolongea la trève jusqu'à la St.-Michel 1398. Au mois d'avril 1397, quatrième conférence dont le but était la conclusion de la paix. La dernière eut lieu en 1414. Elle avait, celle-ci, pour but la conclusion d'une trève. En 1401, une solennité d'une autre espèce s'était faite à Leulinghen. Le 12 mai 1395, Richard, roi d'Angleterre, avait épousé Isabelle, fille ainée de France, enfant alors âgée sept ans. Après le massacre de ce monarque dans sa prison, la jeune

reine qui n'avait pas consommé son mariage, fut renvoyée en France : c'est à Leulinghen qu'elle fut remise au comte de St.-Pol et aux seigneurs et dames que le roi Charles VI y envoya, pour la ramener auprès de lui.

Ce village est situé près de la voie romaine de Térouanne à Wissant, dont l'extrémité porte encore le nom de Chemin-Vert ou de Leulingue.

C'était l'abbé d'Andres qui conférait à la cure de Leulinghen dont l'église fut anciennement sous l'invocation de St.-Nicolas et qui depuis fut placée sous celle de St.-Leger.

Six hameaux dépendent de Leulinghen, savoir : Bernes, Uselot, le Mont-Usy, la Malassise, la Côte, la Belle-Fontaine.

Distances : de Marquise, 4 kil., de Boulogne, 18 kil.; d'Arras, 124 kil.; de St.-Omer, 44 kil.

Contenances : terres labourables, 520 hect. 99 ares; prés, 101 hect. 08 ares; bois; 6 hect. 42 ares; paturages, 4 hect. 50 ares; mines et carrières, 1 hect. 48 ares; landes, bruyères, rochers, 20 hect. 83 ares; propriétés bâties, 3 hect. 16 ares; terrains non imposables, 4 hect. 90 ares.

MANINGHEN-WIMILLE.

Cette petite commune dont le nom semble dériver de *managium*, *mainagium*, synonime de *manarium*, manoir, est située sur le versant d'une colline dont le pied forme la rive droite du Wimereux. En 1230, ce village relevait de Wimille.

Des fouilles très-importantes ont été faites, en 1777, sur son territoire pour la recherche de la houille. Il paraît que le puits que l'on a ouvert à cet effet, n'a pas atteint la profondeur qu'on désirait lui donner.

Le cuvelage dont il était revêtu n'ayant pas la force de résister aux efforts des pressions qu'il avait à supporter, s'est tout-à-fait écroulé et ce puits n'a pas été réouvert. Cependant cette perforation a fait apporter au jour des substances qui présentaient l'aspect d'un charbon végétal de bois fossile. Mais M. Garnier, ancien ingénieur en chef des mines du Pas-de-Calais, pense qu'elles se rapportent plutôt à des lignites qu'à des houilles bitumineuses, parce que d'après leur caractère de calcaire shisteux, elles ne peuvent appartenir à la grande formation houillère.

Le docteur Bertrand, dans son histoire de Boulogne, rapporte un fait d'une épouvantable barbarie exercée par Joseph Lebon envers le curé de ce village.

Cet ecclésiastique courbé sous le poids des infirmités et des ans, — il en avait 88 — ayant été arrêté comme prêtre réfractaire, bien qu'il ait déclaré vouloir quitter le saint ministère, adressa à Joseph Lebon une demande à l'effet d'obtenir son élargissement et la permission de se retirer dans quelque retraite où il aurait trouvé quelqu'adoucissement à ses souffrances. C'est à Hardinghen que le représentant du peuple reçut la pétition. Loin d'être ému de compassion, en apprenant l'arrestation d'un vieillard que son âge rendait inoffensif et digne de respect, il écrivit en marge de la supplique : renvoyée au procureur syndic chargé de faire conduire le pétitionnaire à Arras dans la prison dite des Capucins où il sera mis au secret. (1)

(1) Ce fait révoltant nous en rappèle un autre que voici :

Un des jurés de Joseph Lebon, passant dans un village près du Mont-St.-Eloy, apperçut à la porte d'une chaumière, une paysanne qui allaitait un

Avant 1789, c'était l'évêque de Boulogne qui nommait le curé de Maninghem dont l'église est sous le vocable de St.-Martin.

Hennes est un hameau dependant de ce village.

La fête communale a lieu le dimanche après le 8 septembre.

Distance du chef-lieu d'arrondissement, 13 kil., du chef-lieu de canton, 8 kil.; d'Arras, 128 kil., de St.-Omer, 44 kil.

Contenances : terres labourables, 275 hect. 15 ares; prés et herbages, 27 hect. 34 ares; bois, 3 hect. 84 ares; vergers et potagers, 76 hect. 42 ares; landes, bruyères, 3 hect. 48 ares; terrains bâtis, 3 hect. 16 ares; terrains non impossables, routes, abreuvoirs, flégards, 3 hect. 3 ares.

MARQUISE.

Marquise, campagne inférieure; de *Marck*, plaine, campagne; *is* au-dessous, inférieur. C'est que ce bourg est situé dans le bas de la prairie du vallon de la *Slacq*, vallon qui, à l'est de Marquise, du côté de *Bouquinghen*, hameau de sa dépendance, offre, sur chacune

---

enfant de deux mois et demi. Elle revenait des champs pour remplir ce devoir si touchant, et elle allait y retourner pour travailler à la subsistance commune. Ce juré voyant cette femme sans cocarde, lui dit : dis donc, eh! pourquoi n'as-tu pas de cocarde, f..... aristocrate? Sais-tu que je peux te faire guillotiner! La paysanne répond : eh! nou fait, jn'sus mi aristocrate. Je r'viens d'ché camps et j'vaux y r'tourner, j'n'ai mi b'son d'cocarde pour ouvrer. Le juré lui dit avec colère : b........., tu réponds. Je vais à Arras, je te ferai guillotiner. Eh bien va, dit la paysanne avec ingénuité, eh bien va, si tu m' fais guillotiner pour cha, in a bien raison d' dire, qu'in in guillotine à Arraut qui sont aussi inochents que ch' l'inochent que j' tiens dens mes braux.

La pauvre mère fut pourtant guillotinée!! (Extrait de la deuxième censure de Guffroy.)

de ses rives, des masses énormes de marbre de diverses sortes, s'élevant les unes sur les autres à une hauteur de plus de 30 mètres. Le surplus du vallon entre Marquise et le hameau de *Slacq* est beaucoup plus large et plus spacieux : c'est une prairie agréable et très-abondante qui, selon les expressions mêmes de Henri IV, *procure la nourriture aux bestiaux qui est le principal revenu du pays et servant à nourrir et à élever notre haras.* Malheureusement les sables que la mer entraîne sur les bords, poussés par la violence des vents d'ouest dans le lit de la rivière arrêtent parfois le cours des eaux et occasionnent des débordements qui font de la prairie une espèce de *lac*, d'où le hameau le plus rapproché de l'embouchure de la rivière et la rivière même ont pris le nom de ce *lac*, et par corruption *S'lacq*, mot équivalent aux deux autres dans le patois boulonnais. (M. Henri.)

Lambert d'Ardres en son histoire des comtes de Guînes, fait mention vers 1070, de Geoffroy, seigneur de Marquise et de Mahault sa fille et son unique héritière, laquelle épousa Arnould, 1er du nom, seigneur d'Ardres, sénéchal du Boulonnais; d'où vint Geoffroy qui fut la tige des seigneurs de Marquise ou d'Engoudsent de la maison d'Ardres.

Marquise fut brulé en 1346 par les troupes d'Edouard III et le 20 octobre 1533 le roi François Ier étant venu à Boulogne pour avoir une nouvelle entrevue avec Henri VIII, débarqué le 21 à Calais, les deux monarques se rencontrèrent à deux lieues de Marquise. Aussi loin qu'ils s'aperçurent, ils s'avancèrent au galop, s'embrassèrent sans mettre pied à terre, allèrent à Boulogne et logèrent ensemble dans l'abbaye. Le lendemain 23, ils se rendirent à Calais et leur entrevue

se termina par un traité. Le roi d'Angleterre reconduisit celui de France jusqu'à St.-Inglevert. Au mois de juin 1544, le duc de Suffolk avec l'avant-garde de l'armée anglaise, forte de quinze mille hommes, vint camper à Marquise.

Après la reddition de Boulogne aux Anglais, le 14 septembre suivant, l'armée française vint en ce bourg; mais le dauphin n'ayant pu faire subsister son armée dans un pays entièrement dévasté, dut congédier les Suisses et les Grisons, laisser à Dubiez, commandant à Montreuil, le reste des troupes françaises et italiennes et regagner la capitale.

Une grande activité règne dans Marquise : l'alimentation en minérai des hauts fourneaux élevés sur son territoire, le concours des voyageurs qui vont visiter les nombreuses carrières de marbre des environs, ainsi que la verrerie d'Hardinghen, toutes les voitures employées à transporter les marbres et les produits de la verrerie ou des mines houillières, ses communications avec Guînes et même avec Ardres, enfin le mouvement perpétuel de la route royale n° 1, de Calais à Paris, qui le traverse, sont les causes de l'animation extraordinaire qu'on y remarque.

Il y existe des tanneries, des brasseries et tous les autres établissements qu'exigent les besoins d'une population industrieuse s'élevant à 2,548 âmes. La classe ouvrière prouve qu'elle a des habitudes d'ordre et d'économie. Une caisse d'épargnes, succursale de celle de Boulogne, y a été établie le 25 décembre 1839. Les dépôts qui y furent faits en 1845 se sont élevés à la somme de 37,820 f. et les remboursements seulement à celle de 12,242 f. 15 c. Les dépôts de 1846 ont dépassé le chiffre de 40,000 f. Un commissariat de police vient d'y être créé.

Marquise est bien bâti. Plusieurs de ses rues paraissent alignées au cordeau; on y voit sourdre plusieurs fontaines d'une eau excellente et salubre. Son église n'a rien de remarquable à son extérieur. Bâtie en grés, elle est d'un aspect sévère, on suppose qu'elle est du 13e siècle. Toutefois, une pierre trouvée dans une des murailles, lors des réparations faites au milieu du 18e siècle contenait cette inscription : Je fus bâtie en 1001. Voici le résumé du jugement qu'a porté sur son intérieur, la commission d'archéologie. « L'église » de Marquise, peu remarquable dans toutes ses par» ties, l'est toutefois par le pilier octogone si mince » qui supporte le cintre, ouvrant sur la chapelle du » St.-Sacrement. Un cordon riche de mille sculptures » contourne le chœur. »

Avant la révolution, c'était l'abbé de Beussent qui nommait à la cure de Marquise, dont l'église précitée était sous l'invocation de St.-Martin. Sur les murs sont incrustées, à l'extérieur, trois inscriptions devenues illisibles. Le cimetière actuel est autour de cette église, mais étant insuffisant, la commune vient d'en acheter un autre situé dans les champs et où on inhumera sous peu.

Le célèbre géographe Sanson a prétendu que le *Marci in littore saxocini*, mentionné dans la notice de l'empire romain, était le bourg de Marquise, situé aux approches d'une côte, ainsi appelée à cause des fréquentes incursions des Danois ou d'autres peuples du Nord. Mais quelques-uns reconnaissent dans cette dénomination *Marck*, près de Calais.

Neuf hameaux dépendent de Marquise, savoir : Bléquénèque, Bouquinghen, Liégette, Hardenthun, Lebos, Bodrethun, Ledquen, la Rouge-Maison, le Quindal.

Hardenthun est cité dans l'histoire. M. Harbaville rappelle qu'au mois d'août 1649, l'armée de Henri II se disposant à mettre le siége devant Ambleteuse, « s'en alla camper dans un village nommé Harden- » thun, à demi lieue en deça de Marquise, où une » maison de gentilhomme bien faussoyée d'eau tout à » l'entour, se trouvaient 13 ou 14 Anglais qui, avec » trois ou quatre arquebuses à crocs, pensaient te- » nir bon contre l'armée du roi; mais ils ne durèrent » pas longtemps. Le roi y passa la nuit. »

Le fief et le château d'Hardenthun relevaient du roi à cause du château de Boulogne, au relief de cinq livres et douze *butteaux* d'avoine de rente.

Le domaine d'Hardenthun appartenait à M. de Quemy en 1789.

Une ordonnance royale du 16 juillet 1846, a autorisé M. Boursot-d'Halewyn, à établir dans son château, situé au hameau de Ledquen, dont il est ci-dessus question, une chapelle domestique pour son usage.

Les foires de Marquise ont lieu le lundi de la quatrième semaine de Carême et le 25 juillet.

La fête communale se fait le lundi de la Pentecôte.

Distances : de Boulogne, 14 kil.; d'Arras, 124 kil.; de St.-Omer, 44 kil.

Contenances : terres labourables, 785 hect. 51 ares; prés, herbages, 188 hect. 21 ares; bois, 12 hect. 72 ares; paturages, 232 hect. 06 ares; mines et carrières, 4 hect. 51 ares; landes, bruyères et rochers, 62 hect. 45 ares; propriétés bâties, 13 hect. 91 ares; terrains non imposables, routes, chemins, rues, 43 hect. 9 ares.

Bureau de bienfaisance : revenus, 88 f. 33 c.

OFFRETHUN.

Nom tiré des mots *hofa* et *tunum*, métairie enclôse. Jean d'Offrethun siége comme pair aux plaids du comté d'Artois en 1285.

Il existe encore sur la ferme de Selingue dite de Bas-Enclos et dépendante d'Offrethun, un vieil édifice qu'on nomme la tour de Bas-Enclos. Il est de forme carrée. L'épaisseur de ses murailles est de 1 mètre et il a pu en avoir 16 de hauteur. Le rez-de-chaussée est cintré. L'étage où l'on montait par un escalier en pierres de taille et pratiqué à l'extérieur, n'est éclairé que par une fenêtre. Le seigneur d'Offrethun y venait tous les ans, pendant une semaine, y recevoir les droits qu'à ce titre, il pouvait y toucher.

La fête communale a lieu le 1er dimanche d'août.

Distances : de Marquise, 4 kil.; de Boulogne, 13 kil.; d'Arras, 128 kil.; de St.-Omer, 44 kil.

Contenances : terres labourables, 166 hect. 30 ares; prés et herbages, 6 hect. 16 ares ; vergers et potagers, 10 hect. 01 ares, landes, bruyères, 12 hect. 35 ares; propriétés bâties, 3 hect. 19 ares; terrains non imposables, routes, chemins, rues, 2 hect. 6 ares.

RETY.

Ce nom indique un terrain aquatique : *ret*, ruisseau. Selon la remarque de Guillaume, abbé d'Andres, Bauduin, surnommé de Boulogne, évêque de Noyon, en 1158, était de la paroisse de Rety.

Avant la révolution, la cure était à la collation de l'évêque de Boulogne lui-même et l'église sous l'invocation de St.-Martin.

Il paraît que cet édifice aurait été brûlé, lors de l'occupation de Calais par les Anglais et que le clocher aurait été conservé. Le rétablissement du chœur date de la renaissance. On admire la hardiesse de la voûte formant un beau pendentif. On lit sur une fenêtre cette inscription : Cette verrerie a été donnée en

1600, le reste est effacé. Le cimetière faisait autrefois le tour de l'église, mais en 1700, on a bâti dessus un logement au vicaire et un école. Ces deux propriétés communales ont depuis été vendues.

Rety a longtemps possédé un château entouré de remparts, de fossés avec pont-levis; cette ancienne forteresse s'est transformée en une charmante habitation dont la perspective s'étend sur toutes les campagnes environnantes.

Il existe à Rety des mines de charbon dont l'époque de la découverte n'est pas connue. Celle de leur exploitation est de la fin du 16e siècle. MM. Desandrouin et Cazin d'Honincthun, en ont été déclarés concessionnaires, pour 50 ans, par arrêté des consuls du 9 frimaire an IX.

Dans le bois des Roches appartenant à la commune de Rety, on se livra, en 1806, à des recherches de houille et l'on ouvrit un puits de 28 mètres dans un calcaire de transition. Ce calcaire paraissant être d'une épaisseur considérable, on abandonna l'approfondissement de ce premier puits et l'on se reporta plus au nord-est où l'on en ouvrit un second qui, après avoir traversé 22 mètres d'un calcaire entièrement semblable au précédent, entra dans le terrain houiller et traversa, à 56 mètres environ de la surface du sol, une couche de houille de 0 m. 45 d'épaisseur et inclinée vers le sud-ouest, c'est-à-dire, en sens contraire des cinq couches les plus anciennement connues dans le Bas-Boulonnais. Mais on ne la poursuivit que très-peu dans le sens de sa direction, parce qu'elle ne promettait pas une exploitation avantageuse, et que d'ailleurs on ne pouvait vaincre les eaux qui jaillissaient des fissures des roches que l'on avait traversées.

Rety a une foire d'un jour le 8 juillet.

La fête communale se fait le dimanche de Pentecôte.

Distances : de Marquise, 8 kil.; de Boulogne, 19 kil.; d'Arras, 120 kil.; de St.-Omer, 40 kil.

Contenances : terres labourables, 1131 hect. 51 ares; prés, herbages, 76 hectares, 30 ares; bois, 1 hect. 37 ares; vergers, 367 hect. 82 ares; landes, bruyères, rochers, 54 hect. 15 ares; propriétés bâties, 18 hect. 4 ares; terrains non imposables, 26 hect. 3 ares.

RINXENT.

Rinquesent, des mots *rain* et *sen* lisière d'un bois. Avant 1789, le chapitre de Boulogne était collateur de la cure de Rinxent dont l'église était sous le vocable de St.-Martin.

Comme toutes les églises du canton, celle-ci n'a pas été vendue, les habitants animés des meilleurs sentiments, s'ils ne s'étaient pas opposés à sa destruction, l'auraient vue avec un vif regret. Elle est le but de deux pélerinages, on y vient invoquer St.-Wilfort et St.-Hubert.

Elle a été visitée par la commission archéologique dont l'attention s'est portée sur la sculpture des cinq pendentifs qui ornent la voute du chœur et les torsades qui en décorent les nervures. La commission a décrit dans un rapport spécial les objets qui l'avaient frappé.

Rinxent se divise en deux sections ou parties distinctes : 1° Rinxent proprement dit, chef-lieu de l'agglomération; 2° Hydrequen (grand chêne : d'*Hydr* et *quen* chêne) est un hameau très-populeux où se trouve une chapelle ou annexe desservie par le même prêtre que l'église paroissiale.

Les hameaux dépendants de Rinxent, sont : Le Gaguet, La Rue, La Denne, La Privoisserie et Le Buisson.

Ceux d'Hydrequen, sont : la Haute et la Basse Falise, la Basse-Normandie, le Plume-Coq, le Courgain et les Wintres.

On tire à Hydrequen un des plus beaux marbres du pays et c'est dans ses environs qu'on extrait la pierre connue sous le nom de pierre de Marquise.

La fête communale a lieu le dimanche après la Pentecôte.

Distances : de Marquise, 4 kil. ; de Boulogne, 18 kil. ; d'Arras, 123 kil. ; de St.-Omer, 43 kil.

Contenances : terres labourables, 558 hect. 71 ares ; prés, 186 hect. 27 ares ; bois, 28 hect. 34 ares ; vergers, 9 hect. 76 ares ; mines et carrières, 1 hect. 7 ares ; landes, bruyères, 43 hect. 09 ares ; propriétés bâties, 7 hect. 9 ares ; terrains non imposables, routes, chemins, rues, 10 hect. 8 ares.

ST.-INGLEVERT.

On l'a appelé autrefois St.-Ingheveld qui, selon Meyer, signifie *campus arenosus*, champ de sable. C'est mal à propos qu'on a cru longtemps qu'*Angilbert*, *Engilbert* et *Inglevert*, fils d'un seigneur de la cour de Pépin, père de Charlemagne, était né dans ce village. Ce qui acheva de démontrer combien cette assertion est peu fondée, c'est que ce fut seulement en 1131, qu'Oidard, seigneur de Wimille, après avoir purgé la contrée des brigands qui l'infestaient, acheta le terrain sur lequel s'est depuis élevé St.-Inglevert et y fonda un hôpital, pour recevoir les nombreux pélerins qui venaient du Nord et d'Angleterre honorer Notre-Dame de Boulogne. Cet hôpital prit le nom de

Santinghaeveld, champ des saints, lequel par suite d'altération a pu se confondre dans celui de St.-Inglevert. Il était situé au nord du village, près de l'église actuelle; il fut détruit par les Anglais en 1347 et érigé en commanderie de St.-Lazare, vers 1560. Enfin, sa dotation qui se composait, dit-on, de 1,800 arpents de terre fut réunie, en 1692, à l'hospice de Boulogne.

Froissart au livre 4, chap. 6 et 12 de ses chroniques, nous a conservé le récit de deux passes-d'armes qui eurent lieu à St.-Inglevert en 1385 et en 1390 entre des chevaliers français et anglais. Les dernières durèrent depuis le 20 mars jusqu'au 20 avril suivant et furent tenues de la part des français, par *Jean-le-Maingre-Boucicaut*, *Renaud de Roye* et *Jean de Sempy*. On avait dressé dans la plaine 18 tentes magnifiquement ornées des armoiries des trois tenans et de leurs chiffres. Au milieu de l'enceinte, sur un tertre dont il reste encore des vestiges, était un pavillon pour les juges du combat. Près de la tente des *tenans*, on voyait l'arbre d'honneur, qui était un gros orme, amené à grands frais de Leubringhen. Aux branches de l'arbre étaient suspendus les écus des trois champions, avec un cor pour l'appel de l'un d'eux. Une foule immense était accourue pour voir les combats où les trois chevaliers français se couvrirent de gloire.

Le 21 septembre 1723, une bande de malfaiteurs assassina sur la grande route entre Leubringhen et St.-Inglevert quatre seigneurs anglais et deux domestiques. Les assassins retirés dans l'Auvergne y furent découverts l'année suivante et exécutés à Paris.

Deux d'entr'eux furent condamnés à avoir les bras,

les jambes, les cuisses et les reins rompus sur un échaffaud dressé sur la place de Grève et à être mis ensuite sur une route, le visage tourné vers le ciel, jusqu'à ce que mort s'en suivit.

Le corps de l'un d'eux a dû même être exposé à un gibet au lieu qui fut témoin du crime et où un monument commémoratif de l'assassinat fut aussi érigé. Il aura disparu, faute d'entretien.

La cure de St.-Inglevert était autrefois à la collation des administrateurs des hospices de Boulogne.

Une moitié de l'église est voûtée en briques et traversée par des arêtes. Ses murs offrent à l'extérieur un assez beau coup d'œil par la disposition symétrique dans sa maçonnerie de pierres et galets taillés.

Hauteville et Vadencthun sont des hameaux de St.-Inglevert.

La fête communale a lieu le dimanche après le 24 juin.

Distances : de Marquise, 10 kil. ; de Boulogne, 22 kil ; d'Arras, 129 kil : de St.-Omer, 53 kil.

Contenances : terres labourables, 530 hect. 63 ares ; prés, herbages, 17 hect. 36 ares ; bois, 79 hect. 59 ares ; vergers, 9 hect. 20 ares ; landes et rietz, 60 ares ; terrains bâtis, 6 hect. 75 ares ; terrains non imposables, chemins, routes, flégards, 9 hect. 90 ares.

TARDINGHEN.

Tardinghen, petit village sur une hauteur. *Tard*, haut, élevé, *ing*, petit, *hen*, habitation, village. (M. Henri.)

Tardinghen et Inghen étaient avant la révolution le premier sous l'invocation de St.-Martin et le second sous celle de St.-Pierre, et c'était l'abbé de Beaulieu qui conférait à la cure.

Sur le territoire d'Inghen, existait la chapelle de St.-Jean-Baptiste d'Ausque dont le collateur était l'évêque de Boulogne.

Cette église est le but d'un pélérinage, assez peu fréquenté, à la vérité. Il se fait en l'honneur de Ste.-Catherine. Elle est bâtie sur une butte circulaire primitivement élevée pour servir à un poste militaire destiné à protéger l'excellent mouillage qu'offrait au temps des Romains le *Ru* de *Guimptem*, près de l'embouchure duquel est situé Tardinghen et à gauche de l'anse de Wissant. En 1817, les Anglais croyant que cet ouvrage était un *tumulus*, y pratiquèrent une tranchée en forme de croix, on n'y trouva rien.

La cure de Tardinghen était un personnat en 1218. (M. Harbaville.)

En extrayant de la tourbe dans le marais de cette commune, on y trouva à 4 mètres de profondeur des arbres presqu'entiers, amoncelés les uns sur les autres. Les chênes et les aulnes étaient assez bien conservés. On y a trouvé aussi des ossements humains et chose qui est peut-être plus remarquable, on y a trouvé récemment ceux d'un cerf entier.

Tardinghen et Bullecourt, quant à leurs ducasses, donnent dans les extrêmes. Si celle de Bullecourt qui se fait le 26 janvier est la première de l'année, celle de Tardinghen en est la dernière, ayant lieu le dimanche après le 25 novembre.

Inghen, Ausque et le Chatelet sont les hameaux de Tardinghen.

Distances : de Marquise, 9 kil.; de Boulogne, 18 kil.; d'Arras; 133 kil.; de St.-Omer, 53 kil.

Contenances : terres labourables, 544 hect. 96 ares; prés, 189 hect. 34 ares bois, 9 hect, 54 ares; vergers, 5 hect. 11 ares; oseraies, 13 ares;

landes, rochers, 124 hect. 90 ares; propriétés bâties, 4 hect. 16 ares; terrains non imposables, routes, chemins, rues, 4 hect. 3 ares.

WACQUINGHEN.

De *Vacariâ*, terre en jachère. Ce petit village relevait en 1131 de la terre de Wimille. (M. Harbaville.)

La fête communale ou ducasse a lieu le 3e dimanche de juin.

Distances : de Marquise, 10 kil.; de Boulogne, 13 kil.; d'Arras, 124 kil.; de St.-Omer, 44 kil.

Contenances : terres labourables, 166 hect. 28 ares; prés et herbages, 58 hect. 78 ares; bois, 7 hect. 39 ares; vergers, 2 hect. 86 ares; rietz, 30 ares; propriétés bâties, 2 hect. 63 ares; terrains non imposables, routes, chemins, rues, 2 hect. 60 ares.

WIERRE-EFFROY.

Wierre, anciennement *Wilere*, terrain humide; Effroy, est la désinence française du nom d'Effrid, comte d'Hesdin, seigneur du lieu en 850. Il y fonda un monastère qui fut détruit par les Normands. Ces peuples barbares après avoir saccagé la ville de Térouanne et brûlé le monastère de St.-Bertin, vers la mi juillet 882, ne pouvant pénétrer dans le Boulonnais dont les issues étaient bien défendues, embarquèrent une partie de leurs troupes et firent une descente à l'embouchure du Wimereux. Le comte Hernequin et Effrid, comte d'Hesdin, marchèrent contre eux avec trente mille hommes. Les armées se rencontrèrent à trois kilomètres de Boulogne sur le territoire de Wimille. L'armée boulonnaise après avoir perdu huit mille hommes, restés sur le champ de bataille fut obligée de céder à des forces supérieures.

La ville de Boulogne elle-même fut prise d'assaut après une vigoureuse résistance. Le comte Hernequin blessé dans un combat qu'il livra aux barbares dans le Ponthieu, se sauva avec un seul écuyer à l'abbaye de Samer où sa femme Berthe s'était refugiée. Il y mourut peu de temps après. On ignore ce qu'est devenu le comte d'Hesdin.

La ferme de *Londefort*, commune de Wierre-Effroy, jadis *Hardefort* et *Hondefort*, un des bailliages du Boulonnais, était un château où naquit Ste.-Godeleine, mariée au seigneur de Ghistelles en Flandres, où elle souffrit le martyr en 1070. Elle est fort honorée au diocèse de Bruges. Il y a existé une abbaye de son nom de l'ordre de St.-Benoit, et situé dans les environs d'Ostende.

Nous ne pouvons résister au plaisir de transmettre ici, d'après M. Harbaville, la légende si dramatique de Ste. Godeleine.

« Godeleine naquit de parents nobles, Wifrid et Ogine, possesseurs de la baronie d'Hardefort. Sa rare beauté la fit rechercher par un puissant seigneur de race normande, nommé Berthoult de Ghistelles. Il l'obtint et l'emmena dans son château d'Altembourg près de Bruges. Le caractère du baron était violent et soupçonneux; sans aucun motif, son amour se changea bientôt en haine. La douceur inaltérable de la jeune épouse ne put ramener ce tyran farouche. Les mauvais traitements qu'il lui fit subir, la forcèrent enfin à se réfugier chez ses parents. Mais Berthoult à qui il manquait une proie à tourmenter et qui déjà méditait de noirs attentats, l'alla chercher dans sa retraite. Godeleine n'écoutant que la voix du devoir s'arracha des bras de sa famille éplorée et, sans proférer une plainte,

se soumit à son sort. Elle prit pour modèle dans ses chagrins l'angélique Ste. Emma, qui, avant elle, avait bu à la même coupe d'affliction. Un jour (1070) Berthoult, après avoir donné à ses gens des ordres secrets, sombre comme un esprit des ténèbres, sortit publiquement de son château. La nuit suivante, Godeleine se livrait au repos dans une chambre solitaire, lorsque deux hommes pénètrent dans son appartement. Le bruit de leurs pas, la clarté d'une torche éveillent l'infortunée. Ces hommes, à cette heure, leurs regards sinistres, lui ont révélé son sort.... Les sicaires se précipitent aussitôt sur elle et l'arrachent de sa couche. La jeune femme, par un mouvement instinctif, se jette à genoux, en implorant le ciel. C'est dans cette position que les barbares l'étranglèrent. Après avoir consommé le meurtre, ils remirent la victime dans son lit : lorsque Berthoult revint le lendemain, on lui annonça que son épouse avait été frappée de mort subite. Berthoult, par ces précautions, échappa à la justice du comte de Flandres; mais il ne put éviter le tribunal secret de la conscience. Le remords trouva le coupable. Dans les fatigues de la guerre, dans les exercices de la chasse, l'image de son crime était là devant lui. Elle empoisonnait les joies du banquet, corrompait les plaisirs des fêtes; elle le poursuivait impitoyablement, soit qu'il dormît, soit qu'il veillât, faisant de sa malheureuse existence un supplice de tous les instants. Dans une soirée d'automne, les religieux de Bergues-St.-Vinocq achevaient leur office; ils avaient défilé en ordre devant leur supérieur. Un pélerin, couvert d'un manteau grossier, restait agenouillé sur les dalles humides. Sa contenance était abattue, la souffrance sans espoir était empreinte sur

sur traits. L'abbé, frappé de l'aspect de cet inconnu, s'arrêta devant lui. Compâtissant, il croit devoir lui adresser quelques paroles de consolation. Cet homme releva sa tête humiliée et pria le religieux de l'entendre.... Sans doute le pénitent déposa dans le sein du prêtre quelque secret bien horrible, car en l'écoutant, le vénérable abbé ne put se défendre d'un frisson involontaire. Ce pélerin, inconnu à tous, se voua aux plus rudes austérités de la pénitence, essuyant sans murmure tous les dégoûts attachés à l'humble condition de frère servant. Il mourut enfin, paraissant réconcilié avec le ciel. Cet homme, c'était Berthoult!

Le corps de Ste.-Godeleine, levé le 3 des kalendes d'août 1088, fut trouvé intact. L'église célèbre sa fête le 6 juillet.

En se séparant de sa famille, Godeleine ayant mis son fuseau en terre, il jaillit bientôt une fontaine en cet endroit. On y érigea une chapelle où affluèrent de nombreux pélerins, venant de toutes parts, boire de cette eau miraculeuse et implorer la puissante intercession de la sainte, pour obtenir la guérison d'une fièvre qui sévissait alors dans le pays.

Cette chapelle fut rebâtie en 1782, pour cause de vétusté. »

Hesdre est un hameau de Wierre-Effroy dont la chapelle avait pour patron St.-Laurent et pour collateur l'évêque de Boulogne qui l'était aussi de la paroisse. Celle-ci a deux patrons St.-Pierre et Ste.-Godeleine.

Le fête communale a lieu le dimanche après le 6 juillet.

Distances : de Marquise, 8 kil. : de Boulogne, 14 kil., d'Arras, 122 kil.; de St.-Omer, 42 kil.

Contenances : terres labourables, 1067 hect. 76 ares ; prés, 100 hect. bois, 1 hect. 37 ares, 74 centiares ; patures, 489 hect. 90 ares ; landes et rietz, 44 hect. 20 ares ; propriétés bâties, 14 hect. 89 ares ; terrains non imposables, 15 hectares.

WISSANT.

Nous avons dit, dans notre avant-propos, que M. Henri avait prouvé d'une manière incontestable que le *portus ictius* des Romains était Wissant. Pour résoudre ce point de géographie si long-temps controversé, l'auteur boulonnais n'a pas voulu s'appuyer sur des conjectures plus ou moins probables, il a examiné les localités au point de vue stratétique et nautique et les a comparées avec la description que César en a faite. En un mot, dans une dissertation où la sagacité du militaire et de l'hydrographe ne le cède pas à la logique de l'historien, il a fait voir, indépendamment de l'idendité du *portus ictius* avec Wissant, que Sangatte occupait l'emplacement du *portus ulterior* et qu'Ambleteuse se trouve dans celui du *portus citerior.*

Il reste à Wissant un camp retranché bien conservé d'environ 88 mètres de longueur, 53 de largeur et 250 de pourtour. On le nomme dans le pays le *fort César.*

On y voit encore d'autres ouvrages dont voici la nomenclature ;

1° *La motte du vent*, c'est un monticule d'environ 90 mètres de long sur différentes largeurs situé à la gauche de Wissant, sur la crête d'un rideau escarpé.

2° *La motte du bourg*, éloignée de 1100 mètres de l'ouvrage précédent et assise sur le prolongement du

rideau, en face d'une ouverture de 200 mètres de largeur qui porte le nom de *Hable*, synonime de *Havre* dans le pays. Cet ouvrage est surmonté d'un tertre de 6 mètres de hauteur au-dessus du tertre plein, où l'on croit qu'un phare a autrefois existé : ce qui change cette conjecture en une sorte de certitude, c'est que, dans le vallon à l'Est et à 400 mètres de distance, il existe une ferme qui porte encore le nom de *Phare*.

3° Un monticule de forme circulaire ayant de 13 à 14 mètres de rayon est placé sur le bord du rideau, dans un rentrant et dans la direction du hable.

4° *La Motte Carlin*, située à un kilomètre à la gauche du chemin qui conduit de Wissant à Marquise.

Tous ces ouvrages n'ont pu être faits que pour défendre un établissement d'importance. La mer retenue aujourd'hui par les sables, venait autrefois baigner les pieds des coteaux voisins, aussi ce port a eu pendant long-temps la plus grande réputation pour le passage de France en Angleterre. C'est à partir de là que le trajet est le plus court :

La distance de Calais à Douvres est de 41,970 mètres.
Celle de Wissant au même lieu est de 35,000
Et celle de Boulogne à Douvres est de 49,000

Le *portus ictius* de César, dit l'auteur d'un mémoire de 1650 était autrefois un hâvre fort renommé, tellement voisin de Douvres que les habitants le jour de leur dédicasse, ont été plusieurs fois audit lieu de Douvres, prendre des viandes cuites à la façon d'Angleterre, qu'ils trouvaient encore assez chaudes pour les mettre sur la table dans Wissant, afin d'y festoyer leurs amis et qu'ils n'apportaient nul artifice pour en conserver la chaleur, que de les tenir couvertes.

En 811, Charlemagne visite les côtes de la Morinie jusqu'à Wissant. En 842, Wissant est détruit par les Normands. Louis d'Outre-mer le fait rétablir en 936. En 1071 cette ville devient le siége d'un haut bailliage du Boulonnais.

En 1087, Guillaume-le-Roux s'embarque à Wissant. En 1110, c'est au contraire le débarquement de la fille du roi d Angleterre qui va épouser l'empereur Henri V. En 1133, c'est le comte Etienne qui y débarque. En 1173, c'est Robert, comte de Leycester avec une suite nombreuse.

En 1174, Henri II roi d'Angleterre y envoye des troupes dans son pays.

Le 22 août 1179, le roi de France, Louis-le-Jeune, y met à la voile pour aller en pélérinage au tombeau de Thomas Becquet, archevêque de Cantorbéry et revient en France quatre jours après par le même port.

En 1207, quatre-vingts moines de la même ville, suivis de cent domestiques viennent débarquer à Wissant. Le comte et la comtesse de Guînes vont au-devant d'eux jusqu'à Tournehem, les fêtent et les conduisent jusqu'à St.-Bertin.

En 1229, Wissant se rachète du pillage. Vers cette époque, les Templiers y établirent une commanderie.

En 1299, le roi d'Écosse, Jean de Bailleul, délivré des prisons d'Angleterre aborde à Wissant et passe un an dans le couvent des Templiers. En 1309 le roi exempte d'un droit de péage que les comtes de Boulogne prélevaient à Wissant, les écoliers qui passaient dans cet endroit pour aller étudier à l'Université de Paris.

En 1327, le sire de Beaumont allant au secours du roi d'Angleterre s'embarque à Wissant.

L'année suivante des députés du roi de France vers le roi d'Angleterre s'embarquent aussi dans ce port. En 1337, l'évêque Raymond y fait un accord avec son chapitre.

En 1346, Edouard III s'empara de Wissant après la bataille de Crécy et le fit restaurer. C'est là qu'était le dépôt des approvisionnements qu'il tirait d'Angleterre et où il s'était ménagé une retraite en cas de revers. Mais après la prise de Calais, il fit détruire tous les ouvrages du port. Cependant les Anglais tinrent garnison dans le château jusqu'en 1405.

Dans le langage des marins, le nom *Isiu* désignait la position de ce port dans le voisinage et vis-à-vis de l'île des Bretons. *I* signifiant auprès et *siu* devant. César l'a latinisé en y ajoutant un s. Ou si l'on adopte la version *jctius* ou *ictius* que l'on trouve dans quelques éditions des Commentaires, c'est encore la désignation de la position de ce port à la pointe et vis-à-vis de l'Angleterre. *Jc* pointe, *siu* devant. Ainsi, dit M. Henri, de quelque manière qu'on envisage la position d'Itius, on trouve absolument celle de Wissant, nom dans lequel le premier s'est perdu. Dom Jean d'Ypres, abbé de St.-Bertin, fait mention sous l'an 668 de *In sombris propœ Wissantium.* On a dit aussi *Withandnm, Witsant, Wichsand.* Ces derniers noms ainsi que celui de Wissant dérivent évidemment des mots anglais *wihte sand* sable blanc, couleur de celui qui couvre les dunes d'alentour.

Autrefois la chapelle de Sombre était sous l'invocation de Notre-Dame et l'église de Wissant sous celle de St.-Nicolas. L'abbé de St.-Vulmer en était le collateur.

L'église de Sombre était un reste de l'ancien mo-

nastère, bâti par Ste.-Fare, au 7e siècle. St.-Faron, son frère, en avait fait bâtir un second au hameau d'Estrouannes. Tous deux furent ruinés par les Normands, en 842.

Le cimetière de Wissant est dans les champs à 1500 mètres du village.

Il y existe deux foires d'un jour chacune. Elles ont lieu les 25 et 29 octobre.

Distances : de Marquise, 10 kil.; de Boulogne, 22 kil ; d'Arras, 128 kil.; de St.-Omer, 53 kil.

Contenances : terres labourables, 914 hect. 53 ares; bois, 5 hect. 48 ares; vergers, potagers, 97 hect. 11 ares; mines, carrières, 11 ares; canaux, mares, 1 hect. 82 ares; propriétés bâties, 5 hect. 69 ares; landes, rochers, 249 hect. 13 ares; terrains non imposables, 20 hect.

Animaux ruraux. Notre tache sera désormais très-agréable. Nous n'aurons plus qu'à enregistrer des succès qui feront voir que si, sous le rapport de l'agriculture proprement dite, le canton de Marquise laisse beaucoup à désirer, l'industrie est pour lui une sorte de dédommagement. Les résultats avantageux qu'on obtient dans cette partie devraient stimuler ceux de ses habitants qui se livrent à l'agriculture et les porter à la perfectionner, à la faire marcher de pair avec l'industrie. Leur sol, à la vérité, n'est pas facile à manier. Mais puisque son homogénéité avec celui des comtés de Kent et de Sussex où l'on fait de si abondantes récoltes, est parfaite, pourquoi ne pas suivre les pratiques agricoles de ces comtés, ainsi que nous l'avons déjà insinué? Qu'on nous pardonne cette petite digression, nous abordons notre sujet.

Le canton n'est pas dans la nécessité d'acheter ailleurs des chevaux. Il possède, selon les expressions de M. Mannechez, médecin vétérinaire, que nous nous

plaisons à citer, « il possède une des meilleures races du monde et l'une des plus productives pour l'éleveur, une race qui a de l'étoffe, qui réunit à la netteté des membres, la dureté des muscles du cheval d'orient. Aucune autre race de trait ne peut l'approcher, tant sous le rapport de la beauté que sous celui de l'énergie. Des muscles bien dessinés, des membres secs, l'œil ardent sont les signes qui annoncent qu'aux qualités que nous venons d'énumérer, la jument boulonnaise réunit la legèreté. On est étonné de voir de pareilles masses trotter avec tant de facilité. »

On estime que le canton produit annuellement de 1200 à 1300 poulains.

Dans les communes qui se livrent exclusivement à l'agriculture, telles que celles d'Audembert, Audinghen, Bazinghen, Hervelinghen, Leubringhen, Offrethun, Rety, St.-Inglebert, Tardinghen, Wierre-Effroy et Wissant, on obtient 2 poulains sur 3 juments. Dans les autres communes, la jument ne porte que de deux années l'une.

La majeure partie de ces poulains est vendue à domicile, à des marchands de Normandie et du Vimeux dont les paturages salés favorisent singulièrement leur développement. Le reste est conduit sur les marchés de Desvres, à la Capelle de Baincthun, au Pont de Briques, aux foires de Slack, Wimille et Wissant.

Un poulain de six mois se vend 150 f. et celui de un an à dix-huit mois de 300 à 600 f.

Les juments, après le part, n'éprouvent que quinze jours d'interruption dans le travail.

Dans l'état actuel de la culture, le fermier regarde l'élève du cheval comme sa principale ressource.

Nous engagerons, avec M. Mannechez, les éleveurs

à ne pas se laisser entraîner à faire des chevaux fins. Leurs poulains, même ceux de médiocre qualité se vendent bien. Il n'en est pas de même des produits issus de croisements. Rarement ces produits réussissent et, quand par exception on en trouve un bon, l'éleveur est obligé de le garder, jusqu'à quatre ans pour le vendre tout au plus de 900 à 1,000 f. et les poulains manqués qui sont les plus nombreux ne trouvent pas d'écoulement.

Il est plus que jamais nécessaire de sauve-garder la race boulonnaise de l'envahissement étranger, puisqu'elle existe encore, malgré tous les croisements malheureux qu'on a faits dans toutes les races. Suivons encore envers elle la vieille coutume de Pline et de Columelle, ajoute M. Mannechez, les semblables par les semblables; voilà notre meilleur système d'amélioration.

Nous avons indiqué plus haut, page 94, qu'elle était la nourriture des chevaux dans le Boulonnais.

Le nombre de ces quadrupèdes, était en 1810, dans le canton, de 1592 et en 1846 de 2102; c'est une augmentation de 510. A la première de ces époques, on y portait à 789 le nombre des poulains.

En 1846, il s'y trouvait 144 ânes. Le relevé des bêtes de la race bovine présentait la même année 27 taureaux, 3,708 vaches, et 1,687 veaux; en tout 5,422. En 1810, on y comptait 42 taureaux, 3,754 vaches et 1,135 veaux ou genisses; en tout 4,931. Il y a augmentation de 511.

Les veaux dont il est ci-dessus question sont engraissés pour la boucherie. Rety est après Marquise la commune qui en engraisse le plus. A Marquise c'est le nombre de 300, à Rety, 180; puis vient Tardinghen

pour 150, Audinghen, Bazinghen, Beuvrequen, Wierre-Effroy, pour chacun 100; St.-Inglevert pour 95; Maninghen pour 75; dans les autres communes non citées le nombre varie de 60 à 15.

La nourriture des bêtes à cornes se compose de warats, de *feures* d'avoine, de gerbées et de foin.

La consommation cantonnale annuelle, eu égard à la viande de boucherie, est évaluée à 42,290 kilogr. Abstraction faite de la commune de Marquise dont la consommation particulière absorbe 180 vaches, 344 veaux, 280 moutons et 460 porcs.

Cette quantité de 42,290 kilos, en donne, déduction faite de la population de Marquise, environ 4 kil. à chaque habitant pour sa consommation annuelle. Quant à celle de Marquise on vient de voir d'après le grand nombre d'animaux qui y sont annuellement abattus, qu'elle peut être assimilée à une véritable consommation urbaine.

On désigne sous le nom de bêtes françaises l'espèce de bêtes à laine qu'on nourrit dans le pays. C'est une forte espèce qui nous paraît la même que les moutons qu'on appelle Artésiens.

En 1846, le nombre de ces animaux était de	11,570
Et en 1810, il n'y en avait que	9,316
C'est une augmentation de	2,254

ou d'environ le 1/4 en sus de cette seconde quantité.

Le poids de la toison éprouve des variations. Dans des communes, celle d'un mouton pèse 4 à 5 kilogr.; celle d'une brebis est de 3.

Dans d'autres c'est encore 3 kilog. sans distinction.

Le prix est de 1 f. 50 à 1 f. 75 le kilogr.

Un certain nombre de cultivateurs élève des agneaux.

La seule commune de Wierre-Effroy en produit annuellement 225.

On évalue à 2,300 le nombre des porcs abattus pour la consommation locale, celle de Marquise exceptée. Ils représentent en viande à raison de 70 kilogr. par tête, 161,000 kilogr. : ce qui attribue à chaque habitant non compris Marquise, une part moyenne de 15 kilogr., tandis que la consommation de l'habitant de ce dernier endroit ne paraît être que d'environ 12 kil.

Mines et Carrières. On conçoit facilement que la surface d'un sol, avoisinant des carrières de marbre ou d'autres richesses minéralogiques, peut bien n'être pas aussi fertile que celle qui a pour base un sous-sol profondément argileux. Mais il n'est pas moins vrai de dire que l'extraction de ces richesses, par les bénéfices qu'elle donne, peut compenser la fertilité inférieure du canton et le mettre en équilibre avec les autres parties du département.

Les carrières les plus considérables sont celles du *haut banc*, situées, commune de Ferques; masses énormes de rocher, elles paraissent comme appendues en l'air et près de tomber avec un horrible fracas. Il est difficile de trouver un paysage plus agreste, qui rappelle plus un désert et qui soit en même temps plus pittoresque. Ces énormes blocs de marbre semblent ne se trouver là que par l'effet d'un grand bouleversement survenu dans notre globe. A en juger par la grande épaisseur de terre et d'argile, ensevelies sous eux, on est, en effet, porté à penser qu'une violente secousse de la nature a abaissé la surface primitive du sol et l'a recouverte des rochers actuels.

Des sentiers formés de mains d'hommes à travers ces rochers, des habitations, qui s'élèvent sur le ver-

sant des coteaux, des moulins à moudre blé, à scier et différents établissements ont fait donner à la vallée voisine, le nom de vallée heureuse, et en font un lieu digne d'être visité par quiconque se plaît à admirer le grand et sublime spectacle de la nature.

Le moyen de détacher le marbre est excessivement simple. On tire au cordeau sur le rocher une ligne. Les ouvriers à de certains intervalles y pratiquent des trous dans lesquels ils placent des coins qu'ils enfoncent à grands coups de marteaux. Toute une masse glisse perpendiculairement et on la fait ensuite mouvoir au moyen de forts leviers.

Les carrières dont nous venons de parler comprennent 16 lits différents, ayant ensemble 8 mètres environ d'épaisseur. Une seconde carrière dite du *haut petit banc* a 5 mètres d'escarpement et présente 17 couches de différente épaisseur. La troisième est composée de 31 bancs superposés et formant en totalité une épaisseur de 9 mètres.

Trente-cinq ateliers sont maintenant en activité sur le territoire de Ferques. Cinq fournissent le marbre appelé *Henriette;* d'autres le marbre le plus ancien du pays d'un gris sombre et bleuâtre, qu'on nomme *Stinkal,* dénomination tirée de l'anglais et exprimant la nature de ce marbre, qui, lorsqu'on le frotte, ne répand pas une odeur agréable. On l'emploie ordinairement à la décoration intérieure des appartements où il figure très-bien.

Il se trouve aussi sur le même territoire, plusieurs extractions de minerai de fer, destiné aux usines de Marquise et dont il se fait aussi des envois à Valenciennes.

Les principaux extracteurs de pierres sont à Ferques

MM. Caux, Dandre, Dubus, Gaudy, Leriche, Slandaert.

Ils fournissent annuellement 250 à 300 mètres cubes au prix moyen de 40 f.

Quatre cents ouvriers sont employés aux extractions, ce nombre s'élevait en 1840 à six cents. On en attribue la diminution aux usines de Marquise.

Deux cents chevaux sont occupés au transport des pierres.

Une seule carrière a fourni le marbre nécessaire à la colonne de Boulogne. Il s'appelle le *Marbre Napoléon*. La carrière est exploitée par M. Gaudy, habitant la ville précitée. Elle est de la dépendance de Marquise et située près le hameau de Bréquenecque; elle fut découverte en 1803, et ne forme qu'un roc immense d'où l'on détache des blocs d'une très-grande dimension. On dit que quelques uns pesaient de 25 à 30,000 kilogrammes. Ce marbre se distingue par l'homogénéité de ses parties et par sa couleur blanche, ce qui l'a fait adopter pour la construction du monument.

Dans les villages de Leulinghen, d'Hydrequen et de Landrethun, se trouvent aussi des carrières de marbre que l'on emploie seulement piqué au fin et sans poli, dans les constructions maritimes de Dunkerque, Calais et Boulogne.

A Landrethun, d'immenses gisements de marbre, presqu'à fleur de terre, nuisent à la végétation. Aussi une grande étendue de terrain y reste en friche et n'est pas cultivée.

Entre Bréquenecque et Hydrequen sont plusieurs carrières où l'on obtient les pierres désignées particulièrement sous le nom de Pierres de Marquise.

Hauts-fourneaux. Les deux hauts-fourneaux que MM. Pinart frères ont fondés en 1837 à Bouquinghen,

commune de Marquise, occupaient en 1846, cent mouleurs, cent manœuvres et plusieurs terrassiers.

Lorsque nous les avons visités ils étaient en feu, alimentés par les minerais de Blacourt et Pessevert, combinés entr'eux dans des proportions convenables. Le coke employé à la fusion provient du nord de la France ; le rendement moyen de chaque haut-fourneau par jour est d'environ 3,500 à 4,000 kil. de fonte, convertis en pièces de moulage, appliquées à diverses industries. Il est réellement curieux de voir une espèce de lave remplaçant le minerai couler du haut-fourneau.

Le transport de ce minerai à l'usine s'effectue par environ cent chevaux.

MM. Pinart font servir leur fonte à la fabrication des coussinets pour les chemins de fer et leur usine a fourni des charpentes de fonte qu'on a employées dans plusieurs débarcadères de la ligne du Nord.

Suivant une demande en date du 15 mai 1846, MM. Pinart se proposaient d'ajouter à leur établissement deux nouveaux hauts-fourneaux à coke avec halles. Une machine à vapeur de la force de 60 chevaux devait fournir le vent nécessaire. La quantité de fonte que l'établissement pourra fournir est évaluée à 72,000 quintaux métriques, et le minerai à traiter à 240,000 quintaux, quantité qui sera consommée annuellement.

Un des nouveaux hauts-fourneaux doit être à l'heure qu'il est, en activité.

Dans la même commune, non loin de l'établissement de MM. Pinart, sur la droite en venant de Marquise, se trouve une autre usine de même genre, fondée en 1838, sous la gérance de M. Broutta. Elle appartient aujourd'hui à MM. Sherwood et Cie, et contient aussi

deux hauts-fourneaux, de même capacité que ceux de MM. Pinart. Ils sont aussi alimentés avec le minerai du Boulonnais, mais ils ne fournissent que de la fonte brute destinée aux forges de Guînes, exploitées par la même compagnie.



PRÉCIS STATISTIQUE

SUR

LE CANTON DE CROISILLES,

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

AGRICULTURE.

Nature du sol. Les terres labourables de ce canton sont, à un tiers ou à un quart près, argileuses et très-productives. Le restant appartient au sol marneux ou siliceux. On remarque même sur les territoires de quelques communes des parties sablonneuses. Nous allons indiquer le plus exactement qu'il nous sera possible la nature du sol sur chacune d'elles. Les territoires d'Ablainzevelle, Boiry-Becquerelle, Boisleux-St.-Marc, Boyelles, Bucquoy, Bullecourt, Ecoust-St.-Mein, Hamelincourt, Mory, Vaulx-Vraucourt, ne se composent guères que d'un sol argileux. Le sol marneux occupe le tiers ou le quart de chaque territoire dans les six communes ci-dessous désignées; savoir : Ayette, Boisleux-au-Mont, Croisilles, Ervillers, Gomiécourt, Hénin-sur-Cojeul. Le siliceux se fait remarquer auprès du marneux dans les suivantes, savoir : Chérisy, Douchy, Fontaine, Guemappe, Noreüil, St.-Leger et St.-Martin. Et non loin de l'argileux, du siliceux et du crayeux, le terrain

sablonneux se laisse voir sur Courcelles-le-Comte, Héninel et Moyenneville. A Wancourt, il se trouve aussi quelques parties sablonneuses; elles forment le 1/16 du territoire. Le reste est moitié argileux, 1/4 siliceux et 3/16 crayeux.

La valeur des terres a depuis trente ans subi une forte augmentation. Par lots de 5, 10 et 20 hectares, elles se vendent, en moyenne, 3500 f. l'hectare et sans désignation d'origine.

La profondeur dominante de l'humus est de 20 centimètres dans les terres argileuses, et de 10 dans les autres.

La durée des baux est généralement de 9 ans, quelquefois de 18. On regarde comme chose malheureuse qu'ils n'aient pas toujours cette dernière durée. Dans les occupations importantes, les propriétaires imposent ordinairement à leurs locataires l'obligation de laisser en jachères, à la fin des baux, un neuvième environ de la totalité de l'occupation. Dans quelques localités, c'est le tiers. D'autres propriétaires ont le bon esprit de regarder la jachère comme exceptionnelle et les assolements comme facultatifs.

Les autres stipulations des baux mettent à la charge du preneur l'entretien locatif, les contributions actuelles et futures, s'il y a lieu, les cas fortuits et la conversion en fumier de toutes les pailles provenant de l'exploitation. Elles prescrivent toujours de cultiver en bon père de famille.

La principale ferme dans chacune des communes du canton comprend les quantités ci-dessous désignées et est dirigée par la personne ci-après dénommée :

Ervillers	255 hectares,	MM. Victor Proyart.
Chérisy	250 —	Defontaines.

Noreuil	250	hectares.	MM. Noël Trannin.
Bullecourt	200	—	Canonne.
Boyelles	180	—	Waterlot.
Hénin-sur-Cojeul	180	—	Vaillant.
St.-Leger.	180	—	Henri Goubet.
Hamelincourt	170	—	Morel.
Mory	165	—	André Herdebault.
Ablainzevelle	150	—	Desvaquez.
Fontaine-lez-Croisilles	130	—	Ch. Canonne.
Gomiecourt	150	—	Boisleux.
St.-Martin-sur-Cojeul	150	—	Caron.
Moyenneville	145	—	Mme Caron.
Wancourt	140	—	Aug. Boisleux.
	140	—	Henri Boisleux.
	140	—	Jules Proyart.
Boisleux-St.-Marc	110	—	Darras.
Ecoust-St.-Mein	110	—	Herdebault.
Vraux-Vraucourt	110	—	Dollé-Savary.
Boiry-Becquerelle	95	—	Ch. Payen.
Boisleux-au-Mont	90	—	de Brandt.
Douchy-lez-Ayette	86	—	Bonnart.
Guemappe	82	—	Pre-André Chilliez.
Bucquoy	72	—	Deron.
Croisilles	70	—	Fréd. Herdebault.
Courcelles	62	—	Narcisse Herdebault.
Ayette	60	—	Louis Lesage.
Héninel	20	—	Mme Louis Huret.

Assolement. Labour. D'après ce qui a été dit sur les stipulations des baux, on doit conclure que, si dans le canton, on laisse de la jachère, peu de terres restent dans cet état, ce sont celles sur lesquelles on se propose de conduire les fumiers d'été et qui doivent, en partie, produire les jeunes plantes de Colza, dites planchon, nécessaires au repiquage. Cependant dans une commune on suit encore les anciens errements, c'est-à-dire, qu'on laisse le tiers du territoire

en jachère. Dans une autre, on a voulu, un certain moment, s'affranchir de cet usage, aujourd'hui on reconnaît le besoin de le maintenir. M. Jacques Bujault, ce cultivateur pratique, que nous avons déjà cité, ne nous permet pas de partager ces opinions. M. Veret (1) nous viendra aussi en aide pour les combattre. « Dans l'état sauvage, dit-il, les plantes se succèdent les unes aux autres, et même presque toujours la terre nourrit à la fois des espèces différentes. Dans les bois, chaque espèce a une durée limitée, et toutes les fois que le temps ou la main de l'homme en détruit une, nous la voyons remplacée par une espèce différente qui, de son côté, cède la place à l'une de celles qui l'avaient précédée.

Ce qui a lieu dans les terres incultes se présente dans les terres soumises à nos travaux : toutes nos plantes cessent de prospérer et sont remplacées par de mauvaises herbes, quand elles occupent trop longtemps le même champ et quand elles y sont resemées trop souvent. Ainsi, une trèflière, une luzernière sont-elles ou trop vieillies ou trop souvent ramenées sur le même sol, aussitôt la cuscute, les biomes s'en emparent et se substituent aux bonnes plantes.

. . . .

Tant que l'homme put trouver, à la surface du globe, pour lui et ses troupeaux, une nourriture suffisante, il n'eut besoin que de cultiver une vaste partie de ses vastes domaines; aussi fit-il peu d'attention à la disposition qu'a le sol de changer de plantes; et lorsqu'il observa cette tendance de la nature à diver-

(1) *Précis d'Agronomie pratique.* Arras, chez Topino.

sifier ses produits, il en conclut que la terre fatiguée avait besoin de se reposer; en conséquence, il choisissait des terres neuves, fécondes, dont il tirait quelques récoltes pour les abandonner ensuite à un long repos, sans prendre garde que livrée à elle-même, la terre ne reste jamais oisive, qu'après avoir nourri les plantes dont nous lui confions les semences, elle se sème seule, plutôt que de ne rien produire, et qu'enfin ce qu'elle exige, c'est un *changement d'activité* et non une suspension.

La nécessité d'alterner les récoltes est donc une loi de la nature, l'homme doit l'imiter et y subordonner ses travaux. L'art de régler les assolements est la science principale d'un bon cultivateur; c'est vers ce but que doivent tendre toutes ses pensées. Il doit chercher à occuper la terre sans cesse, à mettre à profit la loi qu'elle porte, à varier ses produits pour en retirer d'abord notre nourriture, puis pour multiplier les denrées si dissemblables que réclament tant de manufactures diverses; car faire produire à la terre le plus possible sans l'épuiser, voilà ce que doit se proposer tout bon cultivateur; c'est aussi ce qui est le but de tout assolement.

Cependant et comme le dit ailleurs M. Veret, la science agricole ne permet pas de formuler en préceptes positifs l'art des assolements. Ils sont susceptibles de modification. Ainsi lorsqu'on parle des pratiques agricoles d'un canton, on parle de celles qui y sont le plus généralement adoptées. Dans celui qui nous occupe où l'on cultive le blé, le seigle, l'escourgeon, le colza, l'œillette, la cameline, la fève, l'avoine, le trèfle, la lupuline ou *minette,* le trèfle blanc ou *Payonné,* le trèfle incarnat, l'hyvernage, les fourrages mêlés,

dits warats ou dravières, la pomme de terre, la betterave rouge, le sainfoin, la luzerne, la carotte, les céréales d'automne succèdent au colza, à l'œillette, aux fèves. Les labours sont faciles. Après la récolte de la première de ces graines, on *binote* une fois la terre qu'on herse ensuite; on la binote de nouveau afin de faciliter la levée des graines qui sont restées sur le sol, on la laisse se reposer jusqu'à la fin du mois d'août. A cette époque, on la soumet à un troisième labour avec le brabant ou la charrue, puis on la herse en attendant les semailles.

Les labours, après la récolte de l'œillette et de la fève sont plus expéditifs encore, surtout lorsque celle-ci a été sarclée. Un sillonnement avec le brabant ou la charrue et un ou deux hersages suffisent. Le blé est enfoui au binot et ensuite *retrait* ou hersé.

L'avoine, l'hyvernage, succèdent au seigle et au blé, ainsi que le trèfle, la minette et la payonné qu'on y a semés préalablement au printemps précédent.

Mais pour faire cesser le routinier système de la jachère, ces plantes fourragères sont semées plus à propos dans l'avoine. On ne saurait trop multiplier la *minette*, cette excellente plante. M. Jacques Bujault en l'introduisant dans son pays, y a en même temps introduit un nouveau mode d'assolement et fait abandonner la jachère. Les habitants pleins de reconnaissance ont appelé la minette, la *Bujoline*. C'est que la minette permet de nourrir un plus grand nombre de moutons. Ces animaux en rongeant chaque jour une partie du champ où végète cette plante, séjournent dessus pendant la nuit et le fécondent; la terre se trouve ainsi prête, selon sa nature, à porter, à l'automne suivant, un blé, une orge, un colza. En agissant ainsi,

le cultivateur engraisse non-seulement un troupeau plus nombreux, mais il maintient sa terre en bon état de fertilisation, sans en suspendre la production. Il fait voir qu'il sait raisonner et secouer le joug de la séculaire routine. La minette se donne aussi en vert aux vaches et quelquefois on la laisse sécher pour les chevaux. Ce dernier parti n'est pris qu'exceptionnellement, parce que les végétaux desséchés et ayant vécu aux dépens de la terre, en emportent les sucs qu'ils en ont aspirés, ce que ne peut faire dans la même proportion le fourrage donné en vert.

Le colza se cultive en général dans la terre qui vient de produire l'escourgeon, avec le plantoir, instrument ayant une ou deux lames triangulaires en fer, selon qu'il est simple ou double. Très-pointues à l'extremité inférieure, elles vont se grossissant par le haut et ont 21 centimètres de long.

Un ouvrier avec le plantoir simple occupe deux planteurs. Il en occupe trois avec le double. La hauteur totale de l'instrument est de 81 centimètres. Nous répéterons ici ce que nous disions l'an passé quant à la plantation du colza et que nous devons à l'obligeance de notre honorable ami M. Goudemez de Fresnoy. Le colza se plante en bandes ou *lagues* parallèles de 10 à 12 sillons et séparées par une tranchée ou petit fossé. Les lignes ne se dirigent pas sur la longueur, mais sur la largeur des lagues et on laisse entre chacune d'elles un intervalle d'environ 32 centimètres. Cet espace est ainsi ménagé pour recevoir la terre qu'on retire de la tranchée, qu'on place à l'entour des plantes pour les garantir des effets désastreux de l'hiver et qui, après son enlèvement, fait place à un fossé qui sert à l'écoulement des eaux. Aux approches

du printemps, on fait sarcler le colza, afin de détruire les mauvaises herbes.

Afin d'avoir le plan nécessaire pour procéder aux travaux dont nous venons de parler, le cultivateur, dès le 20 juillet, fait un ensemencement de colza dans une terre grasse et bien préparée, parce qu'on tient à avoir une plante forte et vigoureuse qui doit naturellement faire concevoir plus d'espoir que celle qui est frèle et mince.

Les engrais et les frais sont évalués à 265 fr. par hectare. On sème aussi le colzat à la volée.

Quand le colza ne réussit pas, l'œillette le remplace. Cette graine est, d'ailleurs, dans le canton, l'objet d'une culture très-étendue. Elle est semée sur les terres qui viennent de porter le trèfle, l'hivernage et qui ont été parquées à l'automne ou couvertes de fumier avant ou après l'hiver, mais surtout avant l'hiver. L'œillette exige trois ou quatre sarclages répétés.

Il ne faut que quatre ou cinq litres de graine pour ensemencer un hectare.

Nous ne nous sentons pas le courage de parler ici de nouveau des cinq labours, sans compter les hersages, qu'on donne aux terres *poussées à jachères*. Nous les avons décrits dans notre recueil de l'année dernière, pages 291 et 292.

Les terres sur lesquelles on sème l'avoine et les menus grains et qui ont eu un labour avant l'hiver, n'en reçoivent plus qu'un au printemps au brabant ou au binot, souvent même l'usage de ce dernier instrument est inutile quand la gelée a suffisamment rendu la terre meuble et que le labour fait avant l'hiver l'a été par le brabant ou la charrue. Plusieurs

hersages énergiques sont nécessaires. Après quoi la semence est jetée sur la terre dans laquelle elle se couvre au moyen de la herse.

Les instruments aratoires employés dans le pays sont le *leu* ou brabant, l'ancien araire ou charrue, le binot, la herse à dents de fer, à *buisse* ou à dents de bois.

Le semoir mécanique y est encore peu en usage.

Engrais, Amendements. Le fumier de basse cour, le tourteau, les diverses espèces de cendres, entr'autres celles de Hollande et d'Amiens, les composts, la chaux sont les engrais ou amendements le plus généralement adoptés.

On épand sur un hectare de terre 30 voitures de fumier, représentant 90 mètres cubes ou bien ce sont 400 kilogrammes de tourteaux et assez souvent 500. Les cendres s'emploient d'une manière facultative; 15, 20, 30 hectolitres par hectare, selon la qualité et la provenance. 250 moutons y parquent un hectare de terre, pendant l'espace de 20 jours. A ce compte, l'hectare exigerait pour un seul jour et une seule nuit, la présence de 5,000 de ces animaux.

Le marnage n'est pas négligé, quand il le faut. On tire le meilleur parti de la poulée et de la colombine. Les engrais liquides sont en faveur. Les cultivateurs rivalisent à l'envi de zèle et d'activité. Nous pourrions en citer plusieurs qui semblent imprimer le mouvement, ou qui sont dans ce cas, à en juger par les succès qu'ils obtiennent et les envois prodigieux qu'ils font au marché d'Arras, tant en céréales, qu'en graines oléagineuses. Nous ne le ferons pas, parce que nous craindrions paraître céder aux suggestions de la parenté ou de l'amitié.

Grains et Graines. Les semailles des blés, seigles, escourgeons et de l'hyvernage, commencent assez communément le 20 septembre et finissent le 20 octobre.

La semence d'un hectare de blé est de 150 litres, mais le plus souvent de 2 hectolitres.

L'hectare de seigle ou d'escourgeon exige aussi un hectolitre, l'hectare d'hyvernage demande 2 hectolitres 1/2, y compris un 1/3 ou 1/4 de seigle.

Les semailles de l'avoine ont lieu le 10 avril, plus souvent le 15 et finissent dans les premiers jours de mai.

On emploie 2 hectolitres de ce grain pour ensemencer un hectare. Cette quantité de terre consomme en fèves plantées 2 hectolitres; elle en demande le double par le mode ordinaire d'ensemencement.

Les moissonneurs sont le plus souvent payés en nature et suivant la mode qui a prévalu dans les temps anciens où l'argent étant rare, les contributions s'acquittaient de même, c'est-à-dire, en nature. Ils reçoivent la dixième gerbe en blé, orge et seigle.

Les batteurs ont pour salaire le 20e ou le 18e hectolitre qu'ils viennent de vanner.

La récolte commence à la fin de juin par le colza. Quelques jours après, s'opère la fenaison du trèfle, puis vient la fauchaison de l'escourgeon, du seigle. Dans les premiers jours d'août, on coupe l'hyvernage. Vers le 15 de ce mois, on arrache l'œillette et on s'attaque au blé. Depuis un temps immémorial, afin de prévenir une funeste germination et une pourriture plus déplorable encore, lorsque l'année est pluvieuse, au fur et à mesure qu'on coupe le blé, fut-il même mouillé, on en fait de petits meulons qu'on appelle *moyettes* ou *hutelottes*. Le blé ainsi placé se sèche, se

pare, ainsi que la paille et on le lie, à sa convenance, lorsque le beau temps est revenu. Pour le mettre ainsi en meulons, s'il est coupé depuis quelques jours, il faut dans cas, que la paille ne soit pas humide. Depuis quelques années, on a adopté un nouveau mode de conservation emprunté à l'arrondissement de Béthune; il consiste à lier le blé aussitôt qu'on le fauche, de ranger les gerbes en chaînes, les épis en l'air, de manière que le commencement d'une chaîne soit tourné au sud-ouest et que la fin regarde le nord-est.

Le poids de l'hectolitre de blé, est.	de	75	kil.
—— de l'escourgeon.	de	60	»
—— du seigle.	de	60	»
—— de l'avoine.	de	40	»

Le blé rend en moyenne.	17	hectolitres.
L'escourgeon.	32	id.
Le seigle.	20	id.
L'avoine.	34	id.
La fève rend seulement.	16	id.

L'hectare de fourrage fournit approximativement 4000 kilogrammes.

La pomme de terre donne 220 hectolitres par hectare.

Le colza, selon que le temps est favorable, rend de 12 à 24 hectolitres.

Et l'œillette de 10 à 18 hectolitres par hectare.

La surface labourable du canton est de 16,861 hectares. Voici comme on peut répartir annuellement son emploi dans les divers ensemencements :

Blé.	6000	hectares.
Escourgeon.	1540	—
Seigle	720	—
Avoine.	1520	—
A reporter. . .	9780	—

Report. . .	9780	hectares.
Trèfle.	1500	—
Luzerne, ...	100	—
Œillette	2800	—
Colzat.	1400	—
Pommes de terre.	620	—
Cultures diverses ou en jachère. .	661	—
Total égal. . . .	16,861	hectares.

Ainsi 6000 hectares semés en blés peuvent produire, année commune, à raison de 17 hectolitres par hectare. . . . . . . 102,000 hect.

1540 hectares d'escourgeon, à raison de 32 hectolitres par hectare. 49,280

720 hectares de seigle, à raison de 20 hectolitres par hectare 14,400

1520 hectares d'avoine, à raison de 34 hectolitres par hectare 51,680

La consommation des grains peut être évaluée ainsi qu'il suit, en calculant la nourriture sur la base de 3 hectolitres par tête.

1° Blé, semence à raison de 2 hectolitres par hectare sur 6000 . . . . 12.000

Nourriture à raison de 3 hectolitres par tête, sur 17,000 habitants 51,000

63.000

2° Escourgeon, semence calculée à raison de 2 hectolitres par hectare sur 1540 3,080

La brasserie et autres besoins consomment approximativement. 13,200

16,280

3° Seigle, semence calculée à raison de 2 hectolitres par hectare sur 720 1,440

Les diverses consommations locales absorbent approximativement 3,560

5,000

Comparaison de la production,		à la consommation.	Différence en plus.
Blé	102,000	63,000	39,000
Escourgeon	49,000	16,280	33,000
Seigle. . .	14,400	5,000	9,400
	165,680	84,280	81,400

Quant à l'avoine, sa récolte annuelle est absorbée par les besoins locaux.

Parlons maintenant des plantes industrielles ou, comme on dit vulgairement, des graines grasses.

Leurs produits nous donneront une idée des sommes qu'ils contribuent à répandre dans le pays.

2800 hectares d'œillette à 12 hectolitres par hectare (année commune).	33,600 hect.
1400 hectares de colza, à raison de 15 hectolitres par hectare	21,000
Total. . . .	54,600 hect.

Lesquels au prix moyen de 22 francs l'hectolitre, produisent un capital de 1,201,200 f., résultat que n'obtiendront jamais les cantons qui persisteront à suivre les méthodes surannées du 14e siècle. On n'entend pas dire que cette somme reste entre les mains des cultivateurs. Il y a les engrais à payer, la main d'œuvre. Par elle, du moins, ils assurent une grande partie de l'année la subsistance aux femmes et jeunes filles de la classe ouvrière.

Population. La population du canton, constatée en 1846, était de 17,279 habitants et la superficie totale de 17,950 hectares, et comme un kilomètre carré égale 100 hectares, il s'ensuit qu'en divisant le chiffre total de la population, par 179, nombre des kilomètres carrés, représentant celui des hectares précités, on trouvera qu'il renferme par kilomètre carré 96 personnes.

Le tableau suivant présente l'état numérique de la population en 1816, 1841 et 1846, avec indication de l'accroissement qu'elle a éprouvé entre ces trois époques.

COMMUNES.	ANNÉES.		
	1816	1841	1846
Ablainzevelle	233	330	331
Ayette	417	464	460
Boiry-Becquerelle	253	339	360
Boisleux-au-Mont	325	438	487
Boisleux-St.-Marc	211	227	225
Boyelles	267	327	305
Bucquoy	1527	1665	1797
Bullecourt	530	601	617
Cherisy	453	557	570
Courcelles-le-Comte	750	917	895
Croisilles	1057	1366	1391
Douchy-lez-Ayette	564	708	706
Ecoust-St.-Mein	970	1008	1015
Ervillers	636	768	764
Fontaine-lez-Croisilles	384	521	533
Gomiécourt	211	224	224
Guemappe	314	461	482
Hamelincourt	396	495	510
Héninel	207	292	261
Hénin-sur-Cojeul	556	662	642
Mory	616	678	656
Moyenneville	330	434	440
Norœuil	397	429	431
St.-Leger	506	669	695
St.-Martin-sur-Cojeul	134	157	167
Vaulx-Vraucourt	1598	1640	1704
Wancourt	435	618	611
	14277	16995	17279

On voit par ce tableau, que l'augmentation de la population pendant l'espace de vingt-cinq ans, c'est-à-dire, de 1816 à 1841, a été du 1/6 au 1/5 en

sus du contingent primitif, que si de 1841 à 1846, elle a progressé, l'augmentation est seulement d'un centième et demi en sus du contingent de 1841; mais en comparant le chiffre de 1816 avec celui de 1846, on trouve que le rapport entre eux est comme 1 : 1, 21.

La population moyenne par commune est de 640 habitants.

Vaccine. Tous les enfants, quelques mois après leur naissance, sont généralement vaccinés. Cependant on a à regretter qu'à Bucquoy, quelques parents, dans leur aveugle opiniâtreté, laissent encore les leurs exposés aux ravages du fléau destructeur.

Habitations. Le tableau suivant présente l'état comparatif des toitures, chacune en son espèce, existant dans le canton de Croisilles en 1816, avec celles qu'on y comptait en 1846.

COMMUNES.	1816 Maisons couvertes en				1846 Maisons couvertes en			
	ardois.	tuiles ou pannes	chaume.	total.	Ardois.	tuiles ou pannes	chaume.	total.
Ablainzevelle. . .	3	1	46	50	4	15	70	89
Ayette	2	6	63	71	4	24	66	94
Boiry-Becquerelle	2	8	36	46	2	25	38	65
Boisleux-au-Mont	1	17	52	70	3	49	51	103
Boisleux-St.-M. .	»	7	34	41	»	15	42	57
Boyelles.	1	8	43	52	2	29	37	68
Bucquoy	4	50	282	336	10	93	287	390
Bullecourt. . . .	»	4	111	115	4	26	89	119
Chérisy.	3	7	81	91	10	40	68	118
Courcelles-le-C. .	2	14	154	170	9	28	163	200
Croisilles	2	48	188	238	6	70	219	295
Douchy-lez-Ayet.	»	2	149	151	»	63	112	175
Ecoust-St.-Mein .	2	3	185	190	8	42	160	210
Ervillers.	»	12	114	126	4	60	115	179
Fontaine-lez-Cr.	»	20	76	96	»	50	50	100
Gomiécourt . . .	»	2	44	46	4	10	36	50
Guemappe. . . .	»	4	65	69	»	61	38	99

Hamelincourt . .	2	8	80	90	5	44	64	113
Héninel	»	4	38	42	»	22	39	61
Hénin-sur-Cojeul.	»	15	91	106	»	20	120	140
Mory	6	»	114	120	12	10	123	145
Moyenneville. . .	»	4	66	70	10	44	38	92
Norœuil.	1	4	73	78	2	27	58	87
St.-Leger. . . .	3	5	108	116	6	42	98	146
St.-Martin-sur-C.	»	1	17	18	»	14	21	35
Vaulx-Vraucourt.	4	2	239	245	10	33	308	351
Wancourt	2	6	112	120	5	50	90	145
	40	262	2661	2963	120	1006	2600	3726

Résumé comparatif	en 1816.	En 1846.	Différence.
Nombre total des maisons .	2963	3726	763 en plus.
Toits en ardoises	40	120	80 en plus.
Toits en tuiles ou pannes .	262	1006	844 en plus.
Toits en chaume	2661	2600	61 en moins.

Quoique le total des maisons en 1846 excède de 763 le nombre existant en 1816, celui des habitations couvertes en chaume qui, à cette dernière époque, était de 2661, est descendu à 2600. Cela prouve que l'augmentation des toits incombustibles doit être attribuée aussi bien à la disparition d'une partie d'anciennes couvertures en chaume, qu'à des constructions nouvelles, ayant reçu des toitures solides.

Le tableau suivant expose le nombre des maisons par commune en 1816 et en 1846 et le rapport de chaque contingent au chiffre de la population.

COMMUNES.	NOMBRE DE MAISONS EN					
	1816	Nombre moyen d'habitants par maison.		1846	Nombre moyen d'habitants par maison.	
Ablainzevelle	50	4	65	89	3	70
Ayette	71	5	80	94	4	90
Boiry-Becquerelle	46	5	50	65	5	50
Boisleux-au-Mont	70	4	65	103	4	70
Boisleux-St.-Marc	41	5	10	57	4	»
Boyelles	52	3	10	68	4	50
Bucquoy	336	4	55	390	4	60
Bullecourt	115	4	60	119	5	10
Chérisy	92	5	»	118	4	80
Courcelles-le-Comte . . .	170	4	50	200	4	50
Croisilles	238	4	50	295	4	70
Douchy-lez-Ayette	151	3	70	175	4	»
Ecoust-St.-Mein	190	5	»	210	4	80
Ervillers	126	5	»	179	4	20
Fontaine-lez-Croisilles . .	96	6	»	100	5	30
Gomiecourt	46	4	50	50	4	40
Guémappe	69	4	55	99	4	80
Hamelincourt	90	4	40	113	4	50
Héninel	42	4	90	61	4	30
Hénin-sur-Cojeul	106	5	20	140	4	60
Mory	120	5	»	145	4	50
Moyenneville	70	4	70	92	4	70
Norœuil	78	5	»	87	5	»
S.-Leger	116	4	35	146	4	70
St.-Martin-sur-Cojeul . .	18	7	»	35	4	70
Vaulx-Vraucourt	245	6	50	351	4	80
Wancourt	120	3	60	145	4	20
	2763	4	80	3726	4	60

Le nombre des maisons s'est accru de 763, dans l'espace compris entre 1816 et 1846, quantité qui représente un peu plus du quart du contingent primitif. Nous avons vu que l'accroissement de la population est environ du cinquième, celui des maisons lui est donc supérieur d'un vingtième. Dans aucune commune, le nombre des maisons n'est resté station-

naire. A Vaulx-Vraucourt, il a augmenté de 105. A St.-Martin, il a presque doublé.

L'accroissement moyen annuel a été de 25, 45. Le nombre moyen des maisons par commune est de 138.

Partout les rues s'améliorent chaque année et toutes les communes du canton qui ne confinent à une route royale ou départementale et à un chemin de grande vicinalité, s'occupent de faire construire chacune un débouché aboutissant à l'une de ces artères de communication.

Les constructions se font plus en pierre qu'en briques. La pierre est celle du pays. On en extrait ou l'on peut en extraire dans chaque commune. Elle est tendre, peu compacte. Il n'est pas prudent de l'employer sans qu'elle ait passé une année, exposée à la sécheresse, ni même de la mettre en œuvre trop tôt ou trop tard en saison.

Depuis quelques années que les toits solides obtiennent la préférence, on se procure des pannes à Vis-en-Artois, à Blairville et à Bapaume.

Mœurs. Instruction. Le respect de la religion, la déférence envers ses ministres, la soumission aux lois et l'amour du travail distinguent les habitants. Dans quelques communes où malgré les remontrances paternelles et les bons exemples qui n'ont jamais manqué, des habitudes incompatibles avec l'ordre et l'économie ont longtemps prévalu chez une certaine quantité d'individus, on remarque une salutaire réaction qui amènera la réforme de ces habitudes, si préjudiciables au bien-être des familles. Dans les fêtes communales ou ducasses, les rixes sont plus rares et les scènes de pugilat beaucoup moins fréquentes et acharnées. Cela est dû aux réglements de police que

publient MM. les maires et à l'exécution desquels ils tiennent ponctuellement la main. On doit aussi l'attribuer à la propagation de l'instruction dont le but est d'adoucir les mœurs et d'inculquer de bons principes. Ce sera aussi l'instruction qui achèvera de faire sentir l'absurdité de ces traditions du moyen âge sur le pouvoir des esprits, sur l'efficacité de la manière de guérir les entorses et d'autres maux *par le secret* et sur les moyens de couper magiquement le feu. Car ces traditions conservent encore beaucoup de force chez quelques hommes de la classe inférieure.

Dans un canton où le blé est la principale récolte, un pain de bonne qualité doit être nécessairement la base de la nourriture. Elle se complète par l'usage du beurre et de la viande salée de porc. Hormis les familles réduites à une extrême misère, chacun tue annuellement le sien et possède assez souvent une vache. Car le petit lait sert à élever le porc et à le mettre sur la voie de l'engraissement.

Après l'eau, la boisson générale est la bière. Comme il s'en fabrique illicitement beaucoup au four, dit-on, nous croyons devoir indiquer ici une recette simple, mais surtout très-économique, pour se faire une bonne boisson sans enfreindre les lois. Nous l'avons déjà indiquée ailleurs.

Au lieu de donner crues aux porcs et cuites aux vaches, les pommes et les poires qui tombent des arbres dans le mois d'août, on devrait les ramasser avec soin, les couper par tranches et les faire sécher au soleil. La dissécation se termine en mettant ces tranches au four, dès qu'on en a retiré le pain. Et comme après la cueillette des fruits, il est nécessaire de séparer les beaux d'avec ceux qui sont petits, meurtris ou qui

portent les indices d'une prompte détérioration, on coupe encore ces derniers par tranches et on opère à leur égard comme sur les premiers. On les serre après chaque dissécation dans un endroit sec où ils peuvent se conserver plusieurs années de suite, s'ils ont été bien desséchés, sans éprouver d'altération, n'était toutefois leur couleur qui prend une teinte un peu noirâtre.

Lorsqu'on veut fabriquer la boisson, on met dans un tonneau de 2 à 3 hectolitres, environ 30 kilog. de ces divers fruits. Si on n'avait pas cette quantité de fruits, le tonneau serait d'une capacité relative. On remplit le tonneau d'eau et on laisse cuver pendant 4 à 5 jours. On soutire alors la liqueur fermentée pour la donner en boisson, à mesure des besoins de la famille. Cette liqueur est fort agréable au goût; mise en bouteille, elle fermente encore et fait sauter le bouchon, comme le Champagne mousseux. Ce n'est pas tout, après qu'on a soutiré la liqueur spiritueuse, on tire encore parti du marc qui reste dans le tonneau et on en forme une bonne piquette. Il suffit pour cela d'écraser ce marc et de remplir le tonneau d'eau tiède, dans laquelle on aura préalablement délayé un peu de levure. La fermentation s'établit en peu de temps et elle est terminée en 3 ou 4 jours. Cependant il est une précaution préliminaire indispensable à prendre, c'est d'aromatiser la liqueur avec 2 kilogrammes environ de baies de sureau. Ces fleurs la rendent plus saine et plus tonique.

Voici, comme on le voit, un moyen facile de tirer un parti très-profitable des fruits qui tombent avant la maturité ou de ceux qui étant mûrs, menacent de se gâter. En le mettant en pratique on aurait l'agré-

ment de se faire une boisson saine dont l'usage garantirait les moissonneurs des maladies auxquelles les prédisposent les travaux forcés pendant les grandes chaleurs. De plus, ceux qui ont la malheureuse habitude de faire pour la moisson, leur bière au four, ne seraient plus exposés aux recherches de la régie, à payer des amendes, et ils ne s'exposeraient plus à brûler leur maison et celles de leurs voisins par le feu ardent qu'il faut entretenir pour faire cette bière.

On estime qu'il existe dans le canton plus de 1500 individus vivant aux dépens de la charité publique.

Les soins que donne l'administration à l'assainissement et à l'agrandissement des locaux consacrés à l'instruction primaire portent leurs fruits. Dans la plupart des communes, on trouve des écoles vastes, aérées. Cependant beaucoup d'enfants ne profitent pas des avantages qui leur sont offerts.

Nous prendrons encore la liberté de rappeler ici qu'aussitôt le retour du printemps, les écoles sont généralement presque totalement abandonnées. En assurant aux instituteurs une rétribution plus forte, rétribution que nous trouvons juste et nécessaire, que nous provoquons de tous nos vœux, l'administration saura prendre des mesures pour que les écoles soient désormais plus fréquentées pendant l'été. Elle stimulera le zèle des comités locaux et saura faire les dispositions que l'expérience suggèrera. Il faut du temps pour déraciner de vieilles habitudes. Ce ne fut qu'après bien des années que la vaccine est passée dans les usages de la médecine rurale.

Les écolages sont payés depuis 75 centimes jusqu'à 1 f. 25 centimes.

Professions et Métiers. Voici la liste numérique des principales professions exercées dans le canton.

Armurier	1
Arpenteurs	20
Aubergistes	27
Bergers	96
Bouchers	6
Boulangers	4
Bourreliers	17
Brasseurs	12
Briqueteurs	8
Bucherons	50
Cabaretiers	165
Cantonniers	17
— au chem. de fer	1
Chapeliers	3
Charpentiers	82
Charrons	39
Ciriers	2
Cloutiers	15
Coquetier	1
Cordiers	7
Cordonniers	71
Couturières	81
Couvreurs	52
Cultivateurs	576
Dentellières	100
Directeurs de poste aux lettres	3
Epiciers	114
Fabricants de bas	4
— de flèches	1
— de pipes	1
— de robinets	1
Facteurs ruraux	11
Fayenciers	3
Fileuses de fils de batiste	750
A reporter	2341

Report	2341
Gardes-barrières au ch. de fer	2
Huissier	1
Instituteurs	32
Institutrices	6
Maçons	67
Manouvriers	1931
Marchands de bas	3
— de chevaux	2
— de draps	4
— de fer	1
— de grains	2
— d'indiennes	12
— de laines	1
— de pipes	2
— de porcs	1
— de toiles	9
— de vins	2
Maréchaux	55
Mécanicien	1
Médecins	11
Menuisiers	52
Meuniers	50
Notaires	2
Pharmaciens	3
Plafonneur	1
Postillons	2
Propriétaires	125
Sabotiers	15
Sages-femmes	6
Serruriers	7
Tailleurs d'habits	38
— de pierres	3
A reporter	4790

Report	4790	Report	5888
Tisserands	157	Valets de ferme	93
— en batiste	173	Vanniers	9
Tisseurs en coton	430	Vétérinaire	1
Tonneliers	5	Voituriers	16
Valets de charrue	333	Vitrier	1
A reporter	5888	Total	6008

Les habitants qui ne sont pas constamment adonnés à l'agriculture, tels que les maréchaux, les charpentiers, les charrons en sont les auxiliaires : d'autres métiers, tels que ceux de tisserand, tisseur, sont, pendant l'été, fréquemment délaissés pour les travaux des champs, de manière que le canton n'a aucune industrie propre et exclusive de l'agriculture.

ABLAINZEVELLE.

Ce village est nommé dans les chartes *Amblainsevelle*, *Albainsevel*, *Aubainsevel* et en latin, *Albini sylvula*. Il ne fut pendant longtemps qu'un hameau que desservait le prieuré de l'abbaye d'Arrouaise, établi à Dierville. Lorsque les conciles eurent décidé que les chanoines réguliers devaient abandonner les cures et se retirer dans leurs cloîtres, les religieux d'Arrouaise quittèrent Dierville et retournèrent à l'abbaye. Ablainzevelle fut alors érigée en paroisse et le droit de nommer le curé resta à l'abbaye d'Arrouaise.

La principale seigneurie de ce lieu a fait avec Bucquoy, partie du domaine de Robert, comte d'Artois. La comtesse Mahault ou quelques-uns de ses descendants l'a portée en dot dans la famille de St.-Pol, et un seigneur de ce nom l'a donnée à l'abbaye de Berthaucourt, ordre de St.-Benoit, diocèse d'Amiens. A

l'époque de 1789, les dames de cette maison en étaient encore propriétaires.

La dîme d'Ablainzevelle appartenait à l'abbé d'Arrouaise, au seigneur d'Achiet-le-Petit, à un chanoine d'Arras et à divers particuliers de Bucquoy.

La seigneurie vicomtière de cette paroisse était considérable. En 1404, elle appartenait, ainsi qu'Ayette, à la même personne. C'était Jean Caron, élu d'Amiens. Elles furent confisquées, lors de la longue guerre qui exista entre François Ier, roi de France et l'empereur Charles-Quint. Ayant été ensuite vendues, de Marconville acheta Ablainzevelle. Une dame de Marconville porta cette terre en mariage dans la famille Handouche, qui s'allia au marquis de Gantés, gentilhomme originaire de la Provence, sur qui la même terre fut vendue nationalement.

Ablainzevelle eut beaucoup à souffrir quelques années avant le milieu du 17e siècle, durant la guerre entre la France et l'Espagne. Dès l'année 1635, la plus grande partie de ce village fut brûlée par les Français. Presque tous les habitants durent se réfugier ailleurs et les terres y demeurèrent quelques années incultes.

Il y avait un pélerinage, maintenant tombé en désuétude, dans l'église d'Ablainzevelle, en l'honneur de St.-Ouen, évêque de Rouen, qu'on y allait invoquer pour le mal d'yeux. Le 24 août et durant l'octave, on exposait à la vénération des fidèles, une relique du saint dont on faisait la fête ce jour là.

L'église est sous l'invocation de Notre-Dame. En 1372, le chœur en fut rebâti tout à neuf aux dépens des décimateurs. L'abbé d'Arrouaise, Lescourcheuil, vint le bénir pontificalement le 8 décembre, jour de la Vierge.

Cette église a été vendue nationalement et démolie. La commune en a fait construire une autre, il y a 15 ans. C'est plutôt une chapelle qu'une église.

Hors du village, près des haies, sur la gauche en sortant vers Dierville, est une petite chapelle de dévotion, reconstruite par feu M. Géry Ledent, l'ancienne ayant été détruite au commencement de la révolution.

En 1737, on avait construit non loin de cette chapelle, les fourches patibulaires de la seigneurie de Bucquoy.

Sur le chemin de Bapaume, il y avait une autre chapelle dédiée à Ste.-Véronique, où l'on allait aussi prier pour les maux d'yeux.

Avant la révolution de 1789, le produit de la cure d'Ablainzevelle était de 900 livres.

Les personnes qui se montrent généreuses envers leurs concitoyens, ont des droits particuliers à des mentions de notre part : ainsi nous rappelons que, M. Ledent dont nous avons parlé ci-dessus, a fondé et doté à Ablainzevelle, son village natal, une école de filles, tenue par deux *sœurs de la Providence.*

La fête communale ou ducasse d'Ablainzevelle a lieu le dimanche après le 8 septembre.

Distance du chef lieu de canton, 5 kil. ; d'Arras, 13 kil. ; de St.-Omer, 92 kilomètres.

Contenances : terres labourables, 407 hect. 59 ares ; prés en coupe, 40 hect. 05 ares ; bois, taillis et futaies, 1 hect. 97 ares, 90 centiares, vergers et jardins, 11 hect. 94 ares, 55 centiares ; terrains bâtis, 2 hect. 83 ares, 35 centiares ; routes, chemins, flégards, etc., 7 hect. 48 ares, 99 centiares.

AYETTE.

Depuis longtemps, la terre d'Ayette était dans la

famille de Delattre. En 1615, Agnès Delattre épouse Guillaume de Guincourt.

En 1732, Charles-Valentin Delattre, seigneur d'Ayette, contracta mariage, dans l'Eglise paroissiale d'Etrun, avec Marie-Anne de Champigny, petite nièce de l'abbesse de ce nom et fille aînée du gouverneur général de la Martinique. Ce gentilhomme que l'on nommait le comte d'Ayette, en vertu des lettres patentes, obtenues à cette fin, par son père, du roi Louis XIV, avait été capitaine au régiment de Valence. Il est à remarquer que le même seigneur mourut subitement le 19 janvier 1745, dans l'église où il s'était marié treize ans auparavant. Son corps fut ramené à Ayette, accompagné d'un capucin, nommé père Anselme.

L'épouse du dernier comte d'Ayette, décédée à Paris, il y a neuf à dix ans, a voulu être enterrée à Ayette où son corps a été en effet ramené. Elle a doté le bureau de bienfaisance de cette commune d'un beau revenu et fait d'autres libéralités.

Le château d'Ayette, démoli seulement depuis dix-huit ans, était un des plus beaux du pays. Il réunissait tous les accessoires qui forment la partie grandiose de ces habitations. En face de la cour d'honneur qui était vaste, régnaient plusieurs belles rangées de tilleuls, unis les uns aux autres par l'entrelacement de leurs branchages. Le château dont la façade élevée était imposante, avait une aile saillante à chacune de ses extrémités. Derrière était un vaste parc orné d'arbres exotiques et d'un massif de marronniers qui rappelaient le jardin des Tuileries. Au milieu de ce parc, s'ouvraient de longues allées à perte de vue et garnies de quatre rangées d'arbres. Dans les champs

se trouvaient une quinzaine de bosquets ou remises, disposés expressément pour faciliter le plaisir de la chasse. Enfin, un bois de 17 hectares couvrait d'un côté le château, de l'autre c'était la ferme qu'entouraient d'immenses enclos.

Quoiqu'Ayette ait perdu ce château, il n'est pas moins encore aujourd'hui un beau village. La construction de la route départementale, nº 14, d'Arras à Bucquoy, qui la traverse, outre qu'elle lui assure des communications faciles, a contribué à y hâter l'érection de plusieurs belles maisons, couvertes en ardoises.

L'église d'Ayette construite environ vingt ans avant la révolution, fut vendue, démolie et reconstruite en 1818. La paroisse dépendait alors du doyenné de Neuville-Vitasse et la cure valait 1000 livres.

La juridiction était la gouvernance d'Arras.

La fête communale a lieu le dimanche après le 8 octobre.

Distances : de Croisilles, 11 kil.; d'Arras, 13 kil.; de St.-Omer, 13 kilomètres.

Contenances : terres labourables, 459 hect. 61 ares, 60 centiares; prés en coupe; 4 hect. 25 ares; 70 centiares; bois, 23 hect. 48 ares, 50 centiares; vergers et jardins, 12 hect. 14 ares, 05 centiares; propriétés bâties, 3 hect. 99 ares, 55 centiares; terrains non imposables, routes, chemins, rues, 10 hect. 2 ares, 76 centiares.

Bureau de bienfaisance : revenus, 2100 fr.

BOIRY-BECQUERELLE.

Becquerelle, dans les temps anciens, était beaucoup plus considérable que Boiry (Bourish). Il s'étendait au-delà du Cojeul, du côté d'Arras. C'est pourquoi les officiers de la gouvernance de cette ville le récla-

mèrent longtemps, comme ayant été autrefois de leur juridiction. C'est sans doute pour cela aussi et quoique les habitants payassent centièmes à Bapaume; qu'ils fournissaient convois, pionniers, à Arras.

Le hameau de Becquerelle, dit M. Harbaville, est nommé dans les chartes *Bekerel* ou *Bekereuil*. Eustache, comte de Boulogne, dans son diplôme de dotation de l'église de Lens, en 1070, assigna à cette collégiale, un moulin sur *Bekerel*.

Jusqu'au 13e siècle, Becquerelle fut annexe de Boisleux-St.-Marc. Il n'y avait à Boiry qu'un château, au lieu dit alors *Belregard*, aujourd'hui *Beauregard*. L'endroit commença à prendre de l'importance au moyen de quelques maisons qui s'élevèrent autour de ce manoir seigneurial dont le propriétaire était Adam de Milly, bailly d'Arras, qui faisait sa résidence à Boiry, lorsque les devoirs de sa magistrature le lui permettaient. Il y avait dans Belregard une chapelle où le curé de Boisleux-St.-Marc venait célébrer la messe plusieurs fois la semaine.

En 1239, Adam de Milly fit transférer, par son crédit, celle de Becquerelle près de sa demeure et la fit ériger en cure. Il prit à sa charge toutes les dépenses de construction et céda un fonds dans le voisinage, pour y établir le presbytère. Il assigna de plus 39 rasières de grain et un bien pour la portion alimentaire du curé. Cette dotation avait-elle ou non été augmentée jusqu'en 1789? c'est ce qu'on ignore. Toujours est-il qu'à cette époque le produit de la cure de Boiry s'élevait à la somme de onze cents livres. Adam de Milly rendit en outre mouvant du chapitre, le cimetière, ainsi que les terrains sur lesquels étaient bâtis son château, l'église et le presbytère. L'église

avait trois nefs, rebâties en 1573. Elles étaient larges, peu éclairées et flanquées de quatre tourelles de 3 à 4 mètres d'élévation, à chacun des angles extérieurs: au moment de la réédification de l'église actuelle, il ne restait plus aucune de ces tourelles.

La tour qui précéda celle qui existe maintenant avait été construite en 1544. Elle était carrée, assez large, en pierres de taille, soutenue de quatre jambes de force, garnie de trois cordons espacés et couronnée d'une flèche en bois, très-basse. La tour actuelle soigneusement bâtie et surmontée d'une flèche en bois, d'une belle élévation et couverte d'ardoises, porte sur une de ses faces le millésime de 1791. L'église a été reconstruite en 1843, elle est à trois nefs. L'ancienne avait échappé au marteau des destructeurs, parce que M. Augustin Payen, père de M. le maire actuel de Boiry, l'a achetée, lorsqu'elle fut vendue nationalement. Il l'a rendue à la commune, au moment du rétablissement du culte.

Les religieuses de la Thieuloye d'Arras se faisaient appeler Dames de Boiry-Becquerelle. Pour en trouver la raison, nous devons reprendre les choses d'un peu plus haut.

Au mois de juin 1237, le roi St.-Louis investit de l'Artois, sous le nom de *terra Atrebatii*, son frère Robert Ier. Ce prince qu'on appela le *bon* et le *vaillant*, périt en 1250, au combat de Massoure en Egypte, après y avoir déployé la plus grande bravoure contre les Sarrasins et laissa pour héritier de l'Artois et de son courage Robert II, son fils, surnommé *l'illustre* et le *noble*, tué à la bataille de Courtrai en 1302. Or, en 1259, Robert II acheta d'Adam de Milly la terre de Boiry-Becquerelle, et tout porte à croire qu'il

fut le fondateur de la maladrerie et de l'hôpital qui existèrent à Boiry, jusqu'en 1698, qu'ils furent réunis aux hospices d'Arras. M. Harbaville fait remonter l'érection de ces établissements au 13e siècle. C'est précisément, comme on vient de le voir, l'époque où vivait Robert II.

Ce prince eut pour héritière sa fille Mahault qui épousa, la veille de la Pentecôte 1291, Othon, ou Othelin, ou Odon IV, comte de Boulogne, et qui décéda le 27 octobre 1329. Cinq ans avant sa mort, c'est-à-dire en 1324, sous l'épiscopat de Jean de Mandeville, deuxième du nom, cette princesse fonda et dota pour seize religieuses renfermées et grillées, de l'ordre de St.-Dominique, au faubourg St.-Sauveur, près Arras, un monastère appelé le couvent de la Thieuloye, parce que le fonds sur lequel il fut érigé avait appartenu à une personne de ce nom. Outre la seigneurie de Wagnonlieu, une partie de celle de Gouves, des biens situés à Méricourt et à Hénin-sur-Cojeul, cet établissement pieux reçut de la libéralité de sa fondatrice, la terre de Boiry-Becquerelle. Il n'est pas étonnant dès-lors que les dames de la Thieuloye aient pris le nom de cette terre.

Il paraît que des prérogatives spéciales étaient attachées à ce domaine ou plutôt au couvent de la Thieuloye. Car, en 1637, le curé de Boiry ayant voulu faire valoir des droits de dîme sur des arbres que les religieuses avaient fait abattre sur leurs terres, la prieure lui fit voir une bulle et des lettres du souverain pontife, fulminant l'excommunication contre quiconque prétendrait assujétir la Thieuloye à la dîme. Aussi le curé n'alla pas plus loin.

Du 1er au 8 juin 1711, un détachement de l'armée

française coupa, pour la nourriture de ses chevaux, les trèfles, les sainfoins et luzernes, sur le territoire de Boiry-Becquerelle. Le 17 du même mois, les blés et orges de saison y éprouvèrent le même sort. Les plantes vernales et les herbes croissant dans les prés et vergers furent consommées sur place depuis le 1er, jusqu'au 29 juillet. Les regains ou rejetons le furent, dans la suite, par les chevaux de 150 hommes commandés par M. de Charivary; peut-être l'officier qui a donné son nom à cette sorte de pantalon, garni de boutonnières et de boutons, de haut en bas sur les côtés, en guise de couture.

Le 19 mars 1741, un homme de 80 ans mit le feu à deux fermes de Boiry, pendant l'office divin et au moment où le curé était en chaire. Ce vieillard fut brûlé vif à Arras.

Vingt ans après, le 29 mars 1761, vers dix heures du soir, un autre incendie attribué à la malveillance, éclata à Boiry-Becquerelle. Cette fois, toutes les habitations, à l'exception de neuf petites chaumières, ont été dévorées par les flammes. Les mobiliers des fermes ont été presqu'entièrement perdus. Toutes ces pertes furent estimées à plus de 100,000 livres. Dans la vue de secourir les incendiés, ils furent autorisés à faire ce qu'on appelait alors la grande quête dans Paris. Aux mêmes fins, les états d'Artois accordèrent la remise des centièmes de 1760 restant à payer et des centièmes imposés pour 1761.

Deux cents trente-six livres huit sous cinq deniers réprésentaient alors un centième à Boiry.

M. Charles-Marie Payen était propriétaire-agriculteur à Boiry-Becquerelle, lorsqu'en 1789, il fut envoyé aux états-généraux comme député du tiers-état,

par le bailliage de Bapaume qui lui donna pour collègue M. Dubuisson d'Inchy, tandis que MM. Vaillant et Brassart d'Arras, ses parents, étaient investis, dans cette ville, du même mandat.

Avant les élections, les paroisses ou communautés durent rédiger le cahier de leurs doléances. Dans certaines localités et bien que leurs habitants se plaignissent amèrement entr'eux des charges énormes qui pesaient sur eux, le peu d'habitude qu'ils avaient de se mettre en évidence, leur faisait comprimer leurs plaintes; dans d'autres, c'était l'incapacité de les exprimer. Des hommes généreux et instruits remplirent cette tâche. M. Charles-Marie Payen fut du nombre. Dans la plupart des paroisses du bailliage de Bapaume et même dans d'autres localités, situées hors de ce ressort et où il entretenait des relations de parenté et d'amitié, il dirigea les électeurs dans la rédaction de leurs doléances ou il les rédigea lui-même. Il n'est pas surprenant qu'il ait été envoyé à cette célèbre assemblée qui révéla à la France tant d'hommes distingués, qui s'immortalisa par la plupart des grandes mesures qu'elle a prises et principalement par ses résolutions de la nuit du 4 août 1789 où les trois ordres alors réunis commencèrent à faire une révolution sociale en votant par acclamation la suppression des droits féodaux et de tous les avantages basés sur des conventions dont les conditions synallagmatiques n'existaient plus depuis longtemps ou étaient incompatibles avec les progrès qu'avaient faits la civilisation dont ils avaient ouvert la marche. Car la féodalité, ainsi que le fait remarquer M. Guizot, fut le passage de la barbarie à la civilisation.

La corvée telle qu'elle se faisait ne pouvait se con-

cilier avec les principes de liberté et d'égalité sagement entendus et l'application du retrait dans les campagnes était une mesure vexatoire, bien opposée à ces principes. Aussi l'assemblée constituante en faisant toutes ces grandes réformes dut s'appuyer sur la liberté et l'égalité. Mais ces mots mal compris par l'ignorance ou détournés de leur véritable acception par une exaltation aveugle ou peut-être exploités quelquefois par la mauvaise foi furent tournés quelques années après contre ceux qui les avaient mis à l'ordre du jour, soit qu'ils fussent frappés d'anathème comme modérés ou comme aristocrates. M. Payen, sous cette dernière qualification, fut conduit dans les prisons de Bapaume, d'où il fut transféré à Cambrai le 3 Messidor an II, avec vingt-deux autres détenus parmi lesquels se trouvait M. Goubet, de Boiry-Ste.-Rictrude, son parent.

Des offres d'évasion lui furent faites à deux reprises diverses, ne se sentant pas coupable, et ne voulant pas abandonner ses amis, il les refusa. Devant le tribunal redoutable, en vain il réfuta victorieusement les faits allégués contre lui et ses co-détenus. En vain il fit ressortir avec calme et dignité son innocence, les séïdes de Joseph Lebon, obéissant aux injonctions secrètes du terrible proconsul, déclarèrent M. Payen coupable, ainsi que ses compagnons, et tous furent quelques instants après exécutés sur la place de Cambrai.

Avant 1789, partie de Boiry-Becquerelle ressortissait à la justice du chapitre d'Arras, partie au bailliage de Bapaume, par transaction avec la gouvernance de la première de ces villes.

Boiry-Becquerelle est traversé par la grande route, n° 17, de Château-Thierry à Béthune.

Situées sur le Cojeul, les vallées, sur le territoire de Boiry, sont au moment des orages inondées par les débordements de ce ruisseau et quelquefois aussi les récoltes y sont entrainées par les eaux sauvages.

La ducasse de Boiry a lieu le dimanche après le 10 juin.

Distance du chef-lieu d'arrondissement, 9 kil.; de Croisilles, 4 kil.; de St.-Omer, 83 kilomètres.

Contenances : terres labourables, 427 hect. 76 ares, 85 centiares; prés en coupe, 4 hect. 96 ares, 90 centiares; bois, 9 ares, 69 centiares; vergers, 6 hect. 90 ares, 75 centiares; terrains bâtis, 4 hect. 17 ares, 30 centiares; chemins, rues, routes, flégards, 11 hect. 79 ares, 91 centiares.

Bureau de bienfaisance : revenus, 70 f. 96 c.

BOISLEUX-AU-MONT.

Boisleux, *Bailues, Boislieux*, dépendait en partie du bailliage de Bapaume, en partie de la salle supérieure de St.-Vaast. Les droits de l'Abbaye furent reconnus par bulles de 1136 et 1142.

La terre a appartenu au baron de Quincy qui s'est distingué, comme général, dans les guerres du 17e siècle. Il paraît qu'à cette époque, il existait un bois assez étendu entre Boisleux et Boiry-St.-Martin.

L'église a trois nefs. Elle fut construite en 1733. Vendue nationalement, elle fut achetée par une personne, pour être conservée. La tour est en pierres bien taillées. Elle est carrée avec un support engagé à chacun des quatre angles. Elle est surmontée d'une flèche en bois, couverte en ardoises. C'est un bel édifice.

Des traces de fossés, des débris de matériaux qu'on voit encore sur leur revêtement, font penser que dans

la partie du bois, défrichée depuis quelques années, a jadis existé une forteresse.

Une dame que recommande sa piété vient de faire construire à Boisleux une école pour les filles et tenue aujourd'hui par les sœurs de la Sainte-Famille. La mention que nous faisons ici de cette construction pourra froisser la modestie de la dame qui a eu cette sage pensée. Nous devons pourtant en user ainsi, parce que les bonnes actions doivent être connues, pour que leur exemple provoque d''autres personnes à les imiter.

Avant la révolution, Boisleux dépendait du doyenné de Neuville-Vitasse et sa cure valait 1400 livres.

La fête communale a lieu le 3e dimanche de septembre.

Distances : de Croisilles, 7 kil.; d'Arras, 9 kil.; de St.-Omer, 84 kil.

Contenances : terres labourables, 418 hect. 96 ares, 95 centiares; prés en coupe, 8 hect. 93 ares, 40 centiares; bois-taillis et futaies, 11 hect. 12 ares, 70 centiares; vergers et jardins, 5 hect. 87 ares, 15 centiares, carrières, 17 ares, 80 centiares; terrains bâtis, 4 hect 17 ares, 70 centiares: terrains non imposables, routes, chemins, rues, 11 hect. 66 ares, 73 centiares.

Bureau de bienfaisance : revenus, 300 f. 87 c.

BOISLEUX-St.-MARC.

Boisleux-St.-Marc, jadis nommé *Boilieux-au-Val* et *Bouilleul*, est plus connu sous le nom de Liauwette, nom d'une source qui coule près de la ferme de l'Abbiette. Ce village était avant la révolution du bailliage de Bapaume et de la salle supérieure de St.-Vaast. La paroisse dépendait du doyenné de Neuville-Vitasse et la cure valait 1200 livres.

C'est une ancienne paroisse qui comprenait avant

le 13e siècle, Boiry et Becquerelle, ainsi qu'on l'a vu à l'article de ces deux localités, réunies depuis 1239 en une seule.

En 1712, un régiment de cavalerie prit ses cantonnements pendant quelque temps dans ce village et sur son territoire.

Un curé de Boisleux, nommé Gouviau, contribua pour une grande partie dans la construction du clocher, qui eut lieu en 1707. Ce clocher est carré, en pierres blanches et surmonté d'une flèche en bois. L'église qui n'a qu'une nef a été vendue nationalement et rachetée dans la suite par la commune.

Près de la ferme de la l'Abbiette, il y a une chapelle sur laquelle on remarquait les armes du comte de Nieulet, baron de St.-Marc. Cette baronie donnait son nom à Boisleux. La chapelle existe encore. Mais les armes n'y sont plus.

Quand les sources sont hautes, une partie du territoire de Boisleux-St.-Marc est sujet à être submergée.

La fête communale a lieu à la Pentecôte.

Distances : de Croisilles, 6 kil. ; d'Arras, 9 kil. ; de St.-Omer, 84 kil.

Contenances : terres labourables, 319 hect, 42 ares, 85 centiares ; prés en coupe, 6 hect. 68 ares, 55 centiares ; vergers et jardins. 2 hect. 31 ares, 30 centiares ; terrains bâtis, 2 hect. 52 ares, 40 centiares ; terrains non imposables, routes chemins, rues, 6 hect. 62 ares, 98 centiares.

BOYELLES.

Avant 1789, Boyelles était du bailliage de Bapaume, mais la terre et la seigneurie avec plusieurs mouvances à Hamelincourt, à Boisleux-St.-Marc et à Hénin-sur-Cojeul étaient de la régale et de la temporalité du chapitre de la Cathédrale d'Arras. Cette corporation pos-

sédait en effet à Boyelles un domaine considérable dont le donateur aurait été St.-Vindicien. Cependant Ferri Delocre cite, dans sa chronique latine, une charte de laquelle il résulterait que cette donation aurait été faite par le roi Clovis I[er] et par St.-Remi, évêque de Reims.

L'église de Boyelles fut pendant plusieurs siècles desservie par un chanoine d'Arras. Le bénéfice fut ensuite donné à bail ou au rabais. Le Père Ignace rapporte qu'il y avait dans les papiers du chapitre un dénombrement du 16ᵉ siècle, lequel indiquait les terres de la cure et faisait connaître qu'elle était en effet alors desservie par un chanoine. Il ajoute qu'un compte antérieur à ce titre et rendu par-devant le chapitre, contenait ces paroles remarquables : *donné à notre varlet Jaco vingt fourins, pour avoir desservi la cure de Boyelles.*

Le lecteur sérieux ne saurait prendre ces paroles à la lettre. Il les commentera en se rappelant qu'au moment où on les écrivait, la langue était ou d'une naïve bonhomie ou excessivement abjecte et se dira qu'ici *varlet* veut dire *vicaire* ou *vassal.*

En 1711, un régiment de cavalerie campa sur le territoire de Boyelles. Les militaires qui le composaient logeaient dans le village.

L'église actuelle de Boyelles, dont on fait remonter la construction à l'année 1696, n'a pas été vendue nationalement.

Le produit de la cure de ce village qui était du doyenné de Neuville-Vitasse s'élevait, avant 1789, à deux mille livres.

A la sortie de Boyelles vers Bapaume, il existait une chapelle, bâtie en 1681, par un fermier d'Hame-

lincourt nommé Lefebvre. Elle a été détruite à la révolution.

En 1734, la famille Waterlot qui, depuis plusieurs années, occupait la ferme du chapitre la quitta et en fit bâtir une sur un terrain situé sur la grande route et à elle appartenant.

Le 25 mars, une foule considérable des habitants des villages environnants se rend à Boyelles, pour honorer la vierge sous le nom de Notre-Dame *Marchète*. La ducasse de cet endroit a lieu vers le 15 octobre.

Distances : d'Arras, 10 kil.; du chef-lieu de canton, 4 kil.; de St.-Omer 84 kilomètres.

Contenances : terres labourables, 388 hect. 77 ares, 20 centiares; prés en coupe, 2 hect. 67 ares, 30 centiares; bois, taillis, 5 ares, 10 centiares; vergers et jardins, 3 hect. 91 ares, 10 centiares; oseraies, 13 ares, 40 centiares; terrains bâtis, 3 hect. 18 ares, 40 centiares; routes, rues, flégards, 11 hect. 3 ares, 76 centiares.

BUCQUOY.

Buskoi; Buschoi et *Buscoi*, nom tiré de *buscus*, bois. Ce territoire n'était encore qu'une forêt au 8e siècle, époque des grands défrichements.

Bucquoy porta anciennement le titre de ville et comté. Il eut aussi un château fort, bâti, selon l'usage du temps, sur une éminence. Il était placé à l'entrée du bourg, du côté d'Achiet-le-Petit, dans un bois qui n'existe plus, ainsi que la forteresse.

Baillescourt, Puisieux, Serre, Hébuterne, Gommecourt, Foncquevillers, Ayette, Douchy, Ablainzevelle, Essars, Grandcourt (Somme), étaient de la justice de Bucquoy et sous sa mouvance.

« Pendant plusieurs siècles, le domaine de Bucquoy,

dit M. Harbaville, fut divisé en deux seigneuries : l'une appartenait à la famille de Longueval; un chevalier de ce nom dit le Dragon, fut, en 1096, un des compagnons de Godefroy de Bouillon à la première croisade. Une famille dont le nom ne nous est pas connu, possédait l'autre seigneurie. On sait seulement que deux de ses membres, les sires Jean et Druon, son fils, fondèrent la chapelle de St.-Pierre, de 1252 à 1273. La suzeraineté d'une de ces seigneuries échut par mariage, en 1150, aux comtes de St.-Pol. L'autre resta sous la juridiction du comte d'Artois. Les prétentions respectives des deux comtes sur l'étendue de leur droit de haute justice dans le bourg, donnèrent lieu à *l'aprise* ou enquête de 1269. Cet acte signale divers faits qui peignent bien l'époque.

Au temps de la comtesse Yolande, vers 1240, Dodon *Cornet* vint déclarer dans la cour de *Buscoi*, que Hugues *Blétier* avait nuitamment mis le feu à sa maison : ce que celui-ci nia. Ils se donnèrent gage de bataille; champ clos leur fut assigné. Le duel eut lieu dans les formes usitées pour le combat judiciaire, et Hugues, ayant été vaincu, fut traîné par les pieds et pendu à un arbre du côté de Puisieux (1).

L'enquête rapporte ensuite qu'une femme ayant été tuée, les maisons des meurtriers furent brûlées par ordre et en présence de la comtesse.

Ce conflit de juridiction prit fin en 1271, par un

---

(1) L'usage du duel judiciaire, prétendu *jugement de Dieu*, contre lequel les papes et les conciles s'élevèrent en vain, diminua dans le 14e siècle et ne fut aboli que sous Henri II, en 1547. (Note de M. Harbaville.)

accord qui partagea la haute-justice de Bucquoy entre les deux comtes.

Ce fut vers cette époque que la maladrerie y fut fondée par les seigneurs et dotée de soixante mesures de terre. Réunie à l'hôpital d'Arras en 1698, cette fondation en fut distraite il y a trois ans et remise au bureau de bienfaisance de Bucquoy.

D'après ce qu'on vient de voir on a pu longtemps distinguer trois seigneuries en ce bourg. La première portait le nom de Bucquoy ou de Longueval, la seconde s'appelait le Petit Bucquoy. La troisième qui était aussi considérable et sous la mouvance de la première, se nommait Alingre et appartenait en 1730 à Adrien de Carieul, gentilhomme d'Artois, prédécesseur de M. d'Aix.

Par suite du mariage de Marie de Saveuse avec un Longueval à qui elle porta en dot le Petit Bucquoy, ou la moitié du domaine de ce nom, il fut possédé en totalité par cette maison et y resta jusqu'en 1699. A cette époque, Philippe de Longueval, dernier comte de Bucquoy, retiré en Allemagne fit vendre pour satisfaire ses créanciers, le Petit Bucquoy et son hôtel à Arras à Delattre, seigneur d'Ayette; la baronie de Vaulx à De France, seigneur de Noyelle-Vion, et Achiet-le-Petit à De Mullet, sieur de La Laque.

Les Longueval étaient une famille de haute illustration. L'un d'eux fut grand d'Espagne de 1re classe, lieutenant-général au service de cette puissance et l'un de ceux qui combattirent sous l'archiduc Léopold le grand Condé à la bataille de Lens. Il eut l'honneur en 1621 d'avoir en Allemagne un soldat dont le nom est plus célèbre aujourd'hui que le sien, c'était Descartes !

Le comte de Bucquoy céda aussi à Mullet un droit qu'on appelait droit du *vent* ou de *l'air* et qu'il exerçait sur toute la ville d'Arras, à l'exception de quelques maisons sises rue St.-Jean-Ronville, près la petite rue St.-Jean, qui dépendaient des princes de Rohan-Soubise. Voici en quoi ce droit consistait. Celui qui voulait placer au-dessus de sa porte une enseigne, un tableau indicatif de sa profession, des marchandises qu'il voulait vendre ou de celles qui déjà faisaient l'objet de son commerce, était obligé de payer une certaine somme au comte de Bucquoy. Dans la cité, c'étaient les agents de l'évêque, qui percevaient ce droit.

La tour de Bucquoy qui est en briques et flanquée d'un contrefort engagé à chacun des angles, fut commencée en 1624 et achevée en 1629. Quelques années après, elle a soutenu un siége. Les fissures qu'on remarque sur ses murailles, sont sûrement la suite de l'ébranlement qu'elle éprouva alors. Voici ce qu'on raconte à ce sujet.

Lorsque les Français vinrent, en 1640, reprendre Arras, ils voulurent en passant soumettre Bucquoy. Mais les habitants, le curé en tête, s'étant retirés dans cette tour, les Français, afin de les forcer à se rendre, minèrent cet édifice. La mine pratiquée trop près de la carrière, s'éventa et manqua en grande partie son effet. Le dommage le plus fort qu'elle occasionna fut dans un pan de mur qu'elle ouvrit à demi. (1)

---

(1) On prétend que le curé qui se nommait Matis. après avoir mis trois soldats hors de combat, dit au bailly, en lui remettant son fusil : *tenez, achevez le reste*, j'en ai fait assez, je vais dire ma messe.

L'église de Bucquoy a été vendue, démolie et transformée en une maison d'habitation. Au rétablissement du culte, on lui a substitué une grange que la commune acheta 600 francs et qui, malgré les additions et les changements qu'elle éprouva, conserve encore les apparences de sa première destination. Ce devait être une assez petite grange. Une commune dont le territoire contient, dans son périmètre, plus de 2000 hectares, tant en terres labourables qu'en bois, à laquelle aboutissent une route départementale, deux chemins de grande communication, qui a porté le nom de ville et comté, qui renferme 1797 habitants, ne peut rester longtemps avec une église d'aussi chetive apparence. Dans son état actuel, on peut bien croire qu'elle n'est que provisoire.

Bucquoy, ainsi qu'Essars, *Essartum*, lieu défriché, hameau qui en dépend, était de la gouvernance d'Arras.

Bucquoy était chef-lieu de doyenné et sa cure valait 1800 livres.

Philippe II, roi d'Espagne, a confirmé les marchés qui se tenaient à Bucquoy les lundis et les jeudis.

Aujourd'hui ses foires mensuelles sont indiquées au dernier jeudi de chaque mois et la foire annuelle, au 15 octobre.

La fête communale a lieu le 1er dimanche de juillet.

Distances : de Croisilles, 14 kil. ; d'Arras, 13 kil. ; de St.-Omer, 93 kil.

Contenances : terres labourables, 1437 hect. 73 ares, 60 centiares ; prés en coupe, 11 hect. 60 ares, 60 centiares ; bois-taillis et futaies, 520 hect. 65 ares, 39 centiares ; vergers et jardins, 44 hect. 02 ares, 85 centiares ; marais, abreuvoirs, 13 ares, 10 centiares ; terrains bâtis, 14 hect. 12 ares, 95 centiares ; terrains non imposables, 42 hect. 43 ares, 64 cent.

Bureau de bienfaisance : revenus, 830 fr.

BULLECOURT.

Cette commune est assise sur une plaine magnifique et son territoire passe pour le plus fertile du canton de Croisilles, renommé lui-même pour sa fertilité. Toutefois au moment des dégels et des forts orages, il est sujet à des inondations.

Autrefois sa juridiction spirituelle était l'évêché d'Arras, sa juridiction civile le bailliage de Bapaume.

St.-Vindicien, neuvième évêque d'Arras, naquit à Bullecourt, vers la fin du règne de Clotaire II. Quoiqu'on ne soit pas bien fixé sur l'époque de son sacre, que quelques auteurs placent en 670, d'autres en 688 ou en 690, il est certain qu'il vivait du temps de Thierry III, roi de France et du pape Jean VII.

Comme vicaire-général, Vindicien avait pris part, sous St.-Aubert, à l'administration des évêchés d'Arras et de Cambrai, qui étaient alors réunis. Après la mort de ce dernier, les peuples témoins des vertus de St.-Vindicien, l'appelèrent à l'épiscopat. Il suivit dignement les traces de son prédécesseur et sa haute sagesse se manifesta dans une circonstance extraordinaire. Le farouche Ebroïn, maire du palais, avait fait assassiner à Humbercourt, près de Lucheux, St.-Leger, évêque d'Autun. Quoique vivement émus d'un si énorme forfait, les évêques hésitaient à se présenter devant le roi pour lui faire des remontrances au sujet de ce crime dont il pouvait être bien considéré comme le complice, puisqu'il n'en avait pas empêché la perpétration. Les prélats en corps crurent que le seul Vindicien pouvait se charger de cette délicate mission. Il ne résista pas à leurs instances et alla parler à Thierry

en leur nom. Déjà le meurtre était commis depuis deux ans. La mission de Vindicien eut le succès le plus complet. Thierry montra le repentir le plus sincère et, pour en donner une preuve éclatante, il consentit à bâtir et à doter divers monastères. C'est à lui que l'abbaye de St.-Vaast dut la plus forte partie de ses immenses propriétés.

Sous l'autorité du roi et la sanction du pape, St.-Vindicien donna au chapitre d'Arras : Beaurains, *Belrenio,* Moyenneville, *Madonivilla,* entre ces deux endroits, neuf Maisons, *Mansos;* onze Coutures, *Culturas;* deux Eglises avec leurs dépendances et leur dotation ; Aix-le-Petit, Fampoux, *Aquis in pago Atrebatensi;* Fresnicourt, *Frescini corte;* Basseux, *Batzala;* Boyelles, *Boyleta;* Ecoivres ou Œuf-en-Ternois, *Squavia;* Sauchy-Lestrée, ou Sauchy-Cauchy, *Sautscido;* Ronville, *Radonivilla*, avec un moulin sur le crinchon ; un autre moulin, *in dominicâ corte*, le pouvoir de Démoncourt au faubourg Méaulens ; Marœuil dans son entier, *Maraculo;* de petites maisons, *decimancula*, à Roclincourt, *Rodulphi corte;* enfin Anzin, *Anziaco.*

Il affranchit de sa juridiction l'abbaye de St.-Vaast qui, pour le spirituel, ne reconnut désormais que celle de Rome.

Il mourut en 705 ou 712 et fut enterré à St.-Eloy, retraite qu'il aimait.

Selon la tradition, le *chemin sans ville*, qui prend naissance à Lagnicourt et vient aboutir au faubourg St.-Sauveur, après avoir passé devant Bullecourt, était fréquenté par St.-Vindicien, lorsqu'il venait à Arras et c'est pour cela que quelques-uns l'appellent le chemin de St.-Vindicien.

On distingue, en outre, maintenant encore à Bullecourt un pré connu sous le nom de ce saint.

L'église de cette commune bâtie en 1609 n'offre rien de bien remarquable dans sa construction. Vendue nationalement, elle fut achetée par une personne qui l'a conservée, pour la rendre au culte.

Avant 1789 la cure de Bullecourt produisait mille livres. Bullecourt est traversé par le chemin de grande communication n° 1. Il est d'ailleurs pavé.

La fête communale de cet endroit a lieu le 26 janvier. C'est sans contredit la plus hâtive du département.

Distances : d'Arras, 16 kil.; du chef-lieu de canton, 4 kil.; de St.-Omer, 93 kilomètres.

Contenances : terres labourables, 613 hect. 15 ares, 40 centiares; prés en coupe, 2 hect. 60 ares, 90 centiares, bois, taillis et futaies, 2 hect. 88 ares; 40 centiares; vergers, 8 hect. 87 ares; carrières, 3 ares, 80 centiares; terrains bâtis, 4 hect. 62 ares, 10 centiares; routes, chemins, rues, flégards, 13 hect. 84 ares, 76 centiares.

Bureau de bienfaisance : revenus, 360 f.

CHÉRISY.

Dès l'année 1259, l'abbaye de Corbie possédait des biens à Chérisy.

Au commencement du 17e siècle, la terre de cet endroit appartenait à Maximilien de Ste.-Aldegonde, baron de Noircarme, le même qui, en 1627, fut gouverneur-général de l'Artois, pour le roi d'Espagne, Philippe IV. Son fils qui entra chez les Jésuites, céda à cette corporation une partie du domaine et divers droits que lui avait légués son père, tel que celui de planter des arbres dans le village, ainsi que la perception de divers revenus. Le surplus du domaine resté dans la famille passa en 1676 dans les mains de

François Boucquel, échevin à son tour de la ville d'Arras. En 1719, un de ses descendants, Nicolas-François Boucquel, se rendit acquéreur d'une autre seigneurie que la comtesse de Valençay possédait à Chérisy. Ce dernier étant mort d'une apoplexie foudroyante en 1736, ce fut son neveu le baron de Wismes qui lui succéda.

L'église de Chérisy n'a pas été vendue nationalement; la tour fut bâtie en 1574. Elle est construite en pierres dures, sans ornements et surmontée d'une flèche en bois assez haute.

Il y avait autrefois à Chérisy un château sur une éminence dont l'existence n'est pas contestable. Il portait le nom de la cour du seigneur et fut remplacé par une maison bourgeoise qu'a habitée vers le milieu du 18e siècle, M. de Partz.

Il y a existé aussi une maladrerie dont les biens ont été annexés en 1698 à ceux de l'hôpital d'Arras.

Chérisy a, depuis vingt ans, éprouvé de grands dommages dans ses intérêts agricoles par les effets désastreux de la grêle. Ce fut en 1843 qu'ils se firent sentir d'une manière effroyable. Une grêle, comme de mémoire d'homme, on n'en a jamais vu, non seulement, a détruit en moins de dix minutes, toutes les espérances des cultivateurs, mais aussi a fracassé toutes les toitures des habitations. M. Defontaine, maire de Chérisy a éprouvé, tant sur ses récoltes que sur sa ferme un dommage que les experts ont évalué à 75,000 francs. D'autres communes environnantes ont été victimes aussi du météore, mais c'est à Chérisy qu'il a le plus sévi.

Avant la révolution, Chérisy était de la salle épiscopale et l'évêque y avait haute, moyenne et basse

justice. Le bailliage de Bapaume prétendait y étendre sa juridiction.

La paroisse dépendait du doyenné de Croisilles; quant au revenu de la cure, il ne nous est pas connu.

La fête communale se célèbre le 2e dimanche de septembre.

Distances : de Croisilles, 5 kil.; d'Arras, 12 kil.; de St.-Omer, 88 kil.

Contenances : terres labourables, 586 hect. 93 ares, 40 centiares; prés, 2 hect. 37 ares, 60 centiares; bois, 8 hect. 75 ares, 10 centiares; vergers, 7 hect. 1 are, 55 centiares; carrières, 30 centiares; terrains bâtis, 4 hect. 94 ares, 90 centiares; terrains non imposables, 16 hect. 66 ares; 31 centiares.

Bureau de bienfaisance : revenus, 581 f. 60 c.

COURCELLES-LE-COMTE.

Courcelles, *Cortis Cella*. A l'époque où le jacobinisme, dans sa plus forte effervescence, prétendit changer les noms qui rappelaient quelque souvenir religieux ou féodal, Courcelles vit succéder à son nom distinctif *Le Comte*, celui de l'Egalité. Si chaque peuple avait eu pareille fantaisie, les meilleurs géographes eux-mêmes eussent été obligés de retourner sur les bancs.

La seigneurie et la terre de Courcelles étaient dans les temps très-reculés le domaine des comtes de Flandre. Dès le 12e siècle, l'abbaye d'Eaucourt qui y envoyait un de ses chanoines, pour remplir les fonctions pastorales, en posséda la plus grande partie. Enguerrand, comte de St.-Pol, lui donnait tout ce qu'y possédait son père; Anselme d'Houdain lui cédait la part des avantages féodaux dont il jouissait dans ce lieu, à cause de sa femme, *quidquid feodi habebat ex parte Angelinœ uxoris in villâ de Corcellis comitis;* Thierry

d'Alsace lui faisait d'autres libéralités. Mais au siècle de Louis XIV, l'Abbaye en devint seule propriétaire. Avant d'en être arrivée à ce point, elle eut quelquefois à soutenir contre le co-seigneur des contestations dont un exposé succinct doit présenter quelqu'intérêt, parce que le fond de ces contestations fait connaître les mœurs et les usages de ces temps anciens.

En 1156, un seigneur nommé Etienne avait voulu faire bâtir une maison forte à Courcelles. L'abbé d'Eaucourt trouvant cette prétention exhorbitante et injuste, en saisit Thierry d'Alsace, son suzerain, dont les barons décidèrent qu'il n'appartenait à personne de construire un fort en ce lieu sans la permission de l'Eglise.

Ce qui prouve encore que l'abbaye n'était pas seule propriétaire, c'est que si un cas de haute-justice, un meurtre se commettait dans les rues, flégards ou partie commune du territoire, les baillis des co-seigneurs étaient autorisés à faire une information préalable et tenus d'adresser les pièces au grand-bailli ou à son lieutenant, lesquels envoyaient à Courcelles des hommes de fief capables et qui prenaient le titre de baillis de la terre et seigneurie de *Courchelles*-le-Comte.

Dans l'espace de 500 ans, deux procédures, dans les formes que nous venons d'indiquer, y eurent lieu.

Thomas Merchier, laboureur, demeurant à Moyenneville commit, en 1580, un homicide sur la personne de Jean Morel, habitant de *Courchelles*-le-Comte. L'instruction définitive de cette affaire fut faite par Josse Grenier, délégué du grand-bailli.

En 1603, Nicolas Barré, ayant aussi péri malheureusement, victime d'un meurtre, on suivit le même mode de procédure.

La justice s'exerçait à Courcelles avec cette solennité, parce que l'histoire des Chatillon, des Hornes, des Montigny, des Montmorency, attestait la noblesse de cette terre, dont ces illustres maisons avaient toujours pris le titre. Vers la fin du 16e siècle, Eléonore de Montmorency, épouse, en secondes noces, d'Anthoine de Lalain, céda ses droits à Jean Gaillard, d'Arras, qui, lui aussi, s'est toujours qualifié de seigneur de *Courchelles*-le-Comte par indivis avec les religieux d'Eaucourt. Son petit-fils, pour prouver que ses prédécesseurs et lui avaient eu de temps immémorial des droits spéciaux *sur la rue Artésienne* à Courcelles, avait fait élaguer, en 1663 ou en 1664, un arbre sous lequel les bailli, lieutenant, procureur pour office et greffier, tenaient leurs séances et où ils expédiaient tous les actes de justice et plaids de sa seigneurie dépendant de la haute-justice d'Aubigny-le-Comte. Cet arbre en était le chef-lieu et le centre.

Cet élagage mit en émoi l'abbaye qui, dès l'année 1605, avait fait attester, à ce qu'il paraît, en présence de notaires, par Baudechon-Gonsse, son lieutenant, Hubert Carpeza, son dîmeur et Noël Labouré, un de ses principaux occupeurs, qu'ils avaient vu des actes prouvant que l'abbaye avait le droit exclusif de justice à *Courchelles*-le-Comte. En conséquence, elle fit enlever le carcan attaché à l'arbre dont il s'agit et le fit placer sur un pilory, élevé par ses ordres, dans la rue du *Cayet*, en face dudit arbre.

Une nouvelle prétention de la part de Pierre Gaillard, arrière petit-fils de l'acquéreur et conseiller au conseil d'Artois, donna matière à un nouveau procès. Celui-ci voulut faire rétablir une verrière sur laquelle

il se disait seigneur indivis de Courcelles avec les religieux d'Eaucourt Les tribunaux furent saisis des deux affaires. Dans celle de l'élagage, l'abbaye était plaignante, dans l'autre, c'était Pierre Gaillard. Mais avant le jugement, les religieux d'Eaucourt se firent autoriser du roi Louis XIV, qui avait interdit aux gens de main-morte l'acquisition de nouvelles propriétés immobilières, et ils achetèrent à Pierre Gaillard sa part de seigneurie. Dès-lors toute la terre de Courcelles-le-Comte leur appartint.

Le clocher de Courcelles consistait autrefois en une tour carrée, en pierres de taille et sur laquelle était une plate-forme, surmontée d'une belle flèche en bois et haute de près de 80 pieds. L'escalier en était pratiqué dans une sorte d'escargot engagé extérieurement et paraissant servir de contrefort.

Cette tour fut démolie en 1750, pour cause de vétusté. L'année suivante, on en fit bâtir une autre qui fut achevée en 1752. Le corps de l'ouvrage s'élève sur un entablement en grés d'environ 3 mètres, le reste est en briques; le tout est appuyé de contreforts doubles aux angles. Cette tour a 33 mètres d'élévation. Elle est surmontée d'une élégante coupole.

Il exitait autrefois à Courcelles une confrérie de St.-Sébastien et l'église paroissiale dont on fait remonter la construction à l'an 1569, renfermait des reliques de St.-Sulpice, qu'on exposait à la vénération des fidèles, le 7 août, jour de la fête de ce saint. En l'honneur du même saint, une chapelle s'élève entre Courcelles et Gomiécourt. C'est un pélerinage très-suivi. Cette chapelle est moderne, elle est due à feu M. Proyart et à un particulier nommé Louis-Joseph Déplanque, qui l'ont fait ériger pour rem-

placer l'ancienne, détruite dans les temps orageux de la révolution.

Non loin de celle-ci, il en existe encore deux autres, mais plus petites.

En 1640, le religieux d'Eaucourt qui tenait la cure de Courcelles a fait voir qu'il avait du sang espagnol dans les veines, il a écrit sur le registre aux actes de décès de la paroisse : tel jour a été tué par les *méchants* et très-*méchants Franchaux*, Jean, etc.

Sous l'empire de la constitution de l'an III et alors qu'elle s'appelait *Courcelle-l'Egalité*, cette commune fut chef-lieu de canton jusqu'au 8 pluviose an IX, date de la loi qui a ordonné la réduction des cantons.

Les communes suivantes étaient de sa dépendance :

Ablainzevelle, Adinfer, Ayette, Boiry-Ste.-Rictrude, Boiry-St.-Martin, Bucquoy, Douchy, Ervillers, Gomiécourt, Moyenneville.

Une cripte ou souterrain commence sous la tour de Courcelles et se prolonge assez loin dans l'intérieur du village, sur le territoire duquel existe un lieu nommé les *Sarrasins* ou l'on trouve des débris. La tradition locale est que les Sarrasins campèrent en cet endroit.

Avant 1789, Courcelles était du doyenné de Bucquoy et la cure valait 900 livres.

La fête communale a lieu le dimanche après le 8 septembre.

Distances : de Croisilles, 9 kil. ; d'Arras, 14 kil. ; de St.-Omer, 89 kil.

Contenances : terres labourables, 752 hect. 28 ares, 40 centiares ; prés en coupe, 1 hect. 72 ares, 25 centiares ; vergers et jardins, 22 hect. 36 ares, 30 centiares ; terrains bâtis, 8 hect. 23 ares, 50 centiares ; terrains non imposables, rues, chemins, routes, 12 hect. 67 ares, 60 centiares

CROISILLES.

Croisilles. « La découverte des médailles de l'empereur Maximin, qui régnait de l'an 235 à 238, peut faire croire, d'après M. Harbaville, que ce lieu fut habité dès le 3e siècle. Cependant le nom de Croisilles résulte, dit-on, de l'établissement de quelques ermites qui, à la fin du 6e siècle, vinrent bâtir leurs cellules et planter leurs petites croix dans un terrain en friche nommé encore le *Rietz des Prêtres.*

En 1024, Heylon, sire de Croisilles, était un des plus puissants seigneurs d'Artois. Il fut ambassadeur de l'empereur Henri II auprès de Robert roi de France, avec Gérard Ier, évêque de Cambrai. Ses successeurs étaient bannerets et pairs d'Artois. Cette terre a toujours été possédée par les plus nobles maisons.

Le château où les seigneurs résidaient, ressemblant aux habitations féodales de l'époque, en différait peut-être en cela, qu'il renfermait l'église dans son pourtour. Il y a près de deux siècles qu'il n'en restait plus d'intact, que la principale porte d'entrée qui était en grés, étroite et de forme ogivale. Le prince d'Isenghien, gouverneur d'Arras, tira parti, il y a environ cent ans, d'un mur de l'ancienne forteresse sur l'emplacement de laquelle il fit construire un nouveau château où il venait de temps en temps passer quelques jours avec la princesse son épouse. Toutes ces constructions ont disparu. Il serait même sans doute difficile d'en trouver des traces, car depuis quelques années, des maisons particulières leur ont été substituées.

A l'époque de 1789, la seigneurie de Croisilles appartenait à la comtesse de Lauraguais.

L'église n'a pas été vendue nationalement.

Croisilles était, au moment de ces ventes, chef-lieu de canton, comme il l'est encore aujourd'hui; l'église est vaste, composée de trois nefs larges et soutenues de piliers ornés de cintres. La tour qui surmonte le principal portail a été commencée en 1602 et le millésime qu'on remarque dans sa partie supérieure accuse qu'elle a pu être achevée en 1687. Cette tour est carrée, fort élevée, faite en pierres de taille et flanquée de jambes de force, entrelacées de cordons. Elle est couronnée d'une plate-forme au lieu de flèche. Il y existe un carillon.

Philippe Dufour, curé de Croisilles, lieu de sa naissance, se distingua par ses pieuses libéralités. Outre les donations qu'il avait faites aux Carmes d'Arras et aux Récollets de Bapaume, aussi bien qu'à d'autres couvents, il fit ériger dans son église une chapelle de Notre-Dame de la Foi et l'a doté d'un revenu. Il affecta aussi une somme à l'instruction de deux écoliers natifs de Croisilles, une autre à la personne qui ferait le catéchisme dans la paroisse, une troisième enfin à celui qui sonnerait régulièrement l'angelus trois fois par jour. Cet ecclésiastique, après avoir rempli les fonctions pastorales à Croisilles l'espace de 41 ans, y mourut le 6 février 1696, âgé de 84 ans et fut enterré dans le sanctuaire.

De nos jours, un autre ecclésiastique, M. Seuron, aussi curé de Croisilles, se distingua par sa piété et toutes les vertus qui caractérisent l'excellent prêtre. Ce digne ecclésiastique décéda, à la fin du mois de mars 1844, dans un âge peu avancé, pleuré de tous ses paroissiens et regretté de ses confrères et de tous ceux qui l'ont connu. Ses amis et les principaux habi-

tants de Croisilles, lui firent ériger un monument dans le cimetière et sur une pierre tumulaire que nous croyons en albâtre, scellée dans un des murs d'une chapelle nouvellement reconstruite, on remarque plusieurs groupes de personnages en pleurs. On y lit cette inscription si pleine de vérité dans la circonstance : *Transiit Beneficiendo.*

Le cimetière dont nous venons de parler a cessé d'être contigu à l'église, lorsque les anciens seigneurs le comprirent dans leur manoir, et la chapelle dont il est ci-dessus question, en remplace une qui en avait elle-même remplacé une autre, tombant pour cause de vétusté. Cette dernière paraissait plus ancienne que l'église, elle était bénéficiale et sous le vocable de St.-Pierre. La chapelle de Notre-Dame de Guise dans la paroisse était aussi bénéficiale.

Une troisième chapelle érigée dans le village en 1629, en l'honneur de St.-Nicolas, était dotée d'un revenu. On y célébrait la messe.

« Les seigneurs de Croisilles y avaient fondé au 13e siècle une maladrerie qui fut réunie à l'hôpital d'Arras en 1698.

« En 1827, on a trouvé sur le territoire de cette commune des ossements fossiles de grande dimension, appartenant à des espèces antédiluviennes. » (M. Harbaville.)

Avant la révolution, la cure de Croisilles, à laquelle était annexé un vicariat, valait 1400 livres, et le traitement du vicaire était de 500.

Nos lecteurs nous sauront gré de nous voir ici consacrer quelques lignes à M. Gosse de Gorre (1) actuel-

(1) M. Gosse de Gorre (Henri-Joseph-Aimé), président à la cour royale

lement président de chambre à la cour royale de Douai, qui, dans son jeune âge et jusqu'à l'époque de la révolution, passa trois mois de l'année au château de Croisilles avec son père qui l'habitait. Par ce séjour,

---

de Douai, né à Arrras, le 2 novembre 1760, d'une famille qui, depuis 1207, a constamment rempli les premières places de la magistrature dans l'Artois et la Flandre, grands baillis héréditaires de plusieurs villes de l'Artois, premiers présidents, présidents à mortier, conseillers, procureur-général, députés ordinaires de la même province, et à la cour, etc., etc.

Avocat au conseil provincial et supérieur d'Artois, en 1780. — *Juge* au tribunal du district d'Arras, en 1790, emprisonné pendant la terreur. — Sorti des cachots de Joseph Lebon, le 27 thermidor. — Nommé immédiatement *accusateur public* près le tribunal criminel du Pas-de-Calais, on a vu qu'il a rendu, en cette qualité, d'éminents services à MM. le duc de Choiseul, de Montmorency, de Vibray, à tous les naufragés de Calais. Il en a rendu aussi à une multitude de victimes de nos dissensions politiques et religieuses. — Destitué au 18 fructidor, et désigné pour aller à Sinnamari. — Nommé *substitut du commissaire du gouvernement* près la cour d'appel séant à Douai, lors de son organisation. — *Député du Pas-de-Calais* au corps législatif, en 1803. — *Procureur-général* de la cour de justice criminelle du département du Nord, en 1808. — *Premier avocat-général* de la cour royale de Douai, en 1811. — *Député du Pas-de-Calais* à la chambre des représentants, en 1815 (pendant les 100 jours). — *Député du Pas-de-Calais*, en 1830. — *Président* à la cour royale de Douai, en 1833. — Réélu député, en 1834. — *Officier* de l'ordre royal de la Légion-d'honneur. — *Membre du conseil général* du département du Pas-de-Calais, depuis 1818. — *Ancien membre du conseil municipal* de la ville de Douai. — *Colonel* de la deuxième légion de la garde nationale du Pas-de-Calais, en 1806. — *Colonel* de la quatrième légion active sous les ordres du général Rampon, en 1807. — *Président* du premier conseil de guerre permanent, en 1807. — Membre de plusieurs sociétés savantes, et du conseil supérieur d'agriculture. — *Père de quatorze Enfants*, dont l'un a été tué aux armées, ainsi que trois de ses neveux. — 44 ans de service dans l'ordre judiciaire. — 30 dans l'administration civile. — 6 dans l'état militaire

M. Gosse a acquis droit de cité dans le canton, il mérite donc une mention particulière de notre part, lors même qu'il n'en serait pas digne à tant d'autres titres.

L'affaire des naufragés de Calais rendra son nom cher à la postérité. Nous allons la raconter sommairement.

Le tribunal criminel du Pas-de-Calais avait été depuis peu transféré d'Arras à St.-Omer et M. Gosse venait d'être appelé à y remplir les fonctions d'*accusateur public,* aujourd'hui procureur du roi, lorsque le 14 novembre 1795, une tempête affreuse surprit, dans le détroit qui nous sépare de l'Angleterre, une flotille transportant les légions de Choiseul et de Lowestein, cavalerie, au service de cette puissance. Plusieurs des bâtiments qui la composaient, furent engloutis dans les flots, équipages, hommes et chevaux. D'autres furent brisés et jetés à la côte de Calais. Tous les habitants de cette ville et même la garnison s'empressèrent de porter secours aux malheureux qui disputaient leur vie à la fureur des vagues. On en sauva beaucoup. Quatre officiers français qui étaient sur un débris, se voyant sur les côtes de France, et sachant le sort qui les y attendait, préférant les flots à l'échafaud, s'enlacèrent dans les bras les uns des autres et se jetèrent à la mer où ils périrent.

Le Directoire informé du naufrage, donna l'ordre au général Landremont, qui commandait à Lille, de faire transférer tous les naufragés dans les prisons de St.-Omer et prit un arrêté ainsi conçu : *Les naufragés à Calais seront considérés comme rentrés ou comme pris les armes à la main, et, comme tels, mis en jugement, dans le plus bref délai, à la poursuite et dili-*

gence de l'accusateur public près le tribunal criminel du Pas-de-Calais.

Lorsqu'ils furent arrivés à St.-Omer, M. Gosse se rendit dans leurs prisons et il trouva parmi eux le duc de Choiseul, Jh de Montmorency, le marquis de Vibray, etc., etc., et comme ils étaient suivis d'une certaine quantité d'Allemands qui ne pouvaient être considérés comme émigrés, M. Gosse proposa au gouvernement de les échanger contre des prisonniers de guerre français. Ce qui fut accordé. Il aurait pu faire passer pour Allemands, la plupart des gens de notre nation. Il ne le jugea pas à propos dans la vue de sauver la vie des principaux prisonniers. Il conserva 50 français avec eux pensant avec raison qu'on montrerait plus d'hésitation pour faire condamner à mort 53 personnes que 3 seulement. Il se hâta de renvoyer les autres et prescrivit de les embarquer sur le champ, car il craignait un contre-ordre qui arriva en effet, mais il était trop tard, les malheureux étaient en rade! Puis, par une lettre adressée au ministre de la Justice, lettre dans laquelle les sentiments les plus généreux sont noblement exprimés, M. Gosse fit voir que la loi du 25 brumaire coucernant les émigrés rentrés ou pris, ne faisait pas mention des émigrés naufragés ou rentrés involontairement, et demanda avec éloquence si on les sauvait, pour les égorger ensuite. Une correspondance s'établit entre lui et le ministre qui voulait la mise en jugement. La question fut portée au corps législatif qui ordonna que les naufragés seraient remis en mer. Ils furent ainsi sauvés, mais ils restèrent assez de temps en prison.

On voit que cette affaire a du avoir le plus grand retentissement. La conduite de M. Gosse y fut admirée

et approuvée de la France entière. Elle a couvert son nom de gloire.

La fête communale de Croisilles a lieu le 2e dimanche de juillet.

Distances : d'Arras, 13 kil.; de St.-Omer, 88 kilomètres.

Contenances : terres labourables, 1074 hect. 34 ares, 10 centiares; prés en coupe, 5 hect. 80 ares, 40 centiares; vergers et jardins, 14 hect, 28 ares, 60 centiares; terrains bâtis, 8 hect. 54 ares, 55 centiares; terrains non imposables, 19 hect. 60 ares, 18 centiares.

Bureau de bienfaisance : revenus, 3000 f.

DOUCHY-LEZ-AYETTE.

Dulciacum, Douchis. Avant la révolution, la terre et la seigneurie de Douchy ressortissaient à la justice du chapitre d'Arras et le reste à la gouvernance sise en la même ville.

Un fief du nom de la *Brayelle* y suscitait des contestations entre ses possesseurs et le chapitre, relativement à la jouissance des droits honorifiques. Une dame de Velu, vers l'époque du traité d'Utrecht est quelquefois venue à Douchy pour s'y faire rendre ces honneurs. Après sa mort, le fief de la Brayelle échut à Prudhomme d'Ailly, seigneur d'Hanescamps. Le chapitre l'ayant ajourné devant le conseil d'Artois où il succomba dans son instance, interjeta appel au parlement de Paris. Mais pour couper à toute discussion ultérieure, le seigneur d'Hanescamps lui vendit ce fief en 1730.

Il y avait encore à Douchy trois petites seigneuries, dont une appartenait au même chapitre et les deux autres au comte d'Ayette.

Le Cojeul eut autrefois une de ses sources près de ce village. L'église qui est sur un terrain élevé n'avait

originairement qu'une nef. En 1680, on en a fait trois en pierres blanches et le chœur fut construit en briques. En 1734, elle reçut des embellissements qui furent renouvelés en 1832 par la famille Ledoux qui la céda alors à la commune, à la disposition de laquelle elle l'avait toujours laissée, depuis le retour du bon ordre.

Douchy est la patrie d'un littérateur distingué. L'abbé Proyart, (Liévin-Bonaventure) décédé à Arras le 22 mars 1808, y était né en 1743. Parmi les ouvrages qu'il a laissés, on distingue l'*Ecolier vertueux*, qui fut souvent réimprimé; l'*Histoire de Loango, de Kakongo* et *d'autres royaumes d'Afrique*, traduit en allemand et en suédois; *La vie du Dauphin, père de Louis XVI; Eloge du même Prince; La vie du Dauphin, père de Louis XV;* l'*Histoire de Stanislas, roi de Pologne*, qu'on regarde comme son meilleur ouvrage; de l'*Education publique* et *des moyens d'en réaliser la réforme* projetée dans la dernière assemblée du clergé; *La vie de Louis-Gabriel d'Orléans de la Motte, évêque d'Amiens; Le modèle des jeunes gens dans la vie de Claude Lepelletier de Sonsi;* mort le 3 juillet 1685; *La vie de Madame Louise de France; La vie de Marie Lecsinska, reine de France; Louis XVI détrôné avant d'être roi; Louis XVI et ses vertus*, ouvrage qui lui attira des désagréments de la part de la police impériale et qui, dit-on causa sa mort; *Eloge de Louis XVI;* enfin l'*Histoire manuscrite de Robespierre.*

En 1830, on a découvert à Douchy un souterrain, long de 40 mètres et dont l'entrée est dans le mur du bas côté de l'église. Il s'étend sous les bâtiments et la cour de la ferme de Mme Ledoux. A en juger par l'arrondissement des coins des pierres qui y sont employées, ce souterrain a dû être habité.

Avant la révolution, la paroisse de Douchy était annexe d'Ayette, comme elle l'est encore aujourd'hui.

La fête communale a lieu le 3e dimanche de septembre.

Distances : de Croisilles, 12 kil.; d'Arras, 13 kil.; de St.-Omer, 88 kil.

Contenances : terres labourables, 521 hect. 17 ares, 05 centiares; prés en coupe, 1 hect. 18 ares, 05 centiares; bois, 60 ares, 50 centiares; vergers et jardins, 12 hect. 11 ares, 35 centiares; terrains bâtis, 3 hect. 99 ares, 30 centiares; terrains non imposables, rues, routes, chemins, 10 hect. 91 ares, 95 centiares.

ECOUST-St.-MEIN.

Nous empruntons à la plume élégante de M. l'Abbé Parenty la plus grande partie de ce que nous dirons sur Ecoust-St.-Mein.

« Le village d'Ecoust-St.-Mein dont l'étymologie nous donne l'idée d'un lieu planté chênes, faisait probablement partie de la vaste forêt d'Arrouaise (Arida gamontia) qui s'étendait depuis Ancre, aujourd'hui Albert, jusqu'à la Sambre.

Il existe à Ecoust un souterrain dans lequel on ne peut descendre que par un puits et qu'aucun habitant n'a exploré. Serait-ce l'un de ces refuges dont l'origine est encore problématique et que les antiquaires attribuent, tantôt à l'invasion des Normands, tantôt aux terreurs causées par les guerres des 16e et 17e siècles : on n'en sait rien; mais les souterrains se rencontrent fréquemment vers Bapaume et Cambrai. Ils sont généralement creusés dans le tuf et ne sont soutenus par aucun ouvrage de maçonnerie.

Deux mottes de terre se font remarquer dans cette commune, l'une est près de l'église, l'autre au hameau de Longastre.

La première est un amas considérable de ruines provenant de l'ancien château. L'histoire se tait sur les seigneurs qui habitèrent cet antique manoir. On voit seulement dans l'inventaire de Godefroy, qu'un sire Jackmès était seigneur d'Ecoust en 1266. La seigneurie de ce lieu relevait de celle d'Houdain et fut possédée par les maisons de Rubempré et de Lens : elle était tombée au siècle dernier dans celles de Bryas et de Bournonville.

La motte du fief de Longastre (*Longastrum*) située au sud du village, est moins élevée que la précédente. On voit que cette forteresse était défendue par des fossés sans eau. Il n'y a plus de traces d'anciennes constructions. Ce fief fut érigé en marquisat, en faveur de la famille d'Houchin-Longastre.

Armes d'argent à trois losanges de sable.

L'église fut vendue en 1797 et l'acquéreur la fit démolir en partie; il n'en resta plus que la tour et les murs latéraux. Ces ruines, rachetées par un propriétaire du lieu, M. Lemoine, furent données par lui à la commune, en 1822. On fit une toiture nouvelle et un plafond horizontal qui tient lieu des voûtes gothiques, au nombre de trois, qui ornaient les nefs, ainsi que le chœur qui est de même âge et de même style que le reste de l'édifice.

Les nefs sont appuyées à l'extérieur par des contreforts adhérents aux murailles qui se font remarquer par une grande richesse de sculpture. Ils sont surmontés de clochetons, et on y voit à la hauteur de 4 mètres 50 centimètres, des niches destinées à recevoir des statues. Leurs consoles et leurs dais sont chargés de reliefs, composés de rinceaux, de statuettes et d'animaux fantastiques qui rappellent l'or-

nementation luxuriante du règne de François Ier. Il ne reste des statues que renfermaient ces niches, que la partie supérieure d'une vierge faite de pierre calcaire comme l'édifice; elle tient dans ses bras un enfant Jésus, actuellement très-mutilé.

Les fenêtres, régulièrement espacées entre les contreforts, sont une fois plus hautes que larges et surmontées d'archivoltes desquelles se détachent des sculptures qui consistent en végétaux et en figurines. Ces fenêtres présentent un caractère, en ce qu'elles sont moins larges et moins élevées que celles des monuments des 14e et 15e siècles. Plusieurs avaient été ornées de riches verreries. Le chapitre d'Arras en donna une, en 1545, pour le chœur. On y remarquait ses armoiries.

La porte latérale sud est divisée par un pilier. Elle a deux ouvertures au-dessus desquelles est une espèce de tympan sculpté dans le goût de l'ornementation générale de l'église. Au-dessus est une moulure saillante en accolade de laquelle se détachent des crosses végétales.

La tour est à l'extrémité ouest de l'édifice. Elle a 32 mètres, 10 centimètres de hauteur. Aux angles sont des contreforts engagés qui s'élèvent jusqu'au sommet. Ils sont couronnés par une espèce de fronton formé de dalles, au-dessous desquelles est un trèfle gothique. Cette ornementation dissimule peu l'épaisseur de ces appuis.

Le côté ouest de la tour est percé par un portail de forme ogivale, orné de simple moulure. Au-dessus est une fenêtre plus large et plus élevée, mais de même style que la porte.

Les quatre faces ont pour ouies une triple baie à

ogives, qui est d'un bel effet. Au-dessus sont des corbeaux soutenant une galerie autrefois scupltée à jour, mais qui n'est plus aujourd'hui qu'un couronnement en briques. On remarque aux quatre angles des encorbillements formant des saillies sur lesquelles avaient été bâties des échanguettes ou petites guérites destinées à abriter les sentinelles, chargées, en temps de guerre, d'observer les mouvements de l'ennemi.

Quatre animaux monstrueux sont au sommet de la tour. Ils vomissaient, sous la domination de gargouilles, les eaux pluviales qui tombaient sur la plateforme et les jetaient loin des fondations; mais on y a établi, depuis plus d'un siècle, un toit conique à simple ferme et couvert d'ardoises. »

Le 23 juillet 1623, le tonnerre tomba sur la chapelle de St.-Mein (Mevenius) érigée en cette église, fracassa quelques statuettes et brûla la nappe de l'autel. Jean Théry, Ecuyer, Lieutenant-général de la baronnie de Croisilles et sa femme y étaient alors avec leurs enfants et leurs domestiques. Le fluide électrique n'ayant fait mal à personne, Jean Théry donna à l'église un tableau qui rappelait ces évènements et le fit placer au maître autel comme hommage de reconnaissance de ce que sa famille et lui avaient échappé au danger.

Il y avait dans cette église un pélerinage à St.-Mein, qu'on allait invoquer pour les maux d'yeux.

Il y avait aussi une confrérie de l'Ange-Gardien et une autre de Ste.-Marguerite, patrone des Mulquiniers ou Tisserands de batiste, sorte de toile fine dont la fabrication continue d'être en honneur dans les environs de Bapaume.

Ces deux confréries existent encore

A l'extrémité du hameau de Longastre, du côté de

Vaulx, l'occupeur de la ferme de ce nom, appelé Duflos, fit bâtir en 1731 en l'honneur de la vierge une chapelle qui depuis a été détruite.

Avant 1789, le produit de la cure d'Ecoust-St.-Mein, était de 1800 livres. Ce village est traversé par le chemin de grande communication n° 1 d'Arras à Douai et bien pavé.

La fête communale ou ducasse d'Ecoust se fait le dimanche le plus près du 2 juin.

Distances : d'Arras, 16 kil.; du chef-lieu de canton ; 3 kil. ; de St.-Omer, 91 kilomètres.

Contenances : terres labourables, 788 hect. 55 ares, 40 centiares ; prés en coupe, 8 hect. 35 ares, 30 centiares ; bois, taillis et futaies, 5 hect. 5 ares, 90 centiares ; vergers et jardins, 17 hect. 40 centiares ; terrains bâtis, 8 hect. 14 ares, 45 centiares ; routes, chemins, rues, flegards, 15 hect. 5 ares, 52 centiares.

Bureau de bienfaisance · revenus, 186 f. 87 c.

ERVILLERS.

Heri villarium, maison du maître.

Avant 1789, Ervillers reconnaissait trois juridictions : l'avouerie de Béthune, le bailliage de Bapaume et la salle épiscopale d'Arras.

Il dépendait, ainsi que Béhagnies qui était son annexe, du doyenné de Bucquoy. Le produit de sa cure était évalué à 1200 livres et le traitement du vicaire de Béhagnies était de 550.

Par une bulle du 4 février 1152, adressée à l'évêque Godescale, le pape Eugène III, confirma aux évêques d'Arras la jouissance du revenu de la cure d'Ervillers, désigné dans cet acte sous cette forme *Hervilert.* Ce revenu fit partie de celui de la Trésorerie, dignité qui

a existé dans l'église Cathédrale d'Arras, mais qui fut réunie à la manse épiscopale, lorsque le diocèse d'Arras cessa d'être incorporé dans celui de Cambrai.

L'église bâtie en 1589 et composée de trois nefs, a été vendue nationalement et achetée par une personne qui l'a rendue à la commune.

Dans ces derniers temps, elle a reçu divers embellissements. Le chœur a été de nouveau entièrement boisé.

Au milieu de la principale nef, il existe un tombeau recouvert d'une large pierre bleue ornée de quelques emblêmes agricoles, tels qu'une gerbe de blé, une herse, des roues, et sur laquelle est gravée l'inscription suivante :

CY GIT LE CORPS DU SIEUR JEAN DEVAQUEZ,
BAILLY D'ERVILLÉ, DÉCÉDÉ LE 23 DE JUIN
1701 ET PRÈS DE LUY BARBE LOUR-
DELLE SA PREMIÈRE ÉPOUSE ET
FRANÇOISE BARI SA DEUXIÈME,
LESQUELS ONT DONNÉ AUX
PAUVRES DUDIT LIEU CINQ
MENCAUDÉES DE TERRE
COMME APERT LEUR
TESTAMENT.
REQUIESCAT IN PACE.

La tour est carrée, large, fortifiée de quatre piliers engagés aux angles, mais elle est sensiblement inclinée au nord-est. Au haut de ces piliers, on voit quatre petits clochers. Une flèche en bois et couverte d'ardoises s'élève au milieu d'eux.

La seigneurie d'Ervillers a été successivement aux mains des La Viéville, des Lallain, des Luxembourg, des d'Egmont. Les armoiries de plusieurs de ces maisons se voient encore aujourd'hui au-dessus de la porte

principale du cimetière, au-dessus de la porte de l'église et au-dessus d'une ancienne porte condamnée du même édifice et dont la baie regarde le sud.

Il parait qu'autrefois le cimetière était renfermé de murailles en briques, hautes de 3 à 4 mètres. Il paraît aussi qu'aux angles de l'église existaient de petites tours en forme de guérites, où les habitants se blotissaient et se défendaient en temps de guerre. En 1734, on apercevait encore quelques traces de ces tourelles sur la partie de l'église qui fait face au village.

La situation d'Ervillers a souvent exposé ses habitants, non seulement aux inconvénients qui s'attachent aux passages des troupes, mais à toutes les calamités qui fondent sur les endroits, voisins des villes assiégées.

Voici le tableau qu'en 1595, ils faisaient des maux qui avaient pesé sur eux.

Est advenu que au caresme de c^dit an une partie du camp de Monsr le Marquis de Warembon allant advitailler la ville de Handecourt vinrent loger audit village d'Ervillers deux compagnies de chevaulx des ordonnances de sa Majesté qui estoyent plus de 400 chevaulx, tellement qu'il n'y avoit maison de laboureur qu'il n'y eust 25 à 30 chevaulx logés et en outre des moutons qu'ilz mangerent et emporterent, firent un tel outraige aux habitans que une partie abandonnerent leurs maisons.

Item le jour de la bataille de Dourlens vinrent aussi loger audit village deux compagnies de chevaulx venant de la garnison du Castelet pour aller au camp dudit Dourlens, lesquels firent sur les avesties grands ravages, donnant à leur volonté lesdits avesties à manger à leurs chevaulx.

Item le 17e jour de septembre plusieurs soldats espagnols avecq leurs quesons (Caissons) sont venus de forche pillier et fourragier les villageois et outre qu'il y eut ce jour un home tué et deux bleschiez qui ne sont encore guériz, ont iceux soldats emporté grand nombre de mencaulx d'avoine auxdits habitants.

— Et au temps que lesdits habitants pensoyent aller moissoner les grains restant, ont été contraints aller ouvrer de pyoner au camp de Cambrai, par trois diverses foys, tous partans chacun par foys pour douze jours.

— Sans mettre en compte les pillages des soldats allans, venans et mangeans le bien desdits habitans, tellement qu'il leur est impossible d'avoir quelque piéche de mesnage en leurs maisons.

(*Bibliothèque historique de* M. Roger.)

Entre Ervillers et Gomiécourt, mais à une distance très-rapprochée de la première de ces communes, dans un endroit appelé, je crois, le *Paté*, on trouve des débris de tuiles, qui prouvent qu'il y eut autrefois un fort en ce lieu.

Il y a environ 13 ans, on a découvert dans un jardin dépendant de la propriété de M. Proyart une ouverture maçonnée, s'élargissant en goulot, jusqu'à un puits profond. Voici la description qu'en fait M. Harbaville : à 70 pieds, on trouva une entrée latérale donnant sur un long corridor de 3 à 4 pieds de large, sur 6 à 8 de hauteur, creusé, ainsi que 9 chambres ouvertes sur lui, dans le tuf et dans la craie. Tout ce travail est très-grossier. Les chambres portent des traces de leur destination. Trois puits existent : l'un au milieu, les autres aux extrémités du conduit. Ce souterrain servit sans doute de refuge à la population pendant les invasions des normands à la fin du 9e siècle.

Voici un souvenir qui mérite d'être conservé; il est relatif à Louis XIV. On sait que ce monarque est venu deux fois à Arras, en 1654 et en 1667. Dans un de ces deux voyages, le curé de Sapignies vint le complimenter à son passage sur la route. Les paroissiens qui accompagnaient le curé et auxquels se mêlèrent bientôt les habitants de Béhagnies, suivirent le roi jusqu'à Ervillers où il s'arrêta et déjeûna chez le lieutenant.

Le lieutenant d'alors était probablement Jean De-

vaquez dont nous avons donné ci-dessus l'épitaphe : son successeur aura été Nicolas Ledoux qui nous met sur la trace de Jean-Philippe Broude, natif de Douai, curé d'Ervillers et de Béhagnies à la fin du 17e siècle et au commencement du suivant : des animaux échappés de la basse-cour de Nicolas Ledoux ayant pénétré dans le jardin de Broude et endommagé ses légumes, celui-ci voulut avoir une réparation en règle. C'était peu pour cet ecclésiastique tracassier qui s'est fait scandaleusement remarquer dans le diocèse par son esprit processif; car il soutint contre son évêque, Guy de Sève, 66 procès dont quelques-uns pourtant furent jugés à son avantage. Il avait prétendu que le prélat professait une doctrine permettant de lui révéler ou à tout autre supérieur ecclésiastique, l'auteur ou le complice d'un crime, surtout si des prêtres, des religieux ou religieuses en étaient l'objet et le but. Ce fut à l'occasion d'une mission qui se fit à Courcelles que commencèrent ces longues et interminables discussions. Le conseil d'Artois se saisit de la principale avec beaucoup de circonspection. Mais il n'eut pas le temps de la terminer, car Louis XIV l'évoqua en son conseil où elle n'a pas été décidée.

Pour qu'on puisse juger de la véhémence brusque, barbarre et insensée avec laquelle Broude procédait, nous citerons la fin d'une supplique qu'il présenta à Douai, en 1709, au duc de Bourgogne, généralissime de l'armée française.

« Vous êtes prié, Monseigneur, très-instamment d'en » faire votre remontrance à sa Majesté et de la sup- » plier avec tous ses sujets des états d'Artois de faire » punir de mort par le feu ledit sieur Broude, dé- » nonciateur en cas de calomnie, ou en cas de vérité,

» deux des confesseurs qui seront prouvés les plus
» coupables de révélations de confessions dans ce
» diocèse. »

Il a terminé à Arras, en 1710, une vie agitée, et fut enterré, selon ses desirs, à l'entrée, mais dans l'intérieur de l'église d'Ervillers où son nom n'est rien moins qu'en vénération. Prêtre, il céda aux mauvaises passions que son ministère lui imposait le devoir de refréner en lui plus qu'en tout autre. Il fut toute sa vie tracassier. Il a ainsi froissé la conscience publique. La réprobation générale l'a poursuivi après sa mort. Les mères ont fait pendant longtemps un épouvantail de sa personne à leurs petits enfants. (1)

La chapelle qu'on voit à Ervillers sur la grande route d'Arras à Bapaume a été fondée, en 1689, par un habitant de cette paroisse nommé Franco et sa femme Claire Wasson. Ces deux époux firent de grandes libéralités aux récollets de Bapaume, ville où ils allèrent même résider.

Depuis quelques années l'extraction du silex a pris un grand développement sur quelques parties du territoire d'Ervillers. Dans un vallon situé entre cette commune et Mory, on y a fait une trouvaille importante, c'est celle d'un cavalier couvert de sa cote de maille et de son casque avec la jugulaire. Un glaive, une rondache, une massue étaient à côté. Ces objets précieux

(1) Certaines leur disaient que s'ils n'étaient pas sages, on les enterrerait avec Broude et qu'on ferait sur leur tombe une action plus forte que celle qu'exprime le *Minxerit in patrios cineres*, si souvent cité. On croit à Ervillers que Broude a été enterré à la porte de l'église, mais extérieurement et dans un réduit immonde.

pour les antiquaires ont été soigneusement recueillis par M. Victor Proyart, maire de la commune.

La fête communale a lieu le 2e et 3e dimanche de septembre.

Distances : de Croisilles, 7 kil.; d'Arras, 14 kil.; de St.-Omer, 91 kil.

Contenances : terres labourables, 659 hect. 26 ares, 40 centiares; prés en coupe, 9 hect. 40 ares, 95 centiares; vergers et jardins, 13 hect. 24 ares, 75 centiares; terrains bâtis, 6 hect. 13 ares, 05 centiares; terrains non imposables, chemins, flegards, rues, 22 hect. 7 ares, 55 centiares.

Bureau de bienfaisance : revenus, 581 f. 77 c.

FONTAINE-LEZ-CROISILLES.

Avant 1789, Fontaine dépendait de la justice du chapitre d'Arras et du bailliage de Bapaume. Il était du doyenné de Croisilles et sa cure valait 1300 livres.

Au 15e siècle, la terre appartenait à la famille de Créquy. Un évêque d'Amiens, de ce nom, l'a possédée. Ce prélat ou ses neveux l'ont vendue à la maison de Carnin. Pendant que le cardinal de Créquy en jouissait, il avait fait bâtir la chapelle de l'enfant Jésus, laquelle formait une des nefs de l'église. Cet chapelle fut reconstruite pour cause de vétusté, en 1729, par les soins du curé Toursel, à qui le chapitre d'Arras accorda une subvention, et fut bénie, l'année suivante, par l'abbé de Mont.-St.-Eloy, frère de ce curé.

Cependant l'église a été réédifiée, en 1774, aux frais de la paroisse. Elle a été épargnée à la révolution, parce qu'elle servait de réunion à une section du canton pour la nomination de certains fonctionnaires.

Le père Ignace nous apprend que lorsque Fontaine appartenait à la famille de Créquy, il s'y trouvait un château autour duquel jaillissaient des fontaines taries

depuis. Il dit aussi que dans les moments où la dame du lieu était en couche, les habitants étaient obligés de venir battre l'étang, afin d'empêcher les grenouilles de croasser. Pareille tradition existe à Ablain-St.-Nazaire.

Dès le commencement du 17e siècle, la famille de Carnin était propriétaire de Fontaine. Deux demoiselles de ce nom, connues plus particulièrement, la première sous le nom de Mlle de *St.-Leger*, la seconde sous celui de Mlle de *Fontaine*, sont décédées à Arras, en 1711, à six jours d'intervalle l'une de l'autre. Elles furent enterrées dans l'église St.-Etienne. Un marbre blanc déposé sur leur tombe indiquait leurs seize quartiers de noblesse.

Trente hectares sur le territoire de cette commune sont inondés presque tous les ans par les eaux sauvages, au moment de la fonte des neiges.

En 1844, un tiers de ce territoire a été ravagé par la grêle.

La fête communale se fait le 3e dimanche de septembre.

Distances : de Croisilles, 3 kil. ; d'Arras, 13 kil. ; de St.-Omer, 88 kil.

Contenances : terres labourables, 598 hect, 31 ares, 90 centiares ; prés en coupe, 1 hect. 88 ares, 20 centiares ; bois, 1 hect. 70 ares, 90 centiares ; vergers. 5 hect. 18 ares, 60 centiares ; terrains bâtis, 4 hect. 25 ares, 25 centiares ; terrains non imposables, chemins, rues, 13 hect. 98 ares, 73 centiares.

Bureau de bienfaisance : revenus, 284 fr. 17 c.

GOMIÉCOURT.

Ce village, avant la révolution de 1789, avait pour juridiction le bailliage de Bapaume et la salle épiscopale d'Arras. L'évêque de ce diocèse y possédait, en

effet, un domaine et une seigneurie. La paroisse était du doyenné de Bucquoy et sa cure valait 900 livres.

Le 4 février 1132, le pape Eugène III donna une bulle adressée à l'évêque Godescale, pour confirmer aux évêques d'Arras l'autel de Gomiécourt, désigné dans cet acte sous le nom de *Gommicurt.*

Des seigneurs du nom de Gomiécourt, autres que ceux qui possédaient cette terre au 18e siècle, avaient existé depuis très-longtemps. On croit que l'ancienne famille a été éteinte dans une fille, dernière de ce nom, laquelle fut mariée à un gentilhomme appelé Legrand, qui a pris le nom de Gomiécourt, que ses descendants ont continué de porter. Il fut reçut bourgeois d'Arras, en 1458, selon l'usage des gentilshommes de ce temps. Un de ces anciens seigneurs fut bienfaiteur de l'abbaye d'Eaucourt, où il fut enterré.

En 1619, cette famille passa en Espagne et en 1633, Philippe IV, érigea la terre de Gomiécourt en comté.

En 1731, la comtesse de Gomiécourt était dame du palais de la reine douairière d'Espagne, Louise de Bourbon-Orléans. En 1734, le comte de Gomiécourt, chevalier de l'ordre de St.-Jacques de Compostelle en Galice, seigneur de Lagnicourt, de Noreuil, gentilhomme de la bouche de leurs altesses les Archiducs, et capitaine d'une compagnie wallonne, vint passer l'hiver, à Arras, dans son hôtel qui fut vendu, en 1737, à la ville, pour en faire la demeure du gouverneur, prince d'Isenghien.

L'année précédente, on avait pratiqué contre lui une saisie pour 200,000 livres, ce qui lui fit vendre plusieurs seigneuries et tous les arbres du bois de Logeat.

L'église de Gomiécourt dont on fait remonter la

construction au temps de la domination espagnole, est bien éclairée. Elle a trois nefs, avec une tour peu élevée, en pierres de taille et une flèche en bois assez basse. Elle avait été vendue nationalement, mais les acquéreurs n'en ayant pas payé le prix dans le délai indiqué, ont encouru la déchéance.

Entre Courcelles et Gomiécourt, dit M. Harbaville, est un lieu jadis nommé le *Pélerin*. Ce nom est peut-être, ajoute-t-il, maintenant inconnu dans le pays. La présomption de notre honorable compatriote est fondée, car d'après les renseignements que nous avons pris, on ne connaît plus à Gomiécourt l'endroit appelé le *Pélerin*, mais un autre nommé *Sarrasin*, le même dont nous avons fait mention à l'article Courcelles. M. Harbaville donne à l'occasion de ce lieu une touchante histoire racontée avec une élégante simplicité et une mélancolique onction qui en doublent le charme. Nos lecteurs seront bien aises de la retrouver ici.

Au XIIe siècle, une dame de Gomiécourt était promise à Eustace, *Miles* (écuyer) de Beaurevoir. A la veille des fiançailles, la dame tomba dangereusement malade. Bientôt la science du *physicien* (médecin) fut en défaut. Dans sa détresse, Eustace fit le vœu de faire nu-pieds un pélerinage à Monsieur St.-Jacques de Compostelles, si la dame recouvrait la santé. Soit effet du vœu, ou de l'abandon de l'ignorant Esculape, en peu de jours, la malade fut en voie de guérison. Eustace partit. Pendant qu'il chemine péniblement, visitant avec dévotion St.-Jacques et la *sinora del pilar*, voilà qu'un sire Gérard du Valédon qui avait des vues sur la dame de Gomiécourt, feignit avoir reçu des nouvelles que le malheureux Eustace, revenant en France, avait été assassiné par des brigands dans les forêts

de la Cerdagne. On le crut. Grande fut d'abord la désolation de la dame ; mais après avoir pleuré son ami pendant quelques semaines, elle finit par recevoir les soins de Gérard et consentit à l'épouser. Le fourbe qui n'était pas sans inquiétude sur les suites de sa détestable ruse, résolut d'agir selon l'occurrence. Cependant l'absence d'Eustace se prolongeait : épuisé par les fatigues d'un long voyage, il était resté deux mois étendu sur le grabat d'un hospice dans la ville de Foix. L'hiver se faisait sentir, quand, soutenu par l'espoir, il revit les plaines de l'Artois. Par une froide soirée de décembre, tandis qu'une neige épaisse, chassée par un vent violent, tenait les villageois renfermés dans leurs habitations, les hôtes du manoir de Gomiécourt sont troublés dans leur veillée par les coups retentissants du *heurtoir* à la porte extérieure. Un pressentiment traverse soudain l'esprit du maître. « Par cette nuit affreuse, dit-il, quel est le vagabond qui erre à cette heure dans la campagne ? n'ouvrez pas à de pareils rôdeurs. Mais les coups redoublent. Un des gens se détache pour reconnaître. — « Ouvrez, crie-t-on du dehors, ouvrez à Eustace de Beaurevoir. » A d'autres, répond le varlet, va-t-en *à la male heure, espieur de chemins ;* il y a tantôt six mois que le bon sire Eustace est dans un meilleur monde, sans quoi la dame de céans aurait-elle à mari le sire de Valédon? le malheureux Eustace n'en entendit pas davantage. Il n'eut même pas un instant la pensée de réclamer l'hospitalité dans les chaumières voisines. Hors de lui, il s'élance dans les champs déserts, où bientôt, suffoqué par les tourbillons de neige, il tombe sur le bord du chemin. Le lendemain, les passants ne relevèrent qu'un cadavre glacé. La piété

érigea une croix sur ce lieu fatal. La châtelaine ignora toujours ce triste évènement : les longs remords de Gérard vengèrent son imposture.

La fête communale a lieu le 3e dimanche de septembre.

Distances : de Croisilles, 8 kil.; d'Arras, 16 kil.; de St.-Omer, 92 kil.

Contenances : terres labourables, 388 hect. 30 ares, 75 centiares; prés en coupe, 5 hect. 51 ares, 05 centiares; vergers et jardins, 8 hect. 47 ares, 85 centiares; oseraies, 9 ares, 40 centiares; terrains bâtis, 2 hect. 30 ares, 90 centiares: terrains non imposables, routes, chemins, rues, 7 hect. 35 ares, 45 centiares.

Bureau de bienfaisance : revenus, 690 fr.

GUÉMAPPE.

Gumapium. Du celtique *gueun*, marais et de *mappa*, étendue. C'est un nom résultant de la situation du lieu sur le Cojeul.

En 1152, le 4 février, le pape Eugène III confirma la cure de ce lieu, *Gumapio*, à Godescale, évêque d'Arras.

Guémappe reconnaissait deux juridictions. La salle épiscopale et la gouvernance d'Arras. L'évêque y possédait une seigneurie et fut décimateur de Guémappe avec l'abbé d'Hasnon, mais il avait abandonné sa dîme au curé pour sa part de portion congrue. A l'époque de 1789, la cure valait 800 livres.

L'église n'a pas été vendue.

Guémappe a possédé une maladrerie dont les biens ont été réunis, en 1698, à l'hospice d'Arras. Il vivait sous la coutume de Wancourt, rédigée en 1507. Ce village est connu depuis longtemps pour se livrer au commerce d'osier.

La fête communale a lieu le 1er dimanche d'octobre.

Distances : de Croisilles, 1 kil.; d'Arras, 9 kil. · de St.-Omer, 80 kil.

Contenances : terres labourables, 379 hect. 19 ares, 35 centiares; prés en coupe, 5 hect. 47 ares, 45 centiares; bois, 1 hect. 40 ares, 20 centiares; vergers et jardins, 3 hect. 78 ares, 80 centiares; oseraies, 39 hect. 51 ares; carrières, 11 ares; terrains bâtis, 2 hect. 79 ares, 95 centiares; terrains non imposables, routes, chemins, rues, 17 hect. 52 ares, 19 centiares.

Bureau de bienfaisance : revenus, 171 f.

HAMELINCOURT.

Emelinkort, Hemlincurt, Imlincort et *Hamelichort* dans les chartes. En 1050, Mathieu de Sechelle, sire d'Hamelincourt, épousa Béatrix de Guisnes, fille d'Eustache, comte de Boulogne. Plusieurs de ses successeurs se distinguèrent par leurs prouesses. Hugues prit le comte de Namur, auprès de Leuze, en 1199, et Warnier fut tué, en 1340, par Robert d'Artois, en défendant la porte *du Brule* de St.-Omer, vivement attaquée par ce prince aventureux.

En 1588, Hamelincourt appartenait à messire Gilles de Lens, baron d'Aubigny, puis il a passé dans la famille de Haynin, branche de Wambrechies. En 1678, Philippe de Haynin, baron d'Hamelincourt était page du roi en la grande écurie. Dès l'année 1662, Robert de Haynin de Wambrechies, issu des barons d'Hamelincourt, alors prévôt de Cassel, fut fait évêque de Bruges. Il passa pour le 10e évêque de ce siége. Son frère ou son oncle vendit la terre d'Hamelincourt à Jean-Baptiste Boucquel. Une fille de l'acquéreur de la même terre épousa, en 1718, Jean-Baptiste-Joseph Boucquel, son cousin germain. A un monument placé à l'entrée du chœur de l'église de ce lieu et en tête duquel on remarque une décoration

de fleurs de lys soutenues par deux lions, on lit : *Messire Jean-Baptiste Boucquel, chevalier, seigneur de Sarton, baron d'Hamelincourt et dame Marie-Marguérite-Guilaine Boucquel, son épouse, ont fait poser dans le chœur de l'église dudit Hamelincourt ce monument à la mémoire de Charles-François, père de ladite dame, ici enterré, en son vivant seigneur dudit Hamelincourt et autres lieux; seigneur temporel, patron et seigneur d'icelle église, décédé le 11 septembre 1727, et à celle de Jean-Baptiste Boucquel, en son vivant, écuyer, seigneur dudit Hamelincourt, Warlus, Sombrin, Valhuon, Villers-sire-Simon et autres lieux, leur ayeul commun, décédé le 19 février 1697.*

L'architecture intérieure de l'église qui a été reconstruite en 1785, dans la place de l'ancienne, est de l'ordre cosmopolite. Elle doit sa conservation au télégraphe qui a été placé sur la tour en 1793. Celle-ci est une des plus élevées du canton et très-élégamment bâtie. On en fait remonter la construction à l'an 1531. Sur ses parois extérieures, on remarque des statues très-anciennes. Des reliques et le buste de Ste.-Philomène sont placés dans l'église depuis cinq ans; bon nombre de pèlerins viennent les visiter.

Le cimetière est dans les champs au sud-est du village. On y voit les épitaphes du chevalier de Sombrin et autres, et une croix tout en fer faite par Joseph Bigorne, à la mémoire de sa mère. C'est le monument le plus remarquable de ce cimetière.

Au commencement du 16e siècle, Hamelincourt a beaucoup souffert de la guerre entre les Français et les Espagnols. Ses plus belles fermes ont été détruites et une grande partie de ses habitants furent réduits à la mendicité. Il en sortait 90 par semaine pour aller mendier.

Avant 1789, Hamelincourt ressortissait au bailliage de Bapaume et à la salle supérieure de St.-Vaast d'Arras. La paroisse était du doyenné de Neuville-Vitasse et sa cure valait 800 livres.

La fête communale a lieu le 2e dimanche d'octobre.

Distances : de Croisilles, 6 kil.; d'Arras, 13 kil.; de St.-Omer, 87 kil.

Contenances : terres labourables, 626 hect. 26 ares, 15 centiares; prés en coupe, 92 ares, 40 centiares; bois, 5 hect. 85 ares, 90 centiares; vergers et jardins, 11 hect. 28 ares, 30 centiares; terrains bâtis, 4 hect. 37 ares, 95 centiares; terrains non imposables, routes, chemins, rues, 14 hect. 35 ares, 69 centiares.

Bureau de bienfaisance : revenus, 150 fr.

HÉNINEL.

En 1106, *Héninelle* était un hameau dépendant de Wancourt. L'abbaye d'Anchin y avait une ferme considérable qu'on appelait *l'Abi* d'Héninel. Les terres qui en formaient l'exploitation n'étaient pas sujettes à la dîme. L'abbé d'Anchin, décimateur du reste du territoire, abandonnait cette perception au curé pour sa portion congrue. La paroisse dépendait du doyenné de Croisilles et le produit de la cure était de 1200 livres.

L'église dont on attribue la construction à l'abbaye d'Anchin, est, chaque année, le but d'un pélerinage en l'honneur de St.-Gervais.

Sa juridiction était le bailliage de Bapaume.

La fête communale a lieu le 2e dimanche de septembre.

Distances : de Croisilles, 4 kil.; d'Arras, 9 kil.; de St.-Omer, 83 kil.

Contenances : terres labourables, 511 hect. 83 ares, 15 centiares; prés, en coupe, 2 hect. 42 ares, 30 centiares; bois, 26 ares, 10 centiares;

vergers et jardins, 4 hect. 82 ares, 75 centiares ; oseraies, 74 ares, 40 centiares ; terrains bâtis, 2 hect. 56 ares, 60 centiares ; terrains non imposables, 9 hect. 49 ares, 97 centiares.

HÉNIN - SUR - COJEUL.

Henniacum. Ce village est fort ancien, comme l'indique la racine celtique *hen*, vieux. Il est traversé par la voie romaine, dite chemin de St.-Quentin, et par le Cojeul dont il prend le nom.

La terre d'Hénin fut vendue en 1259 à Robert, comte d'Artois, par Eustache de Milly. La maladrerie établie au 13e siècle fut, en 1698, réunie à l'hôpital d'Arras.

Hénin était anciennement situé sur la hauteur vers St.-Leger à l'endroit où est encore aujourd'hui le cimetière dans lequel a existé une chapelle que les habitants appelaient chapelle de St.-Vaast. Il y eut aussi au 13e siècle un prieuré, desservi par quatre ou cinq chanoines réguliers de l'abbaye de Ham. Au commencement du 18e, on voyait encore des vestiges de leur maison. La seigneurie et la dîme furent cédées au prieur-curé. L'abbaye s'est réservée le domaine qu'elle possédait en cette paroisse ou sur son territoire.

L'église a été vendue et rachetée par la commune. Comme elle était peu solide, par suite de vétusté, une nouvelle a été reconstruite, en 1807. Elle est en pierres blanches, bien taillées et à trois nefs. Sur la demande de M. Billot, alors maire d'Hénin, le ministre de l'intérieur l'a dotée, il y a quelques années, d'un beau tableau représentant un des miracles de St.-Vaast. La tour qui porte le millésime de 1543, avait été couronnée d'un chaperon quelques années auparavant, aussi sous l'administration de M. Billot.

La cure d'Hénin était, avant la révolution, la plus riche du doyenné de Croisilles et même, dans le diocèse, il n'y en avait que six qui eussent un revenu supérieur. C'étaient les cures d'Armentières, de Flines, Laventie, Lestrem, Ostricourt et Flers près de Douai. Les cures d'Armentières et de Flines avaient chacune 3300 livres, celles de Laventie, Lestrem et Ostricourt chacune 3600 livres et celle de Flers 9000 livres. Et la cure d'Hénin rapportait 3000 liv. A l'époque de 1789, le prieur-curé était génovéfin.

Nous allons dire quelques mots sur le *Cojeul*, ferme et sur le *Cojeul*, ruisseau.

LE COJEUL, FERME.

Il a existé, sous ce nom, une ferme entre les villages de Mory, Ervillers, Boyelles et St.-Leger. Elle est détruite depuis plus de cent-cinquante ans. Elle appartenait à l'hôpital de Gosnay, près de Béthune, et les biens qui la composaient, ont été réunis à l'hospice de ladite ville. Malgré cette réunion, ils étaient administrés par le premier président du conseil d'Artois, pardevant qui les baux se passaient.

LE COJEUL, RUISSEAU.

On attribuait autrefois deux branches au Cojeul. On considérait comme la principale, celle qui vient de Douchy, où comme on a pu l'inférer de ce que nous avons dit à ce sujet, à l'article de cette commune, il ne reste plus de sources.

De Douchy, le courant passe entre les deux Boiry et arrive à Boisleux-au-Mont. C'est entre ce dernier

village et Boisleux-St.-Marc que commence réellement le Cojeul, en tant que ruisseau. Là sont ses sources, encore tarissent-elles souvent. Un préjugé est attaché à l'alternative de les voir dans cet état ou jaillissantes. C'est une espèce particulière de thermomètre que l'on vient, dit-on, consulter même du Santerre, pour se fixer au mois de septembre sur le prix futur des grains. Le Cojeul est-il alors à sec, le blé ne sera pas cher ! Ce ruisseau roule-t-il son petit filet d'eau, dans ce cas, les céréales seront vendues à un prix élevé ? A la fin de 1846 et au commencement de 1847, moment où nous écrivons, le volume des eaux du Cojeul aurait dû doubler et son cours devenir plus impétueux. Le pronostic a fait défaut.

La seconde branche est dite commencer à St.-Leger où il existe un pont élevé, pour faciliter l'écoulement des eaux. Elles sont quelquefois si abondantes en cet endroit, qu'elles y causent des dommages. On cite une année où elles y ont emporté 17 maisons. C'est que là arrivent torrentiellement celles qui découlent des deux versants d'un vallon profond attenant à la commune. Ces eaux sont, en outre, grossies par un flot rapide, passant non loin d'Ervillers et alimentées par celles qu'amène le courant de Bihucourt, de Gomiécourt et d'Achiet-le-Grand. Sur le territoire de cette dernière commune est un point culminant qui présente un fait phénoménal à l'œil de l'observateur attentif. Là commence le bassin de l'Escaut et celui de la Somme; les eaux s'y divisent. Une partie coule au nord, l'autre en sens opposé. Ce qui fait voir que l'Artois et la Picardie avaient de ce côté aussi des limites naturelles, connues de peu de monde.

La fête communale d'Hénin a lieu le 3e dimanche de juillet.

Distances : de Croisilles, 4 kil.; d'Arras, 9 kil.; de St.-Omer, 84 kil.

Contenances : terres labourables, 643 hect. 90 ares, 20 centiares; prés en coupe, 9 hect. 49 ares, 40 centiares; bois, 5 hect. 85 ares, 90 centiares; vergers et jardins, 4 hect. 82 ares, 75 centiares; oseraies, 74 ares, 40 centiares; terrains bâtis, 2 hect. 56 ares, 60 centiares; terrains non imposables, routes, chemins, rues, 9 hect. 49 ares, 97 centiares.

MORY.

Le mot celtique *Mor* signifie une position élevée. Ce village est d'une haute antiquité, comme tous ceux dont le nom atteste une origine celtique. Le sire Thomas de Boves vendit au comte d'Artois la dîme de *Moiry* en 1239. (M. Harbaville.)

En 1735, Mory ne renfermait que 86 maisons. La dîme y était divisée en deux portions : l'église métropolitaine possédait la principale, l'autre appartenait à la chapelle de St.-Louis, à Bapaume. On y distinguait trois seigneuries. La métropole de Cambrai et l'abbaye d'Eaucourt avaient chacune la leur, mais la troisième qui était la plus considérable, appartenait à la maison d'Houchin, depuis le 15e siècle.

Il y eut entre cette famille et le chapitre métropolitain de longues contestations pour la jouissance des droits honorifiques.

En vain le seigneur arguait-il d'une possession non interrompue de 300 ans, les chanoines soutenaient que l'église paroissiale de Mory était bâtie sur la censive de Notre-Dame de Cambrai, métropole dont Arras était suffragant; la seigneurie qu'ils possédaient étant sur Cambrésis et celle du marquis de Longastre sur l'Artois, ils en concluaient qu'à cause de la dignité de leur église, leur seigneurie était la principale et

qu'en conséquence les droits honorifiques leur étaient acquis.

Quelque temps après la paix conclue en 1713, le marquis de Longastre, Louis d'Houchin, avait fait ciseler ses armes sur une cloche que l'on avait fait refondre pour l'usage de l'église de Mory. Ce qu'ayant appris les chanoines, ils s'opposèrent qu'on la montât au clocher. Elle y fut pourtant placée à l'insçu des officiers de cette corporation.

En 1598, le tonnerre tomba sur le clocher et le réduisit presqu'en cendres. Il fut depuis rétabli. Sur une tour carrée, en pierres blanches et taillées, on dressa une flèche qui était la plus haute de tous les environs. Elle fut supprimée en 1811 et remplacée par un chaperon.

Le Valédon forme hameau. C'est une ferme appartenant autrefois à l'abbaye du Vivier. Elle est située non loin de la chapelle bâtie à l'angle des chemins de Vaulx et d'Ecoust. L'ancienne ayant été démolie, la chapelle actuelle a été construite par Mme Ve Herdebaut, née Bédu, il y a 30 ans.

L'église fut vendue nationalement et démolie. On en a depuis fait élever une nouvelle en sa place.

Avant la révolution, la paroisse de Mory était du doyenné de Bucquoy et la cure valait 1000 livres.

La juridiction était le bailliage de Bapaume.

Mory était renommé depuis longtemps pour l'aptitude de ses habitants à prendre des cailles avec des appeaux. Ce goût y était tellement invétéré, qu'on y a vu des personnes intéressées à voir cesser cet exercice si préjudiciable aux récoltes, en donner elles-mêmes le scandaleux exemple. Mais la loi du 3 mai 1844 a porté ses fruits. Depuis sa promulgation, on

ne foule plus les avêties à Mory, pour prendre les cailles.

La fête communale a lieu le dimanche le plus près du 16 juillet.

Distances : de Croisilles, 3 kil.; d'Arras, 16 kil.; de St.-Omer, 92 kil.

Contenances : terres labourables, 691 hect. 16 ares, 30 centiares; prés en coupe, 3 hect. 70 ares, 90 centiares; bois, 5 hect. 14 ares, 30 centiares; vergers et jardins, 11 hect. 03 ares, 80 centiares; terrains bâtis, 5 hect. 87 ares, 80 centiares; terrains non imposables, 21 hect. 2 ares, 38 centiares.

Bureau de bienfaisance : revenus, 406 f.

MOYENNEVILLE.

Avant 1789, le bailliage de Bapaume embrassait dans son ressort le village de Moyenneville, à l'exception des tenements qui ressortissaient à la salle supérieure de St.-Vaast d'Arras. La paroisse était du doyenné de Neuville-Vitasse et la cure valait 700 livres.

Comme on l'a vu à l'article de Bullecourt, St.-Vindicien donna plusieurs biens sur Moyenneville, *Modonivilla*, au chapitre d'Arras. Gérard, deuxième du nom, dernier évêque de Cambrai et d'Arras, qui vivait à la fin du 11e siècle, donna la cure de Moyenneville à l'abbaye du Mont St.-Eloy. Lambert, son successeur, et 1er évêque d'Arras, depuis la séparation des deux évêchés, en confirma la donation en 1087.

L'église de Moyenneville n'a pas été vendue nationalement.

La fête communale a lieu le 2e dimanche de septembre.

Distances : de Croisilles, 8 kil.; d'Arras, 11 kil.; de St.-Omer, 89 kil.

Contenances : terres labourables, 621 hect. 37 ares, 65 centiares; prés en coupe, 2 hect. 32 ares, 05 centiares, vergers et jardins 11 hect. 3

ares, 20 centiares; terrains bâtis, 5 hect. 87 ares, 80 centiares; terrains non imposables, 21 hect. 02 ares, 38 centiares.

Bureau de bienfaisance : revenus, 100 fr.

NOREUIL.

Ce village était, avant 1789, du diocèse de Cambrai. Les éléments nous manquent, pour indiquer le produit de la cure. Mais nous savons que sa juridiction était le bailliage de Bapaume.

L'église qui paraît d'ailleurs solide, n'a rien de remarquable dans son architecture qui est sans aucun ornement. Elle avait été vendue nationalement. Mais au moment où les démolisseurs avaient fait placer leurs fatales échelles sur le toit de cet édifice, est intervenu un propriétaire de l'endroit, nommé M. Martin Lefebvre, homme dont les mœurs simples égalaient les vertus. Il a payé aux acheteurs une somme de 600 fr. à titre de remboursement. C'était sûrement le prix de leur acquisition; ils étaient en quelque sorte forcés de l'accepter, car les habitants n'auraient pas souffert qu'on démontât leur église. On dit même que les ouvriers qui avaient commencé la démolition, furent chassés par les jeunes gens de la commune.

Au sud de Noreuil, du côté de Vraucourt, existe une grande chapelle qui est un but de pélerinage. Elle fut érigée, en 1821, par M. Luc Lefebvre et plusieurs personnes de sa famille.

La fête communale se fait le dimanche qui suit le 13 novembre.

Distances : de Croisilles, 6 kil. ; d'Arras, 19 kil. ; de St.-Omer, 94 kil.

Contenances : terres labourables, 450 hect. 50 ares, 40 centiares; prés en coupe, 4 hect. 48 ares, 70 centiares; bois, 4 hect. 68 ares, 05 cen-

tiares; vergers et jardins, 5 hect. 74 ares, 10 centiares; terrains bâtis, 3 hect. 51 ares, 45 centiares; terrains non imposables, 10 hect. 80 ares, 95 centiaress

Bureau de bienfaisance : revenus, 334 f. 45 c.

St.-LEGER.

Leodegarii Fanum. St.-Leger est bâti en partie à mi-côte, la plus forte dans la vallée.

La tradition est que St.-Leger a eu les yeux crévés en cet endroit, sur une pierre que l'on conservait dans l'ancienne église de St.-Vaast, à Arras.

L'église de St.-Leger a possédé une relique de ce saint évêque et martyr. Elle lui avait été donnée par l'abbaye de St.-Vaast, qui était dépositaire de sa tête. Elle était enchassée dans un petit soleil en argent. On l'exposait à la vénération des fidèles, le 2 octobre et pendant l'octave de la fête de St.-Leger.

Anciennement ce village s'appelait St.-Legier. Ce qui se vérifiait par l'épitaphe suivante qu'on lisait dans l'église paroissiale : Cy gist Claude de Carnin, Seigneur de *St.-Legier*, Gommecourt, Cavrans, Fontaine, Gomiécourt, Villers-la-Motte, Nœu, et Marie de Markais, sa femme, qui décéda le 3 octobre 1700. — Les deux époux furent enterrés dans le sanctuaire et le marbre qui les couvrait, indiquait les huit quartiers de leurs alliances.

François-Adrien de Carnin, Seigneur de St.-Leger, épousa Jeanne de Berghes-St.-Vinoc, héritière d'une partie de la terre d'Hollain. Le Seigneur qui leur succéda, en épousant leur fille, fut un gentilhomme nommé de Letendart, à celui-ci ce fut un autre gentilhomme nommé de La Rosière, enfin, en 1739, ce fut

M. d'Aoust qui épousa Mlle de la Rosière, comme M. de la Rosière avait épousé Mlle de Letendart.

Leur aïeule, Mme de Carnin de Markais, avait fondé à perpétuité une messe et un obit qui se célébraient les vendredis.

Il y eut autrefois à St.-Leger une confrérie de Jésus et un pélerinage.

L'église actuelle a été construite en 1785. Elle fut vendue nationalement et achetée par M. d'Aoust qui la laisse à la disposition de la commune, pour le service du culte.

La tour qui donne sur l'ancienne chaussée Brunehaut est un édifice carré, assez spacieux, avec des jambes de forces. Elle fut bâtie en 1584. Dans la guerre de 1635, elle fut en partie brûlée; l'église fut alors entièrement détruite.

Une chapelle en l'honneur de Notre-Dame de la Foi avait été établie., en 1580, sur un tertre élevé, contigu à la chaussée Brunehaut, par les soins d'un curé de Croisilles, nommé Philippe Dufour. Elle a été démolie.

St.-Leger avait deux juridictions, la justice du chapitre d'Arras et le bailliage de Bapaume. La paroisse était du doyenné de St.-Leger et la cure valait 1000 livres.

Lorque les dégels se font rapidement, les vallées, sur le territoire de Croisilles, sont toujours inondées et les pentes dégradées.

Il existe en cette commune un souterrain dont l'entrée est dans le jardin du château. Des personnes qui y sont descendues, affirment y avoir vu des simulacres de cheminées, des étables à moutons et même, ce qui est assez difficile à croire, des débris de rate-

liers. Ce souterrain peut avoir 1 kilomètre de long sur une largeur irrégulière de 6 à 10 mètres.

La fête communale a lieu le 2e dimanche d'octobre.

Distances : de Croisilles, 4 kil.; d'Arras, 13 kil.; de St.-Omer, 89 kil.

Contenances : terres labourables, 693 hect. 88 ares; prés en coupe, 6 hect. 80 ares, 90 centiares; bois, 16 hect. 19 ares, 40 centiares; vergers et jardins, 8 hect. 13 ares, 60 centiares; terrains bâtis, 5 hect. 11 ares, 70 centiares, terrains non imposables, 16 hect. 49 ares, 18 centiares.

St.-MARTIN-SUR-COJEUL.

Placé dans un vallon, traversé par le Cojeul, ce petit village a vu ajouter à son nom primordial, celui de ce ruisseau, lequel le distingue des autres communes connues sous la même dénomination dans le département. En 1152, le pape Eugène III, accordait à l'évêque d'Arras l'autel ou l'église de St.-Martin-lez-Hénin.*

Celle qui y existe maintenant fut vendue nationalement, et achetée par une personne qui l'a rendue à la commune.

Sa construction ne remonte qu'à l'année 1772, époque à laquelle la fabrique la fit élever sur les ruines de l'ancienne qui s'était écroulée ou qu'on avait démolie par précaution, en 1751.

Mathieu Moulart, 49e évêque d'Arras, naquit dans cette commune, en 1520. Ce célèbre prélat fut d'abord simple religieux bénédictin, puis prieur, ensuite abbé de St.-Guislain en Hainaut. Les états de cette province le députèrent en 1571 vers Philippe II, roi d'Espagne. Il fit en même temps le voyage de Rome où le pape Grégoire XIII distingua son mérite. Son zèle, sa prudence et sa fermeté se manifestèrent en Flandre à

l'occasion des désordres causés par l'hérésie qui était venue s'y infiltrer, de la Hollande. Se trouvant encore en 1575 à la cour d'Espagne, chargé d'une nouvelle mission par une assemblée de sa province, Philippe II le nomma évêque d'Arras. Sacré la même année, il fit son entrée solennelle le 1er octobre, au milieu d'un concours immense de spectateurs, tant du Hainaut que de l'Artois. Cependant trois ans après, il dut quitter son siége : le prince d'Orange, l'âme de tous les troubles existant alors dans le pays, préludait à la fondation de la république en Hollande, s'efforçait de se faire des créatures et favorisait la propagation du protestantisme. Mathieu Moulard ne put voir de sang-froid non-seulement les dangereuses atteintes qu'on tentait de porter à la foi de ses pères et à la sienne, mais aussi les projets d'annexion à la Hollande, des autres provinces des Pays-Bas dont l'Artois faisait partie, pour former du tout une république; il monta en chaire et dans un discours énergique qui avait pour texte ces paroles : *Cavete à falsis prophetis*, (Gardez-vous des faux prophètes), il combattit les prétentions du prince d'Orange. Celui-ci qui dominait le conseil de Bruxelles, fit exiler Mathieu Moulard en 1578. Ce fait se rattache à l'un des épisodes les plus curieux et les plus dramatiques de la ville d'Arras, à la conspiration des Verts-vêtus ou des Verdelets dont fut victime un jurisconsulte éminent, Gosson, qui a laissé sur la coutume d'Artois un assez long commentaire dans un latin très-pur. Condamné à être décapité, il fut exécuté en 1578 à la lueur des flambeaux sur la Petite Place, âgé de 72 ans. Ce genre de supplice moins infâmant que la corde ne fut appliqué qu'à lui. Ses complices avaient été préalablement *pendus*.

La guerre civile appaisée, le prélat rentra à Arras, aux acclamations du clergé et du peuple.

En 1597, les Français commandés par Henri IV, ayant fait une pointe sur Arras, Moulart excita les habitants à prendre les armes; il monta même sur les remparts avec eux. Voyant leur bonne contenance, manquant d'ailleurs des projectiles nécessaires, Henri IV se retira.

Mathieu Moulart est décédé le 11 juillet 1600 à Bruxelles. Son corps fut rapporté à Arras où il lui fut fait de magnifiques funérailles. Tout le clergé tant séculier, que régulier alla prócessionnellement au-devant du convoi et Ferri Delocre, curé de St.-Nicolas, annaliste très-renommé, prononça l'oraison funèbre.

Mathieu Moulart fonda à Douai, pour 20 boursiers, un séminaire qui portait son nom. Ses parents les plus pauvres avaient particulièrement droit à l'obtention de ces bourses. Il établit pour proviseur de cet établissement l'évêque d'Arras et le plus ancien gradué de sa famille.

Quoique dispensant avec largesse des aumônes aux pauvres, il augmenta les revenus de l'évêché en y réunissant la moitié du bourg et de la seigneurie de Vitry qui lui appartenaient.

Les pauvres de la cité d'Arras, ceux de St.-Martin et ses parents prirent par tiers une part dans sa succession.

Ses héritiers lui firent ériger dans la Cathédrale un beau mausolée avec une épitaphe latine.

A l'époque de 1789, St.-Martin était du doyenné de Croisilles et sa cure valait 800 livres.

La fête communale a lieu le 3e dimanche de septembre.

Distances : d'Arras, 9 kil.; de Croisilles, 4 kil.; de St.-Omer, 83 kil.

Contenances : terres labourables, 329 hect. 10 ares, 10 centiares, prés en coupe, 69 ares, 99 centiares; bois, 3 ares, 80 centiares; vergers et jardins, 5 hect. 74 ares, 10 centiares; terrains bâtis, 3 hect. 51 ares, 45 centiares; routes, rues, chemins, 6 hect. 17 ares, 81 centiares.

Bureau de bienfaisance : revenus, 700 f.

VAULX.

« *Vallis*. Les vieux mots *val*, *vois*, *vais*, et *vaux* signifient vallon, ou vallée. Landelin, disciple de St.-Aubert, naquit à Vaulx, en 623.

En 1071, Burcard, sire de Vaulx, figure comme témoin d'une donation faite par l'Evêque Liébert. Cette terre fut vendue, en 1219, par Bauduin de Barastre à Havelon, bailli de Bapaume; quelques années après, il obtint du comte le droit de haute-justice à l'exception des cas réservés; savoir : le rapt, le meurtre et l'incendie. Hugues de Longueval l'acquit le 16 mai 1444 de Simon de Gonnelieu et de Jean de Vaulx. Elle resta longtemps dans cette noble maison. La famille de Vaulx portait trois lions sur son écu. Longueval portait bandé de vair et de gueules, de six pièces. » (M. Harbaville.)

Les Longueval, comme nous l'avons déjà dit à l'article de Bucquoy, étaient d'une haute illustration. Un des membres de cette famille prit part à la première croisade en 1086. Alain et son frère furent tués à la bataille d'Azincourt en 1415. Jean fut gouverneur d'Arras en 1543 et Maximilien en 1573. On a vu qu'un de leurs descendants était, dans le 17e siècle, général au service de l'empereur.

La mémoire de Jean de Longueval, dont nous venons

de parler, est vénérée à Vaulx. Le souvenir de ses bienfaits y est toujours vivant. Si les pauvres ont constamment trouvé, dans son inépuisable charité, un secours assuré à leur misère, les malades un adoucissement à leurs douleurs, chaque habitant trouvait en lui un puissant bienfaiteur et la religion un zélé défenseur. C'est à lui que Vaulx doit son église actuelle, édifice majestueux, à trois nefs, et dont l'architecture est du style ogival modifié. Quoique Jean de Longueval soit mort, sans avoir vu son œuvre terminée, la dotation de 100 mesures de terre qu'il lui avait faite suffit et au-delà à son embellissement, pour lequel rien ne fut épargné. Autels, pavé, tout est en marbre poli. Mais la tourmente révolutionnaire a fait disparaître les ornements propres au chœur, lesquels consistaient en une superbe grille en fer, servant de clôture, et en une boiserie remplie de figures symboliques artistement sculptées.

Jean de Longueval a laissé à Vaulx un autre souvenir. Il entreprit le voyage de Rome et alla solliciter du pape Paul III, la création de la confrérie du Saint-Sacrement. Le noble comte revint de la capitale du monde chrétien, muni de la bulle d'érection, écrite sur parchemin, sous la date du 30 novembre 1539 et de la sixième année du pontificat de Paul III. Ayant été soustraite au vandalisme de 1793, elle existe encore en original. La confrérie qu'elle a fondée se ravivant par les soins de M. le curé de Vaulx, compte aujourd'hui plusieurs centaines d'associés, tant de cette paroisse, que des paroisses circonvoisines.

Jean de Longueval et sa femme ont été enterrés dans le caveau qui servait de sépulture aux seigneurs et qui était dans la chapelle du côté de l'évangile. Un

monument en marbre bleu y fut élevé en leur honneur. Ce monument très-remarquable a été conservé et se voit encore aujourd'hui dans l'église de Vaulx. Ils y sont représentés en grandeur naturelle, les mains jointes, ayant à leurs pieds chacun un chien.

Voici leur épitaphe :

Chy desovBz gist le corps de noble et pvissant seignevr messire Jehan de LongvEval, ch.l.r seignevR de Vavlx, Reinechel Villers-av-Flos, Cappy, Assiett-le-Pitit, Heninel et de la bargaingne d'Arras, etc. et etc. Conseillier et maistre d'hostel de feu l'emprevr Charles V^{e} et gowerneur des ville et cité d'Arras, qui trespassa le 16 mai 1555 : Gist aussi près dvdict S^{r} le corps de noble et puissante dame, madame Jehane de Rosimboz sa feme, dame dessus d^{ts} Sr de Vavlx et cetz et de son chief de celles de Villers-Longpretz et Canteler, qui trespassa le 1er de jving 1570.

Robert de Mory, natif du Transloy, se livra à la vie contemplative et solitaire, à Vaulx, à la fin du 16e siècle. Il a pu connaître Jean de Longueval. Il y mourut en odeur de sainteté, le 21 mai 1609, et fut inhumé dans l'église. Dans le cimetière qui est autour de cet édifice, se trouve la pierre tumulaire en marbre blanc du doyen Cantineau.

Avant 1789, Vaulx était du diocèse de Cambrai, mais sa juridiction était le Bailliage de Bapaume.

Sous le directoire, il fut chef-lieu de canton et comprenait, dans son ressort, les communes de Beugnâtre, Bullecourt, Lagnicourt, Morchies, Mory, Noreuil, Pronville, Quéant et Vraucourt.

Depuis vingt ans, Vraucourt, *Varicortis*, a été réuni à Vaulx. C'est, en cet endroit, qu'est né le colonel, baron Peugnet, commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, l'un des braves dont nos fastes militaires célèbrent les hauts-faits.

Le baron Peugnet est décédé à Douai, le 28 sep-

tembre 1834, et son corps fut inhumé à Vraucourt.

Entre Mory et Vraucourt, mais à une distance plus rapprochée de ce dernier endroit, existait, il y a 30 ans, une ferme considérable, dépendante, avant la révolution, de la paroisse de Vaulx et connue sous la dénomination de ferme *de Proyate*. Elle a été volontairement démolie par le dernier acquéreur du domaine, loué aujourd'hui à plusieurs personnes.

Il existe à Vaulx un grand souterrain refuge, divisé, dit-on, par rues.

La fête communale a lieu le lundi de la Pentecôte.

Distances : de Croisilles, 7 kil.; d'Arras, 19 kil.; de St.-Omer, 94 kil.

Contenances : terres labourables, 998 hect. 15 ares, 10 centiares; prés en coupes, 17 hect. 9 ares, 80 centiares; bois, 22 hect. 82 ares, 60 centiares; vergers et jardins, 30 hect. 75 centiares; terrains bâtis, 12 hect. 81 ares, 45 centiares; terrains non imposables, routes, chemins, rues, 22 hect. 82 ares, 60 centiares.

Bureau de bienfaisance :	Vaulx,	revenus,	1076 fr.
Id.	id.	Vraucourt,	id.	193

WANCOURT.

« Wancourt appelé dans les chartes des 11e, 12e et 13e siècles, *Wakenkurt*, *Waencort* et *Waencourt*, tire son nom du celtique *Wan* ou *Wand*, muraille et de *Cor*, type du latin *Cortis*, *Curtis*, enclos, demeure. » (M. Harbaville.)

« Situé au confluent de la Sensée et du Cojeul, ce village est clos du côté de la plaine par une ligne de circonvallation, s'appuyant sur ces deux ruisseaux, présentant aujourd'hui 17 mètres d'ouverture sur 4 de profondeur à partir du pied du parapet. On voyait

encore, il y a 50 ans, les restes d'un fort en maçonnerie dans un endroit appelé la *Poterne*.

L'église été vendue et achetée par un propriétaire qui l'a rendue gratuitement à la commune. Sa fondation ne remonte pas à une époque bien reculée. Elle fut reconstruite en 1777 et offre tous les caractères de l'ordre toscan ; elle est à trois nefs. Le cimetière était primitivement situé à l'entour dans un terrain marécageux. Pendant les années humides, les inhumations se faisaient dans l'eau. Cette eau s'écoulant en sources dans les terrains placés intérieurement, dégageait des miasmes delétères; ce qui le fit transférer dans les champs en 1810, époque d'une épidémie qui enleva la moitié de la population. Ce cimetière n'offre que des monuments ordinaires, quoiqu'assez riches. (1)

« St.-Autbote (Autbotus) vulgairement St.-Obode, natif d'Irlande, prêcha l'évangile dans ce village au 7e siècle. Pendant le long séjour qu'il y fit, il purgea les fontaines d'un énorme dragon qui était la terreur du pays et assainit par ses travaux cet endroit marécageux. Ces bienfaits le firent choisir par les habitants pour leur patron. »

Il existe à Wancourt une autre tradition : c'est que St.-Obode y fit jaillir, entr'autres miracles, une fontaine qui porte encore son nom et qui était autrefois le but d'un pélerinage suivi. On y venait et on y vient encore puiser de l'eau qui est regardée comme très-efficacee pour la guérison de la fièvre. La machoire inférieure du saint fut conservée dans l'église jusqu'en 1792, époque où elle fut enlevée et transportée à

(1) Renseignements transmis par M. le Maire de Wancourt.

Bapaume, à cause de la richesse de la châsse qui la renfermait.

Non loin de ce village, dans un îlot formé par le Cojeul et la Sensée, on voyait autrefois le monastère des dames Bernardines, fondé par Eustache de Montmorency, en 1227. Ce seigneur étant à la chasse, courait risque de perdre la vie au milieu des marais, s'il échappait au danger. Sorti sain et sauf de ce mauvais pas, il fit bientôt construire en ce lieu un couvent appelé l'*Abbaye du Vivier*, *Vivarium* et *Vivarum*. La première abbesse vint d'Annay avec quelques religieuses. Un de ses principaux bienfaiteurs fut Jacques de Durand qui lui donna un bien situé à Croisilles. En 1232, Agnès d'Antoing, dame de Croisilles, y ajouta 16 rasières de blé à prendre au village de Fontaine. Peu d'années après sa fondation, elle avait acquis de ses économies des terres à Beaumetz-lez-Cambrai, à Messicourt, à Vaucelles; des biens lui furent aussi donnés à Louez et Wagnonlieu, par Lambert Godin. Elle tenait la dîme qu'elle possédait à Sains-en-Gohelle, de Simon de Villers-St.-Pol. Ses propriétés étaient particulièrement situées à Frémicourt, à Beugnâtre, à Favreuil, à Wancourt, à Guemappe, à Hénin-sur-Cojeul, au Valédon près de Mory, à Anvin. Les papes Grégoire IX, Boniface IV et Innocent IV lui avaient accordé de grands priviléges.

Les guerres qui désolèrent si souvent l'Artois, la ruinèrent quelquefois entièrement. Inondée et fortement endommagée en 1273, reconstruite peu de temps après, plus haut du côté de Wancourt (ce qui resta de l'ancien local ayant été transformé en ferme), elle fut forcément abandonnée par les religieuses en 1414, 1521, 1555, 1596, 1640 et livrée aux dilapidations

d'une soldatesque effrénée. Fatiguée de toutes ces émigrations ruineuses, l'abbaye s'établit décidément à Arras en 1640, dans deux maisons qu'elle y avait achetées, dès l'année 1555 et sur l'emplacement desquelles furent érigés, au commencement du 18e siècle, les bâtiments du Vivier, tels que nous les voyons encore aujourd'hui. Cependant quelques religieuses tenaient le Vivier des champs ouvert. De cette ancienne maison, il ne reste plus maintenant le moindre vestige.

La dîme sur Wancourt se divisait en trois parts ; à la principale qui appartenait à l'abbaye de St.-Aubert de Cambrai, étaient attribuées quatre gerbes; la deuxième qui formait un fief mouvant de la seigneurie et qui était inféodée, en recevait trois; la dernière qui était au curé, n'en avait que deux.

Le sol, sur le territoire de cette commune, est si favorable au développement des végétaux de premier ordre, qu'il a donné naissance à ce proverbe : *l'arbre y vient comme un chou.*

Wancourt avait sa coutume qui était commune au village de Guemappe. Elle fut rédigée en 1507. Il dépendait de la gouvernance d'Arras et sa paroisse était du doyenné de Croisilles. La cure valait 1400 livres.

Des médailles d'une haute antiquité romaine et bien conservées, ont été trouvées sur son territoire. Elles sont entre les mains de M. Aug. Boisleux, maire.

La fête communale a lieu le 4e dimanche d'octobre.

Distances : de Croisilles, 6 kil. ; d'Arras, 9 kil. ; de St.-Omer, 82 kil.

Contenances : terres labourables, 827 hect. 46 ares, 40 centiares ; prés en coupe, 13 hect. 32 ares, 75 centiares ; bois, 17 ares, 30 centiares ; vergers et jardins, 5 hect. 12 ares, oseraies, 9 hect. 59 ares, 45 centiares ;

terrains bâtis, 5 hect. 6 ares, 95 centiares; terrains non imposables, routes, chemins, rues, flegards, 20 hect. 71 ares, 63 centiares.

Bureau de bienfaisance : revenus, 80 f.

Animaux ruraux. Les circonscriptions cantonnales ont trop peu d'étendue, pour que les usages des cantons limitrophes les uns des autres, diffèrent essentiellement. Aussi, comme dans le canton de Beaumetz, dont nous avons donné le précis l'année dernière, les chevaux employés dans celui de Croisiles, aux travaux de l'agriculture, appartiennent à la race boulonnaise. On a pour monture des chevaux normands qu'on achète à l'âge de 1 an à 18 mois; à Albert, à Cléry, près de Péronne. Ce sont, en général, des chevaux d'allure. Ce pas sied mal au char-à-bancs. On emploie pour ce dernier usage, des chevaux de race boulonnaise, qui y font un bon service.

Il y a par-ci, par-là des élèves dans le canton. Mais l'usage général est d'acheter des poulains de 6 ou de 18 mois, venant du Boulonnais. Les premiers sont préférés, parce qu'ils s'acclimatent beaucoup mieux.

On nourrit les chevaux avec le trèfle, l'hyvernage. Aux mois d'août, de septembre et d'octobre, on leur donne particulièrement le sainfoin, un mélange de vesce, de bizaille, d'avoine et de pamelle qu'on appelle *dravière.* On y joint toujours l'avoine et la paille de blé. Au moment des travaux, le cheval consomme 5 kilog. d'avoine, 12 kilog. de fourrage et 10 kilog. de paille. En hiver, les rations sont moindres de moitié.

On évalue à 2325 le nombre des chevaux et juments existant dans le canton; en 1810, il n'y en avait que 1693; augmentation 632.

Il y a des *mulets* dans toutes les communes. La

plupart servent comme bêtes de somme chez les meûniers qui en ont un ou deux. De petits cultivateurs les emploient aux travaux des champs et aux charrois. On peut évaluer leur nombre total à 125.

Le nombre des *baudets* ne diffère pas. Ces animaux, en général, fort négligés, servent à faire des corvées domestiques, au transport à dos des fourrages verts, à l'étable. On les achète, comme les mulets, à Albert.

On ne rencontre pas de *bœufs* dans le canton. Les gros fermiers ont des genisses qu'ils vont acheter à La Bassée, à l'âge de 6 mois et plus, et qu'ils gardent jusqu'à 8 ou 9 ans. A cet âge, et lorsqu'elles sont prêtes à mettre bas, elles sont vendues pour Paris, comme vaches laitières.

Le relevé des bêtes de la race bovine présentait à la fin de 1816, 47 taureaux, 3473 vaches et 3525 veaux, en tout 7045. En 1810, le nombre total des mêmes animaux n'était que de 2923, d'où résulte une augmentation de 4122 individus. En supposant, ce qui est probable, que le nombre de veaux n'ait pas été compris en 1810, il resterait à comparer le nombre actuel des vaches et taureaux qui est de 3520, avec le nombre existant en 1810, lequel est de 2923, on trouverait une différence en plus de 797, ou environ le quart en sus.

Les *taureaux* sont l'objet de soins attentifs. On les prend dans les races flamandes et hollandaises. La race anglaise dite de *Durham* commence à se propager. On reconnaît qu'elle s'engraisse facilement. Certains prétendent qu'elle n'est pas aussi favorable pour le lait. Ce reproche est-il fondé ? Ne pourrait-on pas l'attribuer au préjugé dont une aveugle routine se plait

à poursuivre les innovations les plus heureuses? Somme toute, depuis 25 ans, la race du pays s'est prodigieusement améliorée.

La quantité de 3525 veaux relatée ci-dessus consiste en veaux gras, destinés à la boucherie. Une grande partie est achetée pour Paris. Le reste est vendu à des bouchers de Péronne, de Bapaume et d'Arras.

Les communes qui engraissent le plus de veaux sont Bucquoy, Hamelincourt, Moyenneville et Courcelles.

Les vaches sont nourries avec des *feures* ou pailles d'Escourgeon et d'Avoine, les menues pailles ou balles du blé, avec des fourrages auxquels on ajoute d'abord, au retour du printemps, la luzerne, puis le trèfle en vert. On leur compose aussi des *breuvages*, formés de carottes, de betteraves déchiquetées, de navets, de tourteaux et de son. Dans l'été, quelque personnes y mettent aussi l'ortie dont les sucs laiteux ont la propriété de donner un bon goût au beurre.

Les maladies des vaches sont la phtysie pulmonaire et la météorisation, connue dans le pays sous le nom d'*enflure*. Cette dangereuse maladie survient souvent, lorsqu'on fait paître les vaches dans les champs dont on vient d'enlever le trèfle, lorsque le soleil n'a pas suffisamment absorbé la rosée et surtout lorsque voltigent dessus les filandres appelées vulgairement *filets madame*.

Les *moutons* picards composent seuls les troupeaux. On les achète aux grands marchés aux bestiaux d'Arras.

La toison pèse 3 kilog. et se vend 1 f. 80 c. le kilog.

On en engraisse dans presque toutes les communes et on y fait aussi des élèves.

Ils sont nourris avec la longue paille de blé, avec la fèverolle, le trèfle. Dans l'été, ils se repaissent de minette sur pied.

Le nombre moyen d'un troupeau est de 200 bêtes.

On regrette que les cultivateurs ne s'occupent pas d'une amélioration importante : c'est celle de faire construire des bergeries, plus spacieuses et mieux aérées.

A la fin de l'année 1846, le nombre des moutons existant dans le canton était de 11,590; en 1810, il était de 11,370. Ainsi l'augmentation est peu sensible.

Les porcs gras destinés à la consommation locale étaient, à la même époque, de 3396, et à la consommation foraine de 200. Ceux de ces animaux qui ne sont pas nourris dans les fermes, sont achetés aux marchés de Bapaume et d'Arras, ou dans les fermes mêmes. Les derniers sont préférés.

On estime qu'il se consomme annuellement dans le canton 30,300 kilog. de viande de boucherie, ce qui donne, pour chaque habitant, une consommation annuelle de 1 kilog. 3/4 seulement.

Les 3396 porcs gras dont il vient d'être question, à raison de 70 kilog. par tête, représentent en viande 237,730 kilog. Ce qui attribue à chaque habitant une part moyenne de 13 kilog. 75.

Il n'est presque pas de ménage qui n'élève de la volaille, au prorata de l'importance de ses récoltes. Aussi c'est dans les fermes qu'on en élève le plus. Il serait difficile de fixer un rapport propre à établir une base à cet égard. Telle ferme en élève beaucoup, telle autre en élève moins, parce qu'elle ne réunit pas l'emplacement convenable, pour préserver les poulets

des accidents. L'excédant de la consommation locale est vendu aux marchés d'Arras et de Bapaume, et même, par l'intermédiaire des coquetiers, à ceux de Douai et de Cambrai, où ils transportent aussi, ainsi qu'à Arras, les pigeons bizets qu'ils achètent dans les fermes.

Industrie. Eminemment agricole, le canton n'a aucune industrie permanente et exercée en grand. La plus remarquable, quoiqu'elle ait beaucoup perdu de son importance, depuis 40 ans, est la batiste. Celle qui s'y fait, se vend écrue à Bapaume, dont elle porte le nom. Il y a aussi des tisseurs de coton, des tisserands, comme on l'a vu au tableau des professions et métiers; mais tous travaillent à façon. Dans quelques communes qui rapprochent Arras, telle qu'Hénin-sur-Cojeul, les femmes font de la dentelle. De jeunes enfants en font aussi et gagnent chaque jour un bon pécule dont s'accommodent fort bien les pères sans travail. Ainsi au lieu de nourrir l'enfant, là c'est l'enfant qui nourrit le père. Du reste, tous les établissements industriels ne sont guères exploités que dans un intérêt de consommation locale.

CHANGEMENTS SURVENUS PENDANT L'IMPRESSION.

M. Lesage, banquier à Boulogne, nommé membre du conseil d'arrondissement de ladite ville, en remplacement de M. Chauveau-Sire, appelé au conseil général.

M. Vallon, nommé sous-préfet de St.-Omer.

M. Prévost, notaire, nommé suppléant du juge-de-paix à Bapaume.

M. Auguste Lebeau, nommé substitut à St.-Pol.

M. de Beaumont, avocat, nommé juge suppléant, à Béthune.

M. Lejeune, nommé maire à Boffles, en remplacement de M. Fauconnier, non acceptant.

M. Hocquet, maire à Nempont-St.-Firmin.

M. Arlant, adjoint à Blavincourt.

M. Julien, id. à Blingel.

M. Pressac de Nogaret, commissaire de police à Arras.

M. Fauconnier, id. id. à St.-Omer.

MÉDECINS VÉTÉRINAIRES A AJOUTER A LA LISTE CONTENUE EN LA PAGE 240.

MM. Thoriez, au Transloy; Morel, à Douchy; Burdiat, à Béthune; Honoré, à Hénin-Liétard; Flour, à la Cauchy-à-la-Tour; Dorlet, à Lillers; Brullé, à Wacqueriette; Desmarest, à Frévent; Lemaire, à St.-Pol.

A retrancher, MM. Lucas, à Oisy, Develey, à Boulogne, Brullé, à Hesdin.

CORRECTIONS.

Page 17 ligne 3, au lieu de venaisin, *lisez* venaissin.
— 20 à la note, au lieu de Clamcy, *lisez* Clamecy.
— 44 ligne 24, au lieu de Morny, *lisez* Mory.
— 46 ligne 24, au lieu de Poc, *lisez* Pecquemcourt.
— 47 ligne 22, au lieu de la Herbière, *lisez* la Herlière.
— ibid. dernière ligne, au lieu de Handecourt, *lisez* Hendecourt.
— 49 ligne 15, au lieu de Beznighem, *lisez* Bezinghem.
— 58 ligne 30, au lieu d'une collégiale, *lisez* deux et ajoutez, *dont une est l'église collégiale de St.-Sauveur, à St.-Pol* et *l'autre Notre-Dame de Fauquembergues, à Fauquembergues.*

Page 39 ligne 7, au lieu de Wotestine, *lisez* Woostine.
— 75 ligne 30, au lieu de Reghin, *lisez* Beghin.
— 79 ligne 5, au lieu de serive, *lisez* scrive.
— 82 ligne 26, au lieu de Houdan, *lisez* Doudan.
— 90 ligne 14, au lieu de conton, *lisez* canton.
— 93 ligne 14, au lieu de royale, *lisez* royal.
— 221 ligne 5, au lieu de sous un nom, *lisez* sous le nom.
— 278 ligne 16, au lieu de Lecouire, *lisez* Lecoutre.

— 40 2e série, au lieu de Butroille, *lisez* Butruille.
— 206 au lieu de 8000, *lisez* 8606 - 65.
— ibid. au lieu de couper à, *lisez* couper court à.
— 316 ligne 25, au lieu de Barbarre, *lisez* Barbare.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Voir aussi les additions à la fin du volume.

TABLE PARTICULIÈRE AUX PRÉCIS STATISTIQUES ET HISTORIQUES.